



Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 31/2020

Compte-rendu séance du 28 mai 2020

Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 9 juillet 2020

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres.

DECIDE

Article unique :

Le conseil d'administration approuve le compte-rendu de la séance du 28 mai 2020, ci-annexé.

37 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention(s).

Le Président de séance
Alain FUCHS

Compte-rendu du Conseil d'administration de l'Université PSL Jeudi 28 mai 2020

Le Président souhaite la bienvenue aux administratrices et aux administrateurs, qu'il remercie pour leur mobilisation en dépit des conditions exceptionnelles de cette séance tenue en visioconférence.

Revenant sur les modalités de vote, il distingue entre les cas ordinaires et ceux qui appellent un vote à bulletin secret.

Pour les cas ordinaires, lorsque le Président appellera les administratrices et administrateurs avec voix délibérative à voter, tous auront préalablement coupé leur micro. Les votes contre, puis les abstentions seront successivement amenés à se manifester en ouvrant leur micro. Un décompte sera chaque fois effectué, occasion de vérifier les procurations. Ces deux appels ayant été effectués, le reste des administratrices et administrateurs seront considérés comme votant pour.

En cas de vote à bulletin secret, les administratrices et administrateurs avec voix délibérative devront envoyer un mail en direct au Représentant du Recteur, Monsieur Jérémie LOUSSOUARN où ils indiqueront d'une part le nombre de voix dont ils disposent et, pour chacune de ces voix, leur vote. Le résultat de ce vote confidentiel sera proclamé en séance par le représentant du Recteur.

Pour finir, le Président rappelle la mise en place une hotline informatique pour aider les participantes et participants en cas de difficulté technique.

Concernant les pouvoirs et procurations des membres, il est à noter que :

- Le CNRS est représenté par Véronique DEBISSCHOP ;
- L'INSERM est représenté par Camille CHAUDONNERET ;
- Le Collège de France est représenté en première partie de séance par son administrateur, Monsieur Thomas ROMER, puis par Mme Françoise COMBES ;
- Eric FLEURY donne procuration à Camille CHAUDONNERET ;
- Faten HIDRI donne procuration à Isabelle HUAULT ;
- Arnaud JEGOU donne procuration à Germain L'HOSTIS ;
- Vincent LAFLECHE donne procuration à Christian LERMINIAUX ;
- Marie-Christine LEMARDELEY donne procuration à Alain FUCHS ;
- Ronan STEPHAN donne procuration à Fabienne CASOLI ;
- Sandrine TREINER donne procuration à Marc MEZARD ;
- Claire LASNE-DARCUEIL est présente jusqu'à 11h00, heure à partir de laquelle elle donnera procuration à Michelle BUBENICEK.

Le quorum est atteint.

I. APPROBATION DES MODALITES D'ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR VISIOCONFERENCE

Avant de débiter l'ordre du jour, il est proposé de valider les modalités d'organisation de cette séance tenue en visioconférence. Une précision a été ajoutée à la suite de la demande d'élus sur les modalités de vote.

Les modalités d'organisation du Conseil d'administration par visioconférence sont approuvées à l'unanimité.

II. COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 FEVRIER 2020

Le compte-rendu du Conseil d'administration de l'Université PSL du 27 février 2020 dans sa dernière version transmise aux administrateurs est adopté à l'unanimité. La question de l'anonymisation des comptes-rendus soulevée par plusieurs élus lors de la réunion préparatoire au Conseil d'administration fera l'objet d'un examen juridique.

III. POINT SUR LA MOBILISATION DES ETABLISSEMENTS FACE AU COVID-19

En ouverture à la présente séance, le Président tient à rendre compte de la mobilisation des établissements de l'Université PSL pour répondre à la crise du Covid-19. Il propose au Vice-Président Recherche et Formation graduée, puis à quatre chefs d'établissement de donner un aperçu des mesures et des initiatives mises en place.

Le Vice-président Recherche et formation graduée dresse un état des lieux global des initiatives menées dans le domaine scientifique. Il indique, toutes disciplines confondues, le lancement d'une cinquantaine d'initiatives de recherche (protocoles médicaux, développements thérapeutiques, mise en place de tests, modélisations et analyses des données, enquêtes, thèses) destinées à lutter contre l'épidémie ici, à évaluer l'impact social de la crise sanitaire là. L'ensemble de ces initiatives est consultable sur le site de PSL : <https://www.psl.eu/covid-19-initiatives-de-recherche-de-psl>

Dauphine a rapidement assuré une continuité pédagogique distancielle grâce à la réactivité de ses équipes. Les examens ont été adaptés au contexte et se sont globalement bien déroulés ; un seul cas de fraude est à noter. Les processus de sélection via la plateforme Parcoursup ont été tenus. L'aide sociale et psychologique offerte aux étudiants a fait l'objet d'une attention toute particulière. Les personnels ont bénéficié de l'école interne. Un groupe de travail Covid 19, qui se réunit de façon hebdomadaire, a été créé, afin d'étudier les enjeux et les conséquences du virus. Le plan de reprise d'activité recourt à la visioconférence. Les mobilités internationales seront toutes annulées au premier semestre ; elles seront limitées à l'espace Schengen pour le second.

Fondation reconnue d'utilité publique composée d'un siège, d'un hôpital et d'un centre de recherche, l'Institut Curie a mis en place un plan de continuité d'activité permettant d'accueillir les patients atteints du covid, puis un plan de protection du personnel, très exposé, avec un effort particulier pour les personnes à risques. A la suite d'une demande de l'ARS, l'hôpital a ouvert ses lits de réanimation, ainsi que ses blocs opératoires à 260 patients non cancéreux atteints de Covid. Sept essais cliniques sont suivis ; les essais chloroquine ont été suspendus. Le centre de recherche a recouru massivement au télétravail. En raison d'attaques informatiques massives, la DSI infrastructure réseau a été maintenue sur site. L'administratrice tient à rendre hommage aux deux collègues décédés au cours de la crise.

L'ENS a été touchée dès le début mars par le virus et a donc dû s'organiser en amont de l'annonce de confinement. Les cours à distance ont été mis en place grâce à une mobilisation remarquable des enseignants-chercheurs et des enseignants. Moyennant l'instauration de consignes de sécurité spécifiques, l'internat a pu rester ouvert pour la centaine d'étudiants, notamment internationaux, qui ne sont pas retournés dans leurs familles ou leurs pays d'origine. Une activité de base a été maintenue dans les laboratoires, notamment pour ce qui concerne les animaleries ou la production d'hélium liquide. Les

concours ont été simplifiés pour pouvoir s'adapter au contexte et se déroulent sans oral. Des aides spécifiques ont été mises en place pour les étudiants. La reprise d'activité est désormais progressive, notamment dans les laboratoires ; le taux de fréquentation des locaux s'élève à 30% par rapport à la normale. Une réflexion a été menée pour la rentrée, avec la volonté de mettre l'accent sur le tutorat et un accompagnement individualisé. Si le présentiel sera privilégié, l'ENS s'appuiera sur un modèle hybride (partie en présence, partie en distance). L'organisation des conférences fait l'objet d'une réflexion. Pour finir, l'ENS a mené de nombreuses activités de recherche liées au covid, aussi bien en sciences dures (modèles mathématiques, études cognitives sur les gestes barrières, travaux sur l'évolution du répertoire immunitaire, etc.), qu'en SHS (place de la mondialisation, représentation du confinement dans l'histoire de l'art, etc.).

L'ESPCI s'est mobilisée rapidement pour passer au télé-enseignement. Depuis le 11 mai, la reprise d'activité tournait autour des 30%. La singularité de l'ESPCI tient à la place des travaux pratiques. Une réflexion a été menée pour constituer des binômes qui ne seraient pas présents en même temps. Des actions scientifiques pour lutter contre le virus ont été lancées, parmi lesquelles un test simplifié de PCR permettant un suivi rapide des malades sans les toucher. Comme plusieurs autres établissements de PSL, l'ESPCI a distribué aux hôpitaux et aux EPHAD des masques, des blouses et des charlottes.

La Vice-présidente Licence et affaires académiques indique que le CPES a bénéficié de la mise en place rapide d'outils pédagogiques en ligne et d'une forte mobilisation de l'équipe enseignante. Le fonds d'urgence a permis l'achat de tablettes, clés 4G, etc. pour équiper les étudiants qui en étaient dépourvus et réduire les inégalités liées à la fracture numérique. Les services administratifs ont pleinement assuré le suivi des étudiants. Une enquête a depuis été lancée pour dresser un bilan de ce qui a fonctionné ou pas en vue de préparer une rentrée placée sous le signe d'un enseignement hybride à la rentrée. L'objectif sera de maintenir un enseignement de proximité.

Un élu remercie les intervenants de cet état des lieux qui permet de constater la mobilisation, à tous les niveaux, des établissements et leur contribution intelligente à la résolution de la crise.

Un autre élu interroge le Président sur les conditions de travail des personnels de service sous-traitants – ménage et entretien. Il signale des problèmes à Dauphine et propose de réinternaliser les services : PSL serait le cadre idéal d'une telle opération. La cheffe d'établissement concernée fait état des discussions avec les prestataires pour faire respecter les consignes de sécurité inscrites dans les cahiers des charges inclus dans les marchés et rappelle que les horaires de travail ont été aménagés pour permettre aux personnels techniques d'éviter les heures de pointe : la vigilance a été extrême pour garantir leur protection.

Le Président ajoute que la question de l'internalisation des services de ménage et de sécurité est du ressort des établissements-composantes. S'agissant des sites du siège de PSL, les horaires de travail ont, eux aussi, été aménagés.

Un autre chef d'établissement rappelle qu'il ne convient pas de parler ici de sous-traitance, mais de marché public, ce qui suppose des contrats imposant un certain nombre de garanties. Une dizaine de prestataires de service interviennent (ménage, travaux ...) dans son établissement pour des activités encadrées contractuellement. Sauf à vouloir ne plus recruter sur le cœur des missions des établissements, il paraît inenvisageable de réinternaliser de manière massive.

Une administratrice renchérit : les procédures de marchés publics sont très encadrées, il est veillé à ce que les personnels ne soient pas mis en danger. Elle rappelle que le cœur d'activité, c'est la recherche et la formation ; il serait impossible de tout réinternaliser.

Le Directeur Général des Services de PSL souligne que les clauses de marché public protègent les personnels. Le choix opéré par PSL a été de maintenir le paiement des vacances dans des conditions plus larges que celles indiquées par la DGESIP : l'accueil habituellement assuré par deux agents a été maintenu — bien que limité à de l'accueil téléphonique — de façon à garantir le maintien de leurs salaires.

Un élu souligne la nécessité de la solidarité, notamment envers les plus faibles, mais invite à dissocier la question de l'internalisation ou de l'externalisation de la question de la sécurité des personnels.

Une cheffe d'établissement souligne, dans un contexte pourtant difficile, le profit que son établissement a tiré de cette expérience en termes pédagogiques et souligne l'aide de la DSI de PSL sans laquelle son établissement n'aurait pu fonctionner.

Une administratrice salue les collaborations efficaces et constructives entre établissements et organismes de recherche et rappelle l'initiative Discovery.

Un élu souhaite remercier tous les établissements pour leur mobilisation. Il insiste sur l'urgence, pour les chercheurs, de pouvoir accéder aux collections de livres et d'emprunter. Plusieurs chefs d'établissement rendent compte de la mise en place d'un système de prêts de livres sur rendez-vous (système de Drive notamment).

Un élu affirme que des personnels n'ont pas de masques dans un établissement et déplore que les administrateurs se préoccupent plus des livres que des personnels. Le chef de l'établissement interpellé est scandalisé par cette intervention, qu'il récuse totalement.

Une cheffe d'établissement évoque la très grande difficulté des intermittents du spectacle, et remercie PSL pour le maintien de son engagement.

Rendant compte des différences dans la manière dont la Chine et ses pays limitrophes ont géré l'épidémie, un chef d'établissement partenaire solidement implanté en Asie pointe le volet complémentaire d'un programme 2020 analysant la crise et la manière dont ces pays ont résisté.

Un élu souligne qu'un Etat fort est davantage protecteur pendant la crise. Il déplore en l'espèce le désengagement de l'Etat

Le Président remercie les administratrices et les administrateurs pour ce tour d'horizon et propose de passer aux points délibératifs.

IV. POINTS DELIBERATIFS

A. Gouvernance

A.1 Désignation des personnalités du Conseil d'Orientation Stratégique

Le Président rappelle que le Conseil d'Orientation stratégique (COS) est une instance consultative composée de 8 à 12 personnalités scientifiques, françaises ou étrangères, qui sont choisies hors de l'Université PSL en raison de leur compétence internationalement reconnue dans les domaines des sciences, des lettres, des arts, de la création, de la

valorisation de la recherche et de la diffusion des savoirs. Sur la base d'une visite, ce COS adresse chaque année un rapport assorti de propositions sur l'état de l'Université au conseil d'administration et au sénat académique. Il est consulté par le Président sur les modalités d'organisation de l'évaluation des activités de l'Université. Il peut être saisi par lui de toute question prospective pour en faire rapport au conseil d'administration. Il est consulté lors du recrutement d'un nouveau Président de l'Université. Ses membres sont élus pour une durée de 5 ans renouvelable et élisent parmi eux un Président, qui siège au comité de recherche du Président de l'Université.

L'expérience des dernières années a prouvé l'extrême utilité de ce regard extérieur apporté par des collègues étrangers. Pour reprendre une expression de Michael Worton, Président de l'ancien COS, ils agissent en « critical friends », à la fois bienveillants, mais n'hésitant pas au besoin à apporter la contradiction ou à ouvrir de nouvelles perspectives.

La composition du COS statutairement proposée par le Directoire n'est pas définitive : il reste encore trois places à pourvoir, occasion notamment d'opérer un rééquilibrage disciplinaire auquel les élus se sont déclarés sensibles.

Cette composition résulte de différents paramètres :

- Le respect de la parité, 5 femmes et 4 hommes.
- La prise en compte de la diversité disciplinaire de PSL (arts, sciences, SHS, ingénierie).
- La volonté de prendre des profils qui ont l'expérience du fonctionnement d'une université internationale.
- La volonté d'instaurer une continuité avec le précédent COS : 4 personnalités de cette liste (Michael Worton, Paula Crabtree, Joe Beall et Julia Higgins) ont été reconduites.

Le président informe les administratrices et administrateurs de la défection de Xavier Barcons, dont la hiérarchie a estimé que son appartenance au COS n'était pas compatible avec ses fonctions. Une administratrice proposera au Directoire un autre représentant en astrophysique.

Un élu regrette que les SHS soient en l'état sous-représentées. Au vu des partenariats internationaux de PSL, il prône une personnalité allemande, pays absent de la liste.

Rappelant que cette instance pourra être complétée, le Président passe au vote.

La composition du COS est adoptée à l'unanimité.

A.2 Approbation LOB-DOB (Débat d'Orientation Budgétaire)

Il est proposé de passer à la première étape du processus budgétaire de l'année 2021, à savoir la lettre d'orientation budgétaire. Le texte soumis pour approbation a été adoptée à la majorité des deux tiers du Directoire le 19 mai dernier après avoir été discuté avec l'ensemble des chefs d'établissement en rendez-vous individuels.

Le Directeur Général des Services de PSL présente ce point (cf. PowerPoint). Il rappelle qu'une fois la LOB validée par le conseil d'administration, le dialogue de gestion avec les établissements se déroulera entre juin et juillet, le cadrage à l'automne 2020 et le vote du budget initial au conseil d'administration du 20 décembre 2020.

La LOB concerne le budget des établissements-composantes et celui de PSL établissement public. Le Directoire a exprimé le souhait d'une vision budgétaire consolidée de l'ensemble du périmètre de PSL : la démarche, entamée, doit aboutir en 2021, à la faveur d'une harmonisation des outils de comptabilité au sein du périmètre. L'impact de la crise sanitaire a été pris en compte, il y aura un budget rectificatif si le CA l'accorde.

Un plan de soutien d'aide aux étudiants (CVEC réorientée pour une aide d'urgence et une aide à l'équipement numérique) a été intégré au §26. Les fonds aux appels à initiatives étudiantes pourront être mobilisés dans ce cadre. PSL prendra en charge la prolongation des contrats doctoraux avec le soutien de la tutelle. Le MESRI a par ailleurs financé la mise en œuvre d'un ENT, qui inclut une réflexion sur les moyens de captation et sur l'ingénierie pédagogique. Cette aide s'ajoute aux moyens demandés dans le cadre de l'appel à projets IDÉES.

Un élu remercie le Directeur Général des Services d'avoir facilité la lecture de ce document technique. La reconstitution de la trésorerie de PSL doit aller de pair avec le déploiement d'une politique prudentielle permettant, le cas échéant, de venir en aide aux étudiants, aux enseignants et aux personnels : la solidarité de PSL dépend de sa capacité d'anticipation. Par ailleurs, les processus qualité annoncés ne doivent pas tomber dans l'écueil habituel de processus administratifs lourds : on ne fait pas de la qualité en faisant de l'administration. Compte tenu de la crise, il émet enfin des réserves sur la réalisation des projets immobiliers affichés dans le document.

Le Directeur Général des Services indique que PSL a de nombreux besoins immobiliers, même si cette expression, du fait de la crise, pourra évoluer. Le process qualité fera l'objet d'une présentation détaillée lors d'une prochaine séance ; l'objectif est d'éviter toute bureaucratie. La restauration de la trésorerie de PSL participe à sa gestion prudentielle ; l'équilibre devait être atteint en 2021, le prochain CA de la FCS permettra de constater que le fonds dédié est de nouveau positif. La LOB a été construite sur la base d'hypothèses de ressources provenant des Appels à Projets SFRI et IDÉES raisonnables.

Un élu estime que les débats budgétaires auraient tout intérêt à prendre en compte la diversité des modèles dans PSL : certains établissements ont par exemple un niveau de ressources propres bien plus importants. Il souhaite que l'on mette à disposition des administrateurs les états financiers votés par les établissements. Le Président indique ne pas y voir d'inconvénient. Le Directeur Général des Services propose de mettre en annexe les éléments 2019 et les projets de budgets initiaux 2020. La difficulté tient aux différences de normes et de pratiques comptables d'un établissement à l'autre. La prochaine procédure budgétaire va dans le sens de ce qui est demandé, qui bénéficiera d'une harmonisation.

Un autre élu estime que la LOB DOB dessine un modèle d'établissement supérieur qu'il ne cautionne pas du fait de l'importance accordée à la question des ressources propres issues de la formation continue et des frais d'inscription. L'actuelle crise a pourtant montré la résilience du modèle public. Le Directeur Général des Services indique que la notion de ressources propres renvoie à des réalités disparates et à des montants d'origine aussi bien publique que privée. A titre d'exemple, les contrats doctoraux transférés sont considérés comme une ressource propre des établissements, alors qu'ils sont financés via le Plan des Investissements d'Avenir. L'examen de ce budget prouve que la part relative au mécénat est très faible par rapport à celle des financements publics.

Un élu regrette que la présentation du document ne permette pas de différencier l'Université de la FCS. Le Directeur général des services stipule que le document présente un budget consolidé entre les deux institutions, mais qu'il existe bien une séparation comptable entre la FCS et l'Université, ainsi qu'un vote différent pour les deux. Il rappelle que les statuts prévoient un transfert de la dotation Idex de la FCS à l'Université à la fin de l'année 2020. Le même élu regrette de n'avoir pas de visibilité sur le financement de la licence « Sciences pour un monde durable » (LSMD) qui relève de la relation entre la FCS et le mécène. Un élu indique que la LSMD apparaît au titre du développement de l'offre de formation PSL et de l'immobilier. Un autre élu indique que les ressources propres ne correspondent pas systématiquement à des ressources privées : aux Mines, il y a entre 40 et 50% de

ressources propres privées. Le vrai enjeu n'est pas d'opposer le public et le privé, il est d'obtenir, pour un établissement public, son autonomie tout en permettant aux entreprises d'avoir accès la recherche.

S'agissant de la LSMD, un élu affirme que ce document comporte plusieurs incertitudes : 1,6 millions d'euros sont attendus dans l'échéancier de recette. Il note que les conventions de mécénat relatives à cette formation sont passées avec la fondation alors que l'université PSL en est la bénéficiaire. Le Directeur Général des Services rappelle que la Fondation a pour mission de soutenir et d'accompagner l'Université PSL, dont elle est établissement-composante, dans l'ensemble de ses actions et de ses missions. Elle a notamment vocation à recevoir du mécénat. Il est fréquent que des fondations versent directement aux bénéficiaires sans passer par l'université. L'opération d'achat des locaux de la rue Amyot n'implique pas de flux avec l'Université.

Le Président ajoute que la LSMD est une licence publique, qui donnera lieu à un grade et qui est entièrement pilotée par les équipes pédagogiques de PSL : la maquette qui sera présentée au cours de la séance a été élaborée par elles. Par ailleurs, cette formation bénéficie du soutien non d'un, mais de plusieurs mécènes.

Un élu demande des précisions sur les dotations accordées au dispositif des professeurs attachés (19 recrutements prévus). Le Directeur Général des Services indique que la somme correspond à la contribution de PSL, soit 216k€ au montage financier d'une opération portée en toure par les établissements et les organismes de recherche. Il s'agit d'un complément de rémunération. L'idée est d'amplifier le dispositif et de le porter de deux à six ans.

Un élu signale que la règle de facturation au coût complet proposée dans le document (indicative et non obligatoire) peut conduire à des difficultés qui, dans le pire des cas, irait à l'encontre des objectifs poursuivis.

La LOB-DOB est approuvée à la majorité (5 contre, 1 abstention).

A.3 Désignation des membres de la Commission de déontologie

Le règlement intérieur de PSL implique la mise en place d'une Commission de déontologie de l'Université PSL (article 11). Ses missions sont de :

- Rassembler les informations relatives aux questions de déontologie que les établissements-composantes et les membres-associés ont eu à connaître, leur traitement et les réponses apportées ;
- Donner un avis sur les sujets dont les établissements-composantes, les membres-associés, les instances et le président de l'Université la saisissent les concernant, notamment la bonne prise en compte des liens d'intérêt dans les décisions.
- Animer une réflexion collective sur la place et le rôle du scientifique dans la société.

Cette commission est composée de quatre membres extérieurs à l'Université désignés par le conseil d'administration à la majorité des membres présents et représentés dont :

- Un sur proposition des élus du collège 2 du conseil d'administration ;
- Un sur proposition du président de l'Université ;
- Un sur proposition du Sénat académique ;
- Un sur proposition du Directoire.

La commission est composée à parité de femmes et d'hommes. Le Sénat académique n'étant pas encore mis en place, sont soumis à validation :

- Sur proposition du Directoire : Frédéric PACOUD qui est au Conseil d'Etat ;

- Sur la proposition du Président : Brigitte PLATEAU, professeur d'informatique à l'université de Grenoble Alpes.

Il est demandé aux élus (administrateurs du collège 2) de proposer un nom.

Un élu indique qu'ils n'ont pu émettre une proposition à temps pour le Conseil d'administration en raison d'une charge de travail élevée, non par manque d'intérêt.

Un nom sera proposé au prochain Conseil d'administration. Il est conseillé d'obtenir l'accord de principe du candidat, tout en rappelant que la nomination résultera d'un vote au CA.

Un administrateur demande des précisions sur les tâches de la commission de déontologie. Le Président indique que l'une de ses premières tâches sera de mettre en place une charte d'intégrité scientifique.

Le sujet est reporté au prochain Conseil d'administration avec la proposition d'une troisième personne à venir des élus.

A.4 Charte égalité et diversité

Le Président indique que le présent texte est le résultat d'un travail collectif mené par les référents égalité et diversité des établissements. Il salue leur mobilisation. La Vice-présidente vie étudiante, responsabilités sociales et environnementales signale que cette charte sera complétée d'un plan d'actions. Elle ne se substitue ni aux différents textes de loi, ni aux différentes chartes des établissements-composantes. Elle a été validée par le Directoire du 5 mai.

Une élue juge utile d'ajouter un principe d'égalité numérique au texte. La Vice-Présidente retient cette proposition.

Une autre élue récuse l'expression « égalité des chances » : les étudiants de PSL viennent de milieux très favorisés, quand d'autres, élèves boursiers, travaillent pour financer leurs études et s'endorment en cours. S'ensuit un taux d'échec plus important. Elle juge le texte vague et regrette qu'il ne soit assorti d'aucune proposition concrète.

La Vice-présidente vie étudiante rappelle que la charte est un texte politique qui fait état des valeurs et des principes qui serviront de cadre au plan d'actions qui en découlera. Elle ne comprend pas la critique de l'expression « égalité des chances » : PSL mène une politique volontariste pour réduire les inégalités et garantir le succès des étudiants issus de milieux moins favorisés. Une cheffe d'établissement estime que la présentation faite par l'élue ne reflète ni la situation, ni les efforts menés dans son établissement pour élargir le vivier des candidats et des étudiants. Il est primordial de s'assigner un objectif en matière d'égalité des chances, les résultats déjà obtenus y incitent. Elle plaide, par ailleurs, en faveur d'une féminisation des termes.

Un élu considère qu'il faut prendre en compte le fait que plusieurs étudiants refusent d'être ramenés à un genre.

Un autre élu estime préférable d'attendre le plan d'actions pour se prononcer sur la charte. Il existe à Dauphine des campagnes d'affichage ; des outils ont été mis en place par le groupe de travail égalité du CNRS.

Une personnalité qualifiée souhaite à son tour attendre le plan d'actions pour voter la charte. Il est d'accord pour inclure la fracture numérique, mais manifeste son opposition à toute écriture inclusive ; la cheffe d'établissement lui répond qu'elle prône une féminisation des termes, non l'écriture inclusive.

Une cheffe d'établissement se prononce en faveur d'un vote de la charte au cours de la séance, le plan d'actions venant ensuite. Elle avoue ne pas comprendre la polémique sur l'expression « égalité des chances », qui est clairement présentée comme un des principes de l'action à venir, comme un objectif.

La Vice-présidente indique que le plan d'actions sera prêt pour la rentrée, mais pas pour le prochain Conseil d'administration.

Un élu demande si HRS4R a des conséquences en matière de parité et d'égalité, il souhaiterait que cela puisse être présenté avec le plan d'actions.

Le Président propose de voter cette charte ultérieurement avec un plan d'action et la présentation HRS4R.

A.5 Reconduction du dispositif de rémunérations des fonctions exécutives élues de l'Université

Le Président informe les administrateurs que les trois points A.5, A.6, A7 qui sont soumis pour approbation ont fait l'objet d'un avis unanime du comité des rémunérations réuni le 22 avril dernier.

Ce comité, régi par le règlement intérieur sur la base de l'article 31 des statuts, est composé des trois administrateurs représentatifs des trois collèges de ce conseil. Il s'agit, pour le Collège 1, d'Isabelle Huault, pour le Collège 2, de Denis Rousset et, pour le Collège 3, de Ronan Stephan. Le Directeur Général des Services signale avoir transmis un document rectifié aux administrateurs.

Sans revenir sur le bienfondé ou non de telles rémunérations compte tenu des positions qu'il avait défendues lors d'un précédent mandat, un élu constate que leur niveau est élevé et que les primes du Président et des VP de l'Université sont significatives par rapport à celles pratiquées dans les établissements. Il déplore le caractère discrétionnaire de l'article 22 des statuts qui porte l'âge limite du président de PSL à 73 ans : le droit commun fixe l'âge de la retraite des enseignants-chercheurs et des chefs d'établissements à 68 ans. Il considère que la rémunération du président s'assimile à une rente, qui est choquante dans son principe. Il s'abstiendra donc.

Un chef d'établissement annonce s'abstenir.

Une élue rend compte de son statut de fonctionnaire de l'Éducation Nationale : le point d'indice n'est pas respecté, les grilles ne sont pas respectées. Elle annonce voter contre.

Un élu, membre du comité des rémunérations, précise que le règlement intérieur de l'université prévoit que le comité se prononce sur la base des propositions faites par le Président de l'Université pour la rémunération des VP. En revanche, ni les statuts ni le RI ne définissent à qui revient l'initiative de proposer la rémunération du PR. Cette faille, qui en toute logique aurait dû conduire le comité des rémunérations et le CA à sa suite à ne pas pouvoir délibérer présentement sur la rémunération du PR, devra impérativement être réparée à l'avenir par une modification du RI. En la présente occurrence, les décisions du comité des rémunérations ont été prises à l'unanimité et il s'est prononcé pour. Ceci posé, il s'estime sensible aux arguments avancés et regrette de ne pas disposer de justifications convaincantes. Il entend respecter les engagements pris dans sa déclaration de candidature. Il regrette que l'appel à candidatures du Président lancé au dernier trimestre n'ait pas fait état d'une fourchette de rémunérations. Globalement, il convient de mieux statuer sur le fonctionnement du comité. S'agissant des vice-présidents, un risque de disparité existe entre des candidats issus de l'Université et d'autres issus de l'extérieur. La proposition des vice-présidents étant faite par le Président, le comité des rémunérations

pourrait avoir du mal à se prononcer sur une négociation déjà faite. Le comité des rémunérations, qu'il juge actuellement trop étroit, pourrait inclure un représentant du personnel BIATSS de manière à diversifier les profils.

Le DGS rappelle qu'il n'est pas possible de parler de « faille » : on peut réfléchir à un autre mécanisme, mais il est tout à fait acceptable, en droit, que le Président propose même en ce qui le concerne, puisqu'il ne décide pas. Par ailleurs, le comité était, en tout état de cause, tout à fait fondé à délibérer puisqu'il s'agissait d'une proposition de reconduction d'un montant dont le Président n'était pas à l'origine.

Un chef d'établissement inscrit l'actuel débat dans une perspective historique. La ComUE a recruté en 2015 un candidat occupant un poste à l'étranger et qui avait accepté de baisser sa rémunération en revenant en France. Le Président actuel occupait un poste important avant de rejoindre PSL. Il a accepté, en venant à PSL, une baisse substantielle de sa rémunération, laquelle est par ailleurs inférieure à celle de son prédécesseur à ce poste. On peut comprendre les questions de principe, mais on ne peut pas demander à nouveau une baisse de salaire, sauf à estimer qu'il n'a pas fait son travail, ce que dément sa récente réélection.

Une cheffe d'établissement ajoute que l'actuel Président, en prenant la tête de la ComUE, n'avait pas seulement accepté une importante baisse de rémunération, il avait par ailleurs renoncé à la voiture de fonction et au chauffeur dont bénéficiaient ses prédécesseurs. S'agissant des vice-présidents, une baisse des rémunérations a été actée après les avoir mises en rapport avec celles pratiquées dans les établissements. Le comité a bien fonctionné : il a donné matière à de vrais débats, à des éclaircissements utiles, mais l'unanimité de son vote prouve que ses décisions ont été claires.

Un élu souscrit à l'idée que les rémunérations expriment une reconnaissance des parcours et des responsabilités, mais il y a aussi une question de choix de société qui transcende PSL. Il en appelle à la vigilance sur les écarts de rémunération, mais se montre sensible au fait que les rémunérations aient été revues à la baisse.

Un élu souhaite avoir la confirmation que les VP seront reconduits jusqu'à l'automne en vue du jury IDEX. Le Directeur Général des Services indique que les VP seront maintenus jusqu'à la préparation d'IDEX. Les votes interviendront à l'automne.

Le Président rappelle les engagements pris à l'égard du précédent CA pour que des propositions de modification du règlement intérieur puissent être faites. Il suggère la mise en place d'un comité du CA qui examinerait les propositions de modifications du RI avant de les passer en CA.

Un élu souhaite ajouter une délibération sur l'article 22 des statuts concernant l'âge du Président.

À la suite de la demande d'un élu, il est procédé à un vote à bulletin secret.

Cette reconduction est adoptée à la majorité (5 contre, 8 abstentions, 25 pour).

A.6 Actualisation de la grille de rémunération des personnes contractuelles

Il est procédé au vote.

Cette actualisation est adoptée à l'unanimité (5 abstentions).

A.7 Approbation des rémunérations pour charges des missions pédagogiques, scientifiques et fonctionnelles

Il est procédé au vote.

Cette approbation est adoptée à l'unanimité (5 abstentions).

A.8 Charte d'utilisation des systèmes d'information par les organisations syndicales représentatives à PSL

Le Directeur Général des Services indique que les statuts prévoient une utilisation des systèmes d'information par les organisations syndicales représentatives à PSL. Un modèle de charte a été discuté avec une organisation syndicale représentative qui fixe un certain nombre de principes (ex : nombre de messages maximum, taille maximum, respect de la RGPD).

Un élu souhaite remercier l'organisation syndicale d'avoir accepté que quelqu'un qui n'en soit pas membre puisse y avoir accès. Il demande quelles sont les règles pour que les élus puissent communiquer.

Le Directeur Général des Services indique qu'il y a un encadrement légal pour les organisations syndicales, mais pas pour les élus personnels. Il rappelle que PSL n'est pas l'employeur d'une très grande majorité des personnels et, par voie de conséquence, ne peut communiquer les listes. PSL peut publier un message dans sa newsletter annonçant l'organisation d'une réunion, mais ne peut pas fournir directement les listes à des élus non syndiqués.

Cette approbation est adoptée à l'unanimité.

B. Formation

B.1 Convention Fémis- PSL – initiation au cinéma pour les étudiants du CPES

Comme son nom l'indique, cette convention propose une initiation au cinéma pour les étudiants du CPES.

La Vice-présidente Licence et Affaires académiques indique que ces initiations sont très appréciées par les étudiants du CPES.

Une administratrice souligne que cette initiation est très bien, et indique qu'il est possible d'aller plus loin dans le cadre du PG ART.

Cette convention est adoptée à l'unanimité.

B.2 Convention CNSAD- PSL – ateliers d'interprétation pour les étudiants du CPES

Cette convention est adoptée à l'unanimité.

B.3 Convention Dauphine – PSL double diplôme informatique

Il s'agit d'un programme de double diplôme informatique organisé par Dauphine-PSL et l'Université de Pise.

Cette convention est adoptée à l'unanimité

B. 4 Convention Dauphine – PSL double diplôme mathématiques et applications

Il s'agit d'un double diplôme mathématique et applications entre Dauphine- PSL et l'Université italienne degli studi di Padova.

Cette convention est adoptée à l'unanimité.

C. Vie étudiante, responsabilités sociales et environnementales

C.1 Convention de versement des crédits attribués au BDE CPES 2020 2020-015

La Vice-présidente vie étudiante, responsabilités sociales et environnementales indique qu'il s'agit de soutenir l'association du BDE et des différents événements qu'ils organisent tout au long de leur année ; elle précise qu'ils sont soumis à différentes réglementations. Cette convention est adoptée à l'unanimité.

V. POINTS D'ACTUALITE

Point sur le report des élections au sénat académique

Le Président rappelle que les élections au sénat académique n'ont pu se tenir en raison de l'état d'urgence sanitaire. Sous réserve que les conditions sanitaires le permettent, elles devraient avoir lieu fin septembre ou début octobre, avec une installation du sénat en décembre 2020 ou janvier 2021.

Le Directeur Général des Services propose de communiquer le calendrier au prochain CA. Un élu demande à ce qu'avant l'été soient envoyés aux étudiants les scénarii de rentrée envisagés.

Point d'information sur la licence Sciences pour un monde durable (LSMD)

À la suite de la demande d'un élu, la Vice-présidente Licence et affaires académiques présente la maquette de cette formation qui ouvre à la rentrée prochaine (cf. *PowerPoint*).

Un chef d'établissement la remercie pour ce travail auquel son institution contribue largement.

Un élu demande des précisions sur les nouveaux mécènes de cette formation et souhaite connaître le montant de leur apport financier par rapport à celui de BNP. Les nouveaux mécènes, indique Isabelle CATTO, sont ENGIE, FONCIA et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), cette dernière se positionnant sur un partenariat de compétence. Le Président rappelle que la convention de mécénat relève du conseil d'administration de la Fondation et non de l'Université et indique que les montants de ces mécènes ne peuvent être divulgués pour des raisons de confidentialité propre à ce genre d'opérations ; néanmoins, compte tenu de la taille de ces mécènes, il est évident qu'il s'agit de montants significatifs. Il rappelle que ces sommes issues du mécénat constituent un complément de financement, la formation étant avant tout financée par l'Etat. PSL est en train de mettre en place une convention type de partenariat qui sera soumise à la commission de déontologie. Il ajoute que PSL table sur une obtention du grade de licence d'ici l'année prochaine et se félicite du nombre et du niveau des étudiants qui ont postulé à cette formation, indice de sa pertinence et de sa qualité. Il profite de ce point consacré au premier cycle de PSL pour annoncer une réflexion en cours sur l'appellation du CPES.

Un administrateur s'étonne de la présence de BNP parmi les mécènes, cette banque figurant au top 15 des banques finançant les énergies fossiles. Le Président l'invite à vérifier les sources dont émanent de tels classements. Il est de notoriété publique que BNP est l'une des banques qui s'est le plus désengagée des énergies fossiles ces dernières années. C'est tout l'intérêt de la mise en place d'une commission de déontologie.

Un élu demande des précisions sur le statut des enseignants de cette formation. Isabelle CATTO indique que PSL s'appuiera sur des vacances, tout en espérant des recrutements pérennes à l'avenir : l'enjeu du développement durable est suffisamment partagé à PSL pour en imaginer.

Le même élu demande comment les bourses vont être attribuées. Isabelle CATTO rappelle que les bourses pourront aller jusqu'au doubler celles du CROUS. Pour les attribuer, une commission sera mise en place, qui associera la Vice-présidente Vie étudiante, la Vice-

présidente Licence et affaires académiques, ainsi que la Responsable administrative et scolarité du niveau Licence. Cette commission pourra être ouverte à d'autres personnes.

Un élu se félicite que la notion de développement durable soit traitée autrement que sous l'angle de la sauvegarde de la planète.

Un élu demande des précisions sur les débouchés offerts par la formation. Isabelle CATTO indique avoir recensé, avec l'équipe enseignante, les possibles poursuites d'études dans PSL au niveau master et construit la maquette en conséquence.

Le Président la remercie.

Information sur l'adoption de la charte Science ouverte et la mise en place d'un portail HAL PSL

Le Vice-président Recherche et formation graduée rappelle que les principes de la science ouverte et la rédaction d'une charte sont les résultats d'un appel à projets. Il s'agit de permettre le libre accès des publications scientifiques au sein de PSL et la bonne gestion des données de la recherche.

Un document cadre donnera les grandes lignes de la charte. Un portail HAL sera mis en place pour rendre visible les publications des chercheurs de PSL. Il offrira un accès aux établissements qui n'en disposent pas et moissonnera les informations contenues dans les portails des établissements qui en disposent d'un.

La séance est levée.



Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 32/2020

Offre de formation 2020/2021

**Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 9 juillet 2020**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres et notamment son article 13, 17° ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres.

DECIDE

Article unique :

Le conseil d'administration approuve l'offre de formation de l'Université PSL au titre de l'année universitaire 2020-2021, telle qu'annexée à la présente délibération.

32 voix « pour », 0 voix « contre », 5 abstention(s),

Le Président de séance
Alain FUCHS

37 membres présents ou représentés sur 38 membres avec voix délibérative
dont 9 procurations

Conseil d'administration du 9 juillet 2020

OFFRE DE FORMATION DE L'UNIVERSITÉ PSL

2020-2021

DIPLÔMES AVEC GRADE DE LICENCE

Cycle pluridisciplinaire d'études supérieures.....	5
Droit.....	14
Économie appliquée	14
Gestion	14
Sciences sociales	14
Formation du comédien *	41
Informatique des organisations	45
Mathématiques appliquées	45
Sciences pour un monde durable **	58

DIPLÔMES AVEC GRADE DE MASTER

SCIENCES SOCIALES, ÉCONOMIE, GESTION

Master Affaires internationales et développement.....	64
Master Analyse et politique économiques	76
Master Comptabilité, contrôle, audit.....	79
Master Contrôle, audit, reporting financier.....	82
Master Droit	87
Master Économie appliquée.....	101
Master Économie et finance.....	104
Master Économie et gestion de la santé	111
Master Économie quantitative	116
Master Finance	121
Master Gestion de patrimoine	137
Master Journalisme.....	140
Master Management de l'innovation.....	146
Master Management des ressources humaines.....	150
Master Management et organisations	157
Master Marketing et stratégie.....	175
Master Mode et Matière	182
Master Politiques publiques	187
Master Sciences économiques et sociales.....	195
Master Sciences sociales.....	198
Master Systèmes d'information, réseaux et numérique	202
Master Transport, mobilités, réseaux	211
Diplôme de l'École normale supérieure - PSL	216

* Grade : conventionnement avec le CPES de PSL

** Grade : demande de reconnaissance en cours

HUMANITÉS, ARTS

Master Archives	220
Master Civilisations, cultures et sociétés	223
Master Études asiatiques	230
Master Histoire de l'art et archéologie	234
Master Humanités	239
Master Humanités numériques	245
Master Philosophie	248
Master Sciences des religions et société	254
Diplôme de l'École normale supérieure - PSL	259
Jouer et mettre en scène **	262

SCIENCES, INGÉNIERIE

Diplôme de l'École normale supérieure - PSL	266
Diplôme du cycle ingénieur civil de l'École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL	269
Diplôme du cycle ingénieur ISUPFERE spécialité énergétique de l'École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL	273
Diplôme du cycle ingénieur de l'École nationale supérieure de Chimie de Paris - PSL	277
Diplôme du cycle ingénieur de l'ESPCI Paris - PSL	282
Master Chimie	287
Master Énergie	296
Master Informatique	299
Master Ingénierie de la santé	309
Master Ingénierie nucléaire	316
Master Mathématiques et applications	323
Master Physique	333
Master Sciences cognitives	336
Master Sciences de la terre et des planètes, environnement	339
Master Sciences de l'univers et technologies spatiales	342
Master Sciences du vivant	348
Master Sciences et génie des matériaux	354

DIPLÔME DE DOCTORAT PSL	360
--------------------------------------	------------

DIPLÔMES ENTREPRENEURIAT

Diplôme Étudiant-Entrepreneur (D2E) PSL-Pépité	372
Diplôme Intrapreneuriat et transformation numérique (CFEE)	374

DIPLÔMES AVEC GRADE DE LICENCE

CYCLE PLURIDISCIPLINAIRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES (CPES)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé du diplôme : Diplôme du Cycle Pluridisciplinaire d'Études Supérieures

Trois filières de spécialisation progressive :

- Filière Sciences ;
- Filière Sciences économiques sociales et juridiques ;
- Filière Humanités.

Établissement opérateur : Université PSL

Nom de la responsable du diplôme : Isabelle CATTO

Type de diplôme : Diplôme d'établissement conférant le grade de Licence

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Cycle Pluridisciplinaire d'Études Supérieures (CPES) est une formation généraliste et pluridisciplinaire, offrant ouverture culturelle, pédagogie par projets et initiation à la recherche. Il s'agit d'un cursus en 3 ans fondé sur un principe de spécialisation progressive et un enseignement en petits groupes, créé en partenariat avec le Lycée Henri-IV.

Les étudiants candidatent et s'inscrivent dans l'une des trois filières suivantes :

- Sciences ;
- Humanités ;
- Sciences économiques, sociales et juridiques (SESJ).

La formation est fondée sur une hybridation pédagogique inédite, combinant le meilleur des classes préparatoires aux grandes écoles (intensité et qualité des cours, encadrement et suivi pédagogique, effectifs limités) et de l'université (apprentissage de l'autonomie, diversité des choix de spécialisation, formation par la recherche).

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation :

- CPES1 : Titulaire d'un baccalauréat général de l'enseignement secondaire français, obtenu en France ou à l'étranger, ou un diplôme d'études secondaires étranger à équivalence reconnue (Pour les étudiants non francophones, un niveau DALF C1 est exigé en Français) ;

- CPES 2&3 : étudiants ayant déjà validé 1 ou 2 années d'études dans l'enseignement supérieur (classes préparatoires aux grandes écoles ou université) et qui souhaitent se réorienter.

Procédure de recrutement :

- CPES1 : Les admissions se font exclusivement sur dossier via le portail Parcoursup ;
- CPES 2&3 : Procédure sur dossier et entretien. Dépôt des dossiers en ligne, sur le portail de candidatures de PSL.

Critères d'examen du dossier communs aux trois filières :

Tous les éléments du dossier Parcoursup sont pris en compte :

- Fiche avenir pour les élèves de terminale scolarisés dans un lycée français : moyenne, rang dans la classe et appréciation pour toutes les disciplines, avis du professeur principal et du chef d'établissement, niveau de la classe ;
- Bulletins scolaires de première et terminale (pour les élèves de terminale : bulletins de terminale des 1^{er} et 2^e trimestres ou du 1^{er} semestre seulement) : moyenne, appréciation, évolution des résultats dans toutes les disciplines ;
- Résultats aux épreuves anticipées du baccalauréat pour les élèves de terminale et résultats du baccalauréat pour les candidats diplômés en 2018 ou avant ;
- Relevés de notes du supérieur pour les candidats scolarisés dans l'enseignement supérieur ;
- Certificat de niveau en langue française pour les candidats scolarisés dans un établissement étranger (si le français n'est pas la langue officielle du pays) ;
- Projet de formation.

DÉBOUCHÉS

Le CPES est une formation pluridisciplinaire sélective et exigeante qui mène à un diplôme d'établissement conférant le grade de licence.

Les étudiants peuvent poursuivre leurs études supérieures en accédant (de droit ou sur dossier) aux diplômes de niveau master de l'Université PSL, mais également à toutes les autres grandes universités et grandes écoles, en France comme à l'international.

FILIÈRE SCIENCES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du directeur des études de la filière : Jean-François ALLEMAND

Modalités d'enseignement : Formation initiale

Langue d'enseignement principale : Français



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA FILIÈRE

Dédiée aux bacheliers titulaires d'un bac S, la filière Sciences propose un large éventail de disciplines scientifiques - des mathématiques, à l'informatique en passant par les sciences expérimentales - qui vous permettront d'affiner progressivement votre choix d'études.

En première année, la filière Sciences est destinée aux étudiants intéressés par les sciences exactes (mathématiques, physique, chimie, informatique et biologie), et qui veulent approfondir ces matières scientifiques avant de faire des choix éclairés sur leur orientation en deuxième année. Les enseignements ont lieu au Lycée Henri-IV et, pour les TP d'Optique, sur le site de Meudon de l'Observatoire de Paris, et sont assurés par des chercheurs, des enseignants-chercheurs et des professeurs de classes préparatoires aux grandes écoles.

En deuxième année, l'année se compose d'un **tronc commun** (mathématiques fondamentales, logique, algorithmique, Histoire environnementale, projet de recherche et un cours au choix parmi les cours proposés par les autres filières) et **une majeure au choix** "Mathématiques" ou "Sciences expérimentales" :

- **Majeure Mathématiques** : elle offre deux cours de mathématiques chaque semestre complétés par un choix d'une mineure parmi trois possibilités : économie (cours en commun avec la majeure économie de la filière SESJ), philosophie (cours en commun avec la majeure philosophie de la filière Humanités) ou physique (cours en commun avec la majeure sciences expérimentales) ;
- **Majeure Sciences expérimentales** : Majeure pluridisciplinaire en chimie, physique et biologie.

Une semaine est banalisée à la fin de chaque semestre pour rassembler les étudiants des trois filières :

- Au premier semestre, ils participent en petits groupes à des ateliers de pratiques artistiques (environ 20h) qui associent des écoles d'art et de création de PSL, dont la FEMIS, l'ENSAD et le CNSAD ;
- Au second semestre, ils suivent un atelier de robotique ou l'atelier d'écriture journalistique organisé par l'Institut Pratique de Journalisme de Dauphine-PSL.

Les étudiants réalisent, également, un premier projet de recherche en laboratoire à raison de 60 heures au cours du second semestre. Le projet est encadré par des enseignants et chercheurs et fait l'objet d'une soutenance orale devant un jury en fin d'année.

En troisième année, les étudiants poursuivent leur spécialisation, tout en maintenant une volonté d'ouverture par le biais d'options croisées entre filières.

Les spécialisations proposées sont :

- **Mathématiques** : au sein de cette spécialisation, 4 parcours sont proposés (Mathématiques - Informatique, Mathématiques - Physique, Mathématiques-Économie-Finance-Actuariat, Mathématiques approfondies), adossés à la licence de Mathématiques appliquées de Dauphine-PSL. Les étudiants du CPES 3 Mathématiques s'inscrivent en parallèle en licence à Dauphine-PSL et, en cas de succès, obtiennent les deux diplômes en fin d'année ;

- **Sciences expérimentales** : cette spécialisation reste pluridisciplinaire en Physique, Chimie et Biologie. Des cours au choix, présélectionnés dans les établissements-composantes, permettent un renforcement disciplinaire dans l'une de ces disciplines selon le projet d'orientation de l'étudiant ;
- **Informatique** : la spécialisation "Informatique" est adossée au parcours "Informatique et Mathématiques pour la Décision et les Données" (IM2D) de la licence Informatique des Organisations de Dauphine-PSL. Les étudiants du CPES 3 ayant choisi la spécialisation Informatique s'inscrivent en parallèle en licence Informatique des Organisations parcours IM2D de Dauphine PSL et, en cas de succès, obtiennent les deux diplômes en fin d'année.

En CPES 3, les étudiants réalisent par ailleurs un projet de recherche individuel encadré par un enseignant-chercheur, donnant lieu à un rapport et une soutenance en fin d'année.

DÉBOUCHÉS

À l'issue du CPES filière Sciences, les étudiants obtiennent un diplôme d'établissement avec grade de licence délivré par PSL, qui leur ouvre l'accès à un large choix de Masters universitaires en France ou à l'étranger. Certaines grandes écoles sont accessibles en admission parallèle.

Débouchés naturels dans PSL :

- [Diplôme de l'École normale supérieure - PSL ;](#)
- [Diplôme du cycle ingénieur civil de l'École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL ;](#)
- [Diplôme du cycle ingénieur de l'École nationale supérieure de Chimie de Paris - PSL ;](#)
- [Diplôme du cycle ingénieur ESPCI Paris - PSL ;](#)
- [Master Chimie ;](#)
- [Master Énergie ;](#)
- [Master Informatique ;](#)
- [Master Ingénierie de la santé ;](#)
- [Master Mathématiques et applications ;](#)
- [Master Physique ;](#)
- [Master Sciences cognitives ;](#)
- [Master Sciences de la terre et des planètes, environnement ;](#)
- [Master Sciences de l'univers et technologies spatiales ;](#)
- [Master Sciences du vivant ;](#)
- [Master Sciences et génie des matériaux ;](#)

FILIÈRE SCIENCES ÉCONOMIQUES SOCIALES ET JURIDIQUES (SESJ)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du directeur des études de la filière : Pascal COMBEMALE

Modalités d'enseignement : Formation initiale

Langue d'enseignement principale : Français

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA FILIÈRE

La filière Sciences économiques sociales et juridiques (SESJ) a pour vocation de former des étudiants capables d'analyser et de comprendre la réalité économique et sociale dans toute sa complexité. Cette ambition est servie par un enseignement approfondi de Sciences sociales (Économie, Sociologie, Science Politique) complétées par le Droit, sans exclure des appariements optionnels avec l'Histoire, la Géographie ou la Philosophie. La place des Mathématiques varie selon l'orientation choisie. Une attention particulière est accordée à l'enseignement des méthodes quantitatives (statistiques, économétrie) et qualitatives (enquêtes de terrain), ainsi qu'à l'initiation à la recherche. Sont privilégiés la rigueur, l'ouverture d'esprit, l'effort pour conquérir une autonomie intellectuelle.

La filière SESJ, accessible aux bacheliers titulaires d'un baccalauréat ES ou S, offre, en plus des activités communes (conférences de recherche, sorties culturelles), un spectre étendu d'enseignements : mathématiques, économie, sociologie, sciences politiques, introduction au droit, histoire, langues, philosophie.

La première année propose deux parcours :

- **Économie et société** : la pluridisciplinarité étendue de ce parcours permet, selon les projets des étudiants et leurs résultats dans les différentes disciplines, une orientation ultérieure privilégiant soit l'Économie, soit les Sciences sociales, soit le Droit, sans exclure certains appariements entre ces trois majeures ;
- **Mathématiques et société** : ce parcours est destiné aux étudiants qui souhaitent maintenir le haut niveau d'exigence en mathématiques et en informatique de la filière scientifique tout en bénéficiant de l'enseignement d'Économie et de Sciences sociales de la filière SESJ.

La 2^e année repose sur 3 majeures - Économie, Droit, et Sciences sociales (Sociologie et Science Politique) - combinées deux par deux (des combinaisons avec une majeure de la filière Humanités sont également possibles) :

- **Majeure Sociologie et science politique** : cette majeure doit sa particularité à l'étendue du spectre couvert (anthropologie, sociologie, science politique) ainsi qu'à la cohérence et à la densité de la formation proposée, sur le plan théorique comme sur le plan méthodologique ;
- **Majeure Économie** : cette majeure est au « standard » des meilleurs cursus dans cette discipline, la plus-value résultant des combinaisons possibles avec les autres majeures, par

exemple Économie-Droit ou Économie-Sociologie et science politique, enrichies par des options : philosophie politique, sciences cognitives, etc. ;

- **Majeure Droit** : la majeure Droit présente la particularité d'associer des cours de droit public et de droit privé, adossés à des ateliers pratiques animés par des professionnels.

Une semaine est banalisée à la fin de chaque semestre pour permettre aux élèves de toute la promotion de participer à des ateliers de pratiques artistiques et à un stage d'initiation à la rédaction journalistique à l'Institut Pratique du Journalisme de Dauphine-PSL.

En troisième année, les enseignements obligatoires ont lieu à Dauphine-PSL. Les étudiants du CPES 3 SESJ s'inscrivent en parallèle en licence à Dauphine-PSL dans la mention de licence correspondant à leur choix de spécialisation. En cas de succès, ils obtiennent les deux diplômes en fin d'année. En fonction des choix de la 2e année, différentes spécialisations sont possibles : Économie (2 parcours), Sociologie et science politique, et Droit et gouvernance publique :

- **Économie** : elle se dédouble en 2 parcours. Le premier " Économie fondamentale " est le plus intense en Économie et il est renforcé en Mathématiques car il prépare aux Masters d'Économie les plus théoriques. Le second, intitulé « Économie et Société » conjugue l'équivalent d'une Licence d'Économie et d'une Licence de Sciences sociales : il conduit donc à des Masters dans ces deux familles de disciplines, en contrepartie, inévitablement, d'une charge de travail élevée, malgré de moindres exigences en mathématiques et en formalisation que le parcours Économie fondamentale ;
- **Sociologie et science politique** : elle est riche de très nombreux cours offrant une connaissance étendue des différentes composantes des sciences sociales, articulée à une formation méthodologique approfondie, en particulier à l'enquête de terrain. La variété des options vient compléter une diversité qui rend possible de nombreux choix d'orientation en masters ;
- **Droit et gouvernance publique** : il s'agit d'une formation juridique exigeante apportant aux étudiants un niveau de compétence élevé en Droit, un début de spécialisation en Droit public et un profil résolument pluridisciplinaire préparant ainsi les étudiants à une orientation universitaire puis à une activité professionnelle en lien ou en interaction avec la sphère publique ou parapublique.

Les étudiants d'Économie et de Sociologie et science politique réalisent un projet de recherche individuel encadré par un enseignant, donnant lieu à une soutenance. Les étudiants de Droit participent à la Clinique juridique de Dauphine-PSL. Enfin, Le Certificat Médias et Journalisme proposé par l'Institut Pratique du Journalisme de Dauphine-PSL, optionnel, permet d'introduire les étudiants aux métiers du journalisme.

DÉBOUCHÉS

À l'issue de leurs trois années de formation dans la filière SESJ, les étudiants obtiennent un diplôme d'établissement avec grade de licence délivré par PSL, qui leur ouvrent l'accès à un large choix de Masters universitaires en France ou à l'étranger.

Débouchés naturels dans PSL :

- [Master Affaires internationales et développement :](#)

- [Master Analyse et politique économiques ;](#)
- [Master Droit ;](#)
- [Master Économie appliquée ;](#)
- [Master Économie quantitative ;](#)
- [Master Journalisme ;](#)
- [Master Politiques publiques ;](#)
- [Master Sciences économiques et sociales ;](#)
- [Master Sciences sociales ;](#)
- [Diplôme de l'École normale supérieure - PSL.](#)

FILIÈRE HUMANITÉS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du directeur des études de la filière : David SCHREIBER

Modalités d'enseignement : Formation initiale

Langue d'enseignement principale : Français

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA FILIÈRE

La filière Humanités du CPES permet aux étudiants curieux d'approfondir leurs connaissances en sciences humaines et en lettres, d'être au contact de savoirs renouvelés en histoire, en philosophie, et en histoire et théorie des arts, et de s'initier à la recherche dans ces domaines. Elle forme aux méthodes fondamentales, tout en proposant des parcours pluridisciplinaires. Les parcours rendent possible des croisements avec les sciences sociales et juridiques.

La 1^{ère} année, accessible à tous les bacheliers titulaires d'un baccalauréat général, propose des enseignements fondamentaux dans les principales disciplines des Humanités : littérature, philosophie, histoire, histoire et théorie des arts, cultures antiques, ainsi que l'anglais obligatoire du tronc commun. Un cours d'initiation aux méthodes quantitatives et aux enquêtes vient compléter cette formation en sciences humaines, ainsi qu'un cours au choix. Les enseignements sont assurés par des enseignants-chercheurs et des professeurs de classes préparatoires aux grandes écoles.

En deuxième année, un système de doubles majeures ou de majeure-mineure est proposé, au sein duquel chaque étudiant choisit 2 disciplines parmi les 3 suivantes :

- **Majeure Philosophie** : la majeure Philosophie propose des enseignements qui font converger l'histoire de la philosophie et l'actualité philosophique, à partir de lectures approfondies, de cours et d'échanges avec les enseignants. La diversité des exercices et des approches permet de couvrir un large champ de la philosophie contemporaine : philosophies de l'art, de la politique, de la connaissance, de l'esprit. Une introduction aux sciences cognitives vient compléter cette formation ;

- **Majeure Histoire** : la majeure Histoire propose des enseignements qui couvrent les 4 périodes fondamentales, en centrant l'analyse sur une période et un contexte restreint ou en proposant des perspectives transnationales et globales sur des longues durées à partir d'objets spécifiques. Le but est de permettre aux étudiants d'accéder aux recherches les plus contemporaines et les plus diverses en histoire, tout en consolidant leur savoir historique générale ;
- **Majeure Histoire et Théories des arts** : la majeure Histoire et Théories des arts permet aux étudiants d'entamer une spécialisation dans ces domaines des sciences humaines. L'approche porte sur une large variété des formes d'art, appréhendées d'un point de vue historique et théorique, tout en portant un regard attentif aux formes de la création contemporaine : peinture, cinéma, théâtre, danse, etc.

Des appariements avec les majeures de la filière SESJ sont également possibles.

Une semaine est banalisée à la fin de chaque semestre pour rassembler les étudiants de toute la promotion du CPES. Ils participent en petits groupes à l'issue du 1er semestre à des ateliers de pratiques artistiques (env. 20h) qui associent des écoles d'art et de création de PSL, dont la FEMIS, l'ENSAD et le CNSAD. La dernière semaine du second semestre est consacrée à un stage d'initiation au journalisme à l'Institut Pratique du Journalisme de l'Université Paris-Dauphine. Dans le cadre de la pratique de la recherche au second semestre, les étudiants préparent par groupe un dossier de recherche sous la direction d'un enseignant-chercheur, sur un sujet élaboré avec lui à partir d'une approche pluridisciplinaire. Ce dossier, présenté selon les critères de la recherche académique, fait l'objet d'une soutenance orale en fin d'année.

En troisième année, 3 spécialisations sont proposées – Philosophie, Histoire ou Histoire et Théories des arts - dans le prolongement des choix de majeures de la 2ème année. Les étudiants doivent également choisir 2 cours dans une autre spécialité, ou dans le Certificat Médias et Journalisme, créé par l'Institut Pratique du Journalisme de Dauphine-PSL.

- **Philosophie** : la 3e année poursuit la formation générale en philosophie (méta-éthique, phénoménologie, histoire et philosophie des sciences). L'approche pluridisciplinaire est maintenue par le choix obligatoire de deux cours dans des disciplines autres que la spécialité. La réalisation d'un dossier de recherche individuel permet aux étudiants d'entamer une spécialisation dans un domaine de leur choix et de s'initier à la rédaction d'un projet de recherche afin de préparer leur orientation en master ;
- **Histoire** : la 3e année poursuit la formation générale dans les différentes périodes historiques, complétée par une approche réflexive et historiographique (écriture de l'histoire, usages publics du passé). L'approche pluridisciplinaire est maintenue par le choix obligatoire de deux cours dans des disciplines autres que la spécialité. La réalisation d'un dossier de recherche individuel permet aux étudiants d'entamer une spécialisation dans un domaine de leur choix et de s'initier à la rédaction d'un projet de recherche afin de préparer leur orientation en master ;
- **Histoire et Théories des arts** : la 3e année poursuit la formation générale en histoire et théorie des arts, en élargissant les domaines et périodes étudiées et en abordant des questions réflexives et épistémologiques sur la discipline (historiographie, patrimoine, humanités numériques). L'approche pluridisciplinaire est maintenue par le choix obligatoire de deux cours dans des disciplines autres que la spécialité. La réalisation d'un dossier de

recherche individuel permet aux étudiants d'entamer une spécialisation dans un domaine de leur choix et de s'initier à la rédaction d'un projet de recherche afin de préparer leur orientation en master.

Au cours de l'année, les étudiants réalisent un mémoire de recherche individuel dans leur spécialisation, encadré par un enseignant-chercheur, donnant lieu à une soutenance et requis pour la validation du diplôme. Ce premier projet de recherche sert d'appui aux étudiants pour leur candidature dans certains Masters.

DÉBOUCHÉS

À l'issue de leurs 3 années de formation en Humanités, les étudiants obtiennent un diplôme d'établissement délivré par PSL conférant le grade de licence qui leur ouvre l'accès à un large choix de Masters sélectifs en France ou à l'étranger. Certaines grandes écoles leur sont également accessibles en admission parallèle.

Les débouchés naturels dans PSL :

- Master Archives ;
- Master Civilisations, culture et société ;
- Master Études asiatiques ;
- Master Histoire de l'art et Archéologie ;
- Master Humanités ;
- Master Humanités numériques ;
- Master Philosophie ;
- Master Sciences cognitives ;
- Master Sciences des religions et société ;
- Diplôme de l'École normale supérieure - PSL.

LICENCE SCIENCES DES ORGANISATIONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulés des diplômes délivrés à l'issue des trois années :

- Diplôme de premier cycle de Dauphine - PSL, mention Gestion ;
- Diplôme de premier cycle de Dauphine - PSL, mention Économie appliquée ;
- Diplôme de premier cycle de Dauphine - PSL, mention Sciences sociales ;
- Diplôme de premier cycle de Dauphine - PSL, mention Droit.

Intitulés des formations des deux premières années (L1 et L2) :

- Sciences des organisations - Formation classique ;
- Sciences des organisations - Formation Talents.

Établissement opérateur : Dauphine - PSL

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Elle dispense une solide formation généraliste, avec deux premières années pluridisciplinaires proposant des enseignements en :

- Économie ;
- Gestion ;
- Sciences sociales ;
- Droit ;
- Disciplines quantitatives.

Le contenu et l'organisation de la formation permettent :

- L'acquisition d'une méthode de travail efficace et rigoureuse ;
- Une sensibilisation aux enjeux sociétaux ;
- Une première découverte d'une entreprise ou d'une organisation.

Un accent particulier est mis durant les 3 années sur les enjeux liés à la transition écologique et aux sciences du numérique.

Les étudiants souhaitant approfondir leurs connaissances dans des domaines particuliers peuvent le faire à travers les certificats « Études juridiques », « Langues et civilisation » et « Médias et journalisme ».

Tous les cours sont donnés en petit groupe, pour faciliter l'accompagnement pédagogique. Les étudiants bénéficient d'un encadrement et d'un suivi très étroits des responsables pédagogiques. Un tutorat est organisé tout au long de l'année. Des ateliers Adaptation et Orientation sont organisés en novembre pour accompagner les étudiants qui le souhaitent.

La première année de licence de sciences des organisations consiste en une formation généraliste en économie, gestion, droit, sciences sociales et disciplines quantitatives. Ce programme est proposé sur les campus de Dauphine à Paris, Londres et Madrid, ainsi que dans le cadre d'une double licence avec l'Université Johann Wolfgang Goethe à Francfort.

Objectifs pédagogiques :

- Réussir l'intégration des étudiants dans la vie universitaire en les accompagnant dans la transition entre les études secondaires et les études supérieures ;
- Assurer l'acquisition d'une méthode de travail universitaire autonome ;
- Mettre à niveau des étudiants ayant des acquis différents selon les parcours scolaires antérieurs ;
- Permettre l'acquisition des premiers fondamentaux en gestion, économie, sciences sociales, droit ;
- Donner aux étudiants une première connaissance de l'entreprise ou d'une organisation par un stage ou un emploi ;
- Renforcer les compétences linguistiques (en anglais, en espagnol et en allemand pour les programmes internationaux) des étudiants et les préparer à leur immersion dans un environnement international avec un accent particulier sur la dimension interculturelle.

La deuxième année de licence de sciences des organisations s'inscrit dans la poursuite de la première année afin de consolider et développer les acquis des étudiants en économie, gestion, droit, sciences sociales et disciplines quantitatives. Ce programme est proposé sur les campus de Dauphine à Paris, Londres et Madrid, ainsi que dans le cadre d'une double licence avec l'Université Johann Wolfgang Goethe à Francfort.

Objectifs pédagogiques :

- Acquisition d'un socle commun généraliste en droit, économie, gestion, sciences sociales ;
- Acquisition des outils quantitatifs (notamment mathématiques, statistiques, informatiques) nécessaires à la poursuite d'études ;
- Acquisition d'une connaissance de l'environnement politique et économique ;
- Acquisition d'un savoir être et d'une prise en charge par l'étudiant de son avenir (Programme « Trajectoires ») ;
- Prise de conscience des enjeux contemporains notamment en matière de transformation numérique (semestre digital au 2ème semestre) ;
- Capacité à choisir en connaissance de cause la mention de la troisième année de licence ;
- Développement de l'acquisition d'une méthode de travail universitaire autonome ;
- Donner aux étudiants une première connaissance de l'entreprise ou d'une organisation par un stage ou un emploi en France ou à l'international.

En 3^e année de licence, l'étudiant choisit une spécialisation en :

- Économie ;
- Sciences sociales ;
- Gestion ;
- Droit (sous réserve d'avoir suivi dès la 1^{re} année la filière droit).

Les étudiants bénéficient de nombreuses possibilités de mobilité à l'international.

La formation Dauphine - Talents est proposée au premier cycle en Sciences des Organisations pour les artistes, les entrepreneurs et les sportifs de haut niveau. Elle offre la possibilité d'aménager le cursus classique dans le temps. Les étudiants suivent leur première et deuxième années de licence au sein d'un groupe spécifique, composé d'une trentaine d'étudiants. Cela leur permet d'avoir :

- Un étalement des cours sur six semestres au lieu de quatre ;
- Deux matinées de cours par semaine (mardi et jeudi) et une semaine de regroupement chaque début de semestre ;
- Des options fléchées permettant un renforcement du niveau d'anglais et une valorisation des talents.

Pour prétendre à la formation Dauphine - Talents, il faut posséder l'un des trois statuts :

- Le statut de Sportif de haut niveau repose sur la reconnaissance du caractère de haut niveau, national ou international (attestations d'entraîneurs / président de club / fédération) et/ou l'inscription sur la liste officielle des sportifs de haut niveau établie et éditée chaque année par le Ministère Jeunesse et Sport ;
- Le statut d'Artiste (musique, danse, arts, art dramatique) repose sur la reconnaissance du niveau de l'étudiant par un conservatoire départemental (avec un certificat de 3ème cycle), régional ou national et/ou les prix ou médailles obtenus ;
- Le statut d'Entrepreneur repose sur l'obtention du statut « Étudiant Entrepreneur » délivré par le comité d'engagement PEPITE de l'Université PSL.

ACCORDS INTERNATIONAUX

La 1^{re} année de Licence - Sciences des organisations est proposée :

- À Londres et à Madrid comme programmes internationaux ;
- Et dans le cadre d'un double diplôme en partenariat avec l'Université de Johann Wolfgang Goethe à Francfort.

La 2^e année de Licence - Sciences des organisations est proposée :

- À Londres et à Madrid comme programmes internationaux ;
- Dans le cadre d'un double diplôme en partenariat avec l'Université de Johann Wolfgang Goethe à Francfort ;
- Et un double diplôme avec l'Universidad Carlos III (UC3M) de Madrid permet de continuer le cursus entre Paris, Londres et Madrid permettant d'obtenir la licence de Dauphine - PSL, et le Grado de UC3M. L'entrée dans ce dispositif, sélectif se fait au cours de la 2^e année à Madrid ou Londres uniquement.

Dans le cadre de la double licence franco-allemande, les étudiants passent les semestres 4, 5 et 6 à Francfort, au sein de l'Université Goethe. Cette mobilité est obligatoire pour tous les étudiants du cursus :

- Au semestre 4, les enseignements se déroulent en allemand ;
- Aux semestres 5 et 6, les enseignements se déroulent en anglais et en allemand.

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation :

- Le suivi de cette première année nécessite un bon niveau scolaire, tant en mathématiques, qu'en culture générale, en capacité à s'exprimer à l'écrit et à l'oral, un bon esprit de synthèse et une appétence à analyser des situations plus ou moins complexes ;
- Campus de Paris : étudiants titulaires d'un Baccalauréat toutes séries (série S ou ES recommandée compte tenu des contenus pédagogiques des formations) ou équivalent pour les étudiants internationaux ;
- Campus de Londres : étudiants titulaires d'un Baccalauréat toutes séries (série S ou ES recommandée compte tenu des contenus pédagogiques des formations) ou équivalent pour les étudiants internationaux, et ayant un profil académique international très prononcé (Lycées français de l'étranger, établissements internationaux de l'hexagone ou sections internationales). Un résultat officiel de test de langue est obligatoire pour candidater ;
- Campus de Madrid : étudiants titulaires d'un Baccalauréat toutes séries (série S ou ES recommandée compte tenu des contenus pédagogiques des formations) ou équivalent pour les étudiants internationaux. Très bon niveau d'anglais (à fournir obligatoirement : TOEFL, IELTS, Cambridge). Très bon niveau d'espagnol demandé (DELE niveau B2 ou scolarité en zone ou section hispanique ou attestation de niveau B2 par le professeur d'espagnol au cours de la dernière année d'étude. Les justificatifs et attestations linguistiques seront soumis à l'approbation du jury pour la sélection des candidats) ;
- Double licence à Francfort : étudiants titulaires d'un Baccalauréat toutes séries (série S ou ES recommandée compte tenu des contenus pédagogiques des formations) ou équivalent pour les étudiants internationaux, et justifiant d'un très bon niveau d'allemand et d'anglais.

Procédure de recrutement :

- Candidature en ligne sur la plateforme nationale Parcoursup pour la première année de Licence, comprenant les pièces suivantes : bulletins de Première et de Terminale, relevés des épreuves anticipées du Baccalauréat ;
- Dossier de candidature pour la deuxième et troisième année de Licence ;
- Entretiens avec les candidats admissibles pour la deuxième et troisième année de Licence.

Critères d'examen du dossier :

- Notes, niveau et progression lors des années de Première et de Terminale. Une attention particulière sera portée aux résultats en mathématiques, mais toutes les matières sont prises en compte ;
- Résultats aux épreuves anticipées de Français ;
- Éléments fournis dans la Fiche Avenir par les professeurs et le chef d'établissement (appréciation sur l'élève, niveau de la classe) ;
- Motivation et sérieux de l'élève, tels qu'exprimés par son projet de formation et par les commentaires de ses professeurs ;
- Pour les candidats déjà titulaires du baccalauréat, résultats de ce dernier, parcours suivi et résultats obtenus dans le supérieur ;

- Pour la formation Talents, justification du haut niveau d'exercice de la pratique sportive, artistique ou entrepreneuriale.



LICENCE SCIENCES DES ORGANISATIONS - MENTION GESTION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé du diplôme : Diplôme de premier cycle de Dauphine - PSL, mention Gestion

Intitulés des parcours de la mention :

- Management et gestion des organisations (L3) ;
- Comptabilité, Contrôle, Audit (L3) ;
- Gestion de Patrimoine (L3) ;
- Sciences de Gestion (L3).

Établissement opérateur : Dauphine - PSL

Nom de la responsable de la mention : Rouba CHANTIRI (Dauphine - PSL)

Type de diplôme : Diplôme d'établissement conférant le grade de licence

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La licence Gestion comporte deux années de formation pluridisciplinaire et propose une troisième année de spécialisation permettant aux étudiants d'acquérir des connaissances plus spécifiques à la gestion et d'en approfondir les principaux domaines : Management et gestion des organisations, Comptabilité-Contrôle-Audit, Gestion de patrimoine et Sciences de gestion (magistère). La 3^e année de licence - Management et gestion des organisations est proposée sur plusieurs campus (Paris, Londres, Tunis) et dans le cadre d'un double diplôme franco-allemand.

Objectifs pédagogiques :

- Acquérir des compétences disciplinaires dans les différents domaines de la gestion des entreprises (comptabilité, contrôle de gestion, finance, gestion des ressources humaines, marketing, stratégie, etc.) ;
- Acquérir des compétences transversales (outils quantitatifs, langues, etc.) ;
- Développer une vision ouverte, curieuse et critique du monde de l'entreprise et des organisations, savoir analyser les enjeux contemporains de la gestion et les ressorts de la managérialisation de la société ;
- Développer une démarche et des méthodes de travail nécessaires aux professionnels en entreprise (travail en équipe, capacité d'adaptation, capacité analytique et de synthèse, capacité de communication) ;
- Préciser son projet professionnel et se familiariser avec les codes du monde professionnel.

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation : Accès direct pour les étudiants de l'Université Dauphine - PSL ayant validé leur 2^e année de licence en Sciences des Organisations. Pour les admissions extérieures, celles-ci ont lieu sur sélection à partir du dossier académique et s'adresse à tous les étudiants ayant validé au moins 120 ECTS (Classe préparatoire, IUT, universités...).

Procédure de recrutement : Dépôt d'un dossier sur MyCandidature puis tests écrits et/ou entretiens oraux.

DÉBOUCHÉS NATURELS DANS PSL

- [Master Contrôle, audit, reporting financier ;](#)
- [Master Comptabilité, contrôle, audit ;](#)
- [Master Finance ;](#)
- [Master Gestion de Patrimoine ;](#)
- [Master Management de l'innovation ;](#)
- [Master Management et organisations ;](#)
- [Master Management des ressources humaines ;](#)
- [Master Marketing et stratégie ;](#)
- [Master Systèmes d'information, réseaux et numérique.](#)

PARCOURS MANAGEMENT ET GESTION DES ORGANISATIONS (L3)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Diplôme de premier cycle de Dauphine - PSL, mention Gestion

Intitulé du parcours : Management et gestion des organisations (L3)

Nom des responsables du parcours : Rouba CHANTIRI (Campus Paris), Caroline GAUTIER (Campus Londres), Sophie DABBOU (Campus Tunis)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et alternance

Langues d'enseignement principales : Français et anglais

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Après deux années de formation pluridisciplinaire, la troisième année permet aux étudiants d'acquérir des connaissances plus spécifiques à la gestion et d'en approfondir les principaux

champs disciplinaires. Les enseignements initient les étudiants aux différents métiers de la gestion, à l'étude des processus de décision et à l'application des méthodes de management aux divers types d'organisations, sur la base d'une solide formation professionnelle générale.

Objectifs pédagogiques :

- Acquérir des compétences disciplinaires dans les différents domaines de la gestion (comptabilité, contrôle de gestion, finance, gestion des ressources humaines, marketing, stratégie, ...)
- Acquérir de compétences transversales (outils quantitatifs, langues, ...)
- Développer une vision ouverte, curieuse et critique du monde de l'entreprise et des organisations, savoir analyser les enjeux contemporains de la gestion et les ressorts de la managérialisation de la société ;
- Développer une démarche et des méthodes de travail nécessaires aux professionnels en entreprise (travail en équipe, capacité d'adaptation, capacité analytique et de synthèse, capacité de communication) ;
- Préciser son projet professionnel et se familiariser les codes du monde professionnel.

ACCORDS INTERNATIONAUX

La grande majorité des étudiants effectuent une mobilité sur un semestre ou sur l'année lors de la troisième année. La mobilité peut prendre plusieurs formes :

- Mobilité simple auprès des quelques 125 universités partenaires en Europe, en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Asie ou en Océanie. Chaque étudiant en échange semestriel ou annuel se voit fixer un programme de cours pour son semestre/son année à l'étranger ainsi que pour son semestre à Paris, de manière à s'assurer de la couverture des principaux enseignements de la maquette ;
- Mobilité structurée à travers des accords de coopération et des accords spécifiques :
Doubles diplômes (UQAM à Montréal, Universidad Autonoma de Madrid et, à partir de 2021, Goethe Universität de Francfort) : les étudiants passent l'année dans l'université partenaire. L'université Dauphine - PSL accueille, en retour, des étudiants venant des universités partenaires ;
Semestre délocalisé à Shanghai (en partenariat avec l'East China Normal University - ECNU) : les étudiants suivent le premier semestre à l'Université Paris-Dauphine et passent le second semestre à Shanghai. Les enseignements dispensés sont en partie des enseignements de la L3 MGO animés par des professeurs de Paris-Dauphine et, pour l'autre partie, des enseignements du catalogue de l'ECNU ;
Double cursus Management et Computer Science en partenariat avec la Libera Università Internazionale degli Studi Sociali Guido Carli (LUISS) à Rome : les étudiants passent une année dans l'université partenaire suivant un double cursus management et IT/Digital.

PARCOURS COMPTABILITÉ, CONTRÔLE, AUDIT (L3)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Diplôme de premier cycle de Dauphine - PSL, mention Gestion

Intitulé du parcours : Comptabilité, Contrôle, Audit (L3)

Nom du/des responsable(s) du parcours : Céline LASNIER

Modalités d'enseignement : Formation initiale

Langue d'enseignement principale : Français

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

La 3^e année de licence - Comptabilité, Contrôle, Audit forme de futurs cadres dans les métiers dédiés à la maîtrise du chiffre dans les organisations, plus précisément aux métiers de la comptabilité, du contrôle de gestion, du conseil et de la finance. La formation permet aux étudiants de disposer de connaissances approfondies notamment en matière de comptabilité financière et comptabilité de gestion, dans le domaine juridique (droit fiscal, droit des sociétés, droit du travail) et en finance (analyse financière de l'entreprise, marchés financiers).

Objectifs pédagogiques :

- Savoir conceptualiser des disciplines comptables et financières dont les fondements sont essentiellement techniques ;
- Appréhender les conséquences et les enjeux sociaux, économiques et organisationnels générés par l'évolution de ces disciplines ;
- Permettre aux étudiants d'élargir leurs champs de compétence de façon à favoriser une compréhension transversale des différentes disciplines.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Possibilité, pour les étudiants issus de la L2 Sciences des Organisations de Dauphine - PSL, de réaliser le 1^{er} semestre en échange dans l'une des universités partenaires de l'Université.

PARCOURS GESTION DE PATRIMOINE (L3)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Diplôme de premier cycle de Dauphine - PSL, mention Gestion

Intitulé du parcours : Gestion de Patrimoine (L3)

Nom des responsables du parcours : Frédéric GONAND, Amélie DE BRYAS

Modalités d'enseignement : Formation initiale

Langues d'enseignement principales : Français et Anglais

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

L'objectif de cette formation est de préparer des spécialistes de la gestion de patrimoine capables de conseiller leurs clients en termes d'arbitrage au sujet de leurs actifs et de leurs structures patrimoniales. À la fin de la formation, les étudiants seront à même de décrypter et simplifier pour leurs clients l'environnement juridique et fiscal tout en les guidant dans l'univers des placements. Elle est ouverte à des étudiants d'horizons divers et précède les enseignements dispensés dans le cadre du Master de la mention « Gestion de Patrimoine ».

Objectifs pédagogiques :

- Les étudiants seront formés sur les fondamentaux de la gestion de patrimoine selon trois modules : droit et fiscalité, économie et finance, outils pour la gestion de patrimoine ;
- Les compétences acquises par nos étudiants se déclinent autour des domaines disciplinaires requis par l'approche patrimoniale globale ; aussi les étudiants sont-ils formés au recueil et au traitement des données communiquées par le client (approche client, détermination de ses objectifs et de ses contraintes), à l'analyse et la simulation en front et back office grâce à une formation en droit, fiscalité, économie et finance. Cette dernière lui permet d'appréhender la situation patrimoniale de son client et de lui apporter son conseil en termes d'arbitrage des structures patrimoniales et des actifs patrimoniaux ;
- En outre, l'étudiant appréhende le problème de l'élaboration d'un diagnostic, de la mise en place d'une stratégie patrimoniale professionnelle et dynamique conduisant à la prescription de produits de placements. Des cours spécialisés notamment dans les domaines de l'assurance, de la finance, du foncier et de l'immobilier sont assurés par des universitaires et des professionnels ;
- Enfin, l'étudiant est sensibilisé au suivi patrimonial, permettant d'inscrire la relation client dans la durée. L'ensemble de cette formation est complété par des enseignements d'informatique, la présentation d'outils d'aide à la décision, l'acquisition et le perfectionnement de l'anglais. Certains cours sont en anglais. Ils sont dispensés par des non francophones venant souvent de l'étranger (professionnels de la gestion de patrimoine, avocats britanniques ou exerçant en Grande Bretagne, professionnels d'autres secteurs, professeurs invités).

PARCOURS SCIENCES DE GESTION (MAGISTÈRE 1^{RE} ANNÉE)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Diplôme de premier cycle de Dauphine - PSL, mention Gestion

Intitulé du parcours : Sciences de Gestion (Magistère 1^{re} année)

Nom du/des responsable(s) du parcours : Virginie SRECKI

Modalité d'enseignement : Alternance

Langue d'enseignement principale : Français

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

L'objectif du Magistère de Gestion de Dauphine - PSL est de former en 3 années intégrées (L3-M1-M2), 30 jeunes managers de haut niveau, maîtrisant les méthodes de gestion les plus performantes, aptes à s'adapter à tous contextes et à porter des projets de changement. Ce parcours, créé en 1985, se caractérise par un enseignement à la fois généraliste, professionnalisant, et à visée internationale grâce à 2 ans en apprentissage et 1 an à l'étranger.

Objectifs pédagogiques :

- Former, en petit groupe, des managers ayant une connaissance transverse et globale des enjeux actuels de l'entreprise ;
- Transmettre les fondamentaux du management grâce à une équipe d'enseignants et de nombreux professionnels ;
- Permettre d'expérimenter différentes missions dans des secteurs d'activité variés avec 2 années non successives d'apprentissage et, sur option, un stage de 6 mois à l'étranger ;
- Privilégier l'expérience internationale pendant une année complète avec au choix, une année dans une université partenaire ou un semestre universitaire et un stage à l'étranger en langue étrangère ;
- Maintenir 2 langues vivantes dans le cursus : anglais et espagnol (accessible aux débutants en espagnol) et développer l'usage professionnel de l'anglais (70% des cours en anglais en dernière année) ;
- Ouvrir les jeunes sur leur environnement et sur le monde grâce à une vie associative riche, des voyages d'études et des enseignements spécifiques : art, histoire des religions, jeu d'entreprise, projets tutorés...

ACCORDS INTERNATIONAUX

La deuxième année du Magistère de Gestion est en mobilité totale à l'étranger. L'accès aux échanges avec les multiples partenaires de Dauphine - PSL permet aux étudiants un accès aux 5 continents. Par exemple (liste non exhaustive et évoluant d'une année sur l'autre) : Chine, Japon,

Singapour, Canada, USA, Mexique, Uruguay, Chili, Argentine, Allemagne, Espagne, Suisse, Pologne, Italie, Danemark, Turquie, Grèce, Russie...

Les étudiants peuvent valider 2 semestres universitaires à l'étranger ou opter pour un seul semestre universitaire et un stage de 6 mois à l'étranger (en langue étrangère). Durant cette année de mobilité, les étudiants doivent valider quelques enseignements à distance et s'engager dans une association locale.



LICENCE SCIENCES DES ORGANISATIONS - MENTION ÉCONOMIE APPLIQUÉE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Diplôme de premier cycle de Dauphine - PSL, mention Économie appliquée

Intitulés des parcours de la mention :

- Économie et Ingénierie financière (L3) ;
- Économie internationale et développement (L3) ;
- Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (L3) ;
- Grandes Écoles (L3) ;
- Banque, Finance, Assurance (L3).

Établissement opérateur : Dauphine - PSL

Nom du responsable de la mention : Philippe BERNARD

Type de diplôme : Diplôme d'établissement conférant le grade de Licence

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La Licence d'Économie appliquée est orientée vers les métiers de l'économie, de la finance, de l'international et du développement, propose des carrières dans le domaine de l'économie publique et de la santé, et des métiers tournés vers la connaissance des marchés et la gestion des entreprises. La formation combine à la fois un enseignement économique exigeant et complet, et des cours poussés de spécialisation, dispensés par des universitaires et des professionnels. Les enseignements permettent non seulement d'approfondir les savoirs (notamment en économie), mais aussi de former aux techniques quantitatives et aux outils statistiques et informatiques mis en œuvre aujourd'hui dans les métiers de l'économie.

Objectifs pédagogiques :

- Maîtriser les outils et techniques pertinents dans les domaines couverts ;
- Aider à la décision dans les organisations ;
- Maîtriser les techniques de prévision et d'optimisation, les méthodes quantitatives, les outils statistiques et informatiques ;
- Maîtriser les méthodologies de recherche et d'études ;
- Travailler en autonomie comme en équipe, développer un réseau professionnel, conduire un projet ;
- Développer des capacités analytiques et de synthèse qui sont propres au diagnostic et à l'expertise ;
- Développer des capacités rédactionnelles et de communication, en anglais et en français.

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation : Accès direct pour les étudiants de Dauphine - PSL ayant validé leur 2^e année de licence en Sciences des Organisations ou du CPES SESJ. Pour les admissions extérieures, celles-ci ont lieu sur sélection à partir du dossier académique et s'adresse à tous les étudiants ayant validé au moins 120 ECTS (Classe préparatoire, IUT, universités...).

Procédure de recrutement : Dépôt d'un dossier sur MyCandidature puis tests écrits et/ou entretiens oraux.

DÉBOUCHÉS NATURELS DANS PSL

- [Master Affaires internationales et développement](#) ;
- [Master Economie et finance](#) ;
- [Master Économie et gestion de la santé](#) ;
- [Master Economie quantitative](#) ;
- [Master Sciences économiques et sociales](#).

PARCOURS ÉCONOMIE ET INGÉNIERIE FINANCIÈRE (L3)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Diplôme de premier cycle de Dauphine - PSL, mention Économie appliquée

Intitulé du parcours : Économie et Ingénierie financière (L3)

Nom du responsable de la mention : Philippe BERNARD

Modalités d'enseignement : Formation initiale

Langues d'enseignement principales : Français et anglais

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

La 3^e année de Licence - Économie et Ingénierie Financière est une formation destinée à former des économistes appliqués qui se destinent à des carrières centrées sur l'international (import-export, Conseil économique des ambassades, etc.) et sur le développement (ONG, Organisations Internationales, AFD, développement durable, etc.). L'objectif est de donner aux étudiants les savoirs, et savoir-faire essentiels aux métiers tournés vers l'international et le développement. Cette licence donne accès aux masters en Affaires Internationales et Développement.

Objectifs pédagogiques :

- Maîtriser les outils et techniques pertinents dans les domaines couverts ;

- Aider à la décision dans les organisations ;
- Maîtriser les techniques de prévision et d'optimisation, les méthodes quantitatives, les outils statistiques et informatiques ;
- Maîtriser les méthodologies de recherche et d'études ;
- Travailler en autonomie comme en équipe, développer un réseau professionnel, conduire un projet ;
- Développer des capacités analytiques et de synthèse qui sont propres au diagnostic et à l'expertise ;
- Développer des capacités rédactionnelles et de communication, en anglais et en français.

ACCORDS INTERNATIONAUX

La 3^e année de Licence - Économie et Ingénierie Financière permet d'effectuer un semestre délocalisé au Baruch College de la City University of New York au 2^e semestre. L'effectif de ce groupe est de 25 étudiants. Dans ce programme, les étudiants suivent des cours au Baruch College. Les étudiants doivent par ailleurs suivre un stage d'au moins 4 mois à New York. Les étudiants peuvent aussi suivre la 3^e année de Licence - Économie et Ingénierie Financière dans le cadre d'un des double diplômes mis en place à Madrid, à Francfort, à Montréal, ou dans une mobilité classique au premier semestre.

PARCOURS ÉCONOMIE INTERNATIONALE ET DÉVELOPPEMENT (L3)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Diplôme de premier cycle de Dauphine - PSL, mention Économie appliquée

Intitulé du parcours : Économie internationale et Développement (L3)

Nom du responsable de la mention : Philippe BERNARD

Modalités d'enseignement : Formation initiale

Langues d'enseignement principales : Français et anglais

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

La 3^e année de Licence - Économie internationale et Développement est une formation destinée à former des économistes appliqués qui se destinent à des carrières centrées sur l'international (import-export, Conseil économique des ambassades, etc.) et sur le développement (ONG, Organisations Internationales, AFD, développement durable, etc.). L'objectif est de donner aux étudiants les savoirs, et savoir-faire essentiels aux métiers tournés vers l'international et le

développement. Cette licence donne accès aux masters en Affaires Internationales et Développement.

Objectifs pédagogiques :

- Maîtriser les outils et techniques pertinents dans les domaines couverts ;
- Aider à la décision dans les organisations ;
- Maîtriser les techniques de prévision et d'optimisation, les méthodes quantitatives, les outils statistiques et informatiques ;
- Maîtriser les méthodologies de recherche et d'études ;
- Travailler en autonomie comme en équipe, développer un réseau professionnel, conduire un projet ;
- Développer des capacités analytiques et de synthèse qui sont propres au diagnostic et à l'expertise ;
- Développer des capacités rédactionnelles et de communication, en anglais et en français.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Les étudiants du parcours peuvent aussi suivre le parcours EID dans le cadre d'un des double-diplômes mis en place à Madrid, à Francfort, à Montréal, ou dans une mobilité classique. Cette dernière peut être annuelle ou semestrielle (soit au S1, soit au S2).

PARCOURS CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES (CPGE) (L3)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Diplôme de premier cycle de Dauphine - PSL, mention Économie appliquée

Intitulé du parcours : Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE) (L3)

Nom du responsable de la mention : Philippe BERNARD

Modalités d'enseignement : Formation initiale

Langues d'enseignement principales : Français et anglais

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Cette formation a pour objectif de faciliter l'insertion des étudiants issus des Classes préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE - prépas scientifiques ou prépas économiques et commerciales (ECE et ECS), BL, École normale supérieure - PSL Cachan, Math, etc.) au sein de la Licence Économie Appliquée.

Elle comporte des cours de mises à niveau en Microéconomie, Macroéconomie et statistiques en

parallèle des cours fondamentaux suivis sur le premier semestre. Au second semestre, les étudiants ont le choix d'intégrer l'un des deux parcours de la 3^e année de licence : Économie et Ingénierie Financière ou Économie Internationale et Développement.

Objectifs pédagogiques :

- Maîtriser les outils et techniques pertinents dans les domaines couverts ;
- Aider à la décision dans les organisations ;
- Maîtriser les techniques de prévision et d'optimisation, les méthodes quantitatives, les outils statistiques et informatiques ;
- Maîtriser les méthodologies de recherche et d'études ;
- Travailler en autonomie comme en équipe, développer un réseau professionnel, conduire un projet ;
- Développer des capacités analytiques et de synthèse qui sont propres au diagnostic et à l'expertise ;
- Développer des capacités rédactionnelles et de communication, en anglais et en français.

ACCORDS INTERNATIONAUX

L'objectif principal pour les étudiants issus de classe préparatoire rejoignant la 3^e année est celui de mener à bien l'intégration dans la Licence d'Économie Appliquée. Les étudiants de ce parcours n'ont pas accès à la mobilité internationale. Cette dernière leur est proposée en master.

PARCOURS GRANDES ÉCOLES (L3)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Diplôme de premier cycle de Dauphine - PSL, mention Économie appliquée

Intitulé du parcours : Grandes Écoles (L3)

Nom du responsable de la mention : Philippe BERNARD

Modalités d'enseignement : Formation initiale

Langue d'enseignement principale : Français

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours Grandes Écoles de la licence d'Économie est un cursus aménagé proposé aux étudiants des grandes écoles de commerce ou d'ingénieurs. Son objectif est de permettre à ce public de s'initier aux méthodes et aux notions fondamentales de l'économie en parallèle de la scolarité de leurs écoles. Ces étudiants doivent être durant l'année dans leur deuxième année d'école ou troisième (BAC+4, BAC+5). Le parcours Grandes Écoles est un parcours aménagé où

les étudiants doivent valider un nombre réduit de cours. L'enseignement de ces derniers se fait essentiellement à distance, via la plateforme myCourse de Dauphine - PSL - les séances en présentiel en nombre réduit visant à faire un point d'étape.

Objectifs pédagogiques :

- Maîtriser les outils et techniques pertinents dans les domaines couverts ;
- Aider à la décision dans les organisations ;
- Maîtriser les techniques de prévision et d'optimisation, les méthodes quantitatives, les outils statistiques et informatiques ;
- Maîtriser les méthodologies de recherche et d'études ;
- Travailler en autonomie comme en équipe, développer un réseau professionnel, conduire un projet ;
- Développer des capacités analytiques et de synthèse qui sont propres au diagnostic et à l'expertise ;
- Développer des capacités rédactionnelles et de communication, en anglais et en français.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Le parcours Grandes Écoles, en raison de son objectif, ne propose pas de mobilité internationale à ses étudiants – la mobilité étant du ressort de l'école de l'étudiant.

PARCOURS BANQUE, FINANCE, ASSURANCE (MAGISTÈRE 1^{RE} ANNÉE)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Diplôme de premier cycle de Dauphine - PSL, mention Économie appliquée

Intitulé du parcours : Banque, Finance, Assurance (Magistère 1^{re} année)

Nom du responsable de la mention : Philippe BERNARD

Modalités d'enseignement : Formation initiale

Langue d'enseignement principale : Français

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

La 3^e année de Licence - Banque, Finance, Assurance (magistère) est un cursus d'excellence formant des praticiens de haut niveau capables de s'adapter avec succès aux mutations rapides de la finance contemporaine. Cette formation est la première étape d'un cursus inédit sur 3 ans (jusqu'en 2^e année de master) et alterne entre cours académiques, projets, rencontres avec des

professionnels et stages, tout en favorisant une forte ouverture à l'international avec des partenaires prestigieux en Europe, aux US, et en Asie.

Objectifs pédagogiques :

- Acquérir une base de connaissances pluridisciplinaires solides : comptabilité, mathématiques financières, gestion financière, gestion de portefeuille, microéconomie, économétrie, droit... ;
- Acquérir les connaissances économiques essentielles permettant de valider une formation d'économiste, équivalente à la licence d'économie appliquée de Dauphine - PSL ;
- Savoir utiliser les outils informatiques essentiels dans le monde de l'entreprise, tels que Bloomberg et Excel, et assimiler de nouveaux langages de programmation tels que Matlab, Python et VBA ;
- Préparer son entrée dans le monde du travail et définir son projet professionnel avec des événements de networking (cocktails et petits déjeuners) organisés avec des entreprises partenaires et le réseau des anciens du Magistère ;
- Participer à un programme de mentorat. Chaque étudiant bénéficie ainsi des conseils et du suivi personnalisé d'un mentor pendant ses années d'études ;
- Acquérir une expérience professionnelle avec un stage de trois à quatre mois obligatoire pendant l'été.



LICENCE SCIENCES DES ORGANISATIONS - MENTION SCIENCES SOCIALES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Diplôme de premier cycle de Dauphine - PSL, mention Sciences sociales

Intitulés des parcours de la mention :

- Économie (L3) ;
- Action Publique (L3) ;
- Sociologie et Sciences Politiques (L3).

Établissement opérateur : Dauphine - PSL

Nom des responsables de la mention : Catherine ACHIN, Pierre-Yves BAUDOT, Céline BESSIERE

Type de diplôme : Diplôme d'établissement conférant le grade de licence

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La Licence Sciences Sociales propose une formation pluridisciplinaire et internationalisée ouvrant aux masters d'excellence de Dauphine - PSL et de PSL. Elle s'appuie sur un apprentissage des méthodes quantitatives et qualitatives autour de deux années de formation en tronc commun et différentes spécialisations en 3^e année de licence : Sociologie et Sciences Politiques, Action Publique, Économie.

Objectifs pédagogiques :

- Maîtriser l'éventail des méthodes qualitatives et quantitatives en sciences sociales ;
- Approfondir ses connaissances dans différentes disciplines (sociologie, science politique, économie mais aussi histoire et droit) ;
- Préparer sa spécialisation à travers un large choix d'options ;
- Favoriser la mobilité internationale et la maîtrise de l'anglais ;
- Préparer à l'accès aux masters d'excellence de Dauphine - PSL et de PSL (Politiques publiques ; Institutions Organisations Economie et Société ; Droit et Gouvernance Publique ; Action Internationale et Développement ; Peace Studies ; etc.) ;
- Préparer aux métiers du conseil, de l'expertise dans le public et le privé, ainsi qu'à l'enseignement et la recherche en sciences sociales.

ACCORDS INTERNATIONAUX

La mention Sciences sociales de la Licence Sciences des organisations bénéficie d'un partenariat spécifique avec Baruch College à la New York University, et du réseau de partenaires internationaux de l'université proposant de nombreux échanges.

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation :

- Accès direct pour les étudiants de Dauphine - PSL ayant validé leur 2^e année de licence en Sciences des Organisations ou du CPES SESJ, et sur dossier pour les étudiants issus de 2^e année de licence MIE ;
- Accès sur dossier pour les extérieurs ayant suivi des enseignements de sociologie, de science politique ou d'économie venant de classes préparatoires (khâgne A/L, B/L) ou autres universités ;
- La connaissance des grands auteurs de sociologie et de science politique est demandée ;
- Le suivi de ce parcours requiert une appétence certaine pour la discipline, ainsi que la maîtrise de ses fondamentaux ;
- Une connaissance des différentes méthodes de recherche (quanti/quali) en sociologie, science politique et économie est un atout important.

Procédure de recrutement : Sur dossier pour les étudiants ne venant pas directement de PSL.

DÉBOUCHÉS NATURELS DANS PSL

- [Master Politiques publiques](#) ;
- [Master Sciences économiques et sociales](#) ;
- [Master Journalisme](#) ;
- [Master Affaires internationales et développement](#).

PARCOURS ÉCONOMIE (L3)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Diplôme de premier cycle de Dauphine - PSL, mention Sciences sociales

Intitulé du parcours : Économie (L3)

Nom des responsables du parcours : Catherine ACHIN, Pierre-Yves BAUDOT, Céline BESSIERE

Modalités d'enseignement : Formation initiale

Langues d'enseignement principales : Français et anglais

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

La 3^e année de Licence - Économie s'adresse aux étudiants issus d'études universitaires et de classes préparatoires à l'École normale supérieure - PSL à dominante économique et requiert une vraie appétence pour cette discipline. Elle s'appuie sur les cours de la licence d'économie, et conduit

naturellement vers les masters en Politiques publiques de Dauphine - PSL et de PSL, mais offre également des débouchés dans d'autres masters de Dauphine - PSL et au sein de PSL.

Objectifs pédagogiques :

- Approche sociologique et de science politique approfondie sur les problématiques auxquelles sont confrontées les sociétés modernes ;
- Fondements de l'analyse économique, micro et macro ;
- Acquisition de capacités critiques et de synthèse ;
- Favoriser la mobilité internationale ;
- Préparer l'accès aux masters d'excellence de Dauphine - PSL et de PSL (Politiques publiques ; Institutions Organisations Economie et Société ; Droit et Gouvernance Publique ; Action Internationale et Développement ; Peace Studies ; etc.).

PARCOURS ACTION PUBLIQUE (L3)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Diplôme de premier cycle de Dauphine - PSL, mention Sciences sociales

Intitulé du parcours : Action Publique (L3)

Nom des responsables du parcours : Catherine ACHIN, Pierre-Yves BAUDOT, Céline BESSIERE

Modalités d'enseignement : Formation initiale

Langues d'enseignement principales : Français et anglais

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

La 3^e année de Licence - Action publique s'adresse aux étudiants issus d'études universitaires et de classes préparatoires à l'École normale supérieure - PSL à dominante juridique et présente une spécialisation en droit public et politiques locales. La formation conduit naturellement vers les masters en Politiques publiques de Dauphine - PSL, mais offre également des débouchés dans d'autres masters de Dauphine - PSL et au sein de PSL.

Objectifs pédagogiques :

- Approche sociologique et de science politique approfondie sur les problématiques auxquelles sont confrontées les sociétés modernes ;
- Analyse juridique et politique des transformations du droit ;
- Acquisition de capacités critiques et de synthèse ;
- Favoriser la mobilité internationale ;

- Préparer l'accès aux masters d'excellence de Dauphine - PSL et de PSL (Politiques publiques ; Institutions Organisations Économie et Société ; Droit et Gouvernance Publique ; Action Internationale et Développement ; Peace Studies ; etc.).

PARCOURS SOCIOLOGIE ET SCIENCES POLITIQUES (L3)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Diplôme de premier cycle de Dauphine - PSL, mention Sciences sociales

Intitulé du parcours : Sociologie et Sciences Politiques (L3)

Nom des responsables du parcours : Catherine ACHIN, Pierre-Yves BAUDOT, Céline BESSIERE

Modalités d'enseignement : Formation initiale

Langues d'enseignement principales : Français et anglais

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

La 3^e année de Licence - Sociologie et Sciences Politiques s'adresse aux étudiants issus d'études universitaires et de classes préparatoires à l'École normale supérieure - PSL à dominante juridique et présente une spécialisation en droit public et politiques locales. La formation conduit naturellement vers les masters en Politiques publiques de Dauphine - PSL, mais offre également des débouchés dans d'autres masters de Dauphine - PSL et au sein de PSL.

Objectifs pédagogiques :

- Maîtrise des méthodes quantitatives et qualitatives de sciences sociales ;
- Approche sociologique et de science politique approfondie sur les problématiques auxquelles sont confrontées les sociétés modernes ;
- Acquisition de capacités critiques et de synthèse ;
- Favoriser la mobilité internationale ;
- Préparer l'accès aux masters d'excellence de Dauphine - PSL et de PSL (Politiques publiques ; Institutions Organisations Économie et Société ; Droit et Gouvernance Publique ; Action Internationale et Développement ; Peace Studies ; etc.).

LICENCE SCIENCES DES ORGANISATIONS - MENTION DROIT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Diplôme de premier cycle de Dauphine - PSL, mention Droit

Intitulés des parcours de la mention :

- Droit - Management et Gestion des organisations (L3) ;
- Droit et gouvernance publique (L3).

Établissement opérateur : Dauphine - PSL

Nom des responsables de la mention : Dorothée GALLOIS-COCHET, Béatrice DELZANGLES

Type de diplôme : Diplôme d'établissement conférant le grade de licence

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La Licence - Droit de Dauphine - PSL est une filière spécifique, réservée aux étudiants juristes. Elle se compose de deux parcours en 3^e année de licence : Droit - Management et Gestion des organisations (double licence), et Droit et Gouvernance publique. La Licence Droit bénéficie de la qualité du corps professoral, des liens étroits entretenus par l'université avec le monde professionnel et les milieux sociaux-économiques ainsi que d'effectifs réduits et d'enseignements sous forme de cours-TD.

Objectifs pédagogiques :

- Former des étudiants aux matières fondamentales des sciences de gestion, en droit et en gestion ;
- Former des étudiants capables de réfléchir par eux-mêmes et d'appréhender les situations juridiques sous un angle pratique, dans une approche intégrant l'environnement économique des entités et la dimension internationale des enjeux ;
- Proposer une approche juridique mais également sous l'angle de la science politique, de la sociologie, de l'économie politique ou encore de la gestion de l'action et de la décision publiques locales, nationales, européennes et internationales et de l'influence de celles-ci sur les milieux socio-économiques ;
- Former des juristes ayant une bonne connaissance des matières fondamentales du droit privé comme du droit public ainsi que des bases de Common Law et une ouverture sur d'autres disciplines.

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation :

- Étudiants ayant validé leur 2^eme année de licence à Dauphine - PSL, et ayant suivi la Filière Droit en L1 et L2 ;

- Étudiants ayant suivi le Cycle Pluridisciplinaire d'Études Supérieures (CPES) de PSL dès lors qu'ils ont choisi la filière Sciences économiques, sociales et juridiques (SESJ) et la majeure Droit sous condition de validation du CPES et d'obtention d'une moyenne au moins égale à 10 à la majeure Droit (pour le parcours Droit et gouvernance publique) ;
- Étudiants ayant validé leur 2ème année de licence ou équivalent BAC+2 (validation de 120 crédits ECTS), au sein d'une autre université ou autre établissement de l'enseignement supérieur dans le domaine juridique ;
- Les candidats doivent disposer de connaissances fondamentales en droit privé, en droit public, en comptabilité et avoir un niveau d'anglais suffisant.

Procédure de recrutement :

- Accès direct aux étudiants ayant validé leur 2ème année de licence à Dauphine - PSL et leur 2ème année de la Filière Droit ;
- Pour les étudiants extérieurs, l'admission se fait sur étude du dossier de candidature à déposer en ligne.

DÉBOUCHÉS NATURELS DANS PSL

- Master Droit.

PARCOURS DROIT - MANAGEMENT ET GESTION DES ORGANISATIONS (L3)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Diplôme de premier cycle de Dauphine - PSL, mention Droit

Intitulé du parcours : Droit - Management et Gestion des organisations (L3)

Nom du responsable du parcours : Dorothée GALLOIS-COCHET

Modalités d'enseignement : Formation initiale

Langues d'enseignement principales : Français et anglais

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

La 3^e année de Licence - Droit - Management et gestion des organisations conduit à l'obtention d'une double licence, en Droit et en Management et Gestion des organisations. Elle a pour ambition de former des juristes ayant un niveau de compétence élevé et un profil résolument pluridisciplinaire. Les étudiants poursuivent généralement leurs études au sein de plusieurs masters en Droit au sein de l'université.

Objectifs pédagogiques :

- Former des juristes d'affaires ayant une bonne connaissance des matières fondamentales du droit privé comme du droit public ainsi que des bases de Common Law ;
- Former des juristes ayant par ailleurs une bonne connaissance des matières fondamentales des sciences de management et de gestion ;
- Former des étudiants capables de réfléchir par eux-mêmes et d'appréhender les situations juridiques sous un angle pratique, dans une approche intégrant l'environnement économique des entreprises ou entités et la dimension européenne et internationale des enjeux ;
- Proposer l'obtention d'une double licence, en Droit, et en Management et Gestion des organisations.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Ce parcours permet de candidater en mobilité sortante simple, pour l'un et/ou l'autre des semestres, selon la procédure générale de mobilité de l'établissement. Pour les étudiants du parcours Double Licence, Droit – Management et Gestion des organisations, seules peuvent être choisies comme destination de mobilité les universités partenaires conventionnées en droit et en gestion. Il est à noter que celles-ci sont actuellement peu nombreuses.

La procédure de sélection et d'affectation à la mobilité n'est pas accessible aux étudiants non-inscrits à Dauphine - PSL en L2.

PARCOURS DROIT ET GOUVERNANCE PUBLIQUE (L3)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Diplôme de premier cycle de Dauphine - PSL, mention Droit

Intitulé du parcours : Droit et gouvernance publique (L3)

Nom du responsable du parcours : Béatrice DELZANGLES

Modalités d'enseignement : Formation initiale

Langues d'enseignement principales : Français et anglais

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

La 3^e année de Licence - Droit et gouvernance publique est une formation juridique exigeante en apportant aux étudiants un niveau de compétence élevé en Droit, un début de spécialisation en Droit public et un profil résolument pluridisciplinaire préparant ainsi les étudiants à une orientation

universitaire puis à une activité professionnelle en lien ou en interaction avec la sphère publique ou parapublique.

Objectifs pédagogiques :

- Obtenir de solides connaissances dans des matières fondamentales du droit privé comme du droit public ainsi que des bases de Common Law nécessaires à la compréhension de l'action et de la décision publiques locales, nationales, européennes et internationales et de l'influence de celles-ci sur les milieux socio-économiques ;
- Maîtriser des notions essentielles de science politique, de sociologie, d'économie politique ou encore de gestion en lien avec l'action et de la décision publiques ;
- Appréhender les situations juridiques sous un angle pratique, dans une approche intégrant à la fois l'environnement sociétal, économique et culturel et la dimension européenne et internationale des enjeux.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Le parcours permet de candidater en mobilité sortante simple, pour l'un et/ou l'autre des semestres. Pour les étudiants du parcours Droit et gouvernance publique, peuvent être choisies comme destination de mobilité toutes les universités partenaires conventionnées en droit.

La procédure de sélection et d'affectation à la mobilité suppose de candidater l'année précédant celle de la L3, de sorte que cette mobilité n'est pas accessible aux étudiants non-inscrits à Dauphine - PSL en L2.



FORMATION DU COMÉDIEN

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé du diplôme : Diplôme national supérieur professionnel du comédien (DNSPC)

Établissement opérateur : Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique - PSL

Nom du responsable du diplôme : Grégory GABRIEL

Type de diplôme : Diplôme de premier cycle du Ministère de la Culture et de Communication donnant lieu à la délivrance de 180 crédits européens (ECTS). Il peut être préparé conjointement au diplôme du CPES filière Humanités spécialisation Histoire et Théorie des arts.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La formation au Conservatoire des comédiennes et des comédiens en trois années se caractérise par :

- Une exigence technique et artistique de haut niveau ;
- Un mouvement progressif vers l'autonomie et la liberté ;
- Un encouragement à une créativité aux prises avec les réalités du monde et son évolution.

La 1^{re} année est consacrée à l'acquisition et au renforcement des fondamentaux du métier d'actrice et d'acteur, essentiellement dans le cadre de cours hebdomadaires. Les disciplines enseignées sont des composantes de l'art de l'actrice et de l'acteur : lecture, diction, interprétation des textes, interprétation au cinéma, pratique de diverses méthodes d'échauffement, danse, chant, masque, clown, enseignements théoriques... Chaque élève en fera pas à pas la combinaison pour construire la personne qu'il ou elle est et l'acteur ou l'actrice qu'il ou elle devient.

La 2^e année se poursuit dans l'esprit de la précédente et permet d'approfondir les fondamentaux mais aussi d'expérimenter diverses approches et techniques du jeu.

Les cours hebdomadaires de danse, de chant, et les cours théoriques sont immuables et durent toute l'année. Ils se combinent à des *master class* d'une à trois semaines qui se succèdent durant un premier semestre court, d'octobre à décembre. Ces masters class permettent aux élèves de rencontrer ponctuellement plusieurs artistes et sont consacrées à une recherche artistique, une esthétique ou une discipline précise.

Au second semestre, de février à juin, les cours hebdomadaires se combinent à un important volume hebdomadaire de cours d'interprétation (18 heures) qui se concluent par les présentations publiques des Journées de juin.

Des cours optionnels sont communs aux élèves de 1^{ère} et de 2^e année (techniques du cinéma, chanson).

La 3^e année est essentiellement tournée vers la création, dans le cadre d'ateliers dirigés par des artistes invités ou des professeurs de l'école et réalisés dans le temps et les conditions d'une production professionnelle. Ces ateliers donnent lieu à des présentations publiques, notamment dans le cadre des Journées de juin. Certains de ces ateliers se déroulent « hors les murs », notamment hors de Paris, en partenariat avec un théâtre de région ou un festival. Cette immersion dans la vie d'une structure de création et de diffusion permet une mise en relation avec toutes les composantes du théâtre (administratives, techniques, relation au public).

Deux ateliers dans l'année sont l'émanation et l'aboutissement d'enseignements internes au Conservatoire (Théâtre dansé, chant, clown, masque...).

Deux autres ateliers sont logiquement dirigés par des élèves, illustration de l'invention de leur propre théâtre, de leur chemin vers la sortie de l'école et vers la vie professionnelle.

Ces ateliers permettent aux élèves de s'engager dans des aventures artistiques fortes et d'aller à la rencontre, au cours de l'année, d'univers singuliers et nouveaux. Les élèves s'adaptent ainsi à des esthétiques et des pédagogies variées, dans le temps d'un projet qui est porté par l'énergie finale d'une relation au public. Ils permettent de mettre en pratique et de développer les acquis des deux premières années d'apprentissage, d'acquérir autonomie et liberté dans la création, et d'éprouver la pratique professionnelle en ayant le temps et les interlocutrices et interlocuteurs nécessaires à son questionnement.

L'année est ponctuée de stages courts qui permettent aux élèves de se familiariser avec différentes activités liées à leur futur métier : doublage, enregistrement radio, droit du spectacle...

ACCORDS INTERNATIONAUX

Des partenariats internationaux permettent aux élèves de 2^e année de passer 3 semaines à l'étranger et de participer à des festivals de théâtre européens. Depuis 2013, le Conservatoire a organisé différents échanges pour ses élèves de 2^e année à Montréal, à Moscou, à Barcelone, à Oslo et à Pondichéry en Inde avec des écoles nationales d'art dramatique ou des structures culturelles de ces pays. Les élèves ont également participé à divers festivals internationaux à Spoleto en Italie, à Brno en République Tchèque, à Ludwigsburg en Allemagne.

Le Conservatoire a rejoint en 2013 le groupement européen E:UTSA (Europe : Union of Theatre Schools and Academies) dont les objectifs principaux sont de favoriser la rencontre artistique entre les élèves des différents pays au cours de leur cursus, et de soutenir la jeune création, notamment au moment de la sortie des écoles et de l'entrée dans la vie professionnelle.

E:UTSA regroupe les établissements suivants et s'élargit chaque année de plusieurs membres :
— Académie nationale d'art dramatique Silvo d'Amico de Rome (Italie), Bayerische Theaterakademie «August Everding» de Munich (Allemagne), Aleksander Zelwerowicz National Academy of Dramatic Art de Varsovie (Pologne), Ludwik Solski State Drama School de Cracovie (Pologne), Royal Conservatoire of Scotland de Glasgow (Écosse), Malmo Theatre Academy de Malmo (Suède), St. Petersburg State Theatre Arts Academy (Russie), Real Escuela de Arte Dramatico (RESAD) de Madrid (Espagne), Lithuanian Academy of Music and Theatre de Vilnius (Lituanie), University of Theatre and Film Arts de Budapest (Hongrie), Iceland Academy of the Arts de Reykjavik (Islande), Janàcek Academy of Music and Performing Arts de Brno (République

Tchèque).

E:UTSA organise chaque année des événements européens regroupant plusieurs écoles, lors du festival international de Spoleto en Italie, du festival international SETKANÍ ENCOUNTER de Brno en République Tchèque, du festival international FUIRORE à Ludwigsburg en Allemagne etc. Le Conservatoire participe régulièrement à ces événements depuis 2014.

Des accords Erasmus ont également été signés avec les établissements suivants :

- École supérieure d'Art Dramatique de Valence (Espagne) ;
- Institut du Théâtre de Barcelone (Espagne) ;
- École des Arts d'Oslo (Norvège) ;
- Conservatoire Royal d'Écosse de Glasgow ;
- Academy of performing Arts in Bratislava (Slovaquie) ;
- Music and Arts University of Vienna (Autriche) ;
- University of performing arts Ernst Busch (Allemagne).

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation : Être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence. Sur demande motivée du candidat, une dispense pourra être accordée à titre dérogatoire.

Procédure de recrutement : L'accès au DNSP de comédien se fait sur concours.

Une formation théâtrale intensive d'au moins un an est exigée et des conditions d'âge sont requises (de 18 à 25 ans).

Au programme : jeu de l'acteur, voix, mouvement du corps et gestuelle, dramaturgie et mise en scène, histoire du théâtre et de la représentation, droit et économie du spectacle vivant, réseau professionnel. La formation doit permettre à l'élève de maîtriser et de développer ses capacités pour jouer un répertoire varié (style, mode de jeu).

Le concours comprend trois épreuves dites premier, deuxième et troisième tours.

Les candidates et les candidats doivent préparer quatre scènes au moins pour l'ensemble du concours dont une seule peut être un monologue.

- l'une de ces quatre scènes doit être écrite en alexandrins ;
- les deux autres scènes sont librement choisies dans l'ensemble du répertoire théâtral, l'une doit avoir été écrite avant 1980 et l'autre après 1980 ;
- la quatrième scène dite « parcours libre » doit être l'expression d'un autre art de la scène (par exemple : danse, musique, chant, théâtre gestuel) ou l'interprétation d'un texte non théâtral.

La durée de chacune de ces scènes ne doit pas excéder 3 minutes.

DÉBOUCHÉS

Le DNSPC a pour objectif de permettre à l'élève d'exercer son art d'interprète, d'entretenir et de développer ses capacités artistiques et ses qualités d'interprètes en art dramatique, de valoriser ses compétences et de l'aider à construire son parcours professionnel.

LICENCE MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulés des diplômes délivrés à l'issue des trois années :

- Diplôme de premier cycle de Dauphine - PSL, mention Mathématiques appliquées ;
- Diplôme de premier cycle de Dauphine - PSL, mention Informatique des organisations.

Intitulés des formations des deux premières années (L1 et L2) :

- Mathématiques - Informatique - Formation classique ;
- Mathématiques - Informatique - Formation Talents.

Établissement opérateur : Dauphine - PSL

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La formation en Mathématique - Informatique propose deux premières années centrées sur les mathématiques (en particulier l'optimisation, les probabilités et les statistiques), complétées par des enseignements en informatique et dans une moindre mesure en économie et en finance.

La formation Mathématiques - Informatique se compose d'une année de tronc commun et de deux spécialisations en deuxième puis en troisième année :



La première année de Licence Mathématiques - Informatique offre une solide formation scientifique en mathématiques et informatique complétée par des enseignements d'économie et langues. Il propose deux orientations principales (mathématiques et informatique) qui se dessinent progressivement à travers différents parcours. La première année vise à apporter les connaissances de base en mathématiques, informatique, économie.

Objectifs pédagogiques :

- Connaissances de base en mathématiques ;
- Connaissances de base en informatique ;
- Connaissances de base en économie.

En deuxième année, les étudiants choisissent entre deux parcours : Mathématiques - Économie et Mathématiques - Informatique.

Les cours sont donnés en petits groupes (environ 30 étudiants), pour faciliter l'accompagnement pédagogique. Les étudiants bénéficient d'un encadrement et d'un suivi très étroits des responsables pédagogiques. Un tutorat est organisé tout au long de l'année. Des ateliers Adaptation et Orientation sont organisés en novembre pour accompagner les étudiants qui le souhaitent.

En troisième année, les étudiants poursuivent :

- En Licence de Mathématiques appliquées (parcours Mathématiques Approfondies, Mathématiques-Économie-Finance-Actuariat ou Mathématiques-Informatique) ;
- En Licence d'Informatique des Organisations (parcours Informatique et Mathématiques pour la Décision et les Données, ou parcours MIAGE - Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises-) ;
- Ou dans une des autres licences de Dauphine-PSL.

La formation Dauphine - Talents est proposée au premier cycle pour les artistes, les entrepreneurs et les sportifs de haut niveau. Elle offre la possibilité d'aménager le cursus classique dans le temps. Les étudiants suivent leur première et deuxième années de licence au sein d'un groupe spécifique, composé d'une trentaine d'étudiants. Cela leur permet d'avoir :

- Un étalement des cours sur six semestres au lieu de quatre ;
- Deux matinées de cours par semaine (mardi et jeudi) et une semaine de regroupement chaque début de semestre ;
- Des options fléchées permettant un renforcement du niveau d'anglais et une valorisation des talents.

Pour prétendre à la formation Dauphine - Talents, il faut posséder l'un des trois statuts :

- Le statut de Sportif de haut niveau repose sur la reconnaissance du caractère de haut niveau, national ou international (attestations d'entraîneurs / président de club / fédération) et/ou l'inscription sur la liste officielle des sportifs de haut niveau établie et éditée chaque année par le Ministère Jeunesse et Sport ;
- Le statut d'Artiste (musique, danse, arts, art dramatique) repose sur la reconnaissance du niveau de l'étudiant par un conservatoire départemental (avec un certificat de 3ème cycle), régional ou national et/ou les prix ou médailles obtenus ;
- Le statut d'Entrepreneur repose sur l'obtention du statut « Étudiant Entrepreneur » délivré par le comité d'engagement PEPITE de PSL).

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation :

- Baccalauréat toutes séries (série S recommandée compte tenu du programme pédagogique de la formation) ou équivalent pour les étudiants internationaux ;
- Posséder des bases solides en mathématiques et une bonne culture générale.

Procédure de recrutement : L'admission se fait depuis la plateforme Parcoursup uniquement.

Critères d'examen du dossier :

- Notes, niveau et progression lors des années de Première et de Terminale. Une attention particulière sera portée aux résultats en mathématiques, mais toutes les matières sont prises en compte ;
- Résultats aux épreuves anticipées de Français ;
- Éléments fournis dans la Fiche Avenir par les professeurs et le chef d'établissement (appréciation sur l'élève, niveau de la classe) ;
- Motivation et sérieux de l'élève, tels qu'exprimés par son projet de formation et par les commentaires de ses professeurs ;
- Pour les candidats déjà titulaires du baccalauréat, résultats de ce dernier, parcours suivi et résultats obtenus dans le supérieur ;
- Pour la formation Talents, justification du haut niveau d'exercice de la pratique sportive, artistique ou entrepreneuriale.

LICENCE MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE

PARCOURS MATHÉMATIQUES - ÉCONOMIE (L2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé du parcours : Mathématiques - Économie (L2)

Nom des responsable(s) du parcours : Alexandre AFGOUSTIDIS (L1), Emmanuel LAZARD et Daniela TONON (L2)

Modalités d'enseignement : Formation initiale

Langue d'enseignement principale : Français

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

L'objectif du parcours Mathématiques - Économie en deuxième année est de renforcer les notions fondamentales en mathématiques dans les domaines de l'algèbre linéaire, de l'analyse et des probabilités continues. Ces bases solides permettront à l'étudiant d'accéder à des notions plus spécifiques liées à l'optimisation et à la modélisation lors de sa troisième année.

Objectifs pédagogiques :

- Compétences poussées en analyse, algèbre et probabilités ;
- Connaissance de méthodes numériques ;
- Capacités de modélisation en économie et en finance ;
- Acquisition d'une culture générale économique et financière, utile tant pour l'avenir professionnel des étudiants que pour leur permettre de comprendre les grands enjeux et débats de l'économie en tant que citoyen.

PARCOURS MATHÉMATIQUES - INFORMATIQUE (L2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé du parcours : Mathématiques - Informatique (L2)

Nom des responsable(s) du parcours : Alexandre AFGOUSTIDIS (L1), Emmanuel LAZARD et Daniela TONON (L2)

Modalités d'enseignement : Formation initiale

Langue d'enseignement principale : Français

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

L'objectif du parcours Maths-Info en deuxième année est de renforcer les notions fondamentales en mathématiques dans les domaines de l'algèbre linéaire, de l'analyse et des probabilités continues. La formation des étudiants est complétée par des enseignements fondamentaux d'informatique leur permettant d'appréhender l'architecture interne d'un ordinateur, d'un système d'exploitation et leur programmation.

Objectifs pédagogiques :

- Compétences poussées en analyse, algèbre et probabilités ;
- Connaissance de méthodes numériques ;
- Programmation impérative et fonctionnelle ;
- Structure générale interne d'un ordinateur, d'un système, et principes de fonctionnement.



LICENCE MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE - MENTION MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES (L3)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé du diplôme : Diplôme de premier cycle de Dauphine - PSL, mention Mathématiques appliquées

Intitulés des parcours de la mention :

- Mathématiques, Économie, Finance, Actuariat (L3) ;
- Mathématiques, Informatique (L3) ;
- Mathématiques approfondies (L3).

Établissement opérateur : Dauphine - PSL

Nom des responsables de la mention : Jacques FEJOZ

Type de diplôme : Diplôme d'établissement conférant le grade de licence

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La Licence Mathématiques appliquées est centrée sur les mathématiques (en particulier, l'optimisation, les probabilités et les statistiques) et complétée par cours d'ouverture dans d'autres domaines de mathématiques, ainsi que des enseignements optionnels en économie, en finance, en informatique et dans d'autres sciences.

C'est la première étape d'un cursus très prisé dans de nombreuses activités du secteur tertiaire (finance de marché, actuariat, marketing, scoring, sondage, traitement des masses de données, traitement d'images, modélisation et analyse mathématiques, multimédia...), mais peut aussi déboucher sur des études longues en mathématiques appliquées et une thèse de doctorat.

Objectifs pédagogiques :

- Acquérir une formation centrée sur les mathématiques et complétée par des enseignements optionnels en économie, en finance et en informatique ;
- Acquérir des compétences très prisées dans de nombreux métiers et activités du secteur tertiaire ;
- Offre la possibilité de réaliser des projets numériques.

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation en troisième année :

- Admission de droit pour les étudiants ayant validé la 2ème année de Licence - Mathématiques-Economie à Dauphine - PSL ou au CPES ;

- Titulaires d'un diplôme BAC+2 (120 crédits ECTS) ou équivalent (DUT, BTS) à Dauphine - PSL, d'une université ou d'un autre établissement de l'enseignement supérieur français ou européen dans le domaine des sciences ;
- Étudiants issus de classes préparatoires scientifiques ou économiques ;
- Possibilité d'entrer par concours BCEAS pour les étudiants extérieurs souhaitant faire actuariat.

Procédure de recrutement : Candidature en ligne et décision d'admissibilité sur la base du dossier de candidature.

DÉBOUCHÉS NATURELS DANS PSL

- Master Mathématiques et applications.

PARCOURS MATHÉMATIQUES - ÉCONOMIE - FINANCE - ACTUARIAT (L3)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé du diplôme : Diplôme de premier cycle de Dauphine - PSL, mention Mathématiques appliquées

Intitulé du parcours : Mathématiques - Économie - Finance - Actuariat (L3)

Nom du responsable du parcours : Amic FROUVELLE

Modalités d'enseignement : Formation initiale

Langue d'enseignement principale : Français

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

L'objectif est d'acquérir de solides connaissances de niveau Licence en mathématiques appliquées (analyse théorique et numérique, probabilités, statistiques). Le parcours Mathématiques - Économie - Finance - Actuariat permet de s'ouvrir aux applications concrètes en économie, finance et actuariat.

Objectifs pédagogiques :

- Rigueur de raisonnement ;
- Apprentissage de nouvelles connaissances en mathématiques appliquées ;
- Recul mathématique sur les trois années de licence, avec compréhension des liens forts entre les différents domaines ;
- Capacité d'implémentation de simulations et de méthodes numériques.

PARCOURS MATHÉMATIQUES - INFORMATIQUE (L3)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé du diplôme : Diplôme de premier cycle de Dauphine - PSL, mention Mathématiques appliquées

Intitulé du parcours : Mathématiques - Informatique (L3)

Nom du responsable du parcours : Amic FROUVELLE

Modalités d'enseignement : Formation initiale

Langue d'enseignement principale : Français

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

L'objectif est d'acquérir de solides connaissances en mathématiques appliquées (analyse théorique et numérique, probabilités, statistiques). Le parcours Mathématiques - Informatique permet de développer ses connaissances en informatique théorique (algorithmes, graphes, programmation linéaire).

Objectifs pédagogiques :

- Rigueur de raisonnement ;
- Apprentissage de nouvelles connaissances en mathématiques appliquées ;
- Recul mathématique sur les trois années de licence, avec compréhension des liens forts entre les différents domaines ;
- Capacité d'implémentation de simulations et de méthodes numériques.

PARCOURS MATHÉMATIQUES APPROFONDIES (L3)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé du diplôme : Diplôme de premier cycle de Dauphine - PSL, mention Mathématiques appliquées

Intitulé du parcours : Mathématiques approfondies (L3)

Nom du responsable du parcours : Amic FROUVELLE

Modalités d'enseignement : Formation initiale

Langue d'enseignement principale : Français



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

L'objectif est d'acquérir de solides connaissances de niveau Licence en mathématiques appliquées (analyse théorique et numérique, probabilités, statistiques). Le parcours Mathématiques approfondies permet de s'ouvrir à d'autres domaines mathématiques (analyse complexe, algèbre).

Objectifs pédagogiques :

- Rigueur de raisonnement ;
- Apprentissage de nouvelles connaissances en mathématiques appliquées ;
- Recul mathématique sur les trois années de licence, avec compréhension des liens forts entre les différents domaines ;
- Capacité d'implémentation de simulations et de méthodes numériques.



LICENCE MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE - MENTION INFORMATIQUE DES ORGANISATIONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé du diplôme : Diplôme de premier cycle de Dauphine - PSL, mention Informatique des organisations

Intitulés des parcours de la mention :

- Méthodes Informatiques Appliquées pour la Gestion des Entreprises (MIAGE) (L3) ;
- Informatique et Mathématique pour la décision et les données (L3).

Établissement opérateur : Dauphine - PSL

Nom des responsables de la mention : Jacques FEJOZ

Type de diplôme : Diplôme d'établissement conférant le grade de licence

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La mention Informatique des organisations couvre les différents aspects du traitement de l'information. Elle apporte une formation solide en informatique, des outils théoriques pour analyser les systèmes complexes, et des compétences dans le domaine de la gestion des entreprises. La professionnalisation est particulièrement présente. Le cursus contient notamment un stage et deux langues vivantes obligatoires.

Objectifs pédagogiques :

- Apporter une formation solide en informatique en y associant des enseignements en mathématiques, économie et gestion ;
- Acquérir des connaissances en algorithmique, programmation (Python, Java, C), bases de données, réseaux et de nombreux outils informatiques (PHP, HTML, Excel) ;
- Développer des compétences poussées en optimisation et en décision, modélisation en économie et en finance ;
- Savoir travailler en anglais (cours d'anglais chaque semestre) ;
- Apprendre à travailler en groupe (projets) ;
- Affirmer son expression écrite et orale (cours de technique d'expression, exposés et soutenance de projets) ;
- Améliorer sa culture générale économique et financière, utile pour l'avenir professionnel et la compréhension des grands enjeux de l'économie en tant que citoyen.

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation :

- Admission de droit pour les étudiants ayant validé la 2ème année de Licence - Mathématiques-Informatique ou du CPES Sciences majeure Mathématiques ;
- Titulaires d'un diplôme BAC+2 (120 crédits ECTS) ou équivalent (DUT, BTS) à Dauphine - PSL, d'une université ou d'un autre établissement de l'enseignement supérieur français ou européen dans les domaines suivants : sciences, informatique ;
- Étudiants issus de classes préparatoires scientifiques ou commerciales.

Procédure de recrutement : Candidature en ligne et décision d'admissibilité sur la base du dossier de candidature.

DÉBOUCHÉS NATURELS DANS PSL

- Master Informatique.

PARCOURS MÉTHODES INFORMATIQUES APPLIQUÉES POUR LA GESTION DES ENTREPRISES (MIAGE) (L3)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé du diplôme : Diplôme de premier cycle de Dauphine - PSL, mention Informatique des organisations

Intitulé du parcours : Méthodes Informatiques Appliquées pour la Gestion des Entreprises (MIAGE) (L3)

Nom des responsables du parcours : Brice MAYAG, Daniela PIGOZZI

Modalités d'enseignement : Formation initiale et alternance

Langue d'enseignement principale : Français

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

La formation couvre les différents aspects du traitement de l'information. Elle a pour but de donner aux étudiants une formation solide en informatique et former des futurs professionnels de la conduite de projets dans les organisations, en informatique décisionnelle et recherche opérationnelle (chef de projet, consultant informatique) possédant une bonne compréhension des systèmes d'informations. Compte tenu de sa double compétence et en particulier son bagage informatique important acquis durant sa formation, l'étudiant pourra trouver un débouché professionnel direct.

Objectifs pédagogiques :

- Bonne compréhension des systèmes d'information, en associant des enseignements liés à aux mathématiques, à l'économie et à la gestion ;

- Acquisition de connaissances informatiques en analyse, conception et développement, en optimisation et en décision, modélisation en économie et en finance, ainsi qu'une première approche des structures organisationnelles et des outils du management ;
- Acquisition de savoir-faire généraux dans le domaine de la gestion, des mathématiques, de la communication en entreprise ainsi qu'une bonne connaissance en langue anglaise technologique, essentiels dans le domaine de l'informatique : la conception, la modélisation et l'architecture d'applications, les méthodes et outils de développement et de génie logiciel ainsi que la maîtrise des connaissances dans les domaines des systèmes d'exploitation, des réseaux et des bases de données ;
- Connaissance de l'algorithmique, programmation (Python, Java, C), bases de données, réseaux et de nombreux outils informatiques (PHP, HTML, Excel) ;
- Acquisition d'une culture générale économique et financière utile tant pour l'avenir professionnel des étudiants que pour leur permettre de comprendre les grands enjeux et débats de l'économie en tant que citoyen.

PARCOURS INFORMATIQUE ET MATHÉMATIQUES POUR LA DÉCISION ET LES DONNÉES (L3)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé du diplôme : Diplôme de premier cycle de Dauphine - PSL, mention Informatique des organisations

Intitulé du parcours : Informatique et mathématiques pour la décision et les données (L3)

Nom du responsable du parcours : Brice MAYAG

Modalités d'enseignement : Formation initiale

Langue d'enseignement principale : Français

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Cette 3^e année de Licence a pour but de donner aux étudiants une formation solide en informatique, des outils théoriques leurs permettant d'analyser les systèmes complexes, de traiter des données de tout type, ainsi que les compétences dans le domaine de la gestion des entreprises. Le parcours Informatique et Mathématiques pour la Décision et les Données vise à former les étudiants aux métiers de l'informatique pour le traitement des données et la recherche opérationnelle.

Objectifs pédagogiques :

- Solide formation en informatique en associant des enseignements liés à aux mathématiques, à l'économie et à la gestion ;

- Connaissance de l'algorithmique, programmation (Python, Java, C), bases de données, réseaux et de nombreux outils informatiques (PHP, HTML, Excel) ;
- Compétences poussées en optimisation et en décision ;
- Capacités de modélisation en économie et en finance ;
- Acquisition d'une culture générale économique et financière utile tant pour l'avenir professionnel des étudiants que pour leur permettre de comprendre les grands enjeux et débats de l'économie en tant que citoyen ;
- Capacité à travailler en anglais (cours d'anglais chaque semestre)
- Apprentissage du travail en groupe (projets) ;
- Capacité d'expression écrite et orale (cours de technique d'expression, exposés et soutenance de projets).



SCIENCES POUR UN MONDE DURABLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé du diplôme : Diplôme d'établissement Sciences pour un monde durable

Établissement opérateur : Université PSL

Nom de la responsable du diplôme : Isabelle CATTO

Type de diplôme : Diplôme d'établissement

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La formation, conçue au plus près de la recherche menée dans les laboratoires de PSL, repose sur un socle pluridisciplinaire solide dans les domaines nécessaires à la compréhension et la maîtrise des enjeux d'un « monde durable » :

- Sciences de la nature et de l'environnement (physique, chimie, biologie, ingénierie, etc.) ;
- Sciences humaines et sociales (science politique, philosophie sociale et environnementale, sociologie, anthropologie, justice et éthique environnementales, enjeux globaux de la gouvernance démocratique et de la transition écologique, etc.) ;
- Sciences économiques ;
- Sciences des données (statistiques, informatique, etc.) ;
- Mathématiques : en soutien aux sciences mobilisées dans la maquette d'enseignement.

À l'issue des 3 années de formation, les étudiants auront acquis les connaissances et compétences leur permettant d'appréhender la diversité et la complexité scientifique des enjeux du développement durable.

Le cursus repose sur une combinaison équilibrée de cours et d'enseignements en mode projet permettant aux étudiants de s'approprier les concepts et d'être acteurs de leur apprentissage. Les savoir-faire et savoir-être seront acquis dans le cadre des différents modules.

L'enseignement sera bilingue (anglais/français) avec une première année en français et une part progressive sur les 3 ans de l'enseignement en anglais.

La formation repose sur 6 axes pédagogiques principaux :

- Un socle pluridisciplinaire large et solide alliant d'une part la physique, la chimie, la biologie, les mathématiques, les sciences de l'ingénieur, et, d'autre part, les sciences humaines, économiques et sociales (anthropologie et science politique, philosophie et éthique, géographie, etc.) ;
- Une pédagogie en mode équipes projets interdisciplinaires, à travers des études pratiques de cas proposées par des associations, des organismes publics et privés ou des stages ;

- Le développement de compétences personnelles : créativité, adaptabilité, sens du collectif, motivation, communication, argumentation, etc. ;
- Le développement de savoir-faire professionnalisants : gestion de projets, analyse d'impact, compétences numériques, compétences interculturelles et linguistiques, etc. ;
- Un cycle annuel de conférences par des chercheurs et des acteurs impliqués dans les problématiques de développement durable ;
- La reconnaissance de l'engagement étudiant dans des projets en lien avec les enjeux de soutenabilité, sous forme de projets ou stages.

La force de ce programme est de penser les enjeux du développement durable à la croisée des différentes disciplines.

La première année est commune à l'ensemble des étudiants.

À partir de la deuxième année, chaque étudiant devra s'inscrire dans l'une des thématiques interdisciplinaires proposées selon son projet de poursuite d'études en master : "Technologies durables", "Biologie, environnement, écologie" ou "Politique des transitions et inégalités". Les trois thématiques partageront des enseignements de tronc commun. Chacune proposera des enseignements spécifiques, en sciences naturelles comme en sciences humaines et sociales qui pourront être prises en options par les étudiants inscrits dans les deux autres thématiques. Des grandes questions seront communes aux trois parcours qui les aborderont sous des angles différents mais complémentaires, par exemple la question de l'accès à l'eau potable.

Des cours au choix permettront à chacune et chacun de personnaliser son cursus.

Un stage de première année sera facultatif et possible sur la base du volontariat en dehors des périodes d'enseignement. Les stages obligatoires prendront place à partir de la deuxième année pour une durée d'un mois minimum.

La formation démarre à la rentrée 2020.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Des accords d'échanges, notamment dans le cadre d'écoles d'été, sont prévus avec plusieurs partenaires internationaux de PSL : Australian National University (ANU), Columbia, New-York University.

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation :

- Baccalauréat général de l'enseignement secondaire français (en France ou à l'étranger) ou Diplôme d'études secondaires étranger à équivalence reconnue ;
- Niveau en langues recommandé : anglais (B2) et français (C1).

Procédure de recrutement :

Les candidatures se font exclusivement via le portail Parcoursup. Après étude du dossier, les candidats admissibles sont convoqués à un entretien de motivation.

Critères d'examen du dossier :

Tous les éléments du dossier Parcoursup sont pris en compte :

- fiche avenir pour les élèves de terminale scolarisés dans un lycée français : moyenne, rang dans la classe et appréciation pour toutes les disciplines, avis du professeur principal et du chef d'établissement, niveau de la classe ;
- bulletins scolaires de première et terminale (pour les élèves de terminale : bulletins de terminale des 1er et 2ème trimestres ou du 1er semestre seulement) : moyenne, appréciation, évolution des résultats dans toutes les disciplines ;
- résultats aux épreuves anticipées du baccalauréat pour les élèves de terminale et résultats du baccalauréat pour les candidats diplômés en 2018 ou avant ;
- relevés de notes du supérieur pour les candidats scolarisés dans l'enseignement supérieur ;
- certificat de niveau en langue française pour les candidats scolarisés dans un établissement étranger (si le français n'est pas la langue officielle du pays) ;
- projet de formation.
- l'expérience éventuelle d'encadrement et d'animation ou l'engagement citoyen et le bénévolat.

Une attention particulière sera portée aux résultats en mathématiques, physique, français, langues vivantes.

DÉBOUCHÉS

À l'issue de la formation « Sciences pour un monde durable », les étudiants obtiennent un diplôme d'établissement délivré par PSL, qui leur ouvre l'accès à un large choix de Masters universitaires en France ou à l'étranger. Certaines grandes écoles leur sont accessibles en admission parallèle.

Les débouchés naturels dans PSL :

- Master Sciences du vivant ;
- Master Sciences de la Terre et des planètes, environnement ;
- Master Énergie ;
- Master Sciences et génie des matériaux ;
- Master Chimie ;
- Master Affaires Internationales et développement ;
- Master Politiques publiques ;
- Master Économie appliquée ;
- Master Sciences sociales ;
- Master Management de l'innovation ;
- Diplôme du cycle ingénieur civil de l'École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL ;
- Diplôme du cycle ingénieur de l'École nationale supérieure de Chimie de Paris - PSL ;
- Diplôme du cycle ingénieur ESPCI Paris - PSL ;
- Diplôme de l'École normale supérieure - PSL.

En fonction de leur projet d'avenir, les étudiants pourront ensuite aspirer à une large variété de métiers (ingénieurs, économistes, entrepreneurs, etc.) dans le secteur privé, l'administration, les ONG, la société civile, ou encore la recherche.

DIPLÔMES AVEC GRADE DE MASTER

SCIENCES SOCIALES, ÉCONOMIE, GESTION

MASTER AFFAIRES INTERNATIONALES ET DÉVELOPPEMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulés des parcours de la mention :

- Économie (M1) ;
- Développement durable (M1) ;
- Peace Studies (M1) ;
- Affaires internationales (M2) ;
- Aide à la décision et évaluation des politiques publiques (M2) ;
- Diagnostic économique international (M2) ;
- Économie internationale et développement (M2) ;
- Supply Chain internationale (M2) ;
- Développement durable et responsabilité des organisations (M2) ;
- Peace Studies (M2).

Établissement opérateur : Dauphine - PSL

Nom du responsable de la mention : Philippe DE VREYER (Dauphine - PSL)

Type de diplôme : Diplôme d'établissement conférant grade de master

Domaines : Droit, économie, gestion

Programme gradué affilié : Économie

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

Le Master Affaires internationales et développement offre une palette cohérente et solide de formations transversales dans les domaines des relations internationales et du développement, qui se déclinent au niveau des quatre dimensions d'acteurs : États, institutions, entreprises et ménages. La formation mobilise les compétences d'excellence présentes à l'université Dauphine - PSL en économie internationale, du développement et de l'environnement, en sociologie des organisations et des réseaux, en relations politiques internationales, droit des affaires international, management, logistique et finance à l'international.

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation (M1) : Titulaires d'une Licence (180 ETCS) en gestion, en économie, en sciences sociales ou diplôme équivalent.

Procédure de recrutement : Sur dossier puis entretien.

Critères d'examen du dossier :

- Majeure Développement durable : les candidats retenus peuvent être déjà impliqués dans les questions autour du développement durable au travers de la participation à des associations ou à la mise en œuvre de projets durables.
- Majeure Économie : aucune exigence en matière d'expérience professionnelle, le critère académique l'emporte. Les candidats retenus ont obtenu une licence (ou équivalent) d'économie, ou ont suivi de nombreux cours d'économie au cours de leur licence en sciences sociales ou gestion.
- Majeure Peace Studies : trois critères essentiels sont pris en compte : l'excellence des notes en Licence ; des stages ou engagements associatifs consistants, relevant des Peace Studies ; un projet professionnel clair et cohérent.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 80 % des diplômés 2017 sont en poste, dont 62 % en CDI et 88 % de cadres. Près d'un tiers des *alumni* occupent un poste localisé à l'étranger l'année suivant leur diplôme.

Les métiers sur lesquels la formation permet de déboucher sont :

- Analyste ;
- Chargé de mission (affaires européennes, environnement) ;
- Consultant (*Supply Chain*, dépense et sécurité, *Data Scientist*).

PARCOURS ÉCONOMIE (M1)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Élodie DJEMAÏ (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Économie

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

La première année du master Affaires internationales et développement – Majeure Économie offre une formation pluridisciplinaire autour de l'économie, de la sociologie, de la science politique, de la finance et du droit. Elle propose une offre de cours obligatoires et optionnels. Les cours sont ouverts aux étudiants des autres majeures en option.

Objectifs pédagogiques :

- Acquérir des compétences techniques telles que l'économétrie, la modélisation et l'optimisation ;
- Acquérir une culture générale solide sur les questions clés des Affaires Internationales ;
- Se spécialiser dans le domaine de l'économie internationale et l'économie du développement ;
- Acquérir et mobiliser les outils et méthodes utilisés dans le domaine choisi.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Les étudiants ont la possibilité de partir un semestre à l'étranger dans le cadre de la 1ère année de master pour les étudiants des majeures Développement durable et Economie sous réserve que l'Université d'accueil offre des cours équivalents à ceux dispensés lors du semestre concerné par la mobilité.

Un double diplôme avec l'Université Pontificia Universidad Catolica (PUC) du Chili est proposé aux étudiants qui en font la demande et la sélection se fait sur dossier. Il s'adresse aux étudiants de la majeure Economie qui souhaite s'orienter vers les Masters 111 et 211 en 2ème année de master.

PARCOURS DÉVELOPPEMENT DURABLE (M1)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Élodie DJEMAÏ (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Économie

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

La première année du master Affaires internationales et développement – Majeure Développement Durable offre une formation pluridisciplinaire autour de l'économie, de la sociologie, de la science politique, de la finance et du droit. Elle propose une offre de cours obligatoires et optionnels. Les cours sont ouverts aux étudiants des autres majeures en option.

Objectifs pédagogiques :

- Acquérir des compétences techniques telles que l'économétrie, la modélisation et l'optimisation ;
- Acquérir une culture générale solide sur les questions clés des Affaires Internationales ;
- Se spécialiser dans le domaine du développement durable et de l'économie du développement ;

- Acquérir et mobiliser les outils et méthodes utilisés dans le domaine choisi.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Les étudiants ont la possibilité de partir un semestre à l'étranger dans le cadre de la 1^{ère} année de master pour les étudiants des majeures Développement durable et Économie sous réserve que l'Université d'accueil offre des cours équivalents à ceux dispensés lors du semestre concerné par la mobilité.

PARCOURS PEACE STUDIES (M1)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Élodie DJEMAÏ (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Économie

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

La première année du master Affaires internationales et développement – Majeure Peace Studies offre une formation pluridisciplinaire autour de l'économie, de la sociologie, de la science politique, de la finance et du droit. Elle propose une offre de cours obligatoires et optionnels. Les cours sont ouverts aux étudiants des autres majeures en option.

Objectifs pédagogiques :

- Acquérir des compétences techniques telles que l'économétrie, la modélisation et l'optimisation ;
- Acquérir une culture générale solide sur les questions clés des Affaires Internationales ;
- Se spécialiser dans le domaine des Peace Studies, de l'économie internationale, de l'économie du développement et du développement durable ;
- Acquérir et mobiliser les outils et méthodes utilisés dans le domaine choisi.

PARCOURS AFFAIRES INTERNATIONALES (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Philippe CHALMIN (Dauphine - PSL), El Mouhoub MOUHOUD (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Économie

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le programme Affaires Internationales est depuis sa création en 1976 une formation de référence en Management international. L'objectif du parcours est de développer la polyvalence et l'esprit d'initiative de ses étudiants (travaux en groupe de projets, études de cas, etc.) afin de les rendre autonomes et adaptables, qualités essentielles des futurs managers d'entreprises internationales.

Objectifs pédagogiques :

- Offrir une vision complète du management international en s'intéressant à toutes les fonctions clefs de l'entreprise (marketing, finance, juridique, logistique, achats, etc.) ;
- Forte professionnalisation à travers des travaux en groupe, des projets d'entreprise et de nombreux cas pratiques couvrant l'ensemble des problématiques du commerce international ;
- Expertise reconnue dans le secteur des marchés de matières premières (hydrocarbures, minerais, agriculture, énergie) ;
- Une expérience personnelle enrichissante, tournée vers l'interculturalité.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 100 % des diplômés sont en poste.

Les métiers sur lesquels la formation permet de déboucher sont :

- Banque ;
- Négoce international ;
- Marketing international.

PARCOURS AIDE À LA DÉCISION ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Établissements co-accrédités et/ou partenaires : Agence Nationale de Statistique et de la Démographie, Institut de Recherche pour le Développement (IRD), Direction générale de la Planification et des Politiques Économiques (DGPPE) du Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération (MEPC) du Sénégal.

Nom des responsables du parcours : Sandrine MESPLE-SOMPS (IRD), Abdou DIOUF (École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique - ENSAE Dakar), Jean-Marc SIROEN (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Économie

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Un parcours innovant dont l'objectif est d'acquérir des connaissances et des outils de conception et d'analyse pour planifier, programmer, mettre en œuvre, suivre et évaluer les projets ou politiques publiques de développement économique et social. La formation prépare aux carrières d'économiste et/ou de statisticien dans les organisations publiques et privées, nationales et internationales, de consultants, de responsables de projet, dans l'enseignement et la recherche académique.

Objectifs pédagogiques :

- Connaissance des enjeux économiques et sociaux à venir du continent africain ;
- Compréhension des enjeux du développement, des interventions de la puissance publique dans le processus de développement ; maîtrise des outils de planification stratégique et opérationnelle ;
- Traiter et analyser des bases de données : compréhension des indicateurs dans la formulation, le suivi et l'évaluation de projets ainsi que leur identification et formulation ;
- Maîtrise des concepts macro-économiques et des interrelations entre les différents agrégats économiques ;
- Maîtrise des méthodes et outils nécessaires à l'évaluation des projets/programmes et politiques publiques et des techniques avancées d'évaluation qualitative ;
- Expertise en matière de prospective, de conception, de suivi et d'évaluation de projets ;
- Maîtrise des techniques de négociation des projets publics (dont les PPP).

ACCORDS INTERNATIONAUX

La formation donne lieu à la délivrance de deux diplômes de Master, un délivré par l'Université Dauphine - PSL, l'autre par l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse Économique (ENSAE) de Dakar.

DÉBOUCHÉS

- Carrière d'économiste et/ou de statisticien dans les organisations publiques et privées, nationales et internationales ;
- Consultant spécialisé dans les programmes de développement de la conception à l'évaluation (Ministères, Organisations Internationales, ONG) ;
- Responsable de projet dans l'administration nationale ou locale, dans le secteur privé et de la coopération internationale.

PARCOURS DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Sabine MAGE-BERTOMEU (Dauphine - PSL), Aude SZTULMAN (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation continue et alternance

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Économie

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Ce programme a pour objectif de former les étudiants à la carrière d'économiste international. Il associe des universitaires et des professionnels pour proposer un cursus complet sur le plan académique et tourné vers l'acquisition de compétences pratiques : analyse macro-économique internationale, problématiques de développement, méthodes d'évaluation du risque pays et des politiques publiques, analyse conjoncturelle, etc.

Objectifs pédagogiques :

- Acquisition de connaissances approfondies à la fois théoriques et opérationnelles en économie internationale, en macro-économie financière et en évaluation des politiques publiques ;
- Maîtrise des outils de l'économiste : techniques du diagnostic, statistiques avancées, macro- et micro-économétrie, *nowcasting*, modèles de prévision, techniques d'évaluation des politiques publiques ;

- Mise en œuvre des méthodes de l'analyse propres au diagnostic économique : notes de conjoncture, rédaction de fiches risque-pays, études de moyen terme, études sectorielles,... ;
- Expertise sur les enjeux de la mondialisation et ses effets dans les pays avancés, émergents et en développement.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Un double diplôme avec l'Université Pontificia Universidad Catolica (PUC) du Chili est proposé aux étudiants qui en font la demande et la sélection se fait sur dossier.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 89 % des diplômés sont en poste.

- Économiste dans les services d'études, de conjoncture et de risque-pays des banques, des sociétés de conseil, des entreprises industrielles ou de services, notamment au sein de grands groupes internationaux ;
- Carrière dans les services d'études économiques de l'administration, des organisations gouvernementales et non gouvernementales.

PARCOURS ÉCONOMIE INTERNATIONALE ET DÉVELOPPEMENT (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Najat EL MEKKAOUI (Dauphine - PSL), Gianluca OREFICE (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Économie

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le programme Économie internationale et Développement est une formation innovante « à et par la recherche », autour de thèmes relatifs à la mondialisation et au développement, dont le but est de développer les compétences économiques et financières, d'analyser et de comprendre les causes et les effets de la mondialisation sur les institutions nationales, régionales ou internationales. La finalité du parcours est la recherche.

Objectifs pédagogiques :

- Maîtrise des techniques de recherches en économie selon les règles académiques ;
- Réalisation d'études conjoncturelles, de diagnostics sectoriels, d'évaluations de politiques publiques, d'analyses de risques, notamment dans les marchés en développement et émergents ;
- Acquisitions des outils d'analyses statistiques et économétriques ;
- Gestion de projets.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Cette formation propose un double diplôme avec Pontificia Universidad Católica. Les étudiants auront la possibilité de réaliser leur stage dans un centre de recherche au sein d'universités à l'étranger partenaires de l'Alliance SIGMA : Singapore Management University (SMU), Copenhagen Business School (CBS), University of St Gallen en Suisse, Wirtschaftsuniversität Wien (WU), Fundação Getulio Vargas (FGV) à Rio de Janeiro, Escuela Superior de Administración y Dirección de Empresas (ESADE) à Barcelone, Hitotsubashi University à Tokyo et Renmin University of China à Pékin.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 89 % des diplômés sont en poste.

- Carrière académique (enseignant/chercheur) ;
- Carrière d'économiste, d'analyse dans les organisations publiques et privées, nationales et internationales ;
- Carrière au sein de services d'études économiques (Ambassades, ONG, Ministères, banques, etc).

PARCOURS SUPPLY CHAIN INTERNATIONALE (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Régis BOURBONNAIS (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation continue et alternance

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Économie

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Cette formation propose d'acquérir une vision stratégique et internationale du Supply Chain Management. Le Supply Chain Management est la démarche qui consiste à définir les problématiques et les règles de gestion concernant le pilotage de flux physiques, l'organisation des systèmes d'informations, et la mise à disposition de services. Elle est centrée sur la satisfaction du « client » que celui-ci soit consommateur, demandeur de service, etc.

Objectifs pédagogiques :

- Acquérir les concepts de chaîne logistique : Supply Chain Management ;
- Connaître les systèmes d'informations liés au pilotage des flux (APS, ERP, outils d'optimisation, etc.) ;
- Mettre en œuvre un processus de planification et S&OP (Sales and Operations Planning) ;
- Connaître les outils et modèles d'aide à la décision et de prévision de la demande ;
- Mesurer grâce à des cas concrets les paramètres économiques ;
- Observer l'évolution des besoins liés aux nouvelles technologies de l'information : Supply Chain digitale et Big Data.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 94 % des diplômés sont en poste.

- Consultant en organisation ;
- Supply Chain Manager ;
- Adjoint Directeur logistique ;
- Chargé d'études ;
- Demand planner ;
- Responsable des approvisionnements et de la distribution.

PARCOURS DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RESPONSABILITÉ DES ORGANISATIONS (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Véronique PERRET (Dauphine - PSL), Baptiste VENET (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Économie

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours « Développement Durable & Responsabilité des Organisations » a pour objectif de former des cadres spécialistes du développement durable. La formation est pluridisciplinaire et permet de s'approprier des compétences couvrant quatre disciplines : la gestion, l'économie, la sociologie et le droit.

Objectifs pédagogiques :

- La connaissance de la sociologie des acteurs et des organisations, la réglementation liée à l'environnement et la sécurité ;
- Une expertise transversale, juridique, économique, comptable et financière ;
- La connaissance des expériences de politiques de développement durable et des pratiques de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) ;
- La capacité de conseiller et d'accompagner les entreprises dans l'élaboration de stratégies de transformation intégrant la RSE.

ACCORDS INTERNATIONAUX

L'étudiant en parcours recherche devra réaliser un séjour académique à l'étranger, effectué au cours du second semestre auprès d'un partenaire universitaire étranger : Vienne (Autriche), SP Jain (Inde), FGV (Brésil), Oslo (Norvège), Wageningen (Pays-Bas) et Madrid (Espagne).

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 71 % des diplômés sont en poste.

- Services RSE d'entreprises privées ou dans les collectivités locales et territoriales ;
- Poste dans les ONG ;
- Audit, conseil.

PARCOURS PEACE STUDIES (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Anouk ADROT (Dauphine - PSL), Aurélie DAHER (Dauphine - PSL), Alexis TSOUKIAS (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Économie

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

La formation Peace Studies vise à fournir une formation utile pour la gestion des crises, la prévention de la violence, la construction de la paix et la compréhension des conflits. L'objectif est ainsi de former de futurs professionnels appelés à intégrer des organisations internationales ou nationales, publiques ou privées, des ONG, des instituts publics ou privés de gestion de conflit social, et à s'engager dans des actions de paix.

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les signaux faibles des conflits latents ou émergents ;
- Comprendre les mécanismes de développement des conflits et les démanteler ;
- Une fois le conflit déclenché, répondre aux événements critiques impactant la paix et le bien-être des populations ;
- Dans des situations post-conflit, reconstruire des relations pacifiques entre et au sein des sociétés.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Cette formation propose un double diplôme avec l'Università di Pisa (Laurea Magistrale in Scienze per la pace).

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 80 % des diplômés sont en poste.

- Cadres dans des ONG ;
- Organisations Internationales ;
- Institutions étatiques.

MASTER IN ANALYSIS AND POLICY IN ECONOMICS

GENERAL INFORMATION

Master track's title:

- Analysis and Policy in Economics (M1/M2).

Main academic institution: École normale supérieure - PSL

External partner Schools: Paris 1, École des Ponts ParisTech, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris School of Economics

Master's Academic Director: Bernard CAILLAUD (École normale supérieure - PSL) and Jean-Philippe TROPEANO (Paris 1)

Type of diploma: National Master's Degree

Domains: Law, economics, management

GENERAL PRESENTATION OF THE MENTION

The Analysis and Policy in Economics programme is offered jointly by the École des Hautes Études en Sciences Sociales, the École normale supérieure - PSL, the École des Ponts ParisTech and the University of Paris 1 Panthéon-Sorbonne, and is certified by the Paris School of Economics. It offers training in economics research taught entirely in English, and is recognised for:

- Its international openness: nearly 70 % of Analysis and Policy in Economics candidates are foreign students; in September 2018, one in two students (in M1 and M2) came from courses undertaken overseas. In addition, 30 % of Analysis and Policy in Economics graduates who enter the labour market and 40 % of those who go on to further study, leave for another country;
- The quality and diversity of teaching: more than 80 teacher-researchers are involved in the programme, chiefly members of the Paris School of Economics, with strong international experience;
- The excellent employment record of the Masters graduates: more than 95 % of graduates who enter the labour market are employed within three months of receiving their degrees – and a majority of these are hired even before the end of the academic year.

ADMISSIONS

Prerequisites (M1):

- Bachelor degree in economics or mathematics and IT applied to the humanities and social sciences;

- In English: non-native English speaker applicants must include with their application file a certificate of competence in English (TOEFL, IELTS, TOEIC, Cambridge ESOL). We demand level B2 (see the table of equivalences). Applicants who have finished international training in courses certified in English are exempted from this requirement. However, in this case we need a letter from the administrative office of your universities mentioning that the language of instructions of your courses was English. If you have studied in an Anglophone country there's no need for any document of course;
- In mathematics: applicants must demonstrate excellent capacities for mastering the quantitative tools that are an essential element of Analysis and Policy in Economics training.

Recruitment Process: Online application and interview.

Application materials:

- Resume;
- Motivation letter;
- Course description. For the ongoing or most recent year of studies, a brief description of relevant courses taken relevant to the master program, name of instructors and text books/reading list. For the previous years of studies, a brief description of the relevant courses;
- Copy of the last diplomas;
- Transcripts of the previous academic years;
- 2 to 4 reference letters, signed and preferably written on headed paper;
- Certification testifying the level of English: B2 level (TOEFL, TOEIC, IELTS, Cambridge ESOL). Students who have studied in an English-speaking environment are exempted.

CAREER OPPORTUNITIES

Around two thirds of graduates choose to pursue further studies when they finish their Analysis and Policy in Economics Master - about 65 % of them in doctoral programmes mainly in France including Paris School of Economics, Sciences Po, Dauphine - PSL, HEC... and the rest in institutions including Harvard, Oxford, Bocconi, Columbia, UCLA, Princeton, LSE and Yale.

Among those who decide to enter the labour market, one graduate in three goes overseas and in total, half join the private sector (including AXA, Deloitte, McKinsey, Société Générale, Google), and next, the public and semi-public sector (e.g. Banque de France, INSEE, Trésor), and finally international organisations (World Bank, the IMF, the ECB). More than 85 % of Analysis and Policy in Economics Masters (2013-2018) are hired within three months of having received their degree – a majority even before the end of the academic year.



TRACK ANALYSIS AND POLICY IN ECONOMICS (M1/M2)

GENERAL INFORMATION

Master's Academic Director: Bernard CAILLAUD (École normale supérieure - PSL), Jean-Philippe TROPEANO (Paris 1)

Programme type: Initial training and executive education

Main teaching language: English

GENERAL PRESENTATION OF THE MASTER TRACK

The M1 year aims to reinforce fundamental knowledge and basic methodological tools in microeconomics (a sequence of two courses, plus a course in games theory), econometrics (a sequence of three courses), macroeconomics (two courses, plus a course in international economics), and in economic history. This year involves taking and passing ten obligatory courses, one of six elective courses in a specific field of economics, and a seminar in the social sciences, taken in another department of one of the partner establishments.

The aim of the second year (M2) is to lead students to their first experience of a successful research project. It is centred on a wide choice of advanced courses designed to allow students to acquire specialised knowledge in different domains of current economics research. In first semester, they choose four core courses from among 21 courses of 36 hours, and in second semester, they select six from a range of 30 18-hour courses.

At the same time, training in research processes takes place throughout the year. This consists in participation in a work-in-progress seminar, where students present their first steps in the development of their research projects. This is followed by the conduct of the research itself under the direction of a thesis supervisor, and the writing of a thesis of original work.

MASTER COMPTABILITÉ, CONTRÔLE, AUDIT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulés des parcours de la mention :

- Comptabilité, contrôle, audit (M1/M2).

Établissement opérateur : Dauphine - PSL

Nom du responsable de la mention : Bruno OXIBAR (Dauphine - PSL)

Type de diplôme : Diplôme national de master

Domaines : Droit, économie, gestion

Programme gradué affilié : Management

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

Ce master se caractérise par une forte interaction avec la profession de l'audit, du conseil et de l'expertise comptable. Il présente le bénéfice du maximum d'équivalence (5 sur 7) aux Unités d'Enseignement (UE) du Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion qui offre la possibilité de débiter un stage d'expertise-comptable dès la validation du Master.

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre les enjeux et les évolutions des organisations et du monde économique ;
- Appréhender les problématiques comptables, environnementales et sociétales de ces organisations ;
- Approfondir la maîtrise des outils et des compétences techniques nécessaires à l'exercice des différents métiers dans les domaines de la comptabilité, de l'audit, de la finance et du conseil en organisations ;
- Favoriser une compréhension transversale des différentes disciplines abordées.

ADMISSIONS

Diplômes conseillés pour intégrer la formation (M1) : Licence (180 ECTS) en Gestion ou diplôme équivalent.

Procédure de recrutement : Sur dossier ou dossier et entretien.

Critères d'examen du dossier :

- Relevés de notes (universitaires ou de classes préparatoires) depuis le Baccalauréat ;
- CV détaillé ;
- Attestation de maîtrise de langue (diplôme étranger) ;
- Lettre d'appréciation enseignant ;
- Lettre de motivation du candidat.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 100 % des diplômés sont en poste.

- Auditer externe ou interne ;
- Professions d'expertise comptable et de commissariat aux comptes ;
- Conseil en fusions-acquisitions ;
- Conseil en entreprise ;
- Collaborateur de direction comptable et financière ;
- Risk-manager ;
- Contrôleur de gestion.

PARCOURS COMPTABILITÉ, CONTRÔLE, AUDIT (M1/M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Karine FABRE (Dauphine - PSL) pour le master 1, Bruno OXIBAR (Dauphine - PSL) pour le master 2

Modalités d'enseignement : Formation initiale, formation continue et alternance

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Management

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le Master Comptabilité, Contrôle, Audit s'adresse à de futurs cadres dans les métiers de l'audit, de la comptabilité, de la finance, du conseil et du contrôle de gestion. Les étudiants sont sensibilisés à la nécessité de savoir conceptualiser dans les disciplines comptables et financières dont les fondements sont essentiellement techniques, leur permettant de mieux appréhender les conséquences et enjeux organisationnels, économiques et sociaux générés par l'évolution de ces disciplines, et élargir leurs champs de compétence de façon à favoriser une compréhension transversale des différentes disciplines. Le Master ouvre à des dispenses d'épreuves aux examens nationaux du cursus d'expertise comptable et au diplôme d'aptitude aux fonctions de Commissaire aux Comptes.

La 2^e année de Master s'adresse à de futurs cadres dans les métiers de l'audit, de la comptabilité, de la finance, du conseil et du contrôle de gestion. Il vise à sensibiliser les étudiants à la nécessité de savoir conceptualiser dans les disciplines comptables et financières dont les fondements sont essentiellement techniques. La formation vise également à permettre aux étudiants d'élargir leurs champs de compétence de façon à favoriser une compréhension transversale des différentes disciplines.

Objectifs pédagogiques :

- Acquisition d'un socle de connaissances spécifiques en comptabilité, finance, audit, contrôle de gestion, système d'information comptable, management organisationnel ;
- Ouverture des étudiants à l'international avec l'obtention d'une aisance rédactionnelle et orale en anglais et l'accès à des débouchés professionnels à l'étranger ;
- Maîtrise des TICE ;
- Professionnalisation : conduire à des carrières dans les métiers suivants : auditeur externe ou interne, conseil en fusions-acquisitions, conseil en entreprise, collaborateur de direction comptable et financière, risk-manager, professions d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, contrôleur de gestion.



MASTER CONTRÔLE, AUDIT, REPORTING FINANCIER

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulés des parcours de la mention :

- Contrôle, audit, reporting financier (M1) ;
- Conseil et recherche en audit et contrôle (M2) ;
- Contrôle, gouvernance et stratégie (M2) ;
- Financial control - MeM (M2) ;
- Internal audit and risk management (M2).

Établissement opérateur : Dauphine - PSL

Nom de la responsable de la mention : Gwenaëlle NOGATCHEWSKY (Dauphine - PSL)

Type de diplôme : Diplôme d'établissement conférant le grade de master

Domaines : Droit, économie, gestion

Programme gradué affilié : Management

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

Le master Contrôle, Audit, Reporting Financier a pour vocation de former des cadres spécialisés en comptabilité, contrôle de gestion et audit, dans un contexte de forts débouchés professionnels dans les métiers du chiffre. Il propose un enseignement dépassant les compétences applicatives pour acquérir des outils d'analyse permettant de mettre en contexte les métiers concernés et les faire évoluer.

Objectifs pédagogiques :

- Se former aux métiers de l'audit, du contrôle de gestion, du contrôle financier et du risk management ;
- Profiter d'une pédagogie par projet innovante et motivante ;
- Acquérir une expérience professionnelle pendant ses études, puis être recruté(e) sans délai à des postes clés ;
- S'ouvrir des portes à l'international.

ADMISSIONS

Diplômes conseillés pour intégrer la formation (M1) :

- BAC+3 en gestion ou en économie de Dauphine - PSL ;
- Diplôme reconnu équivalent issu d'un autre établissement d'enseignement supérieur français ou étranger.

Procédure de recrutement : Sur dossier puis entretien.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 96 % des diplômés sont en poste, dont plus de 90 % en CDI.

- Auditeur ;
- Consultant en gestion ;
- Consultant en risque ;
- Contrôleur financier.

PARCOURS CONTRÔLE, AUDIT, REPORTING FINANCIER (M1)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom de la responsable du parcours : Gwenaëlle NOGATCHEWSKY (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale, formation continue et alternance

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Management

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

La première année de Master vise à développer des compétences techniques dans les métiers du chiffre, et de nouvelles compétences liées au Big Data et à la digitalisation de l'économie, afin de former de futurs cadres spécialisés en comptabilité, contrôle de gestion, contrôle financier, et audit (interne et externe) dans un contexte de forts débouchés professionnels. Le tronc commun est constitué d'enseignements fondamentaux relatifs au contrôle de gestion et à l'audit mais aussi des enseignements optionnels ; cette structuration permet une individualisation des parcours des étudiants.

Objectifs pédagogiques :

- Former de futurs cadres spécialisés en comptabilité, contrôle de gestion, contrôle financier, et audit (interne et externe) dans un contexte de forts débouchés professionnels ;
- Développer des compétences techniques dans les métiers du chiffre (comptabilité en normes internationales, calcul des coûts, business model, planification et gestion budgétaire, prix de cession interne, approche stratégique du contrôle de gestion) ;
- Développer de nouvelles compétences liées au Big Data et à la digitalisation de l'économie ;
- Développer une réflexivité sur les pratiques, être capables de prendre du recul sur les données produites ;
- Développer des soft skills (travail en équipe, écoute, empathie, connaissance de soi et des relations avec les autres).

PARCOURS CONSEIL ET RECHERCHE EN AUDIT ET CONTRÔLE (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Pierre LABARDIN (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale, formation continue et alternance

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Management

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

La deuxième année de master, dans le parcours Conseil et recherche en audit et contrôle propose une formation comprenant deux voies : une voie professionnelle (formation en alternance) qui donne une formation en audit interne et externe pour des étudiants possédant déjà de solides bases en comptabilité et contrôle de gestion ; et une voie recherche (formation initiale) préparant au doctorat.

Objectifs pédagogiques :

- Maîtrise approfondie des outils techniques et de gestion de base ;
- Compétences techniques : comptabilité, audit interne, audit externe, etc ;
- Réflexivité et Communication ;
- Qualité rédactionnelle.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 94 % des diplômés sont en poste.

- Auditeur financier ;
- Auditeur externe ;
- Auditeur interne ;
- Inspecteur général en banque ;
- Consultant ;
- Conseil en gestion des risques ;
- Contrôleur de gestion.

PARCOURS CONTRÔLE, GOUVERNANCE ET STRATÉGIES (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Contrôle, audit, reporting financier

Intitulé du parcours : Contrôle, gouvernance et stratégies (M2)

Nom du responsable du parcours : Benoît GÉRARD (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Alternance

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Management

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Ce parcours vise à former des Business Partners (BP) ayant vocation à aider les dirigeants et les managers dans leurs prises de décision. Les compétences du BP en termes de savoir-faire et savoir-être, ainsi que son ouverture sur le business, peuvent ensuite lui permettre de prétendre à des postes de DAF, ou de manager opérationnel.

Objectifs pédagogiques :

- Maîtrise parfaite des outils comptables financiers ainsi que des systèmes d'information ;
- Développement des compétences relationnelles (savoir communiquer, savoir travailler en groupe, etc.) ;
- Acquérir une véritable ouverture d'esprit.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 100 % des diplômés sont en poste.

- Business analyst ;
- Contrôleur de gestion ;
- Performance manager ;

- Auditeur externe ;
- Auditeur interne ;
- Consultant.

PARCOURS FINANCIAL CONTROL - MeM (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom de la responsable du parcours : Gwenaëlle NOGATCHEWSKY (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Alternance

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Management

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours Financial control a pour objectif de former au contrôle comptable et financier dans les entreprises, tout en permettant de contextualiser cette mission dans la complexité des organisations. À cette fin, une part importante des enseignements est consacrée à l'étude des processus transversaux.

Objectifs pédagogiques :

- Réalisation de comptes consolidés dans le respect des normes comptables internationales ;
- Compétences propres aux métiers de l'audit et du contrôle comptable et financier ;
- Contribution à l'implémentation de systèmes d'information comptables et financiers ;
- Encadrement des équipes financières, comptables, d'audit et de contrôle ;
- Négociation, argumentation et conseil au sein des comités de direction ;
- Gestion et analyse des tableaux de bords financiers ;
- Réalisation de veilles économiques et financières ;
- Élaboration de la stratégie financière de l'entreprise ;
- Mise en œuvre des politiques de communications financières.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Le parcours comprend, en plus que la formation en alternance à Dauphine - PSL, deux formules à l'international : la première consiste en une formation en alternance (S3 dans l'une des universités partenaires, S4 à Dauphine - PSL), la seconde se déroule en formation initiale (S3 à Dauphine - PSL, S4 à l'étranger, puis stage).

Universités partenaires :

- WHU - Otto Beisheim à Düsseldorf (Allemagne) ;
- University College London (UCL) et Kingston University à Londres (Royaume Uni) ;
- Australian National University (ANU) à Canberra (Australie) ;
- Université Laval à Québec (Canada) ;
- University of Massachusetts (USA) ;
- SP Jain School of Global Management à Mumbai (Inde) ;
- Tel Aviv University (Israël) ;
- LUISS Guido Carli à Rome (Italie) ;
- Rotterdam School of Management (Pays-Bas) ;

- ESAN Graduate School of Business à Lima (Pérou).

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 100 % des diplômés sont en poste.

- Contrôleur financier ;
- Auditeur interne ou externe ;
- Contrôleur de gestion ;

PARCOURS INTERNAL AUDIT AND RISK MANAGEMENT (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom de la responsable du parcours : Nicolas BERLAND (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Anglais

Programme gradué affilié : Management

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Ce parcours s'inscrit dans un programme de double diplôme avec la Russie. Il forme les futurs experts de la gestion des risques des entreprises privées, très demandés sur le marché du travail, et ce dans un environnement international. La délocalisation permet d'intégrer la culture de la Russie, pays à fort potentiel de développement.

Objectifs pédagogiques :

- Analyse approfondie des risques ;
- Déploiement des techniques de mise sous contrôle des risques (outils, normes, processus) ;
- Compréhension transversale de l'exposition des entreprises aux risques ;
- Appropriation d'une nouvelle culture.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Le parcours, entièrement enseigné en anglais, est délocalisé au cœur de la ville historique de Saint-Petersbourg en Russie.

Double diplôme en convention bilatérale avec l'Université d'État d'économie de Saint-Pétersbourg (Russie).

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 100 % des diplômés sont en poste.

- Risk managers ;
- Internal or external auditors ;
- Financial inspectors.

MASTER DROIT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulés des parcours de la mention :

- Droit des affaires et fiscalité (M1) ;
- Gouvernance publique (M1) ;
- Patrimoine (M1) ;
- Administration fiscale - Parcours international (M2) ;
- Droit des affaires (M2) ;
- Droit des assurances (M2) ;
- Droit européen et international des affaires (M2) ;
- Droit et régulation des marchés (M2) ;
- Droits et responsabilité sociétale des entreprises (M2) ;
- Fiscalité de l'entreprise (M2) ;
- Juriste financier (M2) ;
- Droit et gestion publique (M2) ;
- Droit du plaidoyer et affaires publiques (M2) ;
- Droit fiscal approfondi - notaires (M2) ;
- Droit notarial (M2) ;
- Droit du patrimoine professionnel (M2) ;
- Double diplôme : Droit notarial et Droit du patrimoine professionnel (M2).

Établissement opérateur : Dauphine - PSL

Nom du responsable de la mention : Georges DECOCQ (Dauphine - PSL)

Type de diplôme : Diplôme national de master

Domaines : Droit, économie, gestion

Programme gradué affilié : Droit

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

Ce Master forme des professionnels sensibles aux problématiques de gestion et d'économie et permet d'acquérir des compétences transversales. Tourné sur l'international grâce à de nombreuses coopérations avec des établissements étrangers, il permet d'accéder aux concours des professions réglementées, une fois la première année validée.

Objectifs pédagogiques :

- Bénéficier d'un programme d'études juridiques transversal, intégrant la gestion et l'économie, dispensé en majorité par des professionnels ;
- Maîtriser la régulation juridique du processus économique sous ses versants de droit privé comme de droit public, internes, européens et internationaux ;
- S'offrir des perspectives diversifiées dans tous les métiers du droit grâce aux nombreux parcours de spécialisation disponibles en deuxième année ;
- S'ouvrir des opportunités internationales.

ADMISSIONS

Diplômes conseillés pour intégrer la formation (M1) :

- M1 Majeures Droit des affaires et fiscalité, Patrimoine : Titulaire d'une Licence (180 ETCS) en Droit, ou une double licence droit/gestion ou Droit/économie ;
- M1 Majeure Gouvernance publique : Titulaire d'une Licence (180 ETCS) en Droit ou en Sciences sociales.

Procédure de recrutement : Sur dossier ou dossier et entretien.

Critères d'examen du dossier :

- Relevés de notes (universitaires ou de classes préparatoires) depuis le Baccalauréat ;
- CV détaillé ;
- Attestation de maîtrise de langue (diplôme étranger) ;
- Lettre d'appréciation enseignant ;
- Lettre de motivation du candidat.

Pour tous les candidats, compétences en droit et comptabilité et score minimum de 95 au TOEFL.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 73 % des diplômés sont en poste.

Le taux de réussite au barreau de Paris est de plus de 90 %.

- Avocat, notaire ;
- Juriste direction juridique d'entreprise ;
- Juriste en secteur financier et régulation ;
- Gestionnaire en assurances

PARCOURS DROIT DES AFFAIRES ET FISCALITÉ (M1)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Georges DECOCQ (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Droit

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

La 1^{re} année du Master - Droit est articulée autour de 3 majeures : Droit des Affaires et fiscalité, Patrimoine, proposées en formation initiale, ainsi que Droit et Gouvernance Publique, proposée en alternance.

La majeure Droit des Affaires et Fiscalité a pour objectif de former des juristes de haut niveau destinés à intégrer une profession juridique et judiciaire, en offrant également une formation à la recherche et par la recherche. Les étudiants acquièrent des connaissances juridiques théoriques et pratiques, dans tous les domaines du droit privé et public des affaires et de la fiscalité, ainsi que des savoir-faire et des compétences non juridiques nécessaires à leurs activités professionnelles futures.

Des cours en anglais contribuent à l'internationalisation de la formation et les étudiants sont sensibilisés à l'internationalisation des métiers du droit.

Huit parcours de 2^{ème} année se rattachent à la majeure Droit des Affaires et Fiscalité et il est possible d'effectuer une année de césure avant d'intégrer l'un de ceux-ci.

L'investissement dans la vie associative, très dynamique, et dans les réseaux d'anciens étudiants, développés, est vivement encouragé.

Objectifs pédagogiques :

- Bénéficier d'un programme d'études juridiques transversal, intégrant la gestion et l'économie, dispensé en majorité par des professionnels ;
- S'offrir des perspectives diversifiées dans tous les métiers du droit grâce aux nombreux parcours de spécialisation disponibles en 2ème année ;
- S'ouvrir des opportunités internationales.

PARCOURS GOUVERNANCE PUBLIQUE (M1)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Georges DECOCQ (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Alternance

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Droit

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

La 1^{re} année du Master - Droit est articulée autour de 3 majeures : Droit des Affaires et fiscalité, Patrimoine, proposées en formation initiale, ainsi que Droit et Gouvernance Publique, proposée en alternance.

La majeure Droit et Gouvernance publique vise à former des juristes de haut niveau destinés à travailler au sein d'une structure publique ou en lien étroit avec elle. Cette majeure se déroule en apprentissage, elle est aussi ouverte en formation initiale pour les étudiants qui aspirent à suivre à une formation à la recherche et par la recherche.

Les étudiants acquièrent des connaissances théoriques et pratiques en droit public mais aussi en économie et sciences politiques.

Des cours en anglais répondent à l'exigence de l'internationalisation de la formation.

La majeure Droit et Gouvernance publique bénéficie d'une vie associative riche et du réseau des anciens étudiants.

Objectifs pédagogiques :

- Bénéficier d'un programme d'études juridiques transversal, intégrant la gestion et l'économie, dispensé en majorité par des professionnels ;
- S'offrir des perspectives diversifiées dans tous les métiers du droit grâce aux nombreux parcours de spécialisation disponibles en 2ème année ;
- S'ouvrir des opportunités internationales.

PARCOURS PATRIMOINE (M1)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Georges DECOCQ (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Droit

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

La 1^{re} année du Master - Droit est articulée autour de 3 majeures : Droit des Affaires et fiscalité, Patrimoine, proposées en formation initiale, ainsi que Droit et Gouvernance Publique, proposée en alternance.

Le parcours Patrimoine tend à former des juristes de haut niveau destinés à accéder à la profession de notaire, d'ingénieur patrimonial en banque ou assurance, d'avocat spécialisé en droit du patrimoine ou encore de conseiller en gestion de patrimoine.

Les étudiants acquièrent des connaissances fondamentales dans des disciplines juridiques et connexes, tout en bénéficiant d'apprentissages pratiques, mais aussi d'une initiation à la recherche et par la recherche. Des séminaires en Anglais et en Droit international privé répondent à l'exigence d'internationalisation de la formation.

L'esprit Dauphine - PSL, procédant des liens très forts avec le monde professionnel et les réseaux d'anciens, se perpétue par un intense esprit de promotion à l'origine de nombreuses actions associatives.

Objectifs pédagogiques :

- Bénéficier d'un programme d'études juridiques transversal, intégrant la gestion et l'économie, dispensé en majorité par des professionnels ;
- S'offrir des perspectives diversifiées dans tous les métiers du droit grâce aux nombreux parcours de spécialisation disponibles en 2ème année ;
- S'ouvrir des opportunités internationales.

PARCOURS ADMINISTRATION FISCALE - PARCOURS INTERNATIONAL (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Amavi JOUEVI (Dauphine - PSL), Arnaud RAYNOUARD (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Droit

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Formation des cadres d'administrations fiscales de pays émergents et en phase de modernisation. En étroite collaboration avec les administrations fiscales françaises, ce parcours prépare à l'exercice de responsabilités dans le domaine de l'administration fiscale, de la conduite des politiques fiscales, de la conception et de la mise en œuvre de réformes fiscales et des finances publiques.

Objectifs pédagogiques :

- Maîtrise des systèmes fiscaux.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 94 % des diplômés 2017 sont en poste.

Postes à responsabilités :

- Dans les administrations fiscales ;
- Dans les services fiscaux d'organismes publics, nationaux ou internationaux.

PARCOURS DROIT DES AFFAIRES (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Antoine LOUVARIS (Dauphine - PSL), Sophie SCHILLER (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours Droit des affaires tente de répondre notamment à trois objectifs : adopter une approche transversale du droit des affaires se traduisant, en plus des nombreux enseignements purs de droit privé, par des cours à dominante publiciste. Ensuite, la formation se veut professionnelle, une professionnalisation se traduisant tout au long de l'année par une équipe pédagogique de praticiens et d'universitaires, avec la possibilité de participer à une clinique juridique en partenariat avec le cabinet CMS Francis Lefebvre Avocats, et un stage obligatoire de trois à six mois. Enfin, le parcours tend à proposer une dimension internationale passant tant par des enseignements qui confrontent les étudiants aux problématiques transfrontalières que par des cours dispensés intégralement en anglais.

Objectifs pédagogiques :

- Une maîtrise approfondie du droit des affaires ;
- Une connaissance du monde de l'entreprise ne se limitant pas au juridique ;
- L'acquisition d'un raisonnement juridique pour exercer tant l'aspect contentieux que conseil des professions du droit des systèmes fiscaux.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Certains étudiants pourront ainsi être admis à suivre un L.L.M. en partenariat avec Case Western Reserve University (USA) et Saint-Louis University (USA).

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 93 % des diplômés sont en poste.

- Avocats ;
- Juristes d'entreprise, d'institutions privées ou d'administration.

PARCOURS DROIT DES ASSURANCES (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Jérôme KULLMANN (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale, formation continue et alternance

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Droit

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours Droit des assurances se déroule, en formation initiale, sur 1 an. Les enseignements sont de nature juridique et technique et ouvrent la voie à tous les métiers de l'assurance, dans toutes les entreprises (assureurs/assurés/courtiers) et en cabinet d'avocat.

Objectifs pédagogiques :

- Connaissance du cœur du métier (contrat d'assurance) dans toutes les branches d'assurance (assurances de biens, de responsabilité et de personnes) ;
- Connaissances des techniques d'assurance et de réassurance, des modes de distribution, ainsi que des contraintes liées aux contrôles et aux règles comptables, fiscales et prudentielles.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Partenariat avec l'Association Internationale de Droit des Assurances (AIDA).

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 100 % des diplômés sont en poste.

- Entreprises d'assurance et de réassurance : souscription des contrats ;
- Grands Comptes et gestion des sinistres majeurs ;
- Responsables Grands Comptes chez les courtiers ;
- Risk manager dans les entreprises industrielles et commerciales ;
- Avocats.

PARCOURS DROIT EUROPÉEN ET INTERNATIONAL DES AFFAIRES (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Sophie LEMAIRE (Dauphine - PSL), Hélène TISSANDIER (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Droit

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours s'adresse à des étudiants ayant déjà suivi des enseignements de droit européen et international dans les années antérieures et qui se dirigent vers des carrières de juristes internationaux. Une grande partie des cours est dispensée en langue anglaise. Engin une partie de la promotion part en échange à l'étranger dans les universités partenaires au second semestre.

Objectifs pédagogiques :

- Maîtrise de l'activité contentieuse européenne et internationale ;
- Conseil en droit des affaires européen et international ;
- Maîtrise du droit institutionnel européen.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Durant le second semestre, une partie de la promotion peut choisir de partir à l'étranger au sein d'une des universités partenaires :

- Universidad Austral de Buenos Aires (Argentine) ;
- Universidad Autónoma de Madrid (Espagne) ;
- Tel Aviv University (Israël) ;
- National law school of India (Bangalore) ;
- Università degli studi di Milano (Italie) ;
- Universiteit Van Amsterdam (Hollande) ;
- Uniwersytet Wroclawski (Pologne) ;
- Singapore Management University (Singapour) ;
- Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften (ZHAW) de Zurich (Suisse).

Ils y suivront des cours de droit reconnus comme équivalents. Les étudiants devront, dès la rentrée, procéder à la sélection de l'université dans laquelle ils souhaitent se rendre et à la sélection des

cours ou séminaires qu'ils souhaitent suivre. Un contrat pédagogique est ainsi établi par l'étudiant éligible à la mobilité, en concertation avec les directrices du parcours qui doivent valider le choix des enseignements à suivre dans l'université d'accueil. Les notes obtenues à l'étranger font l'objet, sous le contrôle des directrices, d'un transfert de crédits par équivalence pour l'intégralité du second semestre. Un procès-verbal spécial mentionne les matières et notes obtenues dans l'université partenaire. Un score de 100 au TOEFL est requis.

Au terme du parcours Droit européen et international des affaires, 1 à 4 étudiants pourront être admis à suivre un Master of Laws (LLM) avec la Saint-Louis University (SLU) au Missouri et la Case Western Reserve University de Cleveland (États-Unis).

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 100 % des diplômés sont en poste.

- Avocats d'affaires et juristes d'entreprise spécialistes des dossiers européens et internationaux ;
- Institutions internationales ou européennes (Commission européenne, Cour de Justice de l'Union Européenne).

PARCOURS DROIT ET RÉGULATION DES MARCHÉS (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Claudie BOITEAU (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale, formation continue et alternance

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Droit

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours a vocation à former des juristes d'entreprise (secteur privé et secteur public), d'autorités de régulation, des avocats d'affaires, notamment, qui maîtrisent les règles et procédures qui s'appliquent dans les marchés régulés ainsi que les mécanismes économiques qui y sont à l'œuvre.

Objectifs pédagogiques :

- Compréhension des enjeux juridiques et économiques de la régulation des marchés ;
- Acquisition d'une expertise multidisciplinaire des mécanismes et procédures de la régulation des marchés ;
- Maîtrise des instruments d'analyse de l'encadrement concurrentiel des marchés régulés ;
- Maîtrise des aspects contentieux des marchés régulés ;
- Compréhension des cadres internationaux, européens et nationaux de la régulation des marchés.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 90 % des diplômés sont en poste.

- Juriste d'entreprise ;
- Juriste d'autorité de régulation ;
- Avocat d'affaires ;
- Compliance Officer.

PARCOURS DROITS ET RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : François PASQUALINI (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Droit

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours propose un projet original de professionnalisation par la recherche. Il offre aux étudiants une approche pluridisciplinaire de la problématique juridique de l'entreprise et les invite à inscrire cette réflexion dans le cadre de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Objectifs pédagogiques :

- Maîtrise du raisonnement et de l'analyse juridiques ;
- Aptitude à la recherche en droit particulièrement utile en vue de l'accès aux métiers du droit ;
- Élaboration d'une démonstration juridique à travers une recherche résolument appliquée ;
- Adaptation à la pluridisciplinarité nécessaire pour tous les juristes d'aujourd'hui ;
- Acquisition des techniques comparatistes devenues incontournables.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 87 % des diplômés sont en poste.

- Avocats « affairistes » ou « travaillistes » ;
- Juristes d'entreprise ;
- Enseignants-chercheurs ;
- Magistrats.

PARCOURS FISCALITÉ DE L'ENTREPRISE (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Thibaut MASSART (Dauphine - PSL), Emmanuel DINH (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Droit

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours a pour ambition de former des fiscalistes directement opérationnels à l'issue de leur formation pour pouvoir intégrer les cabinets d'avocats fiscalistes les plus réputés ou les directions fiscales des grandes entreprises françaises ou étrangères. Pour parvenir à ce résultat, le parcours fiscalité de l'entreprise développe chez l'étudiant à la fois son savoir, son savoir-faire et son savoir-être.

Objectifs pédagogiques :

- Faire des synthèses et exposer, par écrit ou oralement, les règles fiscales, comptables ou juridiques applicables aux entreprises et à leurs dirigeants ;
- Fournir des conseils argumentés dans le domaine fiscal et proposer des schémas d'organisation fiscale, interne ou internationale, qui s'intègrent parfaitement dans la stratégie globale de l'entreprise ou du groupe ;
- Prévenir ou résoudre les litiges avec l'administration fiscale.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 100 % des diplômés sont en poste.

- 80 % d'entre eux deviennent avocats ;
- 15 % travaillent dans la direction fiscale ;
- 5 % exercent des activités financières.

PARCOURS JURISTE FINANCIER (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Annick BIENVENU-PERROT (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale, formation continue et alternance

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Droit

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours présente les caractéristiques suivantes : il est pluridisciplinaire (droit et gestion), il est proposé en apprentissage. Tout au long de l'année, les étudiants sont, chaque semaine, trois jours en entreprise et deux jours à l'université. En outre, plusieurs cours sont en anglais et un voyage est proposé chaque année.

Objectifs pédagogiques :

- Socialité de droit financier ;
- Compétences en finance de non spécialiste ;
- Un an d'expérience en entreprise.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Partenariat avec la Queen Mary University de Londres (Royaume-Unis).

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 100 % des diplômés sont en poste.

- Secteur financier (banques, marchés, assurances) ;
- Départements juridiques ou de conformité d'entreprises ;
- Cabinets d'avocats internationaux ;
- Autorités de contrôle.

PARCOURS DROIT ET GESTION PUBLIQUE (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Établissement partenaire : École Nationale d'Administration (ENA)

Nom des responsables du parcours : Renaud DORANDEU (Dauphine - PSL), Marie-Hélène CAITUCOLI (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Droit

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours vise à former des managers capables de piloter et d'encadrer les processus de modernisation engagés au sein du secteur public, qu'il s'agisse des réformes des finances et de la comptabilité, de l'évaluation et du contrôle des politiques menées, de la gestion des ressources humaines ainsi que des transformations organisationnelles qui les accompagnent.

La spécificité de cette formation tient, d'une part, à la mixité des intervenants (hauts fonctionnaires, consultants, enseignants et chercheurs de l'université). D'autre part, son originalité tient **à la mixité des publics attendus** : le partenariat entre Dauphine - PSL et l'ENA a été conçu pour mêler dans une même formation des étudiants en formation initiale, en apprentissage et, en formation continue, des cadres du secteur public et des professionnels travaillant avec le secteur public, que ce soit dans des sociétés de conseil ou dans des entreprises industrielles, commerciales ou financières.

Ce parcours s'adresse aussi aux cadres du secteur privé travaillant avec le secteur public et confrontés aux changements qu'il connaît.

PARCOURS DROIT DU PLAIDOYER ET AFFAIRES PUBLIQUES (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Renaud DORANDEU (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Alternance

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Droit

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Parce que de nombreuses entreprises et opérateurs publics ont besoin de spécialistes disposant de compétences complémentaires dans la compréhension des politiques publiques, la représentation des intérêts et la communication publique, le parcours se propose de confronter des étudiants à des praticiens et des universitaires spécialistes de l'action publique et des politiques qui s'y rattachent. Ce parcours est professionnalisant et s'appuie en même temps sur des acquis de recherche.

Objectifs pédagogiques :

- Aptitude à saisir les enjeux d'un secteur, à participer à la conception d'une politique publique ;
- Coordonner les actions de l'État dans les services déconcentrés ;
- Maîtriser les techniques de représentation des intérêts, développer une stratégie de lobbying ;
- Maîtriser la méthodologie de l'évaluation de projets.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 95 % des diplômés sont en poste.

- Chargé de communication publique ;
- Chargé de mission d'affaires publiques au sein d'entreprises ;
- Assistant parlementaire ;
- Chargé de lobbying ;
- Consultant du secteur public ;
- Responsable d'un service au sein d'une collectivité locale ;
- Responsable du plaidoyer en ONG ou association.

PARCOURS DROIT FISCAL APPROFONDI - NOTAIRES (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Arnaud RAYNOUARD (Dauphine - PSL), Dominique BOREL (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Droit

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le Master Droit Fiscal Approfondi (DFA) de Dauphine - PSL est composé de 3 certificats. Un Master mention Droit de Dauphine - PSL sera délivré aux candidats ayant suivi et validé l'intégralité du cursus. Les participants qui souhaitent ne suivre que ponctuellement un ou plusieurs certificats ont cette possibilité. Un certificat de Dauphine - PSL leur sera délivré, qui, à la différence du Master, n'est pas un diplôme national.

Objectifs pédagogiques :

- Donner les meilleurs conseils pour une stricte application de la législation fiscale ;
- Mettre en œuvre les mesures incitatives prises par les pouvoirs publics en fonction d'objectifs économiques et sociaux ;
- Maîtriser les données économiques, notamment dans leur dimension européenne et internationale ;
- Promouvoir les transmissions d'entreprises et les restructurations en toute sécurité fiscale ;
- Optimiser fiscalement la gestion du patrimoine privé et professionnel ;
- Faciliter et consolider les relations avec l'Administration fiscale.

PARCOURS DROIT NOTARIAL (M2)

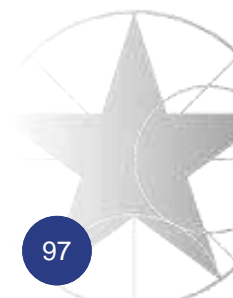
INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Anne KARM (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Droit



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours a été créé en 2008 à la demande de la Chambre des notaires de Paris pour répondre à un besoin spécifique de la profession : former à haut niveau des étudiants désireux de devenir notaire, en associant à une formation notariale classique des compétences spécifiques en économie et gestion.

Objectifs pédagogiques :

- Approfondissement des compétences théoriques et pratiques permettant d'appréhender les principales problématiques notariales, classiques ou innovantes ;
- Sensibilisation au développement des aspects internationaux des dossiers ;
- Développement des compétences techniques en économie et gestion, permettant de prendre la mesure de l'exercice de l'activité future au sein de l'entreprise qu'est devenue l'étude notariale.

Ce parcours peut être suivi avec le parcours Droit du patrimoine professionnel afin d'obtenir un double diplôme.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 100 % des diplômés 2017 sont en poste.

- Notaires assistants ;
- Notaires salariés ;
- Notaires indépendants ;
- Notaires associés.

PARCOURS DROIT DU PATRIMOINE PROFESSIONNEL (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Sophie SCHILLER (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Droit

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

La vocation du parcours est d'apporter aux étudiants un haut niveau de qualification et d'expertise afin d'offrir aux entreprises et à leurs dirigeants un accompagnement juridique et fiscal pour optimiser la création, le développement et la transmission de leur patrimoine professionnel et privé. Ce parcours peut également être suivi dans le cadre d'un double diplôme. Il permet ainsi à des étudiants ayant suivi la 1^{ère} année de Master, majeure Patrimoine, d'obtenir deux diplômes à l'issue de la 2^{ème} année de Master : celui de droit du patrimoine professionnel, et celui de droit notarial.

Objectifs pédagogiques :

- Réduire le risque auquel est exposé le chef d'entreprise : éviter qu'à l'échec d'une entreprise succède l'échec d'une vie ;
- Anticiper la transmission du patrimoine privé et professionnel, qu'elle soit à titre onéreux ou à titre gratuit ;
- Organiser le pouvoir dans l'entreprise et l'attribution de la propriété ;
- Accompagner la constitution d'une entreprise et assurer sa croissance pour satisfaire son intérêt ainsi que celui de ses partenaires ;
- Choix de financements appropriés à la création et au développement de l'entreprise ;

Ce parcours peut être suivi avec le parcours Droit notarial afin d'obtenir un double diplôme.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 100 % des diplômés sont en poste.

- Ingénieurs patrimoniaux en banque ou compagnies d'assurance ;
- Notaires ou avocats spécialisés sur les sujets d'ingénierie patrimoniale ;
- Conseillers en gestion de patrimoine.

DOUBLE DIPLÔME : DROIT NOTARIAL ET DROIT DU PATRIMOINE PROFESSIONNEL (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Anne KARM (Dauphine - PSL), Sophie SCHILLER (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Droit

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le double diplôme Droit du patrimoine professionnel et Droit notarial est un cursus inédit permettant à des étudiants qui entrent en M1 Patrimoine d'obtenir, à l'issue des deux années de master, deux diplômes : un M2 de Droit du patrimoine professionnel et un M2 de Droit notarial.

Ce double cursus repose sur la mutualisation et le déploiement raisonné des enseignements durant les deux années de master. Pour ceux qui le souhaitent, chacun des Masters pourra continuer à être suivi indépendamment.

Créés respectivement en 2001 et 2008, les parcours de Droit du patrimoine professionnel et de Droit notarial se sont imposés parmi les Masters 2 les plus en vue en ces domaines. Si les étudiants au « profil dauphinois » sont désormais très convoités par les professionnels, c'est notamment parce que la formation proposée à Dauphine - PSL associe aux enseignements fondamentaux classiques en droit du patrimoine professionnel et droit notarial des apprentissages spécifiques en économie, gestion, finance ou encore comptabilité.

Dans un contexte professionnel évolutif, en effet, les étudiants ont conscience de l'intérêt pour eux de cumuler les deux parcours de M2, s'ils veulent être en mesure d'élaborer une expertise patrimoniale d'ensemble lors du traitement de dossiers présentant des problématiques patrimoniales et notariales hautement techniques. Dans cette perspective, les étudiants devaient, jusqu'à présent, suivre successivement les deux parcours de M2. Désormais, en s'inscrivant en 1ère année de Master dans la majeure « Patrimoine », les étudiants peuvent ambitionner d'obtenir, à l'issue de leur 2ème année, le double diplôme Droit du patrimoine professionnel et Droit notarial. Titulaires de deux diplômes, les étudiants concernés ont notamment vocation à intégrer le service « Gestion de patrimoine » des études notariales ou cabinets d'avocats spécialisé(e)s en ce domaine, ou encore les services d'« Ingénierie patrimoniale » des banques privées ou compagnies d'assurance.

En somme, le double diplôme Droit du patrimoine professionnel et Droit notarial constitue :

- Un cursus inédit permettant à des étudiants qui entrent en M1 d'obtenir, à l'issue des deux années de master, deux diplômes : le M2 de Droit du patrimoine professionnel et le M2 de Droit notarial ;

- Un double contenu technique combinant des enseignements fondamentaux et des apprentissages pratiques, pour répondre à un réel besoin des professionnels du patrimoine et du notariat ;
- « L'esprit Dauphine - PSL » procédant des liens très forts avec le monde professionnel et les réseaux d'anciens et se perpétuant par un intense esprit de promotion à l'origine de nombreuses actions associatives.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 100 % des diplômés sont en poste.

- Notaires assistants puis salariés, indépendants ou associés spécialisés en ingénierie patrimoniale ;
- Ingénieurs patrimoniaux en banque et compagnies d'assurance ;
- Avocats spécialisés en droit du patrimoine ;
- Conseillers en gestion de patrimoine.



MASTER IN APPLIED ECONOMICS: PUBLIC POLICY AND DEVELOPMENT

GENERAL INFORMATION

Master track's title:

- Public Policy and Development (M1/M2)

Main academic institution: École normale supérieure - PSL

External partner Schools: École des Ponts ParisTech, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris School of Economics

Master's Academic Director: Marc GURGAND (École normale supérieure - PSL), Akiko SUWA-EISENMANN (Paris School of Economics)

Type of diploma: National Master's Degree

Domains: Law, Economics, Management

GENERAL PRESENTATION OF THE MENTION

The Applied Economics: Public Policy and Development Master's degree is a research-based training in analytical and quantitative economic methods. Created in 2008 to face the rising demand for evaluation and expertise on public policies, this Master's program is co-accredited by the École normale supérieure - PSL, the École des Hautes Études en Sciences Sociales, the École des Ponts ParisTech and is provided at the Paris School of Economics. The program aims to prepare students to become experts in designing, analyzing and evaluating public policies in both developed and developing countries. It can lead to work for national administrations, international organizations, development agencies or non-governmental organizations. About half of its graduates also choose to be enrolled in a doctoral program.

The program combines classes with a traditional lecture format introducing students to methodological and conceptual frameworks of policy evaluation, individual and team projects (especially in the first year) and classes emphasizing policy applications over pure theory (concentrated in the second year). Most policy areas are covered following a thematic approach.

ADMISSIONS

Prerequisites (M1):

- Bachelor in economics or mathematics or social sciences;

- The level in mathematics or quantitative techniques is a primary condition for the admission to the first year of the Master's Degree).

Recruitment Process: Online application and interview.

Application materials:

- Resume;
- Motivation letter;
- Course description. For the ongoing or most recent year of studies, a brief description of relevant courses taken relevant to the master program, name of instructors and text books/reading list. For the previous years of studies, a brief description of the relevant courses;
- Copy of the last diplomas;
- Transcripts of the previous academic years;
- 2 to 4 reference letters, signed and preferably written on headed paper;
- Certification testifying the level of English: B2 level (TOEFL, TOEIC, IELTS, Cambridge ESOL). Students who have studied in an English-speaking environment are exempted.

CAREER OPPORTUNITIES

Among those who decide to start working, career opportunities are varied: positions in national administrations, international organizations (European Union, OECD, UN agencies, etc.), development agencies (World Bank, AFD, etc.), academic institutions (J-PAL, IPA, Crime Lab, etc.), non-governmental organizations and private companies.

45 % of graduates are continuing their studies at the end of the Public Policy and Development Master's degree - about 75% of them in doctoral programs.

TRACK PUBLIC POLICY AND DEVELOPMENT (M1/M2)

GENERAL INFORMATION

Master track's Academic Director: Marc GURGAND (École normale supérieure - PSL), Akiko SUWA-EISENMANN (Paris School of Economics)

Programme type: Initial training and executive education

Main teaching language: English

GENERAL PRESENTATION OF THE MASTER TRACK

The M1 has a strong component of general microeconomics, macroeconomics and quantitative methods: all courses are specifically designed to prepare students for the economic analysis of policy

issues. It also proposes introductory courses to policy design and evaluation in major fields, complemented with conferences on a variety of policy issues.

The second-year offers in-depth and applied courses covering the most important policy issues at both national and global levels and the state of the art best practices of policy evaluation. Apart from three compulsory courses on general issues, the curriculum is individualized. Each student is assisted over the year by a thesis supervisor.



MASTER ÉCONOMIE ET FINANCE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulés des parcours de la mention :

- Banque, finance, assurance (M1) ;
- Économie et finance (M1) ;
- Banque, finance, assurance (M2) ;
- Énergie, finance, carbone (M2) ;
- Ingénierie économique et financière (M2) ;
- Parcours International (Goethe et Ca'Foscari) (M2).

Établissement opérateur : Dauphine - PSL

Nom du responsable de la mention : René AID (Dauphine - PSL)

Type de diplôme : Diplôme d'établissement conférant grade de master

Domaines : Droit, économie, gestion

Programme gradué affilié : Économie

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

Le Master Économie et Finance est une formation d'excellence préparant aux métiers d'ingénieur-économiste et financier dans les secteurs banque-finance-assurance et de l'industrie, en particulier de l'énergie et de l'environnement.

Objectifs pédagogiques :

- Se former au plus haut niveau aux métiers de la Finance et de l'Énergie ;
- Accéder à un réseau d'entreprises partenaires de premier plan ;
- S'ouvrir des perspectives à l'internationale ;
- Bénéficier d'un programme accessible dès la L2, en Banque, Finance, Assurance (BFA).

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation (M1) :

- Pour Banque, finance, assurance : Avoir validé la première des trois années de magistère (L3 d'Économie appliquée de l'Université Paris Dauphine - PSL, parcours « Magistère Banque, Finance, Assurance ») ;
- Pour Économie et finance : Diplôme de licence en gestion, économie, comptabilité ou mathématiques appliquées de l'Université Paris Dauphine - PSL, d'une autre université, d'un

diplôme de Grande école d'ingénieur ou de commerce, d'IEP ou de Grand établissement reconnu équivalent.

Procédure de recrutement : Sur dossier et entretien.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 95 % des diplômés sont en poste.

- Analyste financier ;
- Analyste en économie ;
- Analyste quantitatif ;
- Ingénieur financier ;
- Consultant en gestion de la dette.

PARCOURS BANQUE, FINANCE, ASSURANCE (M1)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom de la responsable du parcours : Martine CARRE-TALLON (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Économie

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Créé en 1986, le magistère Banque Finance Assurance forme sur trois ans (de la licence à la deuxième année de master) des experts en économie et finance. La formation alterne cours académiques, projets, rencontres avec des professionnels et stages. Formation d'excellence, sa force est d'avoir su nouer au fil des ans des liens privilégiés avec un grand nombre de professionnels, d'entreprises, et de partenaires à l'international.

Objectifs pédagogiques :

- Bonnes connaissances financières, autant en finance d'entreprise qu'en finance de marché ;
- Maîtrise de l'ensemble des outils et compétences de l'ingénieur économiste (mathématiques financières, langage de programmation, économétrie) ;
- Ouverture pluridisciplinaire permettant aux étudiants d'acquérir des compétences en anglais, en droit et en informatique ;
- Acquisition et approfondissement des compétences sur l'ensemble des classes d'actifs utilisés en finance de marché.

PARCOURS ÉCONOMIE ET FINANCE (M1)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Frédéric PELTRAULT (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale, formation continue et alternance

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Économie

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

La première année du master Économie et Finance s'articule autour d'un tronc commun axé sur l'acquisition de connaissances en économie et anglais, et de compétences rédactionnelles de mémoire. Pour autant, les étudiants s'inscrivent dans une des 2 majeures : Finance de marché ou Finance d'entreprise, et commencent donc à se spécialiser dès la 1^{ère} année de master. Le master est professionnalisant et offre aux la possibilité de s'insérer dans le monde professionnel, y compris celui de la recherche via des stages facultatifs et obligatoires et des projets à réaliser en fonction de la majeure retenue par l'étudiant.

Objectifs pédagogiques :

- Maîtriser les fondamentaux de l'économie (macro-économie, micro-économie, économétrie, économie publique) ;
- Comprendre les enjeux énergétiques et environnementaux ;
- Analyser les principaux instruments financiers, le fonctionnement des marchés et la formation du prix des actifs financiers ;
- Conceptualiser et modéliser les problématiques financières que rencontrent les entreprises ;
- Maîtriser les méthodes quantitatives et les outils informatiques nécessaires pour mettre en place des solutions.

PARCOURS BANQUE, FINANCE, ASSURANCE (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom de la responsable du parcours : Martine CARRE-TALLON (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Économie

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Créé en 1986, le magistère Banque Finance Assurance forme sur trois ans (de la licence à la deuxième année de master) des experts en économie et finance. La formation alterne cours académiques, projets, rencontres avec des professionnels et stages. Formation d'excellence, sa force est d'avoir su nouer au fil des ans des liens privilégiés avec un grand nombre de professionnels, d'entreprises, et de partenaires à l'international.

Objectifs pédagogiques :

- Bonnes connaissances financières, autant en finance d'entreprise qu'en finance de marché ;
- Maîtrise de l'ensemble des outils et compétences de l'ingénieur économiste (mathématiques financières, langage de programmation, économétrie) ;
- Ouverture pluridisciplinaire permettant aux étudiants d'acquérir des compétences en anglais, en droit et en informatique ;
- Acquisition et approfondissement des compétences sur l'ensemble des classes d'actifs utilisés en finance de marché.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Le Magistère BFA propose trois programmes différents permettant aux étudiants de partir à l'étranger :

- L'échange international permet aux étudiants du Magistère Banque Finance Assurance qui le souhaitent d'effectuer un semestre d'étude gratuit non diplômant à l'étranger. Il s'effectue durant la troisième année du Magistère dans l'un des établissements suivants : The Brandeis International Business School (États-Unis), Olin Business School, Washington University (États-Unis), University of Massachusetts (États-Unis), Université de Toronto (Canada), Desautels Faculty of Management, McGill (Canada), Université de Laval (Canada), Université Fudan (Chine), Singapore Management University (Singapour), CUNEF School of Business and Economics, Comillas Pontifical University (Espagne), Università Ca' Foscari Venezia, Laurea Magistrale in Economia e Finanza (Italie), Università Commerciale Luigi Bocconi (Italie), Zhaw de Zurich - School of management and Law (Suisse), Université de Saint-Gall (Suisse), Durham University (Angleterre), Oslo University (Norvège).
- L'échange international diplômant permet aux étudiants de valider un double-diplôme étranger en même temps qu'ils complètent leur dernière année de Magistère. Ils effectuent alors deux semestres complets dans une des universités étrangères suivantes : Goethe University (Allemagne), Université Ca'Foscari (Italie).
- L'année diplômante consiste à s'inscrire, après la troisième année du Magistère, dans une université étrangère pour un parcours diplômant et payant. Toutefois, des bourses sont souvent obtenues. University of California (États-Unis), Tepper School of Business of Carnegie Mellon University (États-Unis), Brandeis International Business School (États-Unis), Hong Kong University of Science and Technology (Chine), London School of Economics and Political Science (Angleterre), London Business School (Angleterre), Università Commerciale Luigi Bocconi (Italie).

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 95 % des diplômés sont en poste.

- Sales ;
- Traders ;
- Structureurs ;
- Stratégistes ;
- Économistes ;
- Gestion d'actifs ;
- Analystes.

PARCOURS ÉNERGIE, FINANCE, CARBONE (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Jan Horst KEPPLER (Dauphine - PSL), Sophie MERITET (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Économie

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Ce parcours répond aux évolutions en cours dans le secteur énergétique et aux nouvelles exigences des acteurs industriels et institutionnels. Il forme des jeunes économistes capables de donner un caractère opérationnel aux stratégies industrielles et économiques des grands acteurs du monde de l'énergie et de l'environnement devant gérer les énergies de demain et répondre désormais à des problématiques énergie, finance, carbone.

Cette formation est centrée sur les enjeux énergétiques d'avenir en permettant aux étudiants d'acquérir de solides connaissances et compétences en économie de l'énergie et en finance, ainsi que d'approfondir leurs connaissances dans le domaine de l'environnement.

Objectifs pédagogiques :

- Formation d'économistes ;
- Analyse des marchés de l'énergie et de l'environnement ;
- Financement de projets énergétiques ;

- Compréhension des stratégies d'entreprises.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Partenariat avec l'Université de Strathclyde, Glasgow (Écosse).

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 89 % des diplômés sont en poste.

- Industries de l'énergie (Producteurs, grands consommateurs, gestionnaires de réseaux, intermédiaires, fournisseurs) ;
- Banque, institutions financières et d'investissement ;
- Organisations internationales ;
- Ministères ;
- Régulateurs ;
- Cabinets de conseil ;
- Gestion de projets.

PARCOURS INGÉNIERIE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Philippe BERNARD (Dauphine - PSL), Frédéric PELTRAULT (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale, formation continue et alternance

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Économie

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours Ingénierie économique et financière forme des économistes aux métiers de la finance d'entreprise, de la finance de marché et de la finance quantitative en fonction de la majeure choisie. La formation s'appuie sur les outils informatiques et les méthodes quantitatives de l'économie pour répondre aux problématiques concrètes que rencontrent les entreprises et les institutions financières et bancaires.

Objectifs pédagogiques :

- Acquérir des compétences sur l'ensemble des classes d'actifs utilisés en finance de marché ;

- Maîtriser les méthodes du diagnostic financier et de l'évaluation d'entreprise ;
- Modéliser les marchés, les comportements des agents, les prix des actifs et les flux d'investissement ;
- Prévoir les évolutions macro-économiques, les prix des actifs et les risques financiers ;
- Optimiser les processus de décision, les structures financières des entreprises et les portefeuilles d'investissement ;
- Automatiser les processus de collecte et analyse des données à l'aide des différents langages informatiques.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 100 % des diplômés sont en poste.

- Analyse et ingénierie financière ;
- Gestion des risques ;
- Front office sur les marchés financiers ;
- Gestion de portefeuille.



MASTER ÉCONOMIE ET GESTION DE LA SANTÉ

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulés des parcours de la mention :

- Économie et gestion (M1) ;
- Gestion (M1) ;
- Économie et gestion des organisations sanitaires et médico-sociales (M2) ;
- Évaluation médico-économique et accès au marché (M2) ;
- Management stratégique des services et établissements pour personnes âgées (M2).

Établissement opérateur : Dauphine - PSL

Établissements porteurs : École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL

Établissements co-accrédités et/ou partenaires : Institut Régional de Travail Social (Neuilly-sur-Marne), Institut de Formation des cadres de santé (CHU de Nantes), Institut de Formation des cadres de santé (AP-HP)

Nom du responsable de la mention : Pierre LEVY (Dauphine - PSL)

Type de diplôme : Diplôme national de master

Domaines : Droit, économie, gestion

Programme gradué affilié : Économie

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

Ce master vise à former des cadres spécialisés en économie et gestion des structures sanitaires et médico-sociales (établissements de santé, EHPAD, etc.) ainsi que des cadres occupants les fonctions spécifiques liées à l'évaluation médico-économique et à l'accès au marché des technologies de santé (industries pharmaceutiques, cabinets de conseil). Les objectifs sont de se former aux métiers d'encadrement et de direction dans les secteurs sanitaires et médico-sociaux français et européens, et dans l'évaluation des technologies de santé et de s'ouvrir des opportunités professionnelles de qualité dans un secteur d'activité dynamique.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Échanges académiques avec l'Université de Lausanne (Suisse), Leeds University (Royaume-Uni), Maastricht University (Pays-Bas).

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation (M1) : Licence (180 ECTS) en Économie, Gestion, Sciences sociales ou Mathématiques

Procédure de recrutement : Sur dossier.

Dossier de candidature (dépôt en ligne) :

- Relevés de notes (universitaires ou de classes préparatoires) depuis le baccalauréat ;
- CV détaillé ;
- Attestation de maîtrise de langue (diplôme étranger) ;
- Lettre d'appréciation enseignant ;
- Lettre de motivation du candidat.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 94 % des diplômés 2017 sont en poste, dont plus de 61 % en CDI et 94 % de cadres.

- Consultant en santé ;
- Consultant en économie de la santé ;
- Chargé d'études ;
- Chef de projet.

PARCOURS ÉCONOMIE ET GESTION (M1)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Franck BIEN (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Économie

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

La première année du master Économie et Gestion de la Santé est articulée autour de 2 majeures : Économie et Management.

Elle ne comporte que des enseignements obligatoires répartis dans 4 blocs : Économie, Management (gestion et sociologie), Outils (statistiques et juridiques) et Développement personnel. La spécialisation est progressive et permet principalement l'entrée dans le parcours de deuxième année de master intitulé Économie et Gestion des Organisations Sanitaires et Médico-Sociales. Les

étudiants dotés de connaissance dans le domaine de l'évaluation des stratégies de santé peuvent intégrer le parcours Évaluation Médico-Économiques et Accès au Marché

PARCOURS GESTION (M1)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Franck BIEN (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Économie

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

La première année du master Économie et Gestion de la Santé est articulée autour de 2 majeures : Économie et Management.

Elle ne comporte que des enseignements obligatoires répartis dans 4 blocs : Économie, Management (gestion et sociologie), Outils (statistiques et juridiques) et Développement personnel. La spécialisation est progressive et permet principalement l'entrée dans le parcours de deuxième année de master intitulé Économie et Gestion des Organisations Sanitaires et Médico-Sociales. Les étudiants dotés de connaissance dans le domaine de l'évaluation des stratégies de santé peuvent intégrer le parcours Évaluation Médico-Économiques et Accès au Marché.

PARCOURS ÉCONOMIE ET GESTION DES ORGANISATIONS SANITAIRES ET MÉDICO-SOCIALES (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Béatrice FERMON (Dauphine - PSL) pour la formation initiale, Sandrine DUFOUR-KIPPELEN (Dauphine - PSL) pour l'alternance

Modalités d'enseignement : Formation initiale et alternance

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Économie

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Ce parcours développe les connaissances et habiletés nécessaires pour occuper des postes de direction, de manager, de consultant, dans les organisations sanitaires et médico-sociales. Une approche transversale et pluridisciplinaire, en lien avec l'actualité du secteur, en fait son point fort tant pour la formation initiale que pour la formation continue.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 100 % des diplômés 2017 sont en poste.

- Directeurs ou adjoints de direction, membres de l'encadrement intermédiaire et supérieur d'un établissement ou d'un service du secteur de la santé (sanitaire/médico-social) ;
- Consultants, auditeurs, chargés d'études ou de mission, conseillers techniques auprès des instances nationales, des établissements et services, des collectivités territoriales, des bureaux d'étude.

PARCOURS ÉVALUATION MÉDICO-ÉCONOMIQUE ET ACCÈS AU MARCHÉ (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Pierre LEVY (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et alternance

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Économie

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours est centré sur l'évaluation des technologies de santé, qui constitue aujourd'hui le cadre de référence pour le développement des produits et services de santé tout au long de leur cycle de vie. Elle concerne aussi bien les industriels qui doivent développer des stratégies d'accès au marché, que les consultants qui les accompagnent et les autorités de tutelle en charge de la décision (HAS, Ministère de la santé, Cnam, etc.).

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 100 % des diplômés 2017 sont en poste.

- Chargé d'accès au marché : il pilote la stratégie d'accès et de maintien sur le marché des médicaments et dispositifs médicaux. Il démontre leurs apports thérapeutiques et sociétaux,

tout en garantissant leurs meilleures conditions économiques et modalités de prise en charge.

PARCOURS MANAGEMENT STRATÉGIQUE DES SERVICES ET DES ÉTABLISSEMENTS POUR PERSONNES ÂGÉES (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Établissement co-accrédité et/ou partenaire : Institut Régional de Travail Social (Neuilly-sur-Marne)

Nom du responsable du parcours : Alain BONNAMI (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Économie

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le management des services et établissements pour personnes âgées n'est pas un management technique mais un management des hommes qui accompagnent un public vulnérable. Pour répondre aux défis démographiques de la vieillesse, il est nécessaire aujourd'hui d'intégrer dans un dispositif de formation aux fonctions de direction cette dimension humaine.

Ainsi, le parcours de Master Management Stratégique des Services et Établissements pour Personnes Âgées a pour objectif d'apporter une spécialisation de haut niveau opérationnel dans le secteur gérontologique. Il prévoit l'articulation entre une connaissance pointue des particularités de la population destinataire de l'offre de services aux personnes âgées ; les exigences de qualité et de performance économique du secteur ; le pilotage des établissements et le management du changement.

Le parcours intègre une approche transversale sur les spécificités de la population âgée, la qualité, la performance économique et une position compréhensive et réflexive sur la pratique de direction.

DÉBOUCHÉS

Les emplois visés concernent les fonctions d'encadrement supérieur (directeur, directeur adjoint) d'établissements (EHPA, EHPAD...), de services y compris d'aide et de soins à domicile et de résidences services et la responsabilité de la coordination de réseaux.

MASTER QUANTITATIVE ECONOMICS

GENERAL INFORMATIONS

Master's title: Quantitative Economics

Master track's title:

- Quantitative Economics (M1);
- Digital Economics (M2);
- Quantitative Economic Analysis (M2).

Main academic institution: Dauphine - PSL

Master's Academic Director: Lise PATUREAU (Dauphine - PSL)

Type of diploma: Diploma from a major institution conferring the Master's degree

Domain: Social Sciences

Graduate Programme: Economics

GENERAL PRESENTATION OF THE MENTION

The Master in Quantitative Economics offers excellent training in economics, entirely taught in English. After acquiring the fundamental economic concepts during the first year, you will then specialize in a specific economic field through one of the two Master 2 tracks: the Quantitative Economic Analysis track provides advanced research training in economics, while the Digital Economics track is focused on professional training. In addition to quantitative methods, the curriculum also features instruction on massive database processing, as well as the use of computer programming to solve complex economic issues.

- Acquire training in economic research and reflect on the public and private stakeholders' decision-making procedures;
- Learn about quantitative methods for processing massive databases, and about how advanced computer programming can solve complex economic issues;
- Contribute to produce groundbreaking scientific output in the economic sciences;
- Address the economic problems facing various economic fields: Health, public policies, macroeconomics, finance, energy, environment, economic development;
- Make use of statistical and econometric tools to obtain reliable and robust answers, shedding light on the options of private businesses, public or semi-public institutions;

- Report on economic, statistical and/or econometric results to different audiences, orally and in writing.

INTERNATIONAL

Students may register for international internships and worldwide exchange programs through the QTEM network. QTEM, Quantitative Techniques for Economics and Management, is an international network bringing together outstanding students, with its 25-member Academic Partners and 15 International Corporations.

QTEM develops skills in analytical and quantitative techniques to support decision-making in an international context. The QTEM Master's program is open to outstanding students enrolled at Academic Partner institutions.

ADMISSIONS

Prerequisites (M1): French or Foreign applicants need to have a Bachelor's degree (180 ECTS credits) from an IEP (Political Studies Institute) or an equivalent major institution for admission in 1st year of *Master* (M1).

They should preferably have an academic background in one of these fields: Economics, Mathematics applied to economics, computer science applied to economics.

Finally, students are required to submit a TOEFL-iBT or IELTS score to meet a B2 CEFR level demonstrating their English proficiency.

Recrutement Process: All applications are evaluated by the Master' committees, specific to each year and track of program. Each application file is independently assessed by two members of the teaching team, among which one member of the jury, and debated during the selection session by the jury.

The jury can also ask candidates to take entry tests to make sure s/he can be admitted in second year.

Application materials:

- Resume in English (without photo);
- Motivation letter (in English), 3 pages maximum;
- Grade transcripts for each year of studies (include a provisional one for the on-going year of study at the time of application);
- A copy of diplomas obtained since high school (included high school degree);
- A certificate of competence in English for one of the following tests with minimal scores: TOEFL iBT 90, IELTS 6.5, Cambridge certificate (C1);
- Two reference letters;

- Answers to a questionnaire that give you the opportunity to describe your motivation, the courses you have received, and your career or educational plans after the Master.

CAREER OPPORTUNITIES

The advanced and technically rigorous nature of the program enables students to apply to PhD programs in economics in France or abroad or to embrace careers requiring high technical skills in governments, central banking and international organizations. They will also be well positioned to apply with large and medium-sized companies and consulting companies looking for economists able to understand and clarify the decisions taken by private stakeholders, particularly with respect to digital transformation.

Job opportunities are: Data analysts, Data scientists, Counsels in public or private companies and Professional Economists in ministries, parapublic institutions, financial institutions and major private companies.

TRACK QUANTITATIVE ECONOMICS (M1)

GENERAL INFORMATION

Master track's Academic Director: Lise PATUREAU (Dauphine - PSL)

Programme type: Initial training and executive education

Main teaching language: English

Graduate Programme: Economics

GENERAL PRESENTATION OF THE MASTER TRACK

The first year of the program provides a solid knowledge of the fundamental concepts in economics, enabling you to reflect on the public and private stakeholders' decision-making procedures in a wide area of economic problems. The strong emphasis on quantitative methods will also allow you to become familiar with a variety of techniques for processing and analyzing data.

TRACK QUANTITATIVE ECONOMIC ANALYSIS (M2)

GENERAL INFORMATION

Master track's Academic Director: Lise PATUREAU (Dauphine-PSL)

Programme type: Initial training and executive education

Main teaching language: English

Graduate Programme: Economics

GENERAL PRESENTATION OF THE MASTER TRACK

During the second year, students can choose between two specialization tracks: Quantitative Economic Analysis and Digital Economics. Both programs share an intensive training in advanced quantitative methods in economics, including innovative techniques for massive data processing. They also include elective courses, allowing students to specialize in their area of interest.

The Quantitative Economic Analysis track offers excellent training in economic research, which also aligns with the real needs of the public and private decision-making world, in the various economic fields: health, labor economics, public policies, macroeconomics, finance, energy and environment, development economics... The curriculum combines cutting-edge specialization courses in economics with advanced quantitative methods, including innovative methods in data science. In addition to fundamental quantitative techniques in economics, the curriculum features courses based on advanced database processing, as well as operational research and decision support. These areas are at the leading edge of current economic research and directly relevant to the questions entailed in economic decision-making, in the private and public sectors alike.

CAREER OPPORTUNITIES

The Master in Quantitative Economics offers a high-level education enabling graduates to apply to a PhD program, as a professional economist in public or semi-public institutions including international organizations (federal departments, economics research institutes, central banks, etc.), or in the private sector (as data analyst, consultant, economic analyst, etc.), in France or abroad.

TRACK DIGITAL ECONOMICS (M2)

GENERAL INFORMATION

Master track's Academic Directors: René AID (Dauphine - PSL), Clémentine GARROUSTE (Dauphine - PSL)

Programme type: Initial training and executive education

Main teaching language: English

Graduate Programme: Economics

GENERAL PRESENTATION OF THE MASTER TRACK

During the second year, students can choose between two specialization tracks: Quantitative Economic Analysis and Digital Economics. Both programs share an intensive training in advanced quantitative methods in economics, including innovative techniques for massive data processing. They also include elective courses, allowing students to specialize in their area of interest.

The Digital Economics track provides expert training in digital economics and methods for analyzing massive data. Harnessing this type of large datasets requires new skills to be able to process high volumes of input and extract useful information. The Digital Economics track therefore aims to train quantitative economists in processing and modeling large, complex datasets to shed light on the decisions of businesses and institutional stakeholders, especially in light of changes brought by Big Data.

CAREER OPPORTUNITIES

The Master in Quantitative Economics offers a high-level education enabling graduates to apply to a PhD program, as a professional economist in public or semi-public institutions including international organizations (federal departments, economics research institutes, central banks, etc.), or in the private sector (as data analyst, consultant, economic analyst, etc.), in France or abroad.

Employment opportunities for the Digital Economics track are highly varied: data analyst, data scientist, consultant, etc.

MASTER FINANCE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulés des parcours de la mention :

- Finance (M1) ;
- Finance : entreprises et marchés (M1) ;
- Financials markets (M1) ;
- Research in finance (M1) ;
- Assurance et gestion du risque (M2) ;
- Audit et financial advisory (M2) ;
- Banque et finance (M2) ;
- Banque d'investissement et de marché (M2) ;
- Finance d'entreprise et ingénierie financière (M2) ;
- Finance : entreprises et marchés (M2) ;
- Financials markets (M2) ;
- Gestion d'actifs (Asset management) (M2) ;
- Management financier de l'entreprise (M2) ;
- Management de l'immobilier (M2) ;
- Research in finance (M2).

Établissement opérateur : Dauphine - PSL

Nom de la responsable de la mention : Delphine LAUTIER (Dauphine - PSL)

Type de diplôme : Diplôme d'établissement conférant grade de master

Domaines : Droit, économie, gestion

Programme gradué affilié : Finance

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

Ce Master ouvre des perspectives professionnelles en entreprise, en banque, en banque d'affaires, dans les compagnies d'assurance, les fonds d'investissement, ainsi que des carrières académiques consacrées à la recherche et à l'enseignement.

Objectifs pédagogiques :

- Bénéficier des perspectives professionnelles diversifiées, dans tous les métiers de la finance ;
- Une opportunité pour développer une carrière internationale.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Des enseignements de 1^{re} et 2^e année sont proposés sur le campus de Dauphine - PSL à Tunis. Les études sont organisées de manière à favoriser les échanges internationaux sur un semestre vers de multiples destinations.

Le Master fait partie du réseau Quantitative Techniques for Economics & Management Masters Network (QTEM).

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation (M1) : Licence (180 crédits ECTS) en gestion, en économie appliquée ou mathématiques, d'un diplôme de Grande école de commerce, d'ingénieurs, d'ENS ou de Grand établissement reconnu équivalent.

Procédure de recrutement : Sur dossier et entretien.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 99 % des diplômés 2017 sont en poste, dont 84 % en CDI et 95 % de cadres.

- Private Equity, M&A ;
- Trader, ;
- Booker ;
- Analyste (Asset et Risk Management, financier, investissement).

PARCOURS FINANCE (M1)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Juan RAPOSO (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale, formation continue et alternance

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Finance

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

La 1^{ère} année du master Finance permet une découverte des différents champs de la finance. C'est au cours de cette période dans le parcours en formation initiale que les étudiants précisent leur souhait d'orientation. Le passage par une année de césure, effectué par la plupart d'entre eux, leur

permet de se conforter dans ce choix. Les étudiants dans le parcours en Formation en apprentissage sont déjà pré-orientés vers les 3 parcours de 2^e année (Gestion d'actifs, Management de l'immobilier, Banque d'investissement et de marché).

Objectifs pédagogiques :

- Acquérir les bases en Finance ;
- Obtenir une vision globale des différentes disciplines ou champs de la Finance afin de se spécialiser en 2^e année ;
- Maîtriser les outils d'évaluation des actifs financiers, savoir mesurer et gérer les risques financiers ;
- Maîtriser des outils informatiques pour la résolution de problèmes en finance.

PARCOURS FINANCE : ENTREPRISES ET MARCHÉS (M1)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Serge DAROLLES (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Finance

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

La 1^{ère} année du master Finance permet une découverte des différents champs de la finance. C'est au cours de cette période dans le parcours en formation initiale que les étudiants précisent leur souhait d'orientation. Le passage par une année de césure, effectué par la plupart d'entre eux, leur permet de se conforter dans ce choix. Les étudiants sont déjà pré-orientés vers la 2^{ème} année de Master - Finance : Entreprises et marchés.

Objectifs pédagogiques :

- Acquérir les bases en Finance ;
- Obtenir une vision globale des différentes disciplines ou champs de la Finance afin de se spécialiser en 2^e année. ;
- Maîtriser les outils d'évaluation des actifs financiers, savoir mesurer et gérer les risques financiers ;
- Maîtriser des outils informatiques pour la résolution de problèmes en finance.

ACCORDS INTERNATIONAUX

La 1ère année de master Finance parcours 275 - Finance : entreprises et marchés se déroule entièrement à Tunis.

PARCOURS FINANCIALS MARKETS (M1)

GENERAL INFORMATION

Master track's Academic Director : Gaëlle LE FOL (Dauphine - PSL)

Programme type : Initial training and executive education

Main teaching language : English

Graduate Programme : Finance

GENERAL PRESENTATION OF THE MASTER TRACK

The MSc 203 is a global and international market finance program designed to train specialists in financial markets for front office employees in investment banks, investment and asset management firms. It provides the students with an in-depth knowledge of the financial markets as well as an atypical skill set that is theoretical, quantitative and operational, which covers all existing products traded on these markets.

Learning goals :

- Comprehensive program continuously scrutinized and adapted ;
- Good knowledge of financial models, products and strategies ;
- Good balance of theory and practice ;
- International program to prepare students for international careers.

INTERNATIONAL

The track is part of the QTEM (Quantitative Technics in Economics and Management) international network made of 25 Academic Partners all around the world. It give the opportunity to students of the track to spend a semester at one of our Academic Partner institutions in place of their second semester at the M1 level, or during their gap year. After validating a 4 month internship abroad, and their track, they receive the QTEM Master program diploma.

PARCOURS RESEARCH IN FINANCE (M1)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Juan RAPOSO (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale, formation continue et alternance

Langue d'enseignement principale : Anglais

Programme gradué affilié : Finance

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

La 1^{re} année du master Finance permet une découverte des différents champs de la finance. C'est au cours de cette période dans le parcours en formation initiale que les étudiants précisent leur souhait d'orientation. Le passage par une année de césure, effectué par la plupart d'entre eux, leur permet de se conforter dans ce choix

Objectifs pédagogiques :

- Acquérir les bases en Finance ;
- Obtenir une vision globale des différentes disciplines ou champs de la Finance afin de se spécialiser en 2^e année ;
- Maîtriser les outils d'évaluation des actifs financiers, savoir mesurer et gérer les risques financiers ;
- Maîtriser des outils informatiques pour la résolution de problèmes en finance.

PARCOURS ASSURANCE ET GESTION DU RISQUE (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Frédéric LOSS (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Finance

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Formation innovante et en lien direct avec les besoins des assureurs, les réassureurs, les courtiers et les consultants, ce parcours prépare les étudiants aux métiers de l'assurance et de la finance, grâce à des modules professionnalisants. Le parcours valorise, au-delà des seuls critères

académiques, les personnalités curieuses, altruistes et soucieuses d'incarner des valeurs professionnelles pérennes.

Objectifs pédagogiques :

- Maîtriser les éléments fondamentaux (actuariels, économiques, statistiques, juridiques, stratégiques) des modèles d'affaires du secteur de l'assurance ;
- Être capable de conseiller une entreprise du secteur.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Le parcours organise chaque année un voyage d'études, effectué en début d'année civile (janvier ou février), rencontrant lors de 4 jours de conférences des entreprises en lien avec le monde de l'assurance – assureurs, réassureurs, courtiers, agences de notation ou risk managers et industriels- dans un environnement économique différent de celui qu'ils connaissent habituellement.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 100 % des diplômés en 2017 sont en poste.

- Data Analyst, Data Scientist ;
- Consultant, Consultant junior ;
- Chargé(e) des risques financiers, chargé(e) d'études statistiques ;
- Chargé(e) d'études actuarielles ;
- Assistant(e) confirmé(e), conseiller(e) junior financements alternatifs ;
- Auditeur financier junior ;
- Souscripteur en santé/prévoyance ;
- Souscripteur en réassurance ;
- Courtier en assurance.

PARCOURS AUDIT AND FINANCIAL ADVISORY (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Olivier RAMOND (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Finance



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le programme Audit & Financial Advisory est une formation de grande qualité, dispensé par les enseignants-chercheurs de l'université et un ensemble de professionnels travaillant dans les plus grands cabinets internationaux. Il repose sur des méthodes pédagogiques actives associant cours, travaux dirigés et nombreux travaux en équipes sur des cas réels d'entreprises en lien avec des questions fondamentales sous-jacentes aux disciplines de l'audit et du financial advisory.

Learning goals :

- Former des étudiants aux métiers de l'audit « grands comptes » et du financial advisory ;
- Accompagner les étudiants dans leur processus d'insertion professionnelle ;
- Anticiper l'évolution des métiers de l'audit et du financial advisory en s'appuyant sur les avancées de la recherche académique et sur des partenariats avec les principaux cabinets internationaux ;
- Acquérir des connaissances avancées en reporting financier IFRS, évaluation d'actifs financiers et non financiers, data & analytics, et gouvernance.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 100 % des diplômés en 2017 sont en poste.

- Auditeur financier ;
- Consultant en transaction services et financial advisory.

PARCOURS BANQUE ET FINANCE (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Hervé ALEXANDRE (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Finance

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

La formation vise à offrir une formation qui couvre l'ensemble des métiers et des activités bancaires et financières avec une volonté permanente d'anticiper la transformation de ces métiers par l'innovation : création de cours liés aux Fintechs et au financement de la transition énergétique, ainsi qu'une ouverture internationale par le biais de l'accord avec l'Université Shanghai Jiao Tong.

Objectifs pédagogiques :

- Montage d'opérations de financement structurées et de la transition énergétique ;
- Montage d'opérations de haut de bilan ;
- Entrepreneuriat Fintech ;
- Gestion du risque bancaire.

ACCORDS INTERNATIONAUX

L'étudiant aura la possibilité d'effectuer le second semestre du Master à Shanghai, dans le cadre du Master of Finance du *Shanghai Advanced Institute of Finance*, institut appartenant à Shanghai Jiao Tong University.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 96 % des diplômés en 2017 sont en poste.

- Private Equity et M&A ;
- Financement de la transition énergétique ;
- Créateur de Fintech ;
- Inspection Générale.

PARCOURS BANQUE D'INVESTISSEMENT ET DE MARCHÉ (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Hamza BAHAJI (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Alternance

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Finance

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Banque d'Investissement et de Marché (BIM) est une formation généraliste par la voie de l'apprentissage, orientée vers les métiers de la Banque de Financement et d'Investissement (BFI). Cette formation en apprentissage contribue à façonner des profils professionnels très prisés par les BFI.

Objectifs pédagogiques :

- Connaissances théoriques : Corporate Finance, Gestion de Portefeuille, Produits dérivés, Gestion des Risques ;

- Connaissances générales : Marchés d'actions, d'obligations, de produits dérivés, de taux, de devises et de crédits ; métiers du back, middle et front office ; métiers d'analyste financier, métiers de broker, sales et trader ; fusions acquisitions ; émissions d'actions ; éthique ;
- Connaissances techniques acquises dans le cadre de l'apprentissage au sein d'une des banques d'affaires affiliées ;
- Expérience valorisante avec poste à responsabilité.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 96 % des diplômés en 2017 sont en poste.

- Analyste financier, High yield ;
- Risk Manager ;
- Chargé(e) d'Affaires, Coverage ;
- Auditeur financier ;
- M&A ;
- Analyste financements de projets ;
- Traders actions, produits de taux ;
- Structureur.

PARCOURS FINANCE D'ENTREPRISE ET INGÉNIERIE FINANCIÈRE (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Fabrice RIVA (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Finance

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours Finance d'Entreprise et Ingénierie Financière propose une formation complète de haut niveau et fortement professionnalisante offrant à ses étudiants des débouchés dans tous les métiers de la finance d'entreprise : évaluation, M&A, LBO, private equity, venture capital, transaction services, restructuring, etc.

Objectifs pédagogiques :

- Évaluation d'entreprise ;
- Ingénierie financière et montages complexes ;

- Structuration des financements.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 100 % des diplômés en 2017 sont en poste avec un salaire médian de 60 000 €.

- Analyste M&A (directions financières de grands groupes, banques d'affaires, boutiques) ;
- ECM ;
- DCM ;
- Financements structurés ;
- Leveraged finance ;
- Private equity ;
- Venture capital ;
- Restructuring.

PARCOURS FINANCE : ENTREPRISES ET MARCHÉS (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Serge DAROLLES (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Finance

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours Finance : entreprises et marchés offre aux étudiants une formation d'excellence en Finance à Tunis. Il vise à former des étudiants réactifs aux dernières évolutions du marché et dotés d'un bagage technique de haute volée.

Objectifs pédagogiques :

- Connaissance approfondie en Finance ;
- Connaissance des métiers de la Finance ;
- Ouverture internationale ;
- Employabilité.

ACCORDS INTERNATIONAUX

L'ensemble de la formation est délocalisé sur le site du campus de Tunis. Les étudiants de deuxième année de Master se rendent chaque année en voyage d'études à Paris. Ce voyage d'études se solde par une expérience riche en découvertes des différents métiers envisageables à l'issue de cette formation.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 100 % des diplômés en 2017 sont en poste.

- Audit et Conseil ;
- Analyste financier ;
- Métiers liés à la banque et à l'assurance ;
- Fusions et Acquisitions / Fintechs.

PARCOURS FINANCIALS MARKETS (M2)

GENERAL INFORMATION

Master track's Academic Director : Gaëlle LE FOL (Dauphine - PSL)

Programme type : Initial training and executive education

Main teaching language : English

Graduate Programme : Finance

GENERAL PRESENTATION OF THE MASTER TRACK

The MSc 203 is a global and international market finance program designed to train specialists in financial markets for front office employees in investment banks, investment and asset management firms. It provides the students with an in-depth knowledge of the financial markets as well as an atypical skill set that is theoretical, quantitative and operational, which covers all existing products traded on these markets.

Learning goals :

- Comprehensive program continuously scrutinized and adapted ;
- Good knowledge of financial models, products and strategies ;
- Good balance of theory and practice ;
- International program to prepare students for international careers.

INTERNATIONAL

The track is part of the QTEM (Quantitative Technics in Economics and Management) international network made of 25 Academic Partners all around the world. It give the opportunity to students of the track to spend a semester at one of our Academic Partner institutions in place of their second semester at the M1 level, or during their gap year. After validating a 4 month internship abroad, and their track, they receive the QTEM Master program diploma.

80% of students do their internship and work abroad.

CAREER OPPORTUNITIES

18 months after graduation, 100 % of 2017 graduates are on the job.

- Trading ;
- Quantitative Analysis ;
- Brokerage and Sales ;
- Data Scientist ;
- Structuring ;
- Asset and Risk management.

PARCOURS GESTION D'ACTIFS (ASSET MANAGEMENT) (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Elyes JOUINI (Dauphine - PSL) et Marie-Aude LAGUNA (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Alternance

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Finance

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Créé en 2000 à la demande et en étroite collaboration avec les leaders du secteur, ce parcours est le premier à être spécialisé en gestion d'actifs. Proposé en alternance dès la 1ère année et sur deux ans, ou à partir de la 2ème année, la formation allie enseignement théorique et expérience pratique incluant formation en alternance, gestion de projets collectifs et d'un fonds d'investissement.

Objectifs pédagogiques :

- Gestion des portefeuilles d'actifs, en gestion individuelle ou collective ;

- Connaissance des nouvelles classes d'actif, de la réglementation et des normes contractuelles et éthiques, et de l'analyse ESG ;
- Connaissance des modèles d'évaluation des actifs financiers statiques et dynamiques ;
- Analyse macro-économique ;
- Construction et exploitation des outils de calcul des performances et des risques ;
- Maîtrise des techniques informatiques spécialisées appliquées à la finance et à la gestion de portefeuille.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 94 % des diplômés en 2017 sont en poste.

- Gérant de fonds : Actions, Taux, Gestion Alternative, Multi-gestion, Gestion diversifiée ;
- Analyste financier : Recherche quantitative ;
- Stratégie d'allocation d'actifs : Analyse macroéconomique ;
- Front-office : Product specialists, Sales, Trading, Négociation, Structuration
Support : Risk & liquidity Management, Mesures de performance.

PARCOURS MANAGEMENT FINANCIER DE L'ENTREPRISE (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Édith GINGLINGER (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Finance

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le programme Management financier de l'entreprise vise à donner aux étudiants les compétences transversales nécessaires pour exercer le métier de responsable financier d'unités opérationnelles et plus largement les métiers du conseil financier (corporate finance, advisory).

Objectifs pédagogiques :

- Capacité à occuper un poste à responsabilité au sein d'une Direction financière d'entreprise ;
- Participer à l'élaboration de choix d'investissement, de financement ;
- Capacité d'assurer le reporting financier et de piloter une démarche de gestion globale des risques (notamment juridiques et déontologiques).

ACCORDS INTERNATIONAUX

L'étudiant aura l'opportunité d'effectuer, au choix, un stage à l'étranger ou bien de compléter son parcours académique à l'international, par le biais d'un semestre dans une des nombreuses universités partenaires. Il peut également candidater au programme QTEM, qui permet d'obtenir, en plus du Master de finance, le Certificat QTEM (Quantitative Techniques for Economics and Management), à condition de passer un semestre dans une des universités partenaires de QTEM, et d'effectuer un stage long. Depuis la rentrée 2019, un double diplôme avec l'Université LUISS de Rome est proposé. Ce double diplôme permet d'obtenir à la fois le Master de finance de Dauphine - PSL (parcours MFE) et le Master in Corporate Finance de l'Université de LUISS, qui est enseigné en totalité en anglais.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 100 % des diplômés en 2017 sont en poste.

- Responsable financier corporate ;
- Business analyst ;
- Auditeur financier (audit, TS, restructuring) ;
- Analyste M&A ;
- Consultant ;
- Contrôleur de gestion.

PARCOURS MANAGEMENT DE L'IMMOBILIER (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Denis BURCKEL (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Finance

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours forme les « futurs patrons de l'immobilier » en investissement asset management, promotion, transaction-conseil, expertise. Le corps enseignant est composé de professionnels de chaque spécialité et d'enseignants de l'Université Dauphine - PSL.

Objectifs pédagogiques :

- Capacités d'analyse financière, juridique et de gestion d'un projet immobilier à développer en promotion, à acquérir, à vendre ou pour assurer l'intermédiation ;
- Capacité à gérer un portefeuille immobilier, des actifs et à les arbitrer ;
- Capacité à comprendre les grandes évolutions du secteur immobilier et à repérer les leviers et risques essentiels d'un actif ou d'un projet.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 100 % des diplômés en 2017 sont en poste.

- Asset manager ;
- Chargé(e) de projets en investissement immobilier ;
- Responsable de programmes de promotion immobilière ;
- Expert immobilier ;
- Broker.

PARCOURS RESEARCH IN FINANCE (M2)

GENERAL INFORMATION

Master track's Academic Director : Delphine LAUTIER (Dauphine - PSL)

Programme type : Initial training

Main teaching language : English

Graduate Programme : Finance

GENERAL PRESENTATION OF THE MASTER TRACK

Research in Finance aims to give students an in-depth knowledge of finance in both theoretical and operational terms. It is entirely taught in English. With an education through research approach, it covers the main areas of finance : corporate finance, capital markets, derivatives valuation, portfolio management, quantitative tools,... With the range of courses on offer, each student can create their own tailor-made study course.

Objectifs pédagogiques :

- Understanding the key variables of economics, finance and financial regulation ;
- Analyzing the trends of financial markets ;
- Understanding and applying economic and financial modelling ;
- Building a critical mind and a scientific curiosity, in order to be able to collect pertinent financial information, create and manage databases, analyse academic literature ;

- Reach the frontier of knowledge, ask the relevant questions and apply research methods with scientific scrutiny ;
- Foster the autonomy in learning, in order to be able to write a Master's thesis (research or applied) ; in the case of an applied Master's thesis, a 3-months Internship is required.

INTERNATIONAL

It is possible to study abroad in the 4th semester, in English, in a partner institution :

- 1 place to Bocconi University, every 2 years ;
- 2 places to Tilburg University (Students interested in completing a PhD in co-supervision with Tilburg will have priority on these places) ;
- 2 places to Lugano University ;
- 2 places to HEC Lausanne.

If the number of students wishing to study abroad exceeds the number of places available, priority will be given to students who have completed at least one year in Dauphine - PSL.

The M2 104 is also a member of the QTEM network.

CAREER OPPORTUNITIES

18 months after graduation, 94 % of 2017 graduates are on the job.

- Professor-Researcher or researcher (after completing a PhD thesis) ;
- Careers in quantitative analysis and research, risk management and control, consultancy, trading, asset management, ALM, financial analysis and engineering, Inspectorate General, regulatory bodies.

MASTER GESTION DE PATRIMOINE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulés des parcours de la mention : Gestion de patrimoine (M1/M2)

Établissement opérateur : Dauphine - PSL

Nom des responsables de la mention : Amélie DE BRYAS (Dauphine - PSL), Frédéric GONAND (Dauphine - PSL)

Type de diplôme : Diplôme d'établissement conférant grade de master

Domaine : Droit, économie, gestion

Programme gradué affilié : Finance

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

Accessible dès la 3^{ème} année de Licence, ce Master assure aux futurs diplômés une triple compétence en droit et fiscalité, en économie et finance et en comportement commercial. À l'issue de leur formation en apprentissage, nos étudiants sont des experts à valeur ajoutée immédiate pour leurs recruteurs, avec notamment une capacité commerciale affirmée. Les diplômés sont capables de travailler sur les aspects juridiques et fiscaux français et internationaux de la création, gestion et transmission de patrimoine (prévoyance, épargne, retraite), les régimes matrimoniaux et le droit de la famille, la transmission du patrimoine du particulier et du professionnel, l'assurance-vie et la préparation à la retraite, la sélection de fonds, les stratégies de placement et la gestion de valeurs mobilières, l'évaluation financière du patrimoine immobilier et d'autres types d'actifs comme le placement dans l'art, la vigne... Ils sont formés pour décrypter et simplifier pour leurs clients l'environnement financier, juridique et fiscal tout en les guidant dans l'univers des placements.

Objectifs pédagogiques :

- Bénéficier d'un programme d'études transversal avec une spécialisation dès la 3^{ème} année de licence ;
- Accéder aux différents métiers de la gestion de patrimoine ;
- Former des spécialistes de la gestion de patrimoine capables de conseiller leurs clients dans la constitution et la transmission de leur patrimoine en termes d'optimisation et d'arbitrage au sujet de leurs actifs et de leurs structures patrimoniales aux différentes étapes de la vie.

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation (M1) : Tous les étudiants doivent passer par la procédure MyCandidature, y compris les étudiants issus de L3 en gestion de Dauphine.

Les étudiants ayant validé leur Licence 3 Gestion de patrimoine sont admis de droit en 1^{ère} année de master Gestion de patrimoine.

Procédure de recrutement : Sur dossier puis entretien.

DÉBOUCHÉS

1 mois après la diplomation, 93 % des diplômés 2017 sont en poste.

- Conseiller en gestion de patrimoine indépendant ou en *family office* ;
- Banquier privé, conseiller en investissement ;
- Ingénieur patrimonial, gestionnaire d'actifs.

PARCOURS GESTION DE PATRIMOINE (M1)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Frédéric GONAND (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Alternance

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Management

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

La formation en première année de master repose sur des socles de connaissances et de compétences à acquérir et en adéquation avec les objectifs visés, à savoir : droit et fiscalité, économie et finance, outils pour la gestion de patrimoine, auxquels s'ajoute en 2^e année de master un enseignement d'ouverture pour élargir le champ des cœurs de métiers visés : patrimoine viticole, marché de l'art, patrimoine privé du chef d'entreprise, *Medium and long Term savings in Europe*.

PARCOURS GESTION DE PATRIMOINE (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Frédéric GONAND (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Alternance

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Management

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

L'objectif du parcours est de former des spécialistes de la gestion de patrimoine capables de conseiller leurs clients en termes d'arbitrage au sujet de leurs actifs et de leurs structures patrimoniales. À la fin de la formation, les étudiants sont à même de décrypter et simplifier pour leurs clients l'environnement juridique et fiscal, tout en les guidant dans l'univers des placements.

Objectifs pédagogiques :

- Être à même de décrypter et de simplifier pour des clients l'environnement juridique, fiscal, économique et financier, tout en possédant les qualités humaines et commerciales nécessaires à ce métier ;
- Maîtriser les compétences transversales acquises par les étudiants rejoignant celles requises par l'approche patrimoniale globale : la détention du patrimoine, sa protection puis sa transmission.

MASTER JOURNALISME

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulés des parcours de la mention :

- Journalisme (M1) ;
- Journalisme international et européen (M2) ;
- Journalisme économique et social (M2) ;
- Journalisme politique (M2).

Établissement opérateur : Dauphine - PSL

Nom des responsables de la mention : Pascal GUÉNÉE (Dauphine - PSL), Éric NAHON (Dauphine - PSL)

Type de diplôme : Diplôme d'établissement conférant grade de master. Diplôme reconnu par la CPNEJ (instance professionnelle) et inscrit à la convention collective nationale des journalistes

Domaine : Sciences humaines et sociales

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

Le Master de l'Institut Pratique du Journalisme de Dauphine - PSL propose une formation hybride construite conjointement par des professionnels des médias (journalistes, rédacteurs et rédactrices en chefs, directeurs de publication, etc.) et des universitaires. L'innovation et la conduite de projets sont encouragées grâce aux sessions conçues en collaboration avec les médias partenaires et les établissements de PSL (Dauphine - PSL, École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL, École nationale supérieure des Arts Décoratifs, École normale supérieure - PSL, etc.)

Dès la première année, les étudiants sont placés en situation d'apprentissage dans les conditions du réel. Les étudiants en temps plein ont la possibilité d'effectuer une année de césure, à l'étranger dans un établissement partenaire ou au sein d'un établissement membre de la communauté PSL (École normale supérieure - PSL, Conservatoire National Supérieur d'Art dramatique - PSL, etc.). Des parcours individualisés en M2 offrent de nombreuses options et une spécialisation par média.

En choisissant un parcours, une spécialisation technique et différentes options les étudiants construisent leur cursus sur mesure. L'Institut assure un suivi personnalisé de chaque étudiant afin de le ou la guider vers l'insertion professionnelle la plus adaptée, grâce à des liens exceptionnels avec la profession reposant, entre autres, sur un réseau de plus de 2 000 anciens en activité dans tous les médias.

À la fin du parcours d'études, les étudiants obtiennent un diplôme reconnu par le Commission paritaire nationale de l'emploi des journalistes (CPNEJ) et inscrit à ce titre à la Convention Collective Nationale des Journalistes depuis 1991. Il s'agit là d'une caractéristique importante de ce diplôme,

car sur les plus de 120 formations destinant totalement ou partiellement au journalisme, seule 14 d'entre elles bénéficient de cette reconnaissance.

Si le M1 est bâti principalement autour d'enseignements de tronc commun, en M2, les étudiants vont pouvoir se construire un parcours à la carte, en fonction de leur projet d'insertion professionnelle.

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation (M1) : Les titulaires d'une licence ou d'un diplôme grade de licence, les étudiants en troisième année de licence ou grade de licence, peuvent présenter le concours, à condition d'être titulaires du diplôme le jour de leur rentrée à l'Institut.

Procédure de recrutement : L'admission se fait sur concours en M1. 5 épreuves d'admissibilité écrites (culture générale, maîtrise de la langue française, épreuve de réflexion logique, actualité et rédaction d'un synopsis). 4 épreuves d'admission (entretien individuel sur le journalisme, entretien individuel de personnalité, entretien en langue étrangère, épreuve rédactionnelle collective).

Critères d'examen du dossier : Sur concours.

DÉBOUCHÉS

2 mois après la diplomation, 100 % des diplômés 2017 sont en poste.

- Rédacteur ;
- Reporter ;
- Journaliste reporter d'images ;
- Web journaliste ;
- Présentateur ;
- Secrétaire de rédaction.

PARCOURS JOURNALISME (M1)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Modalités d'enseignement : Formation initiale, formation continue et alternance

Langue d'enseignement principale : Français

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Au cours de sa première année à l'Institut Pratique du Journalisme de Dauphine - PSL, l'étudiant découvre toutes les pratiques du journalisme tout en consolidant sa culture générale et sa

connaissance du monde des médias. L'année se découpe en sessions thématiques et des semaines types rythmées par des cours très diversifiés.

Dès la première semaine, l'étudiant est immergé dans les fondamentaux du journalisme, en médias écrits et numériques, radio et TV. Ces apprentissages seront consolidés tout au long de l'année, durant laquelle les étudiants réalisent deux journaux école, accompagnés par les équipes des médias partenaires. Durant l'été du M1, tous les étudiants partent deux mois en Presse Quotidienne Générale Régionale (PQR) : cette expérience riche et valorisante leur permet d'acquérir professionnalisme et autonomie dans le cadre d'un journalisme de proximité et de qualité.

30 % de nos étudiants choisissent l'alternance. En première année, le parcours s'organise en 21 semaines de cours à l'école et 31 semaines dans une entreprise média partenaire. Les étudiants en alternance intègrent une grande diversité de rédactions généralistes ou spécialisées allant de la presse écrite à la télévision, en passant par la radio. Ils ont accès aux principaux médias, qu'ils soient publics ou privés (Radio France, France Télévisions, Le Figaro, BFM, La Croix, L'Équipe, etc.).

PARCOURS JOURNALISME INTERNATIONAL ET EUROPÉEN (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Modalités d'enseignement : Formation initiale, formation continue et alternance

Langue d'enseignement principale : Français

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours de spécialisation Journalisme International et Européen est architecturé conjointement par un enseignant-chercheur et un journaliste, tous deux spécialisés dans le domaine. L'originalité réside dans cette co-construction où les enseignements de théorie sont articulés avec ceux de pratique et vice-versa.

La seconde année d'étude est véritablement le sas entre l'Université et la vie professionnelle. Devenir le « journaliste que l'on veut être » commence de fait le choix des options, très nombreuses, en M2. À l'Institut Pratique du Journalisme de Dauphine - PSL, nous offrons une préparation personnalisée à l'entrée sur le marché du travail. L'étudiant bénéficie d'un parcours de stages personnalisés en fonction de ses aptitudes et de ses attentes. Aucun étudiant n'a le même parcours de stage ni d'options.

Les étudiants de M2 ont la possibilité de travailler en équipes-projets avec d'autres écoles de PSL sur des projets innovants comme la création de web documentaires avec des élèves ingénieurs de l'École nationale supérieure des Mines - PSL ou des étudiants de l'École normale supérieure -

PSL ou l'École des Hautes Études en Sciences Sociales. Et, évidemment, deux jours par semaine sont consacrés pleinement à l'apprentissage du média de spécialisation de l'étudiant.

30 % de nos étudiants choisissent l'alternance. En deuxième année, le parcours s'organise en 15 semaines de cours à l'école et 37 semaines dans une entreprise média partenaire. Les étudiants en alternance intègrent une grande diversité de rédactions généralistes ou spécialisées allant de la presse écrite à la télévision, en passant par la radio. Ils ont accès aux principaux médias, qu'ils soient publics ou privés (Radio France, France Télévisions, Le Figaro, BFM, La Croix, L'Équipe, etc.).

PARCOURS JOURNALISME ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Modalités d'enseignement : Formation initiale, formation continue et alternance

Langue d'enseignement principale : Français

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours de spécialisation Journalisme Économique et Social est architecturé conjointement par un enseignant-chercheur et un journaliste, tous deux spécialisés dans le domaine. L'originalité réside dans cette co-construction où les enseignements de théorie sont articulés avec ceux de pratique et vice-versa.

La seconde année d'étude est véritablement le sas entre l'Université et la vie professionnelle. Devenir le « journaliste que l'on veut être » commence de fait le choix des options, très nombreuses, en M2. À l'Institut Pratique du Journalisme de Dauphine - PSL, nous offrons une préparation personnalisée à l'entrée sur le marché du travail. L'étudiant bénéficie d'un parcours de stages personnalisés en fonction de ses aptitudes et de ses attentes. Aucun étudiant n'a le même parcours de stage ni d'options.

Les étudiants de M2 ont la possibilité de travailler en équipes-projets avec d'autres écoles de PSL sur des projets innovants comme la création de web documentaires avec des élèves ingénieurs de l'École nationale supérieure des Mines – PSL ou des étudiants de l'École normale supérieure - PSL ou l'École des Hautes Études en Sciences Sociales. Et, évidemment, deux jours par semaine sont consacrés pleinement à l'apprentissage du média de spécialisation de l'étudiant.

30 % de nos étudiants choisissent l'alternance. En deuxième année, le parcours s'organise en 15 semaines de cours à l'école et 37 semaines dans une entreprise média partenaire. Les étudiants en alternance intègrent une grande diversité de rédactions généralistes ou spécialisées allant de la presse écrite à la télévision, en passant par la radio. Ils ont accès aux principaux médias, qu'ils soient publics ou privés (Radio France, France Télévisions, Le Figaro, BFM, La Croix, L'Équipe, etc.).

PARCOURS JOURNALISME POLITIQUE (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Modalités d'enseignement : Formation initiale, formation continue et alternance

Langue d'enseignement principale : Français

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours de spécialisation Journalisme Politique est architecturé conjointement par un enseignant-chercheur et un journaliste, tous deux spécialisés dans le domaine. L'originalité réside dans cette co-construction où les enseignements de théorie sont articulés avec ceux de pratique et vice-versa.

La seconde année d'étude est véritablement le sas entre l'Université et la vie professionnelle. Devenir le « journaliste que l'on veut être » commence de fait le choix des options, très nombreuses, en M2. À l'Institut Pratique du Journalisme de Dauphine - PSL, nous offrons une préparation personnalisée à l'entrée sur le marché du travail. L'étudiant bénéficie d'un parcours de stages personnalisés en fonction de ses aptitudes et de ses attentes. Aucun étudiant n'a le même parcours de stage ni d'options.

Les étudiants de M2 ont la possibilité de travailler en équipes-projets avec d'autres écoles de PSL sur des projets innovants comme la création de web documentaires avec des élèves ingénieurs de l'École nationale supérieure des Mines – PSL ou des étudiants de l'École normale supérieure - PSL ou l'École des Hautes Études en Sciences Sociales. Et, évidemment, deux jours par semaine sont consacrés pleinement à l'apprentissage du média de spécialisation de l'étudiant.

30 % de nos étudiants choisissent l'alternance. En deuxième année, le parcours s'organise en 15 semaines de cours à l'école et 37 semaines dans une entreprise média partenaire. Les étudiants en alternance intègrent une grande diversité de rédactions généralistes ou spécialisées allant de la presse écrite à la télévision, en passant par la radio. Ils ont accès aux principaux médias, qu'ils soient publics ou privés (Radio France, France Télévisions, Le Figaro, BFM, La Croix, L'Équipe, etc.).

PERSONNALISATION DU PARCOURS EN M2

Au sein de chacun de ces trois parcours, les étudiants de M2 construisent leur formation de manière personnalisée en fonction de leur objectif d'insertion professionnelle. En choisissant chacune de ces options, ils sont assurés d'être accompagnés par des professionnels de haut niveau et des universitaires spécialistes des domaines enseignés.

Cette construction à la carte est tout à la fois un atout et une spécificité de ce Master de journalisme.

Les étudiants sélectionnent tout d'abord une spécialisation technique « majeure » parmi :

- Écritures digitales et enquête : médias écrits et numériques (M2)
- Audiovisuel : médias tv (M2)
- Audiovisuel : médias radio (M2)

Puis une spécialisation technique « mineure » parmi :

- Agence de presse (M2)
- Journalisme de données (M2)

Enfin deux options de spécialisation thématiques parmi :

- Journalisme police justice (M2)
- Journalisme culturel (M2)
- Journalisme de sport (M2)
- Journalisme sciences, santé et environnement (M2)



MASTER MANAGEMENT DE L'INNOVATION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulés des parcours de la mention :

- Management de l'innovation (M1) ;
- Management de la technologie et de l'innovation (M2).

Établissement opérateur : Dauphine - PSL

Établissement porteur : École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL

Établissement partenaire : Saclay (Institut national des sciences et techniques nucléaires)

Nom des responsables de la mention : Albert DAVID (Dauphine - PSL), Sophie HOOGE (École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL), Lionel MONTOLIU (Saclay - INSTN)

Type de diplôme : Diplôme national de master

Domaines : Droit, économie, gestion

Programmes gradués affiliés :

- Management ;
- Ingénierie (ISAI).

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

Ce Master forme une nouvelle génération de managers aux logiques de la conception innovante et prépare de futurs chercheurs à explorer ce nouveau paradigme de la conception, en sciences de gestion et à l'interface avec de nombreuses autres disciplines : sciences de l'ingénieur, économie, sociologie, philosophie, cognition, histoire, droit, art, data science.

Objectifs pédagogiques :

- Vivre une expérience pluridisciplinaire de l'innovation, au sein d'une promotion aux profils diversifiés : management, droit, finance, économie, sciences politiques, design, ingénieurs et docteurs en sciences ;
- Mener des missions professionnelles réelles pour des entreprises : business plan, prospective technologique, conception innovante ;
- Exercer des responsabilités pour les grands projets de la vie du master : voyages d'études, talks bimensuels et conférence annuelle, site web, vlog, etc.

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation (M1) : Licence (180 ETCS) ou niveau équivalent, en Gestion, Économie, Sciences humaines et sociales, Ingénierie, Mathématiques ou Informatique.

Procédure de recrutement : Sur dossier et entretien.

Dossier de candidature (dépôt en ligne) :

- Relevés de notes (universitaires ou de classes préparatoires) depuis le Baccalauréat ;
- CV détaillé ;
- Attestation de maîtrise de langue (diplôme étranger) ;
- Lettre d'appréciation enseignant ;
- Lettre de motivation du candidat.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 95 % des diplômés 2017 sont en poste, dont 89 % en CDI.

- Chef de projet innovation ;
- Responsable produit ;
- Responsable financement de l'innovation ;
- Responsable innovation ;
- Consultant en innovation ;
- Start-up et incubation ;
- Doctorant en management de l'innovation.

PARCOURS MANAGEMENT DE L'INNOVATION (M1)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Albert DAVID (Dauphine - PSL), Sophie HOOGE (École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programmes gradués affiliés :

- Management ;
- Ingénierie (ISAI).

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

La première année du master Management de l'innovation combine cours magistraux, ateliers et projets d'innovation pour former les étudiants aux nouvelles théories et pratiques de la conception. Le programme combine le partage des savoirs fondamentaux autour du management de l'innovation et initiatives des étudiants. La pédagogie s'appuie sur l'esprit d'entreprendre et la capacité à travailler en équipe autour de projets d'innovation. Après la 1^{re} année, une année de césure et la 2^e année, les étudiants sont aptes à prendre des responsabilités importantes dans une variété de domaines : innovation de produit et de service, mais aussi innovation sociale, managériale, environnementale.

Objectifs pédagogiques :

- Former les étudiants aux théories contemporaines de la conception ;
- Développer chez eux des qualités d'entrepreneur et d'innovation en équipe ;
- En faire des acteurs de l'innovation dans le contexte des enjeux économiques, sociaux, environnementaux et managériaux du monde à venir.

PARCOURS MANAGEMENT DE LA TECHNOLOGIE ET DE L'INNOVATION (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Albert DAVID (Dauphine - PSL), Sophie HOOGE (École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programmes gradués affiliés :

- Management ;
- Ingénierie (ISAI).

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours Management de la Technologie et de l'Innovation (MTI), en partenariat avec l'École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL et l'Institut national des sciences et techniques nucléaires de Saclay, est une formation de premier plan qui attire depuis sa création des candidats très divers. Nous recrutons des étudiants entreprenants et ayant le sens du collectif, pour en faire des innovateurs.

Objectifs pédagogiques :

- Piloter et financer des projets innovants, de la conception à la réalisation (innovation industrielle, de service, sociale, managériale) ;

- Prendre part à la définition des axes stratégiques des entreprises, en particulier les stratégies d'innovation ;
- Créer, développer et participer à la réussite des entreprises et activités innovantes ;
- Aider les entreprises à s'adapter et à s'organiser autour des processus de l'innovation, en particulier l'innovation de rupture.



MASTER MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulés des parcours de la mention :

- Management des ressources humaines (M1) ;
- Management stratégique des ressources humaines (M2) ;
- Conseil et accompagnement du changement (M2) ;
- MBA - Management en ressources humaines (M2) ;
- Négociations et relations sociales (M2).

Établissement opérateur : Dauphine - PSL

Nom du responsable de la mention : Éric CAMPOY (Dauphine - PSL)

Type de diplôme : Diplôme d'établissement conférant grade de master

Domaines : Droit, économie, gestion

Programme gradué affilié : Management

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

Ce Master a pour objectif de renforcer la capacité des étudiants à comprendre les enjeux des ressources humaines et leur articulation avec les objectifs organisationnels dans leur globalité, à identifier les leviers d'action pertinents, à accompagner les dimensions sociales et humaines des transformations et à convaincre les instances décisionnelles de la pertinence, faisabilité et acceptabilité de leurs propositions.

Objectifs pédagogiques :

- Bénéficier d'une formation transversale, pluridisciplinaire et professionnalisante alliant Management et Sciences sociales ;
- Acquérir une capacité à articuler la stratégie et la politique RH des entreprises et à élaborer des dispositifs pour accompagner les transformations au plan social et humain ;
- Maîtriser l'ensemble des dimensions de la fonction RH et de son contexte, permettant d'assumer les responsabilités stratégiques et sociales de DRH ;
- Acquérir les modèles d'analyse et les éléments de posture, permettant d'accompagner les acteurs sociaux impactés par les transformations.

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation (M1) :

- Licence (Bac+3 - 180 ECTS) de l'Université Dauphine - PSL ou d'une autre université ;
- Diplôme d'au moins Bac+3 d'École de commerce ou de management ou encore d'un Grand Établissement reconnu.

Procédure de recrutement : Sur dossier puis entretien.

Critères d'examen du dossier :

- Un dossier de 5 pages traitant d'un sujet relatif à une problématique RH ou de changement, en fonction du choix de la 2^e année de master ;
- Un projet professionnel présenté dans une lettre de motivation ;
- Toute information concernant le parcours scolaire antérieur, la maîtrise de langues étrangères (notamment l'anglais), les éventuelles expériences professionnelles (en RH ou non) et internationales Conseil : ne pas hésiter à bien expliciter tout élément du parcours qui sortirait de la « norme » (baisse des notes, redoublement, année blanche, réorientation, etc.).

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 100 % des diplômés 2017 sont en poste.

- Chargé de recrutement, rémunération, ressources humaines ;
- Consultant en ressources humaines ;
- Consultant en SIRH ;
- Consultant en organisation ;
- Human Resources Manager.

PARCOURS MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES (M1)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Gregor BOUVILLE (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale, formation continue et alternance

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Management

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Ce parcours forme des futurs responsables généralistes ou fonctionnels dans le domaine des ressources humaines, ainsi que des consultants dans l'accompagnement du changement. L'activité de ces responsables s'appuie sur leur expertise technique RH, mais également sur leur compréhension des enjeux organisationnels, business et managériaux, principes placés au cœur de cette formation. Les compétences d'accompagnement du changement sont plus que jamais

recherchées sur le marché du travail des cadres, en raison de l'accélération continue des transformations en entreprises, dans les institutions publiques et l'univers associatif.

Objectifs pédagogiques :

- Compétences théoriques et pratiques permettant d'appréhender les principales problématiques de la fonction des RH dans leur diversité, tout en les contextualisant (enjeux organisationnels et business) ;
- Compétences pluridisciplinaires articulant la sociologie, la psychosociologie, la gestion et les sciences de la formation, afin de développer chez nos étudiants de réelles capacités à prendre en compte les tensions générées par ces changements. ;
- Des savoir-faire : compétences de diagnostic, de conseil et d'accompagnement ;
- Des savoir-être : comportement entrepreneurial, créativité, esprit d'initiative, autonomie, prise de risque, leadership, détermination, confrontation avec la réalité.

PARCOURS MANAGEMENT STRATÉGIQUE DES RESSOURCES HUMAINES (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Éric CAMPOY (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Alternance

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Management

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Ce parcours forme de futurs responsables généralistes ou fonctionnels dans le domaine des RH, avec pour objectifs de renforcer leur capacité à comprendre les enjeux RH et leur articulation avec les enjeux individuels et organisationnels dans leur globalité, à identifier les leviers d'action pertinents, et à convaincre les instances décisionnelles de la pertinence, faisabilité et acceptabilité de leurs propositions.

Objectifs pédagogiques :

- Maîtriser l'ensemble des dimensions de la fonction RH et son contexte d'action, permettant d'assumer les responsabilités stratégiques et sociales de la DRH ;
- Concevoir et piloter des politiques RH pertinentes et innovantes, articulées à la stratégie de l'organisation, et aptes à développer la capacité d'attractivité, de motivation et de fidélisation de celle-ci ;
- Comprendre et intégrer les enjeux individuels et collectifs dans les différentes prises de décision ;

- Incarner dans l'organisation le management des collectifs humains et être garant du respect des valeurs humaines dans l'organisation ;
- Piloter et accompagner socialement les transformations organisationnelles.

ACCORDS INTERNATIONAUX

La formation organise chaque année un voyage d'étude d'une semaine au Canada, effectué au printemps. Ce séjour comprend des visites d'entreprises et des conférences en partenariat avec HEC Montréal, l'UQAM et l'Université de Montréal.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 96 % des diplômés 2017 sont en poste.

- Adjoint au directeur des ressources humaines ;
- Responsable-adjoint de la mobilité professionnelle et des carrières, des ressources humaines d'unité opérationnelle, à la formation, au recrutement, de compensation et benefits, des relations sociales, de la gestion des expatriés ;
- Responsable SIRH ;
- Chef de projets RH ;
- Consultant en RH ;
- Chargé d'études RH.

PARCOURS CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT DU CHANGEMENT (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Marc GLADY (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale, formation continue et alternance

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Management

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours forme aux métiers du conseil, de l'intervention et de l'accompagnement du changement. Pluridisciplinaire, il emprunte aux sciences de gestion et au management, à la psychosociologie et à la sociologie, pour proposer aux étudiants des démarches et des outils de diagnostic, d'intervention et de formation. Résolument centré sur la professionnalisation des étudiants, il s'appuie sur des méthodes pédagogiques actives et diversifiées.

Objectifs pédagogiques :

- Concevoir des dispositifs d'accompagnement et d'interventions tenant compte des dimensions sociales, managériales et organisationnelles du changement ;
- Intégrer l'analyse de la commande et de la demande dans l'intervention ;
- Savoir réaliser un audit des situations de travail ;
- Mobiliser la formation comme composante à part entière des stratégies de changement ;
- Analyser les discours dans l'entreprise et les appréhender comme des outils de diagnostic, de pilotage et de communication.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 100 % des diplômés 2017 sont en poste.

- Consultants ;
- Chefs de projets ;
- Responsables fonctionnels en stratégie et accompagnement du changement ;
- Responsables fonctionnels en cabinets de conseil ou en entreprise, mais également dans le secteur public, associatif et dans le monde syndical.

PARCOURS MBA - MANAGEMENT EN RESSOURCES HUMAINES (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du/ responsable du parcours : Fabien BLANCHOT (Dauphine - PSL)

Modalité d'enseignement : Formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Management

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Un diplôme adapté à la complexité du pilotage d'une fonction RH et du management des collectifs humains. Elle est tout particulièrement nécessaire pour les DRH et RRH d'aujourd'hui car leur crédibilité et leur influence reposent non seulement sur une expertise RH reconnue, mais aussi sur une bonne compréhension des défis stratégiques, organisationnels, financiers et marketing des organisations.

Le positionnement du MBA RH est unique :

- Il couvre l'essentiel du spectre des enseignements en management, comme dans les Executive MBA : stratégie, organisation, finance, contrôle de gestion, marketing, etc.
- Il comporte une spécialisation, comme dans les Executive Masters : le management des ressources humaines.

Cette approche combinatoire (transversalité et verticalité) se justifie pleinement lorsqu'il s'agit de former d'actuels ou de futurs membres de comités de direction :

- Tous les membres d'un comité de direction doivent cultiver leur capacité à dialoguer avec leurs collègues exerçant d'autres fonctions et s'efforcer d'articuler leurs propositions avec les défis d'ensemble de l'organisation qui les emploie.
- Tous les membres d'un comité de direction doivent développer leur expertise dans un champ particulier (responsables de fonctions, dont fonction RH) ou dans le management de collectifs humains (responsables de business units).

Objectifs pédagogiques :

- Développer l'intelligence des situations et la maîtrise des leviers pour l'action managériale ;
- Acquérir les savoirs opérationnels et analytiques du management ;
- Développer une approche transversale et globale de l'entreprise ;
- Intégrer la dimension internationale dans les politiques et les pratiques de la gestion des individus ;
- Évaluer une politique et une pratique RH ;
- Maîtriser les aspects techniques de la fonction RH ;
- Comprendre et accompagner les processus de changement.

PARCOURS NÉGOCIATIONS ET RELATIONS SOCIALES (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Gérard TAPONAT (Dauphine - PSL)

Modalité d'enseignement : Formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Management

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

La négociation sociale est désormais invitée dans toutes les situations sociales et toutes les, réalités professionnelles. Cette négociation est dans tous les projets et conversations politiques ! La qualité du dialogue social ; la pertinence des relations sociales pratiquées dans les entreprises et les Branches Professionnelles, sont aujourd'hui considérés comme un atout de performance sociale et économique.

Cependant, les habits neufs de la négociation sociale contemporaine, concernent aujourd'hui les questions de compétitivité ; d'organisation et de qualité du travail. La négociation trouve sa place au cœur de tous les projets et non plus seulement dans le champ classique du dialogue social.

Les ordonnances de septembre 2017 ont profondément modifié les institutions représentatives du personnel ; ainsi que les modalités et la négociation sociale elles-mêmes. Les récents changements législatifs ont confirmé l'intuition de l'Université Paris Dauphine-PSL, dans la création de ce Master Négociations et Relations Sociales, dès 2008.

Tous ces bouleversements intervenus, au niveau des méthodes, comme du positionnement des acteurs : sont au cœur du Master Négociations et Relations Sociales, qui reste la toute première formation universitaire consacrée entièrement à l'animation des relations sociales et à la négociation. Enseigner est bien, mais conduire un travail de recherche et de prospective sur ces mêmes questions sociales, est le complément direct dans ce type d'activité.

Ce master, se déroule généralement d'avril à avril chaque année. Il réunit chaque mois, durant 2 à 3 jours de formation les « étudiants-stagiaires ». Cette formation se déroule en semaine, car elle renvoie à la vie et à la pratique des relations sociales dans ses propres responsabilités ; et dans les différents contextes d'entreprises représentés dans chaque promotion. Dans la confrontation avec les participants, mais également avec la diversité des professeurs et professionnels enseignants : elle permet à chacun de puiser dans l'état de l'art, et de se forger sa propre opinion à la lumière des pratiques françaises et étrangères ; et ce, dans les différents milieux professionnels qui sont exposés.

Objectifs pédagogiques :

- Conduire les négociations sociales et animer les instances de dialogue social ;
- Déchiffrer et intégrer dans la gestion sociale les évolutions actuelles des rapports sociaux, économiques et technologiques ;
- Développer les conditions des nouveaux rapports sociaux dans le monde contemporain global ;
- Pratiquer la négociation qualitative ;
- Négocier les enjeux économiques et sociaux entre les différents partenaires sociaux ;
- Appréhender le terrain social et le rôle interdépendant des acteurs ;
- Assumer et assurer des responsabilités sociales ;
- Analyser une situation sociale afin d'en proposer la régulation ou la résolution ;
- Négocier, gérer et prévenir les sujets et situations sociales ;
- Communiquer par l'écoute active à différents publics ;
- Animer les instances représentatives du personnel et dynamiser leur fonctionnement ;
- Maitriser la réglementation et les pédagogies de la négociation et de la médiation.

DÉBOUCHÉS

Ce diplôme permet de parfaire la formation de responsables de la gestion des relations sociales déjà en poste (entreprise et syndicats), mais également de favoriser à la fois la mobilité vers un poste à responsabilité en matière de relations sociales et d'accompagner la reconversion professionnelle de responsables syndicaux. Cette formation conduit, par expérience, à la conduite de la gestion de projets complexes ; à des missions de conseil....

MASTER MANAGEMENT ET ORGANISATIONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulés des parcours de la mention :

- Management et organisations (M1) ;
- Management et organisations - International (M1) ;
- Management et organisations - Magistère (M1) ;
- International Business and NCT projects (M2) ;
- Management international (M2) ;
- Management dans les pays du Sud (M2) ;
- Conception et innovation en management (M2) ;
- Entrepreneuriat et projets innovants (M2) ;
- Management des organisations culturelles (M2) ;
- Stratégie et Organisation (M2) ;
- Business consulting and digital organization (M2) ;
- Business transformation (M2) ;
- Management global - Magistère (M2) ;
- Management interculturel (M2) ;
- MBA Management International (M2) ;
- Executive MBA (M2).

Établissement opérateur : Dauphine - PSL

Nom du responsable de la mention : Isabelle BOUTY (Dauphine - PSL)

Type de diplôme : Diplôme d'établissement conférant le grade de master

Domaines : Droit, économie, gestion

Programme gradué affilié : Management

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

Réinventez le management à l'ère du digital en promouvant un management créatif, responsable et transversal. Ce Master revisite les paramètres de conception des organisations. Les étudiants y apprennent à créer, transformer et renouveler des projets, des entreprises et des organisations innovantes. Cette formation est basée sur le partage d'une vision intégrée de l'organisation en tant que système d'action collective.

Objectifs pédagogiques :

- Réinventer le management à l'ère digitale ;

- Promouvoir un management créatif en revisitant les paramètres de conception et d'organisation ;
- Former des managers, consultants, entrepreneurs qui apprennent à créer, à transformer et à renouveler des projets, des entreprises et des organisations innovantes.

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation (M1) :

- Licence (Bac+3 – 180 ECTS) en gestion, informatique, ou mathématiques appliquées de Dauphine - PSL ou d'une autre université ;
- Diplôme de Grande École ou de Grand Établissement reconnu équivalent.

Procédure de recrutement : Sur dossier puis entretien.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 97 % des diplômés 2017 sont en poste.

- Consultant en transformation ;
- Consultant en management et organisation ;
- Entrepreneur ;
- Business Development ;
- Contrôle de gestion ;
- Chef de projet.

PARCOURS MANAGEMENT ET ORGANISATIONS (M1)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Julie MAYER (Dauphine - PSL) pour la formation initiale, Aurore HAAS (Dauphine - PSL) pour l'alternance

Modalités d'enseignement : Formation initiale, formation continue et alternance

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué associé : Management

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

La 1^{re} année de master Management et Organisations forme des professionnels du management aux compétences transversales, au sein d'organisations au sens large et dans une vision intégrée, avec une forte ouverture sur l'international. Il vise à apprendre à gérer la complexité, l'ambiguïté et

l'incertitude propres aux métiers du management, à développer un esprit critique vis-à-vis du management, et à acquérir des savoir-faire et postures professionnalisant. Il débouche sur huit parcours spécialisés en 2^e année. Il ouvre des perspectives de carrière variées avec une excellente insertion professionnelle, dès la sortie d'études : chargé de mission et de projets, consultant, responsable de services ou de programmes, expert, créateur d'entreprise, chercheur.

Objectifs pédagogiques :

- Acquérir des compétences transversales en management ;
- Appréhender les organisations au sens large et dans une vision intégrée ;
- Savoir gérer la complexité, l'ambiguïté, l'incertitude ;
- Nourrir son esprit critique, sa réflexivité, son ouverture d'esprit, sa curiosité ;
- Affiner ses choix professionnels ;
- Se professionnaliser (savoir-faire, savoir-être, posture et attitude, compréhension des enjeux réels et concrets du monde du travail).

PARCOURS MANAGEMENT ET ORGANISATIONS - INTERNATIONAL (M1)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Najat EL MEKKAOUI (Dauphine - PSL), Denis DARPY (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Management

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Créé à la rentrée 2018 initialement sur le campus de Casablanca, ce programme sur 2 ans a l'ambition de former de jeunes professionnels ouverts aux transformations globales et digitales, avec un regard particulier sur les synergies entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Après la 1^{re} année, nous recommandons la césure avec stage dans l'un des pays du programme et une 2^e année de spécialisation selon les pays.

Objectifs pédagogiques :

- Intégrer les contraintes économiques dans la stratégie des entreprises des pays émergents ;
- Élaborer des stratégies de marketing et de communication ;
- Mettre en œuvre une stratégie digitale ;
- Maîtriser le risque d'entreprise ;
- Élaborer et animer le processus de budgétisation ;

- Gérer des projets en utilisant la méthode PMI ;
- Produire et synthétiser de la connaissance.

PARCOURS MANAGEMENT ET ORGANISATIONS - MAGISTÈRE (M1)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Sébastien DUIZABO (Dauphine - PSL), Virginie SRECKI (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Alternance

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Management

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

L'objectif du Magistère Sciences de Gestion est de former en 3 années intégrées (L3-M1-M2), 30 jeunes managers de haut niveau, maîtrisant les méthodes de gestion les plus performantes, aptes à s'adapter à tous contextes et à porter des projets de changement. Ce parcours, créé en 1985, se caractérise par un enseignement à la fois généraliste, professionnalisant, et à visée internationale grâce à 2 ans en apprentissage et 1 an à l'étranger.

Objectifs pédagogiques :

- Acquérir des compétences transversales en management ;
- Vision globale du manager international ;
- Pluridisciplinarité ;
- Intégration dans une université étrangère ;
- Capacité à travailler en langue étrangère dans un contexte multiculturel ;
- Immersion dans la vie associative ;
- Humanités.

TRACK INTERNATIONAL BUSINESS AND NCT PROJECTS (M2)

GENERAL INFORMATION

Master track's Academic Director: Christophe ELIE-DIT-COSAQUE (Dauphine - PSL)

Program type: Initial training, executive education and study training program

Main teaching language: English

Graduate Program: Management

GENERAL PRESENTATION OF THE MASTER TRACK

By combining lessons and professional experience, the International Business and NCT Projects (MIB) program aims to provide students with international management, project management, new technologies and digital innovations knowledge and skills, allowing them to do business in an increasingly global and digital environment. The MIB is a unique, 2-year, 120 ECTS PSL Master's program (Grade Master) in international business management, with a concentration on digital projects. The program trains brilliant, open-minded students, future managers who want to pursue a distinguished international career and to make a difference.

A Corporate-Oriented Program:

- An International Dauphine - PSL Master highly regarded by companies;
- Apprentice students work in large, International corporations and innovative start-ups;
- More than 20 companies trust the MIB year after year; 50% of courses taught by company executives;
- Support is provided to find your apprenticeship including speed dating with companies; 90 % of apprenticeships signed before September.

An International Experience:

- A unique, international curriculum with three key topics: International Management, Digital Technology Management, Project Management ;
- 2 International Field Trip experiences: conferences, company visits, meeting with international MIB Alumni in London (optional) and in Asia;
- 100 % of classes taught in English by national and international professors; about 40 % foreign students in the program; academic exchange opportunities.

INTERNATIONAL

- Student Exchanges opportunities: The MIB Program offers the opportunity to participate in 1-semester academic exchanges to students who have completed the M1 at Dauphine - PSL. The exchange Universities are announced every year;
- Optional International Management Summer School in London – open to all those who are admitted to the MIB (fees apply). The 2 or 3-Week course in International Management Summer School in London in June will allow students building their international network, polishing their English language and strengthening their leadership, strategy, communication and presentation skills, all of which are key success factors in an international environment. Over 25 hours of teaching are offered per week. The program allows students admitted to the M2 MIB validating a 3-ECTS course in the program (pending University approval) :
 - Lecturer from renowned universities, e.g., Oxford and Cambridge;

- Personal and business skills experts and Senior Executives from Global companies;
- Visits of companies such as Google, Estée Lauder, Universal Music Group, Lloyds Bank and London-based start-ups;
- 3 tracks available: Sustainability Management, Digital and Innovation, General Business Management
- Double degree with LUISS Guido Carli University (LUISS) – Admission at the M1 Level. The MIB Program offers the opportunity to participate in a double-degree program with LUISS University in Roma. The courses are taught in English in both locations.
 - M1 at LUISS University in Rome ;
 - M2 at Dauphine - PSL in Paris MIB in Apprenticeship.

CAREER OPPORTUNITIES

- Project management ;
- Consulting ;
- Marketing and Sales ;
- Business Development ;
- Digital Technologies.

PARCOURS MANAGEMENT INTERNATIONAL (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Najat EL MEKKAOUI (Dauphine - PSL) et Denis DARPY (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Management

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Créé à la rentrée 2018 initialement sur le campus de Casablanca, ce programme sur 2 ans a l'ambition de former de jeunes professionnels ouverts aux transformations globales et digitales, avec un regard particulier sur les synergies entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Après la 1ère année, nous recommandons la césure avec stage dans l'un des pays du programme et une 2ème année de spécialisation selon les pays.

DÉBOUCHÉS

- Chef de projet (international, RSE ...)
- Responsable grands comptes ;
- Consultant en management ;
- Chef de produit ;
- Business analyst ;
- Chargé de mission organisation.

PARCOURS MANAGEMENT DANS LES PAYS DU SUD (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Héla YOUSFI (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Management

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours répond aux nouveaux défis posés à la gestion des entreprises dans les pays du Sud et ce en articulant une formation solide aux techniques universelles de gestion avec une attention particulière accordée aussi bien à la dimension contextuelle qu'au lien entre secteur privé et enjeux de développement.

- Maîtrise de l'articulation entre le contexte institutionnel et les politiques spécifiques de développement d'un côté et le fonctionnement du secteur privé de l'autre permettant de travailler dans les ONG de développement ;
- Maîtriser les outils et les techniques fondamentales de management nécessaires pour gérer des projets à l'international ou créer sa propre entreprise ;
- Des connaissances contextuelles permettant d'occuper des responsabilités managériales dans des univers socio-culturels spécifiques.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Le parcours dispose de partenariats avec plusieurs universités et instituts à l'étranger : Université FGV de Sao Paolo (Brésil), Université SP Jain de Bombay (Inde), CESAG Business School de Dakar (Sénégal) et le campus Dauphine - PSL à Tunis (Tunisie).

DÉBOUCHÉS

- Business Development Manager, Country manager, Project manager dans des entreprises avec des filiales dans les pays du Sud ;
- Les métiers du soutien au secteur privé dans les institutions internationales et les ONG ;
- Entrepreneurat dans les pays du sud.

PARCOURS CONCEPTION ET INNOVATION EN MANAGEMENT (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Sébastien DAMART (Dauphine - PSL) et Serge PERROT (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Management

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Envie d'une formation innovante au management ? Le Master Conception et Innovation en Management laisse une large place à l'implication des étudiants dans de nombreux projets en lien avec des entreprises dans le cadre des différents cours : missions de conseil junior sur des problématiques de management (Management Innovation Case Studies), ateliers de conception innovante sur la base de use cases fournis par une entreprise de conseil partenaire (Ateliers de conception de systèmes de management), etc. Les sessions de formation du Master vous permettent de vivre une expérience d'articulation entre théorie et pratique. Complétée par un stage d'au moins 4 mois, la formation débouche principalement vers les métiers du conseil en management, mais aussi au sein d'entreprises avec des missions de pilotage de projets par exemple. Le parcours forme des managers et consultants « designers de management et d'organisation », capables de concevoir ou de reconfigurer les organisations, leur structure, les pratiques de management et les outils au service de l'engagement des collaborateurs.

Objectifs pédagogiques :

- Capacité d'apporter des réponses opérationnelles aux enjeux de l'engagement pour les organisations et les collaborateurs ;
- (Re)Conception de pratiques managériales ou du design organisationnel ;
- Développer des approches de conseil et mettre en œuvre les processus de changements organisationnels et managériaux.

DÉBOUCHÉS

Si les débouchés possibles sont nombreux, ce sont principalement les métiers du conseil en management et de l'expertise en design organisationnel qui sont visés.

PARCOURS ENTREPRENEURIAT ET PROJETS INNOVANTS (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Management et organisations

Intitulé du parcours : Entrepreneuriat et projets innovants (M2)

Nom du responsable du parcours : Sonia ADAM-LEDUNOIS (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Management

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours Entrepreneuriat et projets innovants propose une formation originale à la démarche entrepreneuriale et au management de projets innovants dans toutes ses dimensions et dans des contextes variés (entreprise sociale, entreprise familiale, transmission et reprise, start-up, entrepreneuriat, etc.). La formation vise à fournir aux étudiants les outils, techniques, méthodes et approches indispensables à l'acte entrepreneurial ou à son accompagnement et aux situations de management transversal.

- Management de projets innovants ;
- Management transversal, stratégique et opérationnel ;
- Capacité d'agilité, d'idéation et de conception innovante ;
- Business development ;
- Gestion du cycle de vie du projet (amorçage, changement d'échelle, transmission, etc.) ;
- Conception de modèles d'affaires classiques ou socialement innovants.

ACCORDS INTERNATIONAUX

La période de professionnalisation (5 mois minimum) peut être réalisée à l'étranger sous forme de stage ou de service civique. Expédition apprenante : voyage d'étude dans un pays européen pendant 4 jours.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 94 % des diplômés en 2017 sont en poste.

- Entrepreneur ou entrepreneur social ;
- Responsable de dispositifs entrepreneuriaux ;
- Consultant en création et développement d'entreprise ;
- Développeur et animateur de tiers lieux d'innovation et d'entrepreneuriat ;
- Directeur d'incubateur ;
- Manager de projet ;
- Business developer ;
- Cadre dirigeant.

PARCOURS MANAGEMENT DES ORGANISATIONS CULTURELLES (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Xavier DUPUIS (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Management

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

L'objectif du parcours est de former au management, à la gestion et à l'administration d'organismes culturels, mais aussi à la mise en œuvre de politiques culturelles. Fondamentalement filière de gestion, la formation intègre également les dimensions : économique, politique, historique, juridique et sociologique indispensables à la compréhension de la problématique du management culturel et à la maîtrise de ses techniques.

- Maîtriser les principales notions du droit du travail, des contrats et des ERP ;
- Connaître la fiscalité des activités culturelles, le droit de la propriété intellectuelle, les bases de la comptabilité générale et la gestion budgétaire ;
- Gérer un établissement culturel, ses événements, la sécurité des opérations, les ressources humaines. ;
- Définir et développer une politique culturelle ou de promotion, piloter des projets culturels.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Le parcours dispose de partenariats avec des universités et instituts à l'étranger : une convention avec l'université Sook Myung de Séoul, ainsi que des accords d'échanges avec les universités de Barcelone, Buenos Aires et d'Arrhus.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 83 % des diplômés en 2017 sont en poste.

- Directeur de structures ou de services culturels ;
- Secrétaire général, administrateur ;
- Directeur de projet ;
- Directeur administratif et financier ;
- Chargé de production ;
- Chargé du développement des publics et des ressources propres ;
- Conseil en entreprise ;
- Ingénierie.

PARCOURS STRATÉGIE ET ORGANISATION (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Lionel GARREAU (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Management

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Ce parcours propose une approche unique de la stratégie et du management, fondée sur les connaissances scientifiques les plus récentes apportées par la recherche. Il permet aux étudiants de développer tant leur capacité d'analyse que d'action dans des situations complexes. Les principaux débouchés sont : consultant en stratégie et organisation, chargé de mission au sein de la direction générale ou direction stratégie des entreprises, ainsi que chercheur dans les domaines de la stratégie et des organisations.

Objectifs pédagogiques :

- Analyser des situations concrètes avec des perspectives théoriques offrant une valeur ajoutée à la compréhension du problème ;

- Argumenter la crédibilité d'une analyse et d'une recommandation stratégique ;
- Appréhender les grands enjeux de la stratégie des entreprises dans l'environnement actuel ;
- Articuler les approches économiques et les approches sociales dans une vision complexe des situations d'entreprise ;
- Développer des connaissances fondamentales sur la stratégie et les organisations grâce au développement de projets de recherche ;
- Maîtriser les méthodes d'analyse des phénomènes stratégiques et organisationnels.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 88 % des diplômés en 2017 sont en poste.

- Chargé de mission pour la direction générale (analyste, assistant DG) ;
- Consultant en stratégie et organisation ;
- Chercheur, universitaire (en organisation et stratégie).

PARCOURS BUSINESS CONSULTING ET DIGITAL ORGANIZATION (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Pierre LANIRAY (Dauphine - PSL), François-Xavier DE VAUJANY (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Alternance

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Management

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours forme des consultants en management et organisation ainsi que des chercheurs en sciences de gestion. Il s'intéresse aux liens entre transformations des organisations et du management, transformations numériques et transformations de nos sociétés. Notre objectif est de former des chercheurs et des consultants créatifs, critiques et responsables sur et pour ces transformations.

- Maîtriser les techniques de consulting (élaboration d'une propale, gestion d'une mission de conseil, collaboration avec l'équipe de consultants, collaboration avec le client...) ;
- Anticiper les évolutions concernant les nouvelles formes de travail (pour le secteur du conseil mais également les clients et la société en général) et les transformations des organisations ;

- Maîtriser les différentes facettes du management des organisations et du management de projets ;
- Modéliser et gérer les processus organisationnels ;
- S'adapter aux différentes formes et modes d'organisation ;
- Acquérir un esprit critique et d'analyse.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Partenariat historique avec la Georgia State University. Dual PhD Dauphine-GSU post MBC.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 100 % des diplômés en 2017 sont en poste.

- Maître de Conférences en sciences de gestion ;
- Professeur affilié en école de commerce ;
- Consultant en management, en organisation ;
- Consultant Digital/CRM ;
- Chef de projet (côté cabinet de conseil) ;
- Business analyst ;
- Consultant décisionnel, en innovation, en open innovation.

PARCOURS BUSINESS TRANSFORMATION (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Sonia ADAM-LEDUNOIS (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale, formation continue et alternance

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Management

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

L'objectif du parcours Business Transformation est de préparer les étudiants à piloter des projets de transformation de grande ampleur des organisations, ceci afin d'optimiser l'alignement avec les choix stratégiques. La formation vise à fournir aux étudiants les outils, techniques et méthodes permettant d'appréhender de façon transverse les conséquences des mutations de l'activité ou des modèles d'affaires sur l'organisation, les fonctions et les métiers.

Objectifs pédagogiques :

- Participation à la conduite du changement : diagnostic, reporting, pilotage et accompagnement au changement ;
- Maîtrise des techniques fondamentales du management et de la gestion de projet ;
- Modélisation, optimisation des processus et compréhension de la transversalité des processus ;
- Capacité d'analyse d'impact des transformations stratégiques sur les processus, les opérations et les ressources d'une organisation.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Les étudiants du parcours international auront la possibilité de réaliser un semestre d'études au sein d'une institution partenaire de Dauphine - PSL. Les destinations les plus récurrentes sont les suivantes : Allemagne (WHU), Angleterre (UCL, Kingston), Australie (ANU), Canada (Laval), Etats-Unis (UMass), Inde (SP Jain), Israël (Tel Aviv University), Italie (LUISS), Pays-Bas (RSM), Pérou (ESAN). Les sélections sur les différentes destinations se font sur la base des résultats académiques et du niveau de langues atteint par l'étudiant. Pour les destinations anglophones en particulier, le TOEFL ou l'IELTS sont généralement exigés.

Les étudiants du parcours pourront également intégrer un cursus en double diplôme avec la LUISS, université prestigieuse située à Rome. Créé en 2016, ce double diplôme Master en management (M1 et M2) s'effectue en deux ans (hors année de césure). Les étudiants obtiennent les deux diplômes suivants :

- Master in Management de la LUISS Guido Carli University ;
- Master Management général – Business transformation MEM de Dauphine - PSL.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 100 % des diplômés en 2017 sont en poste.

- Consultant en organisation ;
- Consultant en transformation digitale ;
- Chef de projet transformation (Transformation Officer) ;
- Chef de projet PMO (Project Management Officer).

PARCOURS MANAGEMENT GLOBAL - MAGISTÈRE (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Management et organisations

Intitulé du parcours : Management global - Magistère (M2)

Nom des responsables du parcours : Sébastien DUIZABO (Dauphine - PSL), Virginie SRECKI (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Alternance

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Management

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

L'objectif du Magistère de sciences de gestion de Dauphine - PSL est de former en 3 années intégrées (de bac +3 à bac+5), des managers de haut niveau, maîtrisant les méthodes performantes nécessaires au développement des entreprises et possédant, en outre une excellente connaissance des langues étrangères pour aborder le monde des affaires dans sa composante internationale.

Objectifs pédagogiques :

- Vision globale du manager international ;
- Pluridisciplinarité ;
- Spécialisation au travers de l'apprentissage ;
- Orientation grandes entreprises mais aussi Start up.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 80 % des diplômés en 2017 sont en poste.

- Contrôle de gestion ;
- Audit ;
- Organisation (consultant, responsable...) ;
- Marketing et Communication ;
- Développement et projet ;
- Conseil.

PARCOURS MANAGEMENT INTERCULTUREL (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Jean-François CHANLAT (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Management

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Ce Master, unique en son genre, réunit les plus grands spécialistes du domaine pour constituer une équipe enseignante internationale d'exception : universitaires, cadres d'entreprises, consultants, tous reconnus pour leur compétence et leur pratique de terrain en matière de situations interculturelles dans le monde contemporain.

La mondialisation de l'économie, la mobilité croissante des personnes, la circulation des biens, des services et de l'information, tout en nourrissant l'illusion d'un monde sans frontières, sont loin de gommer les différences nationales, les habitudes locales et les préjugés. Les groupes internationaux, pourtant dotés d'une forte culture organisationnelle, sont les premiers touchés par la persistance de différences culturelles et leur impact sur la performance de leur entreprise. La formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent comprendre pour mieux agir face à la diversité culturelle.

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les différences culturelles, qu'elles soient d'origine internationale, nationale, régionale, organisationnelle ou professionnelle ;
- Comprendre l'origine de ces différences et les valeurs sur lesquelles elles reposent ;
- Développer des outils qui, tout en respectant ces différences et les impératifs stratégiques de l'entreprise, permettent d'améliorer la coopération nationale et internationale.

DÉBOUCHÉS

Évolution de carrière au sein d'une entreprise privée ou publique.

Missions à vocation internationale, culturelle, humanitaire (O.N.G.) ou syndicale.

Tous métiers liés à l'interculturel :

- Cadres aux responsabilités internationales (marketing, communication, ressources humaines, achats, qualité) ;
- Responsables de l'information et de la communication ;
- Responsables de collectivités territoriales
- Consultants en management interculturel.

PARCOURS MBA MANAGEMENT INTERNATIONAL (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Établissement co-accrédité : IAE Paris Sorbonne Business School

Nom du responsable du parcours : Denis DARPY (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Management

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Depuis 10 ans le MBA Management International forme aux métiers du management international. Ce MBA, fruit du partenariat entre Dauphine - PSL, l'IAE Paris Sorbonne Business School et la Fondation Renault, rassemble des participants des 4 continents pendant 14 mois.

Le MBA propose une véritable expérience multiculturelle autant dans son enseignement que par sa pédagogie par les études de cas qui suscitent le débat entre les participants provenant du Japon, de la Corée, de Chine, du Brésil, de la Russie, du Maroc et de la France. Le MBA permet ainsi le développement d'un véritable réseau international de contacts entre les participants et les précédentes promotions. L'interaction plonge chacun des étudiants dans la connaissance des cultures des uns et des autres.

Grâce à la Fondation Renault, tous les participants du MBA peuvent intégrer le groupe Renault pour des missions professionnelles de haut niveau sur 6 mois au sein des grandes directions du groupe Renault.

Aujourd'hui le MBA évolue et propose de s'inscrire encore plus dans le monde global et multiculturel de demain en intégrant un accompagnement professionnel de carrière ainsi qu'un projet international dans l'un des pays cibles du groupe Renault.

Ce programme MBA est ouvert à tous les jeunes professionnels, avec un minimum de trois ans d'expérience professionnelle, qui aspirent à progresser en acquérant de nouvelles compétences tout en consolidant ses premières expériences. Le soutien de la Fondation Renault permet à certains candidats de bénéficier d'une bourse permettant de couvrir les frais de formation sur 14 mois.

DÉBOUCHÉS

Pour les promotions 2013 à 2015, 100 % des diplômés estiment que suivre la formation est rentable ou très rentable.

44 % des diplômés ont changé de poste grâce à la formation.

81 % des diplômés ont déclaré avoir bénéficié d'une progression salariale.

PARCOURS EXECUTIVE MBA (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Établissement porteur : École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL

Nom du responsable du parcours : Nicolas Berland (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Management

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Créé en 1998, l'executive MBA Dauphine - PSL a pour objectif de donner à des cadres à haut potentiel, venant de tous horizons géographiques et professionnels, les compétences et les grilles de réflexion indispensables à l'exercice des fonctions de dirigeants à travers un fort ancrage académique, sans cesse confronté aux réalités de l'entreprise.

Un mémoire d'expertise individuel sera développé tout au long de la formation. Axé sur la création d'un nouveau business (entreprise, intrapreneuriat), une gestion du changement à réussir, une optimisation des ressources à opérer. L'encadrement est assuré par un professionnel senior.

L'international a une place centrale dans le MBA. 1/3 des cours se dérouleront en anglais. Au-delà de cette modalité, l'enjeu est de comprendre les interactions avec des cultures différentes. Outre la présence d'étudiants étrangers dans le programme, l'accent est mis sur le management interculturel. Les deux voyages à l'étranger à Beijing en avril à l'université de Tsinghua et à Baruch College à New York en août compléteront cet ensemble international.

Objectifs pédagogiques :

- Établir une stratégie et décliner la stratégie en plan d'action ;
- Piloter/déployer les leviers financiers de création de valeurs ;
- Construire une stratégie financière performante ;
- Accompagner le développement de l'entreprise et manager des projets ;
- Développer l'entreprise à l'international ;
- Manager des hommes et des équipes ;
- Établir un diagnostic d'entreprise, constituer un plan d'action et business plan.

DÉBOUCHÉS

Pour les promotions 2017 et 2018, 88 % des diplômés estiment que suivre la formation est rentable ou très rentable.

68 % des diplômés ont changé de poste grâce à la formation.

35 % des diplômés ont bénéficié d'une augmentation de salaire ou de prime suite à la formation.

MASTER MARKETING ET STRATÉGIE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Marketing et Stratégie

Intitulés des parcours de la mention :

- Marketing et Stratégie (M1) ;
- Business Development – MeM (M2) ;
- Chef de Produit et études marketing (M2) ;
- Communication – Marketing (M2) ;
- Conseil et Recherche (M2) ;
- Distribution et Relation Client (M2) ;
- Management du Luxe (M2).

Établissement opérateur : Dauphine - PSL

Nom du responsable de la mention : Florence BENOIT-MOREAU (Dauphine - PSL)

Type de diplôme : Diplôme d'établissement conférant grade de Master

Domaine : Sciences humaines et sociales

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

Le Master Marketing et Stratégie forme des cadres de haut niveau en marketing et stratégie (chef de produit, chargé de communication, chargé d'étude, chef de marché, chef de projet digital, consultants et enseignant-chercheur). La première année du Master vise à fournir à l'étudiant le socle de connaissances en marketing et stratégie nécessaires à la poursuite d'études dans un des parcours de deuxième année du Master. Par la voie de l'apprentissage, l'expérience en entreprise complète les périodes de cours à l'université. Pour la formation initiale, une année de césure optionnelle peut avoir lieu entre la première et la deuxième année du Master.

Entre pédagogie active et contenu théorique dense, les enseignements sont assurés à égalité entre des intervenants du monde professionnel et académique. De nombreux challenges sont organisés en partenariat avec des marques de renom (Auchan, L'Oréal, Emmaüs, Le Bon Coin...).

L'écosystème du Master est enrichi de liens étroits avec de nombreuses entreprises et des laboratoires de recherche, dont Dauphine Recherche en Management (DRM).

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation : Titulaires d'un diplôme BAC+3 (180 crédits ECTS) ou équivalent à Dauphine, d'une université ou d'un autre établissement de

l'enseignement supérieur dans les domaines suivants : gestion, économie, sciences sociales.
Procédure de recrutement : L'admission se fait sur dossier pour tous les candidats, y compris les étudiants issus de licence à Dauphine - PSL. Un entretien peut être requis. Les dates et modalités des inscriptions pour la prochaine rentrée sont consultables en ligne.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 91 % des diplômés 2017 sont en poste, dont 81 % en CDI.

PARCOURS MARKETING ET STRATÉGIE (M1)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Stéphane DEBENEDETTI (Dauphine - PSL) pour la formation initiale, Manuel CARTIER (Dauphine - PSL) pour l'alternance

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langues d'enseignement principales : Français

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

En formation initiale (140 places), l'année est organisée en 2 semestres et se déroule de septembre à juin. Elle comprend 12 cours obligatoires, 7 options, un séminaire de coaching et un mémoire. Des challenges et interventions de professionnels permettent aux étudiants d'aller à la rencontre des entreprises. Une année de césure est intégrée au cycle de formation pour les étudiants en formation initiale. Elle a pour objectif de leur permettre, à l'issue de leur 1ère année de master, de confirmer leur projet professionnel avant de s'orienter vers un des parcours de 2ème année du Master, ainsi que de faciliter leur insertion professionnelle à l'issue du cursus.

L'année de césure permet de réaliser des stages en France ou à l'étranger. Elle est généralement organisée autour de 2 stages de 6 mois modulables dans des organismes d'accueil différents.

En alternance (30 places), l'étudiant alterne entre périodes de cours et périodes en entreprise :

- Cours : fin août à mi-octobre, puis jeudi et vendredi à l'université ;
- Entreprise : du lundi au mercredi de mi-octobre à fin juin puis à plein temps en juillet/août.

Les étudiants effectuent leur alternance dans des entreprises et à des postes adaptées à leur parcours. La recherche d'un contrat de 2 ans d'apprentissage, avec le support de l'équipe pédagogique, doit commencer dès les mois de mai-juin, pour un contrat qui doit débiter au plus tard fin novembre. Toutes les structures peuvent accueillir des alternants, même si les grands groupes sont plus fréquents.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Les étudiants de 1ère année de Master Marketing et Stratégie en formation initiale ont la possibilité de partir en échange au second semestre dans une université étrangère partenaire.

PARCOURS BUSINESS DEVELOPMENT - MeM - (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Manuel CARTIER (Dauphine - PSL)

Modalité d'enseignement : Alternance

Langue d'enseignement principale : Français

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Avec une forte composante stratégique, marketing et commerciale, le parcours Business Development forme des managers opérationnels qui auront pour mission le développement d'affaires au sein des entreprises : l'expansion de son entreprise vers de nouveaux marchés et le développement des produits répondant aux besoins spécifiques des clients.

La formation représente 412 heures d'enseignements, réparties à temps plein entre septembre et juin, selon différents parcours possibles :

En Apprentissage " classique" : les étudiants suivent des cours dits de tronc commun (S3) et de spécialisation (S4), avec une alternance université/entreprise toute l'année. Rythme de l'alternance : 7 semaines à l'université (septembre-octobre) puis 1 semaine à l'université / 3 semaines en entreprise.

À l'international en Apprentissage : les étudiants réalisent un séjour académique à l'étranger au S3, puis le S4 en apprentissage (1 semaine de cours de spécialisation à l'université / 3 semaines en entreprise).

ACCORDS INTERNATIONAUX

Allemagne (WHU), Angleterre (UCL, Kingston), Australie (ANU), Canada (Laval), États-Unis (UMass), Inde (SP Jain), Israël (Tel Aviv University), Italie (LUISS), Pays-Bas (RSM), Pérou (ESAN).

DÉBOUCHÉS

Pour le parcours Business Development - MeM, 2 mois en moyenne après la diplomation, 96% des diplômés sont en poste. Le master forme ainsi des Chefs de Produit, Chefs de Projet, Assistants Responsables Grands Comptes et des Business Analysts.

PARCOURS CHEF DE PRODUIT ET ÉTUDES MARKETING (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Paul-Valentin NGOBO (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale, formation continue et alternance

Langue d'enseignement principale : Français

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours forme à l'analyse de données clients (panels, Big Data, données textuelles, sondages) pour proposer des stratégies rigoureuses et créatives qui s'appuient sur les outils conventionnels et du marketing digital. Il offre une double compétence : études et marketing (Marketing Development et Opérationnel).

DÉBOUCHÉS

Pour le parcours Chef de Produit et Marketing, 1 mois en moyenne après la diplomation, 88% des diplômés sont en poste, notamment en tant que Chef de Produit (opérationnel et développement), Chef de Projet digital et Promotion Manager.

PARCOURS COMMUNICATION - MARKETING (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Eva DELACROIX (Dauphine - PSL)

Modalité d'enseignement : Alternance

Langue d'enseignement principale : Français

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours Communication Marketing vise à approfondir les connaissances et compétences en communication, marketing avec un fort focus sur le marketing digital. Il entend former des communicants et chefs de projets généralistes capables de développer une vision stratégique du marketing et de la communication, de construire des plans d'actions efficaces et d'en mesurer la performance.

DÉBOUCHÉS

Pour le parcours Communication Marketing, 1 mois en moyenne après la diplomation, 100% des diplômés sont en poste. Ils travaillent en tant que Chef de Projets en agence de communication, en agence média ou en régie mais aussi en tant que Responsable Communication chez l'annonceur (interne/externe), Chef de Produit, Responsable Marketing Digital et dans la Création d'entreprises.

PARCOURS CONSEIL ET RECHERCHE (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Denis GUIOT (Dauphine - PSL), Pierre VOLLE (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale, formation continue et alternance

Langue d'enseignement principale : Français

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours Conseil et Recherche forme des consultants, des managers en marketing stratégique ainsi que des chargés d'études marketing. Il constitue aussi une première étape dans la formation des enseignants-chercheurs en marketing ou en stratégie avant la thèse de doctorat.

DÉBOUCHÉS

Pour le parcours Conseil et Recherche, 2 mois en moyenne après la diplomation, le taux d'insertion des diplômés est de 93%, notamment en tant que Consultant, Responsable de marketing stratégique ; Chargé d'études et de recherche marketing ; Responsable de marketing opérationnel (Chef de Produit, Responsable de Communication ou encore dans l'audit, etc.) ou encore en tant qu'Enseignant-Chercheur en marketing ou stratégie dans les Universités ou les Grandes Écoles de Commerce en France ou à l'étranger, dans le cadre d'une thèse de doctorat (ou PHD).

PARCOURS DISTRIBUTION ET RELATION CLIENT (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Valérie RENAUDIN (Dauphine - PSL), Joël PLAT (Dauphine - PSL)

Modalité d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Ce parcours permet, par une pédagogie active de « learning by doing », de former des étudiants aux nouveaux enjeux du commerce connecté, du digital et de la relation client. Un focus particulier est porté sur l'innovation et la gestion de projets. C'est une formation en marketing stimulante qui offre des débouchés variés.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Un voyage d'étude permet d'aller étudier le commerce dans un pays étranger. De nombreuses rencontres en entreprises et des visites de points de vente innovants sont programmées.

DÉBOUCHÉS

Pour le parcours Distribution et Relation Client, 96% des diplômés sont en poste après 1 mois en moyenne. Les rôles qu'ils occupent sont divers : Chef de Projet digital et CRM en agence ou chez l'annonceur, Directeur marketing de centres commerciaux. Ils travaillent également chez les distributeurs : marketing, achats, category management, concept, projets de transformation et d'innovation. Enfin, les diplômés travaillent également chez les industriels : marketing, commercial, category management.

PARCOURS MANAGEMENT DU LUXE (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Denis DARPY (Dauphine - PSL), Arielle MONNEROT-DUMAINE (Dauphine - PSL)

Modalité d'enseignement : Alternance

Langue d'enseignement principale : Français

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

La formation apporte à ses étudiants une compréhension à 360° des enjeux d'une industrie internationale et porte drapeau de l'économie française. Le programme, en apprentissage, développe les savoir-être et savoir-faire nécessaires pour mener une carrière en France et à

l'international, grâce à une équipe d'intervenants académiques et professionnels, spécialistes du secteur.

DÉBOUCHÉS

Pour le parcours Management du Luxe, 2 mois après la diplomation, 89% des diplômés sont en poste. Ils travaillent ainsi en tant que Chef de Produit marketing, Chef de Projet retail, Business Analyst et Chef de groupe.



MASTER MODE ET MATIÈRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Mode et Matière

Intitulés des parcours de la mention :

- Création (M1/M2) ;
- Explorations (M2) ;
- Transformations (M2) ;
- Proposition (M2).

Établissement opérateur : Dauphine - PSL

Établissements porteurs : École nationale supérieure des Arts Décoratifs (EnsAD), École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL

Nom des responsables de la mention : Colette DEPEYRE (Dauphine – PSL), Darja RICHTER-WIDHOFF (EnsAD)

Type de diplôme : Diplôme national de master

Domaines : Arts, lettres, langues ; Sciences, technologies, santé

Programmes gradués affiliés :

- Arts ;
- Management ;
- Ingénierie (ISAI).

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

Fruit d'une étroite collaboration entre 3 établissements parmi les plus grands noms de leur domaine, en management (Dauphine - PSL), création (École nationale supérieure des Arts Décoratifs - EnsAD) et ingénierie (École nationale supérieure de MINES de Paris - PSLTech), le master Mode et Matière de l'Université PSL rassemble des étudiants de plusieurs disciplines au sein d'un cursus international sans équivalent à Paris. Accessible en formation initiale ou en apprentissage, ce master a pour ambition de former une nouvelle génération de talents à même de comprendre les enjeux complexes qui animent le monde de la mode et des matières et d'accompagner la transition écologique et sociale du secteur.

ACCORDS INTERNATIONAUX

La possibilité d'aller effectuer une expérience à l'étranger pendant le bloc 4 ainsi que l'accueil d'étudiants étrangers développent l'apprentissage de cultures, de mode de raisonnement différents de ceux véhiculés en France. La forte insertion internationale des différents laboratoires dont sont membres les enseignants-chercheurs et chercheurs de l'équipe pédagogique contribue également à familiariser les étudiants à la richesse et la diversité des environnements professionnels.

Le programme bénéficie d'un réseau de partenaires étrangers pour permettre des échanges académiques et faciliter la recherche de stages à l'étranger. Il s'appuie sur l'important réseau international des établissements partenaires du Master.

Dauphine - PSL participe notamment au programme Erasmus+ « Re-frame fashion » avec l'université Erasmus de Rotterdam (Pays-Bas) et l'université polytechnique de Gdansk (Pologne). D'autres partenariats sont en cours de développement au niveau du Master.

À l'échelle internationale, des collaborations sont en cours notamment avec Harvard, particulièrement intéressé par le modèle SACRe.

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation : le master Mode et Matière est ouvert à tous les étudiants, français ou étrangers :

- Titulaires d'un diplôme de grade Licence ou équivalent en design vêtement ou textile, pour une admission en première année de Master (trajectoire « Création ») ;
- Titulaires d'un diplôme de grade Licence ou équivalent et ayant validé un niveau Master 1 ou équivalent en design, management ou sciences et ingénierie, pour une admission directe en deuxième année de Master (trajectoires « Explorations », « Transformations » et « Proposition »).

Procédure de recrutement : Sur dossier et entretien.

Critères d'examen du dossier :

- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation ;
- un portfolio pour les étudiants de formation artistique ;
- un exemple de travaux type mémoire pour les autres étudiants ;
- deux lettres de recommandation ;

La langue d'enseignement principale étant l'anglais, une maîtrise courante de la langue anglaise est nécessaire. Pour les candidats non francophones, une maîtrise basique de la langue française est également nécessaire avec un test de niveau B2 ou Dalf, pour le bon suivi des événements associés au monde professionnel et à la société civile.

DÉBOUCHÉS

À l'issue de la formation, les étudiants peuvent évoluer au sein d'entreprises de la mode et du textile ou d'organisations professionnelles, développer un projet personnel de création ou suivre une voie recherche. Le panel de métiers accessible est très large compte tenu de la diversité des profils des étudiants (approvisionnement matière, design de mode, conseil, développement produit, ingénierie textile...). Le programme vise notamment à accompagner l'évolution des expertises en lien avec la transition écologique et sociale.

L'EnsAD conduit des études d'insertion des jeunes diplômés à 3, 5 et 10 ans, après l'obtention du diplôme en lien avec le ministère de la culture pour mieux connaître les parcours. Elle s'attache aussi à animer une communauté afin de maintenir les liens en développant un réseau professionnel entre les anciens étudiants.

En amont de la première enquête d'insertion, des informations ont déjà été recueillies auprès de la promotion diplômée en juillet 2019 avec un taux de réponse de 80 %. Une étudiante a indiqué poursuivre ses études avec un diplôme complémentaire en management du luxe et les autres étudiantes sont, moins de six mois après leur diplomation, en stage dans des maisons de mode en France, en Belgique et aux États-Unis.

PARCOURS CRÉATION (M1/M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Colette DEPEYRE (Dauphine - PSL), Darja RICHTER-WIDHOFF (EnsAD)

Modalités d'enseignement : Formation initiale, formation continue et alternance

Langue d'enseignement principale : Anglais

Programmes gradués affiliés :

- Arts ;
- Management ;
- Ingénierie, Sciences Appliquées, Innovation.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Les étudiants qui intègrent la formation en Master 1 suivent la trajectoire « Création » qui propose une formation complète avec le suivi de tous les blocs d'enseignements.

Chaque trajectoire peut être suivie en formation initiale classique ou en apprentissage avec une alternance au sein d'une entreprise, avec un rythme de 2 jours par semaine à l'université et quelques semaines intensives de formation réparties sur l'année.

PARCOURS EXPLORATIONS (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Colette DEPEYRE (Dauphine - PSL), Darja RICHTER-WIDHOFF (EnsAD)

Modalités d'enseignement : Formation initiale, formation continue et alternance

Langue d'enseignement principale : Anglais

Programmes gradués affiliés :

- Arts ;
- Management ;
- Ingénierie (ISAI).

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Les étudiants qui intègrent la formation en Master 2 peuvent choisir la trajectoire : « Explorations » : pour l'acquisition de compétences fondamentales pour le développement de projets innovants (blocs 0+1+2+3).

Chaque trajectoire peut être suivie en formation initiale classique ou en apprentissage avec une alternance au sein d'une entreprise, avec un rythme de 2 jours par semaine à l'université et quelques semaines intensives de formation réparties sur l'année.

PARCOURS TRANSFORMATIONS (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Colette DEPEYRE (Dauphine - PSL), Darja RICHTER-WIDHOFF (EnsAD)

Modalités d'enseignement : Formation initiale, formation continue et alternance

Langue d'enseignement principale : Anglais

Programmes gradués affiliés :

- Arts ;
- Management ;
- Ingénierie (ISAI).

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Les étudiants qui intègrent la formation en Master 2 peuvent choisir la trajectoire : « Transformations » : pour la bonne appréhension des mutations du secteur (blocs 0+1+5).

Chaque trajectoire peut être suivie en formation initiale classique ou en apprentissage avec une alternance au sein d'une entreprise, avec un rythme de 2 jours par semaine à l'université et quelques semaines intensives de formation réparties sur l'année.

PARCOURS PROPOSITION (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Colette DEPEYRE (Dauphine - PSL), Darja RICHTER-WIDHOFF (EnsAD)

Modalités d'enseignement : Formation initiale, formation continue et alternance

Langue d'enseignement principale : Anglais

Programmes gradués affiliés :

- Arts ;
- Management ;
- Ingénierie (ISAI).

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Les étudiants qui intègrent la formation en Master 2 peuvent choisir la trajectoire : « Proposition » : pour se focaliser sur le développement d'un projet (blocs 0+4+5).

Chaque trajectoire peut être suivie en formation initiale classique ou en apprentissage avec une alternance au sein d'une entreprise, avec un rythme de 2 jours par semaine à l'université et quelques semaines intensives de formation réparties sur l'année.



MASTER POLITIQUES PUBLIQUES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Politiques publiques

Intitulés des parcours de la mention :

- Politiques publiques (M1) ;
- Carrières publiques et grands concours (M2) ;
- Politiques d'entreprises et responsabilités sociales (M2) ;
- Politiques publiques et opinion (M2) ;
- Politiques urbaines et gouvernance des territoires (M2).

Établissement opérateur : Dauphine - PSL

Établissement partenaire : École nationale d'administration

Nom des responsables de la mention : Sophie BERNARD (Dauphine - PSL), Emmanuel HENRY (Dauphine - PSL)

Type de diplôme : Diplôme national de master

Domaines : Sciences humaines et sociales

Programme gradué affilié : Sciences sociales

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

Ce master permet à ses étudiants de se former aux métiers de l'action publique, de l'enquête et des sondages, des politiques urbaines, de l'économie sociale et solidaire et de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises. Ils pourront acquérir une maîtrise approfondie des méthodes qualitatives et quantitatives des sciences sociales et une excellente connaissance des entreprises et administrations aux niveaux local, national et international. Enfin, ils devront s'ouvrir des perspectives variées, dans le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur en sciences sociales.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Le Master Politiques Publiques organise un échange à l'étranger d'une durée d'un semestre pour une vingtaine d'étudiants de 1ère année, avec l'une des universités partenaires de Dauphine - PSL (possibilité par exemple d'un semestre à l'ECNU à Shanghai).

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation (M1) : Peuvent postuler les étudiants ayant obtenu (ou étant en cours d'obtention) une Licence en sciences humaines et sociales, sociologie, science politique, etc. de Dauphine - PSL ou d'une autre université, d'un Institut d'Études Politiques (IEP), d'une Grande École ou d'un Grand Établissement reconnu équivalent.

Procédure de recrutement : L'admission se fait sur dossier pour tous les candidats (y compris les étudiants issus de L3 LISS à Dauphine - PSL). Les dates des inscriptions pour la prochaine rentrée sont consultables en ligne.

Critères d'examen du dossier :

- Relevés de notes (universitaires ou de classes préparatoires) depuis le Baccalauréat ;
- CV détaillé ;
- Attestation de maîtrise de langue (diplôme étranger) ;
- Lettre d'appréciation enseignant ;
- Lettre de motivation du candidat.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 97,01 % des diplômés 2017 sont en poste.

Ce Master forme des spécialistes de l'action publique, des politiques urbaines et de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises. Il ouvre des perspectives professionnelles variées. :

- Chargé d'affaires publiques ;
- Consultant en organisation ;
- Chargé de mission ;
- Cadre des collectivités territoriales ;
- Spécialiste RSE et de l'économie sociale et solidaire ;
- Responsable études ;
- Haut-fonctionnaires ;
- Enseignant-chercheur...

PARCOURS POLITIQUES PUBLIQUES (M1)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Sophie BERNARD (Dauphine - PSL), Emmanuel HENRY (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Sciences sociales

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

La 1ère année de master assure une vocation généraliste. L'organisation des études s'appuie en semestre 1 en un tronc commun destiné à garantir un socle de fondamentaux puis, le semestre 2 opère la première différenciation, entre une destination plutôt consacrée au secteur public d'activité (action publique) tandis que la seconde destine au secteur privé (politiques d'entreprises). Au 2^e semestre, une pré-spécialisation est proposée selon le parcours de 2^e année visé. Les étudiants effectuent, au choix, un mémoire de recherche ou un stage.

Objectifs pédagogiques :

- Garantir l'acquisition d'un socle de fondamentaux méthodologiques et théoriques en Sciences Sociales ;
- Acquérir une maîtrise approfondie des méthodes qualitatives et quantitatives des Sciences Sociales ;
- Assurer l'acquisition de connaissances permettant une spécialisation en 2^e année ;
- Ouvrir des perspectives professionnelles dans des domaines diversifiés.

La 1ère année du master Politiques Publiques est organisée en 2 semestres et se déroule de septembre à juin.

Les principaux enseignements en tronc commun sont : méthodes quantitatives et qualitatives des sciences sociales, sociologie de l'action publique, sociologie économique, sociologie du travail, politiques internationales...

La 1ère année de master est répartie entre des cours obligatoires et des cours optionnels.

Les étudiants ont la possibilité de faire un stage ou une recherche au cours de la 1ère année de master, donnant lieu à la rédaction d'un mémoire de stage ou de recherche. Ils bénéficient dans les deux cas d'un accompagnement individuel et collectif.

Une année de césure est conseillée après la 1ère année du Master Politiques Publiques en Formation initiale.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Une vingtaine d'étudiants concluent un échange à l'étranger d'une durée d'un semestre dans une université partenaire.

PARCOURS CARRIÈRES PUBLIQUES ET GRANDS CONCOURS (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Alban JACQUEMART (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Sciences sociales

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours, qui est adossé à la Préparation aux concours administratifs (PCA), délivre des savoirs fondamentaux requis par des concours de catégorie A et A+ de la fonction publique d'Etat, territoriale et hospitalière (ENA, MAE, INET, DH, D3S, IRA, Banque de France). Il prépare les étudiants aux spécificités de ce type de concours notamment sur le plan méthodologique, en les entraînant régulièrement aux différents formats des épreuves.

Objectifs pédagogiques :

- Méthodes de raisonnement propres aux différents formats d'épreuves écrites (composition, note de dossier, QRC, etc.) ;
- Méthodes et réflexes propres aux oraux techniques et au « grand O » (présentation de soi, motivation, mises en situation professionnelle).

ACCORDS INTERNATIONAUX

Une vingtaine d'étudiants concluent un échange à l'étranger d'une durée d'un semestre dans une université partenaire.

DÉBOUCHÉS

Après la diplomation, deux tiers des diplômés sont admis dès la première année et 90 % réussissent aux concours sur deux ans de préparation.

Ils peuvent ainsi travailler à de nombreux postes comme Administrateur civil, Administrateur des collectivités territoriales, Administrateur de l'Assemblée nationale ou du Sénat, Administrateur de la Ville de Paris. Certains deviennent Secrétaire général ou Conseiller des Affaires étrangères, Directeur d'hôpital, Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social, Dirigeant de la protection sociale, Commissariat des Armées, Adjoint de Direction de la Banque de France, Inspecteur (des Finances publiques, des Douanes, du Travail, etc.), Attaché d'administration centrale et Attaché territorial.

PARCOURS POLITIQUES D'ENTREPRISE ET RESPONSABILITÉS SOCIALES (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Arnaud MIAS (Dauphine - PSL), Samuel PINAUD (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Sciences sociales

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Cette formation vise à donner aux étudiants des outils analytiques et méthodologiques leur permettant de comprendre et d'accompagner les pratiques sociales et environnementales des entreprises et/ou d'assumer des responsabilités de pilotage et de gestion de projets dans l'économie sociale et solidaire. Elle s'appuie sur un approfondissement des savoirs en sociologie économique, du travail, des organisations et la maîtrise progressive de compétences techniques propre à chacune des 2 majeures.

La formation s'organise autour d'un large tronc commun, articulant trois blocs d'enseignements : un Tronc commun Fondamentaux, un Tronc commun Méthodologie et un Tronc commun Professionnalisation.

À ce tronc commun s'articule une Majeure que chaque étudiant choisit parmi les suivantes : Risques ; Politiques d'entreprises ; Économie sociale et solidaire.

À l'issue de son stage, l'étudiant sera amené à rédiger un mémoire de stage ou de recherche, qui fera l'objet d'une soutenance devant un jury.

L'étudiant devra réaliser un stage, d'une durée minimum de 4 mois, et/ou définir une problématique de recherche, en vue de développer ses compétences professionnelles (connaissance du monde du travail et/ou de la recherche), mais également relationnelles (échanges avec des collègues et/ou avec l'encadrant du mémoire) et oratoires (par le biais de la soutenance devant un jury).

Ce stage prendra pour cadre les thématiques suivantes :

- Thème 1, les structures dans lesquelles travailler : entreprises multinationales, agences de notation extra-financière, cabinets d'audits, syndicats professionnels, ONG, organisations de l'ESS, organismes de recherche...
- Thème 2, les missions attachées : chargé de mission RSE ou développement durable, notation sociale et environnementale, développement RJ, lobbying responsable et/ou environnemental, économie sociale et solidaire.
- Thème 3, les outils d'analyse : sociologie du travail et des organisations, sociologie économique, sociologie des risques, etc.

DÉBOUCHÉS

En moyenne, 88 % des diplômés sont en poste 3 mois après leur diplomation. Ils travaillent à des postes à responsabilité en tant que : Responsable/chargé(e) de mission RSE, Responsable/chargé(e) de mission développement durable, Responsable de projet RH (diversité, handicap...), Responsable/chargé(e) de la prévention et de la santé au travail, Responsable des partenariats entreprises dans une association, Responsable des actions philanthropiques dans une entreprise. Certains deviennent également en tant qu'Analyste extra-financier, dans l'Audit, la notation sociale et environnementale ou bien en tant que Chargé(e) de projet en ONG, Chargé(e) de projet en économie sociale et solidaire ; et en tant qu'Enseignant et chercheur en sociologie dans les organisations publiques et privées Gestionnaire de risques (risk manager).

PARCOURS POLITIQUES PUBLIQUES ET OPINION (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Choukri HMED (Dauphine - PSL), Anne JOURDAIN (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Sciences sociales

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Ce parcours (en voie recherche ou professionnelle) allie les enseignements de science politique, de sociologie et d'économie dans le but de former les étudiants aux métiers de la conception, de l'analyse et de l'évaluation des politiques publiques, ainsi que les études et enquêtes qualitatives et quantitatives liées à l'opinion et à la politisation Il prépare également aux métiers d'enseignant-chercheur en science politique.

Objectifs pédagogiques :

- Monter un cahier des charges en évaluation ;
- Analyser une politique publique et ses effets ;
- Maîtriser les outils statistiques et de traitement des données quantitatives à un haut niveau ;
- Construire une enquête statistique de grande ampleur ;
- Rédiger un bilan d'évaluation et/ou d'enquête qualitative ou quantitative ;
- Construire un objet de recherche en sciences sociales du politique ;
- Maîtriser les méthodologies d'enquête et d'étude de l'opinion et des phénomènes politiques.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Partenariat avec l'IEPI de Lausanne, l'université du Caire (Filière francophone de science politique), CUF de Moscou.

DÉBOUCHÉS

2 mois en moyenne après leur diplomation, 100 % des diplômés sont en poste. Ils travaillent en tant que Chargé(e) d'évaluation dans des organismes privés ou publics ; Chargé(e) d'enquête et d'étude dans des organismes privés ou publics ; Chargé(e) de mission dans des organismes publics et Chargé(e) d'études dans des instituts de sondage. Certains deviennent également Enseignant(e) chercheur(e) en science politique et Consultant(e) en cabinet de conseil.

PARCOURS POLITIQUES URBAINES ET GOUVERNANCE DES TERRITOIRES (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : François CUSIN (Dauphine - PSL), Jean-Marie PILLON (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Sciences sociales

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Ce parcours de 2ème année de master est indifférencié : professionnel et recherche. Côté professionnel, il s'adresse aux étudiants qui souhaitent exercer des responsabilités dans la ville de demain. Il vise à former des cadres et des experts de haut niveau prêts à relever le défi des transitions urbaines. Côté recherche, il fournit tout le bagage théorique et méthodologique pour poursuivre en Doctorat. La formation permet de maîtriser les différentes échelles de gouvernance, les différentes politiques urbaines (aménagement, logement, ville, transport, développement durable, etc.). Elle apporte aux étudiants une connaissance approfondie des outils d'analyse des dynamiques socio-économiques des territoires, du droit de l'urbanisme et de la cartographie. La pratique du diagnostic territorial et du projet urbain en partenariat avec des acteurs centraux de l'aménagement est un élément clé de la formation. Enfin, les étudiants font un stage de six mois ou un mémoire de recherche pour valider leur année.

Objectifs pédagogiques :

- Connaissance des enjeux et des leviers des politiques urbaines à l'échelle locale, nationale et européenne ;
- Analyse de la gouvernance territoriale ;
- Droit de l'urbanisme et de l'aménagement ;
- Expertise territoriale couplant l'analyse de données qualitatives et quantitatives ;

- Maîtrise des données géolocalisées et cartographie ;
- Production d'un diagnostic territorial ;
- Stage de 6 mois ou mémoire de recherche ;

Le premier semestre est consacré prioritairement aux enseignements théoriques et pratiques assurés par des universitaires et des professionnels. Au second semestre, s'organise autour de la production collective d'une étude dans le cadre de partenariats avec des acteurs de l'aménagement urbain et du développement des territoires.

D'avril à fin septembre, les étudiants font un stage de 6 mois qui donne lieu à la rédaction d'un mémoire. Les étudiants souhaitant s'orienter vers une thèse de doctorat ont la possibilité de réaliser un mémoire de recherche à la place du stage.

Les étudiants réaliseront par petits groupes une étude (diagnostic territorial, conduite de projet urbain) dans le cadre de partenariats entre le parcours de Master 2 et des grands acteurs de l'aménagement urbain et du développement des territoires. Ce projet tutoré donnera lieu à un livrable présenté en mars aux partenaires.

DÉBOUCHÉS

Les diplômés travaillent dans les métiers de l'action publique : chargé de mission et chefs de projets de la fonction publique déconcentrée et des collectivités territoriales mais aussi dans les Agences de l'État, établissements publics, organismes de protection sociale et dans le secteur HLM.

Certains sont employés dans les Bureaux d'études et cabinets de conseil en développement territorial, Grandes entreprises partenaires des collectivités territoriales (déléataires de services publics, entreprise de réseau, aménageurs, constructeurs) et également dans les Associations (déléataires de service public, secteur de l'économie sociale et solidaire).



MASTER SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Sciences Économiques et Sociales

Intitulés du parcours de la mention : Institutions, économie et société (Research in socio-economics) (M1/M2)

Établissement opérateur : Dauphine - PSL

Établissement porteur : École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL

Établissement co-accrédité et/ou partenaire : École des Hautes Études en Sciences Sociales

Nom des responsables de la mention : Paul LAGNEAU-YMONET (Dauphine - PSL), Ève CHIAPELLO (École des Hautes Études en Sciences Sociales)

Type de diplôme : Diplôme national de master

Domaine : Sciences humaines et sociales ; Droit, Économie, Gestion

Programme gradué affilié : Sciences Sociales

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

Le diplôme national de master « Institutions, Organisations, Économie et Société » (mention Sciences économiques et sociales) est le produit de la collaboration entre L'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), Dauphine - PSL et École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL. Cette formation pluridisciplinaire à la recherche et par la recherche a pour ambition de former une nouvelle génération d'universitaires et d'expert-e-s, capables de renouveler l'analyse des politiques, des institutions, des organisations et des acteurs cruciaux de l'économie contemporaine.

L'enseignement, en français et en anglais, combine les apports des sciences économiques et sociales (économie, gestion, sociologie et science politique, et, dans une moindre mesure, l'anthropologie, la géographie et l'histoire). Les cours s'articulent autour de concepts et problématiques-clés et présentent les indispensables méthodes d'investigation (notamment statistiques) pour que les étudiants apprennent à concevoir, réaliser et publier des recherches scientifiques. Les séminaires sont aussi l'occasion pour les étudiants de présenter l'état de leur recherche et de développer leur maîtrise des savoir-faire du travail scientifique (décrire, expliquer, comprendre et critiquer).

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation (M1) : Master 1 : étudiantes et étudiants au moins titulaires d'une licence dans les domaines de l'économie, des sciences sociales (géographie, histoire, science politique, sociologie), de la gestion ou de l'ingénierie (y compris les sciences de l'environnement). Les candidates et candidats en M1 auront au moins suivi une initiation à l'économie et une introduction à la recherche scientifique et ses méthodes, et disposeront d'un niveau d'anglais suffisant, (équivalent au score 90 au TOEFL) pour préparer les lectures et suivre les enseignements en anglais.

Master 2 : étudiantes et étudiants au moins titulaires d'un master 1 dans les domaines de l'économie, des sciences sociales (géographie, histoire, science politique, sociologie). Les candidates et candidats en M2 auront suivi des enseignements réguliers d'économie et de statistiques et disposeront d'un niveau d'anglais suffisant pour préparer les lectures et suivre les enseignements en anglais.

Processus de recrutement : dossier et entretien

Critères d'examen du dossier :

- Relevés de notes (universitaires ou de classes préparatoires) depuis le Baccalauréat
- CV détaillé
- Attestation de maîtrise de langue (diplôme étranger)
- Lettre d'appréciation enseignant
- Lettre de motivation du candidat
- Un projet de recherche (4 pages)

DÉBOUCHÉS

Le master s'adresse prioritairement aux étudiants qui ont l'ambition d'embrasser une carrière scientifique dans des institutions d'enseignement supérieur ou de recherche. Ils bénéficieront de la renommée de l'EHESS, de Dauphine - PSL et des École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL pour s'insérer dans les réseaux internationaux de recherche et poursuivre en doctorat.

Le master forme aussi des cadres, publics ou privés (chargés d'étude, analystes, responsables de projet) dotés de l'esprit scientifique requis pour relever les défis organisationnels et politiques auxquels sont confrontées les sociétés contemporaines.



PARCOURS INSTITUTIONS, ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉ (RESEARCH IN SOCIO-ECONOMICS) (M1/M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Paul LAGNEAU-YMONET (Dauphine - PSL), Ève CHIAPELLO (École des Hautes Études en Sciences Sociales)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Sciences Sociales

PRÉSENTATION DU PARCOURS

Former une nouvelle génération de scientifiques et d'experts capables de renouveler l'analyse des politiques, des institutions, des organisations et des acteurs qui font l'économie contemporaine.

Initiation ou perfectionnement en statistiques, analyse géométrique de données, analyse de réseaux, programmation (Python et R), systèmes d'information géographique (SIG), maniement de sources historiques.

Suivre un enseignement, en français et en anglais dans les 3 établissements, qui combine les apports des sciences économiques et sociales.

Compréhension des enjeux économiques et sociaux, connaissance des courants et débats théoriques

Capacité à mener un travail rigoureux d'étude et de recherche fondé sur la collecte et l'analyse d'information

Apprentissage des formes de la communication scientifique en anglais.

Connaissance d'une large palette de méthodes de recherche et d'outils statistiques et numériques.

MASTER SCIENCES SOCIALES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Sciences sociales

Intitulés des parcours de la mention :

- Pratiques de l'interdisciplinarité dans les sciences sociales (M1/M2) ;
- Quantifier en sciences sociales (M1/M2) ;

Établissement opérateur : École normale supérieure – PSL

Établissement co-accrédité et/ou partenaire : École des hautes études en sciences sociales

Nom du responsable de la mention : Jérôme DEAUVIEAU (École normale supérieure - PSL), Alexis SPIRE (CNRS)

Type de diplôme : Diplôme national de master

Domaine : Sciences humaines et sociales

Programme gradué affilié : Sciences sociales

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

Le master de sciences sociales de l'Université PSL propose un cadre de formation original et pluridisciplinaire : il comprend l'apprentissage approfondi de trois disciplines - l'anthropologie, l'histoire et la sociologie - en restant ouvert aux objets et aux terrains d'autres disciplines des sciences sociales comme la science politique ou l'économie. Il permet aux étudiants de maîtriser les principales méthodes des sciences sociales et de se préparer aux métiers de la recherche et à l'analyse des données. Dès la première année, un choix de parcours est proposé (« Pratiques de l'interdisciplinarité dans les sciences sociales » ou « Quantifier en sciences sociales ») offrant encadrement de proximité (environ vingt étudiants par parcours) et suivi personnalisé.

Ce master est une formation à la recherche par la recherche et met l'accent sur l'acquisition des savoir-faire spécifiques de chacune des disciplines, grâce à des ateliers de recherche et des stages de terrain où les étudiants se familiarisent avec des matériaux statistiques, archivistiques, ethnographiques et cartographiques, grâce aussi à la réalisation d'une recherche personnelle qui est au cœur de la deuxième année du cursus. Le master est appuyé à titre principal sur le Centre Maurice Halbwachs (unité mixte du CNRS, de l'École des hautes études en sciences sociales et de l'École normale supérieure - PSL) et profite également de l'implication d'enseignants-chercheurs et de chercheurs d'autres laboratoires de l'École des hautes études en sciences sociales (par exemple l'IRIS, le CESSP...).

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation (M1) : Licence (ou équivalent) dans une discipline des sciences humaines et sociales (économie, administration économique et sociale, science politique, humanités, histoire, géographie, sociologie, philosophie, sciences sociales, sciences de l'homme etc.). Ce cursus s'adresse principalement à des étudiants formés dans des filières disciplinaires de sciences sociales ou des filières multi-disciplinaires (IEP, AES etc.). Il est également ouvert à des étudiants issus d'autres formations (droit, économie, lettres, philosophie, sciences mathématiques, physiques ou biologiques, statistique) souhaitant s'ouvrir aux sciences sociales ou s'y reconverter sur la base d'un projet solide de recherche. À noter : pour le parcours « Quantifier », des connaissances minimales en statistiques sont attendues.

Pour l'entrée en M2, les candidats doivent justifier du premier niveau de master ou d'un titre sanctionnant quatre années d'études supérieures. Les titulaires du diplôme de l'École des hautes études en sciences sociales peuvent également être candidats en M2.

Procédure de recrutement : Sur dossier.

Critères d'examen du dossier :

- M1 :
 - Copie des relevés de notes (universitaires [L1 à L3] ou de classes préparatoires) ;
 - Attestations de réussite depuis Bac +1 (1ère année dans l'enseignement supérieur) ;
 - CV détaillé ;
 - Lettre de motivation du candidat ;
 - Projet de recherche (parcours PDI uniquement) avec accord d'un directeur ou directrice de mémoire appartenant à l'École des hautes études en sciences sociales ou à l'École normale supérieure - PSL ;
 - Copie des diplômes (baccalauréat, licence, ...) ;
 - Traductions en français pour les diplômes étrangers.

DÉBOUCHÉS

Ce master forme d'abord aux métiers de la recherche. Les étudiants ont donc vocation à poursuivre leur formation en préparant un doctorat. Le parcours « Quantifier » ouvre également à des débouchés en entreprise (chargé de mission auprès de collectivités territoriales ou de ministères, data analyst dans des sociétés d'études, instituts de sondage ou think tanks).

PARCOURS PRATIQUE DE L'INTERDISCIPLINARITÉ EN SCIENCES SOCIALES (M1/M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Benoît DE L'ESTOILE (École normale supérieure - PSL), Emilia SCHIJMAN (École normale supérieure - PSL), Alexis SPIRE (CNRS), Emmanuel SZUREK (École des hautes études en sciences sociales)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Sciences sociales

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Ce cursus original combine les apports de trois disciplines fondamentales des sciences sociales (anthropologie, histoire, sociologie) avec une ouverture sur les objets et questionnements d'autres disciplines telles que la science politique ou l'économie. Le cursus met l'accent sur 3 axes : écriture scientifique, avec une formation spécifique à la restitution d'enquête ; transdisciplinarité avec une ouverture aux différents aspects des sciences sociales ; et approche terrain avec la réalisation d'un stage (travail d'enquête) encadré par des chercheurs en sociologie, anthropologie et science politique. Articulée autour de deux cycles d'enseignements (« disciplines » et « méthodes »), la 1^{ère} année de master permet de raffermir les fondements des trois disciplines-socle de PDI et acquérir des méthodes d'enquête. La 2^{ème} année vise à consolider et à élargir les compétences acquises en M1.

PARCOURS QUANTIFIÉ EN SCIENCES SOCIALES (M1/M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Florence MAILLOCHON (École normale supérieure - PSL), Marie PLESSZ (École normale supérieure - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Sciences sociales

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Ce parcours forme à un usage réflexif et rigoureux des méthodes quantitatives au service de questions de recherche en sociologie, anthropologie, histoire et sciences politiques. Il offre une

solide formation en sciences sociales et en statistiques, associée à une réflexion en amont sur la production des données, et en aval sur leurs utilisations.

Formation par la pratique fortement ouverte au monde professionnel grâce à des partenariats, le parcours s'articule autour d'un fil directeur commun à tous les enseignements - une réflexion sur la construction des données - pour savoir comment les trouver, les collecter ou les générer et percevoir leurs limites.



MASTER SYSTÈMES D'INFORMATION, RÉSEAUX ET NUMÉRIQUE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Systèmes d'information, réseaux et numérique

Intitulés des parcours de la mention :

- Systèmes d'information, réseaux et numériques (M1) ;
- Big Data and Digital Economy - Parcours international (M2) ;
- Gestion des systèmes d'information (M2) ;
- Industries de réseau et économie numérique (M2) ;
- Management des process de production des biens et services (M2) ;
- Management des télécoms et des médias (M2) ;
- Systèmes d'information de l'entreprise étendue : audit et conseil (M2).

Établissement opérateur : Dauphine - PSL

Nom des responsables de la mention : Pierre-Emmanuel ARDUIN (Dauphine - PSL), Éric BROUSSEAU (Dauphine - PSL)

Type de diplôme : Diplôme d'établissement conférant grade de master

Domaine : Sciences humaines et sociales

Programme gradué affilié : Management

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

Ce Master a pour objectif de former aussi bien des managers généralistes en numérique que des experts en systèmes d'information c'est-à-dire des cadres aptes à appréhender la transformation numérique des organisations, à y prendre part et à la piloter dans une grande variété d'organisations et d'industries.

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre la transformation numérique et se former aux nouveaux métiers ;
- Développer des compétences d'analyse, de maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'œuvre à partir des sciences des données ;
- Articuler des compétences managériales et techniques sur les systèmes d'information pour transformer les organisations, les entreprises innovantes, et le secteur privé ;
- S'ouvrir à des perspectives professionnelles variées, dans le secteur public et privé.

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation (M1) : Les étudiants français ou étrangers (résidant sur le territoire français sur les 12 derniers mois de l'année pour l'admission en alternance) titulaires d'une licence (Bac+3 - 180 ECTS), de Grande École ou de Grand Établissement reconnu équivalent en informatique, gestion, économie, finance, ingénierie peuvent être admis dans le Master SIREN.

Procédure de recrutement : L'admission se fait sur dossier pour tous les candidats, puis un entretien avec les candidats admissibles.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 97,14 % des diplômés 2017 sont en poste. Pour le Master SIREN, les principaux débouchés sont : Consultant, Chargé de mission (production, développement, digitale, économie numérique), Data Analyst et Account Manager. En moyenne, les diplômés trouvent leur premier emploi deux mois après la diplomation en tant que Chef de Projet IT, Auditeur IT, Chargé d'études en matière de transformation numérique, Chargé de production dans l'audiovisuel.

PARCOURS SYSTÈMES D'INFORMATION, RÉSEAUX ET NUMÉRIQUE (M1)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Éric BROUSSEAU (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale, formation continue et alternance

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Management

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

La 1^{ère} année de Master - Systèmes d'information, réseau et numérique propose une palette de cours visant à acquérir les fondamentaux et les outils d'analyse pour mieux appréhender les fondamentaux en gestion (finance, gestion des ressources humaines, gestion de projet, marketing, logistique), des systèmes d'information (modélisation, gouvernance, sécurité, audit), de l'innovation (aussi bien dans le numérique et les médias, que dans ses dimensions économiques et réglementaires) en constante évolution.

Les enseignements s'articulent autour d'un tronc commun (Data Management, Introduction aux bases de données, Initiation algorithmique et programmation, Data science, Droit du numérique, Marketing digital), d'enseignements obligatoires et optionnels pour certains, (Modélisation des Processus, Stratégie à l'heure du digital, Audit et contrôle, Économie du numérique, Économie de

l'innovation, Économie des Médias, Métiers et fonctions des SI, Gestion de projet, Sécurité des SI, Industrie 4.0.) dédiés aux différents parcours choisis par les étudiants.

ACCORDS INTERNATIONAUX

La 1^{re} année de master Systèmes d'information, réseaux et numérique - Majeure Système d'information de l'entreprise étendue est ouverte sur le campus de Dauphine Tunis.

PARCOURS BIG DATA AND DIGITAL ECONOMY (M2)

GENERAL INFORMATION

Master track's Academic Directors: Éric BROUSSEAU (Dauphine - PSL), Henri ISAAC (Dauphine - PSL)

Programme type: Initial training and executive education

Main teaching language: English

Graduate Programme: Management

GENERAL PRESENTATION OF THE MASTER TRACK

Training future young international managers to the challenges of data intensive business models and organizational processes based on « machine learning » and « artificial intelligence ». The program is dedicated to the acquisition of skills in digital management and strategies in the digital age. Targeted students are young graduates engineers, economists or lawyers wishing looking for a management expertise to participate to the development of their company with an organizational environment confronted with digital issues and data.

- Designing an effective data governance;
- Building data visualization for business;
- Leveraging the value of users (User generated Content and Customer as a resource);
- Designing a data driven business model;
- Critical thinking about the potential and limit of Artificial Intelligence and algorithms.

INTERNATIONAL

Students may register for exchange programs with Tsinghua University, Beijing.

CAREER OPPORTUNITIES

Graduates are destined to become Consultants in Organization.

PARCOURS GESTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Francis TABOURIN (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Alternance

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Management

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

L'objectif de ce parcours, orienté gestion de projet MOA, est l'acquisition de solides connaissances sur tous les concepts et techniques des systèmes d'information et leur mise en œuvre au service des différents métiers de l'entreprise.

Ce parcours est une formation universitaire proposant un cursus double compétence gestion et systèmes d'information mobilisant des compétences à la fois managériales, techniques et métiers.

Les compétences visées sont :

- Solides connaissances des concepts et techniques des systèmes d'information et de leur mise en œuvre ;
- Maîtrise des architectures organisationnelles, des technologies et principes d'architecture technique ;
- Réalisation d'un diagnostic, conception et mise en œuvre d'une gestion de projets.

DÉBOUCHÉS

1 mois en moyenne après la diplomation, 97 % des diplômés sont en poste en tant que Chef de Projet, Architecte applicatif, Consultant business intelligence, Consultant ERP, Gestionnaire de portefeuille projets, Gestionnaire de planification SI, Project Management Officer, Responsable qualité et Business Analyst.

PARCOURS INDUSTRIES DE RÉSEAUX ET ÉCONOMIE NUMÉRIQUE (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Eric BROUSSEAU (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale, formation continue et alternance

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Management

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Fruit de la collaboration entre Dauphine - PSL, l'École Polytechnique, Centrale Supélec, Télécom Paris et l'Université Paris-Saclay, cette formation a pour objectif de former des étudiants de haut niveau maîtrisant les principes de fonctionnement des industries de réseau et de l'économie numérique. Dotés de capacités d'analyse et de méthodologie permettant de suivre des phénomènes en forte évolution, soit dans l'univers de la recherche et de l'enseignement supérieur, soit à des postes opérationnels dans les entreprises, les administrations, les regroupements de consommateurs ou d'utilisateurs, les institutions de la régulation.

Objectifs pédagogiques :

- Piloter et financer des projets industriels et technologiques, de la conception à la réalisation;
- Prendre part à la définition des axes stratégiques des entreprises ou de l'administration ;
- Créer, développer et participer à la réussite des entreprises et activités innovantes ;
- Aider les entreprises à s'adapter et à s'organiser autour des processus d'innovation.

Après ce master, les diplômés sont capables de maîtriser les implications managériales, économiques et sociétales de la transformation numérique. Ils étudient l'analyse des marchés et de la concurrence, l'Organisation et la Stratégie, les cadres institutionnels et les régulations. Ils travailleront également sur les thèmes de l'Économie et du management de l'innovation et l'entrepreneuriat.

Les étudiants du parcours en formation initiale devront réaliser un stage d'une durée minimale de 3 mois et maximale de 6 mois, à effectuer au second semestre à partir du mois d'avril. Ce stage pourra être effectué à l'étranger.

DÉBOUCHÉS

2 mois en moyenne après la diplomation, 100 % des diplômés sont en poste en tant que Chargés d'études dans le domaine de l'innovation et de la transformation numérique, Chargés de projet dans les entreprises de réseaux ou au sein des pouvoirs publics (régulation. Ils travaillent également en tant que Responsables d'analyses stratégiques, marketing ou organisationnelles. Enfin, ils peuvent

également s'orienter vers des postes de Data Analyst, Enseignant-chercheur après un doctorat ou bien cadres dirigeants d'entreprises ou d'administration.

PARCOURS MANAGEMENT DES PROCESSUS DE PRODUCTION DE BIENS ET SERVICES (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Mustapha SALI (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale, formation continue et alternance

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Management

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Tirant profit des apports des champs disciplinaires du génie industriel, de la gestion et des systèmes d'information, cette formation offre un éclairage à la fois technique et économique sur les grandes problématiques de production de biens et de services.

Objectifs pédagogiques :

- Piloter un système de production de biens et services en tenant compte de l'interdépendance des fonctions de l'entreprise ;
- Faire le diagnostic précis des méthodes de pilotage de flux et mettre en évidence les contraintes et enjeux des métiers associés à chaque situation ;
- Améliorer l'efficacité économique, sociale et environnementale des processus industriels et logistiques ;
- Saisir les enjeux industriels et logistiques liés aux nouveaux modèles d'affaires ;
- Participer à la conception d'un système industriel et logistique.

Les étudiants du parcours en formation initiale devront réaliser un stage d'une durée minimale de 6 mois, à effectuer entre les mois de mai et octobre.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Réseau QTEM - Voyage d'étude à l'international (mi-mai)

Un programme unique et sélectif : au minimum 2 expériences internationales ; acquisition de compétences analytiques et quantitatives approfondies ; opportunités de stage et d'emploi spécifiques pour les étudiants QTEM ; développement d'un réseau professionnel et académique à l'international.

22 établissements membres dans le monde dont :

- HEC Lausanne ;
- Monash University ;
- Xiamen University ;
- BI Norwegian Business School ;
- Goëthe-Universität ;
- HEC Montréal.

DÉBOUCHÉS

1 mois en moyenne après la diplomation, 95% des diplômés sont en poste en tant que Consultant junior en cabinet de conseil spécialisé, Chargé d'études techniques, Maître d'œuvre de projets industriels ou informatiques et Chef d'équipe en site industriel ou logistique. Certains travaillent également en tant que Prévisionniste industriel, Contrôleur de gestion industriel ou Référent expert métier dans la direction des systèmes d'information.

PARCOURS MANAGEMENT DES TÉLÉCOMS ET DES MÉDIA (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Henri ISAAC (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale, formation continue et alternance

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Management

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

L'objet du diplôme est de former des spécialistes de la gestion de la transformation digitale des industries de la communication et des médias, pour leur permettre d'évoluer dans un secteur en constante mutation. Cette mutation exige des hommes et des femmes de formation polyvalente, capables d'appréhender les problèmes spécifiques au domaine et d'y apporter des solutions innovantes et pérennes.

Ce parcours est une formation universitaire proposant un cursus double compétence gestion et systèmes d'information mobilisant des compétences à la fois managériales, techniques et métiers.

Objectifs pédagogiques :

- Appréhender et expliquer un problème managérial ou économique ; maîtriser les fondamentaux, notamment dans les domaines juridiques et économiques ;

- Caractériser et conceptualiser un problème économique : rédiger des notes de synthèse, de conjoncture, d'étude, etc. ; expliquer et analyser un phénomène économique ; utiliser des raisonnements inductifs, structurer des réseaux d'analogie ;
- Collaborer au sein d'une équipe pour la conception et la réalisation d'un projet, d'une étude ; négocier des missions professionnelles.

DÉBOUCHÉS

2 mois en moyenne après la diplomation, 100 % des diplômés sont en poste. Parmi les nombreux métiers qu'ils occupent, il y a Chargé de programmation antennes, Chargé de développement et d'acquisition TV, Chargé de production, Brand Manager. Les diplômés sont également Chef d'édition, Consultant en organisation, Head of Servicing and Marketing et Chef de Produit Omnimédia.

PARCOURS SYSTÈMES D'INFORMATION DE L'ENTREPRISE ÉTENDUE : AUDIT ET CONSEIL (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Gina GULLA-MENEZ (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Alternance

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Management

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours SIEE vise à former des professionnels confirmés ou des futurs professionnels aux techniques et méthodes de l'audit et du conseil des systèmes d'information de l'entreprise étendue. Le Système d'Information (les technologies et les individus) est un élément incontournable de l'organisation. L'alternance assure une articulation permanente entre enseignements et réalité des situations professionnelles.

Ce parcours est une formation universitaire proposant un cursus double compétence gestion et systèmes d'information mobilisant des compétences à la fois managériales, techniques et métiers.

Objectifs pédagogiques :

- À partir de la gestion des risques, maîtriser le cadre conceptuel et méthodologique de la démarche d'audit informatique, dans le cadre notamment de l'Audit de la fonction informatique, des applications, des projets et de l'IA ;
- Comprendre et maîtriser les enjeux de la cybersécurité et des risques émergents ;

- Réflexion et analyse critique de différentes pratiques, avec une prise en compte des spécificités organisationnelles dans un contexte de réglementation de la donnée grandissant;
- Appliquer et outiller cette démarche aux systèmes d'information grâce aux technologies émergentes : IA et Big data ;
- Développer les soft skills pour l'auditeur pour la communication orale et écrite : formuler des recommandations pertinentes, rédiger et présenter des rapports d'audits ;
- Enseignements proposés en anglais (20%) pour auditer et conseiller les organisations dans un contexte international.

ACCORDS INTERNATIONAUX

La formation peut être suivie au campus de Paris ou au campus de Tunis de l'Université Dauphine - PSL.

L'ouverture internationale est un aboutissement majeur de l'année et se déroule en partenariat avec des universités et des entreprises partenaires. Elle est composée de cours théoriques et d'études de cas sur lesquels les étudiants vont travailler avant de présenter en anglais leurs travaux de synthèse. Les restitutions en fin de semaine sont effectuées devant un jury composé d'universitaires et de professionnels du pays hôte.

DÉBOUCHÉS

1 mois en moyenne après la diplomation, 95 % des diplômés sont en poste en tant que Consultant SI, Auditeur IT, Chef de projet IT et Directeur des systèmes d'information.

MASTER TRANSPORT, MOBILITÉS, RÉSEAUX

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulés des parcours de la mention :

- Transport, mobilité (M1/M2) ;
- Transport et développement durable (M1/M2).

Établissement opérateur : École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL

Établissements co-accrédités : École d'urbanisme de Paris, Paris 12, Université Gustave Eiffel, École des Ponts ParisTech, Institut Polytechnique

Nom du responsable de la mention : Emeric FORTIN (École des Ponts ParisTech)

Type de diplôme : Diplôme national de master

Domaines : Sciences humaines et sociales

Programme gradué affilié : Ingénierie (ISAI)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

La mention Transport, Mobilité, Réseaux a pour objectif de former des professionnels et des chercheurs capables d'apporter des réponses à la problématique de la durabilité du secteur des transports et des mobilités en articulant les dimensions techniques, technologiques, économiques, sociales, urbanistiques aux dynamiques territoriales au sein desquels ils s'insèrent.

Le parcours Transport, mobilité s'articule autour des interactions entre aménagement, urbanisme et mobilités. Le parcours Transport et développement durable appréhende les enjeux de la mobilité par le prisme du développement durable en mettant l'accent sur les outils du design de service de mobilité innovants basés sur le numérique.

Objectifs pédagogiques :

- L'identification, l'analyse et la prévision des déterminants de la demande de transport ;
- L'analyse d'un problème de transport dans sa complexité, de façon à définir et conduire une politique et/ou un projet de transport dans le cadre de l'aménagement d'un territoire, des politiques urbaines, des problèmes de sécurité et de congestion, des pollutions locales ou globales, au travers notamment des outils de la socio-économie des transports ;
- La capacité à produire un diagnostic territorial, en lien avec la diversité d'acteurs impliqués et sous divers aspects, économiques, sociaux, environnementaux... ;
- La maîtrise d'outils et instruments de travail utiles dans le domaine des transports et de l'aménagement : traitement quantitatif de base de données, maniement de Systèmes

d'Information Géographique (SIG), modélisation de la demande et de l'offre de transport dans le temps et dans l'espace, évaluation des politiques et des projets de transports.

La mention Transport, Mobilités, Réseaux s'adresse aux élèves et étudiants désireux d'armer leur analyse et développer des solutions aux enjeux des transports par la maîtrise approfondie des outils formalisés. Ils peuvent être issus des sciences de l'ingénieur comme des sciences humaines à composante quantitative (économie, géographie...) en passant par l'architecture.

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation (M1) :

- Solide formation de base en sciences de l'ingénieur, en économie ou en géographie (niveau Master 1) ;
- Niveau en mathématiques équivalent à celui d'une licence scientifique ;
- Pour les candidats non francophones, il est primordial de pouvoir comprendre, lire et s'exprimer en français et donc de justifier d'un niveau minimal de 550 points au Test de Français International (TFI) ou être titulaire du Diplôme d'Études en Langue Française (DELF1).

Procédure de recrutement : Sur dossier puis entretien.

Critères d'examen du dossier :

- CV à jour ;
- Relevés de notes obtenus depuis la fin du secondaire ;
- Copies des diplômes obtenus ;
- Lettre de recommandation du responsable des études de votre université d'origine ou de votre supérieur hiérarchique si vous êtes salarié ;
- Lettre de recommandation rédigée par un professeur avec lequel vous avez travaillé dans votre université d'origine.

DÉBOUCHÉS

Les étudiants sont amenés à exercer rapidement des métiers à hautes responsabilités managériales ou d'ingénieurs, entre autres les fonctions de :

- Gestion de projet de mobilité au sein d'une collectivité territoriale ou d'une Autorité organisatrice des mobilités ;
- Concepteur de véhicule et de services de mobilité durables au sein des acteurs traditionnels (constructeur, gestionnaire de réseaux) comme des entreprises issues des technologies de l'information ;
- Gestionnaire de projet de transport et de mobilité au sein des entreprises de génie civil et des bureaux d'étude et d'ingénierie ;
- Opérateur ou exploitant, d'infrastructure ou de service de transport, impliqué dans la production opérationnelle du transport ;



- Auditeur et responsable de la politique de développement durable d'une entreprise de service de transport (Parcours Transport et développement durable uniquement).

PARCOURS TRANSPORT ET MOBILITÉ (M1/M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Établissements co-accrédités : École d'urbanisme de Paris, Paris 12, Université Gustave Eiffel, École des Ponts ParisTech

Nom des responsables du parcours : Emeric FORTIN (École des Ponts ParisTech), Shenle PAN (École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL), Philippe POINSOT (École d'urbanisme de Paris)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Ingénierie (ISAI)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Ce parcours s'inscrit dans le cadre d'une collaboration de plusieurs décennies entre l'École d'urbanisme de Paris et l'École des Ponts ParisTech et il est également présent au sein de la mention Aménagement et Urbanisme de l'École d'urbanisme de Paris. Son ambition est de former des professionnels et des chercheurs à une formulation prospective des enjeux de développement soutenable des territoires et des mobilités et à leur traitement en articulant les dimensions politiques, économiques, sociales, techniques et d'aménagement. Il vise en particulier, au-delà des compétences communes à la mention à permettre la formulation de solutions qui prennent en compte les différentes échelles territoriales, et mobilisent les connaissances sur les usages des dispositifs de mobilité et les pratiques de mobilité. Ce parcours met l'accent sur l'articulation entre transport, mobilité et aménagement en s'adossant sur le contexte français, tout en ouvrant la focale sur les contextes européen et international.

Objectifs pédagogiques :

- La compréhension des modes de (co)-production de la ville, des systèmes de transport, des pratiques de mobilité par l'analyse de l'action publique, des modes de vie, et des comportements ;
- La maîtrise d'outils et instruments de travail utiles dans le domaine des transports et de l'aménagement ;
- La capacité à produire un diagnostic territorial, en lien avec la diversité d'acteurs impliqués et sous divers aspects, économiques, sociaux, environnementaux ;
- La formulation de solutions aux enjeux impliquant le domaine des transports et de l'aménagement en articulant les différentes échelles territoriales, et en mobilisant les connaissances sur les usages des dispositifs de mobilité et les pratiques de mobilité.

Pour ce faire il s'appuie sur les méthodes de l'ingénierie des réseaux et services de transport (modélisation de la demande, conception des réseaux et services, gestion du trafic), de l'analyse quantitative (statistiques et analyse des données de mobilité, économétrie, optimisation). Ces différentes méthodes sont articulées à une approche urbanistique et territoriale des enjeux énergétiques, environnementaux, économiques et sociaux basés sur les concepts et les méthodes des sciences humaines (aménagement et urbanisme, géographie, sociologie urbaine et des usages, sciences politiques.).

La transversalité des compétences mobilisées autour de l'objet transport répond à une nécessité opérationnelle qui se renforce avec la complexité des systèmes sociotechniques et socio-politiques au sein desquels les politiques et les projets se conçoivent, se décident et se développent. Autant de connaissances pluridisciplinaires qui s'avèrent indispensables dans les domaines du transport et de la mobilité des personnes et des marchandises, en couvrant toute la diversité des modes (automobile, transports collectifs urbains, marche, vélo, transport ferré, transport aérien), à différentes échelles territoriales. Le choix de cours est réparti en plusieurs blocs disciplinaires et thématiques.

PARCOURS TRANSPORT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (M1/M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Établissements co-accrédités : École d'urbanisme de Paris, Paris 12, Université Gustave Eiffel, École des Ponts ParisTech

Nom des responsables du parcours : Emeric FORTIN (École des Ponts ParisTech), Shenle PAN (École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Ingénierie (ISAI)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Face à l'importance des défis liés aux transports au XXI^e siècle (aménagement du territoire, ségrégation dans l'espace urbain, problèmes de sécurité, de congestion, pollution atmosphérique locale, effet de serre, le tout dans un cadre d'explosion de la demande de transport), l'École des Ponts ParisTech, l'École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL et l'Institut Polytechnique, réunis au sein de ParisTech et associés à la Fondation Renault, ont créé en 2004 le diplôme national de Master Transport et développement durable devenu en 2019 un parcours du Master Transport, Mobilités, Réseaux.

En utilisant le développement durable pour appréhender les enjeux de la mobilité (impact environnementaux et énergétiques bien évidemment mais aussi complexité, incertitude, prise en compte des échelles de temps, nouveau mode de régulation...), le parcours permet que ses diplômés témoignent d'une réelle aptitude à répondre à des enjeux concrets en étant à même :

- De déterminer les domaines de pertinence en termes de durabilité des différents modes de transports, pris isolément ou combinés ;
- D'apporter des réponses opérationnelles crédibles aux enjeux de transports durables combinant des dimensions techniques, organisationnelles et comportementales.

L'imbrication rationnelle de ces solutions de différentes natures, associée au choix des leviers d'action, et la capacité à communiquer autour des enjeux et des réponses proposées comptent autant dans la réussite de l'entreprise que les modalités des solutions retenues. C'est pourquoi les étudiants acquièrent une connaissance pragmatique des outils à mettre en œuvre pour rendre cohérent la satisfaction des besoins de transport avec des objectifs de développement durable. Le parcours œuvre ainsi à l'adoption généralisée de modes de gouvernance durables en formant aux enjeux du développement durable les futurs cadres mondiaux de la planification et de la conception des systèmes de transports.

En cohérence avec le caractère international des enjeux du transport durable, la pluralité des nationalités représentées (10 en moyenne par promotion), réunies autour de la langue française, inscrit le parcours dans une vraie dynamique d'ouverture. Sélectionnés au sein des meilleures universités de leurs pays respectifs, les étudiants apportent à ce Master des cultures, des problématiques et des modes de raisonnement très divers dont la confrontation en constitue incontestablement une grande richesse.

DIPLÔME DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE - PSL

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Diplôme de l'École normale supérieure - PSL

Établissement opérateur : École normale supérieure - PSL

Nom des responsables de la mention : Dorothée BUTIGIEG (École normale supérieure - PSL),
Clotilde POLICAR (École normale supérieure - PSL)

Type de diplôme : Diplôme d'établissement conférant le grade de master

Domaines : Sciences, technologies, santé ; Sciences humaines et sociales ; Arts, lettres, langues

Programmes gradués affiliés:

- Astrophysique
- Physique
- Chimie
- Mathématiques et applications
- Sciences de la terre et biodiversité
- Sciences du vivant
- Informatique
- Sciences cognitives
- Arts
- Humanités interdisciplinaires (Translitterae)
- Sciences des religions
- Sciences historiques
- Sciences sociales
- Droit

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

Le diplôme de l'École normale supérieure - PSL est partie intégrante des programmes gradués de PSL. Il consiste en un master et une formation complémentaire, couvrant tous les aspects de la scolarité à l'ENS (transdisciplinarité, expérience de la recherche, expérience internationale, ouverture sur la société).

Les normaliens valident au cours de leur scolarité un diplôme national de master dont la finalité est la recherche. La discipline ou la mention et la spécialité de ce master définissent la « spécialité principale » qui sera portée sur le diplôme et représente au minimum 120 ECTS.

Parallèlement, ils ou elles acquièrent une formation complémentaire qui représente 72 ECTS, ces enseignements sont dispensés ou agréés par l'École normale supérieure - PSL et répartis sur la durée du diplôme à savoir sur 3 ou 4 ans de scolarité selon le statut de l'étudiant.

Le Diplôme de l'École normale supérieure - PSL s'inscrit au cœur du projet de l'École qui consiste en une formation par la recherche individualisée et tutorée qui est encadrée chaque année par un

programme d'études. Ce programme précise tout au long de la scolarité le parcours et le projet professionnel du normalien. Une richesse majeure de l'École normale supérieure - PSL réside dans une véritable pluridisciplinarité, à laquelle le diplôme réserve une place importante.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Le séjour à l'étranger est une étape essentielle dans le parcours des normaliens de l'École normale supérieure - PSL. Le choix d'une destination est étroitement lié au projet de recherche et au parcours de formation à l'École. Dans cette optique, l'École normale supérieure - PSL a négocié des accords bilatéraux et identifié des partenariats privilégiés dans le cadre des échanges Erasmus+. Forte de plus de 200 partenariats avec des universités étrangères, l'École propose chaque année des séjours de recherche ou des postes de doctorat et envoie ses élèves sur tous les continents.

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation (L3) : L2, L3 ou équivalent.

Procédure de recrutement : Le recrutement s'opère selon trois voies distinctes :

- Les concours de la voie Classes Préparatoires aux Grandes Écoles :
 - En Sciences : MPI, Info, PC, PSI, BCPST ;
 - En Lettres : A/L et B/L, Les lauréats sont normaliens élèves et sont rémunérés pendant leurs 4 années de scolarité.

- Le concours par la voie étudiante, dont le jury est composé de membres de chaque département (dépôt de dossier puis, après sélection du dossier par les départements, épreuves d'admission). Les lauréats sont normaliens étudiants. Leur scolarité est de trois ans.
 - Le concours étudiant est ouvert aux étudiants de niveau L2 en Sciences et L3 en Lettres, de toute nationalité pour intégrer l'un des départements de l'École ;

 - Il faut souligner l'existence de deux filières spécifiques :
 - Le concours 'médecine/sciences' propose une formation scientifique fondamentale à des étudiants recrutés en seconde année de médecine qui poursuivent parallèlement leur cursus de médecine. Les lauréats du concours médecine/sciences perçoivent une bourse pour la durée de leur scolarité à l'École ;
 - Le concours 'médecine/humanités' propose une formation pluridisciplinaire, alliant sciences et lettres, pour les étudiants en seconde année de médecine. Ceux-ci bénéficient d'une bourse.

- Le concours 'Sélection internationale' qui s'adresse aux étudiants inscrits dans une université étrangère dans le cadre de leur premier cycle. Les lauréats sont normaliens étudiants. Leur scolarité est de trois ans pendant lesquels ils perçoivent une bourse.

Critères d'examen du dossier :

- CV ;
- Lettre de motivation et projet de recherche ;
- Formulaire de candidature disponible sur le site de l'École ;
- Copie des diplômes depuis le baccalauréat ;
- Copie des relevés et bulletins de notes obtenues depuis le baccalauréat, ainsi que les résultats de concours éventuellement présentés les années précédentes ;
- Autres dépendant du département auquel est présenté la candidature (voir sur le site de l'École).

DÉBOUCHÉS

Chaque année, l'École normale supérieure - PSL diplôme environ 130 normaliens scientifiques et 130 normaliens littéraires.

L'École normale supérieure - PSL prépare à des carrières de haut niveau au sein du secteur public comme du secteur privé, en France et à l'international.

À l'issue d'une formation par la recherche, l'École normale supérieure - PSL offre une très grande variété de débouchés dans les secteurs public ou privé. Le taux d'employabilité à l'issue d'une formation à l'École normale supérieure - PSL est parmi les plus élevés des établissements d'enseignement supérieur français.

Plus précisément, 30% des normaliens passent l'agrégation et environ 15% d'entre eux préparent un concours de la fonction publique. Dans leur grande majorité, les normaliens poursuivent leurs études par un doctorat.

Environ 80 % des normaliens en emploi travaillent dans le secteur public et 20 % dans le secteur privé. La répartition public / privé est pratiquement égale selon les formations scientifiques ou littéraires. Les normaliens en emploi appartiennent majoritairement aux catégories socio-professionnelles suivantes :

- 25 % d'entre eux deviennent enseignants-chercheurs (professeurs du supérieur, maîtres de conférences) au sein d'universités françaises et étrangères, professeurs agrégés en fonction dans le supérieur en France, et chercheurs dans les grands centres de recherche français (e.g., CNRS, INSERM, INRIA, CEA, etc.) ou étrangers. L'École normale supérieure est reconnue internationalement comme offrant les plus grandes chances de réaliser des avancées scientifiques notables (e.g., Prix Nobel, Médailles Field, Académies, grands prix, ERC...).
- 16 % sont enseignants du secondaire.
- 17 % sont ingénieurs et cadres techniques d'entreprise (chercheurs, ingénieurs consultants).
- 13 % sont cadres de la fonction publique.

La direction des études de l'École normale supérieure, l'association a-Ulm, l'institut de l'École normale supérieure - PSL et le club des normaliens dans l'entreprise aident les normaliens à s'orienter professionnellement tout au long de leur scolarité.



HUMANITÉS, ARTS

MASTER ARCHIVES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulés des parcours de la mention :

- Technologies numériques appliquées à l'histoire (M1/M2)

Établissement opérateur : École nationale des chartes - PSL

Nom du responsable de la mention : Edouard VASSEUR (École nationale des chartes - PSL)

Type de diplôme : Diplôme national de master

Domaines :

- Arts, lettres, langues ;
- Sciences humaines et sociales

Programme gradué affilié : Humanités interdisciplinaires (Translitterae)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

Créé en 2006 par l'École nationale des chartes - PSL, le master Archives (Technologies numériques appliquées à l'histoire) est construit autour des enjeux scientifiques du traitement des sources (objets, textes, images) par les technologies numériques, au service de l'histoire et du patrimoine. Porté par l'École nationale des chartes - PSL, ce master a pour ambition de former des étudiants aux méthodes d'analyses des sources historiques et littéraires ainsi qu'aux technologies numériques utiles à leurs recherches, préparant ainsi aux métiers du traitement et de la valorisation du patrimoine écrit et visuel par l'informatique.

En M1, le master propose un socle d'enseignements généraux sur les sources historiques et les documents patrimoniaux du Moyen Âge à nos jours. En M2, une formation approfondie aux techniques de l'information et de la communication est dispensée aux étudiants. À l'issue des deux années, ces derniers auront acquis une méthodologie accordant une place prépondérante aux technologies numériques dans l'élaboration de la recherche et de la gestion du patrimoine.

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation (M1) : Licence d'histoire, histoire de l'art, lettres classiques, lettres modernes ou droit ou diplôme équivalent, avec l'accord de la commission pédagogique.

Procédure de recrutement : Sur dossier puis entretien.

Critères d'examen du dossier :

- Lettre de motivation en cohérence avec le projet professionnel et avec le programme et les objectifs de la deuxième année de Master et détaillant les enseignements suivis antérieurement relevant du latin, des méthodes des sciences auxiliaires de l'histoire, de l'histoire de l'art, ainsi que d'éventuels stages ;
- Travaux de recherche universitaires et publications ;
- Curriculum Vitae ;
- Copies des diplômes (baccalauréat, licence, ...) avec traductions en français pour les diplômes étrangers ;
- Copies des relevés de notes (baccalauréat, L1, L2, L3...) avec traductions en français pour les diplômes étrangers ;
- Liste des enseignements suivis en L1, L2, L3, M1 ou programme officiel des études suivies à l'étranger ;
- Pour les candidats étrangers éligibles à la bourse master Île-de-France, le dossier de candidature dûment complété ;
- Pour les candidats étrangers, la copie du diplôme d'études en langue française peut être jointe (facultatif).

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 85 % des diplômés de 2017 sont en poste.

94 % des diplômés de 2019 ont trouvé un emploi.

Le master offre des opportunités de carrières variées au sein de diverses structures :

- Organismes privés (société de services en ingénierie informatique, services archives de grands groupes, etc.) ;
- Institutions patrimoniales et organismes de droit public ;
- Laboratoires de recherche ayant des projets d'humanités numériques.

PARCOURS TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES APPLIQUÉES À L'HISTOIRE (M1/M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Humanités interdisciplinaires (Translitterae)



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

En M1, les étudiants suivent un tronc commun d'enseignements généraux auquel s'ajoutent des enseignements d'option.

Tronc commun :

- Sources et histoire des sources ;
- Institutions et histoire des institutions ;
- Humanités numériques ;
- Spécialisation : livres et médias ou archives ;
- Langue vivante.

Enseignements d'option : latin grand débutant, histoire des médias, ancien français, sources et institutions économiques de l'époque moderne, histoire et techniques de l'estampe, nouveaux objets patrimoniaux.

Le M2 est dédié à l'apprentissage des technologies de l'information et de la communication. Au semestre 1, les fondamentaux des technologies numériques et leur application aux sources primaires sont enseignés. Le deuxième semestre est consacré à l'élaboration d'un travail qui diffère en fonction du parcours choisi par l'étudiant.

- Parcours professionnel : stage de longue durée en France ou à l'étranger devant porter sur un travail informatique (modèle XML, base de données, édition électronique de sources, application Web dynamique, etc.) relatif à des collections ou des objets patrimoniaux ;
- Parcours recherche : mémoire de recherche mettant les technologies numériques au service de l'histoire et du patrimoine.

MASTER CIVILISATIONS, CULTURES ET SOCIÉTÉS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Civilisations, Cultures et Sociétés

Intitulés des parcours de la mention :

- Antiquité méditerranéenne et proche-orientale : langues, histoire, religions (M1/M2)
- Études médiévales : textes, cultures et religions (M1/M2)
- Histoire et culture des Juifs et du judaïsme : sources et patrimoine (M1/M2)
- Islamologie et mondes musulmans (M1/M2)
- Europe moderne et contemporaine : religions, cultures, pouvoirs (M1/M2)
- Géohistoire et géopolitique : espaces, cultures, stratégies (M1/M2)
- Linguistique historique et typologie des langues (M1/M2)
- Histoire politique et culturelle de l'Europe médiévale, moderne et contemporaine (parcours européen) (M2)

Établissement opérateur : École Pratique des Hautes Études - PSL

Nom du responsable de la mention : Michel-Yves PERRIN (École Pratique des Hautes Études - PSL)

Type de diplôme : Diplôme national de master

Domaine : Arts, Lettres, Langues ; Sciences humaines et sociales

Programmes gradués affiliés :

- Sciences historiques
- Sciences des religions

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

Le Master « Civilisations, cultures et sociétés » est dédié à l'étude des différentes dimensions (historiques, linguistiques, religieuses, politiques, sociales, intellectuelles) des civilisations et cultures des aires principalement méditerranéennes et européennes. Sa caractéristique unique est d'en offrir une approche à la fois en synchronie, tant dans leurs dynamiques internes que dans leurs relations avec les mondes environnants, et en diachronie, depuis la plus haute antiquité jusqu'à l'époque contemporaine. La formation combine les approches des sciences de l'érudition (en premier lieu, philologie, épigraphie, archéologie, archivistique, mais aussi papyrologie, numismatique, héraldique, iconographie) et les méthodes et modes de traitement de l'information propres aux sciences humaines et sociales. Elle prend aussi en compte les avancées récentes des humanités numériques qui bouleversent l'accès aux sources et leur traitement. L'ambition de ce Master est de donner aux étudiants des connaissances générales et techniques ainsi que des compétences à la fois disciplinaires et transdisciplinaires qui leur permettent de conduire une recherche de façon autonome et critique dans le cadre d'un projet doctoral ou de tout autre activité comportant une forte dimension de production de connaissances. Autrement dit, le but est de former,

non seulement des enseignants - chercheurs de l'enseignement supérieur et secondaire, maîtrisant les méthodes et les outils de la recherche, mais aussi des praticiens des métiers du patrimoine, de la presse, de l'édition, de la communication culturelle et du tourisme.

ACCORDS INTERNATIONAUX

- Accord Erasmus d'échange avec l'Université de Leyde
- Accord Erasmus (en voie de finalisation) avec la Tunisie

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation (M1) : Licence ou équivalent en Humanités (Histoire, Histoire de l'art et archéologie, Philosophie, Lettres, Sciences du langage, Théologie, Sciences de l'homme, Droit, Science politique, Lettres etc.).

Procédure de recrutement : Sur dossier. L'étudiant doit au préalable prendre contact par courriel avec un enseignant-chercheur susceptible de devenir son tuteur et dont la spécialité est proche de la thématique de son projet de mémoire.

Critères d'examen du dossier :

- Lettre de candidature
- Projet de recherche ; présentation de la thématique du sujet envisagé
- Curriculum Vitae- Copies des diplômes (licence, ...) ; traductions en français pour les diplômes étrangers
- Copies des relevés de notes (L1, L2, L3 obligatoires) ; traductions en français pour les diplômes étrangers
- Liste des enseignements suivis en L1, L2, L3 ou programme officiel des études suivies à l'étranger
- Accord du futur tuteur pédagogique
- Pour les candidats étrangers, la copie du diplôme d'études en langue française peut être jointe (facultatif)
- Lettre de recommandation (facultative)

DÉBOUCHÉS

Articulée à un projet professionnel conduisant prioritairement aux carrières de l'enseignement supérieur, de la recherche et du patrimoine, la formation de master CCS est aussi adaptée, dans le cadre d'un double cursus ou d'un cursus complémentaire et spécialisé, à des étudiants orientés vers les secteurs professionnels de l'édition, la documentation, la presse, la gestion et la communication culturelles.

18 mois après la diplomation, 73,33% des diplômés 2017 ont trouvé un poste.



PARCOURS ANTIQUITÉ MÉDITERRANÉENNE ET PROCHE-ORIENTALE : LANGUES, HISTOIRE, RELIGIONS (M1/M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom de la responsable du parcours : Muriel DEBIÉ (École Pratique des Hautes Études - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programmes gradués affiliés :

- Sciences historiques
- Sciences des religions

PRÉSENTATION DU PARCOURS

Ce parcours est unique dans le paysage universitaire français en ce qu'il considère l'antiquité non seulement dans sa dimension classique, fondée sur les mondes grec et romain, centraux pour l'histoire européenne en particulier, mais aussi comme incluant les aires proches-orientales, arabique, d'Asie centrale et d'Afrique orientale, avec des ouvertures comparatives jusqu'à l'Asie orientale. Il a aussi la caractéristique d'envisager l'antiquité sur le temps très long, de la fin du IV^e millénaire av. J.-C. jusqu'à l'Antiquité tardive, conçue au sens large. Il aborde les aires étudiées dans toutes leurs dimensions linguistiques, historiques, sociales, philosophiques et religieuses (polythéismes aussi bien que monothéismes). Il s'appuie en particulier sur la formation aux techniques de la recherche (sciences de l'érudition — philologie, épigraphie, archéologie, papyrologie, numismatique, iconographie —, et humanités numériques) et l'enseignement des langues rares, toutes disciplines qui sont représentées de manière unique à l'EPHE.

PARCOURS ÉTUDES MÉDIÉVALES : TEXTES, CULTURES ET RELIGIONS (M1/M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Michel CACOUROS (École Pratique des Hautes Études - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et Formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programmes gradués affiliés :

- Sciences historiques
- Sciences des religions

PRÉSENTATION DU PARCOURS

Le parcours regroupe les enseignements se rapportant au Moyen Âge. Du point de vue chronologique, il couvre le millénaire médiéval, sans renoncer à déborder en amont ou en aval au nom de la cohérence des propos, notamment en ce qui concerne l'héritage antique ou la lente genèse des cadres de l'Europe moderne. Géographiquement, il couvre l'Occident médiéval, Byzance et les chrétientés orientales, avec un regard vers les mondes hébraïque et arabo-musulman au Moyen Âge. Les enseignements se caractérisent, d'une part, par un puissant ancrage dans l'étude des sources, notamment textuelles, d'autre part par la dimension « culturelle » des champs de recherche explorés, l'adjectif « culturel » étant pris dans son acception la plus large : savoirs et techniques, productions d'écriture, transferts culturels, systèmes et courants de pensée, de croyances et de représentations.

PARCOURS HISTOIRE ET CULTURE DES JUIFS ET DU JUDAÏSME : SOURCES ET PATRIMOINE (M1/M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Judith SCHLANGER (École Pratique des Hautes Études - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et Formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programmes gradués affiliés :

- Sciences historiques
- Sciences des religions

PRÉSENTATION DU PARCOURS

Le parcours dispense une formation dans les domaines de l'histoire des Juifs et des sources, pratiques et patrimoine du judaïsme, en intégrant les enseignements théoriques aux pratiques concrètes de la recherche. Cette formation couvre la période de l'Antiquité au monde contemporain et inclut histoire, histoire de l'art, histoire du livre, archéologie, paléographie, codicologie et humanités numériques appliquées aux textes et au patrimoine culturel juifs. L'histoire des Juifs est étudiée sous l'angle de son insertion dans les environnements chrétiens et musulmans et à travers leur culture matérielle. Des passerelles sont proposées entre ce parcours et le parcours « Histoire et historiographie des mondes juifs » du master « Sciences des religions et société ».



PARCOURS ISLAMOLOGIE ET MONDES MUSULMANS (M1/M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Hocine BENKHEIRA (École Pratique des Hautes Études - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et Formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programmes gradués affiliés :

- Sciences historiques
- Sciences des religions

PRÉSENTATION DU PARCOURS

Le parcours vise à donner aux étudiants un enseignement de haut niveau tant pour ce qui concerne l'islam lui-même – théologie morale et Loi, soufisme, exégèse coranique, hadith – que pour l'histoire des sociétés médiévales et modernes (Ayyubides, Ottomans) ainsi que celle de la langue arabe, du livre arabe et de l'architecture. Au cœur de la formation, et dans la tradition de l'EPHE, les étudiants apprendront à envisager le document écrit comme un objet matériel et celui-ci comme un texte à lire et interpréter. D'où l'importance de la connaissance des langues de l'islam (arabe et turc ottoman).

PARCOURS EUROPE MODERNE ET CONTEMPORAINE : RELIGIONS, CULTURES, POUVOIRS (M1/M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Yves BRULEY (École Pratique des Hautes Études - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programmes gradués affiliés :

- Sciences historiques
- Sciences des religions

PRÉSENTATION DU PARCOURS

Fortement interdisciplinaire, ce parcours réunit des spécialistes de domaines peu représentés, voire absents dans l'enseignement supérieur, en histoire culturelle, en histoire politique, en relations

internationales, en sciences des religions de diverses aires européennes prises au sens large. Une place importante est accordée à l'Europe du Sud et à la Méditerranée mais aussi à l'Europe dans ses relations avec les aires géographiques voisines : monde arabe, monde turc, monde russe.

Une place essentielle est accordée à l'exploitation des archives – y compris les archives orales – et plus généralement aux sources primaires, suivant des méthodes traditionnelles ou innovantes.

PARCOURS GÉOHISTOIRE ET GÉOPOLITIQUE : ESPACES, CULTURES, STRATÉGIES (M1/M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Martin MOTTE (École Pratique des Hautes Études - PSL)

Établissement co-accrédité et/ou partenaire : École de guerre

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programmes gradués affiliés :

- Sciences historiques
- Sciences des religions

PRÉSENTATION DU PARCOURS

En liaison avec l'École de Guerre de Paris, ce parcours explore les multiples interactions entre le cadre géographique (tant physique que culturel), les formes de pouvoir et les relations politico-stratégiques. Il couvre les périodes moderne et contemporaine sans restriction géographique.

PARCOURS LINGUISTIQUE HISTORIQUE ET TYPOLOGIE DES LANGUES (M1/M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Georges-Jean PINAULT (École Pratique des Hautes Études - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programmes gradués affiliés :

- Sciences historiques



- Sciences des religions

PRÉSENTATION DU PARCOURS

Ce parcours a pour but d'offrir une formation complète et cohérente dans les méthodes de l'analyse linguistique, appliquées à des langues du monde de diverses familles linguistiques, étudiées à partir des sources textuelles (épigraphie, manuscrits) aussi bien qu'à partir des documents oraux recueillis par des enquêtes de terrain. Les enseignements de l'EPHE offrent une diversité unique en France de langues différentes : langues indo-européennes, égyptien, langues caucasiennes, langues sémitiques, langues berbères, langues austronésiennes, etc. Ces langues peuvent être étudiées dans la perspective de la linguistique historique et comparative, appliquée notamment à des langues de la même famille, ou dans la perspective de la typologie, qui vise à établir des propriétés communes et généralisables du fonctionnement des langues.

PARCOURS HISTOIRE POLITIQUE ET CULTURELLE DE L'EUROPE MÉDIÉVALE, MODERNE ET CONTEMPORAINE (PARCOURS EUROPÉEN) (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Stéphane PÉQUIGNOT (École Pratique des Hautes Études - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programmes gradués affiliés :

- Sciences historiques
- Sciences des religions

PRÉSENTATION DU PARCOURS

Le parcours prévoit un cursus intégré associé à une procédure de sélection des étudiants commune à l'EPHE et à l'un des établissements à l'étranger membre d'un consortium européen constitué en 2012 (Universités d'Athènes, de Séville et de Pise, ISCTE de Lisbonne) et permet, dans le cas de l'Université de Pise, la délivrance d'un double diplôme. Les étudiants inscrits dans ce parcours effectuent une mobilité en M2 dans le cadre du programme européen Erasmus.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Double diplôme en convention bilatérale avec l'Université de Pise (Italie)

MASTER ÉTUDES ASIATIQUES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Études asiatiques

Intitulés des parcours de la mention :

- Histoire et sciences sociales : terrains, textes et images (M1/M2) ;
- Histoire, philologie et religions (M1/M2).

Établissement opérateur : École Pratique des Hautes Études - PSL

Établissements co-accrédités et/ou partenaires : École des hautes études en sciences sociales, École française d'Extrême-Orient - EFEO

Nom des responsables de la mention : Remy DELAGE (École des hautes études en sciences sociales), Olivier VENTURE (École Pratique des Hautes Études - PSL)

Type de diplôme : Diplôme national de master

Domaines : Sciences humaines et sociales

Programmes gradués affiliés :

- Sciences historiques ;
- Sciences des religions.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

Le Master PSL-EHESS « Études asiatiques » est un Master interdisciplinaire qui vise à la formation aux métiers de la recherche en sciences humaines dans le domaine des études asiatiques. Le Master « Études asiatiques » est le fruit d'une longue collaboration entre l'École Pratique des Hautes Études - PSL (EPHE), l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) et l'École Française d'Extrême-Orient (EFEO).

L'objectif de ce master est de donner aux étudiants les outils nécessaires pour comprendre et étudier le monde asiatique dans sa complexité et dans la longue durée. Ce monde asiatique est ici compris au sens large, depuis l'Asie Mineure jusqu'au Japon, et depuis la Sibérie jusqu'à l'Indonésie. Les étudiants seront amenés à acquérir des connaissances approfondies concernant des périodes, des régions ou des thématiques particulières, ainsi que des compétences disciplinaires dans des domaines comme l'histoire, la sociologie, l'anthropologie, la géographie, l'économie, mais aussi la paléographie, la philologie, l'histoire de l'art, l'archéologie ou l'étude des religions. L'équipe pédagogique, qui rassemble près de 120 enseignants-chercheurs travaillant sur l'Asie, développe une formation exigeante en lien avec des unités de recherche de premier plan dans le domaine des sciences humaines et sociales appliquées à l'aire asiatique.

Ce master comporte 2 parcours :

- Parcours 1 : « Histoire et sciences sociales : terrains, textes et images" (EHESS-EFEO) ;
- Parcours 2 : « Histoire, philologie et religions » (EPHE-EFEO).

Pour les deux parcours, les projets de mobilité (stages, césure, terrain) vers l'Asie sont fortement encouragés. Ces séjours de formation et de recherche s'appuient sur les centres de l'EFEO et les UMIFRE, ainsi que leurs établissements partenaires.

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation (M1) : pour l'accès en Master 1, les étudiants doivent être titulaires d'une Licence (L3) en Science humaines et sociales. Pour pouvoir s'inscrire au master « Études asiatiques », les étudiants doivent obtenir l'accord d'un enseignant-chercheur du master travaillant dans le domaine dans lequel ils souhaitent se spécialiser et acceptant de les encadrer en tant que tuteur. Pour obtenir cet accord, les étudiants pourront à tout moment de l'année contacter les tuteurs potentiels dont la liste est donnée sur le site du master et des parcours de la mention. Ils présenteront très succinctement leur cursus, leurs motivations et le projet de recherche envisagé.

Procédure de recrutement : les dossiers de candidature des étudiants sont soumis aux commissions de recrutement rassemblant tout ou partie des membres des conseils pédagogiques des parcours concernés. Outre les diplômes ou équivalents requis, les candidats devront, dans le cadre de la procédure d'inscription, obtenir l'accord d'un tuteur membre de l'équipe de formation du master. Dans le cas où le candidat ne possède pas de Licence mais a suivi un cursus d'une durée équivalente à la licence (diplôme d'établissement dans le domaine de Sciences humaines et sociales ou classe préparatoire littéraire), un dossier de validation d'acquis (VA) en vue d'entrée dans le master devra être rempli au moment de l'inscription. Le dossier de candidature est soumis à la commission d'admission composée des responsables des parcours et du référent des stages, sous la présidence du responsable de la mention de master. Le dossier de demande de validation des études antérieures et/ou expériences professionnelles doit être fait au moment de la candidature.

Critères d'examen du dossier :

- Lettre de candidature ;
- Projet de recherche ;
- Curriculum Vitae ;
- Copies des diplômes (licence, ...) ; traductions en français pour les diplômes étrangers ;
- Copies des relevés de notes (L1, L2, L3 obligatoires) ; traductions en français pour les diplômes étrangers ;
- Liste des enseignements suivis en L1, L2, L3 ou programme officiel des études suivies à l'étranger ;
- Accord du futur tuteur pédagogique ;

- Pour les candidats étrangers, la copie du diplôme d'études en langue française peut être jointe (facultatif) ;
- Lettre de recommandation (facultative).

DÉBOUCHÉS

- Inscription en Doctorat : les titulaires d'un Master 2 peuvent être candidats à l'obtention d'un contrat doctoral notamment au sein des Écoles Doctorales de l'École Pratique des Hautes Études - PSL, de l'École des hautes études en sciences sociales et au-delà (Universités françaises et étrangères) ;
- Concours de la fonction publique de niveau Bac+5 (ex : Ingénieur d'études dans les organismes de recherche publics ou privés, Universités, CNRS, etc.).

Le Master « Études asiatiques » représente de plus une formation spécialisée complémentaire pouvant être appréciée pour des métiers liés au milieu de la recherche (bibliothécaires, journalistes, documentalistes, enseignants du secondaire, conservateurs, archéologues, etc.).

PARCOURS HISTOIRE ET SCIENCES SOCIALES : TERRAINS, TEXTES ET IMAGES (M1/M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Établissement co-accrédité et/ou partenaire : École des hautes études en sciences sociales

Nom des responsables du parcours : Remy DELAGE (École des hautes études en sciences sociales), Fabrizio SPEZIALE (École des hautes études en sciences sociales)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programmes gradués affiliés :

- Sciences historiques ;
- Sciences des religions.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Ce parcours proposé par l'École des hautes études en sciences sociales en collaboration avec l'EFEO s'adresse aux étudiants souhaitant développer leurs recherches en lien avec l'Asie moderne et contemporaine. Dans une rencontre croisée des disciplines fondamentales et des aires culturelles, où celles-ci s'abordent par le biais d'une méthode propre à chacune, ce parcours met l'accent sur de multiples enjeux de société à partir d'approches globales et résolument comparatives, qui mettent en avant les circulations et les transferts, ainsi que le dialogue et l'interdisciplinarité des sciences sociales.

PARCOURS HISTOIRE, PHILOLOGIE ET RELIGIONS (M1/M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Établissements co-accrédités et/ou partenaires : École française d'Extrême-Orient – EFEO

Nom du responsable du parcours : Olivier VENTURE (École Pratique des Hautes Études - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programmes gradués affiliés :

- Sciences historiques ;
- Sciences des religions.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Ce parcours élaboré par l'École Pratique des Hautes Études en collaboration avec l'EFEO s'adresse aux étudiants désireux de mener à bien des recherches sur l'Asie ancienne et prémoderne à partir d'une compréhension approfondie des sources écrites ou matérielles, et fondées sur des méthodes propres à la philologie, la paléographie ou encore l'archéologie et l'épigraphie. L'accent est notamment mis sur l'analyse des sources de première main généralement composées dans différentes langues asiatiques. Une autre spécificité de ce parcours est l'intérêt accordé à l'étude des phénomènes religieux dans la longue durée.



MASTER HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Master Histoire de l'art et Archéologie

Intitulés des parcours de la mention :

- Histoire de l'art et archéologie (M1) ;
- Histoire de l'art (M2) ;
- Archéologie (M2) ;
- Archéologie et histoire de l'art (M1/M2, parcours franco-italien avec l'Université de la Basilicate).

Établissement opérateur : École Pratique des Hautes Études - PSL

Nom du responsable de la mention : François QUEYREL (École Pratique des Hautes Études - PSL)

Type de diplôme : Diplôme national de master

Domaines :

- Arts, lettres, langues ;
- Sciences humaines et sociales.

Programme gradué affilié : Sciences historiques

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

Le Master « Histoire de l'art et archéologie » de l'Université PSL, dont l'École Pratique des Hautes Études - PSL est l'opérateur, dispense au centre de Paris une formation de pointe centrée sur la recherche et le document. La richesse des conférences de l'École Pratique des Hautes Études - PSL garantit la qualité de l'enseignement. La formation, dont les séminaires en histoire de l'art et archéologie sont majoritairement dispensés à l'Institut national d'histoire de l'art (INHA), bénéficie de la proximité de bibliothèques spécialisées et de collections patrimoniales (musée du Louvre, Bibliothèque nationale de France etc.). Le commentaire de documents et la maîtrise des outils bibliographiques y sont facilités grâce aux bibliothèques réunies sur le site ; certains séminaires seront dispensés à l'INHA à la fois en présentiel et à distance. Un tutorat individualisé permet d'utiliser au mieux les ressources offertes. Ce master, qui forme des spécialistes en histoire de l'art et en archéologie en privilégiant la formation à la recherche par la recherche, est adossé aux centres de recherche sous tutelle ou co-tutelle de l'École Pratique des Hautes Études - PSL actifs dans le champ. Ce master propose une formation approfondie en histoire de l'art et archéologie en première année, destinée à permettre aux étudiants de maîtriser les bases méthodologiques sur un large arc chronologique et thématique tout en les amenant à une spécialisation progressive ; la préparation à l'oral est également privilégiée avec des présentations publiques sous forme d'un grand oral à la fin

du premier semestre (bibliographie du sujet) et du second semestre (commentaire d'un document) avec rédaction de mini-mémoires. La seconde année est orientée vers la rédaction du mémoire de recherche dont la soutenance a lieu devant un jury à la fin de l'année ; la préparation de ce travail écrit est facilitée par la prise en compte du travail en bibliothèque. Le stage, fixé selon les opportunités offertes durant la scolarité, remplace une unité d'enseignement. Dès son inscription chaque étudiant bénéficie d'un suivi personnalisé par le directeur de recherche.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Un cadre d'études international avec la présence d'étudiants internationaux, via le parcours proposé en collaboration avec l'Université de la Basilicate en Italie.

Double diplôme Arts, Muséologie, Activités Curatoriales (AMAC) avec l'Université de Bologne (ouverture prévue à la rentrée 2021).

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation (M1) : vous devez être titulaire d'une licence en Histoire de l'art et archéologie, Histoire, Lettres, Philosophie, Humanités, Anthropologie, Sciences sociales, ou Sciences politiques ; d'autres licences peuvent être acceptées sous certaines conditions.

Avant de déposer votre candidature, vous devez choisir votre tuteur – avec l'aide, si nécessaire, du responsable du master – dans la liste de l'équipe pédagogique de l'École Pratique des Hautes Études - PSL, qui est composée de directeurs d'études et de maîtres de conférences de l'École Pratique des Hautes Études - PSL. Le tuteur vous accompagne pendant tout votre parcours.

Procédure de recrutement : Sur dossier

Critères d'examen du dossier :

- Lettre de candidature ;
- Projet de recherche ;
- Curriculum Vitae ;
- Copies des diplômes (licence, diplôme de 1er cycle, décision du conseil de classe préparatoire ...) ; traductions en français pour les diplômes étrangers ;
- Copies des relevés de notes (L1, L2, L3 obligatoires) ; traductions en français pour les diplômes étrangers ;
- Liste des enseignements suivis en L1, L2, L3 ou programme officiel des études suivies à l'étranger ;
- Accord du futur tuteur pédagogique ;
- Pour les candidats étrangers, la copie du diplôme d'études en langue française peut être jointe (facultatif) ;
- Lettre de recommandation (facultative).

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 72,22 % des diplômés 2017 sont en poste.

Inscription en doctorat : les titulaires d'un master 2 peuvent être candidats à l'obtention d'un contrat doctoral notamment au sein des Écoles Doctorales de PSL et au-delà (Universités françaises étrangères).

Métiers et concours du secteur patrimonial.

PARCOURS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE (M1)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : François QUEYREL (École Pratique des Hautes Études - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Sciences historiques

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Ce parcours comprend le séminaire du directeur de recherche, deux présentations des mini-mémoires sous forme d'un grand oral, un cours de méthodologie ainsi que des cours d'ouverture à d'autres disciplines ou des cours de langues anciennes et un cours de langue, tout en maintenant une forte souplesse d'orientation. Les enseignements en histoire de l'art et archéologie sont dispensés à l'INHA.

PARCOURS HISTOIRE DE L'ART (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom de la responsable du parcours : Audrey NASSIEU-MAUPAS (École Pratique des Hautes Études - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Sciences historiques



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Ce parcours comprend le séminaire du directeur de recherche, ainsi que des séminaires d'ouverture. Centré sur la rédaction du mémoire final, il a pour objectif l'acquisition des méthodes et outils nécessaires au travail de recherche en histoire de l'art.

PARCOURS ARCHÉOLOGIE (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : William VAN ANDRINGA (École Pratique des Hautes Études - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Sciences historiques

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Les enseignements portent sur l'archéologie des mondes anciens de l'Europe et de la Méditerranée, depuis la Protohistoire jusqu'à l'archéologie islamique. En dehors des séminaires de recherche, les étudiants suivent une formation pratique par le biais de stages de prospection, de fouille et d'étude dans une série de chantiers dédiés ainsi que dans des institutions patrimoniales.

PARCOURS ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE DE L'ART (PARCOURS FRANCO-ITALIEN) (M1/M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Établissement co-accrédité et/ou partenaire : Université de Bologne

Nom du responsable du parcours : Stéphane VERGER (École Pratique des Hautes Études - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Sciences historiques

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Les étudiants du parcours international inscrits dès le M1 en France à l'École Pratique des Hautes Études - PSL suivent les mêmes enseignements que pour le parcours national. Ils doivent impérativement choisir le cours de langue vivante en italien.

Ils se spécialisent dans les domaines de l'archéologie et de l'histoire de l'art de l'Italie et éventuellement de l'archéologie de la Méditerranée occidentale et centrale. Les étudiants effectuent au moins un semestre à l'Université de la Basilicate où ils suivent les enseignements les plus adaptés à la spécialité choisie et où ils commencent la préparation de leur mémoire. Les étudiants participent aux chantiers archéologiques proposés par l'Université de la Basilicate et l'École Pratique des Hautes Études - PSL en Italie du Sud.



MASTER HUMANITÉS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Humanités

Intitulés des parcours de la mention :

- Mondes anciens : archéologie, histoire (M1/M2) ;
- Mondes anciens : langues, textes, images (M1/M2) ;
- Littératures : théorie, histoire (M1/M2) ;
- Programme Moyen-Orient, Méditerranée (M1/M2) ;
- Arts : théorie, pratique (M1/M2) ;
- Histoire transnationale (M1/M2) ;
- Géographie et géopolitique (M1/M2).

Établissement opérateur : École normale supérieure - PSL

Établissements porteurs : École normale supérieure - PSL, École nationale de chartes - PSL

Établissements co-accrédités et/ou partenaires : École nationale d'administration, Parlement européen, Paris 1, École des hautes études en sciences sociales, Sorbonne Paris Cité (Paris 3), Sorbonne Université.

Nom du/des responsable(s) de la mention : Dominique Combe (École normale supérieure - PSL)

Type de diplôme : Diplôme national de master

Domaines : Sciences humaines et sociales ; Arts, lettres, langues.

Programmes gradués affiliés :

- Sciences historiques
- Arts
- Humanités interdisciplinaires (Translitterae)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

Le master « Humanités » de l'Université PSL offre une formation à la recherche de haut niveau dans le domaine des Humanités. Fruit d'une étroite collaboration des laboratoires et des départements de lettres et de sciences humaines et sociales de l'École normale supérieure - PSL et de l'École nationale des chartes - PSL, cette formation propose des enseignements à la pointe de la recherche en lettres et humanités qui privilégient le dialogue entre les disciplines et l'ouverture internationale. Le Master propose une formation approfondie en Humanités. S'il suppose, dès le M1, le choix de l'un des sept parcours proposés par la formation, chacun d'eux réserve une place à des enseignements issus des autres parcours, de telle sorte que la formation reste pluridisciplinaire et

embrasse différents aspects des Humanités - Littérature, Arts, Histoire, ou encore Géopolitique - et couvre un vaste champ d'études sur les plans chronologique et géographique.

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation (M1) : Licence (ou équivalent) en Humanités (Lettres modernes ou classiques, Histoire de l'Art, Cinéma, Musicologie, Arts du spectacle, Histoire, Géographie, Archéologie, Langues vivantes...).

Procédure de recrutement : Sur dossier ou dossier et entretien (selon les parcours).

Critères d'examen du dossier :

- CV détaillé ;
- Lettre de motivation du candidat indiquant le ou les domaines de recherche envisagés (5000 signes max.) et précisant le parcours envisagé ;
- Copie des relevés de notes post-bac ;
- Copie des diplômes (baccalauréat, licence, ...) ; traduction en français pour les diplômes étrangers ;
- Le cas échéant, attestation officielle de maîtrise de la langue française.

DÉBOUCHÉS

En fonction du parcours choisi :

- Enseignement supérieur et recherche ;
- Métiers de la culture, administration, diplomatie et relations internationales.

PARCOURS MONDES ANCIENS : ARCHÉOLOGIE, HISTOIRE (M1/M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Daniel Petit (École normale supérieure - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Sciences historiques

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Ce parcours a pour but d'initier à la recherche dans le champ de l'archéologie et de l'histoire de l'Antiquité sous leurs différents aspects par une approche associant l'exploitation des sources matérielles et l'analyse des sources textuelles. Ce parcours, à dominante archéologique et

historique, vise aussi à offrir une ouverture aux outils et aux méthodes de la philologie des langues et des cultures de l'Antiquité.

PARCOURS MONDES ANCIENS : LANGUES, TEXTES, IMAGES (M1/M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Daniel PETIT (École normale supérieure - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Humanités interdisciplinaires (Translitterae)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Ce parcours a pour but d'initier à la recherche dans le champ de la philologie de l'Antiquité sous ses différents aspects, linguistiques, textuels et iconographiques, par une approche associant l'exploitation des sources documentaires et des outils d'analyse permettant de les situer dans leur contexte de production et de transmission. Ce parcours, à dominante philologique, vise aussi à offrir une ouverture aux outils et aux méthodes de l'archéologie et de l'histoire de l'Antiquité.

PARCOURS LITTÉRATURES : THÉORIE, HISTOIRE (M1/M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Dominique COMBE (École normale supérieure - PSL), Jean-Charles DARMON (École normale supérieure - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Humanités interdisciplinaires (Translitterae)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Ce parcours a pour but d'initier et former à la recherche dans le domaine des études littéraires par une approche à la fois théorique et historique du fait littéraire, selon une chronologie étendue, du Moyen Âge à l'extrême-contemporain. S'appuyant sur l'histoire comparée des littératures dites « nationales » de langue française, anglaise, allemande, espagnole, italienne, russe ou arabe, la formation privilégie le dialogue avec la philosophie, l'histoire, les arts et les sciences sociales, dans le contexte international et interdisciplinaire des « transferts culturels ».

PARCOURS PROGRAMME MOYEN-ORIENT, MÉDITERRANÉE (M1/M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Alexandre KAZEROUNI (École normale supérieure - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Humanités interdisciplinaires (Translitterae)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Ce parcours a pour but de former par la recherche des spécialistes du monde musulman contemporain suivant une approche pluridisciplinaire des territoires, des groupes sociaux, des rivalités entre États et de la production culturelle des mondes arabe, turc et iranien, mais aussi de l'islam en Europe, et en lien avec ces espaces, de l'islam en Afrique subsaharienne.

PARCOURS ARTS : THÉORIE, PRATIQUE (M1/M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Françoise ZAMOUR (École normale supérieure - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Arts

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Ce parcours a pour but de proposer une formation qui associe histoire de l'art, études théâtrales, musicologie et études cinématographiques. Il envisage la recherche dans la pluralité de ses dimensions (ateliers, stages, réflexion et rédaction théoriques) et s'adresse en priorité aux étudiants dont les projets de recherche se situent à l'articulation d'au moins deux disciplines artistiques.

PARCOURS HISTOIRE TRANSNATIONALE (M1/M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Charlotte GUICHARD (École normale supérieure - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Humanités interdisciplinaires (Translitterae)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Ce parcours a pour but d'initier et former à la recherche dans le domaine de l'histoire transnationale, dont les problématiques recoupent celles de l'histoire globale, impériale, connectée, croisée et des transferts culturels. Ce parcours allie les exigences d'une recherche empirique pointue en archives à une perspective méthodologique et historiographique plus large, nourrie des sciences sociales. Il accorde une place centrale à la mobilité internationale et à l'apprentissage des langues étrangères.

PARCOURS GÉOGRAPHIE ET GÉOPOLITIQUE (M1/M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Pauline GUINARD (École normale supérieure - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Humanités interdisciplinaires (Translitterae)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le but de ce parcours est de permettre à des étudiants, non nécessairement géographes de formation, de se former à la géopolitique, c'est-à-dire à l'étude spatiale et spatialisée des phénomènes politiques à toutes les échelles, afin de mieux comprendre et agir dans le monde contemporain.

En première année (M1), une formation en géographie générale sera délivrée aux étudiants afin de leur permettre de maîtriser les fondamentaux des savoirs et des savoir-faire de la géographie, nécessaires à leur spécialisation en géopolitique en deuxième année. Une initiation à la recherche sera proposée dès cette première année.

La deuxième année (M2), réalisée en partenariat avec l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, sera pleinement consacrée aux questions de géopolitique, à partir d'approches à la fois régionales et

thématiques. Les étudiants devront alors réaliser un mémoire de recherche sur un sujet de géopolitique de leur choix.



MASTER HUMANITÉS NUMÉRIQUES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulés des parcours de la mention :

- Humanités numériques (M1/M2)

Établissement opérateur : École nationale des chartes - PSL

Établissements porteurs : École nationale des chartes - PSL, École Pratique des Hautes Études - PSL, École normale supérieure - PSL

Établissement co-accrédité : École des Hautes Études en Sciences Sociales

Nom du responsable de la mention : Jean-Baptiste CAMPS (École nationale des chartes - PSL)

Type de diplôme : Diplôme national de master

Domaines :

- Arts, lettres, langues ;
- Sciences, technologies, santé.

Programmes gradués affiliés :

- Humanités interdisciplinaires (Translitterae) ;
- Sciences historiques ;
- Sciences des religions.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

Fruit de la collaboration de l'École nationale des chartes - PSL, de l'École normale supérieure - PSL, de l'École Pratique des Hautes Études et de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, le Master « Humanités numériques » de l'Université PSL dispense une formation d'excellence résolument tournée vers la recherche.

Ce master a pour ambition de former à l'exploitation et l'analyse des données des sciences humaines des étudiants titulaires d'une licence qui approfondissent également la connaissance de leur discipline (histoire et philologie, lettres, etc.) afin de les doter de la double compétence indispensable pour mener, de manière autonome, des recherches s'inscrivant dans le champ des humanités numériques et computationnelles.

Au-delà du spectre usuel des humanités numériques, ce master s'inscrit résolument dans le tournant computationnel et l'exploitation des données, au service de l'élaboration de nouvelles connaissances dans les champs des sciences humaines et sociales. Il cumule une formation exigeante en Sciences Humaines et Sociales, se fondant sur les enseignements des

quatre établissements partenaires, avec une formation aux problématiques, méthodes et outils utiles à la recherche et à l'analyse de données (algorithmique, méthodes quantitatives, modélisation, intelligence artificielle).

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation (M1) : Licences d'Humanités ou Histoire ou Histoire de l'art et archéologie ou Sciences du langage ou Lettres ou Philosophie ou Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales.

Procédure de recrutement : Sur dossier et entretien.

Dossier de candidature :

- Lettre de motivation, précisant notamment le projet professionnel à l'issue du master ;
- Curriculum Vitae ;
- Copies des diplômes (baccalauréat, licence, ...) avec traductions en français pour les diplômes étrangers ;
- Copies des relevés de notes (Baccalauréat, L1, L2, L3...) avec traductions en français pour les diplômes étrangers ;
- Liste des enseignements suivis en L1, L2, L3 ou programme officiel des études suivies à l'étranger ;
- Pour les candidats étrangers, la copie du diplôme d'études en langue française peut être jointe (facultatif).

DÉBOUCHÉS

Résolument tourné vers la recherche, ce master vise avant tout à former des étudiants souhaitant poursuivre en doctorat. Il a pour objet de leur donner à la fois les compétences dans leurs disciplines et en méthodes numériques pour leur permettre de mener leurs recherches de manière autonome. Les débouchés visés sont ceux de la recherche et de l'enseignement supérieur (chercheurs, ingénieurs de recherche) et de l'expertise de données des sciences humaines et sociales.

PARCOURS HUMANITÉS NUMÉRIQUES (M1/M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programmes gradués affiliés :

- Humanités interdisciplinaires (Translitterae) ;

- Sciences historiques ;
- Sciences des religions.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

En première année, les étudiants suivent un tronc commun d'humanités numériques, auquel s'ajoutent des enseignements propres à leur discipline (histoire, philologie, lettres, etc.).

- 30 ECTS en sciences humaines et sociales, dans un établissement partenaire ;
- 30 ECTS en humanités numériques : initiation, fondamentaux de l'informatique, modélisation et structuration des données (xml, bases de données), méthodes quantitatives, mathématiques, programmation R et Python, méthodologie, ainsi qu'un séminaire de recherche du master.

La première année donne lieu à la réalisation d'un premier projet de recherche, associant la spécialisation de l'étudiant et les méthodes computationnelles.

Une remise à niveau en mathématiques est organisée pour les étudiants qui en auraient besoin.

La deuxième année de master se construit sur un tronc commun, accompagné de cours et séminaires optionnels permettant à chaque étudiant d'approfondir sa spécialisation dans les méthodes propres à son champ disciplinaire. Un séminaire du master donne l'occasion aux étudiants de deuxième année de présenter leurs travaux aux étudiants de première année.

La deuxième année donne lieu à l'écriture et la soutenance d'un mémoire de recherche, encadré par un directeur dans la spécialité de l'étudiant ainsi que par un tuteur pour les aspects numériques. Le mémoire devra mettre les technologies numériques au service de la démarche de recherche. Un stage (au maximum de 2 mois) en laboratoire permet à l'étudiant de découvrir la nature collective et collaborative des métiers de la recherche.

MASTER PHILOSOPHIE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Philosophie

Intitulés des parcours de la mention :

- Histoire de la philosophie (M1/M2) ;
- Philosophie contemporaine (M1/M2) ;
- Philosophie sociale et politique (M1/M2) ;
- Philosophie de la connaissance, histoire et philosophie des sciences (M1/M2) ;
- Philosophie et religions (M1/M2) ;
- Philosophie du langage et de l'esprit (M1/M2).

Établissement opérateur : École normale supérieure - PSL

Établissements porteurs : École Pratique des Hautes Études - PSL, Observatoire de Paris PSL

Établissement co-accrédité et/ou partenaire : École des hautes études en sciences sociales

Nom du responsable de la mention : Marc CRÉPON (École normale supérieure - PSL)

Type de diplôme : Diplôme national de master

Domaine : Sciences humaines et sociales

Programmes gradués affiliés :

- Humanités interdisciplinaires (Translitterae)
- Sciences des religions

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

Fruit de la collaboration entre l'École normale supérieure, l'École des hautes études en sciences sociales, l'École Pratique des Hautes Études - PSL et l'Observatoire de Paris - PSL, le Master Philosophie de l'Université PSL dispense une formation d'excellence en philosophie.

La formation est adossée aux laboratoires de philosophie de l'École normale supérieure - PSL, de l'École des hautes études en sciences sociales et de l'École Pratique des Hautes Études - PSL, ainsi qu'aux centres de recherches des établissements partenaires. Son ambition est de former des spécialistes en philosophie au sens large, préparant aux métiers de l'enseignement et de la recherche académique en philosophie, ainsi qu'aux différents secteurs intéressés par le profil d'étudiants disposant d'une formation en philosophie (journalisme, médias, édition, conseil).

Le Master propose une formation approfondie en philosophie. Si elle suppose, dès le M1, le choix de l'un des six parcours proposés par la formation, chacun d'eux réserve une place à des

enseignements issus des autres parcours, de telle sorte que la formation reste générale. La seconde année accentue la spécialisation par le choix du sujet du mémoire et de son directeur.

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation (M1) :

- Master 1 : Licence en Philosophie ou équivalent ;
- Master 2 : Master 1 en Philosophie ou équivalent, avec un projet de recherche et l'accord de principe de l'encadrant.

Procédure de recrutement : Sur dossier, à soumettre en ligne sur le portail de candidature de PSL.

Critères d'examen du dossier :

- Relevés de notes et attestations de réussite par année depuis la première année de licence incluse ;
- Traduction certifiée en français pour les diplômes étrangers (facultatif) ;
- Attestation officielle de maîtrise de la langue française si diplôme étranger (obligatoire pour les étudiants non francophones) ;
- CV détaillé ;
- Lettre de motivation (pour le M1 comme pour le M2) ;
- Recommandation (processus dématérialisé) : renseigner sur le portail les coordonnées d'un référent académique (obligatoire), un référent professionnel (facultatif) ;
- Pour les candidats en M2 uniquement : projet de recherche de 3 pages (incluant une bibliographie) avec l'accord de principe de l'encadrant.

DÉBOUCHÉS

- Doctorat en philosophie ;
- Concours de recrutement des professeurs de l'enseignement secondaire ;
- Concours administratifs ;
- Selon les parcours : journalistes, professeurs documentalistes, conservateurs de musée, responsables d'une bibliothèque, conseil en entreprise, etc.

PARCOURS HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE (M1/M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Olivier BOULNOIS (École Pratique des Hautes Études - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Humanités interdisciplinaires (Translitterae)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Avec l'histoire de la philosophie, il y va de la philosophie elle-même. Pour penser librement, il importe de savoir d'où nous vient notre pensée — plus impensée que pensée.

Le parcours d'histoire de la philosophie répond à cette exigence : il permet d'accéder à l'histoire de la philosophie occidentale dans son contexte culturel le plus large. Outre les quatre grandes périodes d'histoire de la philosophie occidentale (antique, médiévale, moderne et contemporaine), il propose des ouvertures sur la pensée juive, la pensée indienne, les liens entre sciences et philosophie, entre religion et philosophie, entre philosophie et théologie.

PARCOURS PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE (M1/M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Perrine SIMON-NAHUM (École normale supérieure - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Humanités interdisciplinaires (Translitterae)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Ce parcours a pour but d'amener les étudiants à envisager les recherches philosophiques contemporaines sous leurs différents aspects et dans les domaines variés dans lesquels elles se développent.

« Philosophie contemporaine » s'entend ici tout d'abord en référence à une dimension historique de la philosophie, désignant une période qui s'étend de Nietzsche, Bergson et Husserl aux premières années du XXI^{ème} siècle. Par « contemporain » on entend également une référence aux problématisations et aux pratiques de recherche ancrés dans le moment présent. Enfin, le parcours de « philosophie contemporaine » concerne en un dernier sens l'ensemble des recherches qui ne se réclament pas directement d'une tradition philosophique donnée et se situent à la rencontre du contemporain dans toutes ses dimensions (littérature, histoire, science sociales, esthétique).

Le parcours « Philosophie contemporaine » bénéficie de la présence des équipes de recherche associées, tant à l'École normale supérieure - PSL qu'à l'École des hautes études en sciences sociales : Archives Husserl (phénoménologies et post-phénoménologies), Centre d'Études Sociologiques et Politiques Raymond Aron (philosophie morale et politique), Centre International d'Études de la Philosophie Française Contemporaine.

PARCOURS PHILOSOPHIE SOCIALE ET POLITIQUE (M1/M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Établissement co-accrédité et/ou partenaire : École des hautes études en sciences sociales

Nom du responsable du parcours : Frédéric BRAHAMI (École des hautes études en sciences sociales)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Humanités interdisciplinaires (Translitterae)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Ce parcours a pour objectif d'initier et de former à la recherche dans le domaine de la philosophie sociale et politique. Il n'a pas pour vocation de traiter séparément le politique et le social ; sa perspective consiste au contraire à les penser comme deux plans de réalité intimement solidaires l'un de l'autre. Il accueille dans toute leur diversité les objets et les problèmes dont ce domaine unifié est constitué, sans en privilégier aucune et sans présupposition doctrinale. Son amplitude est donc très vaste puisqu'il comprend les approches d'histoire de la philosophie, de philosophie contemporaine, de philosophie normative, etc. C'est pourquoi il est ouvert aux étudiants inscrits dans tous les Centres et Laboratoires des établissements de PSL, sans exclusive aucune, à la seule condition que le projet soumis au/à la tuteur/tutrice ou au/à la directeur/directrice choisi par l'étudiant soit jugé pertinent par le/la responsable du parcours.

La rédaction d'un mémoire, entendu comme premier acte de recherche au sens plein du terme, en est le cœur.

PARCOURS PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE, HISTOIRE ET PHILOSOPHIE DES SCIENCES (M1/M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Paul ÉGRÉ (École normale supérieure - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Humanités interdisciplinaires (Translitterae)



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Ce parcours a pour objectif d'initier à la recherche dans le champ de l'épistémologie en intégrant les enjeux conceptuels relevant à la fois de la théorie générale de la connaissance et de l'histoire et de la philosophie des sciences et des techniques. La formation ouvre sur les différents aspects de l'épistémologie analytique, épistémologie sociale, épistémologie formelle, philosophie cognitive, philosophie générale des sciences, philosophie et histoire des sciences particulières et des techniques (astronomie, mathématiques, médecine, physique, biologie), sur une période allant de l'Antiquité à l'époque contemporaine. Cette approche pluridisciplinaire permettra aux étudiants de s'approprier les méthodes propres aux différentes disciplines et d'acquérir une autonomie de pensée nécessaire pour envisager un travail de recherche. La rédaction d'un mémoire en est le cœur.

PARCOURS PHILOSOPHIE ET RELIGIONS (M1/M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Vincent DELECROIX (École Pratique des Hautes Études - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Sciences des religions

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le champ de la philosophie de la religion est aujourd'hui un domaine particulièrement dynamique, à la fois par l'évidente actualité des phénomènes religieux dans notre modernité tardive et par ses dynamiques internes qui en fait un laboratoire pour des questions aussi diverses que l'épistémologie des croyances ou la philosophie politique. Notre parcours a pour objectif d'initier à la recherche dans ce champ et, plus généralement, aux études portant sur les articulations conceptuelles et philosophiques entre philosophie et religion, voire sur leurs interactions mutuelles. En suivant le dynamisme actuel de ces recherches et en replongeant également dans leurs racines historiques, il vise à ouvrir les étudiants à la diversité des approches (évidemment non-confessionnelles) du phénomène religieux : épistémologique, métaphysique, herméneutique, phénoménologique, politique, historique, etc. Il représente une offre unique en France, en proposant notamment des enseignements portant sur les aires et les religions non-européennes et en couvrant des périodes qui vont de l'Antiquité au contemporain.



PARCOURS PHILOSOPHIE DU LANGAGE ET DE L'ESPRIT (M1/M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Établissement co-accrédité et/ou partenaire : École des hautes études en sciences sociales

Nom du responsable du parcours : Jérôme DOKIC (École des hautes études en sciences sociales)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Humanités interdisciplinaires (Translitterae)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Ce parcours a pour objectif d'initier et de former à la recherche dans les domaines de la philosophie du langage et de la philosophie de l'esprit, surtout en référence à leurs développements contemporains. À titre d'illustration, les thèmes et objets traités dans le cadre du parcours incluent le sens et la référence, la communication, les actes de langage, la perception, la mémoire, l'imagination, les émotions et l'action. Les enseignements du parcours peuvent relever d'approches diverses, notamment analytiques, phénoménologiques et cognitives. Le point culminant de la formation consiste en la rédaction d'un mémoire de recherche dans l'un des deux domaines (langage et esprit) au moins. Le parcours est adossé à plusieurs centres de recherche au sein de PSL, dont le CRAL (CNRS-EHESS) et l'IJN (CNRS-EHESS-ENS), lui-même membre du Département d'études cognitives de l'École normale supérieure - PSL.

MASTER SCIENCES DES RELIGIONS ET SOCIÉTÉS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Sciences des religions et sociétés

Intitulés des parcours de la mention :

- Sciences sociales des religions (M1/M2) ;
- Religions et laïcité dans la vie professionnelle et associative (M1/M2) ;
- Islam et contextes contemporains (M1/M2) ;
- Histoire et historiographie des mondes juifs (M1/M2).

Établissement opérateur : École Pratique des Hautes Études - PSL

Établissement co-accrédité et/ou partenaire : École des Hautes Études en Sciences Sociales

Nom des responsables de la mention : Séverine MATHIEU (École Pratique Des Hautes Études - PSL), Pierre-Antoine FABRE (École des Hautes Études en Sciences Sociales)

Type de diplôme : Diplôme national de master

Domaine : Sciences humaines et sociales

Programme gradué affilié : Sciences des religions

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

Le master Sciences des Religions et société (SRS) de l'Université PSL est co-accrédité par l'École Pratique Des Hautes Études - PSL et l'École des Hautes Études en Sciences Sociales. La diversité et la richesse des enseignements dispensés dans ces deux établissements en font une formation de pointe unique en son genre.

C'est un master pluridisciplinaire qui croise les approches historique, sociologique, anthropologique, philosophique et juridique pour inviter à une perception d'ensemble de faits sociaux complexes. Les enseignements ont lieu à Paris et sur le Campus Condorcet.

Ce master a pour but de donner aux étudiants, issus principalement de licence en sciences humaines et sociales, les fondements théoriques et méthodologiques nécessaires pour poursuivre une recherche doctorale ou bien s'engager dans la vie professionnelle (notamment avec le parcours RLV, dispensé à l'IESR). À l'issue de cette formation les étudiants doivent :

- Connaître les grands enjeux et débats théoriques en matière de sciences des religions : historiographie et bibliographie des différents domaines étudiés, débats scientifiques et état de la recherche.
- Maîtriser les méthodes et les outils de la recherche en sciences des religions dans une perspective transdisciplinaire : approches du terrain, techniques de l'enquête, connaissance des archives.

Acquérir une première spécialisation dans l'une des disciplines enseignées (anthropologie, histoire, sociologie, philosophie), par le suivi d'enseignements de spécialisation et la rédaction d'un mémoire de master susceptible de déboucher sur une recherche en vue d'un doctorat.

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation (M1) :

La mention est ouverte en priorité aux étudiants titulaires d'une licence en sciences humaines ou sociales (anthropologie, histoire, philosophie ou sociologie). Elle suppose que le domaine de la licence de l'étudiant réponde à la formation choisie, et que son niveau effectif corresponde aux prérequis des enseignements qu'il suivra. L'entrée en M2 nécessite un M1 dans l'une des disciplines citées supra.

Elle est également ouverte aux étudiants issus d'autres filières universitaires, ainsi qu'aux personnes désireuses de renouer avec la recherche en complément de leur vie professionnelle.

Procédure de recrutement : Pour pouvoir s'inscrire au master « Sciences des religions et société », les étudiants doivent obtenir l'accord d'un enseignant-chercheur du master travaillant dans le domaine dans lequel ils souhaitent se spécialiser et acceptant de les encadrer en tant que tuteur. Pour obtenir cet accord, les étudiants pourront à tout moment de l'année contacter les tuteurs potentiels dont la liste est donnée sur le site du master et des parcours de la mention. Ils présenteront très succinctement leur cursus, leurs motivations et le projet de recherche envisagé.

Critères d'examen du dossier : Sur dossier

- Lettre de candidature ;
- Projet de recherche ;
- Curriculum Vitae ;
- Copies des diplômes (licence, ...) / traductions en français pour les diplômes étrangers ;
- Copies des relevés de notes (L1, L2, L3 obligatoires) / traductions en français pour les diplômes étrangers ;
- Moyenne générale L3 supérieure à 12 ;
- Liste des enseignements suivis en L1, L2, L3 ou programme officiel des études suivies à l'étranger ;
- Accord du futur tuteur pédagogique ;
- Pour les candidats étrangers, la copie du diplôme d'études en langue française peut être jointe (facultatif) ;
- Lettre de recommandation (facultative).

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 66,67 % des diplômés 2017 sont en poste dans l'un des domaines suivants :

- La recherche ;
- La culture ;
- L'édition ;
- L'enseignement ;
- Journalisme ;
- Ressources humaines ;
- Collectivités locales ;
- Médiateurs.

Possibilité de poursuite d'études dans les écoles doctorales ou formation doctorale de l'École Pratique Des Hautes Études - PSL ou de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS).

PARCOURS SCIENCES SOCIALES DES RELIGIONS (M1/M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Établissement co-accrédité et/ou partenaire : École des Hautes Études en Sciences Sociales

Nom des responsables du parcours : Séverine MATHIEU (École Pratique des Hautes Études - PSL), Pierre-Antoine FABRE (École des Hautes Études en Sciences Sociales)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Sciences des religions

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Ce parcours propose de donner aux étudiants des connaissances générales et techniques ainsi que des compétences à la fois disciplinaires et transdisciplinaires qui leur permettent de conduire une recherche de façon autonome dans le cadre d'un projet doctoral ou d'une autre activité comportant une forte dimension de production de connaissances. La formation vise à la constitution progressive d'un savoir et d'un savoir-faire à la fois spécialisé et ouvert.

PARCOURS ISLAM ET CONTEXTES CONTEMPORAINS (M1/M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Établissement co-accrédité et/ou partenaire : École des Hautes Études en Sciences Sociales

Nom des responsables du parcours : Dominique AVON (École Pratique des Hautes Études - PSL), Nathalie CLAYER (École des Hautes Études en Sciences Sociales)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Sciences des religions

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Ces 2 parcours (Islam et contextes contemporains – Histoire et historiographie des mondes juifs) ont été pensés dans une perspective de complémentarité. Le parcours sur l'Islam cherche à mettre en avant la place de l'Islam dans la société contemporaine. Le parcours sur le monde juif met l'accent sur l'histoire religieuse du peuple juif à travers les siècles. Ces deux parcours laisseront également une place à des perspectives comparatistes.

PARCOURS HISTOIRE ET HISTORIOGRAPHIE DES MONDES JUIFS (M1/M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Établissement co-accrédité et/ou partenaire : École des Hautes Études en Sciences Sociales

Nom des responsables du parcours : Judith SCHLANGER (École Pratique des Hautes Études - PSL), Sylvie-Anne GOLDBERG (École des Hautes Études en Sciences Sociales)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Sciences des religions

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Ces 2 parcours (Islam et contextes contemporains – Histoire et historiographie des mondes juifs) ont été pensés dans une perspective de complémentarité. Le parcours sur l'Islam cherche à mettre en avant la place de l'Islam dans la société contemporaine. Le parcours sur le monde juif met l'accent sur l'histoire religieuse du peuple juif à travers les siècles. Ces deux parcours laisseront également une place à des perspectives comparatistes.

PARCOURS RELIGIONS ET LAICITÉ DANS LA VIE PROFESSIONNELLE ET ASSOCIATIVE (M1/M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Établissement co-accrédité et/ou partenaire : École des Hautes Études en Sciences Sociales

Nom du responsable du parcours : Stéphanie LAITHIER (IESR-École Pratique des Hautes Études - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Sciences des religions

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Ce parcours propose aux étudiants une formation généraliste qui, tout en restant dans le cadre d'études universitaires de master, ouvre, non à la poursuite d'un doctorat ou d'une recherche scientifique, mais à différentes catégories de métiers dans la vie active. Cette voie comporte des enseignements communs avec la spécialité SRS, mais s'appuie plus spécifiquement sur les ressources et l'encadrement de l'IESR ("Institut européen en sciences des religions", rattaché à l'École Pratique Des Hautes Études - PSL) dans la gestion et l'organisation pédagogique.

DIPLÔME DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE - PSL

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Diplôme de l'École normale supérieure - PSL

Établissement opérateur : École normale supérieure - PSL

Nom des responsables de la mention : Dorothée BUTIGIEG (École normale supérieure - PSL),
Clotilde POLICAR (École normale supérieure - PSL)

Type de diplôme : Diplôme d'établissement conférant le grade de master

Domaines : Sciences, technologies, santé ; Sciences humaines et sociales ; Arts, lettres, langues

Programmes gradués affiliés:

- Astrophysique
- Physique
- Chimie
- Mathématiques et applications
- Sciences de la terre et biodiversité
- Sciences du vivant
- Informatique
- Sciences cognitives
- Arts
- Humanités interdisciplinaires (Translitterae)
- Sciences des religions
- Sciences historiques
- Sciences sociales
- Droit

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

Le diplôme de l'École normale supérieure - PSL est partie intégrante des programmes gradués de PSL. Il consiste en un master et une formation complémentaire, couvrant tous les aspects de la scolarité à l'ENS (transdisciplinarité, expérience de la recherche, expérience internationale, ouverture sur la société).

Les normaliens valident au cours de leur scolarité un diplôme national de master dont la finalité est la recherche. La discipline ou la mention et la spécialité de ce master définissent la « spécialité principale » qui sera portée sur le diplôme et représente au minimum 120 ECTS.

Parallèlement, ils ou elles acquièrent une formation complémentaire qui représente 72 ECTS, ces enseignements sont dispensés ou agréés par l'École normale supérieure - PSL et répartis sur la durée du diplôme à savoir sur 3 ou 4 ans de scolarité selon le statut de l'étudiant.

Le Diplôme de l'École normale supérieure - PSL s'inscrit au cœur du projet de l'École qui consiste en une formation par la recherche individualisée et tutorée qui est encadrée chaque année par un programme d'études. Ce programme précise tout au long de la scolarité le parcours et le projet professionnel du normalien. Une richesse majeure de l'École normale supérieure - PSL réside dans une véritable pluridisciplinarité, à laquelle le diplôme réserve une place importante.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Le séjour à l'étranger est une étape essentielle dans le parcours des normaliens de l'École normale supérieure - PSL. Le choix d'une destination est étroitement lié au projet de recherche et au parcours de formation à l'École. Dans cette optique, l'École normale supérieure - PSL a négocié des accords bilatéraux et identifié des partenariats privilégiés dans le cadre des échanges Erasmus+. Forte de plus de 200 partenariats avec des universités étrangères, l'École propose chaque année des séjours de recherche ou des postes de doctorat et envoie ses élèves sur tous les continents.

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation (L3) : L2, L3 ou équivalent.

Procédure de recrutement : Le recrutement s'opère selon trois voies distinctes :

- Les concours de la voie Classes Préparatoires aux Grandes Écoles :
 - En Sciences : MPI, Info, PC, PSI, BCPST ;
 - En Lettres : A/L et B/L, Les lauréats sont normaliens élèves et sont rémunérés pendant leurs 4 années de scolarité.

- Le concours par la voie étudiante, dont le jury est composé de membres de chaque département (dépôt de dossier puis, après sélection du dossier par les départements, épreuves d'admission). Les lauréats sont normaliens étudiants. Leur scolarité est de trois ans.
 - Le concours étudiant est ouvert aux étudiants de niveau L2 en Sciences et L3 en Lettres, de toute nationalité pour intégrer l'un des départements de l'École ;

 - Il faut souligner l'existence de deux filières spécifiques :
 - Le concours 'médecine/sciences' propose une formation scientifique fondamentale à des étudiants recrutés en seconde année de médecine qui poursuivent parallèlement leur cursus de médecine. Les lauréats du concours médecine/sciences perçoivent une bourse pour la durée de leur scolarité à l'École ;
 - Le concours 'médecine/humanités' propose une formation pluridisciplinaire, alliant sciences et lettres, pour les étudiants en seconde année de médecine. Ceux-ci bénéficient d'une bourse.

- Le concours 'Sélection internationale' qui s'adresse aux étudiants inscrits dans une université étrangère dans le cadre de leur premier cycle. Les lauréats sont normaliens étudiants. Leur scolarité est de trois ans pendant lesquels ils perçoivent une bourse.

Critères d'examen du dossier :

- CV ;
- Lettre de motivation et projet de recherche ;
- Formulaire de candidature disponible sur le site de l'École ;
- Copie des diplômes depuis le baccalauréat ;
- Copie des relevés et bulletins de notes obtenues depuis le baccalauréat, ainsi que les résultats de concours éventuellement présentés les années précédentes ;
- Autres dépendant du département auquel est présenté la candidature (voir sur le site de l'École).

DÉBOUCHÉS

Chaque année, l'École normale supérieure - PSL diplôme environ 130 normaliens scientifiques et 130 normaliens littéraires.

L'École normale supérieure - PSL prépare à des carrières de haut niveau au sein du secteur public comme du secteur privé, en France et à l'international.

À l'issue d'une formation par la recherche, l'École normale supérieure - PSL offre une très grande variété de débouchés dans les secteurs public ou privé. Le taux d'employabilité à l'issue d'une formation à l'École normale supérieure - PSL est parmi les plus élevés des établissements d'enseignement supérieur français.

Plus précisément, 30% des normaliens passent l'agrégation et environ 15% d'entre eux préparent un concours de la fonction publique. Dans leur grande majorité, les normaliens poursuivent leurs études par un doctorat.

Environ 80 % des normaliens en emploi travaillent dans le secteur public et 20 % dans le secteur privé. La répartition public / privé est pratiquement égale selon les formations scientifiques ou littéraires. Les normaliens en emploi appartiennent majoritairement aux catégories socio-professionnelles suivantes :

- 25 % d'entre eux deviennent enseignants-chercheurs (professeurs du supérieur, maîtres de conférences) au sein d'universités françaises et étrangères, professeurs agrégés en fonction dans le supérieur en France, et chercheurs dans les grands centres de recherche français (e.g., CNRS, INSERM, INRIA, CEA, etc.) ou étrangers. L'École normale supérieure est reconnue internationalement comme offrant les plus grandes chances de réaliser des avancées scientifiques notables (e.g., Prix Nobel, Médailles Field, Académies, grands prix, ERC...).
- 16 % sont enseignants du secondaire.
- 17 % sont ingénieurs et cadres techniques d'entreprise (chercheurs, ingénieurs consultants).
- 13 % sont cadres de la fonction publique.

La direction des études de l'École normale supérieure, l'association a-Ulm, l'institut de l'École normale supérieure - PSL et le club des normaliens dans l'entreprise aident les normaliens à s'orienter professionnellement tout au long de leur scolarité.



MASTER JOUER ET METTRE EN SCÈNE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Jouer et mettre en scène

Intitulé du parcours de la mention : Jouer et mettre en scène (M1/M2)

Établissement opérateur : Conservatoire National Supérieur d'Art dramatique - PSL

Nom du responsable de la mention : Nicolas FLEURY (Conservatoire National Supérieur d'Art dramatique - PSL)

Type de diplôme : Diplôme d'établissement

Domaines : Arts, lettres, langues

Programme gradué affilié : Arts

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

Le double cursus « Jouer et mettre en scène » porté par l'Université PSL et le Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique a été créé afin de proposer à un nombre restreint d'élèves comédiennes et comédiens qui souhaitent élargir leurs connaissances, un parcours spécifique consacré aux questions de mise en scène et d'écriture, il se déroule sur deux ans.

Cette formation de 2^{ème} cycle est construite sur les bases de l'actuelle activité du 1^{er} cycle (formation du comédien). La formation des comédiennes et des comédiens s'achève par la délivrance du Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien(ne) par le Ministère de la Culture. Ce diplôme peut être assorti d'une licence du CPES-Henry IV proposée de manière optionnelle et délivrée par PSL.

La formation des élèves metteurs et metteuses en scène en double cursus conduit à la délivrance du diplôme d'établissement du Conservatoire intitulé « Jouer et mettre en scène ». Le croisement structurel entre les pédagogies de premier et deuxième cycle indique la volonté du Conservatoire de proposer une formation à la mise en scène à partir de ce qui fait son identité actuelle et son histoire : la formation de l'acteur et de l'actrice.

Sur la base de leur cursus comme élèves comédiennes et comédiens, les élèves metteuses et metteurs en scène suivent une formation complémentaire destinée à leur donner une vision plus large du théâtre. Ces enseignements prennent des formes variées et s'ajoutent à ceux relevant du métier de comédienne et de comédien. En effet, il paraît fondamental d'imaginer cette formation non pas en rupture mais comme une émanation de celui-ci.

ACCORDS INTERNATIONAUX

En 2^{ème} année, le parcours des élèves de « Jouer et mettre en scène » est notamment constitué de stages en immersion dans un milieu professionnel en France et à l'étranger. Chaque stage fait l'objet d'une convention spécifique avec une structure partenaire.

ADMISSION

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation (M1) : Les candidats à la formation « Jouer et mettre en scène » doivent avoir réussi le concours d'entrée du Conservatoire et avoir suivi les deux premières années de formation des comédiennes et comédiens. Les candidats au concours d'entrée du Conservatoire doivent être titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme français ou étranger admis en équivalence. Sur demande motivée du candidat, des dispenses peuvent être accordées à titre dérogatoire.

Procédure de recrutement : Les candidatures sont examinées en fin de 2^{ème} année de formation de comédiennes et comédiens par un jury présidé par la directrice de l'école et composé du directeur des études, du responsable de la formation « Jouer et mettre en scène », du directeur technique et de deux personnalités qualifiées extérieures au Conservatoire.

Les candidatures sont examinées à la lumière des éléments suivants : la réalisation d'un projet personnel au cours de la 2^{ème} année ; une lettre de motivation ; les échanges des candidates et des candidats avec le responsable de la formation « Jouer et mettre en scène » ; les avis du conseil pédagogique de fin de 2^{ème} année. Le calendrier de sélection, le programme pédagogique et le calendrier de cette formation sont fixés chaque année par la directrice du Conservatoire.

DÉBOUCHÉS

100 % les diplômés de l'année 2019 ont trouvé un travail en sortie d'établissement.

Les élèves titulaires du Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien(ne) », sont tout à fait apte à être recrutés comme comédiennes et comédiens dans toutes les dimensions de ce métier (théâtre, cinéma, télévision). Les élèves également titulaires du diplôme du Conservatoire « Jouer et mettre en scène » sont amenés à exercer comme metteuses et metteurs en scène, assistants et assistantes à la mise en scène, formateurs et pédagogues.

PARCOURS JOUER ET METTRE EN SCÈNE (M1/M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Structures partenaires : Le parcours des élèves comporte un ou plusieurs stages dans des structures de création, théâtre ou compagnie et des écoles supérieures de théâtre en France et à l'étranger. Des conventions ont été établies notamment avec les Illets-CDN de Montluçon, la Commune-CDN d'Aubervilliers, la Comédie Française, le CDN de Besançon, le lycée de



Mamoudzou Nord (Mayotte), l'ARIA, l'Institut National Supérieur des Arts du Spectacle (Bruxelles), l'Akademie August Everding (Münich), l'Akademia Teatralna (Varsovie), le Grupo XIX (Sao-Paulo), Timbre 4 (Buenos-Aires).

Nom du responsable du parcours : Nicolas FLEURY (Conservatoire National Supérieur d'Art dramatique - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Arts

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Les élèves sélectionnés en fin de 2^{ème} année de formation de comédiennes et comédiens se voient proposer un parcours spécifique de deux ans consacré aux questions de mise en scène et d'écriture.

La 1^{ère} année de la formation « Jouer et mettre en scène » et la 3^{ème} année de formation des comédiennes et comédiens se déroulent simultanément. Les enseignements prennent des formes variées afin de s'adapter au plus près de la réalité professionnelle.

La 2^{ème} année qui a pour objectif l'approfondissement des connaissances et des pratiques est organisée sous forme de stages en immersion dans un milieu professionnel ou une école partenaire, en France ou à l'étranger, la rédaction et la soutenance d'un mémoire de recherche, et la création d'un projet de fin d'études.

SCIENCES, INGÉNIERIE

DIPLÔME DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE - PSL

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Diplôme de l'École normale supérieure - PSL

Établissement opérateur : École normale supérieure - PSL

Nom des responsables de la mention : Dorothée BUTIGIEG (École normale supérieure - PSL),
Clotilde POLICAR (École normale supérieure - PSL)

Type de diplôme : Diplôme d'établissement conférant le grade de master

Domaines : Sciences, technologies, santé ; Sciences humaines et sociales ; Arts, lettres, langues

Programmes gradués affiliés:

- Astrophysique
- Physique
- Chimie
- Mathématiques et applications
- Sciences de la terre et biodiversité
- Sciences du vivant
- Informatique
- Sciences cognitives
- Arts
- Humanités interdisciplinaires (Translitterae)
- Sciences des religions
- Sciences historiques
- Sciences sociales
- Droit

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

Le diplôme de l'École normale supérieure - PSL est partie intégrante des programmes gradués de PSL. Il consiste en un master et une formation complémentaire, couvrant tous les aspects de la scolarité à l'ENS (transdisciplinarité, expérience de la recherche, expérience internationale, ouverture sur la société).

Les normaliens valident au cours de leur scolarité un diplôme national de master dont la finalité est la recherche. La discipline ou la mention et la spécialité de ce master définissent la « spécialité principale » qui sera portée sur le diplôme et représente au minimum 120 ECTS.

Parallèlement, ils ou elles acquièrent une formation complémentaire qui représente 72 ECTS, ces enseignements sont dispensés ou agréés par l'École normale supérieure - PSL et répartis sur la durée du diplôme à savoir sur 3 ou 4 ans de scolarité selon le statut de l'étudiant.

Le Diplôme de l'École normale supérieure - PSL s'inscrit au cœur du projet de l'École qui consiste en une formation par la recherche individualisée et tutorée qui est encadrée chaque année par un programme d'études. Ce programme précise tout au long de la scolarité le parcours et le projet professionnel du normalien. Une richesse majeure de l'École normale supérieure - PSL réside dans une véritable pluridisciplinarité, à laquelle le diplôme réserve une place importante.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Le séjour à l'étranger est une étape essentielle dans le parcours des normaliens de l'École normale supérieure - PSL. Le choix d'une destination est étroitement lié au projet de recherche et au parcours de formation à l'École. Dans cette optique, l'École normale supérieure - PSL a négocié des accords bilatéraux et identifié des partenariats privilégiés dans le cadre des échanges Erasmus+. Forte de plus de 200 partenariats avec des universités étrangères, l'École propose chaque année des séjours de recherche ou des postes de doctorat et envoie ses élèves sur tous les continents.

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation (L3) : L2, L3 ou équivalent.

Procédure de recrutement : Le recrutement s'opère selon trois voies distinctes :

- Les concours de la voie Classes Préparatoires aux Grandes Écoles :
 - En Sciences : MPI, Info, PC, PSI, BCPST ;
 - En Lettres : A/L et B/L, Les lauréats sont normaliens élèves et sont rémunérés pendant leurs 4 années de scolarité.

- Le concours par la voie étudiante, dont le jury est composé de membres de chaque département (dépôt de dossier puis, après sélection du dossier par les départements, épreuves d'admission). Les lauréats sont normaliens étudiants. Leur scolarité est de trois ans.
 - Le concours étudiant est ouvert aux étudiants de niveau L2 en Sciences et L3 en Lettres, de toute nationalité pour intégrer l'un des départements de l'École ;

 - Il faut souligner l'existence de deux filières spécifiques :
 - Le concours 'médecine/sciences' propose une formation scientifique fondamentale à des étudiants recrutés en seconde année de médecine qui poursuivent parallèlement leur cursus de médecine. Les lauréats du concours médecine/sciences perçoivent une bourse pour la durée de leur scolarité à l'École ;
 - Le concours 'médecine/humanités' propose une formation pluridisciplinaire, alliant sciences et lettres, pour les étudiants en seconde année de médecine. Ceux-ci bénéficient d'une bourse.

- Le concours 'Sélection internationale' qui s'adresse aux étudiants inscrits dans une université étrangère dans le cadre de leur premier cycle. Les lauréats sont normaliens étudiants. Leur scolarité est de trois ans pendant lesquels ils perçoivent une bourse.

Critères d'examen du dossier :

- CV ;
- Lettre de motivation et projet de recherche ;
- Formulaire de candidature disponible sur le site de l'École ;
- Copie des diplômes depuis le baccalauréat ;
- Copie des relevés et bulletins de notes obtenues depuis le baccalauréat, ainsi que les résultats de concours éventuellement présentés les années précédentes ;
- Autres dépendant du département auquel est présenté la candidature (voir sur le site de l'École).

DÉBOUCHÉS

Chaque année, l'École normale supérieure - PSL délivre environ 130 normaliens scientifiques et 130 normaliens littéraires.

L'École normale supérieure - PSL prépare à des carrières de haut niveau au sein du secteur public comme du secteur privé, en France et à l'international.

À l'issue d'une formation par la recherche, l'École normale supérieure - PSL offre une très grande variété de débouchés dans les secteurs public ou privé. Le taux d'employabilité à l'issue d'une formation à l'École normale supérieure - PSL est parmi les plus élevés des établissements d'enseignement supérieur français.

Plus précisément, 30% des normaliens passent l'agrégation et environ 15% d'entre eux préparent un concours de la fonction publique. Dans leur grande majorité, les normaliens poursuivent leurs études par un doctorat.

Environ 80 % des normaliens en emploi travaillent dans le secteur public et 20 % dans le secteur privé. La répartition public / privé est pratiquement égale selon les formations scientifiques ou littéraires. Les normaliens en emploi appartiennent majoritairement aux catégories socio-professionnelles suivantes :

- 25 % d'entre eux deviennent enseignants-chercheurs (professeurs du supérieur, maîtres de conférences) au sein d'universités françaises et étrangères, professeurs agrégés en fonction dans le supérieur en France, et chercheurs dans les grands centres de recherche français (e.g., CNRS, INSERM, INRIA, CEA, etc.) ou étrangers. L'École normale supérieure est reconnue internationalement comme offrant les plus grandes chances de réaliser des avancées scientifiques notables (e.g., Prix Nobel, Médailles Field, Académies, grands prix, ERC...).
- 16 % sont enseignants du secondaire.
- 17 % sont ingénieurs et cadres techniques d'entreprise (chercheurs, ingénieurs consultants).
- 13 % sont cadres de la fonction publique.

La direction des études de l'École normale supérieure, l'association a-Ulm, l'institut de l'École normale supérieure - PSL et le club des normaliens dans l'entreprise aident les normaliens à s'orienter professionnellement tout au long de leur scolarité.



DIPLÔME DU CYCLE INGÉNIEUR CIVIL DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES DE PARIS - PSL

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Diplôme du cycle ingénieur civil de l'École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL

Établissement opérateur : École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL

Type de diplôme : Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Paris (Université Paris sciences et lettres)

Domaine : Sciences, technologies, santé

Programme gradué affilié : Ingénierie (ISAI)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

L'École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL propose à ses élèves du cycle ingénieurs civils une formation pluridisciplinaire, généraliste, à fort contenu technique, scientifique et socio-économique, leur permettant, grâce à un corps enseignant de haut niveau et par des activités pédagogiques diversifiées, d'acquérir un solide bagage de connaissances fondamentales et de savoir-faire pratiques. Elle s'attache à leur donner les moyens d'être de futurs créateurs de richesses et de savoirs ainsi que des acteurs très recherchés des entreprises.

De sa riche histoire, l'École a appris que l'identité des ingénieurs se construit à travers trois fonctions auxquelles le cycle Ingénieur Civil doit conduire :

- Une fonction critique : le Mineur de Paris doit savoir intégrer des champs disciplinaires différents afin de développer des avancées scientifiques et techniques orientées vers le progrès collectif ;
- Une fonction créative : le Mineur de Paris doit savoir innover et concevoir des solutions robustes et soutenables et mettre en œuvre au sein de différents types d'organisation ;
- Une fonction sociale : le Mineur de Paris doit savoir donner du sens aux travaux qu'il conduit et développer des formes de travail plus participatives et plus inclusives notamment pour la conduite de projets complexes avec une multiplicité d'acteurs aux cultures différentes. Pour toutes ces raisons, le cycle Ingénieur Civil se positionne de manière unique entre l'exigence d'excellence scientifique dans un large spectre de domaines d'une part, et le renforcement des talents et l'atteinte des ambitions d'autre part. Il permet aux Mineurs de Paris de disposer à leur sortie de l'École d'un grand nombre d'opportunités et d'un fort potentiel d'évolution dans leur futur professionnel.

La formation des ingénieurs au sein de MINES ParisTech ne s'arrête pas au simple transfert de connaissances et s'appuie sur un réel projet éducatif supporté par une démarche pédagogique combinant modélisation mathématique, observation, expérience, simulation, ingénierie et humanités. Elle est complétée par un tutorat personnalisé, permis par des promotions à taille humaine, afin que chaque élève ingénieur puisse construire de façon éclairée son parcours de formation.

ACCORDS INTERNATIONAUX

40 établissements partenaires partout dans le monde dont : MIT, CalTech, la National University of Singapore, Stanford, Todai, UC Berkeley, ETHZ Zurich, Hong Kong University.

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation (1A) :

Recrutement sur Concours Commun MINES-Ponts (CCMP) : En fin de deuxième année des classes préparatoires aux grandes écoles, filières MP, PC, PSI, PT et TSI, environ 120 élèves sont admis en première année du cycle ingénieurs civils de l'École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL à l'issue du concours commun Mines-Ponts organisé conjointement par neuf Grandes Écoles d'ingénieurs. Voir <http://concours-minesponts.telecom-paristech.fr>

Voie Spécialisée : La voie spécialisée s'adresse aux élèves de l'École Polytechnique, des Écoles normales supérieures et de l'ESPCI Paris - PSL désireux d'approfondir un domaine, parmi ceux proposés en option à l'École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL (17 domaines proposés en 2020). Cette voie a une durée totale de 21 mois incluant le stage de fin de scolarité de l'école d'origine. Elle s'achève à la fin du mois décembre de l'année suivante.

Admission sur titres des candidats universitaires (L3, M1) : Cette voie d'accès permet de rejoindre le cycle en première année du cycle pour les élèves issus des université française et titulaires d'une L3, et en deuxième année pour les élèves internationaux titulaires d'un M1

Procédure de recrutement :

Admission en 1^{ère} année :

- Recrutement sur concours ;
- Recrutement par admissions sur titres : dossier, épreuves écrites et orales et entretiens.

Admission en 2^{ème} année :

- Recrutement par admission sur titres : (dossier, épreuves écrites, orales et entretiens) : étudiants titulaires d'un Master1 issus d'universités internationales et françaises, et étudiants d'écoles d'ingénieurs ou de management dans le cadre des doubles diplômes : Agro ParisTech, HEC, ESCP Europe, Écoles Normales Supérieures (voie généraliste) ;
- Recrutement par voie spécialisée : une deuxième voie d'admission sur titres est ouverte aux élèves de l'École Polytechnique, l'ESPCI Paris - PSL et les Écoles Normales Supérieures.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 99,30 % des diplômés 2017 sont en poste.

- Activité professionnelle (66 %) : Systèmes d'information / Technologie de l'information (23 %), Conseil (21 %), Énergie (16 %), Chimie / Pharmacie / Médical (9 %), Banque/Finance/Assurance (8 %), Administration (8 %), Transport / Équipementier (6 %), Commerce (3 %), Divers (6 %) (Agroalimentaire, Édition, BTP...) ;
- Doctorat (14,5 %) : Thèses à l'étranger (Suisse, USA), Thèse CIFRE ;
- Master (14,5 %) : Masters scientifiques, Doubles compétences, Masters, Divers (cours Florent, Médecine).

INGÉNIEUR CIVIL PREMIÈRE ANNÉE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié(s) : Ingénierie (ISAI)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Acquisition des fondements scientifiques et ouverture vers l'ingénieur généraliste : la première année du cycle Ingénieur Civil offre, d'une part, une formation scientifique fondamentale, et, d'autre part, une ouverture aux champs pluridisciplinaires de l'ingénieur généraliste. Elle permet également de se familiariser avec de nouvelles manières de travailler et de nouvelles disciplines, de découvrir la pédagogie par projet, de développer le sens de l'observation active et de profiter de la richesse de l'offre linguistique de l'École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL.

La progression pédagogique des deux semestres de la première année répond à un double objectif :

- Donner les bases scientifiques, principalement en mathématiques, physique et informatique qui constituent un socle scientifique robuste pour appréhender dans le court terme, les différentes disciplines des sciences de l'ingénieur, et dans le long terme de disposer des compétences de modélisation du monde réel ;
- Initier à de nouvelles disciplines, en particulier les sciences économiques et sociales afin de savoir appréhender un problème dans ses différentes dimensions (scientifique, technique, économique, environnementale et humaine) et d'en identifier les facteurs de complexité.

INGÉNIEUR CIVIL DEUXIÈME ANNÉE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Ingénierie (ISAI)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

La deuxième année du cycle Ingénieur Civil est basée sur une structure modulaire qui permet d'installer les élèves ingénieurs dans une logique d'exploration et d'ouverture. Cette démarche se traduit par la possibilité de consacrer une partie de sa deuxième année à un semestre académique à l'étranger, à une découverte du monde de la recherche dans un laboratoire de l'École ou de l'université PSL ou encore de s'essayer à l'entrepreneuriat. L'année est en outre composée de projets multidisciplinaires d'ingénierie, d'enseignements spécialisés à choisir librement, et à une expérience de stage en entreprise à l'étranger. Celles et ceux qui le souhaitent peuvent mettre à profit la modularité permise par la césure, pour mener à bien un projet personnel ou encore s'orienter vers un double diplôme.

INGÉNIEUR CIVIL TROISIÈME ANNÉE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Ingénierie (ISAI)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Année charnière vers un futur professionnel : la troisième année est essentielle dans le cycle Ingénieur Civil, car elle s'inscrit dans une double logique :

- Parfaire la formation généraliste de haut niveau attendue à la sortie de l'École ;
- Accompagner chaque élève dans ses aspirations et ses choix quant à son futur professionnel.

La démarche pédagogique déployée en troisième année a donc pour objectifs de :

- Approfondir des connaissances scientifiques et des méthodes de travail dans un domaine d'avenir ;
- Disposer des capacités de cartographier les acteurs d'un secteur et leur prise de position, pour en faire une synthèse et arbitrer des décisions pour son organisation ou son projet dans un cadre réglementaire donné ;
- Préparer aux rôles d'innovateur, d'organisateur et d'intégrateur d'un ingénieur généraliste dans le monde professionnel.



DIPLÔME DU CYCLE INGÉNIEUR ISUPFERE SPÉCIALITÉ ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES DE PARIS - PSL

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Diplôme du cycle ingénieur spécialité énergétique de l'École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL en convention avec le Conservatoire national des arts et métiers et en partenariat avec ISUPFERE

Établissement opérateur : École nationale supérieure des Mines de Paris – PSL

Établissements co-accrédités et/ou partenaires : Conservatoire national des arts et métiers, Université de Paris

Type de diplôme : Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Paris, spécialité énergétique, en convention avec le Conservatoire national des arts et métiers (Université Paris sciences et lettres)

Domaines : Sciences, technologies, santé

Programme gradué affilié : Ingénierie (ISAI)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

MINES ParisTech propose une formation ingénieur en énergétique par la voie de l'apprentissage et de la formation continue. Elle est ouverte à des jeunes de moins de 26 ans, titulaires d'un diplôme BAC+2.

Cette formation en partenariat avec le Conservatoire National des Arts et Métiers et l'Université Paris Diderot – Paris 7, est organisée sur trois ans en alternance entre l'école et l'entreprise. Elle repose sur une forte interaction entre la formation à l'école et en entreprise : projets pris dans l'activité en entreprise, double tutorat (maître d'apprentissage et tuteur école).

Ce cursus vise à former des ingénieurs capables de concevoir, installer, exploiter et maintenir des installations énergétiques incluant les énergies renouvelables et les meilleures techniques disponibles dans les secteurs du bâtiment et de l'industrie.

La filière ISUPFERE de Mines ParisTech propose aux entreprises de former leurs ingénieurs pour intervenir sur toute la chaîne des installations techniques Fluides et Énergies dans l'industrie et le bâtiment : de la conception jusqu'aux rénovations, en passant par la gestion/maintenance, en appliquant les méthodes de la qualité et de la protection de l'environnement tout en maîtrisant les procédés innovants en efficacité énergétique, énergies renouvelables, optimisation de la gestion technique et systèmes d'information répartis.

La formation à l'ISUPFERE se construit sur une interaction permanente avec les activités en entreprise. Elle s'appuie sur 3 principes : devenir ingénieur sans quitter l'entreprise, en valorisant les acquis de l'expérience professionnelle pour développer des projets innovants ; enrichir la technique et la culture de l'entreprise, les méthodes de conduite de projet, avec des ingénieurs préparés aux nouveaux enjeux et marchés de l'énergie ; exploiter au mieux l'alternance entreprise/école pour provoquer des changements dans les attitudes et les pratiques professionnelles. Elle entraîne les futurs ingénieurs à : conceptualiser les connaissances techniques pour pouvoir évoluer dans sa carrière ; à repérer et assimiler les innovations technologiques ; à accroître ses capacités de communication, de synthèse et d'argumentation ; à utiliser les méthodes de travail issues de l'ingénierie des systèmes et à accompagner le changement auprès de ses collaborateurs.

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation (M1) :

- D.U.T. : génie thermique et énergie ; génie industriel et maintenance ; génie électrique et informatique industrielle ; génie civil ; mesures physiques
- B.T.S. : Fluides, énergies, environnement ; électrotechnique ; maintenance industrielle ou équivalent.

Procédure de recrutement : pour l'apprentissage : dépôt de dossier (début mars) ; examen d'entrée (avril/mai) ; entretien de motivation (mai) ; signature contrat d'apprentissage (avant sept.)

Pour la formation continue : Sélection par l'entreprise ; Sélection par un jury paritaire École/Entreprises

DÉBOUCHÉS

La formation permet à des techniciens supérieurs d'accéder aux postes de :

- Responsable des services techniques, travaux, maintenance et environnement de grands sites ;
- Ingénieur "fluides et utilités" ou "fluides et environnement", responsable de la qualité des fluides et des conséquences sur l'environnement (qualité de l'air et des ambiances, traitement des rejets et effluents, gestion des déchets) ;
- Ingénieur de projets allant de la conception à la réception de travaux ;
- Ingénieur efficacité énergétique.

CYCLE INGÉNIEUR CIVIL EN ÉNERGÉTIQUE - EN ALTERNANCE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué associé : Ingénierie (ISAI)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

La scolarité est suivie en alternance entre l'école et l'entreprise. Les périodes en entreprise jouent un rôle fondamental dans la formation pour l'acquisition par l'apprenti de méthodes de travail et de compétences professionnelles liées à l'organisation des projets, à la transmission de l'information, au management et aux aspects moins techniques du métier d'ingénieur. Le rôle des tuteurs entreprise et école dans la formation est d'accompagner l'apprenti dans cette démarche personnelle, le guider et s'appuyer sur l'expérience de l'apprenti pour lui faire conceptualiser ses connaissances. Du point de vue de l'apprenti, cela se traduit par la rédaction de plusieurs rapports et mémoires qui sont autant de jalons dans son parcours d'apprentissage qui le conduiront au métier d'ingénieur.

Une mission à l'étranger d'un minimum de 2 mois est obligatoire au cours de la formation.

Les apprentis effectuent un séjour d'un minimum de 2 mois entre juillet et octobre en fin de 2ème année soit dans une entreprise étrangère soit dans un laboratoire de recherche étranger.

Rythme de l'alternance en 1ère année : trois semaines en entreprise / deux semaines en école sur toute l'année universitaire.

Rythme de l'alternance en 2ème année : dix semaines en temps plein à l'école de mi-septembre à mi-novembre, en entreprise jeudi et vendredi une semaine sur deux avec deux fois deux semaines à l'école.

Rythme de l'alternance en 3ème année : onze semaines en temps plein à l'école de début novembre à fin janvier, en entreprise jeudi et vendredi une semaine sur deux avec deux fois une semaine à l'école.

CYCLE INGÉNIEUR CIVIL EN ÉNERGÉTIQUE - EN FORMATION CONTINUE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué associé : Ingénierie (ISAI)



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

La formation à l'ISUPFERE se construit sur une interaction permanente avec les activités en entreprise. Elle s'appuie sur 3 principes :

- Devenir ingénieur sans quitter l'entreprise, en valorisant les acquis de l'expérience professionnelle pour développer des projets innovants;
- Enrichir la technique et la culture de l'entreprise, les méthodes de conduite de projet, avec des ingénieurs préparés aux nouveaux enjeux et marchés de l'énergie ;
- Exploiter au mieux l'alternance entreprise/école pour provoquer des changements dans les attitudes et les pratiques professionnelles.

Chaque stagiaire est encadré par un tuteur dans son entreprise qui l'accompagne dans la réalisation globale du projet de formation. Un second tuteur, « école » suit le stagiaire tout au long de sa formation et intervient plus particulièrement lors de la définition et la rédaction des projets. La formation est organisée sur deux années pleines et précédée, la plupart du temps, d'un cycle d'harmonisation programmé au cours du semestre précédant l'entrée en formation.

Cycle d'harmonisation en 1ère année (janvier -juillet) : Mécanique, Electricité, Mathématiques, Chimie, Énergétique, Synthèse écrite. Une partie du travail peut se dérouler à domicile (enseignement à distance en partie disponible) dans le cas de candidats éloignés de Paris. Des regroupements réguliers sont néanmoins organisés pour créer une dynamique de groupe.

Rythme de l'alternance en remise à niveau : Préparation aux tests de niveau (septembre à janvier) ; cours vendredi et samedi (janvier à juillet).

Cycle d'ingénieur en 2ème année : Gestion de projet, Automatique et Régulation, Bureautique de l'ingénieur et Programmation, Transferts de chaleur et de masse, Électricité industrielle, Machines, Énergétique Électronique et transmission de l'information, Calcul économique, Synthèse technique et prise de décision, Anglais.+ Rédaction d'un rapport «Méthodes». L'élève ingénieur doit rédiger un court mémoire exposant les méthodes mises en œuvre en entreprise pour résoudre un problème technique. La réalisation de ce mémoire représente environ 250 heures de travail et est évalué lors d'une présentation orale.

Rythme de l'alternance du cycle ingénieur : dix semaines en temps plein École (septembre à novembre), alternance bi-hebdomadaire, jeudis et vendredis à l'École et deux semaines temps plein à l'École.

Cycle d'ingénieur en 3ème année : Modélisation, Projet de Technologies en énergétique, Systèmes d'information, Qualité de l'air et des ambiances, Acoustique, Fiabilité, Identité de l'ingénieur, Fonctionnement des organisations, Marketing achats, Commercialisation de solutions techniques, Expression orale, Argumentation, Anglais, + Préparation du mémoire ingénieur. La réalisation du rapport de fin d'études portant sur un projet d'ingénieur représente environ 250 heures de travail et donne lieu à une soutenance orale devant le jury pour l'obtention du diplôme.

Rythme de l'alternance du cycle ingénieur : dix semaines en temps plein École (novembre à février), alternance bi-hebdomadaire, jeudis et vendredis à l'École et deux semaines temps plein à l'École.

DIPLÔME DU CYCLE INGÉNIEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CHIMIE DE PARIS - PSL

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Diplôme du cycle ingénieur de l'École nationale supérieure de Chimie de Paris - PSL

Établissement opérateur : École nationale supérieure de Chimie de Paris - PSL

Type de diplôme : Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de chimie de Paris (Université Paris sciences et lettres)

Domaines : Sciences, technologies, santé

Programme gradué affilié : Ingénierie (ISAI)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

L'École nationale supérieure de Chimie de Paris - PSL offre à ses élèves une formation axée sur un enseignement scientifique complet. L'école dispense également sur une formation aux techniques de management, à l'entrepreneuriat, et une connaissance solide du monde de l'entreprise. Cette formation de haut niveau est transmise par des enseignants-chercheurs et des intervenants industriels :

- Une formation généraliste d'excellence en chimie et sciences des matériaux ;
- Un enseignement théorique de haut niveau combiné à une forte pratique expérimentale ;
- Le développement chez nos élèves-ingénieurs de compétences humaines autant que scientifiques ;
- Une ouverture au monde à travers la diversité sociale et culturelle de nos élèves ;
- Une responsabilité sociale, environnementale et économique ;
- La diversité des filières de recrutement et du profil des élèves.

Cette formation est accréditée par la CTI (Commission des Titres d'Ingénieur).

ACCORDS INTERNATIONAUX

Avec l'École nationale supérieure de Chimie de Paris – PSL, les élèves développent une expérience à l'international, essentielle pour la suite de leur carrière. L'école a fait depuis longtemps le pari d'offrir une dimension internationale à ses élèves, à travers de nombreux dispositifs :

- L'enseignement des langues vivantes (dont l'anglais obligatoire) ;
- Une vingtaine de doubles diplômes en Europe et à l'international ;

- Les stages effectués à l'étranger ;
- Les séjours d'échange Erasmus et internationaux (plus de 60 partenaires).

Des doubles diplômes sont également possibles avec les pays suivants :

- Suède (KTH) ;
- Italie (Milan) ;
- Canada (École Polytechnique du Canada) ;
- Russie (Novossibirsk, Tomsk) ;
- Brésil (Sao Paulo) ;
- Chine ;
- Colombie ;
- Argentine...

Doubles diplômes possibles :

- AgroParisTech / École nationale supérieure de Chimie de Paris - PSL ;
- Institut Pratique du Journalisme (IPJ) de Dauphine - PSL / L'École nationale supérieure de Chimie de Paris – PSL ;
- IFP School / École nationale supérieure de Chimie de Paris - PSL ;
- ESPCI Paris - PSL / École nationale supérieure de Chimie de Paris – PSL.

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation :

En première année : Après les CPGE via les Concours : Concours Commun Mines Ponts (PC/MP), Concours Commun INP TPC, Concours A PC Bio banque Agro-Véto (BCPST). Candidats issus d'autres filières : classes préparatoires intégrées de la Fédération Gay Lussac (CPI), filière adaptation de techniciens supérieurs ATS, titulaires d'une L3, d'un BTS ou DUT - ou équivalent pour les étudiants internationaux - (concours GEI-Univ, dossier et entretien).

En deuxième année : Candidats titulaires d'un M1 - ou équivalent pour les étudiants internationaux - (concours GEI-Univ, dossier et entretien).

Procédure de recrutement :

Admission en 1^{ère} année : l'École nationale supérieure de Chimie de Paris - PSL recrute ses élèves en 1^{ère} année du cycle ingénieur via les modalités suivantes :

- Après les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) en PC, MP, TPC, BPCPST sur concours ;
- Candidats titulaires d'une L3 ou équivalent sur la procédure GEI-Univ ;
- Candidats titulaires d'un BTS, DUT, L3 (ou équivalent français ou étranger) sur dossier et entretien ;
- Candidats issus des classes préparatoires intégrées (CPI) de la Fédération Gay-Lussac sur classement ;
- Candidats titulaires d'un BTS / DUT issus des classes préparatoires ATS sur classement.

Admission en 2^{ème} année : l'École nationale supérieure de Chimie de Paris - PSL recrute ses élèves en 2e année du cycle ingénieur via les modalités suivantes :

- Étudiants titulaires d'un Master 1 ou équivalent sur la procédure GEI-Univ ;
- Étudiants titulaires d'un Master 1 ou équivalent sur dossier et entretien.

Admission en 3^{ème} année : l'École nationale supérieure de Chimie de Paris - PSL accueille en 3^{ème} année dans le cadre d'accords spécifiques :

- Des étudiants de l'École polytechnique et des normaliens de Paris Saclay ;
- Des étudiants internationaux dans le cadre de séjours d'études ;
- Des étudiants des écoles membres de la Fédération Gay Lussac.

Critères d'examen du dossier : dans le cas de l'admission sur dossier, les candidats à l'admission sur titre en première année de l'École nationale supérieure de Chimie de Paris - PSL (étudiants titulaires d'une Licence (L3), d'un BTS ou d'un DUT (ou un titre équivalent pour les étudiants étrangers) dans les domaines suivants : Chimie, Biochimie, Sciences du Vivant, Sciences de la Matière), doivent présenter un dossier académique et les meilleurs candidats sont reçus pour un entretien de motivation. Cette procédure d'admission permet aux candidats d'intégrer l'École nationale supérieure de Chimie de Paris - PSL en première ou en deuxième année du cursus ingénieur.

Pièces à joindre au moment du dépôt de candidature :

- Photo d'identité ;
- Curriculum vitæ ;
- Lettre de motivation ;
- Frais de dossier : 50 €, non remboursable quelle que soit la décision du jury. ;
- Photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille. Pour les candidats internationaux, il est demandé joindre en plus un acte de naissance ;
- Copie des diplômes et relevés de notes depuis le baccalauréat, ainsi que tout document propre à établir le niveau du candidat ;
- Au minimum une lettre de recommandation confidentielle : les candidats doivent demander à des professeurs ayant suivi leurs études et/ou aux industriels chez lesquels des stages ont été effectués, un avis confidentiel sur leurs connaissances, leurs aptitudes à poursuivre des études supérieures, spécialement dans une école d'ingénieurs. La procédure se fera sur le portail en ligne directement.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 97,94 % des diplômés 2017 sont en poste. Plus de 90 % des élèves trouvent un débouché avant leur diplomation.

Nos débouchés – bilan promotion 2018 (1100 ingénieurs) :

- En thèse (40 %) ;
- En activité professionnelle (35 %) ;
- En poursuite d'étude (18 %) ;

- En recherche d'emploi (5 %) ;
- En volontariat – VIE (2 %).

Les métiers :

Les jeunes diplômés de la promotion 2018 occupent des postes d'ingénieur R&D, de consultant, de manager de projets, d'ingénieur de production. Ils exercent dans les secteurs d'activité qui requièrent des compétences de haut niveau en chimie comme les industries chimiques, pharmaceutiques et la cosmétologie. On constate néanmoins que plus de 30 % d'entre eux rejoignent des cabinets d'ingénierie où ils vont faire de l'audit.

PREMIÈRE ANNÉE DU CYCLE INGÉNIEUR CHIMIE PARISTECH

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Ingénierie (ISAI)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

La première année est dévolue à la formation de tronc commun pluridisciplinaire, pour apporter à l'élève-ingénieur un niveau de connaissances scientifiques complet dans le domaine des sciences de la matière et de ses transformations.

L'enseignement comprend des cours de base en mathématiques, physique, informatique, des cours orientés vers les fondements théoriques de la chimie (physicochimie, structure de la matière) et des cours de chimie organique et de chimie analytique. Les cours sont complétés par des travaux pratiques sur une journée destinés à enseigner les gestes de base de la chimie à commencer prioritairement par les règles de sécurité et la gestion des risques.

Les métiers de l'ingénieur sont introduits au travers de cours de management axés sur la découverte du monde de l'entreprise et au second semestre un projet transdisciplinaire permettant aux étudiants d'apprendre à gérer un travail en équipe sur une durée de six mois en sachant rendre compte à un client. En fin d'année, après les derniers examens qui ont lieu début mai, les élèves gèrent des travaux pratiques longs ou des projets en laboratoire de recherche.

DEUXIÈME ANNÉE DU CYCLE INGÉNIEUR CHIMIE PARISTECH

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue



Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Ingénierie (ISAI)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le premier semestre de deuxième année présente les différents domaines d'applications de la chimie : matériaux, polymères, biochimie, énergie.

Le deuxième semestre propose un choix de cinq options au second semestre : analytical and biological chemistry (en anglais), procédés, materials (en anglais), chimie moléculaire, biotechnologies (en échange avec l'ESPCI). Les enseignements deviennent plus approfondis dans chaque option.

Les cours de management sont axés sur la vie et le travail dans l'entreprise.

Les élèves réalisent un projet d'innovation en groupe sur toute l'année. Ce projet est soumis par un client. Le projet est découpé en trois phases : inspiration, élaboration, réalisation. Pendant le premier semestre ils écrivent un cahier des charges et ils étudient l'état de l'art et la littérature (scientifique, brevet, internet). Ils élaborent une proposition innovante qu'ils font valider par leur comité de pilotage. Pendant le second semestre ils réalisent un prototype prouvant la faisabilité de leur proposition.

De début Avril à fin Août, les élèves font un stage de 5 mois en entreprise ou en université, en France ou à l'étranger.

TROISIÈME ANNÉE DU CYCLE INGÉNIEUR CHIMIE PARISTECH

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Ingénierie (ISAI)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

L'étudiant suit le module de management (6 ECTS). Il choisit une filière - constituée de deux ou trois cours de 40 h chacun de 6 ECTS. Pour valider 30 ECTS dans le semestre il doit suivre en complément un ou deux cours d'une autre filière.

DIPLÔME DU CYCLE INGÉNIEUR DE L'ESPCI PARIS - PSL

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Diplôme du cycle ingénieur de l'ESPCI Paris - PSL

Établissement opérateur : ESPCI Paris - PSL

Type de diplôme : Ingénieur diplômé de l'École supérieure de physique et de chimie industrielles de la ville de Paris (Université Paris sciences et lettres)

Domaine : Sciences, technologies, santé ;

Programme gradué affilié : Ingénierie (ISAI)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

L'ESPCI Paris - PSL est une école d'ingénieurs de la Ville de Paris qui forme, depuis 1882, une centaine d'ingénieurs d'innovation par an, capables d'inventer l'avenir et de répondre aux enjeux du monde de demain. Le « diplôme d'ingénieur » est une véritable spécificité française, synonyme de qualité de formation. Ce diplôme peut être utilement complété par un doctorat, plus haut diplôme reconnu à l'international. L'ESPCI Paris - PSL, l'une des meilleures écoles d'ingénieurs de France, propose un enseignement conjuguant savoir et savoir-faire, sur un cursus original de 3 plus 1 année facultative donnant véritablement l'opportunité aux élèves-ingénieurs qui le souhaitent de devenir docteurs-ingénieurs pour se positionner sur la scène internationale. Le cycle ingénieur de trois ans associe un enseignement scientifique pluridisciplinaire, en forte interaction avec la recherche, une forte composante expérimentale et une ouverture industrielle et internationale. La taille restreinte des promotions et la présence sur le campus des laboratoires et des enseignants qui y réalisent leurs travaux de recherche favorisent les contacts informels et enrichissants.

Il est à noter qu'une 4^{ème} année facultative est possible, elle peut se faire en France ou à l'étranger. Les étudiants peuvent faire un double diplôme (voir liste ci-après) ou, pour la majorité d'entre eux, un master de recherche pour certains, à l'étranger, à l'Imperial College à Londres, au MIT, à Harvard ou Cambridge par exemple.

Référentiel des compétences communes à l'ensemble des titres d'ingénieur

- Aptitude à mobiliser les ressources d'un large champ de sciences fondamentales.
- Maîtrise des méthodes et des outils de l'ingénieur : identification et résolution de problèmes, même non familiers et non complètement définis, collecte et interprétation de données, utilisation des outils informatiques et de modélisation, analyse et conception de système complexes, expérimentation
- Prise en compte des enjeux industriels, économiques et professionnels : compétitivité et productivité, innovation, propriété intellectuelle et industrielle. Respect des procédures qualité, sécurité, analyse et maîtrise des risques.

- Capacité à s'intégrer dans une organisation, à l'animer, à la faire évoluer et à la diriger : engagement et leadership, management de projets, maîtrise d'ouvrage, communication avec des spécialistes comme avec des non spécialistes.
- Connaissance et respect des valeurs sociétales : connaissance des relations sociales, des enjeux environnementaux, engagement vis-à-vis de la société. Penser et agir en citoyen et professionnel, responsable et éthique.
- Aptitude à travailler dans un environnement multiculturel et international, en français et en anglais. Capacité à proposer des solutions adaptées à cet environnement.

Référentiel des compétences propres à l'ingénieur ESPCI Paris :

- Acquisition d'un socle de compétences solide en physique, chimie et biologie.
- Maîtrise d'un savoir-faire expérimental très large.
- Compétence avancée dans un ou plusieurs domaines de spécialités : instrumentation, physique pour la santé, matériaux, chimie fine, biotechnologies...
- Capacité à définir, gérer en équipe et faire aboutir un projet scientifique inédit et innovant.
- Capacité à travailler aux interfaces et à mener un projet transversal.
- Capacité d'adaptation à des contextes scientifiques et techniques inédits.
- Culture de la curiosité, de la créativité, de l'esprit d'innovation, de valorisation et d'entrepreneuriat.
- Polyvalence originale entre savoirs, savoir-faire et questionnement scientifique, permettant flexibilité et réactivité pour apporter des solutions innovantes aux problématiques industrielles voire aux grands défis sociétaux.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Grâce à son réseau de partenaires académiques et scientifiques, l'ESPCI Paris - PSL permet à ses élèves de nombreuses opportunités de doubles diplômes et d'échanges académiques. Tous les élèves-ingénieurs font au moins une fois l'expérience d'un séjour long à l'étranger (trois mois au minimum) et ont la possibilité d'étudier à l'international sous la forme d'un double diplôme, d'une expérience académique ou d'un stage en entreprise. Une semaine de 3^{ème} année est libérée pour une formation intensive dans l'une des écoles du réseau international Athens (Advanced Technology High Education Network Socrates).

Doubles diplômes :

- Georgetown (USA) ;
- Ecole Polytechnique de Montréal (Canada) ;
- Unicamp Campinas (Brésil) ;
- Université Fédérale de Santa Catarina (Brésil) ;
- UFRJ (Brésil) ;
- UFRGS Rio Grande do Sul (Brésil) ;
- UNAL (Colombie) ;
- Université Los Andes (Colombie) ;
- Université Doshisha (Japon) ;
- Université Nankin (Chine) ;
- Université Tongji (Chine) ;



- Université de Novossibirsk (Russie).

Possibilités de doubles diplômes en France :

Agro ParisTech, École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL, ISAE-SUPAERO, École nationale supérieure de Chimie de Paris - PSL, Institut d'Optique Graduate School, HEC, ESSEC, IFP School.

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation (1A) : L2, Licence

Procédure de recrutement : recrutement en première année :

- **ADMISSION SUR CONCOURS** : Les 2/3 des élèves-ingénieurs de l'ESPCI Paris - PSL sont recrutés sur concours en fin de deuxième année de classes préparatoires aux grandes écoles, filière PC – concours commun avec l'École polytechnique – et en banque pour les écrits avec les Écoles normales supérieures (ENS). Quelques places sont offertes sur le concours A PC BIO (filiale BCPST).
- **ADMISSION SUR TITRE** : outre l'admission classique sur concours et afin d'élargir les parcours et les horizons des élèves-ingénieurs, l'ESPCI Paris - PSL recrute également sur titre (CPGE MP, PSI, universitaires DUT, L2, L3) après examen du dossier, des épreuves orales dont un entretien, ou via un interclassement des étudiants des classes préparatoires intégrées de la Fédération Gay-Lussac. Plusieurs filières permettent également à l'École d'accueillir des étudiants internationaux qui enrichissent la promotion par leurs culture et expérience différentes.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 100 % des diplômés 2017 sont en poste. 80% des diplômés sont embauchés dans le secteur de la R&D. Ils sont en moyenne recrutés un mois après la fin de leurs études avec un salaire annuel brut de 41 000 euros. Cinq ans plus tard, un ingénieur sur trois est basé à l'étranger, avec un salaire moyen de 49 000 euros annuel brut. Un sur trois travaille dans une grande entreprise (plus de 5 000 salariés).

Les ingénieurs de l'ESPCI Paris - PSL travaillent dans l'industrie chimique, l'énergie, l'aérospatial, le matériel électrique ou l'informatique dans de grands groupes comme Saint-Gobain, L'Oréal, Arkema, Airbus, Safran, Total, EDF... ainsi que d'importants organismes de recherche comme le CNRS ou le CEA recrutent les jeunes diplômés ESPCI Paris - PSL.

PREMIÈRE ANNÉE CYCLE INGÉNIEUR

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Ingénierie (ISAI)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Les deux premières années sont composées d'un tronc commun à tous les étudiants, avec des enseignements fondamentaux en physique, chimie et aussi biologie, complétés notamment par des modules de langue étrangère et de sciences humaines socio-économie. Les travaux pratiques y occupent la moitié de l'emploi du temps, afin de familiariser les élèves-ingénieurs avec un maximum de techniques expérimentales. La réalisation d'un projet scientifique en équipe sur trois semestres permet une véritable initiation à la recherche et la conduite de gestion de projet en équipe.

L'enseignement par l'expérimentation joue un rôle très important avec 15 heures de travail expérimental par semaine, dans le cadre des travaux pratiques de physique, chimie et biologie ou du projet scientifique par équipe. Ils visent à familiariser les élèves-ingénieurs avec un maximum de techniques expérimentales.

DEUXIÈME ANNÉE CYCLE INGÉNIEUR

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Ingénierie (ISAI)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Les deux premières années sont composées d'un tronc commun à tous les étudiants, avec des enseignements fondamentaux en physique, chimie et aussi biologie, complétés notamment par des modules de langue étrangère et de sciences humaines socio-économie. Les travaux pratiques y occupent la moitié de l'emploi du temps, afin de familiariser les élèves-ingénieurs avec un maximum de techniques expérimentales. La réalisation d'un projet scientifique en équipe sur trois semestres permet une véritable initiation à la recherche et la conduite de gestion de projet en équipe.

En deuxième année, deux semaines (l'une en novembre et l'autre en mars) labellisées « semaines PSL » permettent aux étudiants d'aller suivre un module d'enseignement de leur choix dans un autre établissement PSL tel que l'École des Mines ParisTech, Chimie ParisTech, l'ENSAD ou encore la Fémis.

TROISIÈME ANNÉE CYCLE INGÉNIEUR

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Anglais

Programme gradué affilié : Ingénierie (ISAI)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

L'année commence par un stage industriel d'un semestre en entreprise. Cette chronologie permet aux étudiants de concrétiser et de mettre en perspective tous les acquis de tronc commun en se confrontant à des problématiques industrielles concrètes. Elle leur permet aussi de réfléchir à leur orientation professionnelle et de faire des choix éclairés par une véritable expérience professionnelle.

S'ensuivent quatre mois de cours dédiés à la spécialité choisie avec le choix de 4 UE parmi les disciplines suivantes : physique, chimie, physio-chimie ou biotechnologies. L'année se termine par un projet de recherche en laboratoire académique de 2 à 3 mois. La large offre de cours scientifiques permet aux étudiants de personnaliser leur cursus. 3 UE obligatoires d'Anglais, de développement personnel, de finance et économie viennent compléter les 16 semaines d'enseignements du semestre 10. L'un des deux (stage ou projet) doit être réalisé à l'étranger. Tous les cours de cette 3e année sont dispensés en anglais.

Le diplôme ingénieur de l'ESPCI Paris - PSL labellisé par la commission des titres d'ingénieur est délivré à l'issue de la troisième année de scolarité et le diplôme de fin d'études de l'ESPCI Paris - PSL est attribué à l'issue de la quatrième année, facultative.

MASTER CHIMIE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulés des parcours de la mention :

- Chemistry and Life Sciences (M1) ;
- Chemistry and Innovation (M1) ;
- Chimie (M1) ;
- Chemistry and Life Sciences (M2) ;
- Chimie moléculaire (M2) ;
- Chimie analytique, physique et théorique (M2) ;
- Chimie des matériaux (M2) ;
- Ingénierie chimique (M2).

Établissement opérateur : École nationale supérieure de Chimie de Paris - PSL

Établissements porteurs : École normale supérieure - PSL, ESPCI Paris - PSL

Nom du responsable de la mention : Damien BAIGL (École normale supérieure - PSL)

Type de diplôme : Diplôme national de master

Domaines : Sciences, technologies, santé

Programme gradué affilié : Chimie

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

Le Master de Chimie de Paris Centre est une formation co-accréditée entre l'Université PSL et Sorbonne Université (SU). Riche et modulaire, elle présente la chimie de manière généraliste et approfondie, transversale et ouverte à ses interfaces, en particulier avec la physique et la biologie.

Ancrée dans le monde de la recherche la plus contemporaine et de l'innovation, sensible aux enjeux actuels de nos sociétés, elle forme des cadres scientifiques de haut niveau pouvant, à l'issue de leur master, s'insérer dans une grande variété de milieux professionnels, que ce soit sur le marché du travail ou par la préparation d'un doctorat. Le caractère généraliste et d'excellence en chimie est assuré par une première année à PSL ou à SU suivant les parcours choisis.

Un parcours « Chimie » est également disponible à SU. Une formation à l'interface avec la physique est assurée par le partage d'UE avec le Master de Physique.

En deuxième année, cinq parcours type sont proposés :

- Chimie analytique, physique et théorique (CAPT) ;
- Chimie moléculaire (MOL) ;
- Chimie des matériaux (MAT) ;

- Ingénierie Chimique (IC) ;
- Chimie et sciences du vivant (CSDV).

Pour le niveau M2, le parcours C&I oriente vers n'importe lequel des cinq parcours ci-dessus. L'originalité du Master réside dans sa modularité qui permet de combiner des UE de différents parcours-type pour concevoir des profils de spécialisation personnalisés. Les étudiants qui souhaitent se présenter au concours de l'agrégation externe de sciences physiques option chimie peuvent suivre en M2 une préparation à la place de ces parcours-type disciplinaires.

La réalisation du Master en deux ans sera donc réalisée d'une des manières suivantes :

- Parcours CSDV ;
- Parcours C&I ;
- Une première année à PSL ou à SU puis, la deuxième année, un des 5 parcours (CSDV, CAPT, MOL, MAT ou IC, avec la possibilité de panacher des UE des parcours type) ou la préparation à l'agrégation externe.

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation (M1) :

- M1 : Licence de Chimie ;
- M1 - Parcours CSDV : Licence de Chimie ou Sciences de la vie.

Procédure de recrutement : Sur dossier ou sur dossier et entretien.

Critères d'examen du dossier :

- Relevés de notes (universitaires ou de classes préparatoires) et attestations de réussite depuis Bac +1 (/ 1ère année dans l'enseignement supérieur) ;
- Traduction certifiée en français pour les diplômes étrangers (facultatif) ;
- CV détaillé ;
- Lettre de motivation du candidat ;
- Recommandation (processus dématérialisé) : coordonnées de 2 référents académiques (obligatoire).

CHEMISTRY AND LIFE SCIENCES TRACK (M1)

GENERAL INFORMATION

Programme type: Initial training and executive education

Main teaching language: English

Graduate programme: Chemistry



GENERAL PRESENTATION OF THE MASTER TRACK

Because of their complexity, biological systems appear to chemists as the ultimate playground in terms of chemical reactivity, analytical challenges and modeling, while chemistry is often considered by biologists as the most appropriate level of description to unravel biological processes.

Built on the renowned expertise of several schools and research institutes of Université PSL - École normale supérieure - PSL, École nationale supérieure de Chimie de Paris - PSL, ESPCI Paris - PSL, École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL, the Institut Curie, the Institut Pasteur and the Collège de France - the Chemistry & Life Sciences track prepares students in exploring biological systems in new ways using the knowledge of chemistry and biology. Beyond the academic applications, exploring the chemical frontiers of living matters opens new opportunities for addressing important problems of our world.

The Chemistry & Life Sciences track of the Master's degree of Chemistry (co-accredited by PSL University and Sorbonne University) aims at training highly motivated students interested in interrogating quantitatively and comprehensively biological systems at the molecular, cellular and network levels using various experimental and theoretical approaches. It proposes high quality core courses in chemistry and biology, and a broad range of specialized courses covering various topics at the chemistry/ biology interface. The track allows students to develop their creativity through various research projects and internships, and to learn the latest discoveries and innovations at the chemical frontiers of living matter through privileged interactions with faculty members.

PARCOURS CHIMIE (M1)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Établissement co-accrédité : Sorbonne Université

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Chimie

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Notre projet consiste à former des étudiants à un très haut niveau scientifique dans le domaine de la chimie. En sortant de notre formation, les diplômés maîtrisent les concepts et procédures issues de la recherche actuelle ; ils sont aptes à travailler en autonomie et en équipe, et à adapter leurs actions aux situations professionnelles dans les secteurs de recherche & développement, production, services ou enseignement. Notre volonté est d'amener chaque diplômé à son niveau d'excellence par la personnalisation de son parcours, et un enseignement centré sur l'apprenant.

Tous nos étudiants bénéficient d'une formation fondamentale couvrant l'ensemble de la chimie. Avant de se spécialiser, ils apprennent en M1S1 à établir les liens entre les différents domaines de

la chimie et exploiter leurs apports à la résolution d'un problème dans les domaines de l'énergie, la santé ou l'environnement.

CHEMISTRY AND LIFE SCIENCES TRACK (M2)

GENERAL INFORMATION

Programme type: Initial training and executive education

Main teaching language: English

Graduate Programme: Chemistry

GENERAL PRESENTATION OF THE MASTER TRACK

Because of their complexity, biological systems appear to chemists as the ultimate playground in terms of chemical reactivity, analytical challenges and modeling, while chemistry is often considered by biologists as the most appropriate level of description to unravel biological processes.

Built on the renowned expertise of several schools and research institutes of Université PSL - École normale supérieure - PSL, École nationale supérieure de Chimie de Paris - PSL, ESPCI Paris - PSL, École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL, the Institut Curie, the Institut Pasteur and the Collège de France - the Chemistry & Life Sciences track prepares students in exploring biological systems in new ways using the knowledge of chemistry and biology. Beyond the academic applications, exploring the chemical frontiers of living matters opens new opportunities for addressing important problems of our world.

The Chemistry & Life Sciences track of the Master's degree of Chemistry (co-accredited by PSL University and Sorbonne University) aims at training highly motivated students interested in interrogating quantitatively and comprehensively biological systems at the molecular, cellular and network levels using various experimental and theoretical approaches. It proposes high quality core courses in chemistry and biology, and a broad range of specialized courses covering various topics at the chemistry/ biology interface. The track allows students to develop their creativity through various research projects and internships, and to learn the latest discoveries and innovations at the chemical frontiers of living matter through privileged interactions with faculty members.

CAREER OPPORTUNITIES

The Chemistry & Life Sciences track leads to a large number of opportunities, including:

- Academic research (PhD, postdocs) — Private sector research, development and production;
- Medical research;
- Innovation and entrepreneurship — Scientific patenting;
- Consulting.

CHEMISTRY AND INNOVATION TRACK (M2)

GENERAL INFORMATION

Programme type: Initial training and executive education

Main teaching language: English

Graduate Programme: Chemistry

GENERAL PRESENTATION OF THE MASTER TRACK

Social demand for sustainable economy, health, safety,... sets new challenges in terms of scientific and technological innovation where chemistry has a key role to play. Supported by renowned schools and research institutes - École nationale supérieure de Chimie de Paris - PSL, ESPCI Paris - PSL, École normale supérieure - PSL, École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL, Institut Curie, Collège de France - the Chemistry & Innovation track of the Graduate Program in Chemistry of Université PSL brings students in contact both with high level research at PSL and frontiers in chemistry preparing them to be innovative actors in the academic or private sectors. The Chemistry & Innovation track of the Master degree of Chemistry (co-accredited by PSL and Sorbonne University) aims at providing students with a broad background in chemistry and with abilities to transform scientific knowledge into innovative research or economic outputs. The track offers high level courses in all fields of chemistry (molecular chemistry and chemical biology, physical and analytical chemistry, theory and modelling, materials chemistry) oriented towards the most innovative and up-to-date research topics. A choice of elective courses allows students to customize their own curriculum. Students are encouraged to develop their innovative skills through human and transverse skills, transdisciplinary activities, projects in interaction with research labs in PSL and internships.

CAREER OPPORTUNITIES

This program leads to a large number of opportunities, including:

- Academic research (PhD, postdocs);
- Private sector research, development and production;
- Innovation and entrepreneurship;
- Scientific patenting;
- Consulting.

CHIMIE MOLÉCULAIRE (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Établissement co-accrédité : Sorbonne Université

Nom des responsables du parcours : Virginie MANSUY (Sorbonne Université), Christophe DESMARETS (Sorbonne Université)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Chimie

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

D'une manière générale, les objectifs de cette formation sont d'acquérir de solides bases théoriques pour maîtriser la préparation et la compréhension des propriétés de ces molécules, organiques, inorganiques ou biologiques.

La force de la spécialité est cette intégration qui lui permet de couvrir toutes les facettes de ces disciplines, de la synthèse et la réactivité aux propriétés et applications des molécules. Une part importante de la formation présente sous différents aspects l'apport de la chimie moléculaire pour la chimie du développement durable (parfois appelée chimie verte).

Les quatre établissements hébergent des laboratoires de recherche réputés dans l'ensemble de ces domaines et ils possèdent ainsi un vivier de compétences très fourni pour assurer la qualité de la formation.

DÉBOUCHÉS

À l'issue de cette formation, les étudiants sont parfaitement préparés pour poursuivre en doctorat ou pour intégrer la vie active avec ou sans une année de master spécialisé plus spécifique aux domaines du marketing ou de la gestion des affaires ou du management. Les enquêtes d'insertion à 30 mois menées auprès des anciens étudiants montrent que les principaux secteurs d'emplois sont les activités spécialisées scientifiques et techniques (41 %) et l'enseignement (37 %).

CHIMIE ANALYTIQUE, PHYSIQUE ET THÉORIQUE (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Établissement co-accrédité : Sorbonne Université

Nom du responsable du parcours : Virginie MARRY (Sorbonne Université)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Chimie

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le monde atomique et moléculaire présente des comportements variés. Cette diversité impose aux chimistes de recourir à de multiples approches théoriques et expérimentales. Bénéficiant d'un important tissu de laboratoires d'appui, la spécialité CAPT est en mesure d'offrir un vaste panorama sur cet ensemble d'approches. Les unités de chimie théorique montrent qu'il existe en fait de nombreux niveaux pertinents de modélisation de la matière atomique et moléculaires dont seul un choix approprié permet de rendre compte et de prédire des propriétés physiques et chimiques. Les unités de chimie physique illustrent l'ingénieuse multiplicité des stratégies mise en œuvre par les chimistes expérimentateurs pour percer les secrets des objets de la chimie ; on y apprendra comment les électrons, les photons et les réactions chimiques permettent d'apprendre du comportement de la matière à des échelles multiples de temps et d'espace. Les unités de chimie analytiques viennent compléter à propos cette offre : le chimiste instruit est en effet capable de mobiliser un arsenal conséquent d'outils théoriques et expérimentaux lorsqu'il s'agit de dire la composition et l'organisation de la matière chimique. Cette inscription dans un contexte d'action se retrouvera dans les parcours inter-spécialités Énergie, Formulation, et Matière Molle qui mobilisent de nombreux contenus théoriques et expérimentaux de la spécialité CAPT.

CHIMIE DES MATÉRIAUX (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Établissement co-accrédité : Sorbonne Université

Nom des responsables du parcours : Olivier DURUPHTY (Sorbonne Université), Dominique HOURDET (Sorbonne Université)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Chimie

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

D'une manière générale, les fonctionnalités, la réactivité et la durabilité des matériaux résultent de la superposition des propriétés de volume, de surface et d'interfaces. Le développement de matériaux complexes constitue ainsi une source de propriétés uniques et innovantes, avec des applications multiples en constante évolution.

Tous ces aspects seront abordés dans la spécialité Matériaux en prenant toujours soin de lier les aspects fondamentaux de la science des matériaux (synthèse, structure, propriétés) à leur impact économique et sociétal.

La formation s'adresse à des étudiants voulant avant tout poursuivre leur cursus en doctorat, mais également à ceux désirant entrer directement dans le monde du travail. Les domaines scientifiques concernés par cette spécialité sont en premier lieu, mais non exclusivement, les polymères, les matériaux inorganiques et les nanomatériaux.

INGÉNIERIE CHIMIQUE (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Établissements co-accrédités : Sorbonne Université, Conservatoire national des arts et métiers - CNAM

Nom du responsable du parcours : Isabelle MABILLE

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Chimie

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Face aux grands enjeux du monde scientifique et industriel, une formation associant connaissances académiques et sciences pour l'ingénieur est nécessaire pour ceux qui souhaitent s'orienter à moyen ou long terme vers un emploi en relation avec l'industrie.

C'est dans cet esprit que s'inscrit l'offre pédagogique du parcours ingénierie chimique qui a été construite en intégrant l'avis d'anciens étudiants ayant rejoint l'industrie.

Cette formation est co-habilitée avec le CNAM.

Il s'agit en particulier de donner les outils nécessaires afin de disposer d'une approche intégrée du procédé depuis sa simulation, sa conduite et son optimisation jusqu'à la gestion de son environnement en termes de connaissance de l'entreprise, de gestion du risque chimique et d'impact environnemental. Certains types de procédés choisis pour leur caractère innovant, leur impact sociétal et le bassin d'emploi concerné sont plus particulièrement développés dans des UE(s) spécialisées.

DÉBOUCHÉS

À l'issue de cette formation, les étudiants peuvent préparer une thèse (les financements industriels sont très importants dans ce secteur) puis s'orienter vers une carrière académique ou industrielle, ou débiter une carrière comme ingénieur à la fois dans des grands groupes industriels (Essilor,

Technip, Total...), dans des PME/PMI ou dans des sociétés de service (Altran, Alten, Unilog...), enfin ils peuvent poursuivre leur formation par l'acquisition d'une double compétence dans différents domaines (mastères spécialisés ESSEC, ENSAM, HEC, ESC Bordeaux...).



MASTER ÉNERGIE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé du parcours de la mention :

- Choix énergétiques pour un futur décarboné (M1/M2)
- Clean and Renewable Energy (M1/M2)

Établissement opérateur : École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL

Établissements porteurs : ESPCI Paris - PSL, École nationale supérieure de Chimie de Paris - PSL

Nom des responsables de la mention : Assaad ZOUGHAIB (École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL), Virginie LAIR (École nationale supérieure de Chimie de Paris - PSL)

Type de diplôme : Diplôme national de master

Domaines : Sciences, technologies, santé

Programme gradué affilié : Ingénierie (ISAI)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

Le Master Énergie de l'Université PSL offre une découverte du monde de l'énergie et de ses enjeux environnementaux et économiques. Cette formation recouvre l'ensemble des domaines sur lesquels la transformation du secteur de l'énergie va s'appuyer : matériaux, composants, systèmes énergétiques... Bons nombres de scénarios indiquent que la durabilité de notre écosystème n'a de sens que si nous arrivons à réduire d'un facteur 4 les émissions de CO₂ à l'horizon 2050. Les domaines clés sont identifiés mais les technologies devant soutenir cette évolution sont pour beaucoup d'entre elles au stade du développement et il reste de la place à l'innovation à plusieurs échelles : matériaux, composants et systèmes énergétiques.

Co-porté par École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL, École nationale supérieure de Chimie de Paris - PSL et l'ESPCI Paris - PSL, ce Master vise à délivrer aux étudiants une bonne connaissance du secteur de l'énergie pour qu'ils soient capables de mesurer les impacts d'une innovation technologique sur l'ensemble du système énergétique et particulièrement les énergies renouvelables et d'avoir une expertise des enjeux de décarbonation. Il s'agit également de maîtriser les systèmes de conversion et de stockage de l'énergie ainsi que les méthodes, les outils et les critères sur la base desquels les décisions se prennent.

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation (M1) : Étudiants titulaires d'une licence ou d'un bachelor scientifique (Physique, Chimie, Sciences et Technologies, Mécanique, Sciences pour l'ingénieur, Électronique, énergie électrique, automatique).

Procédure de recrutement : Sur dossier et entretien.

Critères d'examen du dossier :

- Relevés de notes (universitaires ou de classes préparatoires) et attestations de réussite depuis Bac+1 (/ 1ère année dans l'enseignement supérieur) ;
- Traduction certifiée en français pour les diplômés étrangers (facultatif) ;
- Attestation officielle de maîtrise de la langue française si diplôme étranger (obligatoire pour les étudiants M1 non francophones) ;
- Attestation officielle de maîtrise de la langue anglaise (obligatoire en M2 et M1) ;
- CV détaillé ;
- Lettre de motivation du candidat ;
- Recommandation (processus dématérialisé) : coordonnées de 2 référents académiques (obligatoire), 1 référent professionnel (facultatif).

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 100 % des diplômés de 2018 ont trouvé un emploi ou continuent leur formation par un doctorat.

Cette formation s'adresse aux étudiants se destinant à une carrière de recherche dans des institutions d'enseignement et de recherche, ou dans des centres de recherche et d'innovation technologique de l'industrie. Elle prépare également à la poursuite en doctorat.

PARCOURS CHOIX ÉNERGÉTIQUES POUR UN FUTUR DÉCARBONÉ (M1/M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Assaad ZOUGHAIB (École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL), Virginie LAIR (École nationale supérieure de Chimie de Paris - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Anglais

Programme gradué affilié : Ingénierie (ISAI)



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

L'objectif de la formation est de délivrer aux étudiants une expertise du secteur énergétique et des enjeux de décarbonation. Une connaissance du secteur suffisante pour mesurer les impacts d'une innovation technologique sur l'ensemble du système énergétique, et maîtriser les systèmes de conversion ainsi que les méthodes outils et critères sur lesquelles les décisions se prennent.

L'année de M1 a pour objectifs d'assurer la solidité du socle de formation sur les disciplines de base préalable à la spécialisation proposée en M2, et gérer la diversité des parcours antérieurs. La spécialisation en 2ème année doit permettre à l'étudiant d'acquérir une double compétence nécessaire pour apporter une vision différente sur un problème et être source d'innovation.

TRACK CLEAN AND RENEWABLE ENERGY (M1/M2)

GENERAL INFORMATIONS

External partner Schools: Huazhong University of Science and Technology, China (CARE Institute)

Master track's Academic Director: Assaad ZOUGHAIB (École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL), Virginie LAIR (École nationale supérieure de Chimie de Paris - PSL)

Programme type: Initial training and block release training course

Main teaching language: English

Graduate Programme: Engineering (ISAI)

GENERAL PRESENTATION OF THE MASTER TRACK

The ICARE Master or master CARE (Clean And Renewable Energy) is a two- to three-year post-graduate programme, dedicated to students who have already obtained a degree in engineering (mechanical, electrical, process engineering) or another relevant scientific discipline (e.g. physics, mathematics, etc.).

All courses are taught mainly in English in ICARE Institute at Huazhong University of Science and Technology (HUST) in Wuhan (China) by Chinese professors from HUST and European professors coming from partner universities* for 2-week teaching missions on average, all renowned experts in their fields.

MASTER INFORMATIQUE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulés des parcours de la mention :

- Informatique fondamentale (M1) ;
- MIAGE - Méthodes Informatiques Appliquées pour la Gestion des Entreprises (M1) ;
- Informatique, Décision, Données (M1) ;
- Algorithmique et fondements de la programmation (M2) ;
- MIAGE - Systèmes d'information et transformation numérique (M2) ;
- MIAGE - Informatique décisionnelle (M2) ;
- MIAGE - Informatique pour la finance (M2) ;
- Modélisation, Optimisation, Décision et Organisation (M2) ;
- Intelligence artificielle, systèmes et données (M2).

Établissement opérateur : Dauphine - PSL

Établissements porteurs : École normale supérieure - PSL, École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL

Nom du responsable de la mention : Yann CHEVALEYRE (Dauphine - PSL)

Type de diplôme : Diplôme national de master

Domaines : Sciences, technologies, santé

Programme gradué affilié : Informatique

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

La mention Informatique vise à apporter une compréhension des fondements et des technologies informatiques qui sont à la base du fonctionnement des organisations, de leurs structures et de leurs impératifs, avec une attention particulière aux systèmes d'aide à la décision, fondées sur l'algorithmique et la programmation, les mathématiques discrètes, les données massives, l'apprentissage automatique et l'intelligence artificielle.

Elle met l'accent sur une professionnalisation de qualité, notamment à travers des stages, grâce à une forte implication des professionnels, et par le développement de l'apprentissage.

Elle comporte également des enseignements plus théoriques, permettant d'intégrer des approches conceptuelles et des outils d'aide à la décision.

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation (M1) :

- M1 MIAGE : 180 crédits ECTS licences informatique ou mathématiques, de gestion ou d'économie appliquée options informatique, écoles de gestion options en informatique ;
- M1 IDD : 180 crédits ECTS licences informatique ou mathématiques, de gestion ou d'économie options recherche opérationnelle ou techniques quantitatives, écoles d'ingénieur ou de commerce.

Procédure de recrutement : Dossier (+ entretien pour l'apprentissage)

Critères d'examen du dossier :

Dossier de candidature (dépôt en ligne) :

- Relevés de notes (universitaires ou de classes préparatoires) depuis le Baccalauréat ;
- CV détaillé ;
- Résultats aux concours ;
- Attestation de maîtrise de langue (diplôme étranger) ;
- Lettre d'appréciation enseignant- Lettre de motivation du candidat.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 98,03 % des diplômés 2017 sont en poste, dont 90 % en CDI et 99 % de cadres.

PARCOURS INFORMATIQUE FONDAMENTALE (M1)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Marc POUZET (École normale supérieure - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Informatique

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Ce parcours offre aux étudiants des cours en effectifs réduits (une vingtaine par promotion), une formation d'informaticiens possédant une bonne connaissance générale des mathématiques pures et appliquées dans des secteurs variés. Un encadrement renforcé permet un rythme plus rapide. Les enseignements sont complétés par des stages de recherche.

Le parcours Informatique fondamentale propose aux étudiants :

- Un cursus d'excellence en informatique ;
- Une formation à et par la recherche. Les stages à l'étranger permettent en outre une ouverture internationale ;
- Une orientation respectueuse de la diversité des profils. Chaque normalien informaticien est suivi par un tuteur. Il est invité à suivre des enseignements d'ouverture à d'autres disciplines qui personnalisent sa formation.

PARCOURS MIAGE - MÉTHODES INFORMATIQUES APPLIQUÉES POUR LA GESTION DES ENTREPRISES (M1)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Hassene AISSI (Dauphine - PSL) pour la formation initiale, Olivier CAILLOUX (Dauphine - PSL) pour l'alternance

Modalités d'enseignement : Formation initiale, formation continue et alternance

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Informatique

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

La 1^{re} année de master - Méthodes Informatiques Appliquées pour la Gestion des Entreprises (MIAGE) a pour vocation de former des professionnels et des chercheurs maîtrisant parfaitement l'outil informatique et possédants une bonne connaissance de l'organisation et du fonctionnement de l'entreprise. MIAGE garde un ancrage fort dans le réseau national des MIAGE, qui regroupe l'ensemble des formations analogues dans vingt universités françaises.

Objectifs pédagogiques :

- Utiliser, maîtriser et intégrer les technologies informatiques ;
- D'aborder la modélisation de systèmes d'information et les méthodes de conduites de projet ;
- Comprendre le fonctionnement des organisations, leurs structures, leurs impératifs stratégiques et l'ensemble des interactions, notamment dans la dimension opérationnelle et humaine ;
- Apprendre et maîtriser l'anglais et une LV2 obligatoire, avec une certification en anglais par le TOEIC.

PARCOURS INFORMATIQUE, DÉCISION, DONNÉES (M1)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : André ROSSI (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Informatique

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours Informatique, Décision et Données met l'accent sur les aspects fondamentaux de l'informatique, sur les mathématiques discrètes, les sciences des données, la recherche opérationnelle et l'aide à la décision. Cette première année commune pour les étudiants souhaitant s'orienter vers les 2^e année de Master suivantes : Modélisation, Optimisation, Décision et Organisation (MODO) ; Intelligence Artificielle et Sciences des Données (IASD).

Objectifs pédagogiques :

- La modélisation de systèmes et de situations pour l'aide à la décision dans les organisations ;
- L'utilisation, l'adaptation et la conception de méthodes de résolution ;
- L'analyse et l'exploitation des résultats ;
- Le déploiement d'outils dans les organisations.

PARCOURS ALGORITHMIQUE ET FONDEMENTS DE LA PROGRAMMATION (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Établissements partenaires : Université de Paris, Saclay (ENS Cachan), Institut Polytechnique de Paris (École Polytechnique).

Nom du responsable du parcours : Michel ABDALLA (École normale supérieure - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Informatique



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Ce parcours orienté vers la recherche est géré conjointement par les institutions suivantes : Université de Paris (qui est l'institution coordinatrice), l'École normale supérieure - PSL et University Paris Saclay (qui comprend l'École normale supérieure de Cachan), l'Institut Polytechnique de Paris (qui comprend l'École Polytechnique et Telecom Paris). Par ailleurs, le Master a des liens privilégiés avec les universités et instituts de recherche suivants : Université Pierre et Marie Curie (UPMC), CNRS, INRIA et CEA.

Son objectif est de former de futurs scientifiques grâce à une exposition intensive à la recherche contemporaine en informatique.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Une coopération avec l'Université Saint-Joseph à Beyrouth (Liban) permet de délivrer un double diplôme de Master. Les deux institutions jugent nécessaire d'établir des liens académiques réciproques de coopération et d'échange en créant, en effet, les instruments adéquats.

Considérant la nécessité, pour les étudiants, de recevoir une formation différente, mais complémentaire, d'une institution à l'autre, dans leur domaine de spécialisation et de prendre conscience de la dimension internationale des problèmes de gestion. Enfin, donner à leurs étudiants l'occasion, au cours de leurs études supérieures, de se familiariser avec la culture d'un autre peuple.

L'étudiant ayant suivi au moins un semestre d'études dans l'autre institut bénéficiera, à l'issue de sa formation, d'un double diplôme : le diplôme de Master en Informatique de Gestion de l'Université Saint-Joseph et le diplôme de Master en Système d'Information et Transformation Numérique de Dauphine - PSL.

DÉBOUCHÉS

Après l'obtention de ce M2, les étudiants peuvent commencer une thèse de doctorat en informatique ou en mathématiques, qu'il achèvera en principe au terme de trois années. Il peut également commencer immédiatement une carrière non universitaire. Une fois la thèse de doctorat éventuelle achevée, les débouchés possibles après 1, 2 ou 3 ans sont les suivants :

- Chercheur dans un grand organisme de recherche publique (CNRS, CEA, INRIA, ONERA, CNES, etc.) ;
- Enseignant-chercheur à l'université en France ou à l'étranger ;
- Chercheur dans l'industrie (France Telecom, EADS, etc.) ;
- Ingénieur dans l'industrie en France ou à l'étranger ;
- Enseignant dans les classes préparatoires aux grandes écoles, plus généralement, dans l'enseignement post-baccalauréat (IUT, CNAM, etc.).

PARCOURS MIAGE - SYSTÈMES D'INFORMATION ET TRANSFORMATION NUMÉRIQUE (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Joyce EL HADDAD (Dauphine - PSL) pour la formation initiale, Khalid BELHAJJAME (Dauphine - PSL) pour l'alternance

Modalités d'enseignement : Formation initiale, formation continue et alternance

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Informatique

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours Systèmes d'Information et Transformation Numérique (MIAGE) a pour objectifs de former des spécialistes en transformation numérique des systèmes d'information, et apporte une maîtrise des nouvelles technologies utilisées dans le développement des systèmes d'informations et une connaissance du fonctionnement des organisations et des méthodes de conduite de projet. Formation de haut niveau fortement axée sur le développement des systèmes d'information et le management des technologies nouvelles.

Objectifs pédagogiques :

- Capacité de comprendre le fonctionnement d'une organisation, ses structures, ses impératifs stratégiques, des outils formels de management scientifique et des nouvelles technologies de l'information ;
- Utilisation et maîtrise de technologies informatiques nouvelles qui permettent de faire évoluer les solutions informatiques, notamment vers les applications web ;
- Maîtrise des compétences informatiques nécessaires pour la gestion efficace des connaissances et des gros volumes de données.

DÉBOUCHÉS

- Chef de projet MOA ;
- Chef de projet MOE ;
- Consultant ;
- Business analyste ;
- Auditeur Systèmes d'Information ;
- Développeur ;
- Ingénieur en Technologies de l'information.

PARCOURS MIAGE - INFORMATIQUE DÉCISIONNELLE (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Elsa NEGRE (Dauphine - PSL) pour la formation initiale, Cristina BAZGAN (Dauphine - PSL) pour l'alternance

Modalités d'enseignement : Formation initiale, formation continue et alternance

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Informatique

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours MIAGE Informatique Décisionnelle vise à doter les étudiants de compétences scientifiques pour améliorer le fonctionnement des organisations par l'utilisation des outils de l'informatique décisionnelle et l'application d'une approche scientifique. Il s'agit donc de former des professionnels ayant une double compétence en informatique.

Objectifs pédagogiques :

- Compétences approfondies en informatique et informatique décisionnelle, (bases de données, data warehouse, nouvelles technologies de l'information) ;
- Compétences scientifiques pour comprendre les organisations et leurs impératifs stratégiques et améliorer leur fonctionnement ;
- Capacité à modéliser et résoudre des problèmes de décision à travers la maîtrise de différents outils décisionnels.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Double diplôme avec l'Université de Pise (Italie).

DÉBOUCHÉS

- Data Scientist ;
- Chef de projet BI ;
- Ingénieur Big Data ;
- Cadre Ingénieur d'étude.

PARCOURS MIAGE - INFORMATIQUE POUR LA FINANCE (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Julien LESCA (Dauphine - PSL) pour la formation initiale, Emmanuel LEPINETTE (Dauphine - PSL) pour l'alternance

Modalités d'enseignement : Formation initiale, formation continue et alternance

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Informatique

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours MIAGE-IF a pour objectif de former des informaticiens spécialistes des applications financières, capables de maîtriser tout au long de leur carrière les problématiques spécifiques à ce domaine et aptes à proposer et à mettre en œuvre les solutions adéquates. La formation est à 75% une formation dédiée aux connaissances nécessaires à l'ingénierie d'applications de haute qualité.

Objectifs pédagogiques :

- Connaissance approfondie des technologies de pointe pour la conception de système d'information ;
- Former des informaticiens, dotés de solides compétences conceptuelles et technique ;
- Maîtrise de la conception et de la réalisation d'applications exigeantes en termes de sécurité, de performance ou de complexité architecturale.

DÉBOUCHÉS

- Analyste développeur ;
- Auditeur financier ;
- Business analyse ;
- Chargé de gestion des risques ;
- Consultant, Ingénieur d'études ;
- MOA Finance.

PARCOURS MODÉLISATION, OPTIMISATION, DÉCISION ET ORGANISATION (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Daniel VANDERPOOTEN (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Informatique

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours vise à donner une solide formation orientée vers l'aide à la décision (AD) et la recherche opérationnelle (RO). L'accent est mis non seulement sur la maîtrise des concepts et outils relevant au sens large de la recherche opérationnelle et de l'aide à la décision, sur les techniques informatiques qui leur sont liées, mais aussi sur les aspects méthodologies et les conditions d'insertion des méthodes et outils dans les organisations.

Objectifs pédagogiques :

- Acquérir une bonne maîtrise des outils existant en aide à la décision ;
- Bonne connaissance de la modélisation des processus, des concepts, algorithmes et logiciels d'optimisation et d'aide à la décision ;
- Développer la capacité à mener des travaux à caractère pluridisciplinaire tendant à assoir, sur des bases scientifiques, l'étude des problèmes de décision concrets se posant à divers niveaux des organisations ;
- Capacité à développer une problématique de recherche et à concevoir des solutions ;
- Capacité à insérer les méthodes et outils d'aide à la décision au sein des organisations.

DÉBOUCHÉS

- Consultant en aide à la décision ;
- Recherche opérationnelle ;
- Informatique dans les services fonctionnels, départements R&D et sociétés de conseil ;
- Enseignant-chercheur ou chercheur.

PARCOURS INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, SYSTÈMES ET DONNÉES (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Tristan CAZENAVE (Dauphine - PSL), Benjamin NEGREVERGNE (Dauphine - PSL) pour la formation initiale, Dario COLAZZO (Dauphine - PSL) pour l'alternance

Modalités d'enseignement : Formation initiale, formation continue et alternance

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Informatique

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Cette formation d'excellence offre de solides connaissances en mathématiques appliquées et conception de systèmes d'intelligence artificielle afin de couvrir l'ensemble des problématiques de traitement de données massives que rencontre les entreprises. Elle met l'accent sur l'articulation entre apprentissage automatique, gestion et fouille de grandes masses de données, paradigmes du Big Data, représentation des connaissances, le traitement des données et sur les méthodologies récemment développées.

Objectifs pédagogiques :

- Former des informaticiens capables de maîtriser les problèmes conceptuels, sémantiques et algorithmique soulevés par l'intelligence artificielle et la science des données ;
- Développer une compréhension générale et en profondeur des différentes facettes de l'IA ;
- Former des étudiants disposant de solides connaissances théoriques ainsi qu'une bonne expérience pratique de l'Intelligence Artificielle et des Sciences des Données.

DÉBOUCHÉS

- Thèse en intelligence artificielle ;
- Data Scientist.



MASTER INGÉNIERIE DE LA SANTÉ – BME Paris

GENERAL INFORMATION

Master's title: Ingénierie de la santé – BioMedical Engineering (BME Paris)

Master track's title:

- Ingénierie de la santé – BioMedical Engineering (M1) ;
- Bioimaging – BIM (M2) ;
- BioMaterials and Biodevices – BioMAT (M2) ;
- BioMechanics – BioMECH (M2) ;
- Molecular and Cellular Biotherapies – MCB (M2) ;
- Bioengineering and Innovation in Neuroscience – BIN (M2).

Main academic institution: ESPCI Paris - PSL

Other academic PSL Partners: École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL, École nationale supérieure de Chimie de Paris – PSL, École normale supérieure – PSL, Institut Curie

External partner Schools: Arts et Métiers, Université de Paris

Master's Academic Directors for PSL: André KLARSFELD (ESPCI Paris - PSL), Laurent CORTE (École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL)

Type of diploma: National Master's Degree

Domains: Sciences, technology, health

Graduate Programmes:

- Life Sciences;
- Engineering.

GENERAL PRESENTATION OF THE MENTION

The BME Paris Master is designed to provide a 2-year education program in the field of bioengineering, at the cross-road of biomedical and engineering sciences. It results from a unique partnership between Université PSL, Université de Paris and Arts-et-Métiers ParisTech. This Master is founded on an educational policy that favors interdisciplinarity and students' initiative as well as international perspective. This policy is supported by the top-level and complementary expertise and know-how of the three partners: engineering sciences in the three engineering schools within PSL (École nationale supérieure de Chimie de Paris - PSL, ESPCI Paris - PSL and École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL) and Arts-et-Métiers ParisTech, on the one hand, and biomedical and health sciences at Université de Paris, on the other.

ADMISSIONS

Prerequisites (M1): Bachelors from scientific fields (biology, chemistry, physics, mathematics, engineering as well as medicine, pharmacy, dentistry and other health sciences...), graduates from the PSL CPES, students from ENS Paris and the PSL engineering schools. Residents in medical, dental and pharmacy schools, ENS and engineering students may apply directly to the 2nd year (M2), as well as students who have validated an M1 in a relevant field. International students may also apply directly to the M2, under certain conditions.

Recrutement Process: Online application and interview for preselected candidates.

Application materials:

- All post-baccalaureate transcripts
- 2 letters of recommendation in English or French;
- Resume;
- Cover letter in English;
- English level C1 with assessments of results in TOEIC, TOEFL, IELTS, Cambridge etc..

CAREER OPPORTUNITIES

- PhD in a field related to the M2 track, in academia or jointly with a company (CIFRE PhDs). 50% of BME Paris graduates continue their education with a PhD;
- R&D positions in large companies or startups, in most of the activities of the medtech and biotech sectors;
- Continuing medical or pharmacy school, or accessing it through “passerelle” programs, in either 2nd or 3rd year;
- Business programs in biotech management (ESCP, EM Lyon / Centrale Supélec...).

TRACK INGÉNIERIE DE LA SANTÉ – BIOMEDICAL ENGINEERING – BME (M1)

GENERAL INFORMATION

Master track's Academic Director: Mathéa PIETRI (Université de Paris)

Programme type: Initial training and executive education

Main teaching language: English

Graduate Programme:

- Life Sciences;
- Engineering.

GENERAL PRESENTATION OF THE MASTER TRACK

One single track proposed, with individualized choices of teaching units according to students' backgrounds. It is devoted to strengthening and broadening students' skills in specific engineering and biomedical subjects. All teaching units are offered at two levels: basic and advanced. Students must take two 2-month long internships (or a single 4-month long) in academic labs of the partner institutions, R&D departments of large companies, biomedical startups or hospitals.

TRACK BIOIMAGING – BIM (M2)

GENERAL INFORMATION

Master's title: Ingénierie de la santé – BioMedical Engineering (BME)

Master track's title: BioImaging – BIM (M2)

Master track's Academic Directors: Florence CLOPPET (Université de Paris), Catherine OPPENHEIM (Université de Paris), Elsa ANGELINI (Télécom ParisTech)

Programme type: Initial training and executive education

Main teaching language: English

Graduate Programmes:

- Life Sciences;
- Engineering.

GENERAL PRESENTATION OF THE MASTER TRACK

BioImaging is an exciting and growing field overlapping the interfaces of engineering, mathematics and computer science, as well as chemistry, physics, life science, and medicine. The main goal of bioimaging is to improve human health by using imaging modalities to advance diagnosis, treatment, and prevention of human diseases.

The BIM track offers high-level interdisciplinary education and training supported by the complementary skills of Université de Paris and ParisTech. A large network of research laboratories provides students access to industrial and experimental imaging systems that utilize innovative technologies.

TRACK BIOMATERIALS AND BIODEVICES – BIOMAT (M2)

GENERAL INFORMATION

Master track's Academic Directors: Laurent CORTÉ (École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL), Rachele ALLENA (Arts et Métiers), François RANNOU (Université de Paris)

Programme type: Initial training and executive education

Main teaching language: English

Graduate Programmes:

- Life Sciences;
- Engineering.

GENERAL PRESENTATION OF THE MASTER TRACK

Biomaterials research and development currently not only encompass, but extend far beyond the field of prosthetics design. Most biomedical technologies rely today on the design of materials and complex devices able to interact in controlled and specific manners with living systems. The application scope is extremely challenging and diversified including tissue engineered products for regenerative medicine, miniaturized devices for diagnosis as well as model bioactive materials for biomedical research.

The BioMAT track provides scientists, engineers, and medical students with the wherewithal to face the numerous challenges of biomaterials and biodevices R&D; how to carry out innovative and fruitful research with the appropriate methods and ethical considerations, how to collaborate and interact in projects at the interface among materials and biomedical science, and medicine. It is accessible to engineering and life-science students (materials science, physics, chemistry, medicine, pharmacy, dentistry, and biology) preparing for career paths in academic research or industrial R&D environments.

The program relies on a rich combination of high-level lectures, conferences and exchanges with invited experts and interdisciplinary group projects. From all these experiences, the students will learn how to apply their skills on health-related applications ranging from implant and tissue engineering through the modelling and characterization of biological materials to the design of devices for diagnosis.

TRACK BIOMECHANICS – BIOMECH (M2)

GENERAL INFORMATION

Master track's Academic Directors: Yannick TILLIER (École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL), Hélène PILLET (Arts et Métiers)

Programme type: Initial training and executive education

Main teaching language: English

Graduate Programmes:

- Life Sciences;
- Engineering.

GENERAL PRESENTATION OF THE MASTER TRACK

The BioMechanics track (BioMECH) provides fundamental tools and in-depth knowledge on the biomedical applications of mechanics and related fields. (BioMECH) education and training focus on recent and anticipated developments in biomechanics that hold promise for innovative solutions to major health problems and that respond to industrial challenges.

The lectures, team projects, case studies, and engineering and medical invited conferences by academic and industrial experts enable students to benefit from a stimulating and multidisciplinary environment.

This program provides scientists, engineers, and medical students with the wherewithal to face the numerous challenges of biomechanics R&D; how to apply their skills in order to solve specific biomedical problems, how to carry out innovative and fruitful research with the appropriate methods and ethical considerations, how to collaborate and interact in projects at the interfaces among mechanics, materials, and biomedical science.

A set of core teaching units provides a broad overview of basic and state-of-the-art knowledge of biomechanics and its methods. In-depth focus on major biomechanics issues and research is developed in a series of four sub-tracks.

Each student chooses a sub-track and selects a set of at least four teaching units: three specific to the particular sub-track and one from the general master's program. A pedagogical commission of lecturers and researchers assists students and helps them to devise a personalized program consistent with their individual backgrounds and professional objectives.

TRACK MOLECULAR AND CELLULAR BIOTHERAPIES – MCB (M2)

GENERAL INFORMATION

Master track's Academic Directors: Franck GRISCELLI (Université de Paris), Salima HACEIN-BEY (Université de Paris)

Programme type: Initial training and executive education

Main teaching language: English

Graduate Programmes:

- Life Sciences;
- Engineering.

GENERAL PRESENTATION OF THE MASTER TRACK

The MCB track concerns two major categories of biotherapeutics applications: cell and gene therapy, and biopharmaceuticals. Cell and gene therapy differs from drug therapy in that it concerns the use of 'custom or « à la carte » therapeutic agents created for a individual patients, a domain in which few manufacturers operate. Biopharmaceuticals are complex macromolecules created by biotechnology, and involve genetic manipulation of living organisms, which differ from conventional chemically synthesized small molecules.

The specific pharmacological and immunological features of biotherapy products, considered to constitute a new generation of drugs, are studied in conjunction with the characteristics of target populations, clinical follow-up, and biological monitoring. The aim of this track is to train students of advanced scientific level in the field of biotherapy in order to prepare for careers in academia. These students may also find opportunities in industry at the national, European, and international level, particularly in biotechnology and medical research laboratories in teaching hospitals), as well as in cell and gene therapy firms.

The MCB program is divided into several course units. The first one covers the background and fundamental biological concepts needed to understand the various biotherapeutic approaches. It also provides an introduction to biological considerations involved in the use of therapeutic tools. The second unit addresses each biological system individually. The remaining two units deal with the study of specific examples, industrial aspects, and regulatory issues involved in the use of various types of biotherapeutic tools, as well as to clinical applications.

TRACK BIOENGINEERING AND INNOVATION IN NEUROSCIENCE – BIN (M2)

GENERAL INFORMATION

Master track's Academic Directors: André KLARSFELD (ESPCI Paris - PSL), Samuel BOTTANI (Université de Paris)

Programme type: Initial training and executive education

Main teaching language: English

Graduate Programmes:

- Life Sciences;
- Engineering.

GENERAL PRESENTATION OF THE MASTER TRACK

The Bioengineering and Innovation in Neuroscience (BIN) training program, like the other tracks of the BME Paris master's program, leaves a wide part to interdisciplinarity. It is designed both for engineering school students, and for university students having a robust initial training in basic science or medicine. Courses will mesh engineering, mathematics, and computer concepts with molecular, cellular and systems neuroscience.

Our ambition is that through courses, seminars, social events, conferences and collaborative interactions, BIN students will contribute to bridge the gap between basic, clinical, and engineering neuroscience. We believe it is a key issue for both industry and medicine in the 21st century, because of:

- aging of the world population, which will considerably increase the prevalence of neurodegenerative diseases, and more generally of sensory and motor handicaps. These will require the development of new biomedical devices and molecular tools to better (i) diagnose neurological diseases, (ii) evaluate their progression or treatment, and (iii) remediate disease- or age-associated handicaps, to which doctors will be confronted increasingly often;
- strong demands from a broadening range of industries, way beyond the biomedical ones, including aviation, automobile, sports, and videogames. There is indeed an increasing need to understand how humans interact with their environments in general and with the new complex working environments of today in particular (human factor). Many industries will thus require engineers with both good engineering skills and basic knowledge of neurophysiology;
- the requirement of integrative methods and concepts, from the behavioral to the molecular level, to understand how the central nervous system functions, and can be repaired and enhanced. Neuroscience thus cover almost all biomedical technologies and applications. They illustrate well the interdisciplinarity that lies at the heart of biomedical engineering, because they strongly require the collaboration of doctors and engineers, combining many different skills, in optics, electronics, informatics, robotics, physiology, ergonomics, chemistry, etc.;

The BIN track has also an industrial orientation, by:

- relying on many lecturers from research and development (R&D) departments of major companies, as well as start-ups. Technical and industrial aspects will be emphasized, but also the eventual entrepreneurial efforts (successful or not) involved;
- offering a practical initiation to innovative entrepreneurship through a Business plan workshop (shared with the BioMAT track);
- encouraging students to apply for their 2nd semester internship in an industrial R&D laboratory or a hospital department.

MASTER INGÉNIERIE NUCLÉAIRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulés des parcours de la mention (Il ne s'agit pas de parcours mais de voies) :

- Physics & Engineering (M1) ;
- Chemistry & Chemical Engineering (M1) ;
- Fuel Cycle (M2) ;
- Decommissioning and Waste Management (M2) ;
- Operations (M2) ;
- Nuclear Plant and Design (M2) ;
- Nuclear Reactor Physics and Engineering (M2).

Établissement opérateur : École nationale de Chimie de Paris - PSL

Établissements co-accrédités et/ou partenaires : IP Paris (ENSTA ParisTech - Polytechnique) - Saclay (Université Paris-Est- Centrale Supélec - INSTN) - École des Ponts ParisTech

Nom des responsables de la mention : Frederico GARRIDO (Saclay), Matthieu LEBOIS (Saclay)

Type de diplôme : Diplôme national de master

Domaines : Sciences, technologies, santé

Programme gradué affilié : Ingénierie (ISAI)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

Le Master Nuclear Energy (Ingénierie nucléaire) est un master international qui a pour objectif de faire acquérir à des étudiants étrangers et français de haut niveau les principales compétences nécessaires à l'industrie nucléaire productrice d'électricité bas carbone.

Par la qualité et l'étendue des contenus traités, il permet de répondre à un large spectre des besoins des entreprises de ce domaine par le recrutement d'étudiants à employabilité initiale élevée. Ce master vise également à préparer les étudiants à la recherche dans le domaine du nucléaire. L'ensemble du master intègre donc les différents métiers de l'énergie nucléaire civile. Ses enseignements sont intégralement dispensés en langue anglaise.

Les deux voies de M1 (Physics & Engineering et Chemistry & Chemical Engineering) ont pour objectif de donner une formation étendue allant des aspects scientifiques et technologiques indispensables aux aspects physique et chimie du domaine de l'énergie nucléaire. Elles partagent un tronc commun et comprennent à la fois des cours fondamentaux sous-tendant les métiers liés à l'énergie nucléaire et des cours orientés chimie ou physique. Ces deux voies de M1 permettent d'acquérir l'ensemble des connaissances nécessaires pour suivre l'une des voies suivantes du M2.

En master 2, cinq voies sont proposées: Fuel Cycle, Decommissioning and Waste Management, Operations, Nuclear Plant and Design, Nuclear Reactor Physics and Engineering.

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation (M1) :

Étudiants titulaires d'une licence ou d'un bachelor scientifique (Physique, Chimie, Sciences et Technologies, Mécanique, Sciences pour l'ingénieur etc.)

Procédure de recrutement : Sur dossier à remplir en ligne sur le portail de candidature de Paris Saclay.

Critères d'examen du dossier :

- Curriculum Vitae ;
- Lettre de motivation ;
- Tous les relevés de notes des années/semestres validés depuis le BAC à la date de la candidature ;
- Dossier VAPP (obligatoire pour toutes les personnes demandant une validation des acquis pour accéder à la formation) ;
- Attestation de niveau d'anglais (obligatoire pour les non anglophones).

DÉBOUCHÉS

Cette formation vise des étudiants se destinant à une carrière industrielle dans le secteur de l'énergie nucléaire ou la transition énergétique, ainsi que ceux souhaitant poursuivre en thèse pour une carrière dans la recherche.

PARCOURS PHYSICS & ENGINEERING (M1)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Matthieu LEBOIS (Saclay), Abdenour LOUNIS (Saclay)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Anglais

Programme gradué affilié : Ingénierie (ISAI)



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Les deux voies de M1, Physics & Engineering et Chemistry & Chemical Engineering, ont pour objectif de donner une formation étendue allant des aspects scientifiques et technologiques indispensables aux aspects physique et chimie du domaine de l'énergie nucléaire.

Les deux voies partagent un tronc commun (76% et 66% aux semestres 1 et 2, respectivement) et comprennent à la fois des cours fondamentaux sous-tendant les métiers liés à l'énergie nucléaire.

Ces deux voies de M1 permettent d'acquérir l'ensemble des connaissances nécessaires pour suivre l'une des voies suivantes de l'unique M2 proposés dans la mention.

L'objectif de la formation est de délivrer aux étudiants une expertise du secteur de l'énergie nucléaire, et une spécialisation dans un domaine particulier, allant de la chimie du combustible au démantèlement, en passant par le design des centrales et leur pilotage.

Master 1 : L'année de M1 a pour objectifs d'assurer la solidité du socle de formation sur les disciplines de base préalable à la spécialisation proposée en M2, et gérer la diversité des parcours antérieurs.

Master 2 : La spécialisation en 2ème année doit permettre à l'étudiant d'acquérir une compétence dans une des 5 voies proposées.

PARCOURS CHEMISTRY & CHEMICAL ENGINEERING (M1)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Matthieu LEBOIS (Saclay), Abdenour LOUNIS (Saclay)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Anglais

Programme gradué affilié : Ingénierie (ISAI)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Les deux voies de M1, Physics & Engineering et Chemistry & Chemical Engineering, ont pour objectif de donner une formation étendue allant des aspects scientifiques et technologiques indispensables aux aspects physique et chimie du domaine de l'énergie nucléaire.

Les deux voies partagent un tronc commun (76% et 66% aux semestres 1 et 2, respectivement) et comprennent à la fois des cours fondamentaux sous-tendant les métiers liés à l'énergie nucléaire.

Ces deux voies de M1 permettent d'acquérir l'ensemble des connaissances nécessaires pour suivre l'une des voies suivantes de l'unique M2 proposés dans la mention.

Les modules de la voie Chemistry and Chemical Engineering sont :

- Speciation and Process ;

- Chemistry of Materials ;
- Radiolysis ;
- Atomic & Molecular Spectroscopy ;
- Analysis Methods Nuclear Field ;
- Separation chemistry.

PARCOURS FUEL CYCLE (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Grégory LEFEVRE (École nationale de Chimie de Paris - PSL), Eric SIMONI (Saclay)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Anglais

Programme gradué affilié : Ingénierie (ISAI)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Cette spécialité est une formation de référence dans le domaine du nucléaire ayant pour objectif de donner aux futurs managers une vision globale de la chimie et de la physico-chimie appliquée au domaine nucléaire, à travers un enseignement théorique et pratique de haut niveau.

La spécificité de cette spécialité est de donner tous les outils scientifiques pour étudier le comportement des radionucléides en phase condensée. Elle permet également aux étudiants de réaliser une thèse et de se diriger vers des carrières dans la recherche.

DÉBOUCHÉS

- Engineer (on a raw uranium production site, in factories involved in fuel cycle at different stages : refinement, enrichment or recycling) ;
- Positions in design, engineering, operation and monitoring of waste storage sites and in operating nuclear power plant.

PARCOURS DECOMMISSIONING AND WASTE MANAGEMENT (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Alain EHRLACHER (École des Ponts ParisTech), Xavier VITART (Central Supélec)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Anglais

Programme gradué affilié : Ingénierie (ISAI)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

La voie Decommissioning & Waste Management (DWM) a pour objectif d'acquérir les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être nécessaires pour pouvoir conduire un projet d'assainissement et de démantèlement d'installations nucléaires anciennes (réacteur, usine, atelier, laboratoire, installation, site ou sol contaminé) et de gestion des déchets radioactifs.

DÉBOUCHÉS

- Consultant engineer (responsible for defining the nature and stages of decommissioning operations, or responsible for devising storage during the decommission) ;
- Implementation engineer (responsible for directing and overseeing on-site operations) ;
- Operations engineer of waste storage facilities ;
- Project Engineer in charge of decommissioning operations ;
- Safety engineer responsible for setting on site regulations related to waste management.

PARCOURS OPERATIONS (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Jing DAI (Central Supélec)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Anglais

Programme gradué affilié : Ingénierie (ISAI)



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

L'objectif de ce parcours est d'apprendre à exploiter, contrôler et entretenir une installation nucléaire, notamment une centrale nucléaire. Le programme fournit la base de connaissances pour comprendre les phénomènes physiques liés au fonctionnement d'une installation, notamment du point de vue de la sûreté et de la sécurité.

DÉBOUCHÉS

- Operations engineer ;
- Head of operations ;
- Safety engineer ;
- Head of maintenance ;
- Environmental process engineer.

PARCOURS NUCLEAR PLANT AND DESIGN (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Kim PHAM (ENSTA ParisTech)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Anglais

Programme gradué affilié : Ingénierie (ISAI)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours Nuclear Plant and Design offre aux étudiants une formation approfondie dans le domaine de la conception et de la construction d'installations nucléaires, en particulier dans les domaines de la surveillance de la sûreté, du fonctionnement général, des structures et des infrastructures ainsi que des systèmes et équipements. Elle implique la compréhension des phénomènes physiques, qui sous-tendent le fonctionnement des réacteurs nucléaires. Les étudiants sont initiés aux principaux codes de calcul des structures, fonctionnement des réacteurs nucléaires, concepts de radioprotection liés à la protection de l'homme et de son environnement. Il vise à donner aux étudiants une compétence complète dans le domaine de l'énergie nucléaire, non seulement technique, mais aussi économique, organisationnelle et managériale.

DÉBOUCHÉS

- Research and development ;
- Design ;

- Construction ;
- Consulting offices ;
- Research in Higher education.

PARCOURS NUCLEAR REACTOR PHYSICS AND ENGINEERING (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Pascal DANNUS (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives - CEA)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Anglais

Programme gradué affilié : Ingénierie (ISAI)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Cette formation approfondie, centrée sur la physique des réacteurs nucléaires, vise à répondre aux besoins de l'industrie nucléaire tels que ceux liés au fonctionnement optimisé du parc actuel, au déploiement de réacteurs de Génération III + (EPR ...), au conception de réacteurs nucléaires de génération IV. Il comprend également la conception et l'exploitation de réacteurs expérimentaux ainsi que le développement et l'interprétation d'expériences.

DÉBOUCHÉS

Les métiers auxquels prépare le M2 « Physique et ingénierie des réacteurs nucléaires » relèvent de deux catégories :

- Ingénieurs d'études ou de réalisation dans l'industrie de l'énergie nucléaire (dans le cas d'une insertion professionnelle à Bac+5). Les emplois accessibles concernent notamment la conception et la réalisation d'équipements ou de systèmes de chaudières nucléaires, que ce soit chez les fournisseurs/constructeurs (AREVA NP et AREVA TA, General Electric, Toshiba...) ou chez les électriciens disposants de services d'ingénierie (EDF, ENGIE...);
- Chercheurs, ingénieurs formés par la recherche dans le cadre le plus souvent d'une thèse faisant suite au M2, dans des organismes de recherche comme le CEA, l'université Paris Sud, les laboratoires de recherche des grandes écoles, les universités à l'international, les unités de recherche et développement des industriels (EDF, AREVA...), les laboratoires de recherche d'institution de sûreté et de radioprotection comme l'IRSN.

MASTER MATHÉMATIQUES ET APPLICATIONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Mathématiques et Applications

Intitulés des parcours de la mention :

- Mathématiques Appliquées (M1) ;
- Mathématiques Approfondies (M1) ;
- Mathématiques Fondamentales (M1) ;
- Actuariat (M2) ;
- Ingénierie statistique et financière - ISF (M2) ;
- Mathématiques appliquées et théoriques - MATH (M2) ;
- Mathématiques, apprentissage, sciences, humanités - MASH (M2) ;
- Mathématiques de l'assurance, de l'économie et de la finance - MASEF (M2).

Établissement opérateur : Dauphine - PSL

Établissement porteur : Dauphine - PSL, École normale supérieure - PSL

Établissements partenaires : Université Paris-Saclay, Université de Paris, Sorbonne Université

Nom des responsables de la mention : Jacques FEJOZ (Dauphine - PSL), Patrick BERNARD (École normale supérieure - PSL)

Type de diplôme : Diplôme national de master

Domaines : Sciences, Technologies, Santé

Programme gradué affilié : Mathématiques et applications

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

Fruit de la collaboration entre l'Université Paris Dauphine – PSL, l'École normale supérieure - PSL, l'École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL, l'Observatoire de Paris - PSL, le Master Mathématiques et Applications dispense une formation de pointe en mathématiques fondamentales et appliquées. Son ambition est de former des spécialistes en mathématiques au sens large, préparant aussi bien aux métiers de la recherche académique en mathématiques qu'aux métiers de l'industrie et du secteur tertiaire où la modélisation tient une place prépondérante.

Le master propose une formation approfondie en mathématiques en première année, ouverte tant du côté des mathématiques fondamentales que des mathématiques appliquées. La seconde année ouvre vers des parcours de mathématiques appliquées ou théoriques en vue de la poursuite en doctorat, et vers des parcours plus professionnalisants à destination des métiers de l'actuariat, la finance et la science des données.

- Former des spécialistes en mathématique au sens large, préparant aussi bien aux métiers de la recherche académique en mathématique qu'aux métiers de l'industrie et du secteur tertiaire où la modélisation tient une place prépondérante ;
- Une formation approfondie en mathématiques en première année ;
- La 2ème année propose une spécialisation valorisant le bagage théorique de la première année et s'ouvrant vers des parcours de mathématiques appliquées ou théoriques ;
- Poursuite d'un doctorat ;
- Poursuite vers des parcours plus professionnalisants.

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation (M1) : Étudiants titulaires d'une licence en mathématiques ou 180 crédits ECTS d'un cursus scientifique de niveau licence ou équivalent et en particulier, les étudiants issus du Cycle Pluridisciplinaire d'Études supérieures de PSL, de l'École normale supérieure de Paris, de l'École nationale supérieure des Mines de Paris et de la licence de Mathématiques de Dauphine - PSL.

Procédure de recrutement :

L'admission se fait en 3 étapes :

- Candidature en ligne
- Décision d'admissibilité pour les entretiens, sur la base du dossier de candidature ;
- Possibilité d'entretien avec les candidats admissibles, puis décision d'admission.

Deux sessions de candidatures sont organisées, l'une qui débute en avril, la seconde en juin. La 2ème session est exclusivement réservée aux étudiants n'ayant pas postulé à la 1ère session.

Critères d'examen du dossier :

Pour les étudiants issus d'un établissement extérieur à l'Université PSL, sont requises les pièces suivantes pour candidater en M1 :

- Copies des diplômes obtenus et les relevés de notes depuis le baccalauréat ;
- Curriculum Vitae ;
- Lettre de motivation ;
- Lettre de recommandation académique ;
- Programme détaillé de la L3 ;
- Attestation de langue (diplôme étranger).

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 92,31 % des diplômés 2017 sont en poste.

En fonction du parcours de spécialisation choisi en 2ème année, certains choisissent de poursuivre en :

- Doctorat en mathématiques théoriques ou appliquées ;
- Métiers du secteur tertiaire plus particulièrement liés à l'évaluation du risque et de la décision (actuariat, assurance, finance, statistique et science des données).

PARCOURS MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES (M1)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Établissements co-accrédités et/ou partenaires : Université Paris-Saclay, Université de Paris, Sorbonne Université

Nom du responsable du parcours : Pierre CARDALIAGUET (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Mathématiques et applications

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Ce parcours est organisé en majeures (majeure actuariat, majeure méthodes mathématiques économie, majeure statistique), qui orientent plus particulièrement vers les divers parcours de M2 à destination des mathématiques appliquées (statistique et science des données, finance, actuariat) ainsi que des cours d'ouverture à d'autres disciplines, tout en maintenant une forte souplesse d'orientation.

- Consolider les fondements théoriques en mathématiques appliquées (analyse statistique, modélisation stochastique, analyse fonctionnelle, calcul numérique...).

PARCOURS MATHÉMATIQUES APPROFONDIES (M1)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Établissements co-accrédités et/ou partenaires : Université Paris-Saclay, Université de Paris, Sorbonne Université

Nom du responsable du parcours : Pierre CARDALIAGUET (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Mathématiques et applications

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Ce parcours propose une offre de formation élargie allant des mathématiques pures aux mathématiques appliquées, en particulier en analyse et probabilités, ainsi que des cours d'ouverture à d'autres disciplines scientifiques. Les étudiants bénéficient d'un encadrement individualisé visant

à les aider à profiter au mieux de cette vaste offre de formation. Les enseignements sont dispensés dans les différents établissements partenaires de PSL.

- Consolider les fondements théoriques en mathématiques appliquées (analyse statistique, modélisation stochastique, analyse fonctionnelle, calcul numérique...).

ACCORDS INTERNATIONAUX

Double diplôme avec l'Université de Padoue

PARCOURS MATHÉMATIQUES FONDAMENTALES (M1)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Mathématiques et applications

Intitulé du parcours : Mathématiques fondamentales (M1)

Établissement co-accrédité et/ou partenaire : École normale supérieure - PSL

Nom des responsables du parcours : Patrick BERNARD (Ecole Normale Supérieure – PSL), Raphaël CERF (Université Paris-Sud)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Mathématiques et applications

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours Mathématiques Fondamentales du Master Mathématiques et Applications se déroule à l'École Normale Supérieure - PSL. L'obtention du Master 1 est possible après admission en L3 : le cursus se déroule en trois années.

Le département de mathématiques et applications offre une formation en trois ans de haut niveau scientifique, sanctionnée par le Diplôme de l'École Normale Supérieure ès Mathématiques. D'effectif sélectionné réduit (une cinquantaine d'étudiants par an, dont une majorité d'élèves de l'École normale supérieure - PSL), elle est axée sur les mathématiques et leurs applications. Les objectifs visent à assurer une professionnalisation de haut niveau, une formation par la recherche ainsi qu'une multidisciplinarité équilibrée. En partenariat avec les universités Sorbonne Université, Paris Diderot, Dauphine - PSL, Paris-Sud, Paris 13, le cursus inclut la validation de deux diplômes nationaux : la licence et le master.

Après leur admission, les étudiants s'inscrivent auprès des universités partenaires via le secrétariat enseignement du département de mathématiques de l'École normale supérieure - PSL. Au cours de leurs études, ils doivent en particulier obtenir les diplômes nationaux de licence et de master délivrés

à partir des résultats obtenus aux différents modules d'enseignement selon les modalités suivantes : pour la première année de master (M1), les cours et examens ont lieu au département de mathématiques de l'École normale supérieure - PSL et les résultats sont transmis aux universités partenaires.

DÉBOUCHÉS

À la sortie de la formation, l'étudiant peut poursuivre des études de mathématiques en préparant un doctorat. Il peut également prendre immédiatement un emploi professionnel. À moyen terme, après la thèse, les débouchés possibles sont les suivants : chercheur en mathématiques pures ou appliquées dans un organisme de recherche public (CNRS, CEA, INRIA, ONERA, CNES...) ou privé (dont secteur bancaire, assurance...); enseignant-chercheur à l'université ; ingénieur mathématicien dans l'industrie et enfin enseignant en classes préparatoires et plus généralement dans l'enseignement post-baccalauréat.

Des passerelles sont possibles en cours de scolarité vers les formations proposées par d'autres départements de l'École normale supérieure - PSL, dont l'informatique, la physique, l'économie, la biologie. Des possibilités de sortie en cours de formation vers les filières universitaires peuvent être aménagées en accord avec les universités partenaires.

PARCOURS ACTUARIAT (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Établissements co-accrédités et/ou partenaires : EISTI, Centrale-Supelec, INSA Rouen, INSA Toulouse.

Nom du responsable du parcours : Christophe DUTANG (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Mathématiques et applications

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Cette formation, vise à acquérir la base des sciences actuarielles, à savoir une maîtrise approfondie d'outils statistiques, de modèles probabilistes et de mathématiques financières. Elle comprend également de l'informatique, de l'économie, de la comptabilité, du droit et de l'anglais. Les principales compétences sont :

- Maîtriser les méthodes quantitatives pour l'analyse de problématiques actuarielles en assurance vie et non-vie ;
- Analyser les produits d'assurance, en prenant en compte les aspects réglementaires, comme Solvency II ou IFRS, afin d'en déterminer un tarif ou une provision réglementaire ;

- Se former aux méthodes récentes en probabilités/statistiques pour suivre la transformation digitale des entreprises et des particuliers (et leur besoin en assurance) ;
- Se préparer aux problématiques des entreprises, notamment dans le domaine de la gestion des risques (mesure et prise de décision) et leur lien avec la réglementation (Solvency II ou IFRS) ;
- Apprendre les méthodes de transferts de risque, tels que la réassurance, la titrisation ...

L'objectif est de délivrer une formation actuarielle compatible avec le cœur du programme de l'Institut des Actuaire.

DÉBOUCHÉS

Les diplômés travaillent ensuite dans les métiers de l'assurance dommage, l'assurance vie, la réassurance, l'actuariat conseil et le management du risque.

PARCOURS INGÉNIERIE STATISTIQUE ET FINANCIÈRE (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Établissements co-accrédités et/ou partenaires : Université Paris-Saclay, Université de Paris, Sorbonne Université

Nom des responsables du parcours : Patrice BERTRAND (Dauphine-PSL), Pierre BRUGIERE (Dauphine-PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue, Alternance

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Mathématiques et applications

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours Ingénierie Statistique et Financière offre aux étudiants une formation solide leur permettant une insertion professionnelle rapide dans les métiers de l'industrie des services, de la finance, de l'assurance et de la statistique. La formation forme les étudiants aux instruments et aux raisonnements financiers, à la modélisation et aux statistiques, ainsi qu'au contexte réglementaire national, européen et international pour les banques, les assurances, et les sociétés de gestion. Elle permet d'acquérir de solides compétences en matière de mathématiques financières et en analyse des données (Big Data).

- Maîtriser des méthodes quantitatives, la modélisation mathématiques et statistique, l'outil informatique et les principaux modèles d'évaluations des produits dérivés ;
- Analyser un problème, proposer et conduire à son terme une solution, en prenant en charge le traitement numérique et informatique ainsi que les aspects réglementaires, opérationnels ;

- Former aux techniques spécifiques de l'industrie des services (études économiques, marketing, gestion de la production, contrôle de la qualité, finance, assurance, etc.), et aux méthodes récentes en statistiques et Big Data ;
- Préparer l'étudiant aux problématiques des entreprises notamment dans le domaine de l'évaluation et de la mesure des risques et lui offrir l'accès à des postes à responsabilité ;
- Acquérir une culture financière nécessaire à l'obtention de certaines certifications professionnelles (CFA, FCA, etc.).

DÉBOUCHÉS

Le parcours Ingénierie Statistique et Financière a pour but de former des cadres d'entreprise possédant une bonne maîtrise des méthodes quantitatives, capables d'analyser un problème, de proposer et conduire à son terme une solution, formés aux techniques spécifiques de l'industrie des services (études économique, marketing, gestion de production...). Les diplômés travaillent en tant que : Analyste financier, Chargé d'études actuarielles, Consultant en gestion d'actifs, Data Scientist, Gérant privé de portefeuille actions, Trader.

PARCOURS MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES ET THÉORIQUES (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Établissements co-accrédités et/ou partenaires : Université Paris-Saclay, Université de Paris, Sorbonne Université

Nom du responsable du parcours : Stéphane MISCHLER (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : français

Programme gradué affilié : Mathématiques et applications

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours Mathématiques Appliquées et Théoriques est une formation de pointe qui prépare les étudiants à un doctorat en mathématiques en leur offrant une formation théorique solide dans divers champs de mathématiques.

- Capacité de modélisation et d'analyse ;
- Socle de connaissances solides en mathématiques appliquées et théoriques ;
- Aptitude à la recherche et développement ;
- Analyse des EDP, contrôle et analyse numérique ; probabilités et physique statistique ; géométrie et systèmes dynamiques dans un large champ des mathématiques, et en particulier dans les domaines suivants.

DÉBOUCHÉS

Le parcours Mathématiques appliquées et théoriques permet de préparer les étudiants à un doctorat de mathématiques appliquées et théoriques mais aussi à une carrière d'ingénieur recherche et développement.

PARCOURS MATHÉMATIQUES, APPRENTISSAGE, SCIENCES, HUMANITÉS(M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Établissements co-accrédités et/ou partenaires : Université Paris-Saclay, Université de Paris, Sorbonne Université

Nom des responsables du parcours : Christian ROBERT (Dauphine - PSL), Robin RYDER (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Mathématiques et applications

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours Mathématiques, Apprentissage et Sciences Humaines propose une formation complète de "Data Scientist". Le but de cette formation est d'offrir à des étudiants et étudiantes issus d'un cursus mathématique une formation solide en apprentissage statistique dont les applications sont centrées sur l'économie numérique et les sciences humaines au sens large. Porté par la croissance exponentielle du flot de données (les fameuses "big data") générée par des applications aussi variées que la biologie, le commerce en ligne, l'imagerie, la vidéo ou le traitement du langage, ce diplôme est porté par les axes suivants :

- Maîtrise des fondations théoriques de l'apprentissage : méthodes de noyaux, apprentissage supervisé et non supervisé, optimisation, modèles graphiques, etc. ;
- Maîtrise des méthodes statistiques fondamentales : simulation, estimation, détection, etc. ;
- Ouverture aux applications de l'apprentissage en santé, journalisme, vision, langages, neurosciences, etc. ;
- Acquisition de compétence opérationnelles dans un certain nombre de langages informatiques clés : Python (notamment le package scikit-learn), HADOOP, R, MATLAB, Julia, etc. ;
- Acquisition d'un savoir-faire pratique dans la manipulation des jeux de données issus d'applications et de projets.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Convention de coopération internationale entre Dauphine - PSL et l'Université "La Sapienza" relative à un double Master, Master mention Mathématiques et Applications parcours Mathématiques, Apprentissage, Sciences, Humanités (MASH) et Laurea Magistrale in "Scienze Statistiche e Decisionali".

Les institutions contractantes s'accordent pour proposer un programme, dans le but de délivrer un double diplôme organisé respectivement par Dauphine - PSL et l'Université "La Sapienza".

En vertu de ce programme, les diplômes de Master mention Mathématiques et Applications parcours Mathématiques, Apprentissage et Sciences Humaines (MASH) délivré par Dauphine et le Laurea Magistrale in "Scienze Statistiche e Decisionali" decerné par l'Université "La Sapienza" seront attribués aux étudiants qui rempliront les conditions.

Validation des cours :

- Les étudiants issus de la Sapienza dans le cadre de la convention de coopération internationale doivent valider 36 ECTS (4 cours plus le mémoire) ;
- Les cours auxquels l'étudiant est inscrit pédagogiquement sont obligatoires et l'absence à l'un de ces cours fera l'objet d'une sanction sur la note finale.

L'étudiant choisit librement un stage académique proposé par l'un des enseignants, un stage en entreprise proposé dans le cadre de la "bourse des stages", ou un stage d'origine différente ayant reçu l'agrément du responsable du Master. Le stage doit être effectué après inscription du Master. Il doit présenter un enjeu scientifique réel et le développement applicatif d'un des thèmes développés dans le master. La durée est de quatre mois minimum, entre avril et septembre de l'année universitaire en cours. Sauf dérogation exceptionnelle, le stage doit se terminer au plus tard fin septembre.

DÉBOUCHÉS

Ce parcours permet à ses diplômés de travailler en tant que Data scientist, Ingénieurs Recherche et Développement, Quantitative analyst et Associate, R&D – Data Scientist, ou de poursuivre en doctorat sur les thèmes de la Statistique, de l'Apprentissage et de la science des données.

PARCOURS MATHÉMATIQUES DE L'ASSURANCE, DE L'ÉCONOMIE ET DE LA FINANCE (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Établissements co-accrédités et/ou partenaires : Université Paris-Saclay, Université de Paris, Sorbonne Université

Nom du responsable du parcours : Guillaume CARLIER (Dauphine - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Mathématiques et applications

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours Mathématiques de l'Assurance, de l'Économie et de la Finance forme des mathématiciens probabilistes de haut niveau aux techniques mathématiques utilisées en gestion des risques et en économie. Une formation de pointe permettant selon leur choix d'options de s'orienter vers la recherche académique ou vers des postes à forte composante quantitative dans l'industrie. Ce parcours est porté par Dauphine - PSL, l'École normale supérieure - PSL, l'École nationale supérieure des Mines de Paris, l'École des Hautes Études en Sciences Sociales et l'Observatoire de Paris - PSL et est en convention avec l'École Centrale.

- Maîtrise approfondie de méthodes pour la finance et l'économie ;
- Socle de connaissance solides en calcul stochastiques, contrôle, optimisation, théorie des jeux, etc. ;
- Capacité de modélisation et d'analyse, aptitude à la recherche ;
- Afin de s'initier à la recherche académique, il est conseillé aux étudiants de participer à l'un des séminaires associés au CEREMADE : séminaire et cours de finance mathématique bachelier ; séminaire des jeunes chercheurs ; séminaire finance et développement durable ; séminaire analyse et probabilités ;
- Les étudiants sont également vivement encouragés à suivre les cours de formation doctorale bachelier qui ont lieu après le séminaire bachelier.

DÉBOUCHÉS

Après la diplomation, les postes occupés sont typiquement les suivants :

- Analyste quantitatif
- Chargé de modélisation
- Consultant en Finance
- Contrôleur des risques
- Trading assistant
- Valuation Analyst.

MASTER PHYSIQUE

GENERAL INFORMATION

Master's title: Physique

Master track's title:

- International Centre for Fundamental Physics (M1)
- International Centre for Fundamental Physics – Condensed matter physics (M2)
- International Centre for Fundamental Physics – Soft matter and biological physics (M2)
- International Centre for Fundamental Physics – Quantum physics (M2)
- International Centre for Fundamental Physics – Theoretical Physics (M2)

Main academic institution: École normale supérieure - PSL

External partner Schools: Sorbonne Université, Université Paris Diderot, Université Paris-Saclay, École Polytechnique

Master's Academic Director: Giulio BIROLI (École normale supérieure - PSL)

Type of diploma: Master of Science

Domain: Sciences, technology, health

Graduate Programme: Physics

GENERAL PRESENTATION OF THE MENTION

Located in the heart of Paris, the International Center for Fundamental Physics (ICFP) offers a comprehensive and diverse Master's education in the theoretical and experimental aspects of fundamental physics. Led by the Ecole normale supérieure, the PSL Master's program of Fundamental Physics is a prestigious degree that is specifically intended for outstanding French and international students wishing to obtain a first-class education in fundamental physics. The curriculum spans a broad spectrum of disciplines, including high energy physics, statistical physics, atomic physics, condensed matter physics, astrophysics, and physics for biology. Courses are jointly organized with the following partner universities and institutions: Sorbonne Université, Université Paris Diderot, Université Paris-Sud and Ecole Polytechnique.

ADMISSIONS

Prerequisites (M1): the International Centre for Fundamental Physics welcomes applications from highly qualified French and international students with a solid background in physics and

mathematics who hold a Bachelor's degree or an equivalent academic qualification. Good working ability in English is required. There is no formal French language requirement.

Recrutement Process: Application and interview

Application materials:

- certification in English (TOEFL preferably) with a score certificate (Optional but highly recommended);
- photo;
- the dematerialized registration form duly completed;
- a Curriculum Vitae;
- a letter of motivation;
- scanned copies of transcripts;
- two letters of recommendation (each letter must be written on letterhead and signed);
- a declaration on the honour of resources (NB: for reviewing scholarship applications);
- proof of English test score (optional);
- complementary document: any document that may support the application (medal obtained during the Physics Olympiad, prizes and distinctions, published works, scholarships, etc).

CAREER OPPORTUNITIES

Eighteen months after graduation, 100% of students who graduated on the year 2017, have found an employment.

The two-year program prepares students for doctoral studies in fundamental physics, focusing mainly on a general education during the first year and in-depth studies during the second year. Thesis subjects offered by the host laboratories cover most of the fields in fundamental physics as well as more applied fields. After completing their thesis, most students go on to academic careers, based in universities, research institutes or laboratories, but many also embark in the increasing range of science-related career paths (teaching, consulting, industry...). An introduction to research careers is organized for physics students during the second year.

TRACK INTERNATIONAL CENTRE FOR FUNDAMENTAL PHYSICS (M1)

GENERAL INFORMATION

Master track's Academic Director: Kris VAN HOUCKE (École normale supérieure - PSL)

Programme type: Initial training and executive education

Main teaching language: English

Graduate Programme: Physics

GENERAL PRESENTATION OF THE MASTER TRACK

The first year offers a wealth of lectures covering a wide range of topics in modern physics, from fundamental interactions to biophysics, and also several aspects of quantum mechanics and condensed matter physics, to name just a few. Students follow those lectures, chosen according to their interests and for a total of 30 ECTS during the first semester. The second semester is devoted to a 6-month research internship in French or foreign laboratories, in any field of physics or its interfaces.

TRACK INTERNATIONAL CENTRE FOR FUNDAMENTAL PHYSICS – CONDENSED MATTER PHYSICS (M2)

GENERAL INFORMATION

Programme type: Initial training and executive education

Main teaching language: English

Graduate Programme: Physics

GENERAL PRESENTATION OF THE MASTER TRACK

The second year is organized around four different programs: Condensed Matter Physics; Soft Matter and biological physics; Quantum physics: from atoms to the solid state; Theoretical Physics. The first semester is dedicated to courses (30 ECTS). Each student enrolls in a program in which he/she follows compulsory and optional courses. In second semester, four optional courses will be chosen from any program (4x3 ECTS). These optional courses must be approved by the head of the studies. Students are expected to complete an internship relevant to their course of study (18 ECTS) April to June, in France or abroad.

MASTER IN COGNITIVE SCIENCE

GENERAL INFORMATION

Master track's title:

- Cognitive Science (M1/M2)

Main academic institution: École normale supérieure - PSL

External partner Schools: Université de Paris (Paris 5), École des Hautes Études en Sciences Sociales

Master's Academic Directors: Franck RAMUS (École normale supérieure - PSL), Thérèse COLLINS (Paris 5 - Université de Paris)

Type of diploma: National Master's Degree

Domains: Humanities and social sciences ; Sciences, technologies, health.

Graduate Program : Cognitive science (FrontCog)

GENERAL PRESENTATION OF THE MENTION

Hosted by the École normale supérieure – PSL, Université de Paris (Paris 5) and the École des Hautes Études en Sciences Sociales, the Cogmaster program offers a unique curriculum in Europe. It is open to students with diverse backgrounds and offers academic and industrial opportunities in prestigious research institutions and in many companies in data science, artificial intelligence, bio- and neuro-technologies, education and public policy.

The goal of the Cogmaster is to train high-level scientists in at least one discipline of cognitive science, with broad knowledge and a solid methodological training covering all of the cognitive sciences.

The intensive training programme involves multiple excellent higher education institutions to offer the best in each field, with 800 hours of courses taught by leading experts. In order for students to be directly immersed in research, it offers the opportunity to perform internships in the best cognitive science laboratories in France and in the rest of the world.

ADMISSIONS

Prerequisites:

- Bachelor degree in psychology, biology, linguistics, philosophy, social science, mathematics or computer science. The program is also open to medical and engineering students; other backgrounds are eligible and are considered on a case-by-case basis;
- Good written and oral communication skills;
- Strong learning skills: self-motivation, attention to detail, rigor, scepticism, curiosity, independence and initiative.

Application Process: Online application and interview for eligible students.

Application materials:

As well as the online application form, the application file must include:

- Detailed resume;
- Motivation letter. It should not exceed two pages. It has to demonstrate applicants' familiarity with the field and their specific interests and commitment to cognitive science study. It is more important to highlight applicants' intellectual, scientific or professional development

than their personal experiences. Applicants are invited to indicate whatever research plans or area of study they have in mind at present;

- All higher education grade transcripts and diplomas (with French or English translations, if originals are in another language);
- Recommendation letters.

CAREER OPPORTUNITIES

The Cogmaster is primarily a research programme, which prepares students to start a PhD. Its international scientific level also allows students (15 % of graduates according to the latest SFRI statistics) to occupy positions in academic or industrial research in various institutions and companies.

TRACK COGNITIVE SCIENCE (M1)

GENERAL INFORMATION

Majors' Academic Directors:

- Philosophy: Valeria GIARDINO (École normale supérieure - PSL)
- Social Science: Nicolas BAUMARD (École normale supérieure - PSL)
- Linguistics: Pascal AMSILI (École normale supérieure - PSL), Benjamin SPECTOR (École normale supérieure - PSL)
- Psychology: Thérèse COLLINS (Université de Paris - Paris 5), Jérôme SACKUR (École normale supérieure - PSL)
- Neuroscience: Yves BOUBENEC (École normale supérieure - PSL), Daniel PRESSNITZER (École normale supérieure - PSL), Claire SERGENT (Université de Paris - Paris 5)
- Modelling: Jean-Pierre NADAL (École normale supérieure - PSL)

Programme type: Initial training and executive education

Main teaching language: English

Graduate Program: Cognitive science (FrontCog)

GENERAL PRESENTATION OF THE MASTER TRACK

During the first year (M1), a significant proportion of courses are taken in students' major discipline in order to reinforce basic skills. Other courses consist of a core methodological curriculum, as well as introductory courses to the concepts and tools needed in other fields of cognitive science. Research internships complete the curriculum. At the end of the first year, students will have consolidated their training in their major. They will also have assimilated the concepts, methods and issues central to cognitive science. They will be able to analyse and criticize the current literature, in order to develop a coherent research project for the second year (M2).

TRACK COGNITIVE SCIENCE (M2)

GENERAL INFORMATION

Majors' Academic Directors:

- Philosophy: Valeria GIARDINO (École normale supérieure - PSL)
- Social Science: Nicolas BAUMARD (École normale supérieure - PSL)
- Linguistics: Pascal AMSILI (École normale supérieure - PSL), Benjamin SPECTOR (École normale supérieure - PSL)

- Psychology: Thérèse COLLINS (Université de Paris - Paris 5), Jérôme SACKUR (École normale supérieure - PSL)
- Neuroscience: Yves BOUBENEC (École normale supérieure - PSL), Daniel PRESSNITZER (École normale supérieure - Université PSL), Claire SERGENT (Université de Paris - Paris 5)
- Modelling: Jean-Pierre NADAL (École normale supérieure - PSL)
- Cognitive Engineering: Valérian CHAMBON (École normale supérieure - PSL), Coralie CHEVALLIER (École normale supérieure - PSL)

Programme type: Initial training and executive education

Main teaching language: English

Graduate Program: Cognitive science (FrontCog)

GENERAL PRESENTATION OF THE MASTER TRACK

In the second year (M2), students are confronted with current research topics in cognitive science in interdisciplinary courses, and carry out an original and integrative research project in cognitive science. This implies being able to formulate a question, to confront it with existing publications, to develop an experimental or theoretical approach to address it, to analyse the results and to compare them to the current literature. Students will also write a scientific-publication-level thesis, and defend it clearly and convincingly in public.



MASTER SCIENCES DE LA TERRE ET DES PLANÈTES, ENVIRONNEMENT

GENERAL INFORMATION

Master's title: Sciences de la terre et des planètes, environnement

Master track's title: Earth System Sciences (M1/M2)

Main academic institution: École normale supérieure - PSL

Other academic PSL Partners: Observatoire de Paris - PSL, École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL, ESPCI Paris - PSL, École Pratique des Hautes Études - PSL

External partner Schools: Université de Paris (IPGP – Paris 7), Sorbonne Université, Aix-Marseille Université

Master's Academic Director: Florence HABETS (École normale supérieure - PSL)

Type of diploma: National Master's Degree

Domain: Science, technology, health

Graduate Programme: Earth and Biodiversity Sciences

GENERAL PRESENTATION OF THE MENTION

This new master 'Earth and planetary Sciences, Environment' from PSL University is the result of the collaboration between the École Normale Supérieure - PSL, the École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL, the Observatoire de Paris - PSL, the École Pratique des Hautes Études - PSL and the ESPCI Paris - PSL. It provides advanced training in the areas of Earth sciences, meteorology, oceanography, climate sciences and the biogeosciences, as well as their applications in environmental sciences, on Earth and in space.

This Master's degree program is designed to address the need to train a new generation of geoscientists who can quantitatively evaluate the operations and development of System Earth, a complex system of solid and fluid containers that interact across a range of temporal and spatial scales. Specifically, scientists are seeking fundamental knowledge about how matter and energy are exchanged and interface between those containers. In addition, they hope to address critical societal challenges ranging from natural hazards (earthquakes, flooding, cyclones, space weather) to climate change, resources (water, energy, minerals) and pollution of our soil, water and atmosphere. It offers an extensive view on Earth sciences, Atmospheric and Climate sciences, Oceanography, Biogeosciences. It provides the quantitative and disciplinary bases that will allow student to become actors of the future research in geosciences and to contribute to innovation and R&D in the industry. The master will help develop open-mindedness and intellectual development. It promotes interdisciplinarity and includes many field activities and several research internships. The course

provides students with the disciplinary elements that will enable them to move towards top-level research in the specialization of their choice, or to industrial future sectors. It prepares students to tackle key issues such as climate change, natural risks reduction, sustainability of natural resources, as well as energy transition.

ADMISSIONS

Prerequisites (M1): Students holding a Bachelor Degree in Earth Sciences, Physics, Chemistry or 180 ECTS credits from a scientific course at the undergraduate level or equivalent, and especially students from the CPES of PSL, the École normale supérieure - PSL, the École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL, the École Pratique des Hautes Études and the ESPCI Paris - PSL or from any other engineering schools wishing to complete their training in the field of geosciences and environment.

Recruitment Process: based on an application and interview

Application materials:

- A completed application form, submitted online;
- A resume;
- An application letter explaining the candidate's motivation for undertaking the research and, if possible, describing a research experiment conducted;
- Two letters of reference from teachers or researchers who followed the candidate's academic performance in higher education and/or during a research internship;
- A copy of the candidate's academic transcript or quarterly academic performance reports subsequent to the baccalauréat;
- A copy of all degrees earned subsequent to the baccalauréat or foreign equivalent.

CAREER OPPORTUNITIES

Some students from the master will pursue a PhD and then enter an academic career in research institute or Universities. A growing number of students will move toward a career in large companies, private or public, or major government institutions.

TRACK EARTH SYSTEM SCIENCE (M1/M2)

GENERAL INFORMATION

Master track's Academic Director: Florence HABETS (École normale supérieure - PSL)

Programme type: Initial training and executive education

Main teaching language: English

GENERAL PRESENTATION OF THE MASTER TRACK

This Master's degree follows a single track devoted to comprehensive study of the planet Earth. Each student will define his or her own disciplinary focus. Students will be tutored by a researcher from one of our partner institutions, who will help them design their own learning path. Instruction is given in person, with a major research component. It includes a common core curriculum with both field internships (two) and research internships (two), courses on quantitative methods in the geosciences and a wide array of electives beyond the common core, all optional, that can be taken in either M1 or M2. As a result, students can design their own thematic or disciplinary focus by choosing electives after discussion with, and with the approval of, their mentor.

These option classes cover the following disciplinary fields:

- Ocean-Atmosphere: 7 modules;
- Continental and oceanic interfaces: 11 modules;
- Solid Earth: 9 modules;
- Geosciences and society: 6 modules.

During the first year (M1), it is requested that students choose at least one module in each of the 4 different disciplinary fields, in order to ensure a broad opening to the geosciences.

During the second year (M2), the course can be more specialized, to adapt to the project of each student.



MASTER SCIENCES DE L'UNIVERS ET TECHNOLOGIES SPATIALES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulés des parcours de la mention :

- Sciences de l'univers et technologies spatiales (M1) ;
- Astrophysique (M2) ;
- Dynamique des systèmes gravitationnels (M2) ;
- Planétologie et exploration spatiale (M2) ;
- Outils et systèmes de l'astronomie et de l'espace (M2).

Établissement opérateur : Observatoire de Paris - PSL

Établissement porteur : École normale supérieure - PSL

Établissements co-accrédités : Université Paris-Saclay, Université de Paris (Paris 7), Sorbonne Université

Nom du responsable de la mention : Christophe LE PONCIN LAFITTE (Observatoire de Paris - PSL)

Type de diplôme : Diplôme national de master

Domaines : Sciences, technologies, santé

Programme gradué affilié : Astrophysique

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

Par son large spectre disciplinaire – des enseignements fondamentaux de physique et de mathématiques, aux cours plus spécialisés d'astronomie et d'astrophysique, en passant par des travaux pratiques d'observations – le Master PSL Sciences de l'univers et technologies spatiales de l'Observatoire de Paris - PSL de Paris a pour ambition de former les scientifiques et les chercheurs de demain en astronomie et astrophysique.

Formation de pointe dans ces domaines, ce master intègre également des cours partagés avec des établissements membres de PSL (École Normale Supérieure, Paris-Dauphine) ou des universités partenaires.

Ce master vise à former des scientifiques et des chercheurs spécialisés dans les domaines de l'Astronomie et de l'Astrophysique. Formation pour la recherche ouvrant à une poursuite en doctorat et/ou aux métiers d'ingénieur dans le domaine public ou privé, le cursus donne aussi une ouverture et une expérience de la recherche aux futurs enseignants et/ou dans les autres métiers, par exemple dans le domaine de la diffusion des connaissances et le journalisme scientifique.

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation (M1) : Licence de physique.

Procédure de recrutement : Sur dossier et entretien.

Critères d'examen du dossier :

- Notes de Licence ou de diplôme équivalent de S1 à S6 ;
- Lettre de motivation qui décrit le projet professionnel envisagé et la raison de la candidature ;
- Curriculum Vitae.

Jury : responsables pédagogiques au sein de la mention et membres désignés de l'équipe pédagogique.

DÉBOUCHÉS

Les étudiants ayant une vocation pour la recherche peuvent poursuivre leur parcours en thèse, dans le domaine de la recherche fondamentale ou appliquée en astronomie, astrophysique et techniques associées, au sein de l'école doctorale astronomie et astrophysique d'Île-de-France (ED 127) ou toute autre école doctorale en France ou à l'étranger.

Les étudiants ayant une vocation professionnelle, désirant travailler dans l'ingénierie spatiale, peuvent se diriger vers les métiers de chef de projets et ingénieurs dans le domaine des technologies spatiales (grandes industries, PME, agences du secteur de l'espace et les organisations internationales etc.), dans des équipes de conception, réalisation, contrôle ou mise en œuvre de systèmes d'observations, d'analyse numérique et de traitement de données.

PARCOURS SCIENCES DE L'UNIVERS ET TECHNOLOGIES SPATIALES (M1)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Caroline BARBAN (Observatoire de Paris - PSL), Cédric LEYRAT (Observatoire de Paris - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Astrophysique



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

La première année est généraliste et propose des enseignements fondamentaux et d'orientation en astronomie, en physique et en mathématiques. Elle permet de se familiariser avec les outils et les concepts de l'astronomie et de l'astrophysique tout en consolidant les bases en physique et en mathématiques.

La première année de formation est un tronc commun aux parcours organisé en deux semestres S1 et S2. Chaque semestre représente environ 300 heures d'enseignement par étudiant incluant deux mois de stage d'initiation à la recherche en laboratoire. Au cours des deux semestres, les étudiants suivent des enseignements fondamentaux et d'orientation. Le deuxième semestre comprend le stage de deux mois.

PARCOURS ASTROPHYSIQUE (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Établissements co-accrédités : Université Paris-Saclay, Université de Paris (Paris 7), Sorbonne Université

Nom des responsables du parcours : Matthias GONZÁLEZ (Université de Paris - Paris 7), Frédéric DAIGNE (Sorbonne Université), François LEVRIER (École normale supérieure - PSL), Marian DOUPSIS (Université Paris-Saclay), Andreas ZECH (Observatoire de Paris - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Astrophysique

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Dans le parcours Astrophysique, l'accent est mis sur une approche pluridisciplinaire de l'astrophysique et sur une formation méthodologique et pratique en informatique, simulation numérique, traitement d'images et instrumentation astronomique. Diverses spécialités couvrant la plupart des champs de l'astrophysique contemporaine, sont offerts en option : planétologie, structure et évolution stellaire, plasmas astrophysiques et spatiaux, objets compacts, milieu interstellaire, astroparticules et hautes énergies, galaxies, cosmologie, etc.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 97 % des diplômés 2017 sont en poste, dont 83 % poursuivent en thèse.

Après quelques années, une petite moitié des docteurs poursuit une carrière dans la recherche académique, pour arriver à environ un tiers des docteurs qui obtient un emploi permanent de chercheur, enseignant-chercheur ou ingénieur de recherche dans la recherche publique française (CNRS, universités, observatoires, CEA) ou un statut équivalent à l'étranger ou dans un grand organisme international (ESO, ESA, ...). Les autres docteurs mènent majoritairement leur carrière dans l'entreprise, ou – pour quelques-uns – dans l'enseignement ou le domaine de la diffusion des connaissances. Le taux de docteurs en recherche d'emploi reste très marginal (<1%).

PARCOURS DYNAMIQUE DES SYSTÈMES GRAVITATIONNELS **(M2)**

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Marie-Christine ANGONIN (Sorbonne Université), Noël ROBICHON (Observatoire de Paris - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Astrophysique

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Ce parcours donne une formation de base sur l'étude des systèmes dynamiques de l'Univers. Ce domaine est en interaction étroite avec les mathématiques, la mécanique, la physique et la géophysique. La variété des enseignements proposés permet de s'orienter vers l'astrométrie, les systèmes de référence céleste et terrestre, la mécanique céleste, la géodésie et la navigation spatiales, la dynamique des systèmes à N corps (systèmes planétaires, galaxies, accréation, cosmologie), la gravitation et la physique fondamentale.

DÉBOUCHÉS

18 mois après la diplomation, 97 % des diplômés 2017 sont en poste, dont 83 % poursuivent en thèse.

PARCOURS PLANÉTOLOGIE ET EXPLORATION SPATIALE (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Alain DORESSOUNDIRAM (Observatoire de Paris - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Astrophysique

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le premier objectif de cette formation est la maîtrise des éléments de base nécessaires à la compréhension du système Terre et des systèmes planétaires : propagation du rayonnement électromagnétique, interaction rayonnement-matière, transfert de rayonnement, dynamique des fluides neutres et ionisés, mécanique ondulatoire en milieu gazeux et solide (météorologie, sismologie), méthodes de datation isotopique, etc...

Les étudiants sont aussi formés aux modalités d'application de ces concepts de base à la compréhension des milieux planétaires, dans leur diversité, en référence aux milieux terrestres, dans une optique de planétologie comparative destinée à améliorer la compréhension des mécanismes régissant notre propre planète (réchauffement climatique, physico-chimie stratosphérique et déficit d'ozone, paléoclimats...).

Le parcours enseigne les concepts sous-jacents à l'instrumentation spatiale embarquée d'observation de la Terre et des planètes, par télédétection (sondage électromagnétique actif et passif) et mesures *in situ* (spectrométrie de masse, chromatographie en phase gazeuse, ...).

Grâce à cette formation, les étudiants ont une culture multidisciplinaire, à la fois scientifique et instrumentale, ouverte sur les domaines connexes de l'environnement, des sciences de la Terre, de l'astrophysique.

DÉBOUCHÉS

À l'issue du Parcours de Planétologie, les étudiants pourront s'orienter vers les métiers suivants :

- Chercheurs et enseignants-chercheurs dans les domaines de la planétologie, mais également de l'environnement (télédétection, changement climatique, bases de données...), des sciences de la Terre (sismologie, géochimie, ...), de l'astrophysique ;
- Fonctions de responsabilité dans les agences spatiales (chef de projet, responsable thématique, ...), les industriels du domaine spatial (ingénierie spatiale, management de projet, développement logiciel, ...).

PARCOURS OUTILS ET SYSTÈMES DE L'ASTRONOMIE ET DE L'ESPACE (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Pierre BAUDOZ (Observatoire de Paris - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Astrophysique

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

En lien avec tous les acteurs de l'ingénierie spatiale et des grands observatoires au sol, ce master propose une formation de pointe dans un contexte international de très haute technicité. Il apporte une formation généraliste dans les domaines concernés par l'ingénierie de l'observation astronomique. Il insiste sur l'approche système, qui seule garantit le fonctionnement optimal d'une instrumentation complexe, par l'adéquation nécessaire entre ses performances optiques, électroniques, mécaniques et thermiques.

L'approche qualité est présente à tout moment dans la formation. Évidemment nécessaire pour la réussite d'un projet spatial, elle imprègne tous les enseignements proposés. Elle garantit une méthodologie rigoureuse et efficace, facilement valorisable sur le marché de l'emploi dans tous les secteurs de haute technicité.

DÉBOUCHÉS

Plus de 80 % des jeunes diplômés du Master exercent un métier d'ingénieur. La plupart travaillent dans des équipes de conception, réalisation, contrôle ou mise en œuvre de systèmes d'observations, d'acquisition, d'analyse numérique et de traitement de données. Ils valorisent les atouts de leur formation, approche système et qualité spatiale, dans les PME, les grands groupes industriels, les laboratoires de recherche, les agences spatiales et les organisations internationales. Ils ont aussi accès à des thèses d'ingénierie dans des agences internationales et des laboratoires.

- Ingénieur d'essai ;
- Ingénieur qualité ;
- Ingénieur qualification ;
- Ingénieur d'intégration ;
- Ingénieur recherche et développement ;
- Ingénieur d'étude.

MASTER SCIENCES DU VIVANT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Sciences du vivant

Intitulés des parcours de la mention :

- Interdisciplinary Master in Life Sciences (M1) ;
- Integrate Master for Global Health and Ecology - Physiopathologie intégrative (M1/M2) ;
- Integrate Master for Global Health and Ecology - Biodiversité et environnement (M1/M2) ;
- Interdisciplinary Master in Life Sciences - Systems biology, genomics and bioinformatics (M2) ;
- Interdisciplinary Master in Life Sciences - Neurosciences (M2) ;
- Interdisciplinary Master in Life Sciences - Fundamental biology for health (M2) ;
- Interdisciplinary Master in Life Sciences - Ecology and evolution (M2).

Établissement opérateur : École normale supérieure - PSL

Établissements porteurs : École Pratique des Hautes Études - PSL, ESPCI Paris - PSL, École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL, Collège de France, Institut Pasteur, Institut Curie, Institut de Biologie Physico-Chimique

Nom des responsables de la mention : Denis THIEFFRY (École normale supérieure - PSL), Isabelle LAGROYE (École Pratique des Hautes Études - PSL)

Type de diplôme : Diplôme national de master

Domaine : Science, technology, health

Programmes gradués affiliés :

- Sciences du vivant
- Sciences de la Terre et biodiversité

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

Le Master PSL en sciences du vivant est un Master interdisciplinaire qui vise à préparer les nouvelles générations de scientifiques, d'ingénieurs et de médecins à affronter les questions émergentes dans les domaines de la biologie contemporaine, de l'écologie et des sciences de l'environnement. Le Master est porté par l'École normale supérieure - PSL et l'École Pratique des Hautes Études - PSL, et implique plusieurs autres grands établissements d'enseignement et de recherche de renommée mondiale : Collège de France, ESPCI Paris - PSL, l'École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL, Institut de Biologie Physico-Chimique, Institut Curie, Institut Pasteur. La sélection des étudiants, le ratio exceptionnel de chercheurs par étudiant, ainsi que les formations sur mesure et

la qualité de l'encadrement, font la spécificité des établissements de PSL. Enfin, la formation par la recherche constitue un marqueur historique commun pour ces établissements.

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation (M1) : licence ou équivalent en sciences de la vie, sciences pour la santé, sciences et technologie ou sciences de la vie et de la terre ; étudiants en écoles d'ingénieurs en France ayant démontré une forte appétence pour les sciences du vivant. Une bonne maîtrise de l'anglais (C1) est recommandée étant donné qu'une grande partie des cours (IMaLis) est en anglais.

Procédure de recrutement : Sur dossier et entretien.

Critères d'examen du dossier :

- Relevés de notes (universitaires ou de classes préparatoires) et attestations de réussite depuis Bac +1 (/ 1^{ère} année dans l'ESR) ;
- Copie des diplômes et traduction en français pour les diplômes étrangers ;
- Attestation officielle de maîtrise de la langue anglaise (facultatif) ;
- Curriculum Vitae détaillé ;
- Lettre de motivation du candidat ;
- Recommandation (processus dématérialisé) : coordonnées de 1 référent académique (obligatoire), 1 référent professionnel (facultatif).

DÉBOUCHÉS

Le Master PSL en sciences du vivant prépare en priorité aux métiers de chercheur, d'enseignant-chercheur ou de médecin-chercheur dans le secteur public, mais également à la Recherche et Développement dans le secteur privé, en particulier dans l'industrie pharmaceutique et dans les biotechnologies innovantes. Il prépare aussi à travailler dans les parcs et réserves naturels, les collectivités territoriales, ainsi que dans les secteurs privés ou semi-publics en gestion de la biodiversité ou de l'environnement.

TRACK INTERDISCIPLINARY MASTER IN LIFE SCIENCES (M1)

GENERAL INFORMATION

Master track's Academic Director: Renaud DE ROSA (École normale supérieure - PSL)

Programme type: Initial training and executive education

Main teaching language: English

Graduates Programmes :

- Life Sciences
- Earth and Biodiversity Sciences

GENERAL PRESENTATION OF THE MASTER TRACK

The first year of the Master's degree (M1) includes a significant portion of credit hours (ECTS) devoted to the acquisition of fundamental knowledge in life sciences, along with a choice of more specialized courses. It offers a wide range of theoretical and practical courses in areas of research excellence of the École normale supérieure - PSL and its partners.

During the first semester, students are free to select a variety of courses to obtain at least 30 ECTS. Specific combinations of coursework can be suggested by faculty, for instance to best prepare for the Master 2 curricula, or to best further the student's individual objectives. The curriculum can also include courses in physics, mathematics and other fields, to build transdisciplinary training profiles. Furthermore, it provides training in career skills (foreign languages, scientific communication, statistics, grant-writing, ethics, etc.).

By the end of the first semester, students will have acquired a solid background and will be well prepared for their research internship (usually 5 months) that can be performed in France or abroad.

PARCOURS INTEGRATE MASTER FOR GLOBAL HEALTH AND ECOLOGY – PHYSIOPATHOLOGIE INTÉGRATIVE (M1/M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom de la responsable du parcours : Isabelle LAGROYE (École Pratique des Hautes Études - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Sciences du vivant

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

L'originalité de ce parcours multidisciplinaire tient au fait qu'il aborde l'étude des systèmes intégrés à différents niveaux dans le cadre de plusieurs contextes physiopathologiques qui sont essentiellement ceux de l'oncogenèse et du cancer, de la génétique, des neurosciences, de l'infectiologie et de l'immunologie. Les aspects cellulaires concernent l'organisation et l'activité des structures macromoléculaires, l'organisation et la régulation de l'expression du génome, la signalisation cellulaire. Différenciation et fonctions cellulaires sont envisagées dans le cadre de systèmes intégrés complexes, à différents stades du développement, dans leur contexte normal et pathologique, du niveau tissulaire à celui de l'organisme entier. Il s'agit d'appréhender de manière intégrée les mécanismes moléculaires et cellulaires du vivant, ainsi que l'individu dans sa complexité biologique, physiologique mais aussi comportementale.

Le Master 1, peu différencié au semestre 1, offre dès le semestre 2 des axes de formation cohérents intitulés « Pathologie du système nerveux », « Cellules normales, cancer et thérapies » et

« Infectiologie ». Ces axes de spécialisation pourront être poursuivis au M2 en cohérence avec les projets de recherche de l'étudiant et ses choix d'ouverture.

Au cours des quatre semestres de formation, les étudiants doivent acquérir :

- Les connaissances scientifiques les plus récentes des disciplines concernées ;
- Les méthodes d'analyse d'un questionnement scientifique : recherche d'information et bibliographie ; construction de protocoles expérimentaux ;
- Les capacités d'interprétation et de présentation de données scientifiques (en français et en anglais) ;
- Les outils nécessaires à l'élaboration de projets de recherche académique ou R&D.

PARCOURS INTEGRATE MASTER FOR GLOBAL HEALTH AND ECOLOGY – BIODIVERSITÉ ET ENVIRONNEMENT (M1/M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Christelle HÉLY-ALLEAUME (École Pratique des Hautes Études - PSL) ; Élodie MOREAU-GUIGON (École Pratique des Hautes Études - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Sciences de la Terre et biodiversité

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Ce parcours concerne plus particulièrement les milieux terrestres et aquatiques, leurs composantes physiques, la gestion de leur biodiversité et les impacts présents et passés, climatiques et anthropiques. La formation proposée trouve son originalité dans une approche multidisciplinaire alliant des domaines aussi divers que l'écologie, marine ou forestière, tempérée ou tropicale, la biologie moléculaire, l'évolution ou l'environnement (qualité des eaux et évaluation des risques), la génétique des populations, la paléoclimatologie, la biogéomorphologie, la géographie ou la biologie de la conservation.

Le parcours Biodiversité et Environnement permet une spécialisation en 2ème année autour des concepts inhérents à la conservation, l'évolution, l'environnement et l'écologie des milieux, qu'ils soient terrestres, aquatiques ou des récifs coralliens.

Au cours des quatre semestres de formation, les étudiants doivent acquérir :

- Les connaissances scientifiques les plus récentes des disciplines concernées ;
- Les méthodes d'analyse d'un questionnement scientifique : recherche d'information et bibliographie ; construction de protocoles expérimentaux ;
- Les capacités d'interprétation et de présentation de données scientifiques (en français et en anglais) ;

- Les outils nécessaires à l'élaboration de projets de recherche académique ou R&D

TRACK INTERDISCIPLINARY MASTER IN LIFE SCIENCES – SYSTEMS BIOLOGY, GENOMICS AND BIOINFORMATICS (M2)

GENERAL INFORMATION

Master track's Academic Director: Denis THIEFFRY (École normale supérieure - PSL)

Programme type: Initial training and executive education

Main teaching language: English

Graduate Programme: Life Sciences

GENERAL PRESENTATION OF THE MASTER TRACK

It is a high-level, generalist, life sciences curriculum incorporation key interdisciplinarity content (including optional training in mathematics, physics, chemistry, geosciences and computer sciences), managed by the department of biology of the ENS.

TRACK INTERDISCIPLINARY MASTER IN LIFE SCIENCES – NEUROSCIENCES (M2)

GENERAL INFORMATION

Master track's Academic Director: Marie GENDREL (École normale supérieure - PSL)

Programme type: Initial training and executive education

Main teaching language: English

Graduate Programme: Life Sciences

GENERAL PRESENTATION OF THE MASTER TRACK

It is a high-level, generalist, life sciences curriculum incorporating key interdisciplinarity content (including optional training in mathematics, physics, chemistry, geosciences and computer sciences), managed by the department of biology of the École normale supérieure - PSL.



TRACK INTERDISCIPLINARY MASTER IN LIFE SCIENCES – FUNDAMENTAL BIOLOGY FOR HEALTH (M2)

GENERAL INFORMATION

Master track's Academic Director: Olivier COLLIN (École normale supérieure - PSL)

Programme type: Initial training and executive education

Main teaching language: English

Graduate Programme: Life Sciences

GENERAL PRESENTATION OF THE MASTER TRACK

It is a high-level, generalist, life sciences curriculum incorporating key interdisciplinarity content (including optional training in mathematics, physics, chemistry, geosciences and computer sciences), managed by the department of biology of the ENS.

TRACK INTERDISCIPLINARY MASTER IN LIFE SCIENCES – ECOLOGY AND EVOLUTION (M2)

GENERAL INFORMATION

Master track's Academic Director: Régis FERRIÈRE (École normale supérieure - PSL)

Programme type: Initial training and executive education

Main teaching language: English

Graduate Programme: Earth and Biodiversity Sciences

GENERAL PRESENTATION OF THE MASTER TRACK

It is a high-level, generalist, life sciences curriculum incorporating key interdisciplinarity content (including optional training in mathematics, physics, chemistry, geosciences and computer sciences), managed by the department of biology of the École normale supérieure - PSL.



MASTER SCIENCES ET GÉNIE DES MATÉRIAUX

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulés des parcours de la mention :

- Sciences et génie des matériaux (M1) ;
- Matériaux d'avenir : design et ingénierie (M2) ;
- Mécanique des matériaux pour l'ingénierie et l'intégrité des structures (M2) ;
- Microfluidique (M2).

Établissement opérateur : École nationale supérieure de Chimie de Paris - PSL

Établissements porteurs : ESPCI Paris - PSL, École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL

Établissements partenaires : Saclay, Sorbonne Université, Arts & Métiers, Université de Paris (Paris 7)

Nom des responsables de la mention : Domitille GIAUME (École nationale supérieure de Chimie de Paris - PSL), Cécilie DUHAMEL (École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL)

Type de diplôme : Diplôme national de master

Domaines : Sciences, technologies, santé

Programme gradué affilié : Ingénierie (ISAI)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

Le Master Sciences et Génie des Matériaux (SGM) de l'Université PSL offre les connaissances expérimentales et théoriques nécessaires pour imaginer et concevoir les matériaux de demain, améliorer les performances des matériaux existants et prédire leur durée de vie. Co-porté par l'École nationale supérieure de Chimie de Paris - PSL, l'École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL et l'ESPCI Paris - PSL, il vise à établir le lien entre procédés d'élaboration, de synthèse et de mise en forme, (micro) structure et propriétés structurales et/ou fonctionnelles de matériaux aussi variés que les polymères, les alliages métalliques, les céramiques ou les biomatériaux.

La mention SGM est une formation pour et par la recherche. Elle s'appuie sur les thématiques de recherche existant au sein de l'Université PSL dans le domaine des matériaux.

Les parcours proposés sont en lien direct avec les axes de recherche développés dans les laboratoires des établissements partenaires. Elle bénéficie également du tissu académique et industriel francilien.

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation (M1) : Licence de chimie ou physique, chimie ou mécanique ou diplôme équivalent.

Procédure de recrutement : Sur dossier.

Critères d'examen du dossier :

- Copie des relevés de notes (universitaires (L1 à L3) ou de classes préparatoires) et attestations de réussite depuis Bac +1 (1ère année dans l'enseignement supérieur). Traductions en français pour les diplômes étrangers ;
- Copie des diplômes (baccalauréat, licence, ...). Traductions en français pour les diplômes étrangers ;
- Attestation officielle de maîtrise de la langue anglaise (facultatif, niveau B2 obligatoire pour les cursus anglophones) ;
- Certificat de niveau de français pour les non francophones (B2) ;
- CV détaillé ;
- Lettre de motivation du candidat adressée aux responsables de la formation ;
- Recommandations de deux référents académiques obligatoires (processus dématérialisé). Un référent professionnel facultatif.

DÉBOUCHÉS

- Doctorat : notamment au sein des Écoles Doctorales portées ou co-accréditées par l'Université PSL (ISMME, Chimie physique et Chimie analytique de Paris Centre, Physique et Chimie des Matériaux) et au-delà (Universités françaises et étrangères) ;
- Postes d'ingénierie de haute technicité dans des entreprises des secteurs concurrentiels ;
- Concours de la fonction publique de niveau Bac+5 (ex : Ingénieur d'études dans les organismes de recherche publics ou privés, Universités, CNRS, INSERM, CEA, IRD...) ;
- Poursuite d'études : Année pré-doctorale PSL-ITI (Institut de Technologie et d'innovation) ou Mastère Spécialisé (par exemple, Mastère « Design des Matériaux et des Structures à l'École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL, etc.).

PARCOURS SCIENCES ET GÉNIE DES MATÉRIAUX (M1)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Domitille GIAUME (École nationale supérieure de Chimie de Paris - PSL), Cécilie DUHAMEL (École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Ingénierie (ISAI)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le Master 1 a pour vocation de donner un socle commun de connaissances théoriques et expérimentales dans le domaine des matériaux, nécessaire avant toute spécialisation. Une formation assez généraliste en chimie, en physique et en mécanique des matériaux est offerte à tous les étudiants, essentiellement au semestre 1. Au semestre 2, une première spécialisation au travers d'unités d'enseignement (UE) optionnelles permettant de donner une coloration plus ou moins marquée dans l'un ou l'autre de ces trois domaines est proposée. Une partie des enseignements est mutualisée avec des cours du cycle ingénieur des trois établissements de l'Université PSL partenaires du Master. Certaines UE sont également mutualisées avec le Master Energie de l'Université PSL.

Une initiation à la recherche ainsi qu'à l'innovation est proposée dès le semestre 1, d'une part par l'intermédiaire d'un projet bibliographique pouvant être adossé au sujet du stage de deux mois minimum réalisé en fin d'année, d'autre part par la réalisation d'un projet d'innovation en groupe mené tout au long de l'année universitaire.

Une ouverture vers d'autres domaines scientifiques dans le cadre de la « PSL week », semaine d'échanges inter-écoles permet également aux étudiants d'enrichir leur parcours par la découverte de nouvelles disciplines scientifiques ou culturelles.

Enfin, des cours de langue obligatoires et des formations professionnalisantes sont proposées pendant les deux semestres.

PARCOURS MATÉRIAUX D'AVENIR : DESIGN ET INGÉNIERIE (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom des responsables du parcours : Domitille GIAUME (École nationale supérieure de Chimie de Paris - PSL), Cécilie DUHAMEL (École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL), Corinne SOULIÉ (ESPCI Paris - PSL), Cécile MONTEUX (ESPCI Paris - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Ingénierie (ISAI)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours « Matériaux d'Avenir : Design et Ingénierie » s'intéresse à la sélection, la conception, l'optimisation et l'usage d'un matériau innovant : réflexion en amont en vue d'un usage défini, élaboration et mise en valeur de ses fonctionnalités. Ce parcours permet de délivrer à l'étudiant les stratégies pour bien concevoir un matériau d'un point de vue technique (stratégie de choix des matériaux) mais aussi pour répondre à un cahier des charges précis tant scientifique qu'économique et/ou environnemental (conception par l'innovation, design thinking). Dans une telle approche pluridisciplinaire, l'apport du travail en équipe autour de projets définis (projet industriel ou projet design) est essentiel, rassemblant des étudiants de différentes sensibilités.

Le parcours MADI est structuré autour d'un tronc commun et d'une coloration au choix parmi 4, MADI met l'accent sur une approche ingénierie ou design, sur une ou des familles de matériaux et/ou sur l'impact environnemental (procédés et matériaux durables, sustainable energy and materials).

DÉBOUCHÉS

Postes d'ingénierie de haute technicité dans des entreprises des secteurs concurrentiels : bâtiment, transport, optique, verre, architecture...

PARCOURS MÉCANIQUE DES MATÉRIAUX POUR L'INGÉNIERIE ET L'INTÉGRITÉ DES STRUCTURES (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Thilo MORGENEYER (École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Français

Programme gradué affilié : Ingénierie (ISAI)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours MAGIS est une formation à la mécanique des matériaux et des structures. Il vise à établir les relations entre le procédé, le matériau, sa microstructure et ses propriétés mécaniques pour des applications industrielles avancées et des procédés innovants. C'est une démarche générale en mécanique des solides qui est présentée, qui s'applique à une grande variété de matériaux (métaux, céramiques, verres, composites, polymères, mousses, alliages à mémoire de

forme...) afin de permettre d'appréhender le dimensionnement sous chargement complexe (3D, quasi-aléatoire, anisotherme, multi-physique...).

Les étudiants sont formés à la méthodologie scientifique incluant la caractérisation expérimentale avec des outils de pointe jusqu'à la simulation du comportement mécanique de structures en passant par la compréhension et la modélisation des mécanismes de déformation et des couplages entre les différents phénomènes à l'œuvre.

DÉBOUCHÉS

Postes d'ingénierie de haute technicité dans des entreprises des secteurs concurrentiels : aéronautique, transport, ...

PARCOURS MICROFLUIDIQUE (M2)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du responsable du parcours : Jacques FATTACCIOLI (École normale supérieure - PSL)

Modalités d'enseignement : Formation initiale et formation continue

Langue d'enseignement principale : Anglais

Programme gradué affilié : Ingénierie (ISAI)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PARCOURS

Le parcours « Microfluidique » a pour objectif la préparation des étudiants à des nouvelles opportunités professionnelles non seulement dans le domaine de la microfluidique (la science des écoulements à l'échelle micrométrique) mais également dans tout domaine impliquant des fluides et des micro/nanotechnologies.

Le nombre de domaines d'intérêt de la microfluidique (académiques et industrielles) est considérable : médecine, énergie, chimie verte, cosmétique, industrie agro-alimentaire, etc. Demain, les technologies développées permettront :

- en biologie : de pouvoir traiter un grand nombre d'échantillons, de réaliser des expériences à l'échelle de la cellule et de comprendre les interactions entre les cellules, d'améliorer la précision et la rapidité des diagnostics comme pour le HIV, de réduire les volumes d'expérience ;
- en chimie : de tester des milliers de réactions, de réaliser des réactions chimiques encapsulées (micro fluidique en gouttes) ;
- en physique : de créer des systèmes automatisés contrôlés, de réaliser des systèmes expérimentaux.

Ce parcours est commun avec l'option « Microfluidique » du Parcours Physique des Systèmes Complexes du Master de Physique de Sorbonne Université, l'Université Paris Saclay et l'Université Paris Diderot. Historiquement orienté vers un apprentissage pour des physiciens, l'esprit général est d'ouvrir le parcours à des scientifiques venant d'horizons plus diversifiés : chimistes et biologistes. La formation est fortement tournée vers les applications et l'innovation, en tenant compte des axes du Labex IPGG, du Carnot IPGG, de ses laboratoires et des diverses entreprises qui y sont développées. Les cours sont dispensés en anglais.

DÉBOUCHÉS

Postes d'ingénierie de haute technicité dans des entreprises des secteurs concurrentiels : biotechnologies, pharmacie, dispositifs médicaux, matériel de recherche, ...



DIPLÔME DE DOCTORAT PSL

DIPLÔME DE DOCTORAT PSL

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'ensemble des établissements-composantes de l'Université PSL offre une préparation au doctorat dans un environnement scientifique d'exception.

De nombreuses collaborations existent avec les universités françaises partenaires de PSL, notamment franciliens (Sorbonne Université, Université de Paris, Université Paris-Saclay), à travers la co-accréditation des écoles doctorales.

À l'Université PSL, la préparation au doctorat se déroule dans le cadre d'une école doctorale et d'un Programme Gradué. Tous les Programmes Gradués de l'Université sont donc concernés par la formation au doctorat.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Sciences et ingénierie, sciences humaines et humanités, sciences économiques et sociales, arts : le doctorat à l'Université PSL est un enseignement, à la recherche par la recherche, d'excellence toutes disciplines confondues, dans une université de recherche de rang mondial, ainsi qu'un encadrement unique grâce au Collège doctoral, qui coordonne notamment formations transverses des doctorants, événements de promotion du doctorat, et suivi du devenir professionnel des docteurs.

De nombreuses formations transverses sont proposées aux doctorants en complément de leurs enseignements disciplinaires. Elles couvrent de nombreux domaines : « Carrière, emploi et connaissance de soi », « Communication », « Management », « Ethique et intégrité scientifique », « Entrepreneuriat et innovation », « Recherche documentaire et publications ».

Chaque doctorant est accompagné pour participer à des actions de valorisation telles que « Ma thèse en 180 secondes ». Chaque docteur est convié à une cérémonie annuelle des Docteurs Université PSL.

En 2019-2020, l'Université PSL comptait environ 2330 doctorants dont 950 femmes et 950 doctorants internationaux. 240 thèses étaient conduites dans le cadre d'une cotutelle internationale de thèse

DÉBOUCHÉS

12 mois après leur soutenance de thèse, 90 % des docteurs 2018 ayant répondu à l'enquête nationale du MESRI et coordonnée par le Collège doctoral ont trouvé un poste. Parmi eux 61,8 % travaillent dans le secteur de la recherche, de l'enseignement et de la R&D.

SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS, ESPACE

ASTRONOMIE ET ASTROPHYSIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE (ED 127)

L'école doctorale propose aux physiciens et mathématiciens une formation à et par la recherche dans le vaste domaine de l'astronomie et de toutes ses méthodes d'observation, de mesure et de calcul. Elle couvre un champ dont le développement est considérable et incessant : découverte des planètes extra-solaires, renouveau de la cosmologie à l'interface de la physique des particules, développement de l'astrochimie, exploration in situ du système solaire, navigation spatiale, planétologie à l'interface avec les sciences de la planète Terre.

De puissants outils d'observation sont en préparation, aussi bien dans l'espace qu'au sol, affirmant la place de l'Europe, faisant appel à une grande diversité de technologies avancées (optique, métrologie, cryogénie, automatique).

Spécialités : Astronomie et Astrophysique

GÉOSCIENCES, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT (ED 398)

L'école doctorale Géosciences Ressources Naturelles et Environnement (ED 398) est née en 2000.

Les principaux domaines de formation sont : hydrosociences, environnement et ressources en eau, bassins sédimentaires et ressources énergétiques ; Dynamique de la lithosphère ; Minéralogie, géomatériaux, pétrologie et géochimie ; Géophysique ; Géotechnique ; Géostatistique.

Spécialités : Géosciences et géo ingénierie

SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'ENVIRONNEMENT ET PHYSIQUE DE L'UNIVERS, PARIS (ED 560)

L'École Doctorale 560 STEP'UP couvre un vaste périmètre scientifique qui va des disciplines des Géosciences, de l'Environnement et de la Planétologie à la Physique des deux infinis.

La poursuite de carrière des docteurs se fait dans les métiers de la Recherche et de l'Enseignement dans les universités françaises ou étrangères et dans les organismes de recherche, dans les entreprises de Géophysique ou d'Environnement, dans l'évaluation des risques et l'assurance, les entreprises liées à l'Espace, dans les entreprises d'analyses statistiques de marchés ou utilisant des traitements de grandes bases de données ou traitement d'images, ou encore dans les secteurs informatiques et bancaires.

Spécialités : Sciences de la Terre et de l'environnement



SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT D'ILE-DE-FRANCE (ED 129)

L'école doctorale des Sciences de l'Environnement d'Ile de France propose une formation à et par la recherche, dans le domaine largement interdisciplinaire des sciences de l'environnement. Elle couvre les champs pluridisciplinaires liés à la compréhension de l'équilibre physique, chimique et biologique de l'environnement terrestre

On compte des spécialités autour des thèmes liés aux sciences du climat, de l'atmosphère et des océans, terrestres et planétaires ; aux cycles biogéochimiques et changements environnementaux globaux, aux sciences de la mer.

MATHÉMATIQUES, PHYSIQUE, CHIMIE, SCIENCES POUR L'INGÉNIEUR

CHIMIE MOLÉCULAIRE DE PARIS CENTRE (ED 406)

Les thématiques de l'ED 406 s'inscrivent dans le champ disciplinaire de la chimie moléculaire, dans toute sa diversité : méthodes de synthèse organique, chimie médicinale, synthèse et manipulation de biomolécules, structure/réactivité d'enzymes, chimie bio-organométallique, complexes bio-inspirés, complexes organométalliques, complexes de coordination polymétalliques fonctionnels, matériaux moléculaires.

La chimie supramoléculaire constitue un axe transversal émergent mettant en jeu des structures organiques ou poly(organo)métalliques. Ces compétences diverses en synthèse sont renforcées par l'approche analytique de certaines équipes : électrochimie, bio-capteurs, spectrométrie de masse, sondes multimodales pour l'imagerie médicale.

Spécialités : Chimie Moléculaire

CHIMIE PHYSIQUE ET CHIMIE ANALYTIQUE DE PARIS CENTRE (ED 388)

Les différents laboratoires PSL participant à l'école doctorale 388 couvrent tous les secteurs disciplinaires associés à cette ED : chimie théorique et modélisation, spectroscopie, chimie analytique, électrochimie, « matière molle » et systèmes divisés (nanoparticules, colloïdes), interface physique/chimie/biologie.

Mettant en avant une recherche intégrée, de l'amont à l'aval et des fondamentaux aux applications, ses thématiques couvrent une large gamme de domaines : chimie aux frontières du vivant, énergie, matériaux, environnement.

Spécialités : Chimie analytique, chimie Physique, physico-chimie

INGÉNIERIE DES SYSTÈMES, MATÉRIAUX, MÉCANIQUE, ÉNERGÉTIQUE (ED 621)

L'École Doctorale « Ingénierie des Systèmes, Matériaux, Mécanique, Énergétique » porte l'Ingénierie au sein des EDs de PSL. Les doctorants conduisent une recherche orientée, développant de nouvelles connaissances au service de la société. En relation étroite avec le monde socio-économique, leur formation doctorale constitue une véritable expérience professionnelle.

L'ED ISMME est structurée en 3 axes thématiques : Matériaux et Mécanique, Énergétique et Procédés, Mathématiques et Systèmes. Elle a pour mission de former à et par la recherche des doctorants souhaitant acquérir des compétences dans ces domaines autour de projets doctoraux associant recherche fondamentale et recherche appliquée.

Parmi les spécialités, on compte : Bio-informatique; Énergétique et génie des procédés; Géostatistique et probabilités appliquées; Informatique temps réel, robotique et automatique – Fontainebleau et Paris; Mathématique et automatique; mécanique; morphologie mathématique; Sciences et génie des activités à risques; sciences et génie des matériaux

MATHÉMATIQUES HADAMARD (ED 574)

Le champ de l'école doctorale de mathématique Hadamard, ED 574 va des mathématiques les plus fondamentales aux mathématiques les plus appliquées, y compris les mathématiques aux interfaces (en particulier avec l'économie, l'informatique, la mécanique, la physique, les sciences de l'ingénieur, les sciences du vivant).

Spécialités : Mathématiques appliquées, Mathématiques aux interfaces, Mathématiques fondamentales

PHYSIQUE EN ILE-DE-FRANCE (ED 564)

Le champ scientifique de l'ED 564 Physique en Île-de-France recouvre essentiellement la physique des interactions fondamentales, la physique quantique de la matière diluée ou condensée, la physique statistique, celle de la matière molle ou biologique mais également les aspects fondamentaux de l'optique, de l'acoustique et de l'hydrodynamique. Son positionnement scientifique est celui de la physique fondamentale, théorique et expérimentale, et des applications qui en découlent naturellement.

Spécialités : Physique

PHYSIQUE ET CHIMIE DES MATÉRIAUX (ED 397)

L'école doctorale a une approche généraliste de la science des matériaux qui allie les apports de la physique et de la chimie et qui s'interface avec les sciences du vivant, les sciences de la Terre et l'environnement.

Les recherches dans ce champ pluridisciplinaire, conduites au sein des laboratoires d'accueil de l'ED et en particulier ceux appartenant à PSL, traitent des aspects les plus fondamentaux jusqu'aux applications. Les principaux thèmes abordés sont les matériaux pour la réactivité, catalyse, les hybrides organique-inorganique, les matériaux fonctionnels (optique, magnétisme, biomatériaux), les matériaux polymères, les nanostructures (nanomagnétisme, spintronique) et la physique mésoscopique concernant les granulaires, agrégats et surfaces.

Spécialités : Chimie des Matériaux ; Chimie Physique ; Physico-chimie

SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (ED 84)

L'ED STIC (Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication) couvre un périmètre, plus large que les STIC habituels en France, qui est en fait celui des IT (Information Technologies) classiques dans le reste du monde.

Spécialités : Automatique traitement du signal et des images ; Contrôle, optimisation, prospective ; électronique ; informatique

SCIENCES FONDAMENTALES ET APPLIQUÉES (ED 364)

L'école doctorale en Sciences Fondamentales et Appliquées, ED SFA (ED 364) couvre un champ disciplinaire vaste.

On compte parmi ses spécialités : astrophysique relativiste ; chimie ; matériaux ; mathématiques ; mécanique; physique; sciences de l'environnement; sciences de la planète et de l'univers; sciences pour l'ingénieur; Mathématiques numériques, Calcul intensif et Données ; Mécanique numérique et Matériaux.

SCIENCES MATHÉMATIQUES DE PARIS CENTRE (ED 386)

Créée en 2000, l'école doctorale de Sciences Mathématiques de Paris-Centre (ED 386) a pour vocation de délivrer une formation par la recherche dans les secteurs disciplinaires suivants : les mathématiques fondamentales (analyse, algèbre, géométrie, etc.), les mathématiques appliquées (probabilités, statistiques, calcul scientifique...), l'informatique fondamentale, et d'autres domaines de l'informatique (traitement du signal, imagerie, etc.) en relation avec les mathématiques.

Ses interfaces avec d'autres secteurs scientifiques : médecine, biologie, physique, informatique, linguistique donnent lieu à de nouveaux champs d'investigation.

Spécialités : Informatique, Mathématiques

SCIENCES MÉCANIQUES, ACOUSTIQUE, ÉLECTRONIQUE ET ROBOTIQUE (ED 391)

L'école doctorale Sciences mécaniques, acoustique, électronique & robotique de Paris (ED 391) ou ED SMAER veut promouvoir les complémentarités entre les recherches liées à des domaines d'applications pluridisciplinaires et la recherche fondamentale. Elle est naturellement ouverte vers la recherche liée aux activités technologiques et industrielles, dans le domaine des sciences et technologies relevant de sa compétence.

Spécialités : Acoustique; Automatique et Robotique; Electronique; Energétique; Energétique, génie des procédés; Génie électrique, électronique, photonique et systèmes; Mécanique; Optique; robotique

BIOLOGIE, MÉDECINE, SANTÉ

BIO SPC (ED 562)

L'école doctorale BioSPC propose aux futurs doctorants une palette très étendue de domaines qui couvrent la plupart des disciplines de la Biologie. Le périmètre scientifique de BioSPC couvre en effet la Biologie Cellulaire et Moléculaire, le Développement, l'Immunologie, l'Infectiologie, la Génétique, la Neurobiologie, la Physiologie, la Physiopathologie, la Reproduction et le Vieillessement.

Parmi les spécialités, on compte : Génétique, immunologie, infectiologie; neurologie; physiologie; physiopathologie

CANCÉROLOGIE : BIOLOGIE, MÉDECINE, SANTÉ (ED 582)

L'École Doctorale de Cancérologie, Biologie, Médecine, Santé est monothématique et couvre l'ensemble des aspects de la cancérologie (les aspects fondamentaux en cancérologie, la génétique et l'épidémiologie, la pharmacologie et les nouvelles approches thérapeutiques, les nouvelles méthodes d'investigations biologiques et cliniques (y compris par imagerie))

Spécialités : Aspects moléculaires et cellulaires de la biologie, Recherche clinique, innovation technologique, santé publique, Sciences de la vie et de la santé

CERVEAU, COGNITION, COMPORTEMENT (ED 158)

L'école doctorale Cerveau-Cognition-Comportement (ED3C) couvre tous les champs des Neurosciences et des sciences cognitives sont représentés à l'ED3C. Sa politique scientifique est donc fortement marquée par la pratique de la pluridisciplinarité ainsi que par l'ouverture vers les sciences humaines d'une part et vers la modélisation mathématique d'autre part, pratique qui se traduit par le recrutement d'étudiants venant des sciences humaines et à des étudiants mathématiciens ou ingénieurs des grandes écoles.

Spécialités : Neurosciences; Sciences cognitives; Sciences cognitives option Intelligence artificielle; Sciences cognitives option Neurosciences computationnelles

COMPLEXITÉ DU VIVANT (ED 515)

Le périmètre thématique de l'ED Complexité du Vivant 515 couvre une grande partie des disciplines thématiques rattachées au vivant, incluant la génétique et la génomique, la biochimie et la biologie moléculaire, la biologie cellulaire et la biologie du développement, la microbiologie et l'immunologie, la bio-informatique et l'évolution. Une très grande variété d'organismes modèles est utilisée par les équipes de l'ED et une part importante des projets menés s'inscrit dans une démarche « intégrative » associant des approches multiples et différents niveaux d'analyse. L'ED favorise ainsi les relations transdisciplinaires et les possibilités d'interfaces entre différents pôles de recherche de la région parisienne.

Spécialités : Biologie cellulaire, génomique, microbiologie

FRONTIÈRES DE L'INNOVATION EN RECHERCHE ET ÉDUCATION (ED 474)

L'ED FIRE est une école doctorale pluri-disciplinaire, elle a pour objectif de réinventer, au sein du Centre de Recherches Interdisciplinaires (CRI), les manières d'apprendre, d'enseigner et de faire de la recherche, notamment en mobilisant l'intelligence collective.

Spécialités : Biologie cellulaire et biologie du développement, Biologie moléculaire et structurale et biochimie, biophysique moléculaire, Écologie, évolution et biologie environnementale, Frontières du vivant, Neurosciences et troubles neuroaux

HÉMATOLOGIE, ONCOGÉNÈSE ET BIOTHÉRAPIES (ED 561)

L'école doctorale « Hématologie – Oncogénèse – Biothérapies », HOB a choisi de focaliser les thèmes de recherche proposés aux doctorant(e)s dans des domaines clés de la recherche en santé afin de mettre en adéquation la formation avec les débouchés découlant de la demande sociétale. L'école s'inscrit dans trois grands domaines : Oncogénèse, Hématologie, Biothérapies et biotechnologies.

L'école doctorale HOB soutient les travaux expérimentaux et cliniques visant à élucider des mécanismes d'oncogénèse spécifiques des différents types de tumeurs solides ou hématopoïétiques afin de développer des outils médicaux de prise en charge personnalisée des cancers (diagnostic, traitement et suivi).

L'école favorise les sujets de thèse portant sur les cellules souches normales (hématopoïétiques et autres tissus) et la définition des signatures différentielles entre les cellules souches normales et les cellules initiateurs de tumeurs.

L'école poursuit ses travaux dans les domaines de la thérapie génique et de la thérapie cellulaire incluant la greffe de cellules souches hématopoïétiques et les aspects d'histocompatibilité.

L'étude des interactions cellulaires (cellules stromales, endothéliales, ostéoblastes, cellules de la réponse immune...) et la mise en évidence in vivo de ces interactions justifieront des projets dans le domaine des biothérapies.

Spécialités : Biothérapies et biotechnologies, Hématologie-oncologie, Virologie

MÉDICAMENTS, TOXICOLOGIE, CHIMIE, IMAGERIES (ED 563)

L'école doctorale MTCl (Médicament – Toxicologie – Chimie – Imageries) a pour objectif de donner aux doctorants une large culture sur tout ce qui concerne la recherche et le développement des médicaments. Cette démarche est pluridisciplinaire et recouvre des domaines comme la chimie, les aspects cellulaires et moléculaires de la biologie, la bioinformatique, la pharmacologie, la toxicologie, l'imagerie et la thérapeutique.

Spécialités : Biochimie, Biologie moléculaire, Chimie thérapeutique, Interface chimie-biologie, Modélisation moléculaire

SIGNALISATIONS ET RÉSEAUX INTÉGRATIFS EN BIOLOGIE (BIOSIGNE) (ED 568)

Les équipes de notre école doctorale (Biosigne, ED 568) explorent les mécanismes de la signalisation et communication en biologie. Les disciplines scientifiques concernées comprennent la biochimie, la biophysique, la biologie cellulaire et moléculaire, ainsi que toutes celles nécessaires à l'étude de la signalisation au sens large.

Spécialités : Aspects moléculaires et cellulaires de la biologie, Recherche clinique, innovation technologique, santé publique, Sciences de la vie et de la santé

STRUCTURE ET DYNAMIQUE DES SYSTÈMES VIVANTS (ED 577)

L'ED SDSV est une école doctorale de biologie abordant la recherche à la fois dans ces aspects fondamentaux et appliqués. Elle s'appuie sur un ensemble d'unités de recherche de haut niveau reconnues aux niveaux national et international. L'objectif de SDSV est de former des docteurs en leur donnant les meilleures clefs pour la poursuite de leur carrière, qu'elle soit académique ou dans une entreprise privée.

Spécialités : Biologie Biochimie et biologie structurale de la reproduction; Biologie du développement; biologie moléculaire et cellulaire; biotechnologies; écologie; Evolution; génétique; microbiologie; neurosciences; sciences de la vie et de la santé



SCIENCES HUMAINES, SCIENCES DE LA SOCIÉTÉ

ÉCONOMIE PANTHÉON-SORBONNE (ED 465)

L'école doctorale 465 (EPS) rassemble des équipes de recherche dans le domaine de l'économie et des disciplines connexes (mathématiques, statistiques et sociologie). Elle propose une formation d'excellence à la recherche en économie. Elle couvre un très large spectre de thèmes de recherche. Les doctorants d'EPS participent aux programmes d'enseignement et de recherche de l'Ecole d'Economie de Paris (Paris School of Economics).

Spécialités : Analyse et politique économiques, Sciences économiques

ED ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES (ED 286)

L'École doctorale de sciences sociales de l'EHESS est fondée sur la pratique de l'interdisciplinarité et sur l'ouverture internationale. Elle s'appuie sur la politique globale de l'établissement qui ne dissocie pas les objectifs de la formation de ceux de la recherche.

Elle est organisée autour de 13 spécialités : Anthropologie sociale et ethnologie, Arts et langages, Etudes politiques, Formation transdisciplinaire, Histoire et civilisations, Musique, histoire, société, Philosophie et sciences sociales, Santé, populations et politiques sociales, Sciences, savoirs, techniques, histoire et société, Sciences sociales, Sciences de la société, Sociologie, Territoires, sociétés, développement.

HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE (ED 188)

L'Ecole doctorale d'Histoire moderne et contemporaine est issue de la fusion, en 2000, de deux écoles doctorales préexistantes, Occident moderne et Mondes contemporains. Depuis 2010 elle associe aussi les professeurs d'histoire moderne et contemporaine de l'Ecole des Chartes. Il s'agit d'une école doctorale misant plus sur l'excellence que sur le nombre, qui accorde une double priorité, dans le recrutement des doctorants, aux titulaires des concours (agrégés, certifiés, conservateurs du patrimoine) et à l'ouverture internationale.

Spécialités : Histoire moderne et contemporaine

LETTRES, ART, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (ED 540)

La création de l'école doctorale Lettres, Arts, Sciences humaines et sociales s'est imposée en septembre 2010 pour permettre le développement, au niveau du doctorat, de la pluridisciplinarité ou de l'interdisciplinarité, une exploitation plus systématique et ordonnée des possibilités de coopération entre les différents départements et unités de recherche de l'ENS.

L'ED 540 a dans un premier temps accueilli uniquement des doctorants et des doctorantes travaillant aux interfaces entre sciences exactes, d'une part, et lettres et sciences humaines et sociales, d'autre

part, avec l'ambition de faire surgir des travaux nouveaux aux frontières entre les disciplines, de promouvoir des objets de recherche qui ne pouvaient être traités que par l'appel à différentes disciplines. Elle est désormais encore plus ouverte. Au-delà de toutes ses spécialités, elle gère le suivi des doctorants relevant du programme SACRe.

SCIENCES HUMAINES, SCIENCES DE LA SOCIÉTÉ

BIOLOGIE, MÉDECINE, SANTÉ

ED ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES (ED 472)

L'originalité de l'ED de l'EPHE réside dans sa méthodologie de la formation par la recherche et des enseignements singuliers inclus dans un éventail très large de champs de recherche, associant un degré de spécialisation important dans des disciplines rares. Cette originalité se situe également dans la conjonction de sections de sciences humaines et de sciences de la vie et de la terre qui peuvent offrir des collaborations inédites.

L'école doctorale 472 comporte trois mentions : « Histoire, textes, documents » (HTD) ; « Religions et systèmes de pensée » (RSP) ; « Systèmes intégrés, environnement et biodiversité » (SIEB).

SCIENCES HUMAINES, SCIENCES DE LA SOCIÉTÉ

MATHÉMATIQUES, PHYSIQUE, CHIMIE, SCIENCES POUR L'INGÉNIEUR

SCIENCES DE LA DÉCISION, DES ORGANISATIONS, DE LA SOCIÉTÉ ET DE L'ÉCHANGE (ED 543)

L'Ecole Doctorale "Sciences de la Décision, des Organisations, de la Société et de l'Echange" est issue de l'Ecole Doctorale de Dauphine avec un élargissement de son périmètre aux laboratoires d'Economie, de Gestion et de STS (Sciences, Technologies, Société) de MINES ParisTech.

Parmi ses spécialités : Droit; économie; informatique; sciences; sciences de gestion; sciences économiques; sciences politiques; sciences, technologies, sociétés ; sociologie.



DIPLÔMES ENTREPRENEURIAT

DIPLÔME ÉTUDIANT-ENTREPRENEUR (D2E) PSL-PÉPITE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Diplôme Étudiant-Entrepreneur (D2E) PSL-Pépité

Établissement opérateur : Université PSL

Nom du responsable de la mention : Bruno ROSTAND (Université Université PSL)

Type de diplôme : Diplôme d'établissement

Domaines : Arts, Humanités, Sciences sociales, Ingénierie, Sciences

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

De l'esprit d'initiative en passant par la polyvalence ou la créativité, cette formation diplômante permet à l'étudiant de développer les compétences clés recherchées par le monde professionnel mais aussi les plus grands établissements. Enseignements pratiques et accompagnement personnalisé, ateliers, conférences, hackathons, espaces de coworking, relations entreprises... PSL-Pépité offre, au cœur de Paris, une immersion à 360° dans l'écosystème entrepreneurial.

Le diplôme d'étudiant-entrepreneur (D2E) de PSL-Pépité est dédié à tous les étudiants l'Université PSL ou jeunes alumni portant un projet de création d'entreprise, ou tout simplement animés par l'envie d'entreprendre. Il vise à donner les compétences, les services et l'accompagnement nécessaires à la réalisation d'un projet entrepreneurial.

Selon son profil, chaque étudiant pourra suivre des modules de formation proposés par PSL-Pépité, par les établissements PSL et/ou par les partenaires. En fonction du niveau d'engagement souhaité et de la maturité du projet, 4 parcours sont proposés :

- Initiation : pour les étudiants avec une idée et une forte appétence entrepreneuriale ;
- Pré-accompagnement : pour les étudiants avec un projet défini, souhaitant concilier études et aventure entrepreneuriale ;
- Accompagnement : pour les étudiants à temps plein sur leur projet et à la recherche d'un accompagnement au quotidien ;
- Autonomie : pour les étudiants déjà incubés, souhaitant une formation pratique centrée sur les enjeux média et relations presse.

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation : Le D2E est ouvert à toute personne ayant à minima le baccalauréat (ou équivalent) et qui souhaite conduire un projet entrepreneurial

(reprise d'activité ou création de nouvelles activités). Le Statut national Etudiant-Entrepreneur est obligatoire pour s'inscrire au D2E.

Procédure de recrutement : Sur dossier puis entretien.

DÉBOUCHÉS

Création de start-up (entrepreneuriat) et direction de projets innovants au sein d'entreprises de toutes tailles (intrapreneuriat).



DIPLÔME INTRAPRENEURIAT ET TRANSFORMATION NUMÉRIQUE (CFEE)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la mention : Diplôme Intrapreneuriat et transformation numérique (CFEE)

Établissement opérateur : Université PSL

Nom du responsable de la mention : Thibaut BARBARIN (Dauphine - PSL)

Type de diplôme : Diplôme d'établissement

Domaines : Humanités, Sciences sociales, Ingénierie

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MENTION

Fruit de la collaboration entre l'Université PSL, l'Innovation Factory et la Web School Factory, le nouveau cursus CFEE (Campus Formation Etudiants Entreprises) est une formation interdisciplinaire de 10 mois à l'intrapreneuriat, par la réalisation de projets concrets de transformation numérique.

CFEE allie l'excellence académique des établissements partenaires à une forte connexion au monde de l'entreprise et aux écosystèmes d'innovation. Son ambition ? Faire émerger une nouvelle génération de talents - managers, décideurs, entrepreneurs et intrapreneurs - à la pointe des problématiques d'innovation numérique.

Basé sur une pédagogie active, CFEE offre dans un cadre stimulant en plein cœur de Paris - le campus CFEE - une opportunité de rencontres, d'apprentissage et de collaborations inédite entre étudiants et professionnels.

Le cursus s'articule autour de 2 semestres, soit 2 cycles de 5 mois d'intrapreneuriat.

Les projets sont au cœur du dispositif pédagogique de CFEE et portent sur des problématiques réelles de transformation numérique et d'innovation digitale, proposées par les entreprises partenaires. Initié par un hackathon thématique (PSL Hack) chaque semestre alterne cours et séminaires, travail collaboratif en équipes mixtes (4/5 participants - étudiants et salariés) et immersion dans l'entreprise à l'origine du projet.

Les enseignements sont obligatoires (outils essentiels à la gestion de projet) ou à la carte (formations d'ouverture) et suivis par l'équipe pédagogique de CFEE : directeurs de projets, mentors, spécialistes externes.

ADMISSIONS

Prérequis et/ou diplômes conseillés pour intégrer la formation :

- Étudiants M1/M2 ou diplômés de master d'un établissement de PSL, en sciences humaines et sociales, sciences ou ingénierie ;
- Étudiants en 4e ou 5e année de La Web School Factory ;
- Étudiants en poursuite d'études titulaires d'un titre de niveau I (bac +4/5) ou équivalent ;
- Professionnels en formation tout au long de la vie (cadres d'entreprises, occupant des fonctions de management et détenteurs d'un diplôme de niveau I (bac +4/5) ou d'un autre niveau d'études post-bac, couplé à une expérience professionnelle), dont les collaborateurs des entreprises partenaires.

Procédure de recrutement : Sur dossier puis entretien.

Critères d'examen du dossier : appétence pour l'intra/ entrepreneuriat ; intérêt pour la culture numérique, l'innovation, les modèles économiques du web ; capacité d'organisation ; projet professionnel incluant la création, la reprise d'une activité, entreprise, ou business unit.

DÉBOUCHÉS

Développement d'activités résultant des projets, soutenue ou transférée par l'entreprise (entrepreneuriat ou intrapreneuriat).



Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 33/2020

Charte Science ouverte

**Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 9 juillet 2020**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres et notamment son article 13 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres ;

Vu l'avis favorable du Directoire dans sa séance du 6 mai 2020.

DECIDE

Article unique :

Le conseil d'administration approuve la charte « Sciences ouverte » de l'Université PSL, telle qu'annexée à la présente délibération.

37 voix « pour »,

0 voix « contre »

0 abstention(s).

Le Président de séance
Alain FUCHS



Charte Science ouverte de l'Université PSL

Projet soumis au Directoire du 5 mai 2020

Préambule

L'Université PSL entend promouvoir une recherche de haute qualité, répondant à une exigente intégrité scientifique, dont les résultats et les données seraient le plus largement possible accessibles. Elle s'inscrit pleinement dans une science dite « ouverte » soutenant le partage des savoirs à des fins de validation et d'intégrité des pratiques scientifiques, ainsi que la valorisation et la réutilisation des données produites lors de projets de recherche.

L'Université PSL adhère pleinement à l'appel de Jussieu « pour la science ouverte et la bibliodiversité » (2017)¹, au Plan national pour la Science ouverte (PNSO)² publié par le MESRI en 2018, et à la Feuille de route du CNRS publiée en novembre 2019³ qui ont fixé les ambitions et les objectifs nationaux en matière d'ouverture des résultats scientifiques. Elle soutient les initiatives de ses établissements-composantes dans ce domaine et a souhaité se doter d'une charte science ouverte, afin d'assurer une large diffusion des résultats de la recherche et d'accroître sa visibilité académique.

Axe 1 : soutenir le libreaccès des publications scientifiques

Les publications scientifiques de l'Université PSL sont déposées dans un entrepôt d'archives ouvertes, dans leur version acceptée, au plus tard 6 mois après leur publication dans les disciplines scientifiques et 12 mois dans celles des sciences humaines et sociales. Les membres de l'Université PSL s'engagent à viser 100% des publications en accès ouvert à compter de septembre 2021.

Axe 2 : favoriser la bonne gestion des données de la recherche

L'Université PSL soutient la gestion des données de la recherche selon les principes FAIR (Findable, Accessible, Interoperable, and Reusable), ce qui implique notamment l'utilisation d'identifiants pérennes, l'utilisation de métadonnées, de formats ouverts et interopérables, ainsi que l'archivage dans une infrastructure appropriée, digne de confiance, seuls moyens de garantir une conservation et un accès pérenne. Ainsi, les projets de recherche ont systématiquement recours aux plans de gestion de données et ouvrent leurs données le plus largement possible.

¹ <https://jussieuca11.org/>

² https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Actus/67/2/PLAN_NATIONAL_SCIENCE_OUVERTE_978672.pdf

³ https://www.cnrs.fr/sites/default/files/press_info/2019-11/Plaqueette_ScienceOuverte.pdf

Feuille de route :

1. Adopter au plus haut niveau un document-cadre donnant les grandes lignes de la politique science ouverte de PSL ;
2. Ouvrir un portail HAL-PSL afin de donner de la visibilité à l'ensemble des publications scientifiques de l'Université ; étudier son intégration avec les autres portails HAL existants dans les établissements-composantes ;
3. Poursuivre l'implication de PSL dans le consortium ORCID et organiser une campagne de sensibilisation sur l'identité numérique des enseignants-chercheurs ;
4. Développer les actions de sensibilisation, de formation et de communication ;
5. Soutenir les initiatives nationales et internationales, comme l'appel de Jussieu et la Research Data Alliance ;
6. Mener une réflexion sur la valorisation des données de la recherche, par exemple sur un entrepôt institutionnel de données de recherche référençant de façon unique (DOI) tout ou partie des données produites et les liant à l'archive institutionnelle pour les publications.



Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 34/2020

Charte Recherche

**Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 9 juillet 2020**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres et notamment son article 13 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres ;

Vu l'avis favorable du Directoire dans sa séance du 5 mai 2020.

DECIDE

Article unique :

Le conseil d'administration approuve la charte « Recherche » de l'Université PSL, telle qu'annexée à la présente délibération.

32 voix « pour »,

5 voix « contre »

0 abstention(s).

Le Président de séance
Alain FUCHS



37 membres présents ou représentés sur 38 membres avec voix délibérative
dont 9 procurations

UNIVERSITE PSL CHARTRE DE LA RECHERCHE

PREAMBULE :

L'Université PSL est reconnue en France comme à l'étranger pour la qualité de la recherche menée dans ses laboratoires. Elle fait partie des leaders scientifiques nationaux, ce que souligne la forte implication des trois grands organismes de recherche français (CNRS, INSERM, INRIA) dans sa construction et son développement. A PSL, la recherche se pratique dans des établissements différents, dont chacun incarne une culture propre, autant que dans des domaines disciplinaires variés, qui composent ensemble un spectre multidisciplinaire allant des arts aux sciences formelles et expérimentales. Cette diversité institutionnelle, intellectuelle et scientifique est une richesse qui distingue PSL dans le paysage universitaire français, et toute évaluation des productions scientifiques doit en tenir compte. Les établissements-composantes et membres-associés de PSL se sont unis pour construire ensemble une université qui compte parmi les meilleures en France et en Europe, et qui leur permet d'accroître leur propre visibilité internationale. Pour y parvenir, ils partagent une même exigence de produire des recherches du meilleur niveau et définissent ensemble les procédures et critères qui en permettent le suivi.

ORGANISATION DES PROCEDURES D'EVALUATION

L'Université suit la production scientifique selon les quatre principes suivants :

- La qualité et la visibilité de la recherche sont mesurées prioritairement par des jugements qualitatifs formulés par des pairs (principe du peer-review et de son autorité dans la communauté scientifique).
- Les indicateurs quantitatifs ont vocation à éclairer le jugement rendu par les experts, et n'ont pas vocation à le remplacer.
- Les procédures d'évaluation n'ont pas un objectif de contrôle ni de sanction, mais d'amélioration continue, et doivent ainsi aboutir à des propositions constructives.
- L'évaluation tient compte des pratiques disciplinaires, proposant un cadre sur-mesure qui respecte la singularité du travail des différentes communautés.

Au fondement de la politique d'évaluation mise en place par l'Université PSL se trouve l'évaluation des structures de recherche. Cette procédure est pour l'instant prise en charge par le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES). L'évaluation par l'HCERES obéit à des principes fondamentaux, énoncés par la Charte de l'HCERES : exigence de compétence, de professionnalisme, de périodicité, d'égalité de traitement, de collégialité (évaluation par les pairs), d'indépendance, de transparence et d'intégrité. La possibilité ouverte par l'HCERES d'une procédure organisée par un établissement après avoir été labellisée par l'HCERES retient l'attention de l'Université PSL.

La qualité de la recherche se trouve aussi évaluée, indirectement, lors des procédures de recrutement. Conformément aux statuts de PSL et au principe de subsidiarité, celles-ci sont mises en œuvre par les établissements-composantes. Les établissements-composantes s'engagent à ce que leurs procédures respectent à terme les exigences du label européen HRS4R en matière de recrutement.

L'évaluation de la recherche est également nécessaire pour le financement de programmes de recherche par l'Université. Les procédures d'attribution de ces financements respectent les mêmes valeurs que l'évaluation des unités de recherche : recours à des experts extérieurs, primauté du qualitatif sur le quantitatif, vigilance quant aux questions d'indépendance et de conflits d'intérêt, information claire accessible pour tout acteur du processus.

Pour éclairer ces différentes procédures d'évaluation, l'Université construit un ensemble d'indicateurs liés aux activités de recherche. Ces indicateurs, qui sont mis à disposition d'experts, ne constituent pas en soi des jugements sur la qualité de la recherche. Ils ne constituent pas non plus une procédure d'évaluation, et ne sauraient s'y substituer. Ils permettent un suivi global par l'Université de son activité de recherche. Définis par les instances de l'Université (Sénat, Directoire, Conseil d'Administration), ils reflètent les caractéristiques essentielles de la recherche à PSL. Ces caractéristiques et les mesures qui leur sont liées sont les suivantes :

A. Une recherche fondamentale de très haut niveau

Les établissements-composantes de PSL sont reconnus pour la qualité de leur recherche fondamentale. Maintenir ce niveau de qualité est un enjeu crucial pour l'Université. Les indicateurs qui aident à mesurer la visibilité de la recherche sont prioritairement qualitatifs, même si l'Université PSL s'est engagée dans un mouvement d'amélioration continue des outils bibliométriques. La prise en compte des différences disciplinaires est ici particulièrement importante.

Le nombre de bourses de l'ERC est un indicateur pertinent pour le profil de PSL : elles reconnaissent une recherche de pointe au niveau européen. Le nombre d'ERC est suivi par année et par type de bourse (Starting ; Consolidator ; Advanced ; Synergy). Il est par ailleurs important de remettre les valeurs absolues en perspective : PSL suit la proportion d'ERC obtenues par rapport au nombre total d'ERC délivrées, mais compare aussi le nombre d'ERC par chercheur avec quelques universités européennes ayant un profil similaire. Les différences disciplinaires sont bien-entendu prises en compte dans ce suivi.

D'autres indicateurs qualitatifs sont mobilisés, parmi eux les prix scientifiques nationaux (notamment les médailles CNRS) et internationaux, ainsi que les responsabilités des chercheurs de PSL dans des comités éditoriaux de revues internationales ou dans des sociétés savantes internationales. Les différents prix considérés sont définis discipline par discipline.

Certains indicateurs quantitatifs sont utilisés au niveau de l'Université (suivi de la production globale de l'Université), et non au niveau de l'unité de recherche ou du chercheur individuel. Les indicateurs bibliométriques sont constitués discipline par discipline, après concertation avec les communautés concernées. Leur usage sera fait en écho avec les deux déclarations promouvant une utilisation responsable de la bibliométrie : Declaration On Research Assessment (DORA) et Manifeste de Leiden. Un des buts principaux est de pouvoir contrôler et éventuellement compléter les données bibliographiques utilisées par divers observatoires comme l'OST, ou organismes de classements.

Dans les domaines où cela est pertinent, PSL est particulièrement attentive aux indicateurs mesurant l'impact des publications (plus que leur nombre). Les fourchettes d'impact faisant consensus, et qui sont adaptées au profil scientifique de PSL (qui vise une recherche de pointe), correspondent à des productions scientifiques de niveau Top10% et Top1%. Les mêmes indicateurs bibliométriques n'ont pas vocation à être utilisés dans tous les domaines disciplinaires, car les pratiques de publication et de citation varient trop d'un champ à l'autre pour utiliser des métriques communes à tous.

Enfin, la capacité à obtenir des financements extérieurs pour la conduite de la recherche (ANR, financements européens autres que ERC, etc.) sera également suivie par l'Université PSL.

B. Une recherche ouverte sur l'industrie et sur l'innovation

La recherche partenariale est un domaine où les établissements-composantes de PSL ont développé une tradition forte et reconnue. En ingénierie, sciences exactes ou sciences humaines et sociales, les liens avec l'industrie et l'entreprise sont nombreux. En s'appuyant sur l'expertise de ses établissements-composantes et en prenant exemple sur quelques réalisations récentes, PSL veut renforcer la recherche partenariale. Le nombre et le volume des contrats de recherche financés par l'industrie augmentent chaque année et constituent une part importante des ressources des établissements dévolues à la recherche. Seront donc suivis le volume de ces contrats de recherche, la part que ces financements représentent dans celui des établissements, ainsi que le nombre de doctorants et post-doctorants cofinancés par les entreprises. Ces indicateurs feront l'objet d'une comparaison internationale. Le nombre de doctorants sous convention CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche) fera l'objet d'un suivi particulier et d'une comparaison avec le nombre de doctorats CIFRE en France, ainsi qu'avec un panel d'universités françaises comparables à PSL. Le nombre de laboratoires communs avec des entreprises et d'entreprises hébergées seront deux indicateurs qui permettront de suivre le dynamisme de cette recherche, ainsi que l'évolution de l'assiette abondante prise en compte pour le financement de ressourcement des Instituts Carnot dont les établissements composants de PSL sont gestionnaires ou membres.

PSL ambitionne que l'ensemble du spectre de sa recherche (fondamentale comme finalisée) puisse être le ferment de l'innovation. Ainsi, le lien entre recherche et innovation fait l'objet d'une attention particulière, à travers le décompte du nombre de licences et de brevets déposés chaque année, ainsi que de co-publications avec des acteurs industriels. La création de start-ups fait l'objets d'indicateurs propres : nombre de start-ups créées par an en particulier par des personnels ou étudiants de l'Université, nombre d'emplois créés, et capital levé.

C. Une recherche en contact direct avec la formation

Revendiquant l'héritage humboldtien, PSL entend que ses formations soient directement nourries par la recherche en train d'être menée dans ses laboratoires. La recherche est le ferment de l'innovation pédagogique qui attire le plus les étudiants : celle du renouvellement perpétuel des idées. Les chercheurs de PSL ont vocation à encadrer les étudiants de doctorat, mais également à impliquer le plus possible les étudiants de master dans les projets de recherche en cours, sans oublier de proposer aux étudiants de premier cycle des initiations à la pratique et aux idées de la recherche.

D. Une recherche visible à l'international

Le défi de l'internationalisation est un des plus grands défis pour PSL et ses établissements composantes. Ceci concerne la recherche comme la formation. La recherche produite à PSL s'inscrit dans l'espace international des sciences. La proportion de chercheurs internationaux présents à PSL est en soi un indicateur important. La part de co-publications avec des chercheurs internationaux, la proportion de publications dans des revues ou presses internationales (y compris en sciences humaines et sociales), le nombre de doctorants et de post-doctorants venant d'universités internationales, les invitations de nos chercheurs dans des universités étrangères et dans de grandes conférences internationales, entre autres, aident également à mesurer la visibilité de la recherche de PSL à l'international.

E. Une recherche tournée résolument vers l'interdisciplinarité

Reposant sur des établissements-composantes dont la plupart portent déjà en leur cœur la culture de l'interdisciplinarité, PSL souhaite être une université capable de favoriser l'émergence de recherches de pointe à l'interface entre plusieurs disciplines. Il est connu que l'évaluation des recherches interdisciplinaires est particulièrement difficile. Néanmoins, PSL s'engage à accorder une attention particulière à cette problématique, en insistant notamment sur ce point auprès des experts extérieurs mobilisés dans les différentes procédures d'évaluation.

F. Une promotion de la « recherche-crédation »

La « recherche-crédation » articule l'apprentissage des arts et les savoirs artistiques aux sciences humaines et sociales et aux sciences pures. Ce mouvement international passe par l'exploration de nouvelles méthodes universitaires, de manière à promouvoir des connaissances et des pratiques innovantes. Le processus de création, partie intégrante de l'activité de recherche, débouche sur des réalisations de développement technologiques et des œuvres artistiques. L'œuvre présentée lors de la soutenance propose, en même temps qu'une identité artistique, une contribution à la pensée

Pour promouvoir la recherche-crédation dans les domaines des arts du spectacle, des arts visuels, du cinéma, du design, de l'architecture, PSL s'appuie sur l'expérience structurante accumulée grâce au programme doctoral SACRe où se retrouvent les écoles supérieures d'art qui enseignent ces disciplines. La constitution de groupes de recherche au sein de ces écoles supérieures d'art et l'instauration de méthodes pédagogiques permettant une compréhension *in praesentia* de la pratique artistique au sein de l'école théorique ont pour objectif de favoriser des approches interdisciplinaires et des collaborations inédites : croisement de plusieurs domaines artistiques, mobilisation de méthodologies scientifiques pour produire des objets sensibles, contribution, par l'art, à la représentation et à la diffusion des savoirs scientifiques. Pionnière dans le domaine de la recherche-crédation, PSL encourage ces initiatives tant en interne que sur le territoire national ou à l'international à travers des partenariats avec des institutions culturelles et/ou de recherche publiques aussi bien que privées.

G. Une recherche consciente des enjeux d'éthique et d'intégrité

Les questions d'éthique et d'intégrité dans la réalisation de projets de recherche se posent dans toutes les disciplines. Elles sont particulièrement prégnantes dans les sciences du vivant dont les expérimentations sont strictement encadrées par des protocoles éthiques qui évoluent régulièrement. Mais elles se sont généralisées à toutes les disciplines : l'utilisation des données impose la plus stricte transparence pour éviter les phénomènes de fraude, notamment dans les disciplines expérimentales (biologie, chimie, physique, jusqu'à l'économie et aux sciences sociales) ; les expérimentations en sciences sociales doivent respecter des normes éthiques de plus en plus précises ; le plagiat reste un danger dont toutes les communautés doivent se prémunir. Les chercheurs de PSL ont ainsi l'obligation de se conformer à la Charte d'intégrité scientifique ratifiée par PSL.

La recherche respecte par ailleurs des normes relatives à l'acquisition et au traitement des données utilisées lors des expérimentations ou enquêtes. Le respect de ces normes est rappelé dans le cadre des Data Management Plans constitués pour chaque projet de recherche.

H. Une recherche accessible au plus grand nombre

PSL soutient le mouvement Open Access et Science Ouverte, et souhaite concilier l'exigence d'une recherche de très haut niveau, publiée dans les meilleures revues ou presses, avec la possibilité offerte au plus grand nombre possible, et dans les délais les plus courts possible, d'accéder aux publications de l'Université. Les impératifs et objectifs dans le domaine de la Science Ouverte sont énoncés par la Charte de la Science Ouverte, adoptée par PSL et ses établissements-composantes en 2020.

I. Conditions de pratique de la recherche et qualité des conditions de travail

Fournir à ses chercheurs de bonnes conditions pour la pratique de leur activité scientifique est une priorité pour PSL. PSL, ses établissements-composantes et ses membres-associés, s'engagent à offrir aux chercheurs présents dans les laboratoires de PSL le meilleur environnement scientifique, technique, administratif et humain possible. Alors que le monde de la recherche est de plus en plus compétitif, les pressions subies par les chercheurs (dès le doctorat et le post-doc) sont un facteur de risque pour les personnes. PSL, ses établissements-composantes et ses membres-associés, s'engagent à suivre de près le bien-être au travail de ses personnels scientifiques, techniques et administratifs. PSL encourage la réalisation d'enquêtes auprès des chercheurs et l'identification de référents pour garantir la qualité de leurs conditions de travail et de pratique de la recherche.



Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 35/2020

Charte Formation

Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 9 juillet 2020

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres et notamment son article 13 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres ;

Vu l'avis favorable du Directoire dans sa séance du 5 mai 2020.

DECIDE

Article unique :

Le conseil d'administration approuve la charte « Formation » de l'Université PSL, telle qu'annexée à la présente délibération.

37 voix « pour »,

0 voix « contre »

5 abstention(s),

Le Président de séance
Alain ELCHIS



UNIVERSITE PSL CHARTRE DE LA FORMATION

PREAMBULE

Les établissements-composantes et membres-associés de l'Université PSL offrent une formation d'un niveau exceptionnel, dans tous les champs du savoir, et ouvrant sur les carrières les plus diverses : artistes, chercheurs, ingénieurs, cadres, décideurs. Ces formations jouissent d'un prestige historique, et ont aussi prouvé leur capacité à se renouveler et à innover. La pédagogie en petits groupes et l'accompagnement personnalisé des étudiants sont communs à tous les établissements-composantes de PSL, et restent la marque de fabrique des formations de PSL.

L'offre de formation délivrée par PSL obéit au principe de subsidiarité. Chaque formation est opérée par un ou plusieurs établissements-composantes de PSL, avec la participation possible de ses membres-associés, sous la coordination d'un établissement-opérateur. L'offre de formation globale est votée chaque année par le Conseil d'Administration de l'Université, après avis du Sénat Académique et validation par le Directoire.

Revendiquant l'héritage humboldtien, PSL entend que ses formations soient directement nourries par la recherche en train d'être menée dans ses laboratoires. La recherche est le ferment de l'innovation pédagogique qui attire le plus les étudiants : celle du renouvellement perpétuel des idées. Dans les formations de PSL, quel que soit le niveau d'étude, les étudiants sont directement exposés à la pratique de la recherche et aux dernières avancées scientifiques dans leur domaine. La pratique de la recherche proposée dans certaines licences, puis renforcée en master et en doctorat, est un principe pédagogique essentiel de PSL.

PSL garantit à ses étudiants une expérience internationale la plus riche possible, qui prend des formes diverses. Les formations de PSL ont pour objectif d'attirer des étudiants internationaux de très haut niveau ; elles offrent aux étudiants de nombreuses possibilités de séjours à l'étranger, une exposition forte à l'anglais comme langue scientifique et professionnelle, un spectre extrêmement large d'enseignements de langues vivantes, ainsi que des partenariats avec des universités étrangères reconnues pour leur qualité dans les domaines concernés.

PSL propose à ses étudiants une formation ouverte et transversale. Ouverte sur plusieurs disciplines, en favorisant les croisements et les interfaces qui permettent aux étudiants de croiser différents concepts, points de vue et approches méthodologiques. Transversale, aussi, en proposant à tous les étudiants de PSL des enseignements d'ouverture et formations transverses complémentaires de son cursus principal. Ces formations transverses ont pour objectif d'élargir les perspectives d'insertion professionnelle des étudiants, et de montrer les applications concrètes que les enseignements dispensés à PSL peuvent avoir dans le monde socio-économique.

Parce qu'elle revendique l'ouverture et l'interdisciplinarité, PSL place la personnalisation des cursus au cœur de son projet. Les formations de PSL s'engagent à rendre le plus flexible possible le

parcours des étudiants, notamment en facilitant l'accès aux enseignements d'ouverture et formations transverses.

Université publique, PSL promeut la diversité des profils conformément aux principes énoncés dans la Charte Égalité et Diversité de l'Université PSL. Aucune discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'origine ethnique, nationale ou sociale, la couleur de peau, la religion ou la croyance, l'orientation sexuelle, la langue maternelle, le handicap, l'opinion politique, la situation sociale ou économique ne doit affecter l'admission ou le parcours de formation d'un étudiant de PSL. PSL s'engage à accueillir, former et accompagner les étudiantes et étudiants selon des principes d'égalité et d'équité, tout au long de leur parcours, avant, pendant et après leur passage au sein de notre université. L'engagement de PSL s'ancre à la fois dans des actions qui visent à faire connaître ses formations, à donner les clefs pour accéder aux exigences attendues, à soutenir la préparation de celles et ceux qui souhaitent se présenter à ses programmes de formation, comme en élaborant des partenariats avec des établissements, des associations ou des collectivités territoriales.

PSL propose des formations pour tous les publics, y compris pour les personnes qui sont déjà en emploi et cherchent à se former au-delà de leur formation initiale. PSL considère qu'il est essentiel d'accompagner les professionnels qui souhaitent faire évoluer leur carrière, dans un contexte où les métiers et compétences requises ne cessent d'évoluer. PSL se préoccupe particulièrement de former ses personnels académiques et administratifs, notamment à travers son Ecole interne.

SUIVI ET EVALUATION DES FORMATIONS PSL

L'université PSL décline le concept de qualité de la formation dans trois domaines complémentaires : qualité des contenus académiques, qualité de l'accompagnement offert aux étudiants et qualité de la mise en œuvre opérationnelle de la formation.

L'évaluation globale de chaque formation est, conformément à la réglementation française, réalisée par le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES). L'évaluation par l'HCERES obéit à des principes fondamentaux, énoncés par la Charte de l'HCERES : exigence de compétence, de professionnalisme, de périodicité, d'égalité de traitement, de collégialité (évaluation par les pairs), d'indépendance, de transparence et d'intégrité. L'évaluation du programme pédagogique global de chaque formation est réalisée dans ce cadre. La possibilité ouverte par l'HCERES d'une procédure réalisée en interne par un établissement après avoir été labellisée par l'HCERES retient l'attention de l'Université PSL. Certaines formations spécialisées peuvent être soumises à des évaluations ou processus d'accréditation spécifiques (CTI¹, EQUIS², etc.).

Pour préparer et nourrir la procédure d'évaluation nationale, l'Université PSL organise un suivi de ses formations qui repose sur trois axes principaux :

¹ Commission des Titres d'Ingénieurs.

² European Quality Improvement System.

- **L'évaluation des enseignements par les étudiants** : l'Université PSL s'engage à ce que l'enseignement suivi puisse faire l'objet d'une évaluation par les étudiants. Les modalités de mise en œuvre de ce type d'évaluation (nature des questions abordées, format des enquêtes, publicité des résultats, etc.) sont décidées après consultation de la Commission permanente en charge de la recherche et de la formation graduée et de la Commission du premier cycle du Sénat Académique de PSL. Celles-ci tiendront compte des pratiques existantes dans les formations de PSL qui permettent déjà à leurs étudiants d'évaluer les enseignements. La politique d'évaluation des enseignements portée par PSL est liée à la possibilité pour tous les enseignants de PSL d'être accompagnés par le Center for Excellence in Teaching de PSL.
- **Le suivi des diplômés et de l'insertion professionnelle** : conformément à la loi ORE, l'insertion professionnelle est une mission de l'Université PSL à part entière. L'Université PSL s'engage à réaliser régulièrement des enquêtes de suivi pour connaître le devenir professionnel de ses diplômés, et à publier des indicateurs d'insertion professionnelle pour aider les étudiants et futurs étudiants de PSL à faire le bon choix de formation. L'Université PSL porte une attention particulière à l'insertion professionnelle des docteurs, notamment pour ce qui concerne un suivi sur le long terme de ses diplômés (5 à 10 ans), notamment dans les carrières scientifiques où l'accès à un emploi stable est plus tardif que dans d'autres secteurs.
- **Les enquêtes sur les conditions d'étude des étudiants** : il est essentiel que les formations de PSL offrent à leurs étudiants les meilleures conditions d'études possible. L'Université PSL s'engage à ce que des enquêtes régulières soient menées auprès des étudiants pour obtenir un retour sur les composantes de la formation (ressources documentaires, accompagnement, démarches administratives, etc.) autres que le contenu des enseignements.

La qualité de la mise en œuvre opérationnelle des formations de PSL est une préoccupation centrale de l'Université.

Le processus d'admission des étudiants met en œuvre les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, selon des modalités et procédures (notamment pour ce qui concerne les calendriers) définies en commun par PSL et les établissements opérateurs de formations.

La mise à disposition d'informations-clefs fait partie de la qualité globale d'une formation. La circulation d'informations doit être optimale entre l'Université et l'établissement-opérateur de la formation, et ce dans les deux sens. Les données concernant les effectifs et l'organisation de la formation (nombre d'étudiants, nombre d'étudiants internationaux, maquette des enseignements, calendriers, etc.) sont accessibles *a minima* pour l'Université et pour l'établissement-opérateur de la formation.

Chaque formation rend accessible sur internet les éléments essentiels (programme pédagogique de la formation, répartition des crédits, volumes horaires, langues d'enseignement, calendriers) permettant aux candidats et futurs étudiants de choisir leur formation. De même la communication des formations respecte les principes d'affichage des logos et appellations énoncés dans les statuts de l'Université PSL.



Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 36/2020

Plans d'actions HRS4R

**Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 9 juillet 2020**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres et notamment son article 13 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres ;

Vu l'avis favorable du Directoire dans sa séance du 5 mai 2020.

DECIDE

Article unique :

Le conseil d'administration approuve les plans d'actions de labellisation du programme « Human Resources Strategy for Researchers » de l'Université PSL, tels qu'annexés à la présente délibération.

32 voix « pour », 5 voix « contre » 0 abstention(s),


Le Président de séance
Alain FUCHS

37 membres présents ou représentés sur 38 membres avec voix délibérative
dont 9 procurations

PLAN D' ACTIONS HRS4R DE L'UNIVERSITE PSL

En bleu : les actions communes, en blanc les actions propres à l'établissement public

Actions proposées	Principes HRS4R associés	Echéance	Pilote	Indicateur(s)/Jalon(s)
ETHIQUE et RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE				
Création d'un comité de déontologie de l'Université PSL	3, 10	Q4 2020	VP Recherche et formation graduée	Mise en place du comité: oui/non
Encouragement des chercheurs à suivre une session de formation à l'éthique : déjà obligatoire pour les doctorants, fortement recommandée pour les directeurs de thèse, sous forme d'incitation pour les autres chercheurs. Création de supports de communication pour promouvoir ces formations, qui pourraient inclure des campagnes de courrier électronique destinées aux directeurs de thèse. Cette action est commune à tous les établissements de l'Université PSL.	1,2,3,4,5,6,7,8,9,10	51 2021	PSL Collège doctoral PSL Ecoles doctorales des établissements Ecole interne PSL	Nombre de formations proposées Nombre de stagiaires par catégorie (doctorat ou autre)
Rédiger des Chartes éthiques PSL thématiques ou disciplinaires dans certains champs de recherche (ex: intelligence artificielle) qui seront ensuite mises à la disposition de tous les chercheurs (R1 à R4).	3	S2 2021	Direction Recherche et formation graduée PSL	Nombre de chartes thématiques Disponibilité sur l'intranet de l'institution : oui/non
Inclure un article dans le contrat des chercheurs contractuels employés par PSL indiquant qu'ils s'engagent à respecter la charte d'intégrité scientifique. Pour les chercheurs titulaires, intégrer la charte dans le dossier administratif, ainsi qu'un document attestant qu'ils l'ont lue et qu'ils s'engagent à la respecter.	2	S2 2020	DRH	Modification du modèle de contrat, y compris le respect de la charte d'intégrité oui/non

Actions proposées	Principes HfPSAR associés	Echéance	Pilote	Indicateur(s)/Métro(s)
<p>Développement ou renforcement d'une politique en faveur de l'Open Access, localement et en collaboration avec l'Université PSL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un groupe de travail sur ce sujet par le référent pour la science ouverte. - Établissement d'un inventaire du développement de la science ouverte au sein de PSL ainsi que des méthodes et outils disponibles. - Mise en place d'actions de sensibilisation à la science ouverte auprès des chercheurs et des doctorants. - Recommandation sur les outils à développer pour améliorer la disponibilité des données et des résultats de PSL. - Charte de la Science Ouverte de l'Université PSL 	8, 9	S1 2021	Réfèrent PSL Open Science et groupe de travail dédié des conservateurs PSL	Création d'un groupe de travail spécialisé : oui/non Nombre d'actions de sensibilisation mises en œuvre Rapport sur l'état d'avancement et les recommandations : oui/non
<p>Mise en place d'une procédure qualité en recherche au sein de l'Université PSL impliquant une évaluation interne et régulière de chacun des programmes gradués</p>	11	S1 2022	Direction recherche et formation graduée DGS	Procédure élaborée : oui/non Nbre d'évaluations menées
<p>Rédaction et promotion d'une charte de la recherche et d'une charte de la formation de l'Université PSL</p>	11	S1 2021	Direction recherche et formation graduée	Charte recherche adoptée : oui/non Charte formation adoptée : oui/non

Actions proposées	Principes HRS4R associés	Echéance	Pilote	Indicateur(s)/Liaison(s)
RECRUTEMENT				
Créer et mettre à jour une page dédiée au processus HRS4R sur les versions française et anglaise du site web de l'Université-PSL	12	Q3 2020	Direction de la Communication Coordinateur HRS4R	Page HRS4R sur le site web ; ou/ non et URL
Création d'un modèle d'appel à candidatures pour le recrutement académique. Cette description de poste inclura plus de détails sur les conditions de l'emploi, ainsi que sur le respect par les institutions des principes du code de conduite pour le recrutement des chercheurs. Cette action est commune à tous les établissements de l'Université PSL	12, 13, 15, 16, 18	S1 2020	Coordinateur PSL HRS4R, GT RH PSL	Maquette harmonisée de description de poste en français et en anglais incluant la dimension HRS4R ou/ non
Mise en place d'un dispositif/une page sur le site PSL centralisant la publication de tous les appels à candidatures pour les postes de chercheurs, en particuliers contractuels, au sein des institutions PSL (les doctorants bénéficient déjà d'un outil centralisé au niveau PSL : ADUM)	13	S2 2020	GT RH, Direction de la Communication DGS Coordinateur HRS4R	URL de la page web Nombre d'offres publiées sur cette page
Publication systématique de toutes les offres d'emploi contractuelles des chercheurs sur le portail européen EURAXESS Job (pour les contrats de plus de 3 mois) via le portail de recrutement PSL	13	S2 2020	DRH DSJ Direction de la Communication	Nombre d'offres publiées sur EURAXESS via le portail recrutement PSL

Actions proposées	Principes HRS4R associés	Échéance	Pilote	Indicateur(s)/Jalon(s)
Création et mise en œuvre d'une charte de recrutement PSL intégrant les principes du code de conduite pour le recrutement des chercheurs.	5, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 20, 29	S2 2020	Coordinateur HRS4R GT RH	Création et adoption de la Charte : oui/non
Sensibilisation systématique de tous les membres du comité de sélection ou des recruteurs potentiels aux biais cognitifs, avant le début de la procédure de recrutement. Cette action est commune à tous les établissements de l'Université PSL.	12, 14, 16, 17, 18, 19	S1 2021	Comité Recherche Formation/ VP RechercheFormation Ecole interne PSL	Nombre d'actions de sensibilisation
Désignation de deux référents (appelés "observateurs") par les comités ou organe de recrutement en leur sein afin de garantir le respect du code de recrutement, notamment en ce qui concerne l'équilibre entre les sexes et les normes anti-discrimination, ainsi que la chronologie des CV, la mobilité et l'ancienneté. Cette action est commune à tous les établissements de l'Université PSL	16, 17, 18, 19, 20, 21, 27, 29	S1 2021	DRH Groupe de travail PSL dédié, composé de chercheurs et de RH	Mise en œuvre des observateurs : oui/non Nombre d'établissements ayant mis en place le dispositif
Création et réalisation de tableaux statistiques documentant le nombre de candidatures sélectionnées par les membres des comités de sélection, par sexe, à chaque étape du processus. Cette action est commune à tous les établissements de l'Université PSL	27	S1 2021	DRH et DIRH des institutions	Nombre d'établissements ayant mis en place le dispositif

Actions proposées	Principes HRS4R associés	Echéance	Pilote	Indicateur(s)/ Jalon(s)
Établissement de critères de sélection avant le début de chaque recrutement et formalisation de ces critères sous la forme d'une grille. Cette action est commune à tous les établissements de l'Université PSI.	16, 17, 18, 19	S2 2021	Sections disciplinaires, départements des établissements sous l'égide des Vp concernés	Nombre d'établissements ayant mis en place la formalisation de grilles d'appel au recrutement
Fournir aux chercheurs étrangers une traduction en anglais de leur contrat de travail	13	S2 2021	DRH	Traduction en anglais du modèle de contrat de travail : oui/non
Proposer une version en anglais des documents et formulaires administratifs	13	S2 2021	DRH, Direction de la Communication, Direction Recherche	Nombre de documents administratifs traduits/ Total

Actions proposées	Principes HRSAR associés	Echéance	Pilote	Indicateur(s)/ Jalon(s)
CONDITIONS DE TRAVAIL				
Conception et mise en œuvre d'un plan égalité professionnelle	27, 29	S1 2021	VP RSU DRH GT des référents égalité PSL	Plan d'égalité professionnelle : oui/non
Création, promotion et mise en œuvre de la Charte égalité et diversité de l'Université PSL	27, 29	Q4 2020	VP RSU GT des référents égalité PSL	Charte Egalité diversité : oui/non
Organiser et promouvoir des ateliers réguliers pour permettre aux chercheurs de réfléchir sur leur parcours professionnel, leurs compétences et leurs aspirations de carrière	28, 29, 30	S1 2021	Ecole Interne PSL	Nombre d'ateliers Nombre de participants
Créer et déployer progressivement dans tous les établissements composantes de l'Université PSL un espace numérique de travail facilitant les collaborations et le travail en réseau. Cet outil de communication interne permettra également à tous les chercheurs de PSL, quel que soit leur employeur, de connaître les outils et services disponibles pour eux au sein de PSL (valorisation, formation, soutien appels à projets, etc.)	29, 30 et 4	S2 2021	DSI Direction de la Communication de PSL et des établissements	Tx de déploiement ENT PSL vs nbre établissements composantes
Mise en place et promotion de formations au management pour les chercheurs, en particulier les directeurs de structures de recherche	37, 40	S2 2020	Ecole interne PSL	Nbre de directeurs de recherche formés
Création et promotion du dispositif PSL Visiting Fellows afin de favoriser la mobilité et l'accueil des chercheurs internationaux	29	Q4 2021	Direction de la Recherche et de la formation graduée	Dispositif mis en place : oui/non Nbre de visiting fellows

Actions proposées	Principes HRS4R associés	Echéance	Pilote	Indicateur(s)/KPI(s)
Offrir un service de Welcome Desk accrédité Euraxess via l'Université PSL pour accueillir les chercheurs internationaux incluant selon les besoins, des cours de français langue étrangère	29	S1 2021	Welcome Desk PSL (Student)	Recrutement d'une personne dédiée à l'accueil des chercheurs internationaux ou/non Nombre de chercheurs étrangers accompagnés par le Welcome Desk Nombre de cours de formation en français langue étrangère mis en place
Développement et renfort du PSL Center for Teaching Excellence dédié à l'innovation pédagogique présentielle et distancielle	33	S1 2021	VP Formation Ecole Interne	Nbre de formations et accompagnements proposés
Planifier des événements et des formations sur la diversité et l'égalité	27,29	S1 2021	Ecole Interne PSL VP RSU Référénts Égalités PSL	Nbre d'événements organisés

Actions proposées	Principes HRS4R associés	Echéance	Pilote	Indicateur(s)/taux(s)
FORMATION				
Poursuivre la formation et la sensibilisation aux risques psychosociaux et à la prévention des risques pour les chercheurs et les ingénieurs occupant des postes de direction	28, 40	S2 2020	Ecole Interne PSL	Nbre de cours proposés Nbre de participants
Mettre en place des évaluations à froid pour les ateliers de gestion de carrière, afin d'en évaluer l'impact à moyen/long terme. Cette action sera pilotée et mise en œuvre par l'école interne de PSL.	29, 30, 39	S1 2021	Ecole Interne PSL	Nombre d'évaluation effectuées Évaluation à froid effectuée : oui/non
Mettre en place des formations à l'encadrement (encadrement doctoral, gestion d'équipes de recherche) et aux fonctions administratives (budget et demandes de ressources, risques juridiques...) via l'Ecole Interne.	40	S2 2020	Ecole Interne PSL	Nbre de formations proposées Nombre de stagiaires
Dresser un inventaire des pratiques de mentorat formel et informel afin d'établir un cadre commun à l'université PSL	28, 40	S2 2020	VP RSU / VP Recherche Formation diplômée/ Ecole Interne PSL	Etat des lieux effectué : oui/non
Assurer une meilleure communication des formations et ateliers de tutorat et de supervision existants par le biais d'un document de communication synthétique.	30, 39	S2 2021	Ecole Interne PSL	Support de communication : oui/non
Constitution d'un vivier de mentors PSL	28, 37	S2 2021	VP RSU / VP Recherche Formation diplômée/Ecole Interne PSL	Nbre de mentors dans le vivier
Encourager les chercheurs à suivre des séminaires de formation à la pédagogie	40	S2 2020	Ecole Interne PSL	Nbre de stagiaires



Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 37/2020

Charte de recrutement des enseignants-chercheurs

**Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 9 juillet 2020**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres et notamment son article 13 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres ;

Vu l'avis favorable du Directoire dans sa séance du 5 mai 2020.

DECIDE

Article unique :

Le conseil d'administration approuve la charte « recrutement des chercheuses, chercheurs, enseignantes, enseignants, enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs » de l'Université PSL, telle qu'annexée à la présente délibération.

37 voix « pour », 0 voix « contre » 0 abstention(s),



Le Président de séance
Alain FUCHS

37 membres présents ou représentés sur 38 membres avec voix délibérative
dont 9 procurations

Charte de recrutement académique de l'Université PSL

Charte de recrutement des chercheuses, chercheurs, enseignantes, enseignants, enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs de l'Université PSL

VERSION PROJET

Préambule

Les principes d'un recrutement ouvert, transparent et fondé sur les mérites sont fondateurs pour l'Université PSL. Ils s'appliquent donc à tous les recrutements, sans distinction des fonctions occupées, même si la présente charte se concentre, dans cette déclinaison, sur celui des personnels académiques.

La qualité du recrutement des chercheuses, chercheurs, enseignantes, enseignants, enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs est fondamentale pour garantir l'excellence et l'avenir de l'Université PSL, en formation comme en recherche.

L'ensemble des établissements composantes de l'Université s'est engagé dans cette voie en souscrivant aux principes de la Charte européenne des chercheurs, au Code de conduite du recrutement des chercheurs et en initiant la démarche HRS4R (*Human Resources Strategy for Researchers*).

Si le recrutement et la gestion des ressources humaines relèvent directement des compétences de chaque établissement, selon le principe de subsidiarité inscrit dans ses statuts, l'Université PSL, qui définit la stratégie des ressources humaines et qui est garante de la qualité, coordonne l'action de ses établissements en proposant un cadre et des actions communes favorisant l'ouverture, la transparence et la non-discrimination des processus de sélection.

Cette charte, qui engage l'Université PSL et ses composantes, en pose les fondements. Il appartient à chaque institution d'en décliner l'adaptation selon ses spécificités.

Elle s'inscrit naturellement dans le respect des cadres réglementaires propres à chaque corps et chaque établissement.

La charte s'applique au recrutement de l'ensemble des chercheuses, chercheurs, enseignantes, enseignants, enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs permanents, (désignés dans le texte par le terme générique « chercheur »), sans distinction de statut ou de type de contrat.

1.Un recrutement ouvert et transparent

1.1. Publication des offres

L'Université PSL souhaite assurer la meilleure diffusion de ses offres d'emplois, en interne comme en externe, en France comme à l'international, afin d'en faciliter l'accès, sans distinction.

Elle s'appuie pour cela sur un portail de publication commun, PSL Recrutement, qui centralise les offres d'emplois de l'Université et de ses composantes. Toute offre publiée via cet outil est automatiquement transférée et diffusée sur le site européen dédié à l'emploi des chercheurs, Euraxess.

Les offres de thèse et de mission doctorale sont quant à elles publiées via ADUM.

Ces outils ne se substituent pas aux autres canaux habituels de diffusion des établissements recruteurs (médias, *job market*, réseaux de chercheurs), qu'ils viennent renforcer.

1.2. Contenu des offres

Afin d'assurer l'homogénéité et la lisibilité des offres d'emplois diffusées, l'Université PSL et ses composantes s'engagent à utiliser une maquette de fiche de recrutement commune élaborée et validée ensemble. Celle-ci inclut la description des modalités de recrutement, des compétences et de l'expérience attendus des candidates et candidats ainsi que de ces conditions de travail. Elle est accessible en français et en anglais.

Chaque recruteur ou recruteuse veillera à ne pas rédiger un descriptif qui par son degré de spécialisation et d'exigence serait susceptible de décourager des candidates ou candidats recevables.

La durée entre la publication des offres et la clôture des appels devra être suffisante pour permettre aux candidates et candidats de déposer leur dossier. Une durée minimale de trois semaines est préconisée.

2.Sélection et évaluation : un recrutement fondé sur les mérites

2.1. Comités ou organes de recrutement

Les comités ou organes de sélection des établissements devront, dans le respect du cadre réglementaire applicable, rassembler une grande variété d'expériences et de compétences et refléter un équilibre adéquat entre femmes et hommes et ce, quelle que soit la nature du recrutement ouvert (support de poste titulaire ou contractuel).

Ses membres doivent être suffisamment informés des procédures et réglementations en vigueur.

2.2. Critères d'évaluation

2.2.1. Formalisation

Une formalisation de critères d'évaluation clairs par les membres des comités ou organes de sélection, en lien avec les spécificités de leur discipline et de leur établissement est requise afin d'assurer un recrutement fondé sur les mérites des candidates et candidats. Elle se traduira, par exemple, par une grille d'évaluation servant d'aide à la décision des recruteurs.

2.2.2. Evaluation de l'expérience acquise

Le processus de sélection doit prendre en considération la totalité de l'expérience acquise par les candidates et candidats, en s'appuyant sur l'évaluation de la qualité de leur parcours scientifique (dans ce domaine, les indicateurs bibliométriques restant un appui pour les experts, et n'ayant pas vocation à se substituer à eux), mais aussi en tenant compte d'autres facteurs (diversité du parcours professionnel, incluant des activités telles que l'enseignement, la supervision de thèse, la responsabilité ou direction de structures, de projets ou d'équipes, les activités de transfert de connaissance ou de médiation scientifique).

2.2.3. Variations dans la chronologie des parcours

Les interruptions de carrière ou les variations dans l'ordre chronologique des parcours ne doivent pas pénaliser les candidates et candidats mais être considérées comme une contribution potentiellement précieuse au développement professionnel des chercheurs dans le cadre d'un parcours diversifié

2.2.4. Reconnaissance de l'expérience de mobilité

La mobilité, sous toutes ses formes (entre pays, établissements, secteurs ou disciplines), doit aussi être reconnue et appréciée dans le cadre du processus de sélection des candidates et candidats.

2.2.5. Ancienneté

Les niveaux de qualifications requis doivent correspondre aux nécessités du poste et ne pas être définis comme un obstacle à l'entrée. La reconnaissance et l'évaluation des qualifications doivent être centrées sur les réalisations de la candidate ou du candidat et non sur la situation ou la réputation de l'Institution au sein de laquelle elles ont été acquises. La formation tout au long de la vie doit également être reconnue et intégrée à cette évaluation.

3. Un recrutement sans discrimination

L'Université PSL et ses composantes souhaitent promouvoir la diversité, l'égalité et l'inclusion au sein de leurs communautés.

Aucune discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'origine ethnique, nationale ou sociale, la couleur de peau, la religion ou la croyance, l'orientation sexuelle, la langue maternelle, le handicap, l'opinion politique, la situation sociale ou économique ne doit affecter le recrutement d'une candidate ou d'un candidat.

Une attention particulière doit de surcroît être portée à l'égalité de traitement entre femmes et hommes au moment du recrutement et aux étapes ultérieures de la carrière, sans prévaloir sur les critères de qualité et de compétence, afin de viser un équilibre représentatif entre les genres à tous les niveaux de l'Université.

Pour cela, un dispositif de sensibilisation systématique aux biais cognitifs de sélection sera proposé aux parties prenantes des processus de recrutement, sous un format adapté aux spécificités de chaque composante.

Des statistiques femmes/hommes seront produites par les comités ou organe de recrutement à chaque étape de celui-ci : présélection, choix des candidates et candidats auditionnés, choix des candidates et candidats classés. Cette communication facilitera les échanges et permettra aux recruteurs de rendre un avis éclairé.

4. Respect des principes de la charte

Afin de veiller au respect des principes énoncés dans la présente charte, l'Université PSL et ses composantes souhaitent mettre en place un dispositif dit d'observateur au cœur de leurs dispositifs de recrutement.

Celui-ci n'affecte pas le cadre réglementaire des processus mis en œuvre, qui prévaut, et ne remet pas en cause la souveraineté et l'indépendance des comités et organes de recrutement de l'Université PSL.

Il prévoit ainsi, dès le début de la procédure de recrutement, que les comités ou organes en charge de celui-ci puissent désigner, librement et en leur sein, un à deux membres (idéalement une femme et un homme) assurant le rôle d'observateur.

Ceux-ci auront la responsabilité de veiller, tout au long du processus de sélection, au respect des principes de non-discrimination, d'équilibre des genres et de juste évaluation de l'expérience et des mérites des candidates et candidats, tels qu'énoncés dans la présente Charte.

Ils s'appuieront pour cela sur les indicateurs statistiques évoqués infra et sur la Charte, qui sera diffusée systématiquement à tous les acteurs du processus de recrutement.



Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 38/2020

Commission de déontologie

**Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 9 juillet 2020**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres et notamment son article 13 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres ;

Vu les propositions du Président de l'Université PSL, du Directoire et des membres du collège 2 du conseil d'administration.

DECIDE

Article unique :

Le conseil d'administration approuve la nomination des membres suivants à la commission de déontologie de l'Université PSL :

- Sur proposition du Président de l'Université PSL : Brigitte PLATEAU

37 voix « pour », voix « contre » abstention(s),

- Sur proposition du Directoire : Frédéric PACOUD

37 voix « pour », voix « contre » abstention(s),

37 membres présents ou représentés sur 38 membres avec voix délibérative
dont 9 procurations

- Sur proposition des membres du 2^{ème} collèges des membres du conseil d'administration: Evelyne SERVERIN

37 voix « pour »,

voix « contre »

abstention(s),

Le Président de séance
Alain FUCHS



Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 39/2020

Référent à l'intégrité scientifique

**Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 9 juillet 2020**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres et notamment son article 13 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres.

DECIDE

Article unique :

Le conseil d'administration approuve la nomination de Brigitte DORMONT au titre de référente à l'intégrité scientifique de l'Université PSL.

32 voix « pour »,

0 voix « contre »

5 abstention(s).

Le Président de séance

Alain FUCHS



Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 40/2020

Conseil d'orientation stratégique

Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 8 juillet 2020

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres et notamment son article 13 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres ;

Vu les propositions conjointes du Directoire et du Président de l'Université PSL ;

Vu la délibération n°20-2020 du conseil d'administration du 28 mai 2020 approuvant les 9 premiers sièges du conseil d'orientation stratégique.

DECIDE

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve des trois sièges non-pourvus au conseil d'orientation stratégique :

- Willy BENZ, Président du conseil de l'ESO (European Southern Observatory) ;
- Hans JOAS, Professeur de sociologie à l'Université Libre de Berlin, directeur du Max-Weber-Kolleg für kultur- und sozialwissenschaftliche Studien (« Centre Max Weber pour les hautes études en études sociales et culturelles ») de l'université d'Erfurt ;
- Anja Desirée SENZ, vice-Rectrice formations et affaires académiques de l'Université d'Heidelberg, sinologue.

Article 2 :

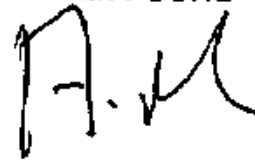
Ils sont élus pour un mandat de cinq années à compter de la présente délibération.

30 voix « pour »,

0 voix « contre »

7 abstention(s).

**Le Président de séance
Alain FUCHS**





Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 41/2020

Ecole Interne

Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 9 juillet 2020

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres et notamment son article 13 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres.

DECIDE

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve l'avenant n°2 à la convention de mise en place de l'Ecole Interne de PSL, tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 :

Le Président est autorisé à la signer.

37 voix « pour »,

0 voix « contre »

0 abstention(s),



Le Président de séance
Alain FUCHS

AVENANT N° 2

ENTRE

L'université Paris-Dauphine, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ayant le statut de grand établissement par décret n° 2004-186 du 26 février 2004 modifié, Située Place du Maréchal de Lattre de Tassigny – 75775 Paris Cedex 16

Représentée par sa Présidente, Isabelle HUAULT,

D'une part,

ET

Le Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique - 61 Avenue de l'Observatoire, 75014 Paris,

Représenté par sa directrice, Claire LASNE DARCUEIL,

L'Ecole Pratique des Hautes Etudes – Les Patios Saint-Jacques, 4-14 rue Ferrus – 75014 PARIS

Représentée par son président, Jean-Michel VERDIER,

L'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris – 11, rue Pierre et Marie Curie – 75005 PARIS

Représentée par son directeur, Christian LERMINIAUX,

L'Ecole Normale Supérieure – 45 rue d'Ulm – 75005 PARIS

Représentée par son directeur, Marc MEZARD,

L'Institut Curie – 26, rue d'Ulm – 75005 PARIS

Représenté par son président, Thierry PHILIP,

L'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales – 105 Boulevard Raspail – 75006 PARIS

Représentée par son président, Christophe PROCHASSON,

L'Ecole Française d'Extrême-Orient – 22 avenue du Président Wilson - 75116 PARIS

Représentée par son directeur, Christophe MARQUET,

L'Ecole Nationale des Chartes – 65 rue Richelieu – 75002 PARIS

Représentée par sa directrice, Michelle BUBENICEK,

L'Ecole nationale supérieure des Mines de Paris (MINES Paris Tech) - 60 Boulevard Saint-Michel, 75006 Paris

Représentée par son directeur, Vincent LAFLECHE,

L'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielle de la Ville de Paris - 10 Rue Vauquelin, 75005 Paris

Représentée par son directeur, Vincent CROQUETTE,

L'Observatoire de Paris - 61 Avenue de l'Observatoire, 75014 Paris,

Représenté par sa présidente, Fabienne CASOLI

L'Université PSL – rue Mazarine – 75005 PARIS

Représentée par son président, Alain FUCHS

D'autre part

Vu la délibération n°91/2017 du Conseil d'Administration de la Fondation de Coopération Scientifique de Paris Sciences et Lettres (PSL) du 14/12/2017 portant création du Service Mixte Support (SMS) de l'Ecole Interne PSL au 1^{er} janvier 2018.

Vu la convention d'organisation de l'Ecole Interne PSL signée entre les parties et son avenant n°1,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 :

Le présent avenant a pour objet d'acter la participation d'un nouvel établissement membre au service mixte support à la formation collective continue, appelé Ecole Interne PSL, soit le Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique.

Article 2 :

Conformément à l'article 6 de la convention susvisée, il a été procédé à la révision des annexes financières, au regard de l'évolution des coûts réels et des Indicateurs de répartition des coûts entre les établissements, en tenant compte de la participation de ce nouveau membre. Ces annexes sont jointes au présent avenant.

Après la signature par les Parties, le présent Avenant fait partie intégrante de la Convention, à laquelle il se rattache, le présent Avenant n'entraînant pas novation. Le présent Avenant et la Convention forment ensemble la Convention.

Il n'est pas autrement dérogé aux autres termes de la Convention qui conserve leur valeur pleine et entière.

Fait à Paris, le..... enexemplaires originaux

Isabelle HUAULT

Présidente de l'Université Paris-Dauphine

Claire LASNE DARCUEIL

Directrice du Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique

Jean-Michel VERDIER

Président de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes

Christian LERMINIAUX

Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris

Marc MEZARD

Directeur de l'Ecole Normale Supérieure

Thierry PHILIP

Président de l'Institut Curie

Christophe PROCHASSON

Président de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales

Christophe MARQUET

Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient

Michelle BUBENICEK

Directrice de l'École Nationale des Chartes

Vincent LAFLECHE

Directeur de l'École nationale supérieure des Mines de Paris (MINES Paris Tech)

Vincent CROQUETTE

Directeur de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielle de la Ville de Paris

Fabienne CASOLI

Président de l'Observatoire de Paris

Alain FUCHS

Président de l'Université PSL

Annexe 1 - Fiche financière à la convention sur la mise en place du service

Contribution au fonctionnement de l'Ecole Interne - Année 2020

**EFFECTIFS (enseignants, enseignants-chercheurs, personnels des filières ITRF, AENES et Bibliothèque)
hors doctorants contractuels, affectés en France métropolitaine ***

Etablissement	Effectif	%
CNSAD	51	1%
DAUPHINE	921	23%
Ecole des Mines	340	8%
EFEQ	40	1%
ENS	728	18%
ENSCP	104	3%
EPHE	357	9%
PSLEP	107	3%
ESPCI	200	5%
Ecole des Chartes	68	2%
Institut Curie	220	5%
EHESS	529	13%
Observatoire	340	8%
Totaux	4005	100%

* sur la base des chiffres communiqués par les établissements

COÛT de FONCTIONNEMENT et de mise en place du SERVICE – Année 2020

	Coût
1 ETP de catégorie B (coût total chargé) – année pleine	36 000€
1 ETP de catégorie B (coût total chargé) – année pleine	36 000€
Local et frais de fonctionnement (pris en charge par l'UPD)	0 €
Total	72 000€

REPARTITION DES COÛTS de FONCTIONNEMENT PAR ETABLISSEMENT – Année 2020

ETABLISSEMENT	Coût de fonctionnement	Répartition par établissement	Montant de la contribution théorique	Montant réel à payer en 2020	
CNSAD	72 000€	1%	917 €	917 €	
DAUPHINE		23%	16 557 €	0 €	
Mines		8%	6 112 €	0 €	
EFEO		1%	719 €	0 €	
ENS		18%	13 088 €	0 €	
ENSCP		3%	1 870 €	0 €	
EPHE		9%	6 418 €	0 €	
PSL EP		3%	1 924 €	0 €	
ESPCI		5%	3 596 €	0 €	
ENC		2%	1 222 €	0 €	
Institut Curie		5%	3 955 €	0 €	
EHESS		13%	9 510 €	0 €	
Observatoire		8%	6 112 €	0 €	
Totaux			100%	72 000 €	917 €

*conformément à la convention (article 5 – Conditions financières), le reliquat des crédits de formation non consommés en 2019 est déduit de la contribution aux frais de fonctionnement des établissements ayant contribué l'an dernier, qui n'ont rien à payer cette année.

Annexe 2 - Fiche financière à la convention sur la mise en place du service

Transfert de budget formation - Année 2020

Etablissement	Montant du budget formation¹	Montant du transfert (50% du total)
CNSAD	8 000 €	4 000 €
DAUPHINE	206 000 €	103 000 €
EFEO	5 000 €	2 500 €
ENS	112 000 €	56 000 €
ENSCP	20 000 €	10 000 €
EPHE	33 000 €	16 500 €
PSL EP	30 000 €	15 000 €
ESPCI	52 000 €	26 000 €
Ecole des Chartes	20 000 €	10 000 €
Institut Curie	50 000 €	25 000 €
Ecole des Mines	66 000 €	33 000 €
EHESS	100 000 €	50 000 €
Observatoire	70 000 €	35 000 €
Totaux	772 000 €	386 000 €

* sur la base des chiffres communiqués par les établissements

¹ Il s'agit du montant du budget de formation des personnels global, incluant les formations à l'hygiène et sécurité si ces budgets sont distincts dans l'établissement signataire

Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 42/2020

Charte de marque PSL

**Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 9 juillet 2020**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres et notamment son article 13 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres et notamment son article 1-5-1.

DECIDE

Article unique :

Le conseil d'administration approuve la charte d'utilisation de la marque PSL, telle qu'annexée à la présente délibération.

32 voix « pour »,

5 voix « contre »

0 abstention(s),



Le Président de séance
Alain FUCHS

UNIVERSITE PSL CHARTE DE MARQUE

La construction de PSL est l'œuvre commune, mais récente, d'établissements qui partagent les mêmes valeurs. Ces établissements se sont choisis, rangés sous une même bannière, et ont développé ou renforcé leurs liens pour concevoir ensemble une nouvelle institution qui les positionne au meilleur niveau mondial en recherche, en formation, en valorisation et diffusion des savoirs.

Les identités de ses établissements-composantes n'ont pas été créées à partir d'un cadre universitaire global préexistant : elles jouissaient, au moment de la fondation de PSL, d'une notoriété établie et d'une identité forte, construite sur plusieurs décennies, voire plusieurs siècles.

Cette nouvelle identité institutionnelle est le signe de leur avenir partagé. Elle conserve les identités de ses établissements qui, en l'intégrant, gardent leur personnalité morale et juridique. Dans un contexte international hautement compétitif, polarisé autour de quelques institutions très visibles concentrant de plus en plus les talents et les ressources, cette charte permet une valorisation croisée des établissements-composantes et de l'université. Inscrite sur chaque diplôme de l'Université ainsi que dans les publications scientifiques, elle est garante du rayonnement académique de l'institution, de son attractivité, de sa visibilité, mais aussi et surtout de l'avenir de ses étudiants.

La présente charte est respectueuse de l'histoire et du modèle de cette construction. Le comarquage se fonde sur plusieurs principes et considérations.

PSL n'est ni une alliance, ni un regroupement, ni un consortium, mais une université.

Son modèle repose sur un principe de subsidiarité.

La réputation des établissements-composantes et celle de l'université ne s'annihilent pas l'une l'autre, mais se renforcent au contraire mutuellement.

La présente charte de marque s'appuie sur les textes réglementaires de l'Université. Elle s'inscrit dans la lignée de la charte des publications scientifiques de l'Université. Elle est complétée par un document intitulé « Guide de marque », approuvé en Directoire, qui définit les usages de la marque PSL sous leur forme graphique et éditoriale.

Dénomination et logo PSL

- L'acronyme est « Université PSL (Paris Sciences & Lettres) »
 - Le nom d'usage est « Université PSL » ou « PSL »
 - La version déroulée de l'acronyme n'est pas obligatoire et peut être progressivement abandonnée.
 - PSL est une université et à ce titre s'accorde au féminin
 - En anglais, il n'est pas nécessaire de la traduire, mais la dénomination PSL University est autorisée
- Le logo PSL
 - Il est constitué de l'acronyme, d'une étoile avec éléments géométriques inspirés par l'Homme de Vitruve de Léonard de Vinci, et d'un sous-titre (*baseline*) « Université Paris »
 - Le logo est bleu (référence pantone 072C) sur fond blanc, et peut être décliné en blanc sur fond de couleur, ou en nuances de gris/noir
- Les déclinaisons du logo PSL : le logo PSL peut être décliné simplement en y apposant, uni par une fine barre verticale, le nom d'un programme, service ou formation

Toute déclinaison du logo de PSL fait l'objet d'une demande d'avis à la direction de la communication de l'Université qui répond à l'établissement composante dans les un délai de trois jours ouvrés.

La Direction de la communication de l'Université est responsable de la protection de sa marque.

Comarquage

Les établissements-composantes de l'Université appliquent le comarquage. Cette règle porte sur la dénomination et sur le logotype des établissements-composantes.

Les membres-associés peuvent l'appliquer.

Ce comarquage se décline sur les différents supports matériels et immatériels (print, web, presse).

Les établissements-composantes autorisent l'utilisation du comarquage et l'université celui du logo PSL aux associations étudiantes.

Règles du comarquage éditorial :

La dénomination devient : « nom d'établissement-composante – PSL »

Ex : École des chartes – PSL, Observatoire de Paris – PSL, EPHE – PSL

La dénomination « nom d'établissement – Université PSL » peut être utilisée. Dans l'éditorial nom établissement - PSL pourra être limité à la première occurrence.

Pour les réseaux sociaux uniquement, une déclinaison propre est mise en place pour plus de commodité : « nom d'établissement-composante | PSL ».

Règles du comarquage des logotypes :

- Les logos des établissements-composantes de PSL sont indissociables du logo de PSL (pour l'établissement-composante comme pour PSL).
- Apposition du logo PSL à droite du logo d'établissement, séparé par un filet vertical, sans sa baseline
- L'ensemble des applications pratiques est décliné dans un guide de marque annuellement actualisé.

ESPCI  PARIS | PSL 

l'Observatoire  | PSL 

CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE LA MUSIQUE  | PSL 

ENS  | PSL 

| Exemples

Gas particulier des déclinaisons web : noms de domaine et identité

Le site web de PSL ouvre vers les sites de ses établissements-composantes et membres-associés. La construction de l'écosystème digital PSL se fait suivant les bonnes pratiques du référencement naturel par les moteurs de recherche, avec intégration mutuelle des marques PSL et établissements dans l'éditorial, les métadonnées, les posts des réseaux sociaux et url des sites.

- Nom de domaine PSL : www.psl.eu
 - Adresse mail déclinée : prenom.nom@psl.eu
- Sites web établissements : ils sont construits sous la forme de sous-noms de domaine PSL, à savoir www.etablissement.psl.eu
 - Adresse mail déclinée : prenom.nom@etablissement.psl.eu
- Réseaux sociaux : le comarquage est décliné sur les réseaux sociaux des établissements-composantes
 - Le compte social inclut PSL dans son nom
 - Le logo PSL est présent dans l'avatar du compte

Le périmètre de l'Université

La frise des logos PSL fait état du périmètre de l'Université. Elle regroupe ses établissements-composantes, ses membres-associés et les organismes de recherche dans un cartouche unique. Pour son usage éditorial, le périmètre complet de PSL est le présente sous forme de liste invariable.

Cas des établissements partenaires

Les établissements partenaires de l'Université peuvent avoir recours à un comarquage spécifique, selon des modalités qui ne prêtent pas à confusion avec celui employé par les établissements qui relèvent du périmètre de l'Université. Ils mentionnent leur qualité par la formule « partenaire de PSL ».



Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 44/2020

Règlement de scolarité et calendrier des licences

**Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 9 juillet 2020**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres et notamment son article 13 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres.

DECIDE

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve le calendrier de scolarité des licences de l'Université PSL au titre de l'année 2020-2021. Il est annexé à la présente délibération.

Article 3 :

Le conseil d'administration approuve le règlement de scolarité des licences de l'Université PSL au titre de l'année 2020-2021. Il est annexé à la présente délibération.

37 voix « pour »,

0 voix « contre »

0 abstention(s),



Le Président de séance
Alain FUCHS

RÈGLEMENT DE LA SCOLARITÉ ET DES ÉTUDES

GLOSSAIRE :

- « PSL » : Paris Sciences et Lettres
- « UE » : Unité d'Enseignement
- « EC » : Élément Constitutif
- « CPES » : Cycle Pluridisciplinaire d'Études Supérieure
- « SMD » : Sciences pour un monde durable

TITRE I – DISPOSITIONS COMMUNES À L'ENSEMBLE DES FORMATIONS

Article 1 – Obligations de scolarité

Chaque étudiant des formations organisées par PSL doit se conformer au règlement de la scolarité qui est porté à sa connaissance lors de son inscription administrative et qui est disponible sur le site Internet. Le responsable de la formation est chargé de l'exécution du présent règlement.

Un manquement à l'une des obligations de scolarité peut entraîner le redoublement ou la non-obtention du diplôme. L'inscription administrative, la conformité aux modalités d'évaluation et à l'organisation de la formation, l'honnêteté intellectuelle ainsi que l'assiduité et la ponctualité sont des obligations de scolarité.

Les étudiants ayant contrevenu aux règles de fonctionnement de l'établissement peuvent faire l'objet de sanctions disciplinaires dans le cadre de la saisie de la section disciplinaire.

Article 2 - Inscription administrative et CVEC

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits, la détermination du statut de l'étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale. Nul ne peut être autorisé à accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative est annuelle. Elle est valable de septembre de l'année n au 30 septembre de l'année n+1.

Pour valider l'inscription, les étudiants doivent s'acquitter au préalable de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) pour l'année universitaire en cours.

Article 3 – Utilisation du prénom d'usage pour les personnes transgenres

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation a invité l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche à faciliter l'utilisation du prénom d'usage sur les documents et pièces internes à l'établissement pour les personnes transgenres, tout au long de leur scolarité ou de leur carrière professionnelle.

À la demande des intéressés, l'inscription sous le prénom d'usage est possible et les mentions "Madame/Monsieur" qui ne sont pas constitutives de l'état civil de la personne pourront être supprimées des correspondances, formulaires, documents internes à l'établissement (carte d'étudiante ou d'étudiant, listes d'appels et d'émargement, adresse de messagerie étudiante, etc.), ainsi que sur les diplômes délivrés.

Certains documents ne peuvent être modifiés pour mentionner le prénom d'usage sans modification préalable de la mention du prénom à l'état civil : diplôme, relevés de notes individuels, attestation de réussite et certificat de scolarité.

Les personnes souhaitant modifier leur prénom d'usage à l'état civil peuvent faire une demande sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N31778>. Une fois le changement de prénom inscrit à l'état civil, le diplôme pourra être réédité sur demande.

Article 4 - Messagerie et compte informatique

Tout au long de leurs études à l'Université PSL, les étudiants disposent d'une adresse électronique institutionnelle sous la forme prénom.nom@psl.eu, qui leur est communiquée au moment de leur inscription administrative. L'utilisation de cette adresse de messagerie ainsi que les ressources informatiques mises à la disposition des étudiants (Office 365, espace numérique de travail Pégasus) doivent se faire dans le respect de la charte informatique portée à la connaissance de l'étudiant lors de l'inscription administrative.

C'est à cette adresse électronique @psl.eu, et uniquement à celle-ci, que sont envoyées par l'administration toutes les informations d'ordres pédagogique et administratif, ainsi que les informations relatives aux activités scientifiques, culturelles ou sportives de PSL.

Sauf à la demande de l'autorité judiciaire ou d'une autorité administrative dûment habilitée, PSL n'exerce aucune surveillance ni aucun contrôle éditorial sur les messages envoyés dans le cadre de la messagerie électronique individuelle. PSL ne pourra être tenue pour responsable des propos qui y seront tenus. Néanmoins, PSL se réserve le droit de désactiver temporairement ou définitivement l'adresse électronique individuelle pour le cas où elle aurait été utilisée pour propager des propos constitutifs d'une infraction pénale ou qui incitent à la commission d'une infraction pénale, dans un délai de 5 jours après avoir demandé au titulaire de la messagerie concernée de fournir toutes explications.

Article 5 - Assiduité et ponctualité

Sauf exceptions prévues au sein des programmes de la formation suivie, les cours et les examens ont un caractère obligatoire. Ils peuvent se dérouler du lundi au samedi inclus.

L'assiduité et la ponctualité sont des obligations de scolarité qui s'étendent à l'ensemble des éléments de la formation. Toute absence doit être justifiée auprès de l'administration de la formation et de

l'enseignant(e) concerné(e).

L'étudiant qui fournira un certificat médical falsifié sera traduit en conseil de discipline et risquera l'exclusion de toute université française pour une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans.

Des retards répétés peuvent être comptabilisés comme une absence.

Lorsqu'un cours est annulé et une séance de remplacement programmée, l'assiduité est obligatoire sauf dans le cas d'un conflit horaire entre plusieurs cours ou d'une obligation personnelle ne pouvant être déplacée dûment justifiée auprès de la scolarité de la formation. Dans ce dernier cas, l'appréciation de la situation est laissée à l'administration de la formation.

Article 6 - Fraude et plagiat

En cas de flagrant délit de fraude ou de tentative de fraude aux examens, le responsable de la surveillance de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude (sans interrompre pour autant la participation à l'épreuve entamée) et transmet les éléments à la direction de sa formation afin d'engager la procédure disciplinaire.

Le plagiat est constitué lorsque l'étudiant a rendu un travail qui ne permet pas de distinguer sa pensée propre d'éléments d'autres auteurs il peut se caractériser par l'absence de citation d'un groupe de mots consécutifs, par la reformulation ou la traduction, par la copie.

Le logiciel anti-plagiat Compilatio a été déployé au printemps 2020. Il permet aux enseignants de contrôler l'originalité des travaux rendus.

En cas de soupçon de plagiat, l'enseignant doit informer l'équipe de direction de la formation et lui communiquer les éléments dont il dispose. Lorsqu'un plagiat est avéré, la note de 0 est attribuée à l'évaluation. Une procédure disciplinaire peut être déclenchée. La sanction peut aller jusqu'à l'exclusion.

Article 7 - Bizutage

L'article 225-16-1 du code pénal dispose que : « Hors les cas de violences, de menaces ou d'atteintes sexuelles, le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaires et socio-éducatif est puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500€ d'amende ».

Hors les sanctions pénales prévues par cet article, des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive seront prises à l'égard des étudiants responsables d'actes de bizutage.

Article 8 - Règlements intérieurs des établissements partenaires d'enseignement ou de logement

Lorsque des formations ont lieu au sein de locaux d'établissements de PSL et de partenaires, les étudiants sont tenus de prendre connaissance et de respecter les règlements intérieurs des différents établissements. Tout manquement à l'un de ces règlements peut faire l'objet de sanctions disciplinaires.

Lorsque les étudiants bénéficient d'un logement grâce à un partenariat (internat du Lycée Henri-IV pour les étudiants mineurs du CPES, résidence Honorat ou fondation Deutsche de la Meurthe de la Cité Internationale Universitaire de Paris pour les étudiants du CPES, ou tout autre établissement qui passerait une convention avec PSL), ils sont tenus de respecter les locaux, de prendre connaissance et de respecter les règlements internes à ces établissements. Tout manquement peut faire l'objet de sanctions disciplinaires et d'une exclusion de ces infrastructures ou de la formation.

Article 9 - Respect d'autrui et du principe de laïcité

Sont strictement interdits les actes de prosélytisme, les manifestations de discrimination, les incitations à la haine et toute forme de pression physique et psychologique visant à imposer un courant de pensée religieux, philosophique ou politique qui s'opposerait au principe de laïcité et plus généralement de violences physiques ou verbales punies par les textes législatifs ou réglementaires.

Aucune raison d'ordre religieux, philosophique, politique, ainsi qu'aucune considération de sexe ne peut être invoquée pour refuser de participer à certains enseignements, empêcher d'étudier certains ouvrages ou auteurs, refuser de participer à des examens, contester les sujets, les choix pédagogiques ou des examinateurs. Le port de tenues ne permettant pas l'identification des étudiants est prohibé.

Article 10 - Sanctions disciplinaires

Tout manquement au présent règlement peut faire l'objet d'une sanction disciplinaire, allant de l'avertissement à l'exclusion définitive.

Conformément à l'article 15-4 du règlement intérieur de l'Université PSL, les membres de la section disciplinaire sont désignés respectivement par par et parmi les membres du Sénat académique. .

Le président de la section disciplinaire est un Professeur des universités. Il est élu par l'ensemble des enseignants de la section.

La section disciplinaire est saisie par le président de PSL.

Les sanctions sont fixées par un décret en Conseil d'État. Elles peuvent aller de l'avertissement à l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Article 11 - Jurys de délibération

Les jurys de fin de semestre et de fin d'année prennent les décisions qui leur incombent en toute souveraineté et en toute indépendance à partir de l'ensemble des résultats obtenus par chaque étudiant.

Toute contestation doit être formulée par écrit et adressée aux responsables de la formation concernée dans un délai d'un mois à compter de la publication des résultats. Il est rappelé que les étudiants ne peuvent pas remettre en cause le pouvoir souverain d'appréciation du jury.

Article 12 - Aménagements de scolarité

Les étudiants peuvent obtenir des aménagements de scolarité dans certaines situations. Ces aménagements sont accordés par la direction de la formation concernée.

Peuvent bénéficier d'un régime spécial d'études, en application des dispositions de l'arrêté du 23 avril 2002, les étudiants appartenant aux catégories suivantes :

- Les étudiants chargés de famille ;
- Les étudiants engagés dans plusieurs cursus universitaires ;
- Les étudiants handicapés ;
- Les sportifs de haut niveau.

Au titre de ce régime spécial, les étudiants concernés et qui en font expressément la demande auprès du

responsable de la formation peuvent bénéficier d'une dispense d'assiduité pour une partie des éléments constitutifs du cursus.

Par ailleurs, les étudiants indisponibles pour raison de santé sur une période d'au moins 30 jours consécutifs pourront demander à bénéficier du régime spécial. Le responsable de la formation précisera l'application de cette disposition, soit pour la période d'indisponibilité, soit pour l'ensemble du semestre, au vu de la demande de l'étudiant et des justificatifs médicaux présentés.

Les étudiants justifiant d'une activité salariée peuvent, sur leur demande dûment motivée, bénéficier de ce régime spécial. Le responsable de la formation apprécie la demande des étudiants concernés en tenant compte des justificatifs fournis et des exigences spécifiques du cursus.

Dans tous les cas, sauf motif grave et imprévisible survenant en cours de scolarité, les candidats intéressés par le régime spécial devront en faire la demande dans le mois qui suit le début des enseignements auprès du responsable de la formation.

Article 13 - Interruption d'études

L'étudiant qui est empêché de poursuivre ses études ou qui choisit de les interrompre pour des motifs personnels, peut demander à bénéficier d'une interruption d'études pendant un an. La demande d'interruption est transmise à la direction du programme qui prend une décision au vu du dossier de l'étudiant.

Durant l'année d'interruption, l'étudiant n'est plus inscrit : il n'a donc plus à ce titre d'assurance sociale étudiante et ne peut demander le bénéfice d'une convention de stage impliquant PSL.

Il a cependant le droit de réintégrer son cursus à l'issue de cette année.

Article 14 - Césure

La césure consiste, pour un étudiant, à suspendre ses études pendant une période de 6 mois ou d'un an afin de suivre une autre formation ou de vivre une expérience personnelle, professionnelle ou d'engagement en France ou à l'étranger.

Elle contribue à la maturation des choix d'orientation, au développement personnel, à l'acquisition de compétences nouvelles.

La demande de césure est un droit pour l'étudiant, mais l'établissement décide des modalités de mise en oeuvre qui figurent au règlement des études.

L'étudiant peut demander à bénéficier d'un semestre ou d'une année de césure par une demande motivée auprès de son responsable de formation. Elle est accordée par la direction de la formation concernée.

Durant la période de césure, l'étudiant reste inscrit administrativement à l'université, ce qui lui permet de préserver l'ensemble des droits attachés au statut d'étudiant. Il réintègre son cursus à l'issue de cette année.

La période de césure est indivisible : elle est au minimum d'un semestre universitaire et au maximum d'une année universitaire et débute obligatoirement en même temps qu'un semestre universitaire.

La césure peut être effectuée dès la première année du cursus mais ne peut l'être après la dernière année de cursus. Elle peut prendre plusieurs formes :

- Formation dans un autre domaine en France ;
- Formation dans un autre domaine à l'étranger ;
- Expérience professionnelle (emploi) ;
- Stage sous condition d'une inscription dans une autre formation pendant l'année de césure ;
- Engagement bénévole ;
- Volontariat (solidarité internationale, international, associatif, européen, en administration, en entreprise) ;
- Service civique ;
- Entrepreneuriat (dans le cadre du dispositif PEPITE et sous statut étudiant entrepreneur) ;
- Autre expérience personnelle (autre qu'un stage).

La période de césure, lorsqu'elle est d'une durée égale à un semestre, peut prendre la forme d'un stage ou d'une période en milieu professionnel, au sens de la loi du 10 Juillet 2014 tendant à l'encadrement des stages et l'amélioration du statut des stagiaires et du dispositif du service civique. En particulier, le stage ne pourra excéder une période de 6 mois et devra être inclus dans une formation dispensant au minimum 200 h de formation. Dans ce cas seulement, la césure donne lieu à signature d'une convention de stage. Il n'est pas possible de bénéficier d'une période de césure sur une année universitaire entière pour réaliser un stage (sauf si l'étudiant est inscrit dans une autre formation pendant son année de césure).

Si la période de césure consiste à suivre une formation, l'étudiant peut conserver automatiquement le bénéfice de la bourse d'enseignement supérieur (s'il continue de remplir les conditions habituelles d'assiduité, de présence aux examens et de progression dans les études).

Dans tous les autres cas de césure, le droit à bourse peut être maintenu sur décision du Président de l'université. Lorsque le droit à bourse est maintenu, celui-ci entre dans le décompte du nombre de droits à bourse ouverts à l'étudiant au titre de chaque cycle d'études.

Article 15 - Propriété intellectuelle, publications et diffusion des supports

L'utilisation du nom et du logo d'un établissement-composante de PSL et de PSL est prohibée, sauf dans le cadre de travaux effectués au sein de la formation et avec l'accord de la direction de la communication, à qui la demande est adressée.

Lorsque les étudiants ont des raisons de communiquer avec un public extérieur à l'Université PSL (reportages, journalisme, promotion, etc.), ils doivent d'abord consulter les services chargés des admissions ou de la communication.

L'établissement met à la disposition des personnes suivant une formation des publications et ressources pédagogiques protégées par la législation sur le droit d'auteur. L'utilisation de ces ressources obéit aux règles suivantes : la reproduction partielle ou intégrale d'un ouvrage est interdite sans l'accord de l'auteur et/ou de l'éditeur. La copie réalisée par une personne suivant une formation doit être destinée à un usage exclusivement privé, ce qui exclut notamment toute reprographie à des fins collectives ou toute mise en ligne sur internet.

Quel que soit le mode de diffusion, y compris de façon dématérialisée, sauf dispositions contractuelles contraires, les travaux réalisés dans le cadre de la formation par une ou plusieurs personnes suivant une formation, leur appartiennent.

Les personnes suivant une formation peuvent, sous leur responsabilité, rédiger et diffuser des

publications dans l'enceinte de l'établissement conformément aux conditions exposées ci-dessous. Toute publication ne peut être diffusée dans l'enceinte de l'établissement qu'après accord préalable du responsable de sa formation.

Les publications, quel que soit le support de diffusion (papier ou numérique), doivent respecter les lois en vigueur, notamment la loi du 29 juillet 1881, et ne doivent pas porter atteinte à l'ordre public ni aux droits des tiers. En particulier

- Les messages ne doivent pas contenir d'insultes, d'attaques personnelles, d'atteintes à la dignité humaine, de déclarations discriminatoires, racistes ou sexistes.
- Le droit de réponse doit être assuré.
- Avant leur diffusion, le responsable de la formation doit recevoir une copie des publications diffusées ou distribuées dans l'enceinte de l'établissement. Cette copie doit comporter notamment l'indication du nom du ou des auteurs des articles, ainsi que l'indication du responsable de la publication, le moment et le lieu de diffusion.

La responsabilité personnelle des auteurs est engagée par tous leurs écrits. En cas de manquement aux dispositions ci-dessus, le Président de l'Université (ou son représentant) peut suspendre ou interdire la diffusion de la publication à l'intérieur de l'établissement.

Les photographies et films réalisés par les personnes suivant une formation dans l'enceinte de l'établissement sont soumis à l'autorisation préalable du responsable de leur formation ainsi que des personnes figurant sur les photographies et films.

Article 16 : Droit à l'image

Les étudiants inscrits aux formations de PSL acceptent la captation et l'utilisation de leur image dans le cadre de l'organisation de leur formation et de la vie étudiante (utilisation de photo, de vidéo ou de témoignage sur tous supports). Pour la promotion de celles-ci, ils sont libres de le refuser. L'utilisation de son image fait l'objet d'une autorisation signée par l'étudiant, dans le respect des dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Eu égard au respect au droit d'auteur et au droit à l'image des enseignants-chercheurs, chaque étudiant s'interdit expressément à reproduire et diffuser sans autorisation préalable toute captation de cours, notamment sur les réseaux sociaux.

Article 17 : Protection des données personnelles

Pour l'organisation de ses formations, PSL est amené à collecter et traiter des données personnelles de ses étudiants, conformément à ses obligations de service public. A ce titre, elle est garantie le respect des

dispositions législatives et règlement en vigueur et notamment le règlement européen n°679/2016 dit « Règlement général pour la protection des données » (RGPD).

Les données concernées peuvent être des données de civilité, ses coordonnées et des informations sur le cursus universitaire et sur leur situation économique. Elles sont traitées dans le seul but d'organiser les formations dispensées ainsi que les actions de vie étudiante.

Tout étudiant peut exercer ses droits d'accès et de rectification de ses données en transmettant une demande à : donnees.personnelles@psl.eu

TITRE II – LES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DU CPES

Article 18 – Modalités de recrutement

En première année, les candidatures des étudiants se font par l'intermédiaire du système d'admission post-bac (Parcoursup), lequel indique la liste des pièces à fournir par les candidats. Pour chacune des 3 filières (Humanités, Sciences, Sciences économiques, sociales et juridiques), la sélection des candidatures est réalisée par une commission d'admission, où sont notamment représentés la directrice du CPES, la directrice-adjointe du CPES et les directeurs des études de la filière concernée.

En deuxième et troisième années, les candidatures se font par un site Internet dédié, qui indique la liste des pièces à fournir et qui est accessible partir du site Internet de PSL. La sélection des candidatures est réalisée par une commission d'admission, où sont notamment représentés la directrice du CPES, la directrice-adjointe du CPES et les directeurs des études des filières. La liste des candidats retenus est dressée sous forme de procès-verbal, signé par la directrice du CPES ou son représentant. Une liste complémentaire peut également être dressée selon les mêmes conditions.

Article 19 - Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique s'effectue au sein d'une des trois filières. Elle consiste à formuler dans un contrat d'études le choix des parcours et des enseignements, notamment des majeures, mineures, cours obligatoires au choix (dits « électifs ») et cours optionnels. Le contrat d'études est complété en ligne par l'étudiant à travers son interface étudiante et validé par le directeur des études de la filière au cours du premier mois de chaque semestre. Les étudiants sont tenus de choisir des enseignements compatibles avec le planning fixé par la scolarité. Sauf difficulté particulière, aucun changement d'enseignement ou d'horaire ne peut avoir lieu une fois que le contrat d'études est validé.

L'inscription pédagogique est obligatoire. En l'absence d'inscription pédagogique, l'étudiant n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

En cas de difficulté, avant la validation des inscriptions pédagogiques, il appartient à chaque étudiant(e) de fournir auprès de la responsable de la scolarité, le justificatif des contraintes particulières qu'il (elle) peut rencontrer. Les étudiants sont tenus de suivre de façon assidue des enseignements choisis, y compris les cours optionnels.

Disposition spécifique à la préparation aux tests d'anglais

Des séances de préparation aux tests d'anglais (IELTS, TOEFL et TOEIC) sont organisées au premier semestre de la troisième année. Les frais d'inscription à ces tests peuvent être pris en charge par l'Université PSL, sous réserve d'une présence assidue à ces séances de préparation. Au plus une absence justifiée sera autorisée.

Article 20 - Types d'enseignements et modalités

Les enseignements au sein du CPES peuvent prendre les formes les plus diverses : cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, sorties culturelles et pédagogiques, projets tutorés, dossiers et mémoires de recherche, etc.

Les enseignements peuvent se faire en présentiel et/ou à distance pour des raisons sanitaires notamment. Dans ce cas, l'enseignant informera les étudiants des modalités spécifiques de son cours ainsi que des outils numériques utilisés.

Un étudiant qui rencontre des difficultés d'accès à l'enseignement à distance doit en informer l'assistante de formation en charge de son année dans les meilleurs délais. À défaut, toute absence de connexion à un cours à distance sera considérée comme une absence non justifiée.

Article 21 - Principes généraux sur les évaluations

Les enseignements de la première année (CPES 1) à la troisième année (CPES 3) du CPES sont organisés en semestres 1 à 6.

La validation des semestres 1 à 4 repose sur le principe du contrôle continu intégral.

La validation des semestres 5 et 6 repose sur le principe mixte du contrôle continu et de l'examen terminal.

Chaque semestre est constitué de plusieurs unités d'enseignement ou UE (cf. art. 21), lesquelles se composent de plusieurs éléments constitutifs ou EC. Les éléments constitutifs correspondent aux différents cours suivis par l'étudiant. La note finale d'un EC est obtenue en contrôle continu pour les semestres 1 à 4, et par la moyenne du contrôle continu et/ou de l'examen terminal pour les semestres 5 et 6. Les notes de contrôle continu peuvent faire intervenir plusieurs éléments : assiduité, notes de participation, interrogations écrites ou orales, devoirs, etc.

Dans tous les cas, les copies doivent être remises aux étudiants avant l'évaluation suivante.

Les modalités d'évaluation pour chaque EC sont annoncées en début de semestre et ne peuvent pas être modifiées en cours de semestre sauf circonstances exceptionnelles et accord écrit préalable de la direction du CPES.

Le contrôle des connaissances par Contrôle Continu Intégral se définit ainsi : l'évaluation des aptitudes et de l'acquisition des connaissances résulte d'une pluralité d'évaluations diversifiées (assiduité, notes de participation, interrogations écrites ou orales, devoirs, etc.), réparties sur l'ensemble du semestre. Il n'y a donc pas d'examen terminal en fin de semestre.

Sauf disposition contraire précisée dans le livret des enseignements, en cas de contrôle continu intégral, pour chaque EC de deux heures hebdomadaires ou plus, la moyenne sera basée sur un minimum de 3 évaluations dont l'une au moins devra être une épreuve en temps limité permettant un contrôle de l'identité de l'étudiant. Aucune évaluation ne pourra contribuer pour plus de 50% de la note finale de l'EC.

Un étudiant absent à un examen se voit attribuer la note de zéro. Si cette absence est justifiée, l'enseignant met en place les modalités d'un rattrapage. La nouvelle note se substitue au zéro. Il peut aussi convenir de ne pas prendre en compte cette épreuve dans le calcul de la moyenne de l'EC dès lors que le nombre d'évaluations est suffisant et que l'épreuve considérée ne représente pas plus de 40 % de la note finale.

Une épreuve de contrôle continu intégral ne fait pas l'objet de convocation si elle a lieu pendant une heure d'enseignement obligatoire. La date, l'heure, le lieu de l'épreuve de contrôle continu intégral qui se déroule en dehors d'une heure d'enseignement obligatoire doit faire l'objet d'une annonce par courrier électronique au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 22 - Validation d'une UE et rattrapages

Chaque UE est composée de plusieurs EC. La note finale d'une UE est la moyenne des notes finales obtenues dans le cadre de chaque EC qui compose l'UE.

Pour les semestres 1 à 6, une UE dont la note finale est supérieure ou égale à 10/20 est validée, sous réserve que la note finale de chacun des EC qui constituent cette UE soit supérieure ou égale à 6/20. La validation de l'UE emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Un EC est définitivement acquis dès lors que la note obtenue par l'étudiant est supérieure ou égale à 10/20. Il donne droit à des ECTS.

Un étudiant qui, pour des raisons dûment justifiées auprès de la scolarité (raisons médicales notamment), a obtenu une note finale inférieure à 6/20 à une EC sera autorisé à passer une épreuve de rattrapage. L'enseignant met, alors, en place les modalités d'un rattrapage avant le jury de fin de semestre. La nouvelle note se substitue à la note initiale.

Article 23 - Validation d'un semestre

Chaque semestre est constitué :

- pour le CPES 1
 - D'une unité d'enseignement (UE) constituée par le tronc commun, incluant le cours obligatoire au choix (ou « électif ») ;
 - D'une UE spécifique à chaque filière.

- pour le CPES 2 :

Filière Sciences	Filière Humanités	Filière SESJ
- d'une UE de tronc commun incluant un électif - d'une UE spécifique pour chaque parcours choisi	- d'une UE de tronc commun - d'une UE spécifique correspondant à la première majeure choisie par l'étudiant - d'une UE spécifique correspondant à la seconde majeure choisie par l'étudiant ou d'une UE correspondant à la mineure et au cours obligatoire choisie par l'étudiant	- d'une UE de tronc commun - d'une UE spécifique correspondant à la première majeure choisie par l'étudiant - d'une UE spécifique correspondant à la seconde majeure choisie par l'étudiant ou d'une UE correspondant à la mineure et au cours obligatoire choisi par l'étudiant

Dispositions spécifiques aux filières Humanités et SESJ :

Lorsque les deux majeures dépendent de filières différentes, la filière d'inscription est déterminée par le choix d'une majeure et du cours des "pratiques de la recherche" dans cette filière.

- Pour le CPES 3, le semestre est constitué d'une unique UE qui regroupe l'ensemble des EC obligatoires.

Un semestre est considéré comme validé si la note finale de chaque UE est supérieure ou égale à 10/20 et si la note finale de chaque EC est supérieure ou égale à 6/20. Le jury peut décider de procéder à la mise en œuvre de compensations entre des UE du 1er et des UE du 2e semestre, ainsi qu'entre des EC du 1er semestre et des EC du 2e semestre.

Disposition spécifique au Certificat de Médias et Journalisme (CMJ) :

Les étudiants du CPES 3 des spécialisations Philosophie, Histoire, Histoire et théories des arts, Sociologie et science politique et Économie et société peuvent postuler au CMJ organisé par l'Institut Pratique du Journalisme (Dauphine-PSL). Ceux d'entre eux admis dans ce cursus, suivront alors, au titre de leur contrat d'études, les quatre cours constitutifs du CMJ. Les deux cours pratiques seront choisis en cours obligatoires au choix et les deux cours pratiques en options facultatives. S'ils valident les crédits de ces cours, ils se verront alors remettre le Certificat de Médias et Journalisme.

Article 24 - Validation d'une année et passage dans l'année supérieure

La note finale de l'année correspond à la moyenne des notes finales des deux semestres qui constituent l'année. Une année est définitivement validée si la note finale de l'année est supérieure ou égale à 10/20, sous réserve que les conditions de validation des UE soient respectées. La validation d'une année entraîne la validation de chacun des deux semestres et de toutes les UE les composant. Elle emporte l'acquisition des crédits européens afférents (crédits ECTS) et vaut autorisation de passage en année supérieure.

Cette autorisation ne permet pas automatiquement l'accès à la spécialisation ou à la majeure choisie par l'étudiant.

Pour le passage en deuxième année, l'accès à une majeure est conditionné à l'obtention d'une note finale supérieure ou égale à 10/20 en CPES 1 dans la discipline correspondant à la majeure. Un étudiant n'ayant pas suivi la discipline correspondante en CPES 1, que ce soit dans le cadre de son cursus obligatoire ou en option, ne pourra pas choisir la majeure correspondante en deuxième année.

Pour le passage en troisième année, la validation du choix de la spécialisation est conditionnée à l'obtention d'une note finale supérieure ou égale à 10/20 dans la majeure correspondante en deuxième année.

Il appartient au jury de valider l'accès à une majeure de deuxième année ou à une spécialisation de troisième année, ou de proposer à l'étudiant un autre parcours adapté à ses résultats.

En fonction de la moyenne finale de l'année, le jury de fin d'année attribue à tout étudiant déclaré « reçu », l'une des mentions suivantes :

- mention Passable (P), si $10 \leq MF < 12$;
- mention Assez Bien (AB), si $12 \leq MF < 14$;
- mention Bien (B), si $14 \leq MF < 16$;
- mention Très Bien (TB), si $MF \geq 16$ (si la note finale est supérieure ou égale à 16).

Passage conditionnel de CPES 1 à CPES 2 ou de CPES 2 à CPES 3 : un étudiant n'ayant pas validé sa première ou sa deuxième année peut être admis à poursuivre ses études dans l'année supérieure selon sa situation après avis du jury de fin d'année. Il lui faudra valider les crédits restants l'année suivante.

Disposition spécifique à la majeure Droit pour le passage en troisième année du CPES :

Les étudiants ayant validé la deuxième année du CPES et ayant obtenu plus de 10/20 à la majeure Droit sont autorisés à s'inscrire dans la spécialisation Droit et gouvernance publique en troisième année.

S'ils ont validé la majeure économie en deuxième année et ont obtenu plus de 10/20 à l'EC d'introduction à la comptabilité, ils peuvent être admis sur demande en double licence Droit-Gestion à Paris-Dauphine en troisième année. Ils ne sont plus étudiants du CPES et s'acquittent des droits d'inscription progressifs de Paris-Dauphine.

Article 25 – Inscription administrative (dispositions spécifiques à la troisième année)

En troisième année, les étudiants de la filière SESJ et des spécialisations Mathématiques et Informatique de la filière sciences sont inscrits administrativement à l'université Paris-Dauphine dans la licence correspondant à leur spécialisation, en parallèle de leur inscription au CPES. Cette inscription s'effectue à titre gracieux.

Article 26 - Comptabilisation des options facultatives

Les étudiants peuvent, avec l'accord du directeur de filière, s'inscrire dans une ou des « options facultatives » qui peuvent, sous conditions fixées par la direction du CPES, être des cours dispensés par les établissements-composantes. Trois options facultatives au maximum sont autorisées chaque semestre.

Les notes de toutes les options suivies durant le semestre figurent sur le relevé de notes semestriel.

En CPES 1, CPES 2 et CPES 3, dès lors que l'étudiant a validé son semestre, le jury peut ajouter à la moyenne finale du semestre 1/20 des points situés au-dessus de la moyenne (10/20) de chaque note finale obtenue par l'étudiant dans chacune de ses options facultatives, ajout plafonné à 0,5 points par semestre. Par exemple, un étudiant ayant validé son semestre 1 avec une moyenne générale de 12/20, et ayant obtenu une note finale de 14/20 à son option facultative, se voit attribuer un supplément de 0,2 points, validant ainsi son semestre avec 12,2/20 de moyenne générale. Le même étudiant, s'il a suivi deux options facultatives et obtenu pour chacune d'elle la note finale de 14/20, se voit attribuer un supplément de 0,4 points, validant ainsi son semestre avec 12,4/20 de moyenne générale. Le même étudiant, s'il a suivi deux options facultatives et obtenu pour chacune d'elle la note finale de 17/20, se voit attribuer un supplément de 0,5 points, validant ainsi son semestre avec 12,5/20 de moyenne générale.

Les options facultatives ne peuvent être comptabilisées pour majorer la moyenne générale d'un étudiant qui n'aurait pas préalablement validé son semestre.

L'abandon d'une option facultative en cours de semestre se traduit par la note zéro.

Une note inférieure à 10/20 dans une option facultative n'influe pas sur la validation du semestre.

Disposition spécifique pour le sport EC « PSL sport »

Les étudiants de CPES1 sont autorisés à suivre un cours de sport au titre de leur option facultative, les étudiants de CPES2 et CPES3 au titre d'une option facultative ou d'un enseignement obligatoire (complément d'une mineure ou dans le tronc commun).

La liste des disciplines sportives dans lesquelles ils peuvent s'inscrire est communiquée chaque année par PSL sport, en accord avec la direction du CPES.

Pour que cette EC « PSL Sport » soit inscrite au contrat d'études de l'étudiant et figure sur son relevé de notes, l'étudiant doit faire au préalable son inscription pédagogique auprès du service scolarité du CPES, se signaler auprès du professeur de sport de l'activité choisie, puis s'inscrire auprès du service « PSL sport ».

Une note sera alors attribuée à l'étudiant à la fin du semestre par PSL sport, cette note sera communiquée au service de scolarité du CPES.

Article 27 – Conditions d'obtention du diplôme et mentions

L'obtention du diplôme est conditionnée à l'obtention de chacune des années d'étude au sein du CPES dans les conditions mentionnées à l'article 25.

Une moyenne finale (MF) est attribuée à l'étudiant pour l'obtention de son diplôme, elle correspond à la meilleure des notes suivantes :

- Soit la moyenne finale obtenue en CPES 3 ;
- Soit la moyenne des moyennes annuelles obtenues au sein du CPES.

Seuls les semestres suivis au sein du CPES peuvent être pris en compte dans le calcul de cette moyenne finale du diplôme.

En fonction de cette moyenne finale du diplôme, le jury de fin d'année attribue à tout étudiant déclaré « reçu », l'une des mentions suivantes :

- mention Passable (P), si $10 \leq MF < 12$;
- mention Assez Bien (AB), si $12 \leq MF < 14$;
- mention Bien (B), si $14 \leq MF < 16$;
- mention Très Bien (TB), si $MF \geq 16$ (si la note finale est supérieure ou égale à 16).

Conformément à l'article 11 du présent règlement, le jury de fin d'année peut attribuer une mention à un étudiant dont la note ne correspond pas à ces exigences. Les options facultatives sont prises en compte au moment du jury pour l'octroi d'une mention.

Article 28 - Assiduité et justification des absences

Le CPES est une formation exigeante. Les cours et les examens peuvent se dérouler du lundi au samedi inclus. Lors de chaque cours, les enseignants procèdent à l'appel des présents et établissent un relevé des absences qui est reporté dans le logiciel de scolarité.

C'est auprès du service de la scolarité que les étudiants ont à justifier de leurs absences éventuelles, tout en informant leurs enseignants. Le justificatif de l'absence (original ou copie) est produit dans les meilleurs délais, et au plus tard une semaine après le jour de l'absence constaté.

Une absence est justifiée par l'un des motifs ou documents suivants : certificat de transport ou de maladie ; certificat de décès d'un proche (parent, grand-parent, frère ou sœur, enfant, conjoint(e), compagnon ou compagne, tuteur(e) d'un(e) étudiant(e) mineur(e) ; congé maternité ou paternité ; accouchement ; accouchement de la conjointe ou compagne ; constat d'un chevauchement d'épreuves au sein d'un même cursus ; convocation à une épreuve de concours de la fonction publique, à une épreuve d'entrée dans une école ou à une épreuve de concours sportif de haut niveau ; participation à un jury d'assise, convocation d'élue(e) étudiant(e) à une instance universitaire, de l'établissement comme à l'échelle académique ou nationale.

Un étudiant absent à un examen se voit attribuer la note de zéro. Si cette absence est justifiée, l'enseignant met en place les modalités d'un rattrapage. La nouvelle note se substitue au zéro. Il peut aussi convenir de ne pas prendre en compte cette épreuve dans le calcul de la moyenne de l'EC dès lors que le nombre d'évaluations est suffisant et que l'épreuve considérée ne représente pas plus de 40 % de la note finale.

Une copie non rendue par un étudiant présent à un examen se voit attribuer la note de zéro.

Dès que l'étudiant est signalé absent trois fois dans un EC au cours d'un même semestre, sans justification valable, il obtient la note finale de zéro à cet EC.

Dans le cas d'une évaluation « à distance » rendue nécessaire pour des raisons sanitaires en particulier, si un étudiant ne peut réaliser l'évaluation pour des raisons techniques (débit réseau réduit, zone blanche...) et/ou pour des situations personnelles ou familiales, l'étudiant devra se signaler auprès du service scolarité, en amont de l'épreuve. Il devra compléter et signer une « attestation sur l'honneur » expliquant la situation dans laquelle il se trouve. Cette attestation sera communiquée au service scolarité du CPES. La directrice du CPES, avec les directeurs de filières et les enseignants concernés, pourront décider de la mise en place d'un « rattrapage » selon des modalités qui seront communiquées à l'étudiant.

Article 29 - Changements de filières

Les étudiants souhaitant changer de filière au sein de leurs études peuvent en faire la demande auprès de la direction du CPES, soit au cours du mois de la rentrée, soit à l'issue du premier semestre, soit au jury de délibération en fin d'année pour la rentrée suivante. La direction du CPES rend sa décision après consultation du directeur des études de la filière et des coordinateurs d'enseignements concernés.

Article 30 – Redoublement

Le redoublement n'est pas de droit et reste exceptionnel. Le jury de fin d'année peut le proposer pour des motifs médicaux ou tenant à la situation personnelle de l'étudiant. Il est accordé par la direction du CPES. Un seul redoublement par année d'études peut être autorisé par décision du jury, sauf raisons exceptionnelles.

Le jury de fin d'année peut accorder à l'étudiant redoublant un report d'une partie ou de toutes les notes des EC de l'année précédente dont la moyenne semestrielle était supérieure ou égale à 10/20.

Article 31 - Jurys du CPES

Le jury du CPES est présidé par la directrice du CPES ou son représentant ainsi que le directeur des études de la filière concernée.

Le jury établit un procès-verbal indiquant la liste des étudiants déclarés « reçus » ou « ajournés » et attribue les mentions. Le jury peut attribuer une mention à un étudiant dont la note ne correspond pas aux exigences précisées à l'article 26 .

Le jury peut accorder à un étudiant un semestre dont la note finale est inférieure à 10/20. Le jury peut accorder à un étudiant une UE dont la note finale est inférieure à 10/20.

Article 32 - Pilotage pédagogique

Conseil pédagogique

Le Conseil pédagogique est l'instance de pilotage du CPES. Il se réunit hebdomadairement. Il comprend la directrice du CPES, la directrice-adjointe du CPES et les directeurs des études des filières.

Les directeurs des études de filières sont nommés par la directrice du CPES. Ils assurent la coordination des coordonnateurs d'enseignement de la filière, veillent au bon fonctionnement de la formation dans toutes les disciplines, accompagnent les étudiants dans leur orientation, participent aux commissions de sélection des étudiants et organisent les jurys de fin de semestre en lien avec l'équipe de direction. En lien avec les coordonnateurs d'enseignement, ils proposent à la direction du CPES les évolutions dans les maquettes d'enseignements.

Les coordonnateurs d'enseignement sont nommés par la directrice du CPES après consultation du directeur des études de la filière concernée. Ils assurent la coordination des équipes enseignantes de la discipline dont ils ont la charge, organisent des réunions régulières pour harmoniser les modes d'évaluation, planifier les examens, préparer les jurys de fin de semestre et assurer un suivi général des étudiants dans la discipline. Ils accompagnent les étudiants de 2^e année en vue de leur spécialisation en 3^e année et les étudiants de 3^e année en vue de leur choix d'un Master et de leur candidature.

Conseils de perfectionnement

Le Conseil pédagogique du CPES est assisté par des conseils de perfectionnement, qui correspondent aux filières du CPES.

Les conseils de perfectionnement du CPES sont des organes consultatifs, placés auprès de la direction pour examiner chaque année l'organisation générale du CPES, et certains de ses enseignements en particulier, afin de veiller à la pertinence académique de la formation et à l'adéquation entre l'offre de formation et les évolutions sociétales et professionnelles. Les conseils de perfectionnement réfléchissent notamment, pour la faciliter, à l'insertion professionnelle des diplômés du CPES, et assurent la liaison, de par sa composition, entre la formation, le monde académique et le monde professionnel extra-académique.

Chaque conseil de perfectionnement du CPES est présidé par la directrice du CPES. Il se réunit sur convocation de ce dernier. Il comprend :

- la directrice et la directrice-adjointe du CPES ;
- le directeur des études de la filière ;
- les coordonnateurs d'enseignement de la filière ;
- un représentant des personnels de scolarité désigné par le directeur du CPES ;
- des représentants étudiants de la filière ;
- un ancien élève du CPES ;
- des représentants du milieu académique dans et hors PSL ;
- des représentants des milieux socio-professionnels extra-académiques ;
- d'autres experts extérieurs peuvent être appelés ponctuellement à siéger au Conseil de perfectionnement.

Article 33 – Mise en œuvre d'une période de césure

En complément de l'article 14 du titre I – Dispositions communes à l'ensemble des formations du règlement de la scolarité et des études de PSL, la mise en œuvre d'une césure au sein du CPES se réfère au texte du décret n° 2018-372 du 18 mai 2018.

L'étudiant en césure doit obligatoirement être inscrit au CPES soit au même niveau d'études soit au niveau immédiatement supérieur à celui acquis selon le cas. Il s'acquitte de droits d'inscription à taux réduit. Il reste redevable de la CVEC.

Une seule année de césure peut être accordée au cours de la scolarité au CPES. Elle peut être accordée dès l'inscription en première année, entre la première et la deuxième année ou entre la deuxième et la troisième année.

Article 34 – Stages

Les stages sont des périodes temporaires de mise en situation en milieu professionnel au cours desquelles l'étudiante ou l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle. L'étudiant se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par l'établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil (Art L124-1 du code de l'éducation). Tout stage doit donner lieu à l'élaboration d'une convention de stage signée par l'ensemble des personnes mentionnées au niveau de la convention dont le président de l'université ou son représentant légal.

Les étudiantes et étudiants qui le souhaitent ont la possibilité d'effectuer un stage en dehors de la période scolaire, sous réserve de l'accord de la direction du CPES.

En CPES 3, les stages conventionnés doivent impérativement se terminer avant fin septembre. Les dates de début ou de fin de stage ne sauraient dispenser les étudiants des examens de rattrapage ou des premières semaines de la rentrée universitaire.

La convention de stage doit être complétée et signée par l'ensemble des parties, et un exemplaire doit être remis à l'assistante de formation avant le démarrage du stage. Elle doit obligatoirement préciser les missions attendues.

Toute convention de stage à l'étranger doit être accompagnée de l'annexe « Convention de stage à l'International » fournie par la scolarité.

Avant leur départ, les étudiants faisant une mobilité à l'international sont invités à s'inscrire sur le site Ariane (diplomatie.gouv.fr), qui permet de se signaler gratuitement et facilement auprès du ministère des Affaires Etrangères. Les stages dans les zones « formellement déconseillées » (zones rouges) et en zone « déconseillée sauf raison impérative » (zone orange) par le ministère des affaires étrangères ne sont pas autorisés.

Disposition spécifique aux étudiants souhaitant s'inscrire en spécialisation Droit en troisième année du CPES :

Les étudiantes et les étudiants ont l'obligation d'effectuer un stage ayant pour objet la découverte du monde du travail et l'acquisition d'une première expérience professionnelle.

Sont admis comme équivalent au stage, dès lors qu'ils sont effectués pendant la période requise :

- Les contrats de travail à temps complet pour une durée de 4 semaines ;
- Les contrats de travail à temps partiel représentant un nombre d'heures au moins égal à 120h.

La durée du stage est de 4 semaines. Les 4 semaines ont en principe vocation à être effectuées de manière continue auprès du même employeur. Une dérogation pourra être accordée après examen préalable de la situation particulière par la coordonnatrice pédagogique des enseignements de Droit au sein du CPES en lien avec la responsable pédagogique de la Licence Droit de Paris-Dauphine.

Le stage doit être achevé 7 jours avant la date de délibération du jury d'examen de la première session du CPES 3 Droit. Tout stage ou contrat de travail effectué dans les 2 ans précédant cette date sera réputé effectué pendant la période requise.

La validation du stage requiert la présentation de la convention de stage ou du contrat de travail original à l'assistant(e) de formation de la Licence Droit de Dauphine-PSL. Elle intervient à la date de fin du stage.

Disposition spécifique aux étudiants de CPESZ inscrits dans la filière Sciences :

Le projet de recherche réalisé au semestre 4 peut prendre la forme d'un stage dans un laboratoire de recherche. Dans ce cas, une convention de stage doit être établie selon les modalités précisées ci-dessus. Le stage donne lieu à une évaluation sous la forme d'un rapport de stage et d'une soutenance orale. Une note sera attribuée à l'étudiant.

TITRE III – LES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DU DIPLÔME D'ÉTABLISSEMENT SCIENCES POUR UN MONDE DURABLE « SMD »

Article 35 - Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste à formuler dans un contrat d'études le choix des parcours et des enseignements, notamment des majeures, mineures, cours obligatoires au choix (dits « électifs ») et cours optionnels. Le contrat d'études est complété en ligne par l'étudiant à travers son interface étudiante et validé par la ou le responsable académique de la formation au cours du premier mois de chaque semestre. Les étudiants sont tenus de choisir des enseignements compatibles avec le planning fixé par la scolarité. Sauf difficulté particulière, aucun changement d'enseignement ou d'horaire ne peut avoir lieu une fois que le contrat d'études est validé.

L'inscription pédagogique est obligatoire. En l'absence d'inscription pédagogique, l'étudiant n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

En cas de difficulté, avant la validation des inscriptions pédagogiques, il appartient à chaque étudiant(e) de fournir auprès de la responsable de la scolarité, le justificatif des contraintes particulières qu'il (elle) peut rencontrer. Les étudiants sont tenus de suivre de façon assidue des enseignements choisis, y compris les cours optionnels.

Article 36 - Types d'enseignements et modalités

Les enseignements de la formation peuvent prendre les formes les plus diverses : cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, sorties culturelles et pédagogiques, projets tutorés, dossiers et mémoires de recherche, etc.

Les enseignements peuvent se faire en présentiel et/ou à distance pour des raisons sanitaires notamment. Dans ce cas, l'enseignant informera les étudiants des modalités spécifiques de son cours ainsi que des outils numériques utilisés.

Un étudiant qui rencontre des difficultés d'accès à l'enseignement à distance doit en informer l'assistante de formation en charge de son année dans les meilleurs délais. À défaut, toute absence de connexion à un cours à distance sera considérée comme une absence non justifiée.

Article 37 - Principes généraux sur les évaluations

Les enseignements de la première année (SMD 1) à la troisième année (SMD 3) sont organisés en semestres 1 à 6. Chaque semestre est constitué de plusieurs éléments constitutifs ou EC. Les éléments constitutifs correspondent aux différents cours suivis par l'étudiant.

La validation des semestres 1 et 2 repose sur le principe du contrôle continu Intégral. Les notes de contrôle continu peuvent faire intervenir plusieurs éléments : assiduité, notes de participation, interrogations écrites ou orales, devoirs maison ou en classe, etc.

Dans tous les cas, les copies doivent être remises aux étudiants avant l'évaluation suivante.

Les modalités d'évaluation pour chaque EC sont annoncées en début de semestre et ne peuvent pas être modifiées en cours de semestre sauf circonstances exceptionnelles et accord écrit préalable de la direction de la formation.

Le contrôle des connaissances par Contrôle Continu Intégral se définit ainsi : l'évaluation des aptitudes et de l'acquisition des connaissances résulte d'une pluralité d'évaluations diversifiées (assiduité, notes de participation, interrogations écrites ou orales, devoirs, etc.), réparties sur l'ensemble du semestre. Il n'y a donc pas d'examen terminal en fin de semestre.

Sauf disposition contraire précisée dans le livret des enseignements, en cas de contrôle continu intégral, pour chaque EC de deux heures hebdomadaires ou plus, la moyenne sera basée sur un minimum de 3 évaluations dont l'une au moins devra être une épreuve en temps limité permettant un contrôle de l'identité de l'étudiant. Aucune évaluation ne pourra contribuer pour plus de 50% de la note finale de l'EC.

Un étudiant absent à un examen se voit attribuer la note de zéro. Si cette absence est justifiée, l'enseignant met en place les modalités d'un rattrapage. La nouvelle note se substitue au zéro. Il peut aussi convenir de ne pas prendre en compte cette épreuve dans le calcul de la moyenne de l'EC dès lors que le nombre d'évaluations est suffisant et que l'épreuve considérée ne représente pas plus de 40 % de la note finale.

Une épreuve de contrôle continu intégral ne fait pas l'objet de convocation si elle a lieu pendant une heure d'enseignement obligatoire. La date, l'heure, le lieu de l'épreuve de contrôle continu intégral qui se déroule en dehors d'une heure d'enseignement obligatoire doit faire l'objet d'une annonce par courrier électronique au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 38 - Validation d'un EC et rattrapages

Un EC est définitivement acquis dès lors que la note obtenue par l'étudiant est supérieure ou égale à 10/20. La validation d'un EC emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Un étudiant qui, pour des raisons dûment justifiées auprès de la scolarité (raisons médicales notamment), a obtenu une note finale inférieure à 6/20 à un EC sera autorisé à passer une épreuve de rattrapage. L'enseignant met, alors, en place les modalités d'un rattrapage avant le jury de fin de semestre. La nouvelle note se substitue à la note initiale.

Article 39 - Validation d'un semestre

Un semestre est considéré comme validé si la moyenne des EC pondérée par les ECTS correspondants est supérieure ou égale à 10/20 et si la note finale de chaque EC est supérieure ou égale à 6/20. Le jury peut décider de procéder à la mise en œuvre de compensations entre des EC du 1er semestre et des EC du 2e semestre.

Article 40 - Validation d'une année et passage dans l'année supérieure

La note finale de l'année correspond à la moyenne des notes finales des deux semestres qui constituent l'année. Une année est définitivement validée si la note finale de l'année est supérieure ou égale à 10/20, sous réserve que les conditions de validation des EC soient respectées. La validation d'une année entraîne la validation de chacun des deux semestres et de toutes les EC les composant. Elle emporte l'acquisition des crédits européens afférents (crédits ECTS) et vaut autorisation de passage en année supérieure.

En fonction de la moyenne finale de l'année, le jury de fin d'année attribue à tout étudiant déclaré « reçu », l'une des mentions suivantes :

- mention Passable (P), si $10 \leq MF < 12$;
- mention Assez Bien (AB), si $12 \leq MF < 14$;
- mention Bien (B), si $14 \leq MF < 16$;

- mention Très Bien (TB), si MF \geq 16 (si la note finale est supérieure ou égale à 16).

Passage conditionnel de première en deuxième année : un étudiant n'ayant pas validé sa première année peut être admis à poursuivre ses études dans l'année supérieure selon sa situation après avis du jury de fin d'année. Il lui faudra valider les crédits restants l'année suivante.

Article 41 - Comptabilisation des options facultatives

Les étudiants peuvent, avec l'accord du responsable de la formation, s'inscrire dans une ou des « options facultatives » qui peuvent être des cours dispensés par les établissements-composantes. Deux options facultatives au maximum sont autorisées chaque semestre.

Les notes de toutes les options suivies durant le semestre figurent sur le relevé de notes semestriel.

Dès lors que l'étudiant a validé son semestre, le jury peut ajouter à la moyenne finale du semestre 1/20 des points situés au-dessus de la moyenne (10/20) de chaque note finale obtenue par l'étudiant dans chacune de ses options facultatives, ajout plafonné à 0,5 points par semestre. Par exemple, un étudiant ayant validé son semestre 1 avec une moyenne générale de 12/20, et ayant obtenu une note finale de 14/20 à son option facultative, se voit attribuer un supplément de 0,2 points, validant ainsi son semestre avec 12,2/20 de moyenne générale. Le même étudiant, s'il a suivi deux options facultatives et obtenu pour chacune d'elle la note finale de 14/20, se voit attribuer un supplément de 0,4 points, validant ainsi son semestre avec 12,4/20 de moyenne générale. Le même étudiant, s'il a suivi deux options facultatives et obtenu pour chacune d'elle la note finale de 17/20, se voit attribuer un supplément de 0,5 points, validant ainsi son semestre avec 12,5/20 de moyenne générale.

Les options facultatives ne peuvent être comptabilisées pour majorer la moyenne générale d'un étudiant qui n'aurait pas préalablement validé son semestre.

L'abandon d'une option facultative en cours de semestre se traduit par la note zéro.

Une note inférieure à 10/20 dans une option facultative n'influe pas sur la validation du semestre.

Disposition spécifique pour le sport EC « PSL sport »

Les étudiants sont autorisés à suivre un cours de sport au titre d'un enseignement obligatoire au choix.

La liste des disciplines sportives dans lesquelles ils peuvent s'inscrire est communiquée chaque année par PSL sport.

Pour que cette EC « PSL Sport » soit inscrite au contrat d'études de l'étudiant et figure sur son relevé de notes, l'étudiant doit faire au préalable son inscription pédagogique auprès du service scolarité, se signaler auprès du professeur de sport de l'activité choisie, puis s'inscrire auprès du service « PSL sport ».

Une note sera alors attribuée à l'étudiant à la fin du semestre par PSL sport, cette note sera communiquée au service de scolarité de la formation.

Article 42 - Assiduité et justification des absences

Les cours et les examens peuvent se dérouler du lundi au samedi inclus. Lors de chaque cours, les enseignants procèdent à l'appel des présents et établissent un relevé des absences qui est reporté dans le logiciel de scolarité.

C'est auprès du service de la scolarité que les étudiants ont à justifier de leurs absences éventuelles, tout en informant leurs enseignants. Le justificatif de l'absence (original ou copie) est produit dans les meilleurs délais, et au plus tard une semaine après le jour de l'absence constaté.

Une absence est justifiée par l'un des motifs ou documents suivants : certificat de transport ou de maladie ; certificat de décès d'un proche (parent, grand-parent, frère ou sœur, enfant, conjoint(e), compagnon ou compagne, tuteur(e) d'un(e) étudiant(e) mineur(e) ; congé maternité ou paternité ; accouchement ; accouchement de la conjointe ou compagne ; constat d'un chevauchement d'épreuves au sein d'un même cursus ; convocation à une épreuve de concours de la fonction publique, à une épreuve d'entrée dans une école ou à une épreuve de concours sportif de haut niveau ; participation à un jury d'assise, convocation d'élu(e) étudiant(e) à une instance universitaire, de l'établissement comme à l'échelle académique ou nationale.

Un étudiant absent à un examen se voit attribuer la note de zéro. Si cette absence est justifiée, l'enseignant met en place les modalités d'un rattrapage. La nouvelle note se substitue au zéro. Il peut aussi convenir de ne pas prendre en compte cette épreuve dans le calcul de la moyenne de l'EC dès lors que le nombre d'évaluations est suffisant et que l'épreuve considérée ne représente pas plus de 40 % de la note finale.

Une copie non rendue par un étudiant présent à un examen se voit attribuer la note de zéro.

Dès que l'étudiant est signalé absent trois fois dans un EC au cours d'un même semestre, sans justification valable, il obtient la note finale de zéro à cet EC.

Dans le cas d'une évaluation « à distance » rendue nécessaire pour des raisons sanitaires en particulier, si un étudiant ne peut réaliser l'évaluation pour des raisons techniques (débit réseau réduit, zone blanche...) et/ou pour des situations personnelles ou familiales, l'étudiant devra se signaler auprès du service scolarité, en amont de l'épreuve. Il devra compléter et signer une « attestation sur l'honneur » expliquant la situation dans laquelle il se trouve. Cette attestation sera communiquée au service scolarité. Le responsable de la formation, en accord avec l'équipe pédagogique, pourra décider de la mise en place d'un « rattrapage » selon des modalités qui seront communiquées à l'étudiant.

Article 43 – Redoublement

Le redoublement n'est pas de droit et reste exceptionnel. Le jury de fin d'année peut le proposer pour des motifs médicaux ou tenant à la situation personnelle de l'étudiant. Un seul redoublement par année d'études peut être autorisé par décision du jury, sauf raisons exceptionnelles.

Le jury de fin d'année peut accorder à l'étudiant redoublant un report d'une partie ou de toutes les notes des EC de l'année précédente dont la moyenne semestrielle était supérieure ou égale à 10/20.

Article 44 – Jurys semestriels et de fin d'année

Les jurys sont présidés par la ou le responsable de la formation ou, à défaut, par la vice-présidente Licences et affaires académiques.

Le jury établit un procès-verbal indiquant la liste des étudiants déclarés « reçus » ou « ajournés » et attribue les mentions. Le jury peut attribuer une mention à un étudiant dont la note ne correspond pas aux exigences précisées à l'article 22.

Le jury peut accorder à un étudiant un semestre dont la note finale est inférieure à 10/20. Le jury peut accorder à un étudiant un EC dont la note finale est inférieure à 10/20.

Article 45 – Mise en œuvre d’une période de césure

En complément de l’article 14 du titre I – Dispositions communes à l’ensemble des formations du règlement de la scolarité et des études de PSL, la mise en œuvre d’une césure au sein de la formation « Sciences pour un monde durable » se référera au texte du décret n° 2018-372 du 18 mai 2018.

L’étudiant en césure doit obligatoirement être inscrit dans la formation soit au même niveau d’études soit au niveau immédiatement supérieur à celui acquis selon le cas. Il s’acquitte de droits d’inscription à taux réduit. Il reste redevable de la CVEC.

Une seule année de césure peut être accordée au cours de la scolarité dans la formation. Elle peut être accordée dès l’inscription en première année, entre la première et la deuxième année ou entre la deuxième et la troisième année.

Article 46 – Stages

Les stages sont des périodes temporaires de mise en situation en milieu professionnel au cours desquelles l’étudiante ou l’étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d’obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle. L’étudiant se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par l’établissement d’enseignement et approuvées par l’organisme d’accueil (Art L124-1 du code de l’éducation). Tout stage doit donner lieu à l’élaboration d’une convention de stage signée par l’ensemble des personnes mentionnées au niveau de la convention dont le président de l’université ou son représentant légal.

Les étudiantes et étudiants qui le souhaitent ont la possibilité d’effectuer un stage en dehors de la période scolaire, sous réserve de l’accord de la direction de la formation.

La convention de stage doit être complétée et signée par l’ensemble des parties, et un exemplaire doit être remis à l’assistante de formation avant le démarrage du stage. Elle doit obligatoirement préciser les missions attendues.

Toute convention de stage à l’étranger doit être accompagnée de l’annexe « Convention de stage à l’International » fournie par la scolarité.

Avant leur départ, les étudiants faisant une mobilité à l’international sont invités à s’inscrire sur le site Ariane (diplomatie.gouv.fr), qui permet de se signaler gratuitement et facilement auprès du ministère des Affaires Etrangères. Les stages dans les zones « formellement déconseillées » (zones rouges) et en zone « déconseillée sauf raison impérative » (zone orange) par le ministère des affaires étrangères ne sont pas autorisés.

Semaines	
19	18
14/9	20/9
21/9	27/9
28/9	04/10
05/10	11/10
12/10	18/10
19/10	25/10
26/10	01/11
02/11	08/11
09/11	15/11
16/11	22/11
23/11	29/11
30/11	06/12
07/12	13/12
14/12	20/12
21/12	27/12
28/12	03/01
04/01	10/01
11/01	17/01
18/01	24/01
25/01	31/01
01/02	07/02
08/02	14/02
15/02	21/02
22/02	28/02
01/03	07/03
08/03	14/03
15/03	21/03
22/03	28/03
29/03	04/04
05/04	11/04
12/04	18/04
19/04	25/04
26/04	02/05
03/05	09/05
10/05	16/05
17/05	23/05
24/05	30/05
31/05	06/06
07/06	13/06
14/06	20/06
21/06	27/06

Licence 3 - Sciences pour un Monde Durable	
Rentrée le lundi 14 septembre	
S1 - semaine 1	
S1 - semaine 2	
S1 - semaine 3	
S1 - semaine 4	
S1 - semaine 5	
S1 - semaine 6	
VACANCES	
S1 - semaine 7	
S1 - semaine 8	
S1 - semaine 9	
S1 - semaine 10	
S1 - semaine 11	
S1 - semaine 12	
S1 - semaine 13	
VACANCES NOËL	
S1 - semaine 14	
S1 - semaine 15	
S1 - semaine 16	
Séminaire de fin de semestre	
S2 - semaine 1	
S2 - semaine 2	
VACANCES NOËL	
VACANCES NOËL	
S2 - semaine 3	
S2 - semaine 4	
S2 - semaine 5	
S2 - semaine 6	
S2 - semaine 7	
S2 - semaine 8	
S2 - semaine 9	
VACANCES PRINTEMPS	
VACANCES PRINTEMPS	
S2 - semaine 10	
S2 - semaine 11	
S2 - semaine 12	
S2 - semaine 13	
S2 - semaine 14	
S2 - semaine 15	
S2 - semaine 16	
Fêtes Internationales	

Semaines	
19	18
14/9	20/9
21/9	27/9
28/9	04/10
05/10	11/10
12/10	18/10
19/10	25/10
26/10	01/11
02/11	08/11
09/11	15/11
16/11	22/11
23/11	29/11
30/11	06/12
07/12	13/12
14/12	20/12
21/12	27/12
28/12	03/01
04/01	10/01
11/01	17/01
18/01	24/01
25/01	31/01
01/02	07/02
08/02	14/02
15/02	21/02
22/02	28/02
01/03	07/03
08/03	14/03
15/03	21/03
22/03	28/03
29/03	04/04
05/04	11/04
12/04	18/04
19/04	25/04
26/04	02/05
03/05	09/05
10/05	16/05
17/05	23/05
24/05	30/05
31/05	06/06
07/06	13/06
14/06	20/06
21/06	27/06

Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 45/2020

Délégation de gestion administrative du doctorat

Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 9 juillet 2020

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres et notamment son article 13 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres.

DECIDE

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve la délégation de la gestion administrative du doctorat aux établissements suivants :

- 1) à l'Ecole des Mines de Paris, pour les doctorants préparant leur doctorat à MINES ParisTech ainsi que pour ceux préparant leur doctorat dans l'unité de recherche « Géométrie -Structure-Architecture » (GSA) de l'Ecole nationale supérieure d'architecture Paris Malaquais ;
- 2) à Paris-Dauphine, pour les doctorants préparant leur doctorat à Paris-Dauphine ;
- 3) à l'Observatoire de Paris, pour les doctorants préparant leur doctorat à l'Observatoire de Paris ;
- 4) - à l'Ecole normale supérieure, pour les doctorants préparant leur doctorat à l'Ecole normale supérieure (incluant le Laboratoire Kastler Brossel)
- à l'Ecole normale supérieure pour les doctorants préparant leur doctorat dans les écoles d'art de PSL et qui font partie du programme SACRe de l'école doctorale 540 Lettres, art, sciences humaines et sociales. Les droits d'inscription pour ces thèses reviennent aux écoles d'art.

- à l'Ecole normale supérieure pour les doctorants préparant leur doctorat dans les unités de recherche « Architecture, culture, sociétés, UMR AUSER (ACS-UMRAUSER) » et « Laboratoire infrastructure, architecture, territoire » (LIAT), de l'Ecole nationale supérieure d'architecture Paris Malaquais
- 5) à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, pour les doctorants préparant leur doctorat à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes
- 6) à l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris, pour les doctorants préparant leur doctorat à l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris.
- 7) à l'Ecole Nationale des Chartes, pour les doctorants préparant leur doctorat à l'Ecole Nationale des Chartes
- 8) à l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie industrielles de la ville de Paris (ESPCI Paris), pour les doctorants préparant leur doctorat à l'ESPCI Paris

Ces établissements agissent en qualité d'établissements opérateurs pour le compte de l'Université PSL. Les droits d'inscription sont dus à l'établissement opérateur.

Pour les thèses préparées à l'Institut Curie, au Collège de France (hors LKB), et à l'IBPC (uniquement thèses en cours à l'IBPC, pas de nouvelle inscription) la mission de gestion administrative des inscriptions de ces doctorants de PSL sera assumée par le service des thèses de PSL.

Cette délégation est valable pour la durée du contrat quinquennal et prendra fin au terme de l'année universitaire 2023-2024.

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve le modèle-type de convention telle qu'annexée à la présente délibération. Elle sera signée entre PSL et chacun des établissements susmentionnés.

Article 3 :

Le Président de l'Université Paris sciences et lettres », les chefs des Etablissements composants concernés et l'agent comptable, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

37 voix « pour », voix « contre » abstention(s),


Le Président de séance
Alain FUCHS

CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION ADMINISTRATIVE DU DOCTORAT

ENTRE

L'Université PSL, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental, dont le siège est situé 60 rue Mazarine, 75006 PARIS,
Représentée par son Président, Monsieur Alain FUCHS,

Ci-après désignée par « PSL »,

Et

[Nom établissement-composante], un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ayant statut de grand établissement, dont le siège est situé [adresse]
Représentée par [qualité], [nom]

Ci-après désignée par «[nom]»

sont désignés collectivement par « les Parties ».

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;

Vu l'arrêté du 1er juillet 2016 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat

Vu l'arrêté du 21 avril 2020 relatif au doctorat ainsi qu'aux modalités de présentation des travaux par un candidat dans le cadre d'une habilitation à diriger des recherches

Vu l'article 10-2° du décret n°2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu l'arrêté du 27 août 2019 accordant la Communauté d'universités et établissements Université de Recherche Paris Sciences et Lettres - PSL Research University en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Vu le contrat quinquennal de site 2019-2023 ;

Préambule

L'Université PSL est une université de rang mondial réunissant les efforts de formation et de recherche de onze établissements-composantes et membres associés prestigieux. L'université compte plus de 2300 doctorants PSL, issus d'un très large champ disciplinaire : sciences humaines et sociales, droit, physique, chimie, mathématiques... dont elle délègue la gestion administrative aux établissements dans lesquels ils préparent leur thèse. Les docteurs reçoivent tous un « diplôme de doctorat de l'Université PSL, préparé dans un des établissements ».

La coordination et la mise en œuvre de la politique doctorale de PSL sont assurées par le Collège doctoral de PSL. Pour le contrat quinquennal 2019-2023, il réunit les 29 écoles doctorales, portées par l'Université PSL ou co-accréditées avec PSL.

Le collège doctoral de PSL est l'instance coordonnant l'ensemble des écoles doctorales et chargée de mettre en place la politique doctorale au niveau de l'université (participation à la ventilation des contrats doctoraux de PSL, coordination de la campagne de recrutement des doctorants contractuels financés par PSL, répartition des dotations annuelles des écoles doctorales, pilotage de la formation doctorale et mise en place d'indicateurs).

Il contribue à l'échange des expériences, à la diffusion des bonnes pratiques et à la promotion des doctorants de l'Université PSL. Il est garant de l'harmonisation des procédures administratives relatives au doctorat. Il s'assure, pour les questions ayant trait au doctorat PSL, les relations avec le ministre chargé de l'enseignement supérieur en liaison avec les établissements opérateurs.

Il propose en outre à l'ensemble des doctorants de PSL des formations transverses à vocation professionnalisante et coordonne des événements transverses tels que le concours « Ma thèse en 180 secondes ». Enfin, il co-pilote la cérémonie annuelle des « Docteurs PSL » et est chargé du suivi de l'insertion professionnelle des docteurs PSL.

Conformément à l'article 18 de ses statuts et eu égard au principe de subsidiarité régissant la répartition de leurs compétences, l'Université PSL s'est rapproché de ses établissements-composantes pour leur déléguer ses compétences en matière de gestion administrative du doctorat.

Il a été convenu que :

I-DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : Objet de la convention

L'objet de cette convention est de préciser les conditions dans lesquelles l'Université PSL délègue la compétence de gestion administrative de doctorat à **x**, pour les thèses qui y sont préparées. Ce dernier agit en qualité d'établissement opérateur.

La convention définit notamment :

- La désignation de l'établissement opérateur (Article 2) ;
- Les conditions de gestion administrative de la scolarité (Articles 3 et 4) ;
- Les modalités d'application de la présente convention (Articles 5 à 9).

II- DÉLÉGATION DE GESTION DU DOCTORAT

Article 2: Conditions de la délégation de gestion administrative du doctorat

[l'établissement] agit en qualité d'**établissement opérateur** pour le compte de l'Université PSL au sens de l'article 3 du décret n°2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts.

Le Président de l'Université PSL délègue à l'établissement opérateur la gestion administrative de la scolarité des doctorants préparant leur thèse dans son établissement. La gestion administrative inclut notamment, l'inscription administrative, le suivi administratif du doctorant, la mise en place des conventions (cotutelles internationales de thèse, co-directions de thèse, conventions de reversement relatives au recrutement de doctorants contractuels bénéficiant d'un contrat doctoral spécifique normalien ou Polytechnique...), la gestion des soutenances des thèses, et la délivrance de l'attestation de réussite au doctorat.

Ces opérations s'effectuent via ADUM, Système d'information choisi par PSL pour la gestion du doctorat. La fiabilité des données validées par les établissements dans ADUM relève des établissements opérateurs.

Le Président de l'Université PSL délègue au chef d'établissement opérateur sa signature pour tout acte de gestion administrative découlant de la présente convention et notamment les inscriptions, les ré-inscriptions, les conventions (co-directions, cotutelles internationales de thèse, conventions de reversement relatives au recrutement de doctorants contractuels bénéficiant d'un contrat doctoral spécifique normalien ou Polytechnique ...), les demandes de césure, les attestations de réussite ou encore tout acte d'organisation de la soutenance. Ces derniers peuvent subdéléguer tout ou partie des compétences qui leur auront été ainsi déléguées aux représentants mentionnés dans ladite délégation. Une liste comportant les noms et fonctions des personnes bénéficiaires des subdélégations susmentionnées sera communiquée à l'Université PSL.

Cette délégation est valable pour la durée de la présente convention.

III - SCOLARITÉ

Article 3 : Inscription des doctorants

3a. Inscription et réinscription

Au titre de la présente convention, il est délégué au chef d'établissement opérateur la compétence de prononcer l'inscription sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité ou de l'équipe de recherche sur la qualité du projet et les conditions de sa réalisation.

Il prononce également le renouvellement d'inscription pour chaque année universitaire.

Les droits d'inscription sont dus à l'établissement opérateur.

Les remontées SISE annuelles relatives au doctorat relèvent des établissements opérateurs, pour leur périmètre.

L'établissement opérateur délivre pour chaque étudiant :

- une carte étudiante gérant l'accès aux locaux d'enseignement et aux laboratoires de l'établissement opérateur ;
- une adresse mail sur le modèle <@opérateur.psl.eu> .

3b. Accueil du doctorant

L'établissement opérateur assure la communication des droits et des devoirs des doctorants. Ces informations doivent apparaître sur les plaquettes, les sites, les règlements de scolarité, à charge de l'établissement opérateur de s'assurer de leur bonne diffusion.

L'établissement opérateur garantit un accès à un service de restauration du CROUS, aux ressources documentaires liées à son sujet de recherche, à un environnement numérique de travail et au portail de scolarité (notes, emploi du temps, salles de cours, ...). Il leur garantit également un accès aux dispositifs de la mobilité internationale.

Les doctorants auront également accès aux services spécifiques de chaque établissement en matière de vie étudiante ainsi qu'aux services des services mutualisés supports proposés aux étudiants par l'Université PSL.

L'accueil des étudiants internationaux reste de la responsabilité de l'établissement opérateur.

Article 4 : Soutenance et validation du doctorat

L'organisation des soutenances de thèse est assurée par l'établissement opérateur conformément aux dispositions réglementaires fixant les modalités conduisant à la délivrance du doctorat. Il se charge notamment : de délivrer l'autorisation de soutenance, du dépôt de la thèse, de la désignation et de l'organisation des jurys et de délivrer l'attestation de réussite.

L'établissement opérateur désigne un correspondant STEP (Signalement des Thèses en préparation) et un correspondant STAR (Signalement des Thèses Archivage) auprès de l'ABES (Agence Bibliométrique de l'Enseignement Supérieur).

Le diplôme de doctorat, (transmis à PSL par l'établissement opérateur) est signé par le Président de PSL.

IV- EXECUTION DE LA CONVENTION

Article 5 : Obligation des étudiants

Les doctorants sont soumis notamment au règlement intérieur en vigueur dans l'établissement où ils préparent leur thèse. Ils demeurent sous la responsabilité cet établissement, sans préjudice de tout autre dispositions légales et réglementaires contraires, et du respect des dispositions de l'article R.712-11 du code de l'éducation, déterminant la compétence de la juridiction disciplinaire.

Article 6 : Données personnelles

Dans le cadre de l'application de la convention et du respect de ses obligations l'établissement opérateur pour être amené à collecter des données à caractère personnel qu'il gère de manière licite, loyale et transparente.

Chaque partie s'assure que ces transferts d'informations font l'objet des déclarations et des diligences nécessaires dans le respect du règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

En sa qualité d'établissement opérateur, l'établissement opérateur assure le rôle de responsable de traitement des données personnelles pour l'exécution de l'ensemble des compétences déléguées au titre de la présente convention. Elle garantit notamment la sécurité et la transparence des traitements ainsi que le respect des droits des usagers, conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD).

Article 7 : Assurance en responsabilité civile

L'établissement opérateur demandera à ses doctorants d'être en mesure de justifier d'une attestation de police d'assurance garantissant leur responsabilité civile et protection individuelle contre les dommages aux biens et aux personnes dont ils pourraient être auteurs et/ou victimes dans les différentes parties à la présente convention, pour le cas où cette responsabilité civile serait engagée (activités non encadrées par un enseignant, trajets entre établissements...).

Article 8 : Durée – reconduction – modification – résiliation

La présente convention prend effet à compter de la rentrée universitaire 2020-2021 et est établie pour la durée d'accréditation. Elle prendra fin au terme de l'année universitaire 2023-2024.

La convention peut être modifiée par avenant signé par les différentes parties.

La convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties au mois de mars précédant la rentrée universitaire suivante, par lettre recommandée avec avis de réception, sans que cette dénonciation puisse faire obstacle à la poursuite des études engagées par les doctorants.

Article 9 : Litiges

Les parties s'efforceront, préalablement à tout contentieux, de résoudre à l'amiable les différends relatifs à l'exécution de la présente convention. Un comité de conciliation pourra se réunir si nécessaire.

Le Tribunal administratif de Paris est compétent pour connaître des litiges entre les parties relatifs à l'exécution de la présente convention.

La présente convention comporte X pages (y compris les annexes) et a été rédigée en X exemplaires originaux.

Fait à Paris, le / /

Université Paris Sciences et Lettres

DELIBÉRATION N° 46/2020

Convention de gestion de diplôme

**Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 9 juillet 2020**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres et notamment son article 13 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres et notamment son article 1-5-1.

DECIDE

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve la convention de gestion du master « Sciences et génie des matériaux ».

37 voix « pour », voix « contre » abstention(s),

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve la convention de gestion du master « Energie ».

37 voix « pour », voix « contre » abstention(s),

Article 3 :

Le conseil d'administration approuve la convention de gestion du diplôme d'établissement « Mode et matière ».

37 membres présents ou représentés sur 38 membres avec voix délibérative
dont 9 procurations



37 voix « pour », voix « contre » abstention(s),

Article 4 :

Les conventions susmentionnées sont annexées à la présente délibération. Le Président est autorisée à les signer.

Le Président de séance
Alain FUCHS

**CONVENTION DE GESTION DE LA MENTION
« SCIENCES ET GÉNIE DES MATÉRIAUX »**

ENTRE

L'Université PSL, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental, dont le siège est situé 60 rue Mazarine, 75006 PARIS,
Représentée par son Président, Monsieur Alain FUCHS,

Ci-après désignée par « Université PSL »,

Et

L'École supérieure de physique et de chimie industrielles de la ville de Paris, établissement composante de l'Université PSL, dont le siège est situé 10 rue Vauquelin, 75005 Paris
Représentée par sa Présidente, Madame Marie-Christine LEMARDELEY

Ci-après désignée par « l'ESPCI »

Et

L'École nationale supérieure de Chimie de Paris, établissement composante de l'Université PSL, dont le siège est situé 11 rue Pierre et Marie Curie, 75005 Paris
Représentée par son Directeur, Monsieur Christian LERMINIAUX,

Ci-après désignée par « Chimie ParisTech »

Et

L'École nationale supérieure des mines de Paris, établissement composante de l'Université PSL, dont le siège est situé 60 Boulevard Saint-Michel, 75006 Paris
Représentée par son Directeur, Monsieur Vincent LAFLÈCHE

Ci-après désignée par « Mines »

sont désignées collectivement par « les Parties ».

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master, et notamment son article 7 ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 et fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de master ;

Vu l'article 10-2° du décret n°2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu l'arrêté du 27 août 2019 accordant la Communauté d'universités et établissements Université de Recherche Paris Sciences et Lettres - PSL Research University en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu le contrat quinquennal de site 2019-2023 ;

Vu la délibération n°2018-74 du CA de PSL du 20 décembre 2018 désignant Chimie ParisTech comme établissement opérateur de la mention « Sciences et Génie des Matériaux ».

Préambule

Considérant que :

L'Université PSL repose sur un modèle d'université intégrée, mise en œuvre par un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental d'une part, et une Fondation de coopération scientifique (FCS) d'autre part. Dans les domaines qui ne relèvent ni de ses compétences propres ni des compétences propres de ses membres, elle agit selon le principe de subsidiarité en déterminant le meilleur niveau d'action avec ses membres.

Dans le cadre de sa politique de formation, elle a défini un objectif cible de formation dont la mention « Sciences et Génie des Matériaux » de master fait partie.

Ainsi, en application du principe de subsidiarité susvisé, le Président de l'Université PSL délègue, jusqu'à la fin du contrat quinquennal, à un établissement (dit « établissement opérateur ») la gestion administrative et pédagogique de la mention, dans les conditions et selon les modalités prévues par les stipulations de la présente convention.

Dans la présente convention, les expressions suivantes doivent être ainsi entendues :

Établissement opérateur : Établissement qui gère administrativement les étudiants de formation initiale et les stagiaires de formation continue, perçoit les droits d'inscription et les frais de scolarité, émet le diplôme, assure le suivi administratif des étudiants, est responsable de la rémunération des enseignants vacataires, déploie et maintient à jour les sites web des formations hébergées par l'opérateur, contribue à la promotion du master, prévoit un budget pour les éléments de communication et assure la remontée obligatoire d'informations notamment pour les enquêtes SISE, les données CVEC par délégation et au nom de l'Université PSL. Il lui appartient également de confirmer au CROUS l'inscription des étudiants boursiers. Il communique ces indicateurs aux services de l'Université PSL et aux établissements porteurs. L'établissement opérateur communique les effectifs des étudiants inscrits et leur répartition dans les différents parcours aux parties. Il transmet également les données relatives aux campagnes annuelles d'admissions. L'établissement opérateur est le garant principal des services offerts aux étudiants et assure le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants. L'établissement opérateur a la charge de l'inscription du master au RNCP.

Établissement porteur : Établissement qui assure le pilotage pédagogique d'un parcours complet et/ou intervient de façon substantielle dans la formation, sur décision de l'Université PSL.

Il a été convenu que :

I-DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : Objet de la convention

L'objet de cette convention est de préciser les conditions dans lesquelles les parties s'accordent pour organiser et délivrer le diplôme de master, mention « Sciences et Génie des Matériaux ». Les spécificités de la mention sont précisées en annexes qui font partie intégrante de la convention.

Les parties conviennent de mettre conjointement en place des enseignements et d'autres activités pédagogiques conduisant à l'obtention du diplôme de master, mention « Sciences et Génie des Matériaux ».

La convention définit notamment :

- La désignation de l'établissement opérateur de la mention (Article 3) ;
- La gouvernance de la mention de master (Articles 4 à 6) ;
- La coordination entre les parcours et la mention (Articles 7 à 8) ;
- Les conditions de gestion administrative de la scolarité (Articles 9 à 11) ;
- Les apports de chaque établissement en matière d'enseignement, d'équipes enseignantes, de ressources et de locaux (Articles 12 à 15) ;
- Les modalités d'application de la présente convention (Articles 16 à 20).

Les modalités d'éventuelles collaborations avec des établissements hors Université PSL sont définies dans des conventions de partenariat distinctes (cf. article 8).

Article 2 : Éléments constitutifs de la mention

2a. La formation s'étend sur une durée de deux années (M1 et M2), chacune découpée en deux semestres (S1, S2 pour le M1, S3 et S4 pour le M2) et doit être validée par un minimum de 120 ETCS (60 ECTS par année, 30 par semestre).

2b. À la date de la signature, la mention comprend 1 parcours en M1 et 3 parcours de M2 :

- **Sciences et génie des matériaux (M1)**
- **Matériaux d'avenir : design et ingénierie, MADI (M2)**
- **Mécanique des matériaux pour l'ingénierie et l'intégrité des structures, MAGIS (M2)**
- **Microfluidique (M2)**

2c. Des enseignements communs aux parcours peuvent être prévus. Le cas échéant, ils font l'objet d'une définition par le conseil du master (cf. article 5).

2d. Le programme détaillé de la formation est décrit sur le site internet du master :

<https://www.psl.eu/formation/master-sciences-et-genie-des-materiaux>

II- DÉLÉGATION DE GESTION DE LA MENTION

Article 3 : Conditions de la délégation de gestion de la mention de master

Chimie ParisTech agit en qualité d'établissement opérateur pour le compte de l'Université PSL au sens de l'article 3 du décret n°2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts.

Le Président de l'Université PSL délègue à l'établissement opérateur la gestion de la mention « Sciences et Génie des Matériaux ». La gestion administrative, la scolarité, le suivi et l'émission du diplôme incombent à l'établissement opérateur.



Le Président de l'Université PSL délègue sa signature notamment pour les conventions de stage, de partenariats, les demandes de césure et les attestations de réussite aux Présidents et Directeurs des établissements opérateurs. Ces derniers peuvent subdéléguer tout ou partie des compétences qui leur auront été ainsi déléguées aux représentants mentionnés dans ladite délégation. Une liste comportant les noms et fonctions des personnes bénéficiaires des subdélégations susmentionnées sera communiquée à l'Université PSL.

Cette délégation est valable pour la durée de la présente convention.

L'organigramme général de la formation comprend les noms des responsables de la mention et des parcours.

L'Université PSL assure, pour les questions ayant trait à la mention, les relations avec le ministre chargé de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'innovation, en liaison avec les établissements opérateurs.

III- GOUVERNANCE DU MASTER

Article 4 : Direction de la mention de master et des parcours

4a. La direction du master est assurée par un ou plusieurs responsables nommé(s) par le Président de l'Université PSL pour la durée restant à couvrir du contrat quinquennal en cours, sur proposition des parties. Leur mandat est renouvelable.

La responsabilité pédagogique et scientifique de la mention « Sciences et Génie des Matériaux » est confiée au responsable du master.

4b. Chaque parcours est doté d'un (ou au plus deux) responsable(s) désigné(s) par la direction du master, conformément aux procédures en vigueur dans les établissements concernés. Leur mandat est renouvelable.

La direction de chaque parcours est en charge de l'organisation et de la responsabilité pédagogique du parcours. Dans ce cadre, il appartient aux responsables de parcours de garantir le bon déroulement du parcours tout au long de l'année universitaire.

Article 5 : Le conseil du master

Le conseil du master est l'organe de collégialité académique. Il est composé d'enseignants chercheurs et d'enseignants dans le master et les parcours. Il comprend notamment les responsables de la mention et les responsables des parcours composant la mention. Il est présidé par le ou les responsables de la mention.

Si le master entre dans le champ d'application d'une convention de partenariat, le conseil exerce ses compétences dans le respect de ses stipulations.

Le conseil veille à la bonne marche du master.

À cet effet, notamment :

- il rend des avis sur les maquettes pédagogiques du master et des parcours et en vérifie la cohérence ; sur les modalités de contrôle de connaissances et de compétences (y compris les obligations d'assiduité) ; sur le budget de fonctionnement actuel du master, dans le respect de la procédure budgétaire des parties, et sur la capacité d'accueil du master par année et par parcours, dans le cadre des procédures régissant la fixation des capacités dans les établissements parties ;
- dans le cadre institutionnel prévu en la matière par les établissements concernés il veille à l'insertion professionnelle et à l'avenir scientifique des étudiants, en lien avec le collège des masters, et présente régulièrement un compte-rendu aux parties ;

- il assure les relations avec les partenaires universitaires, socio-économiques et les écoles doctorales ;
- il établit le calendrier des cours de la mention ;
- Il assure les adaptations scientifiques nécessaires à la discipline et propose les évolutions des enseignements ;
- il propose des partenariats avec d'autres établissements que les parties, pour un aspect ponctuel (mises en commun d'UE) ou pour un élargissement du cercle des parties. ;
- conformément à l'article 15 de l'arrêté du 30 juillet 2018 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master et en collaboration avec l'Université PSL, il met en œuvre des dispositifs d'évaluation des formations et des enseignements afin d'assurer l'amélioration continue des formations ;
- il s'assure de l'accès à la VAE.

Le conseil du master exerce ses compétences en étroite collaboration avec le collège des masters, notamment en transmettant les informations liées au fonctionnement du master.

Article 6 : Le conseil de perfectionnement

Conformément aux articles 5 et 11 de l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations susvisées, la mention du master est dotée d'un conseil de perfectionnement, qui associe des représentants du monde socio-professionnel à la conception et à l'évaluation des formations. Sa composition et son fonctionnement sont, en vertu de l'article L.611-2 du code de l'éducation, déterminés par les statuts de l'Université PSL et en fonction des modalités prévues dans chaque établissement.

Il comprendra, outre les représentants du monde socio-professionnels susmentionnés, le(s) responsable(s) du master, et les responsables de chaque parcours composant la mention, d'autres enseignants-chercheurs par établissement impliqué pédagogiquement dans la mention, des représentants des étudiants, des représentants des BIATSS ainsi que le ou les porteur(s) ou son représentant du ou des programme(s) gradué(s) auquel(s) le master est rattaché.

Le conseil de perfectionnement veille notamment à ce que la répartition des crédits ECTS au sein de chaque parcours type de formation soit en accord avec les objectifs de formation. Il se réunit au moins une fois par an, sur convocation de son Président.

Suite à chaque séance, un compte rendu sera transmis à la direction de la recherche et de la formation graduée de l'Université PSL.

IV- COORDINATION

Article 7 : Rôle du collège des masters de l'Université PSL

Le rôle et les fonctions du collège des masters de l'Université PSL sont définis par le conseil d'administration de l'Université PSL.

Article 8 : Convention avec d'autres établissements partenaires

Pour établir un partenariat avec d'autres établissements que les parties, l'établissement opérateur chargé d'établir la convention de partenariat doit informer le conseil du master ainsi que la direction de la recherche et de la formation graduée.

L'établissement opérateur fait un bilan annuel des partenariats de la mention à la direction de la recherche et de la formation graduée.

Toute convention de co-accréditation sera établie par l'Université PSL au nom des parties après accord de celles-ci.

V- SCOLARITÉ

Article 9 : Mise en œuvre et coordination des procédures d'admission

Conformément à l'article 5, la capacité d'accueil par année et par parcours est déterminée par les instances compétentes des parties, après avis du conseil du master.

La capacité d'accueil et les conditions d'accès sont approuvées par le conseil d'administration de l'Université PSL.

En M1 comme en M2, les candidatures sont examinées lors de jury d'admission au niveau de chaque parcours. Cet examen est régi par des critères propres à chaque parcours. Le conseil du master propose ces critères aux instances compétentes de l'établissement concerné dans le respect des règles générales régissant l'accès au diplôme de master et les publie sur le site Internet dudit master. L'établissement opérateur est en charge de la procédure de traitement des dossiers, quel que soit le mode de candidature et notamment celles déposées sur le site du ministère *trouvermonmaster.gouv*. C'est également lui qui se charge du traitement des demandes de recours gracieux ainsi que des dossiers reçus via le site *trouvermonmaster.gouv* dans le cadre de la procédure de saisine. Il gère l'enregistrement de la réception des candidatures en conformité avec les délais réglementaires, la présentation au responsable du master et membres du jury d'admission, l'édition des procès-verbaux d'admissions, les réponses aux candidats, l'examen des dossiers et, le cas échéant, la convocation des étudiants pour un entretien ainsi que l'organisation des jurys. Il s'assure enfin de la régularité des procès-verbaux émis par les jurys. Les responsables de master peuvent choisir d'établir une liste d'attente ordonnée des candidats. L'établissement opérateur est responsable de la motivation du refus d'une candidature.

À l'issue de chaque campagne de recrutement, l'établissement opérateur élabore un reporting chiffré des candidatures reçues au niveau de la mention et transmet ces éléments à la direction du recrutement et des admissions et à la direction de la recherche et de la formation graduée de l'Université PSL en vue de l'élaboration du bilan global à l'échelle de toute l'offre de masters de l'Université PSL.

Le conseil du master peut décider que plusieurs parcours mutualisent leur procédure d'examen des candidatures.

Article 10 : Inscription des étudiants

10a. Inscription administrative

Après son admission à l'Université PSL, l'étudiant doit effectuer son inscription administrative auprès des services de l'établissement opérateur, qui perçoit les droits de scolarité par délégation de l'Université PSL.

L'établissement opérateur délivre pour chaque étudiant :

- une carte étudiante gérant l'accès aux locaux d'enseignement des établissements porteurs ;
- une adresse mail sur le modèle @opérateur.psl.eu ;

10b. Inscription pédagogique

L'établissement opérateur est responsable de l'inscription pédagogique de l'étudiant.

L'ensemble de la maquette pédagogique est disponible sur le site du master ainsi que le règlement de scolarité selon les délais en vigueur.

10c. Accueil de l'étudiant

L'établissement opérateur assure la communication des droits et des devoirs des étudiants. Ces informations doivent apparaître sur les plaquettes, les sites, les règlements de scolarité, à charge de l'établissement opérateur de s'assurer de leur bonne diffusion.

L'établissement opérateur garantit un accès à un service de restauration du CROUS, aux ressources documentaires liées à sa formation, à un environnement numérique de travail, au portail de scolarité (notes, emploi du temps, salles de cours, ...), à une offre de logements et aux programmes de bourses.

Il garantit également un accès aux dispositifs de la mobilité internationale (y compris avec l'appui des établissements porteurs).

Il pilote les accès aux dispositifs de la mobilité internationale (communication, instruction des demandes, coordination avec les établissements porteurs et la direction du master).

L'accueil des étudiants internationaux reste de la responsabilité de l'établissement opérateur. À cette fin, l'établissement opérateur coordonne ses activités avec le Welcome Desk de l'Université PSL.

10d. Gestion de la scolarité

Le suivi de la scolarité est assuré par l'établissement opérateur :

- emploi du temps ;
- gestion des salles ;
- communication et point de liaison entre les enseignants et les étudiants.

Article 11 : Validation du master et remise du diplôme

L'organisation des examens (définition des sujets, réservation de salles, convocations des étudiants, surveillance etc.) est assurée par l'établissement opérateur, ainsi que la correction, la transcription et la diffusion des notes et l'impression des bulletins.

L'organisation des jurys est de la responsabilité de l'établissement opérateur.

Le diplôme est délivré par délégation et au nom de l'Université PSL après décision du jury de la mention de master. L'impression du diplôme est à la charge de l'établissement opérateur selon le modèle de parchemin validé par l'Université PSL.

Il est signé par le Président de l'Université PSL et indique qu'il a été préparé dans les établissements porteurs de la mention. L'établissement opérateur est chargé de la transmission du diplôme à l'Université PSL et au rectorat pour signature, puis de la transmission à l'étudiant.

L'établissement opérateur de la mention établit un supplément au diplôme qui contient la description du cursus universitaire ainsi que la nature, la valeur et le niveau de qualification du diplôme, la description des savoirs et des compétences acquis.

VI- APPORTS DE CHAQUE ÉTABLISSEMENT EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT, D'ÉQUIPES ENSEIGNANTES ET DE LOCAUX

Article 12 : Circulation des étudiants

Un principe d'ouverture et d'accessibilité réciproque des enseignements s'applique dans le cadre des formations offertes par les établissements de l'Université PSL. L'accès à des UE du master est conditionné à l'accord des responsables de parcours concernés.

Dans le cadre du suivi de ces UE, les étudiants inscrits à l'Université PSL sont exonérés de frais d'inscription dans les établissements.

La définition de la liste des UE les plus pertinentes sur le plan scientifique et pédagogique qui peuvent entrer dans le cursus personnalisé des étudiants appartient à chaque parcours, ainsi que le nombre de crédits ECTS qui peut être validé par les étudiants ou les modalités de validation dans le respect des principes définis par le collège des masters.

Article 13 : Accès des étudiants à l'ensemble des ressources bibliographiques et informatiques

Conformément à l'article 10c., un principe d'ouverture et d'accessibilité aux bibliothèques et ressources informatiques des établissements (opérateurs et porteurs) est appliqué pour les étudiants du master, sous réserve de l'accord des conservateurs s'il s'agit de bibliothèques de recherche.

Article 14 : Conditions financières de participation des parties au coût de la formation

14a. Le principe général de la contribution financière est celui d'une transparence et d'un équilibre des participations des parties. Elle est organisée sous la responsabilité de la direction de la mention. Elle peut être déclinée au niveau des parcours si nécessaire.

14b. Un budget est établi et proposé lors du conseil du master. Après adoption par le conseil, il est présenté et adopté dans les instances appropriées (CEVE principalement pour les écoles du MESRI) des différentes parties. Il est ensuite intégré dans le budget de l'établissement opérateur qui gère administrativement le master.

14c. Ce budget est constitué de recettes prévisionnelles et de dépenses.

Les recettes sont constituées :

- de la subvention apportée par chaque établissement sous la forme d'heures d'enseignement statutaires (qu'ils s'agissent d'enseignants, enseignants-chercheurs, de professeurs attachés) et d'heures complémentaires, que celles-ci soient assurées par des enseignants-chercheurs ou des chercheurs effectuant leur recherche dans des unités dont l'établissement est tutelle principale), sous la forme de prestations administratives (gestion RH, finances, scolarité...), sous la forme de mise à disposition de locaux et en dernier ressort de subvention de fonctionnement et d'investissement. Cette subvention est définie par chaque établissement participant à la formation avant l'établissement du budget. En ce qui concerne Chimie ParisTech toute heure effectuée dans un des masters de l'Université PSL dont l'école est gestionnaire, tout comme toute heure effectuée dans une formation conduisant à un diplôme décerné par l'école en propre ou par délégation de l'Université PSL, peut faire partie du service des personnels. En cas d'heure mutualisée avec une autre formation, chaque formation prend en charge le coût de sa formation au prorata du nombre d'étudiants inscrits ;
- des frais de scolarité, qu'il s'agisse de formation initiale sous statut étudiant, d'apprentissage ou de contrats de professionnalisation. Par délégation de l'Université PSL c'est l'établissement gestionnaire qui percevra les frais de scolarité. Lorsqu'il y a double inscription une règle de reversement entre formation pourra éventuellement être établie. L'établissement gestionnaire du master fera voter dans ses instances les règles d'exonération totale ou partielle qui s'appliquent éventuellement à la formation. Ces règles seront ensuite présentées au CA de l'Université PSL pour avis conforme ;
- des subventions accordées par l'Université PSL, par des organismes partenaires et par les programmes gradués ;
- par des contrats de formation continue tels que les contrats de professionnalisation.

Les dépenses sont constituées :

- des vacations assurées par les personnels n'exerçant pas dans les établissements partenaires ;
- des frais directs nécessaires au fonctionnement de la formation et non couverts par les établissements partenaires, y compris les éventuels frais de documentation, les petits équipements, les missions ;
- les frais liés à l'utilisation des locaux (également valorisés en appliquant des valeurs forfaitaires) ;

- les frais liés aux programmes spécifiques du master (bourses d'attractivité pour étudiants internationaux, stages collectifs de terrain, modules pédagogiques innovants, bourses de mobilité) ;
- des éventuels frais de médecine préventive et de restauration ;
- des éventuelles aides et bourses accordées aux étudiants .

Le budget a vocation à être équilibré. Il est établi en heures et en euros.

14d. Un gestionnaire de scolarité à temps partiel est affecté à la gestion du master. Pour les années 2020-2021, un gestionnaire est affecté aux écoles d'ingénieurs par PSL pour gérer l'ensemble des nouveaux masters dont elles sont gestionnaires. Une fiche de poste spécifique décrira les modalités de fonctionnement.

14e. Le montant des contributions prévisionnelles est établi pour l'ensemble du contrat quinquennal en fonction de la taille et des opérations pédagogiques prévues par la mention. Il apparaît dans l'annexe financière de la convention. S'y rajoute la mise à disposition au master d'1/2 ETP gestionnaire de scolarité rémunéré par l'Université PSL.

14f. Le budget du master, mention « Sciences et Génie des Matériaux », est géré par l'établissement opérateur qui transmet aux parties les éléments budgétaires.

14g. L'établissement opérateur coordonne le paiement des vacances selon la grille établie par l'Université PSL. Le budget est la base qui servira pour la validation des services et la rémunération des heures complémentaires. Tout dépassement devra faire l'objet d'un accord du responsable du master, de la direction de la formation et faire l'objet d'un document transmis aux services RH et financiers de l'établissement.

Article 15 : Insertion professionnelle

L'établissement opérateur doit s'assurer du suivi de l'insertion professionnelle des étudiants. Il peut être envisagé d'inclure dans la maquette pédagogique la préparation aux entretiens, la rédaction de curriculum vitae ou la mise en place de modules de formation employabilité avec possibilité de mutualisation inter-masters. L'établissement opérateur pourra prendre appui auprès du service d'insertion professionnelle de l'Université PSL.

VII- EXECUTION DE LA CONVENTION

Article 16 : Obligation des étudiants

Les étudiants sont soumis à la réglementation, notamment au règlement intérieur en vigueur dans l'établissement où ils poursuivent des études. Ils demeurent sous la responsabilité de l'établissement opérateur, sans préjudice de dispositions légales et réglementaires contraires, et du respect des dispositions de l'article R.712-11 du code de l'éducation, déterminant la compétence de la juridiction disciplinaire.

Article 17 : Données personnelles et propriété intellectuelle

17a. Dans le cadre de l'application de la convention, les parties pourront être amenées à transmettre à une autre partie ou à l'Université PSL des informations relatives aux étudiantes et étudiants inscrits dans le master, mention « Sciences et Génie des Matériaux ».

Chaque partie s'assure que ces transferts d'informations font l'objet des déclarations ou autorisations nécessaires auprès de la CNIL, et dans le respect du règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à

l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).
Chaque partie reste responsable des traitements de données personnelles qu'il met en œuvre. Elle garantit notamment la sécurité et la transparence des traitements ainsi que le respect des droits des usagers, conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD).

17b. L'éventuelle propriété intellectuelle des travaux effectués par les étudiants dans le cadre de la mention de master « Sciences et Génie des Matériaux » leur appartient. Un cas particulier pourra être appliqué en fonction des dispositions mentionnées dans la convention de stage.

Article 18 : Assurance en responsabilité civile

L'établissement opérateur demandera à ses étudiants d'être en mesure de justifier d'une attestation de police d'assurance garantissant en France leur responsabilité civile et protection individuelle contre les dommages aux biens et aux personnes dont ils pourraient être auteurs et/ou victimes dans les différentes parties à la présente convention, pour le cas où cette responsabilité civile serait engagée (activités non encadrées par un enseignant, trajets entre établissements...). Il définira la couverture obligatoire en cas de déplacement à l'étranger lié à la scolarité.

Article 19 : Durée – reconduction – modification – résiliation

La présente convention prend effet à compter de la rentrée universitaire 2018-2019 et est établie pour la durée du quinquennal en cours (2014-2018) et du prochain (2019-2023).

La convention peut être modifiée par avenant signé par les différentes parties. Les annexes seront actualisées si nécessaire, après accord des parties.

La convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties au mois de mars précédant la rentrée universitaire suivante, par lettre recommandée avec avis de réception, sans que cette dénonciation puisse faire obstacle à la poursuite des études engagées par les étudiants.

En cas de résiliation de ladite convention les étudiants inscrits en M1 de l'année en cours peuvent bénéficier d'un maintien de la 2^e année dudit master dans le respect des conditions d'admission et d'inscription fixées par les parties.

Article 20 : Litiges

Les parties s'efforceront, préalablement à tout contentieux, de résoudre à l'amiable les différends relatifs à l'exécution de la présente convention. Un comité de conciliation pourra se réunir si nécessaire.

Le Tribunal administratif de Paris est compétent pour connaître des litiges entre les parties relatifs à l'exécution de la présente convention.

La présente convention comporte 13 pages (y compris les annexes) et a été rédigée en 4 exemplaires originaux.

Fait à Paris, le 9 juillet 2020

Signature et visa : Le Président de l'Université PSL	Signature et visa : La Présidente de l'ESPCI	Signature et visa : Le Président de Chimie ParisTech	Signature et visa : Le Président de Mines ParisTech
Monsieur Alain FUCHS	Madame Marie-Christine LEMARDELEY	Monsieur Christian LERMINIAUX	Monsieur Vincent LAFLECHE

Liste des annexes de la convention de gestion de la mention « Sciences et Génie des Matériaux »

Annexe 1 : Budget de la mention 2020 à titre informatif

Annexe 2 : Liste des éléments à transmettre annuellement à l'Université PSL



Document
Confidentiel
à l'usage
interne
de l'Université
PSL

Annexe 1 : Budget de la mention 2020 à titre Informatif

Cette annexe définit le budget prévisionnel du master. Les coûts réels permettront de préciser et d'ajuster le montant des contributions et des reversements.

Les recettes de formations sont calculées sur la base des droits effectivement perçus pour les formations (243€ pour 2019/2020).

Le coût des enseignements est basé sur le nombre d'heures données par l'établissement multiplié par le coût moyen d'un enseignement chercheur soit : 130 €/h.

Le coût des mètres carrés s'appuie sur la moyenne suivante : 50 €/h, multipliée par le nombre d'heures données au sein de l'établissement. (L'utilisation d'une seule salle par cours est basée sur le nombre de 25 étudiants par cours.)

Heures d'enseignements	CM en hTD	Heures étudiants par
	2060	66,45

	Chimie Paris Tech	ESPCI	Mines ParisTech
Heures sur services	790	580	690
Coût pour l'établissement	103 017,30 €	75 644,52 €	89 989,04 €

Dépenses Diverses	ETP administratif	Autres
Université PSL	15 000,00 €	10 297,00 €

Valorisation des m2	Chimie Paris Tech	ESPCI	Mines ParisTech
	30 500,5 €	29 004,8 €	34 505 €

	Chimie Paris Tech	ESPCI	Mines ParisTech	Université PSL
Coût Total	142 517,80 €	104 649,32 €	124 494,04 €	25 297 €
Expression en % (hors Université PSL)	37,59 %	27,60 %	32,83 %	0 %
Répartition des droits d'inscription sur la base de 31 étudiants inscrits	4 201,5 €	3 085,2 €	3 670,2 €	

Annexe 2 : Liste des éléments à transmettre annuellement à l'Université PSL

État des conventions de partenariats ;

Maquette des enseignements du master « Sciences et Génie des Matériaux » selon le modèle transmis par l'Université PSL ;

Budget du master « Sciences et Génie des Matériaux » ;

Composition du conseil du master ;

Composition du conseil de perfectionnement ;

Indicateurs liés au master (effectifs des étudiants inscrits et leur répartition dans les différents parcours et modules) ;

Le règlement de scolarité mis à jour (notamment modalités de contrôle des connaissances mis à jour) ;

Le calendrier du master (date de rentrée, vacances scolaires, période d'examen, deadline de remontée des notes, le cas échéant semaines banalisées pour les révisions...).

**CONVENTION DE GESTION DE LA MENTION
« ÉNERGIE »**

ENTRE

L'Université de PSL, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental, dont le siège est situé 60 rue Mazarine, 75006 PARIS,
Représentée par son Président, Monsieur Alain FUCHS,

Ci-après désignée par « Université PSL »,

Et

L'École supérieure de physique et de chimie industrielles de la ville de Paris, établissement composante de l'Université PSL, dont le siège est situé 10 rue Vauquelin, 75005 Paris
Représentée par sa Présidente, Madame Marie-Christine LEMARDELEY

Ci-après désignée par « l'ESPCI »

Et

L'École nationale supérieure de Chimie de Paris, établissement composante de l'Université PSL, dont le siège est situé 11 rue Pierre et Marie Curie, 75005 Paris
Représentée par son Directeur, Monsieur Christian LERMINIAUX,

Ci-après désignée par « Chimie ParisTech »

Et

L'École nationale supérieure des mines de Paris, établissement composante de l'Université PSL, dont le siège est situé 60 Boulevard Saint-Michel, 75006 Paris
Représentée par son Directeur, Monsieur Vincent LAFLÈCHE

Ci-après désignée par « Mines »

sont désignées collectivement par « les Parties ».

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master, et notamment son article 7 ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 et fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de master ;

Vu l'article 10-2° du décret n°2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu l'arrêté du 27 août 2019 accordant la Communauté d'universités et établissements Université de Recherche Paris Sciences et Lettres - PSL Research University en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu le contrat quinquennal de site 2019-2023 ;

Vu la délibération n°2018-74 du CA de PSL du 20 décembre 2018 désignant Mines ParisTech comme établissement opérateur de la mention « Énergie ».

Préambule

Considérant que :

L'Université PSL repose sur un modèle d'université intégrée, mise en œuvre par un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental d'une part, et une Fondation de coopération scientifique (FCS) d'autre part. Dans les domaines qui ne relèvent ni de ses compétences propres ni des compétences propres de ses membres, elle agit selon le principe de subsidiarité en déterminant le meilleur niveau d'action avec ses membres.

Dans le cadre de sa politique de formation, elle a défini un objectif cible de formation dont la mention « Energie » de master fait partie.

Ainsi, en application du principe de subsidiarité susvisé, le Président de l'Université PSL délègue, jusqu'à la fin du contrat quinquennal, à un établissement (dit « établissement opérateur ») la gestion administrative et pédagogique de la mention, dans les conditions et selon les modalités prévues par les stipulations de la présente convention.

Dans la présente convention, les expressions suivantes doivent être ainsi entendues :

Établissement opérateur : Établissement qui gère administrativement les étudiants de formation initiale et les stagiaires de formation continue, perçoit les droits d'inscription et les frais de scolarité, émet le diplôme, assure le suivi administratif des étudiants, est responsable de la rémunération des enseignants vacataires, déploie et maintient à jour les sites web des formations hébergées par l'opérateur, contribue à la promotion du master, prévoit un budget pour les éléments de communication et assure la remontée obligatoire d'informations notamment pour les enquêtes SISE, les données CVEC dans le cadre de l'Université PSL. Il appartient également de confirmer au CROUS l'inscription des étudiants boursiers. Il communique ces indicateurs aux services de l'Université PSL et aux établissements porteurs. L'établissement opérateur communique les effectifs des étudiants inscrits et leur répartition dans les différents parcours aux parties. Il transmet également les données relatives aux campagnes annuelles d'admissions. L'établissement opérateur est le garant principal des services offerts aux étudiants et assure le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants. L'établissement opérateur a la charge des éléments nécessaires à l'inscription du master au RNCP.

Établissement porteur : Établissement qui assure le pilotage pédagogique d'un parcours complet et/ou intervient de façon substantielle dans la formation, sur décision de l'Université PSL.

Il a été convenu que :

I-DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : Objet de la convention

L'objet de cette convention est de préciser les conditions dans lesquelles les parties s'accordent pour organiser et délivrer le diplôme de master, mention « Énergie ». Les spécificités de la mention sont précisées en annexes qui font partie intégrante de la convention.

Les parties conviennent de mettre conjointement en place des enseignements et d'autres activités pédagogiques conduisant à l'obtention du diplôme de master, mention « Énergie ».

La convention définit notamment :

- La désignation de l'établissement opérateur de la mention (Article 3) ;
- La gouvernance de la mention de master (Articles 4 à 6) ;
- La coordination entre les parcours et la mention (Articles 7 à 8) ;
- Les conditions de gestion administrative de la scolarité (Articles 9 à 11) ;
- Les apports de chaque établissement en matière d'enseignement, d'équipes enseignantes, de ressources et de locaux (Articles 12 à 15) ;
- Les modalités d'application de la présente convention (Articles 16 à 20).

Les modalités d'éventuelles collaborations avec des établissements hors Université PSL sont définies dans des conventions de partenariat distinctes (cf. article 8).

Article 2 : Éléments constitutifs de la mention

2a. La formation s'étend sur une durée de deux années (M1 et M2), chacune découpée en deux semestres (S1, S2 pour le M1, S3 et S4 pour le M2) et doit être validée par un minimum de 120 ETCS (60 ECTS par année, 30 par semestre).

2b. À la date de la signature, la mention comprend 1 parcours :

- **Choix énergétiques pour un futur décarboné**
- **Parcours International**

2c. Des enseignements communs aux parcours peuvent être prévus. Le cas échéant, ils font l'objet d'une définition par le conseil du master (cf. article 5).

2d. Le programme détaillé de la formation est décrit sur le site internet du master : <https://www.psl.eu/formation/master-energie>

II- DÉLÉGATION DE GESTION DE LA MENTION

Article 3 : Conditions de la délégation de gestion de la mention de master

Mines agit en qualité d'établissement opérateur pour le compte de l'Université PSL au sens de l'article 3 du décret n°2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts.

Le Président de l'Université PSL délègue à l'établissement opérateur la gestion de la mention « Énergie ». La gestion administrative, la scolarité, le suivi et l'émission du diplôme incombent à l'établissement opérateur.

Le Président de l'Université PSL délègue sa signature notamment pour les conventions de stage, de partenariats, les demandes de césure et les attestations de réussite aux Présidents et Directeurs des établissements opérateurs. Ces derniers peuvent subdéléguer tout ou partie des compétences qui leur auront été ainsi déléguées aux représentants mentionnés dans ladite délégation. Une liste

comportant les noms et fonctions des personnes bénéficiaires des subdélégations susmentionnées sera communiquée à l'Université PSL.

Cette délégation est valable pour la durée de la présente convention.

L'organigramme général de la formation comprend les noms des responsables de la mention et des parcours.

L'Université PSL assure, pour les questions ayant trait à la mention, les relations avec le ministre chargé de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'innovation, en liaison avec les établissements opérateurs.

III- GOUVERNANCE DU MASTER

Article 4 : Direction de la mention de master et des parcours

4a. La direction du master est assurée par un ou plusieurs responsables nommé(s) par le Président de l'Université PSL pour la durée restant à couvrir du contrat quinquennal en cours, sur proposition des parties. Leur mandat est renouvelable.

La responsabilité pédagogique et scientifique de la mention « Énergie » est confiée au responsable du master.

4b. Chaque parcours est doté d'un (ou au plus deux) responsable(s) désigné(s) par la direction du master, conformément aux procédures en vigueur dans les établissements concernés. Leur mandat est renouvelable.

La direction de chaque parcours est en charge de l'organisation et de la responsabilité pédagogique du parcours. Dans ce cadre, il appartient aux responsables de parcours de garantir le bon déroulement du parcours tout au long de l'année universitaire.

Article 5 : Le conseil du master

Le conseil du master est l'organe de collégialité académique. Il est composé d'enseignants chercheurs et d'enseignants dans le master et les parcours. Il comprend notamment les responsables de la mention et les responsables des parcours composant la mention. Il est présidé par le ou les responsables de la mention.

Si le master entre dans le champ d'application d'une convention de partenariat, le conseil exerce ses compétences dans le respect de ses stipulations.

Le conseil veille à la bonne marche du master.

À cet effet, notamment :

- il rend des avis sur les maquettes pédagogiques du master et des parcours et en vérifie la cohérence ; sur les modalités de contrôle de connaissances et de compétences (y compris les obligations d'assiduité) ; sur le budget de fonctionnement actuel du master, dans le respect de la procédure budgétaire des parties, et sur la capacité d'accueil du master par année et par parcours, dans le cadre des procédures régissant la fixation des capacités dans les établissements parties ;
- dans le cadre institutionnel prévu en la matière par les établissements concernés il veille à l'insertion professionnelle et à l'avenir scientifique des étudiants, en lien avec le collège des masters, et présente régulièrement un compte-rendu aux parties ;
- il assure les relations avec les partenaires universitaires, socio-économiques et les écoles doctorales ;
- il établit le calendrier des cours de la mention ;

- Il assure les adaptations scientifiques nécessaires à la discipline et propose les évolutions des enseignements ;
- Il propose des partenariats avec d'autres établissements que les parties, pour un aspect ponctuel (mises en commun d'UE) ou pour un élargissement du cercle des parties ;
- conformément à l'article 15 de l'arrêté du 30 juillet 2018 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master et en collaboration avec l'Université PSL, il met en œuvre des dispositifs d'évaluation des formations et des enseignements afin d'assurer l'amélioration continue des formations ;
- il s'assure de l'accès à la VAE.

Le conseil du master exerce ses compétences en étroite collaboration avec le collège des masters, notamment en transmettant les informations liées au fonctionnement du master.

Article 6 : Le conseil de perfectionnement

Conformément aux articles 5 et 11 de l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations susvisées, la mention du master est dotée d'un conseil de perfectionnement, qui associe des représentants du monde socio-professionnel à la conception et à l'évaluation des formations. Sa composition et son fonctionnement sont, en vertu de l'article L.611-2 du code de l'éducation, déterminés par les statuts de l'Université PSL et en fonction des modalités prévues dans chaque établissement.

Il comprendra, outre les représentants du monde socio-professionnels susmentionnés, le(s) responsable(s) du master, et les responsables de chaque parcours composant la mention, d'autres enseignants-chercheurs par établissement impliqué pédagogiquement dans la mention, des représentants des étudiants, des représentants des BIATSS ainsi que le ou les porteur(s) ou son représentant du ou des programme(s) gradué(s) auquel(s) le master est rattaché.

Le conseil de perfectionnement veille notamment à ce que la répartition des crédits ECTS au sein de chaque parcours type de formation soit en accord avec les objectifs de formation. Il se réunit au moins une fois par an, sur convocation de son Président.

Suite à chaque séance, un compte rendu sera transmis à la direction de la recherche et de la formation graduée de l'Université PSL.

IV- COORDINATION

Article 7 : Rôle du collège des masters de l'Université PSL

Le rôle et les fonctions du collège des masters de l'Université PSL sont définis par le conseil d'administration de l'Université PSL.

Article 8 : Convention avec d'autres établissements partenaires

Pour établir un partenariat avec d'autres établissements que les parties, l'établissement opérateur chargé d'établir la convention de partenariat doit informer le conseil du master ainsi que la direction de la recherche et de la formation graduée.

L'établissement opérateur fait un bilan annuel des partenariats de la mention à la direction de la recherche et de la formation graduée.

Toute convention de co-accréditation sera établie par l'Université PSL au nom des parties après accord de celles-ci.

V- SCOLARITÉ

Article 9 : Mise en œuvre et coordination des procédures d'admission

Conformément à l'article 5, la capacité d'accueil par année et par parcours est déterminée par les instances compétentes des parties, après avis du conseil du master.

La capacité d'accueil et les conditions d'accès sont approuvées par le conseil d'administration de l'Université PSL.

En M1 comme en M2, les candidatures sont examinées lors du jury d'admission au niveau de chaque parcours. Cet examen est régi par des critères propres à chaque parcours. Le conseil du master propose ces critères aux instances compétentes de l'établissement concerné dans le respect des règles générales régissant l'accès au diplôme de master et les publie sur le site internet dudit master. L'établissement opérateur est en charge de la procédure de traitement des dossiers, quel que soit le mode de candidature et notamment celles déposées sur le site du ministère *trouvermonmaster.gouv*. C'est également lui qui se charge du traitement des demandes de recours gracieux ainsi que des dossiers reçus via le site *trouvermonmaster.gouv* dans le cadre de la procédure de saisine. Il gère l'enregistrement de la réception des candidatures en conformité avec les délais réglementaires, la présentation au responsable du master et membres du jury d'admission, l'édition des procès-verbaux d'admissions, les réponses aux candidats, l'examen des dossiers et, le cas échéant, la convocation des étudiants pour un entretien ainsi que l'organisation des jurys. Il s'assure enfin de la régularité des procès-verbaux émis par les jurys. Les responsables de master peuvent choisir d'établir une liste d'attente ordonnée des candidats. L'établissement opérateur est responsable de la motivation du refus d'une candidature.

À l'issue de chaque campagne de recrutement, l'établissement opérateur élabore un reporting chiffré des candidatures reçues au niveau de la mention et transmet ces éléments à la direction du recrutement et des admissions et à la direction de la recherche et de la formation graduée de l'Université PSL en vue de l'élaboration du bilan global à l'échelle de toute l'offre de masters de l'Université PSL.

Le conseil du master peut décider que plusieurs parcours mutualisent leur procédure d'examen des candidatures.

Article 10 : Inscription des étudiants

10a. Inscription administrative

Après son admission à l'Université PSL, l'étudiant doit effectuer son inscription administrative auprès des services de l'établissement opérateur, qui perçoit les droits d'inscription et les frais de scolarité par délégation de l'Université PSL.

L'établissement opérateur délivre pour chaque étudiant :

- une carte étudiante gérant l'accès aux locaux d'enseignement des établissements porteurs ;
- une adresse mail sur le modèle @opérateur.psl.eu ;

10b. Inscription pédagogique

L'établissement opérateur est responsable de l'inscription pédagogique de l'étudiant.

L'ensemble de la maquette pédagogique est disponible sur le site du master ainsi que le règlement de scolarité selon les délais en vigueur.

10c. Accueil de l'étudiant

L'établissement opérateur assure la communication des droits et des devoirs des étudiants. Ces informations doivent apparaître sur les plaquettes, les sites, les règlements de scolarité, à charge de l'établissement opérateur de s'assurer de leur bonne diffusion.

L'établissement opérateur garantit un accès à un service de restauration du CROUS, aux ressources documentaires liées à sa formation, à un environnement numérique de travail, au portail de scolarité

(notes, emploi du temps, salles de cours, ...), à une offre de logements et aux programmes de bourses.

Il garantit également un accès aux dispositifs de la mobilité internationale (y compris avec l'appui des établissements porteurs).

Il pilote les accès aux dispositifs de la mobilité internationale (communication, instruction des demandes, coordination avec les établissements porteurs et la direction du master).

L'accueil des étudiants internationaux reste de la responsabilité de l'établissement opérateur. À cette fin, l'établissement opérateur coordonne ses activités avec le Welcome Desk de l'Université PSL.

10d. Gestion de la scolarité

Le suivi de la scolarité est assuré par l'établissement opérateur :

- emploi du temps ;
- gestion des salles ;
- communication et point de liaison entre les enseignants et les étudiants.

Article 11 : Validation du master et remise du diplôme

L'organisation des examens (définition des sujets, réservation de salles, convocations des étudiants, surveillance etc.) est assurée par l'établissement opérateur, ainsi que la correction, la transcription et la diffusion des notes et l'impression des bulletins.

L'organisation des jurys est de la responsabilité de l'établissement opérateur.

Le diplôme est délivré par délégation et au nom de l'Université PSL après décision du jury de la mention de master. L'impression du diplôme est à la charge de l'établissement opérateur selon le modèle de parchemin validé par l'Université PSL.

Il est signé par le Président de l'Université PSL et indique qu'il a été préparé dans les établissements porteurs de la mention. L'établissement opérateur est chargé de la transmission du diplôme à l'Université PSL et au rectorat pour signature, puis de la transmission à l'étudiant.

L'établissement opérateur de la mention établit un supplément au diplôme qui contient la description du cursus universitaire ainsi que la nature, la valeur et le niveau de qualification du diplôme, la description des savoirs et des compétences acquis.

VI- APPORTS DE CHAQUE ÉTABLISSEMENT EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT, D'ÉQUIPES ENSEIGNANTES ET DE LOCAUX

Article 12 : Circulation des étudiants

Un principe d'ouverture et d'accessibilité réciproque des enseignements s'applique dans le cadre des formations offertes par les établissements de l'Université PSL. L'accès à des UE du master est conditionné à l'accord des responsables de parcours concernés.

Dans le cadre du suivi de ces UE, les étudiants inscrits à l'Université PSL sont exonérés de frais d'inscription dans les établissements.

La définition de la liste des UE les plus pertinentes sur le plan scientifique et pédagogique qui peuvent entrer dans le cursus personnalisé des étudiants appartient à chaque parcours, ainsi que le nombre de crédits ECTS qui peut être validé par les étudiants ou les modalités de validation dans le respect des principes définis par le collège des masters.

Article 13 : Accès des étudiants à l'ensemble des ressources bibliographiques et Informatiques

Conformément à l'article 10c., un principe d'ouverture et d'accessibilité aux bibliothèques et ressources informatiques des établissements (opérateurs et porteurs) est appliqué pour les

étudiants du master, sous réserve de l'accord des conservateurs s'il s'agit de bibliothèques de recherche.

Article 14 : Conditions financières de participation des parties au coût de la formation

14a. Le principe général de la contribution financière est celui d'une transparence et d'un équilibre des participations des parties. Elle est organisée sous la responsabilité de la direction de la mention. Elle peut être déclinée au niveau des parcours si nécessaire.

14b. Un budget est établi et proposé lors du conseil du master. Après adoption par le conseil, il est présenté et adopté dans les instances appropriées (CEVE principalement pour les écoles du MESRI) des différentes parties. Il est ensuite intégré dans le budget de l'établissement opérateur qui gère administrativement le master.

14c. Ce budget est constitué de recettes prévisionnelles et de dépenses.

Les recettes sont constituées :

- de la subvention apportée par chaque établissement sous la forme d'heures d'enseignement statutaires (qu'ils s'agissent d'enseignants, enseignants-chercheurs, de professeurs attachés) et d'heures complémentaires, que celles-ci soient assurées par des enseignants-chercheurs ou des chercheurs effectuant leur recherche dans des unités dont l'établissement est tutelle principale), sous la forme de prestations administratives (gestion RH, finances, scolarité...), sous la forme de mise à disposition de locaux et en dernier ressort de subvention de fonctionnement et d'investissement. Cette subvention est définie par chaque établissement participant à la formation avant l'établissement du budget. En ce qui concerne Chimie ParisTech toute heure effectuée dans un des masters de l'Université PSL dont l'école est gestionnaire, tout comme toute heure effectuée dans une formation conduisant à un diplôme décerné par l'école en propre ou par délégation de l'Université PSL, peut faire partie du service des personnels. En cas d'heure mutualisée avec une autre formation, chaque formation prend en charge le coût de sa formation au prorata du nombre d'étudiants inscrits ;
- des frais de scolarité, qu'il s'agisse de formation initiale sous statut étudiant, d'apprentissage ou de contrats de professionnalisation. Par délégation de l'Université PSL c'est l'établissement gestionnaire qui percevra les frais de scolarité. Lorsqu'il y a double inscription une règle de reversement entre formation pourra éventuellement être établie. L'établissement gestionnaire du master fera voter dans ses instances les règles d'exonération totale ou partielle qui s'appliquent éventuellement à la formation. Ces règles seront ensuite présentées au CA de l'Université PSL pour avis conforme ;
- des subventions accordées par l'Université PSL, par des organismes partenaires et par les programmes gradués ;
- par des contrats de formation continue tels que les contrats de professionnalisation.

Les dépenses sont constituées :

- des vacations assurées par les personnels n'exerçant pas dans les établissements partenaires ;
- des frais directs nécessaires au fonctionnement de la formation et non couverts par les établissements partenaires, y compris les éventuels frais de documentation, les petits équipements, les missions ;
- les frais liés à l'utilisation des locaux (également valorisés en appliquant des valeurs forfaitaires) ;
- les frais liés aux programmes spécifiques du master (bourses d'attractivité pour étudiants internationaux, stages collectifs de terrain, modules pédagogiques innovants, bourses de mobilité) ;
- des éventuels frais de médecine préventive et de restauration ;
- des éventuelles aides et bourses accordées aux étudiants .

Le budget a vocation à être équilibré. Il est établi en heures et en euros.

14d. Un gestionnaire de scolarité à temps partiel est affecté à la gestion du master. Pour les années 2020-2021, un gestionnaire est affecté aux écoles d'ingénieurs par PSL pour gérer l'ensemble des nouveaux masters dont elles sont gestionnaires. Une fiche de poste spécifique décrira les modalités de fonctionnement.

14e. Le montant des contributions prévisionnelles est établi pour l'ensemble du contrat quinquennal en fonction de la taille et des opérations pédagogiques prévues par la mention. Il apparaît dans l'annexe financière de la convention. S'y rajoute la mise à disposition au master d'1/2 ETP gestionnaire de scolarité rémunéré par l'Université PSL.

14f. Le budget du master, mention « Énergie », est géré par l'établissement opérateur qui transmet aux parties les éléments budgétaires.

14g. L'établissement opérateur coordonne le paiement des vacances selon la grille établie par l'Université PSL. Le budget est la base qui servira pour la validation des services et la rémunération des heures complémentaires. Tout dépassement devra faire l'objet d'un accord du responsable du master, de la direction de la formation et faire l'objet d'un document transmis aux services RH et financiers de l'établissement.

Article 15 : Insertion professionnelle

L'établissement opérateur doit s'assurer du suivi de l'insertion professionnelle des étudiants. Il peut être envisagé d'inclure dans la maquette pédagogique la préparation aux entretiens, la rédaction de curriculum vitae ou la mise en place de modules de formation employabilité avec possibilité de mutualisation inter-masters. L'établissement opérateur pourra prendre appui auprès du service d'insertion professionnelle de l'Université PSL.

VII- EXECUTION DE LA CONVENTION

Article 16 : Obligation des étudiants

Les étudiants sont soumis à la réglementation, notamment au règlement intérieur en vigueur dans l'établissement où ils poursuivent des études. Ils demeurent sous la responsabilité de l'établissement opérateur, sans préjudice de dispositions légales et réglementaires contraires, et du respect des dispositions de l'article R.712-11 du code de l'éducation, déterminant la compétence de la juridiction disciplinaire.

Article 17 : Données personnelles et propriété intellectuelle

17a. Dans le cadre de l'application de la convention, les parties pourront être amenées à transmettre à une autre partie ou à l'Université PSL des informations relatives aux étudiantes et étudiants inscrits dans le master, mention « Énergie ».

Chaque partie s'assure que ces transferts d'informations font l'objet des déclarations ou autorisations nécessaires auprès de la CNIL, et dans le respect du règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

Chaque partie reste responsable des traitements de données personnelles qu'il met en œuvre. Elle garantit notamment la sécurité et la transparence des traitements ainsi que le respect des droits des usagers, conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD).

Liste des annexes de la convention de gestion de la mention « Énergie »

Annexe 1 : Budget de la mention 2020 à titre informatif

Annexe 2 : Liste des éléments à transmettre annuellement à l'Université PSL



Annexe 1 : Budget de la mention 2020 à titre informatif

Cette annexe définit le budget prévisionnel du master. Les coûts réalisés permettront de préciser et d'ajuster le montant des contributions et des reversements.

Les recettes de formations sont calculées sur la base des droits effectivement perçus pour les formations (243€ pour 2019/2020).

Le coût des enseignements est basé sur le nombre d'heures données par l'établissement multiplié par le coût moyen d'un enseignement chercheur soit : **130 €/h**.

Le coût des mètres carrés s'appuie sur la moyenne suivante : **50 €/h**, multipliée par le nombre d'heures données au sein de l'établissement. (L'utilisation d'une seule salle par cours est basée sur le nombre de 25 étudiants par cours.)

Heures d'enseignements	CM en hTD	Heures par étudiants
	917	35,27

	ESPCI	Chimie ParisTech	Mines ParisTech
Heures sur services	153	112,5	651,5
Coût pour l'établissement	19 945,41 €	14 672,07 €	84 959,32 €

Dépenses diverses	ETP administratif	Autres
Université PSL	15 000 €	13 433 €

Valorisation des m2	Chimie Paris Tech	ESPCI	Mines ParisTech
	5 625,8 €	7 647,8 €	32 576,4 €

	Chimie Paris Tech	ESPCI	Mines ParisTech	Université PSL
Coût Total	20 297,87 €	27 593,19 €	117 535,74 €	28 433 €
Expression en % (hors Université PSL)	11,74 %	15,96 %	67,97 %	0 %
Répartition des droits d'inscription et les frais de scolarité sur la base de 26 étudiants inscrits	741,6 €	1 008,1 €	4 294,2 €	

Annexe 2 : Liste des éléments à transmettre annuellement à l'Université PSL

État des conventions de partenariats ;

Maquette des enseignements du master « Énergie » selon le modèle transmis par l'Université PSL ;

Budget du master « Énergie » ;

Composition du conseil du master ;

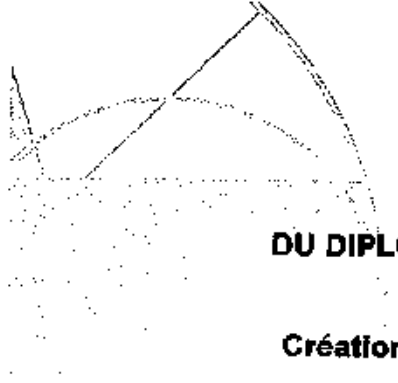
Composition du conseil de perfectionnement ;

Indicateurs liés au master (effectifs des étudiants inscrits et leur répartition dans les différents parcours et modules) ;

Le règlement de scolarité mis à jour (notamment modalités de contrôle des connaissances mis à jour) ;

Le calendrier du master (date de rentrée, vacances scolaires, période d'examen, deadline de remontée des notes, le cas échéant semaines banalisées pour les révisions...).





CONVENTION DE GESTION
DU DIPLOME D'ÉTABLISSEMENT CONFÉRANT GRADE DE MASTER
« MODE ET MATIERE »
Création, ingénierie et management au service de l'écoconception

ENTRE

L'Université PSL, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental, dont le siège est situé 60 rue Mazarine, 75006 PARIS,
Représentée par son Président, Monsieur Alain FUCHS,

Ci-après désignée par « PSL »,

Et

Dauphine PSL, établissement composante de PSL, dont le siège est situé Place du Maréchal de Lattre de Tassigny, 75016 Paris
Représentée par sa Présidente, Madame Isabelle HUAULT
Porteur administratif du diplôme à partir de 2020

Ci-après désignée par « Dauphine PSL »

Et

École nationale supérieure des Arts Décoratifs, établissement partenaire, dont le siège est situé au 31 rue d'Ulm, 75240 Paris cedex 05
Représentée par son Directeur, Monsieur Emmanuel Tibloux

Ci-après désignée par « EnsAD »

Et

École nationale supérieure des Mines de Paris, établissement-composante, dont le siège est situé 60 Boulevard Saint-Michel, 75006 Paris
Représentée par son Directeur, Monsieur Vincent LAFLÈCHE

Ci-après désignée par « Mines Paris »

sont désignés collectivement par « les Parties ».

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master, et notamment son article 7 ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 et fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de master ;

Vu l'article 10-2° du décret n°2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu l'arrêté du 27 août 2019 accordant la Communauté d'universités et établissements Université de Recherche Paris Sciences et Lettres - PSL Research University en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Vu le contrat quinquennal de site 2019-2023 ;

Préambule

L'école Nationale de Mode et Matière (EnaMoMa) est une co-crédation de trois établissements de l'université Paris Sciences et Lettres : l'EnsAD (l'Ecole nationale supérieure des Arts Décoratifs) associée, Mines Paris et l'université Paris Dauphine, membres de PSL. Sa singularité est fondée sur une approche pluridisciplinaire issue des domaines d'expertise des trois établissements.

A l'EnsAD : création mode, vêtement et textile, conception et réalisation de vêtements et accessoires, productique et sourcing, développement et suivi de projet créatif, histoire de la mode, tendance, identité visuelle et branding, culture textile, ennoblissement et savoir-faire, nouveaux matériaux, matériaux intelligents.

A Mines Paris : ingénierie, module d'innovation, production, logistique, objets connectés, écoconception.

A Dauphine PSL : gestion, marketing de la mode et du luxe, stratégie, création d'entreprise, production, droit, approche d'incubateur de projet de création, analyse et recherche de financement, retail et merchandising, tendances du consommateur.

L'école Nationale de Mode et Matière forme des étudiants en design, ingénierie et management, ouvrant à tous les métiers de l'industrie du textile, de la mode et du luxe.

En 2019, les quatre établissements s'engagent dans de nouvelles perspectives avec le développement du master « Mode et Matière ».

Il a été convenu que :

I-DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : Objet de la convention

L'objet de cette convention est de préciser les conditions dans lesquelles les parties s'accordent pour organiser et délivrer le diplôme de master « Mode et Matière ». Les spécificités de la formation sont précisées en annexes qui font partie intégrante de la convention.

Les parties conviennent de mettre en place des enseignements et d'autres activités pédagogiques conduisant à l'obtention du diplôme de master « Mode et Matière ».

La convention définit notamment :

- La désignation de l'établissement opérateur de la formation (Article 3) ;
- La gouvernance du master (Articles 4 à 8) ;
- Les conditions de gestion administrative de la scolarité (Articles 9 à 11) ;
- Les apports de chaque établissement en matière d'enseignement, d'équipes enseignantes, de ressources et de locaux (Articles 12 à 17) ;
- Les modalités d'application de la présente convention (Articles 18 à 22).

Les modalités d'éventuelles collaborations avec des établissements hors PSL sont définies dans des conventions de partenariat distinctes (cf. article 7).

Article 2 : Éléments constitutifs de la formation.

2a. La formation s'étend sur une durée de deux années (M1 et M2), chacune découpée en deux semestres (S1, S2 pour le M1, S3 et S4 pour le M2) et doit être validée par un minimum de 120 ECTS (60 ECTS par année, 30 par semestre).

2b. À la date de la signature, la formation « Mode et Matière » comprend un seul parcours avec quatre trajectoires possibles selon l'agencement des cours choisis :

- « Création » : parcours sur deux ans, profils design uniquement
- « Explorations » parcours sur un an, tous profils
- « Transformations » : parcours sur un an, tous profils
- « Proposition » : parcours sur un an, tous profils

La formation peut être suivie en formation initiale classique ou en apprentissage.

2c. Le programme détaillé de la formation est décrit sur le site internet :

<https://enamoma.psl.eu/>

II- DÉLÉGATION DE GESTION DE LA FORMATION

Article 3 : Conditions de la délégation de gestion de la formation de master

Considérant que :

L'Université PSL repose sur un modèle d'université intégrée, mise en œuvre par un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental d'une part, et une Fondation de coopération scientifique (FCS) d'autre part. Elle agit selon le principe de subsidiarité en déterminant le meilleur niveau d'action avec ses membres.

Dans le cadre de sa politique de formation, elle a défini un objectif cible de formation dont la mention « Mode et Matière » de master fait partie.

Ainsi, en application du principe de subsidiarité susvisé, le Président de PSL délègue, jusqu'à l'année universitaire 2022-2023, à Dauphine-PSL la gestion administrative et pédagogique de la formation, dans les conditions et selon les modalités prévues par les stipulations de la présente convention.

Dans la présente convention, il est entendu que :

Dauphine-PSL est l'établissement qui gère administrativement les étudiants de formation initiale et les stagiaires de formation continue, perçoit les droits d'inscription et les frais de scolarité définis par le conseil d'administration de l'université PSL. Il émet le diplôme, assure le suivi administratif des étudiants, est responsable de la rémunération des enseignants vacataires (suivant ses modalités administratives usuelles), contribue à la promotion du master, prévoit un budget pour les éléments de communication et assure la remontée obligatoire d'informations notamment pour les enquêtes SISE, les données CVEC par délégation et au nom de PSL. Il lui appartient également de confirmer au CROUS l'inscription des étudiants boursiers. Il communique ces indicateurs aux services de PSL et aux établissements porteurs. L'établissement opérateur communique les effectifs des étudiants inscrits et leur répartition dans les différents parcours aux parties. Il transmet également les données relatives aux campagnes annuelles d'admissions. L'établissement opérateur est le garant principal des services offerts aux étudiants et assure le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants. L'établissement opérateur a la charge de l'inscription du master au RNCP.

Dauphine-PSL agit en qualité d'établissement opérateur pour le compte de la PSL au sens de l'article 3 du décret n°2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts.

Le Président de PSL délègue à l'établissement opérateur la gestion du master « Mode et Matière ». La gestion administrative, la scolarité, le suivi et l'émission du diplôme incombent à l'établissement opérateur.

Le Président de PSL délègue sa signature notamment pour les conventions de stage, de partenariats, les demandes de césure et les attestations de réussite aux Présidents et Directeurs des établissements opérateurs. Ces derniers peuvent subdéléguer tout ou partie des compétences qui leur auront été ainsi déléguées aux représentants mentionnés dans ladite délégation. Une liste comportant les noms et fonctions des personnes bénéficiaires des subdélégations susmentionnées sera communiquée à PSL.

Cette délégation est valable pour la durée de la présente convention.

L'organigramme général de la formation comprend les noms des responsables de la formation.

PSL assure, pour les questions ayant trait à la formation, les relations avec le ministre chargé de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'innovation, en liaison avec les établissements opérateurs.

III- GOUVERNANCE DU MASTER

Article 4 : Direction du master

La direction du master est assurée par un ou plusieurs responsables nommé(s) par le Président de PSL pour la durée restant à couvrir du contrat quinquennal en cours, sur proposition des parties. Leur mandat est renouvelable.

La responsabilité pédagogique et scientifique du master « Mode et Matière » est confiée au(x) responsable(s) des masters en lien avec le comité de pilotage pédagogique.

Le comité de pilotage pédagogique est composé des responsables du master ainsi que d'un représentant de la direction des études de chaque établissement et/ ou de son représentant.

Il est l'organe décisionnel et donne des avis conformes à la direction du master.

Article 5 : Le conseil pédagogique du master

Le conseil du master est l'organe de collégialité académique. Il est composé de l'ensemble des enseignants chercheurs et d'enseignants engagés dans le master. Il comprend notamment les responsables de la formation. Il est présidé par le ou les responsables de la mention.

Si le master entre dans le champ d'application d'une convention de partenariat, le conseil exerce ses compétences dans le respect de ses stipulations.

Le conseil veille à la bonne marche du master.

À cet effet, notamment :

- il rend des avis sur les maquettes pédagogiques du master et des parcours et en vérifie la cohérence ; sur les modalités de contrôle de connaissances et de compétences (y compris les obligations d'assiduité) ; sur le budget de fonctionnement actuel du master, dans le respect de la procédure budgétaire des parties, et sur la capacité d'accueil du master par année et par parcours, dans le cadre des procédures régissant la fixation des capacités dans les établissements parties ;
- dans le cadre institutionnel prévu en la matière par les établissements concernés il veille à l'insertion professionnelle et à l'avenir scientifique des étudiants, en lien avec le collège des masters, et présente régulièrement un compte-rendu aux parties ;

- il assure les relations avec les partenaires universitaires, socio-économiques et les écoles doctorales ;
- il établit le calendrier des cours de la formation ;
- Il assure les adaptations scientifiques nécessaires à la discipline et propose les évolutions des enseignements ;
- il propose des partenariats avec d'autres établissements que les parties, pour un aspect ponctuel (mises en commun d'UE) ou pour un élargissement du cercle des parties. ;
- il met en œuvre des dispositifs d'évaluation des formations et des enseignements afin d'assurer l'amélioration continue des formations en collaboration avec PSL ;
- il s'assure de l'accès à la VAE.

Le conseil du master exerce ses compétences en étroite collaboration avec le collège des masters, notamment en transmettant les informations liées au fonctionnement du master.

Article 6 : Le conseil de perfectionnement

Conformément aux articles 5 et 11 de l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations susvisées, la mention du master est dotée d'un conseil de perfectionnement ou conseil d'administration, qui associe des représentants du monde socio-professionnel à la conception et à l'évaluation des formations. Sa composition et son fonctionnement sont, en vertu de l'article L.611-2 du code de l'éducation, en fonction des modalités prévues dans chaque établissement.

Il comprendra, outre les représentants du monde socio-professionnels susmentionnés, le(s) responsable(s) du master, d'autres enseignants-chercheurs par établissement impliqué pédagogiquement dans la mention, des représentants des étudiants, des représentants des BIATSS, ainsi que le ou les porteur(s) ou son représentant du ou des programme(s) gradué(s) rattaché(s) au master.

Le conseil de perfectionnement veille notamment à ce que la répartition des crédits ECTS au sein de chaque parcours type de formation soit en accord avec les objectifs de formation. Il se réunit au moins une fois par an, sur convocation de son Président.

Article 7 : Comité de pilotage

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an. Il est composé d'un représentant de chacune des parties ainsi que la direction du master. Il est en charge du suivi stratégique et financier du projet.

Article 8 : Convention avec d'autres établissements partenaires

L'établissement opérateur fait un bilan annuel des partenariats de la mention à la direction de la recherche et de la formation graduée.

Toute convention de co-accréditation sera établie par PSL au nom des parties après accord de celles-ci.

Toute convention de partenariat international sera établie par PSL au nom des parties après accord de celles-ci.

IV- SCOLARITÉ

Article 9 : Mise en œuvre et coordination des procédures d'admission

Conformément à l'article 5, la capacité d'accueil par année est déterminée par les instances compétentes des parties, après avis du conseil du master.

La capacité d'accueil et les conditions d'accès sont approuvées par le conseil d'administration de PSL.

En M1 comme en M2, les candidatures sont déposées via la plateforme de candidatures de PSL puis examinées lors de commissions d'admission. Cet examen est régi par des critères que le conseil du master propose aux instances compétentes de l'établissement concerné dans le respect des règles générales régissant l'accès au diplôme de master et les publie sur le site internet dudit master. L'établissement opérateur est en charge de la procédure de traitement des dossiers, quel que soit le mode de candidature. Il gère l'enregistrement de la réception des candidatures en conformité avec les délais réglementaires, la présentation aux responsables du master et membres de la commission d'admission, l'édiction des procès-verbaux d'admissions, les réponses aux candidats, l'examen des dossiers et, le cas échéant, la convocation des étudiants pour un entretien ainsi que l'organisation des jurys. Il s'assure enfin de la régularité des procès-verbaux émis par les jurys. Les responsables de master peuvent choisir d'établir une liste d'attente des candidats. L'établissement opérateur est responsable de la motivation du refus d'une candidature.

À l'issue de chaque campagne de recrutement, l'établissement opérateur élabore un bilan chiffré des candidatures reçues au niveau de la mention. Il transmet ces éléments à la direction du recrutement et des admissions et à la direction de la recherche et de la formation graduée de PSL en vue de l'élaboration du bilan global à l'échelle de toute l'offre de masters de PSL.

Article 10 : Inscription des étudiants

10a. Inscription administrative

Après son admission à PSL, l'étudiant doit effectuer son inscription administrative auprès des services de l'établissement opérateur, qui perçoit les droits de scolarité par délégation de PSL.

L'établissement opérateur délivre pour chaque étudiant :

- une carte étudiante gérant l'accès aux locaux d'enseignement des établissements porteurs ;
- une adresse mail sur le modèle @opérateur.eu . Une carte étudiante est également délivrée par les autres établissements partenaires du diplôme, une fois l'inscription administrative validée auprès du service de l'établissement opérateur.

10b. Inscription pédagogique

L'établissement opérateur est responsable de l'inscription pédagogique de l'étudiant.

L'ensemble de la maquette pédagogique est disponible sur le site du master ainsi que le règlement de scolarité selon les délais en vigueur.

10c. Accueil de l'étudiant

L'établissement opérateur assure la communication des droits et des devoirs des étudiants. Ces informations doivent apparaître sur les plaquettes, les sites, les règlements de scolarité, à charge de l'établissement opérateur de s'assurer de leur bonne diffusion.

L'établissement opérateur garantit un accès à un service de restauration du CROUS, aux ressources documentaires liées à sa formation, à un environnement numérique de travail, au portail de scolarité (notes, emploi du temps, salles de cours, ...), à une offre de logements et aux programmes de bourses.

Il garantit également un accès aux dispositifs de la mobilité internationale (y compris avec l'appui des établissements porteurs).

L'accueil des étudiants internationaux reste de la responsabilité de l'établissement opérateur. En l'absence de service dédié au sein de sa structure, il peut s'appuyer sur PSL via le Welcome Desk.

10d. Gestion de la scolarité

Le suivi de la scolarité est assuré par l'établissement opérateur :

- Emploi du temps ;

- Gestion des salles ;
- Communication et point de liaison entre les enseignants et les étudiants.

Article 11 : Validation du master et remise du diplôme

L'organisation des examens (définition des sujets, réservation de salles, convocations des étudiants, surveillance etc.) est assurée par l'établissement opérateur, ainsi que la correction, la transcription et la diffusion des notes et l'impression des bulletins.

L'organisation des jurys est de la responsabilité de l'établissement opérateur.

Le diplôme est délivré par délégation et au nom de PSL après décision du jury de la formation de master. L'impression du diplôme est à la charge de l'établissement opérateur selon le modèle de parchemin validé par PSL.

Il est signé par le Président de PSL, ainsi que par la Présidente de Dauphine-PSL. L'établissement opérateur est chargé de la transmission du diplôme à PSL et au rectorat pour signature, puis de la transmission à l'étudiant.

L'établissement opérateur de la formation établit un supplément au diplôme qui contient la description du cursus universitaire ainsi que la nature, la valeur et le niveau de qualification du diplôme, la description des savoirs et des compétences acquis.

V- APPORTS ET OBLIGATION DE CHAQUE ÉTABLISSEMENT (DAUPHINE, ENSAD, MINES PARISTECH, PSL) EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT, D'ÉQUIPES ENSEIGNANTES ET DE LOCAUX.

Article 12 : Ressources engagées par chaque établissement :

Dauphine-PSL :

- Portage administratif et financier.
- Co-pilotage académique du programme.
- Prise en charge du bloc de prérequis « Business basics in cultural and creative industries » (40h)
- Incubateur Paris-Dauphine, maison de l'entrepreneuriat.

EnsAD :

- Accès aux ateliers de l'ensAD.
- Prise en charge du bloc de prérequis « Basics in Fashion Design & Materials » 40h.

PSL :

- Participation à la définition de la communication (site Web, plaquettes, salons, plateforme de candidature) hors communication spécifique.
- Accès au Welcome desk pour les étudiants étrangers, cours de FLE.
- Accès à PSL pépites.
- Soutien à l'élaboration de la stratégie de mécénat.

Mines Paris :

- Accès au fablab
- Accès au programme Carats (conférences, centre des matériaux...)
- Accueil dans les semaines PSL (60h) Co-working Mines.

Article 13 : Circulation des étudiants

Un principe d'ouverture et d'accessibilité réciproque des enseignements s'applique dans le cadre des formations offertes par les établissements membres de PSL. L'accès à des UE du master est conditionné à l'accord des responsables de parcours concernés.

Dans le cadre du suivi de ces UE, les étudiants inscrits à PSL sont exonérés de frais d'inscription dans les établissements.

La définition de la liste des UE les plus pertinentes sur le plan scientifique et pédagogique qui peuvent entrer dans le cursus personnalisé des étudiants appartient à chaque parcours, ainsi que le nombre de crédits ECTS qui peut être validé par les étudiants ou les modalités de validation dans le respect des principes définis par le collège des masters.

Article 14 : Accès des étudiants à l'ensemble des ressources bibliographiques et Informatiques

Un principe d'ouverture et d'accessibilité aux bibliothèques et ressources informatiques des établissements (opérateurs et porteurs) est appliqué pour les étudiants du master, sous réserve de l'accord des conservateurs s'il s'agit de bibliothèques de recherche.

Article 15 : Insertion professionnelle

L'établissement opérateur doit s'assurer du suivi de l'insertion professionnelle des étudiants. Il peut être envisagé d'inclure dans la maquette pédagogique la préparation aux entretiens, la rédaction de curriculum vitae ou la mise en place de modules de formation employabilité avec possibilité de mutualisation inter-masters. L'établissement opérateur pourra prendre appui auprès du service d'insertion professionnelle de PSL.

Article 16 : Responsabilités financières.

La responsabilité financière de Mines Paris est strictement limitée aux engagements pris à l'article 12.

L'université Paris Dauphine, opérateur pour le compte du consortium, s'engage à ne pas prélever de frais de gestion dans le cadre de la mise en œuvre du master « Mode et Matière ».

Le budget pluriannuel prévisionnel, validé par les parties, est présenté en annexe. La prévision budgétaire est fondée sur un déficit à l'issue de la première année qui doit être comblé par les deux années suivantes.

Un examen de la situation budgétaire est effectué en mars 2022 par les parties solidairement responsables financièrement. Elles peuvent décider de modifications de la trajectoire budgétaire. Un nouvel examen est effectué en juillet 2022 pour décider de l'arrêt du programme le cas échéant ou de modification de la trajectoire budgétaire.

Le déficit prévu à la fin de l'exercice 2020/21 conduit l'opérateur à une avance de trésorerie compensée par les excédents des deux années suivantes. En cas d'arrêt du programme et/ou de déficit cumulé, les parties solidairement responsables s'engagent à prendre en charge les pertes à parts égales.

En cas de résultat positif, les parties solidairement responsables en détermineront les modalités d'utilisation.

Article 17 : Moyens humains

Afin d'assurer le suivi et la gestion administrative, pédagogique et financière du projet, deux personnels dédiés sont intégrés au budget global du master :

- Un poste de chargé.e de mission (développement / responsable exécutive de la formation), poste administratif
- Un poste de coordination pédagogique à mi-temps (également référent design mode et matière)

Ces deux personnels sont employés par l'Université PSL et placés sous l'autorité hiérarchique de son Directeur Général des Services et sous celle, fonctionnelle, du ou des responsables du Master. Ils sont affectés à l'Université Paris Dauphine-PSL. Le montant équivalent au coût total employeur de leur rémunération et des avantages accordés dans le cadre de leur contrat (mutuelle, chèques restaurants...) est versé annuellement par Paris Dauphine-PSL à l'Université PSL sur présentation d'une facture et des justificatifs correspondants en fin d'année universitaire. Les versements seront effectués par virement sur le compte bancaire ouvert au nom de l'Université PSL :

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	75000	00001007708	42	TPPARIS

IBAN :

FR76	1007	1750	0000	0010	0770	842
------	------	------	------	------	------	-----

BIC :

TRPUFRP1

Article 18 : Locaux

Les cours de la formation sont dispensés au sein des établissements relevant des parties du master Mode & Matière. Par ailleurs, pour l'année universitaire 2020/21, des locaux peuvent être loués conformément au budget de la formation.

VI- EXECUTION DE LA CONVENTION

Article 19 : Obligation des étudiants

Les étudiants sont soumis à la réglementation, notamment au règlement intérieur en vigueur dans l'établissement où ils poursuivent des études. Ils demeurent sous la responsabilité de l'établissement opérateur, sans préjudice de dispositions légales et réglementaires contraires, et du respect des dispositions de l'article R.712-11 du code de l'éducation, déterminant la compétence de la juridiction disciplinaire.

Article 20 : Données personnelles et propriété intellectuelle

20a. Dans le cadre de l'application de la convention, les parties pourront être amenées à transmettre à PSL des informations relatives aux étudiantes et étudiants inscrits dans le master « Mode et Matière ».

Chaque partie s'assure que ces transferts d'informations font l'objet des déclarations ou autorisations nécessaires auprès de la CNIL, et dans le respect du règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

Chaque partie reste responsable des traitements de données personnelles qu'il met en œuvre. Elle garantit notamment la sécurité et la transparence des traitements ainsi que le respect des droits des usagers, conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD).

20b. L'éventuelle propriété intellectuelle des travaux effectués par les étudiants dans le cadre du master « Mode et Matière » leur appartient. Un cas particulier pourra être appliqué en fonction des dispositions mentionnées dans les conventions de stage et de partenariat.

Article 21 : Assurance en responsabilité civile

L'établissement opérateur demandera à ses étudiants d'être en mesure de justifier d'une attestation de police d'assurance garantissant leur responsabilité civile et protection individuelle contre les dommages aux biens et aux personnes dont ils pourraient être auteurs et/ou victimes dans les différentes parties à la présente convention, pour le cas où cette responsabilité civile serait engagée (activités non encadrées par un enseignant, trajets entre établissements...).

Article 22 : Durée – reconduction – modification – résiliation

La présente convention prend effet à compter de la rentrée universitaire 2020-2021 et est établie jusqu'à l'année universitaire 2022-2023.

La convention peut être modifiée par avenant signé par les différentes parties. Les annexes seront actualisées si nécessaire, après accord des parties.

La convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties au mois de mars précédant la rentrée universitaire suivante, par lettre recommandée avec avis de réception, sans que cette dénonciation puisse faire obstacle à la poursuite des études engagées par les étudiants.

En cas de résiliation de ladite convention les étudiants inscrits en M1 de l'année en cours peuvent bénéficier d'un maintien de la 2^e année dudit master dans le respect des conditions d'admission et d'inscription fixées par les parties.

Article 23 : Litiges

Les parties s'efforceront, préalablement à tout contentieux, de résoudre à l'amiable les différends relatifs à l'exécution de la présente convention. Un comité de conciliation pourra se réunir si nécessaire.

Le Tribunal administratif de Paris est compétent pour connaître des litiges entre les parties relatifs à l'exécution de la présente convention.

La présente convention comporte pages (y compris les annexes) et a été rédigée en exemplaires originaux.

Fait à Paris, le

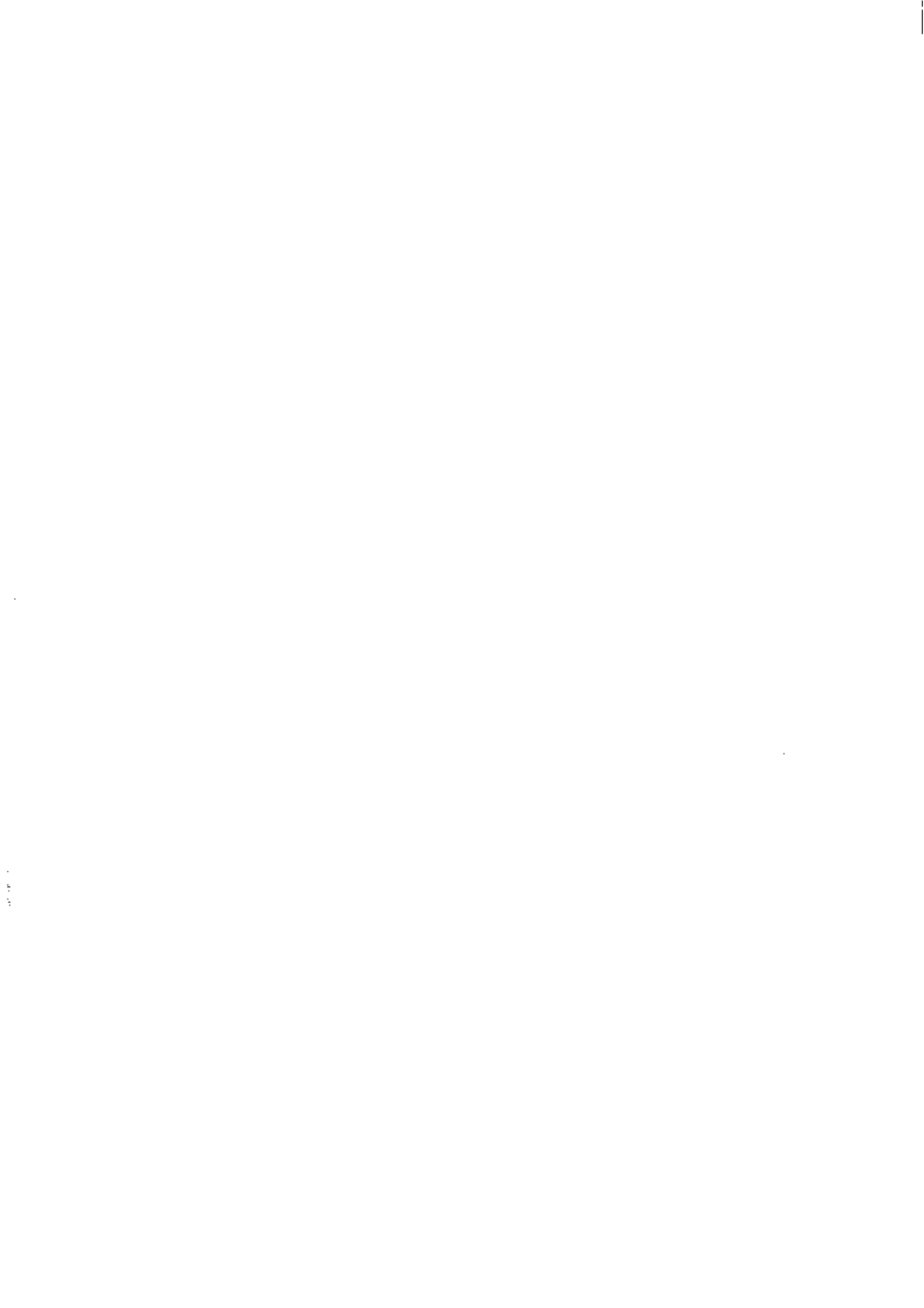
Signature et visa : Le Président de PSL	Signature et visa : La Présidente de Paris-Dauphine
Monsieur Alain FUCHS	Madame Isabelle HUAULT

Signature et visa : Le directeur de l'EnsAD	Signature et visa : Le directeur de Mines ParisTech
Monsieur Emmanuel Tibloux	Monsieur Vincent Lafèche

Liste des annexes de la convention de gestion des masters « Mode et Matière »

Annexe 1 : Liste des éléments à transmettre annuellement à PSL

- État des conventions de partenariats
- Maquettes des enseignements des masters selon le modèle transmis par PSL
- Budgets des masters
- Composition du conseil du master
- Composition du conseil de perfectionnement
- Indicateurs liés au master (effectifs des étudiants inscrits et leur répartition dans les différents parcours et modules).
- Le règlement de scolarité mis à jour (notamment modalités de contrôle des connaissances mis à jour).



Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 47/2020

Fond d'aide aux étudiants

Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 9 juillet 2020

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres et notamment son article 13 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres.

DECIDE

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve la création d'un fond d'aide en faveur des étudiants et étudiantes de l'Université PSL au titre de l'année universitaire 2020-2021 pour l'aide sociale et numérique.

Article 2 :

Les modalités d'attribution des aides sont annexées à la présente délibération.

37 voix « pour »,

0 voix « contre »

0 abstention(s),



Le Président de séance
Alain FUCHS

FONDS D'AIDE PSL EN FAVEUR DES SES ETUDIANTES ET ETUDIANTS

La crise sanitaire a profondément affecté les conditions de vie des et étudiants à travers la diminution des aides familiales due à la perte d'emploi des parents, la perte des emplois étudiant, des gratifications de stage ou les difficultés liées à la fermeture des restaurants universitaires.

Les nouvelles conditions d'organisation des enseignements font émerger de nouvelles difficultés d'équipement ou d'accès numérique, pourtant indispensables pour pouvoir continuer leur formation à distance.

Les établissements de PSL ont créé des fonds d'urgence et utilisé les nouvelles possibilités ouvertes par l'Etat d'utiliser les fonds CVEC pour augmenter l'aide sociale. L'Etat a lancé des dispositifs d'urgence.

L'Université PSL, sans se substituer aux aides déjà mises en place, crée un fonds d'aide d'urgence de 200 000 euros en faveur de ses étudiantes et étudiants, afin de pouvoir intervenir en matière d'aide sociale et d'équipement numérique.

Personnes éligibles

Les étudiantes et étudiants régulièrement inscrits en formation initiale en 2020-2021 dans un des établissements-composantes ou un des établissements partenaires ayant contribué aux services mutualisés Vie étudiante, boursiers et non boursiers peuvent faire une demande d'aides sociale ou numérique.

Pour pouvoir bénéficier de cette aide spécifique, l'étudiant doit avoir moins de 35 ans au 1^{er} septembre de l'année pour laquelle l'aide est demandée. Cette limite d'âge n'est pas opposable aux étudiants atteints d'un handicap reconnu par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

Cette aide ne doit pas se substituer aux aides déjà mises en place dans les établissements de PSL et par le CROUS, elle est notamment subordonnée, pour sa partie strictement sociale, à l'épuisement des fonds FSDIE dont dispose l'établissement d'inscription.

L'aide délivrée par PSL n'est pas réservée aux étudiants boursiers mais peut être accordée aux étudiants dont la situation a évolué durant la crise sanitaire et qui rempliraient les critères sociaux de ce statut si la situation était réactualisée par le CROUS.

L'aide spécifique est cumulable avec une bourse sur critères sociaux, une allocation annuelle, une aide à la mobilité internationale ou une aide au mérite.

Aide sociale

L'aide sociale attribuée par PSL est coordonnée avec celle du CROUS dont elle s'inspire en ce qui concerne le mode opératoire d'attribution.

L'aide ponctuelle vient répondre au constat d'une situation sociale grave afin de permettre à l'étudiant de poursuivre ses études

Si la situation de l'étudiant le justifie, plusieurs aides ponctuelles peuvent exceptionnellement être accordées au cours d'une même année universitaire.

Le versement de l'aide est conditionné au suivi des cours et à la soumission à l'ensemble des obligations attachées à cette formation. Dans le cas où l'étudiant abandonnerait la formation en cours d'année, ou ne respecterait pas certaines obligations de cette formation, le versement de la bourse, s'il est établi en plusieurs fois, serait suspendu.

Peut bénéficier de l'aide ponctuelle

- l'étudiant en situation d'autonomie avérée ou en rupture familiale qui ne bénéficie plus du soutien financier familial. Sa situation d'isolement et de précarité peut être attestée par un avis ou déclaration fiscale séparée, par une attestation sur l'honneur justifiant la situation, un avis de l'établissement d'inscription de l'étudiant
- l'étudiant ayant perdu son emploi qui lui permettrait de subvenir à ses besoins
- toute situation de précarité avérée

Modalités de dépôt de dossier de demande d'aide :

Les étudiants devront faire la demande par mél à l'adresse suivante aides.sociales@psl.eu et joindre à leur demande les documents suivants (format pdf, le nom du fichier devra comporter le nom de l'étudiant et l'établissement). Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

- l'attestation sur l'honneur complétée et signée (annexe 1) ;
- une attestation d'inscription dans l'un des établissements de PSL participant aux services de la vie étudiante ;
- un courrier motivant la demande, précisant la situation sociale et familiale et les conditions de travail ;
- une attestation du statut de boursier (avec précision du niveau de bourse dans le cas des bourses CROUS) si l'étudiant est boursier ;
- une preuve de la non recevabilité de la demande faite à l'action sociale du CROUS (mail, attestation...) ;
- une copie du dernier avis d'imposition (des parents le cas échéant) ;
- un RIB

Condition de versement de l'aide :

La somme sera versée en une seule fois pour chaque décision de la commission.

Le montant maximal d'aide ponctuelle est de 500 euros par décision de commission. Dans le cas où plusieurs aides ponctuelles sont accordées au titre de la même année universitaire, le montant cumulé des aides ne peut excéder 1500 euros.

Aide d'équipement numérique

L'aide pour l'accès numérique pourra prendre les formes suivantes :

- une aide financière d'un montant **forfaitaire de 15 euros / mois** pendant 10 mois permettant aux étudiants de financer les ressources numériques afin d'optimiser leur accès au réseau : extension de forfait 4G, clé 4G, un amplificateur wifi ou kit CPL notamment. La somme sera versée en une seule fois et sera valable jusqu'à la fin de l'année universitaire 2020-2021.
- une aide financière d'un montant **forfaitaire de 250 euros** permettant aux étudiants d'acquérir ou de participer à l'achat d'une tablette ou un ordinateur. L'équipement sera acquis par l'étudiant qui fera lui-même l'achat et en aura la propriété. Une fois l'achat effectué, l'étudiant devra fournir une preuve d'achat de l'équipement acheté (tout type de justificatif).

Modalités :

Les étudiants devront faire la demande par mél à l'adresse suivante aides numeriques@psl.eu et joindre à leur demande les documents suivants (format pdf, le nom du fichier devra comporter le nom de l'étudiant et l'établissement). Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

- l'attestation sur l'honneur complétée et signée (annexe 2) ;
- une attestation d'inscription dans l'un des établissements de PSL participant aux services de la vie étudiante ;
- un courrier motivant la demande, précisant les conditions de travail et en particulier, l'équipement dont dispose l'étudiant ainsi que les difficultés de connexion ou d'équipement rencontrées ;
- une attestation du statut de boursier (avec précision du niveau de bourse dans le cas des bourses CROUS) si l'étudiant est boursier ;
- une copie du dernier avis d'imposition (des parents le cas échéant) ;
- un RIB.

Condition de versement de l'aide :

La somme sera versée en une seule fois pour chaque décision de la commission.

Le montant maximal d'aide est de 250 euros au titre de la même année universitaire.

Études des dossiers et attribution

L'Université PSL met en place une commission ad hoc pour évaluer les demandes des étudiantes et étudiants.

Cette commission, présidée par la vice-présidente vie étudiante et responsabilité sociale et environnementale de PSL sera composée d'un représentant par établissement composante ou établissement partenaire ayant contribué aux services mutualisés vie étudiante, d'un représentant étudiant et d'un représentant du GROUS. La commission pourra inviter à titre d'expert toute personne qu'elle jugera utile.

La commission se réunira lors de 3 sessions qui auront lieu :

- début juillet
- mi septembre
- fin octobre

La commission ne pourra statuer sur un dossier incomplet.

Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 49/2020

Conventions de financement des SMS

**Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 9 juillet 2020**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres et notamment son article 13 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres.

DECIDE

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve la convention de financement du service mutualisé support dédié au Sport.

37 voix « pour », 0 voix « contre » 0 abstention(s),

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve la convention de financement du service mutualisé support dédié au Logement étudiant.

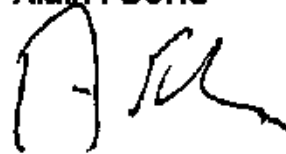
37 voix « pour », 0 voix « contre » 0 abstention(s),

37 membres présents ou représentés sur 38 membres avec voix délibérative
dont 9 procurations

Article 3 :

Les conventions susmentionnées sont annexées à la présente délibération. Le président est autorisé à les signer.

**Le Président de séance
Alain FUCHS**





**AVENANT N°1 A LA CONVENTION CADRE INTER-ETABLISSEMENTS PORTANT
FINANCEMENT DE QUATRE SMS DEDIES A LA VIE ETUDIANTE DE L'UNIVERSITE
PSL**

L'Université PSL – rue Mazarine – 75005 PARIS

Représentée par son président, Alain FUCHS

Et

Paris Dauphine - Place du Maréchal de Lattre de Tassigny – 75775 Paris Cedex 16

Représentée par sa présidente, Isabelle HUAULT

Et

L'Ecole Normale Supérieure – 45 rue d'Ulm – 75005 PARIS

Représentée par son directeur, Marc MEZARD

Et

L'Ecole Nationale des Chartes – 65 rue Richelieu – 75002 PARIS

Représentée par sa directrice, Michelle BUBENICEK

Et

L'Observatoire de Paris – 61 avenue de l'observatoire- 75014 PARIS

Représenté par son président, Claude CATALA

Et

L'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris – 11, rue Pierre et Marie Curie – 75005 PARIS

Représentée par son directeur, Christian LERMINIAUX

Et

L'Ecole Pratique des Hautes Etudes – Les Patios Saint-Jacques, 4-14 rue Ferrus – 75014 PARIS

Représentée par son président, Jean-Michel VERDIER

Et

L'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs – 31 rue d'Ulm – 75240 PARIS cedex 05

Représentée par son directeur, Emmanuel TIBLOUX

Et

Le conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique – 2 bis rue du conservatoire – 75009 PARIS

Représenté par sa directrice, Claire LASNE DARCUEIL

Et

L'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris – 60 boulevard Saint-Michel – 75006 PARIS

Représentée par son Directeur général, Vincent LAFLECHE

Et

L'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la ville de Paris – 10 rue Vauquelin – 75005 PARIS

Représentée par son Directeur, Vincent CROQUETTE

Et

L'Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son (la Fémis) – 6 rue Francoeur 75018 PARIS

Représentée par sa Directrice, Nathalie COSTE-CERDAN

Et

L'Ecole nationale supérieure d'architecture Paris Malaquais – 14 rue Bonaparte 75272 PARIS

Représentée par son Directeur, Patrick HENRY

Ci-après désignées collectivement par « Parties » et individuellement par « Partie ».

Vue la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, dite loi ORE ;

Vu le décret n° 2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus ;

Vu l'article L. 841-5 du code de l'éducation ;

Vu la circulaire d'application n°2019-029 relative à la mise en place de la CVEC

Préambule

En 2018, les établissements-composantes de l'Université PSL et certains de ses partenaires ont décidé de créer et de financer quatre services mutualisés supports (SMS) dédiés à la vie étudiante :

- le service d'accueil des étudiants internationaux (*Welcome Desk*) porté par l'Université PSL ;
- le service Santé, prévention et orientation psychologique porté par PSL
- le service Sport porté par Paris Dauphine ;
- le service Accueil logement porté par Paris Dauphine.

Article 1 – Objet du présent avenant :

L'Observatoire de Paris, établissement-composante de l'université PSL, ne souhaitait pas adhérer aux SMS dès leur création en 2018, mais le faire à compter de l'année universitaire 2020-2021. Ce report n'avait pas été précisé dans la convention initiale.

Lors de son entrée comme partenaire de l'université PSL, l'Ecole nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais (ci-après « ENSA Paris-Malaquais »), a souhaité pouvoir profiter des prestations proposées par les SMS.

L'ensemble des stipulations qui suivent complètes celles de la convention initiale.

Article 2 – Report de l'adhésion aux SMS de l'Observatoire de Paris :

L'observatoire de Paris adhère aux quatre SMS dédiés à la vie étudiante qu'à compter de l'année universitaire 2020-2021. Il est contractuellement engagé à compter de la rentrée 2020 par l'ensemble des droits et obligations contractés par les Parties au titre de la convention initiale dans des conditions identiques.

Article 3 – Intégration de l'ENSA Paris-Malaquais :

L'ENSA Paris-Malaquais rejoint comme partie à la convention de financement des services mutualisés supports (SMS) dédiés à la vie étudiante à compter de l'année universitaire 2020-2021.

L'ENSA Paris-Malaquais consent, contribuer au financement des SMS susmentionnés à compter de l'année universitaire 2020-2021. Elle est contractuellement engagée à compter de la rentrée 2020 par l'ensemble des droits et obligations contractés par les Parties au titre de la convention initiale dans des conditions identiques.

Article 4 – Effets de l'avenant :

Toutes les autres stipulations de la convention initiale demeurent inchangées et pleinement applicables à toutes les Parties du présent avenant. Il prend effet à compter du 1^{er} septembre 2020.

Fait en treize exemplaires à Paris, le

**Alain FUCHS
Président de L'Université PSL**

Isabelle HUAULT
Présidente de L'Université Paris-Dauphine

Marc MEZARD
Directeur de L'Ecole Normale Supérieure

Michelle BUBENICEK
Directrice de L'Ecole Nationale des Chartes

Claude CATALA
Président de L'Observatoire de Paris

Christian LERMINIAUX
Directeur de L'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris

Jean-Michel VERDIER
Président de L'Ecole Pratique des Hautes Etudes

Emmanuel TIBLOUX
L'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs

Claire LASNE DARCUEIL
Le conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique

Patrick HENRY
Ecole nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais

Nathalie COSTE CERDAN
L'Ecole Nationale Supérieure des Métiers de l'Image et du Son



Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 48/2020

SMS vie étudiante

**Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 9 juillet 2020**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres et notamment son article 13 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres.

DECIDE

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve l'avenant n°1 à la convention inter établissements de financement des services mutualisés support « Vie étudiante ».

Article 2 :

L'avenant est annexé à la présente délibération, le président est autorisé à la signer.

37 voix « pour », 0 voix « contre » 0 abstention(s),



Le Président de séance
Alain FUCHS

37 membres présents ou représentés sur 38 membres avec voix délibérative
dont 9 procurations

**CONVENTION PORTANT CRÉATION DU SERVICE MUTUALISÉ SPORT DE L'UNIVERSITÉ PSL PORTÉ
PAR PARIS DAUPHINE - PSL**

Entre

L'Université PSL, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ayant le statut d'établissement expérimental par décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019,

Située au 60 rue Mazarine – 75005 PARIS

Représentée par son président, Alain FUCHS

Désignée ci-après par « PSL »

Et

L'université Paris Dauphine – PSL, – établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ayant le statut de grand établissement par décret n° 2004-186 du 26 février 2004 modifié,

Située Place du Maréchal de Lattre de Tassigny – 75775 Paris Cedex 16

Représentée par sa présidente, Isabelle HUAULT

Désignée ci-après par « Paris Dauphine - PSL »

Vue la convention cadre Inter-établissements portant financement de quatre SMS dédiés à la vie étudiante de l'université PSL, approuvée lors du Conseil d'Administration de PSL du 19/12/19

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet de la convention :

Les établissements d'enseignement supérieur composantes de l'Université Paris Sciences et Lettres et ses partenaires signataires de la présente convention ont décidé de mettre en place, au 1^{er} janvier 2019, un Service Mutualisé Support (SMS) dédié aux activités physiques et sportives des étudiants de l'Université.

Le financement de ce service repose sur :

- Les fonds transférés par les établissements à l'Université PSL, dans le cadre d'une convention cadre de financement de quatre SMS Vie Etudiante PSL ;
- Le transfert de fonds IDEX pour les dépenses ou subventions initialement prises en charge par l'Université PSL, précisés dans cette convention ;
- Les cotisations perçues directement par PSL Sports ou les reversements des Bureaux des Sports conformément aux conventions en vigueur avec ceux-ci ;

- Les ressources propres de Paris Dauphine-PSL telles que visées dans la présente convention : art.4 et art.5-1

Article 2 – Rattachement :

Le service mutualisé support précité est porté et opéré par l'Université Paris Dauphine-PSL via son Service d'Activités Physiques et Sportives (SUAPS), et sous l'autorité de son Directeur ou de sa Directrice. Il est dénommé PSL Sport.

Article 3 – Missions du service :

Le service assure l'organisation des activités physiques et sportives de l'ensemble de la communauté étudiante ainsi que des personnels de l'Université PSL. Il a pour missions de piloter les activités en matière de :

- Sport loisir : offre ouverte à tous les personnels et étudiants adhérents, sur les campus de Dauphine et de la Montagne Sainte Geneviève ; mise en œuvre d'activités gratuites pour les étudiants dans le cadre du décret relatif à la CVEC ; organisation de manifestations promouvant le sport au sein de PSL.
- Sport en unités d'enseignement (crédits ECTS) : mise en place et gestion coordonnée d'Unités d'Enseignements pour les établissements qui le souhaitent, dans le cadre d'un référentiel des contenus de formation et d'évaluation partagé ;
- Sport compétition : appui à la participation des équipes des établissements-composantes et de l'Université PSL à des compétitions sportives, notamment via la gestion d'une association sportive (AS) dédiée à la compétition, l'AS PSL. Cette AS ne se substitue pas aux AS existantes des établissements ;
- Sport bien-être santé : mise en place d'un bilan de forme des étudiants et le cas échéant d'un programme de remise en forme ; activités en lien avec le bien-être et la santé (sophrologie...).

Article 4 : Modalités de fonctionnement du service

Le fonctionnement du service repose sur l'équipe du SUAPS de Paris Dauphine-PSL, sous la responsabilité de son-sa Directeur-trice et sur les moyens humains complémentaires mis à disposition du service par l'Université PSL ou ses composantes (cf. art 5.1).

La coordination entre établissements est assurée par le SMS en lien avec :

- les référents des BDS et Associations Sportives des établissements qui en disposent, pour la gestion des compétitions de leur établissement et le sport loisir ;
- les services de la scolarité pour les UE et le sport santé.

Un comité de pilotage réunit au moins deux fois par an un représentant administratif ou enseignant de chaque établissement partie co-finançant le SMS, la Vice-Présidence Vie étudiante et RSE de PSL, le responsable du service mutualisé, le directeur de PSL Sport et le DGS de PSL qui a une autorité fonctionnelle sur le service mutualisé. Il est convoqué par le responsable du service mutualisé à son initiative ou à la demande d'un des représentants des établissements partie sur proposition d'un ordre

du jour déterminé. Il définit le programme annuel d'activités proposé par le service et approuve le rapport annuel d'activité présenté par le responsable du service.

Le Conseil des Sports de Paris Dauphine-PSL se réunit par ailleurs conformément aux modalités précisées par son règlement intérieur. Un représentant de l'Université PSL y est systématiquement invité.

Article 5 – Organisation du service et moyens mis à disposition :

5-1 Organisation

En tant qu'établissement porteur et opérateur, Paris Dauphine-PSL :

- a. Désigne le-la responsable du service ;
- b. Héberge le service : met à disposition les conditions matérielles nécessaires au bon fonctionnement du service (réseau, installations techniques, logistique, ...) ;
- c. Inscrit le budget du service dans son budget global annuel et assure son exécution en dépenses et recettes ;
- d. Produit chaque année un bilan détaillé et les justificatifs de l'utilisation des sommes perçues, qu'il transmet à PSL au 15 novembre de l'année N.

Le responsable du service est le ou la directrice du SUAPS de l'université Paris Dauphine-PSL, qui de ce fait, devient également le ou directrice de PSL Sport.

5- 1-1 Moyens humains

A sa création, le service PSL Sports est composé de quatre enseignants titulaires dont son-sa Directrice et de trois personnels administratifs dont celui d'assistant administratif décrit ci-dessous.

L'Université PSL affecte à ce service un poste d'assistant administratif catégorie B, à temps plein, co-financé par les établissements et PSL

Il appartient à Dauphine-PSL d'y affecter ses agents, ou ceux mis à disposition par les établissements composantes.

Tout recrutement et toute affectation des agents seront assurés par la Direction des Ressources Humaines de Paris Dauphine-PSL dans le cadre d'appels à candidatures internes ou externes.

Le cas échéant, les agents administratifs ou enseignants mis à disposition par PSL ou les établissements parties sont soumis au règlement Intérieur et aux conditions de travail de Paris Dauphine-PSL.

Les agents du service sont sous l'autorité hiérarchique de leur employeur. Les agents employés par un autre établissement que Paris Dauphine-PSL sont placés sous l'autorité fonctionnelle du chef de service.

5-1-2. Outils de gestion

Le service dispose, pour la bonne gestion de ses activités, d'une plateforme dédiée aux inscriptions, au paiement des cotisations et au suivi de la planification des activités physiques et sportives des sites Dauphine et Montagne Sainte Geneviève : <https://sports.inscription.psl.eu/>, dont la maintenance est assurée par les services de la DSI de l'Université PSL, en lien avec le prestataire.

5-2 Les contributions

5-2-1 Participations récurrentes

Conformément à la convention cadre inter-établissements portant financement de quatre SMS dédiés à la vie étudiante de l'Université PSL, celle-ci financera annuellement le fonctionnement ou les équipements nécessaires à la mise en place du service Sports PSL porté par Dauphine.

Cette participation est fixée à 50 000 € par an pour les années 2019 et 2020 (art.2.2 de la convention cadre). Pour les exercices suivants, le Conseil d'Administration de l'Université PSL arrêtera le montant du subventionnement du SMS Sport à travers l'avenant annuel prévu par la convention cadre qui se traduira par un avenant annuel à la présente convention.

Cette participation permettra, conformément à la convention inter-établissements portant financement de quatre SMS dédiés à la vie étudiante de l'Université PSL (fiche annexe n°3) :

- le financement à hauteur de 25 000€ d'un poste équivalent catégorie B d'assistant administratif, le reste de la rémunération de celui-ci étant prise en charge par PSL, sur fonds IDEX. Cet assistant est employé par l'Université PSL et affecté au SUAPS de Paris Dauphine-PSL, qui l'accueille dans ses locaux ;

- Le financement à hauteur des 25 000€ restant de vacances complémentaires en lien avec le déploiement de nouvelles activités. Il pourra également venir renforcer les actions initiées par le service à destination de l'ensemble des étudiants et personnels de PSL ou permettre le développement de nouvelles actions.

L'Université PSL transfère par ailleurs à Paris Dauphine PSL sur fonds IDEX les montants correspondant à :

- la subvention de fonctionnement précédemment versée à l'AS PSL Sports soit 61 000€ ;

- la prise en charge annuelle des coûts de location de certaines installations sportives du site de la Montagne Sainte Geneviève, à hauteur de 41 000 €.

5-2-2 Ressources propres

Cotisations

Les étudiants et personnels des établissements de l'Université PSL signataires de la convention-cadre accèdent à l'ensemble des prestations proposées par PSL Sports (hors offre gratuite) via le règlement d'une cotisation. Le montant de celle-ci est alignée sur les tarifs établis en vigueur au sein de Paris Dauphine-PSL. En 2019-2020, ils sont de :

- 70€ par an pour les étudiants non boursiers
- 50€ par an pour les étudiants boursiers
- 70€ par an pour les personnels, à l'exception des personnels dont le salaire est inférieur à 1734 euros bruts mensuel ou à l'indice 370, dont la cotisation sera de 50 euros.
- 200€ par an pour les alumni

Les étudiants et personnels des établissements de l'Université PSL non signataires de la convention-cadre accèdent à l'ensemble des prestations proposées par PSL Sports (hors offre gratuite) via le règlement d'une cotisation dont le montant 2019-2020 est de :

- 125 € par an

L'ensemble des cotisations est perçu par l'Université Paris Dauphine-PSL.

Conventions spécifiques

Les étudiants adhérant aux Bureaux Des Sports (BDS) ou Associations Sportives (AS) des établissements ayant signé une convention spécifique avec PSL Sport sont exonérés de cette cotisation.

Chaque BDS ou AS reverse dans ce cas directement le montant de sa contribution en fin d'année universitaire à l'Université Paris Dauphine-PSL, conformément à la convention spécifique et sur la base de son nombre d'adhérents, sur facture établie sur la base d'un état justifiant le montant à reverser, à produire chaque année par les BDS et AS concernés.

Des conventions spécifiques pourront être établies, le cas échéant, avec des institutions extérieures à PSL, pour un montant de cotisation annuelle fixé à 150 € au titre de l'année 2019-2020.

Articles 6 - Modalités de règlement à l'Université Paris-Dauphine -- PSL et suivi des actions financées

6-1 Modalités de règlement

- Le montant relevant de la convention cadre inter-établissement de cofinancement des SMS Vie Etudiante de l'Université PSL, soit 25 000€ et celui correspondant au transfert sur fonds IDEX de la contribution de PSL à PSL Sport, soit 102 000€ seront versés par l'université PSL :
- Au 1^{er} octobre de l'année 2019 ;
- Au 1^{er} octobre de l'année 2020.

Les versements s'effectueront par virement sur le compte bancaire ouvert au nom de l'université Paris-Dauphine - PSL :

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1750	0000	0010	0679	762	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

UNIVERSITE PARIS-DAUPHINE AGENCE COMPTABLE

6-2 Suivi des actions financées

Les dépenses éligibles sont celles autorisées dans le cadre de la CVEC, conformément à la circulaire n°2019-029 du 20-3-2019.

En tant qu'établissement porteur d'un SMS cofinancé par les établissements de l'Université PSL et conformément à la convention cadre, Paris Dauphine-PSL s'engage :

- en cas de non-utilisation totale ou partielle des crédits transférés, ou encore de leur utilisation non conforme à leur objet, à restituer à l'Université PSL, à l'issue de l'analyse du bilan financier annuel arrêté au 31 décembre de l'année N, avec une date butoir d'exigibilité du reversement fixée au 31

Mars N+1 et sur simple demande, la somme correspondante. Ces crédits seront alors réservés par l'Université PSL pour permettre un redéploiement vers de nouvelles actions ;

- à produire un bilan détaillé et les justificatifs de l'utilisation des sommes perçues (cf. art.5-1).

Article 7 – Durée de la convention

La présente convention, qui est conclue pour une durée de cinq ans, prend effet à titre rétroactif au 1^{er} janvier 2019 pour s'achever le 31 décembre 2024.

Elle pourra faire l'objet d'une prolongation ou d'une modification par voie d'avenant signée par les parties en cas d'évolution.

Elle pourra également faire l'objet de dénonciation par l'une ou l'autre des parties, par courrier recommandé avec AR, adressé au moins (6) six mois avant la fin de chaque année civile concernée par la présente convention.

Cette dénonciation ne remettra pas en cause les droits et obligations des parties en cours au moment de ladite dénonciation.

Article 8 – Protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018. Dans le cadre de la collecte et le traitement des données personnelles nécessaires à la gestion du SMS, les Parties seront responsables conjoints de traitement de données.

Article 9 – Résiliation de la convention

Toute défaillance de l'une ou l'autre des parties, ou tout manquement à l'une des obligations de la présente convention entraînerait pouvoir de résiliation de plein droit par accord de l'autre partie. Cette résiliation ne deviendra effective que six mois après l'envoi à la partie défaillante d'une lettre recommandée avec accusé de réception, exposant les motifs de la résiliation à moins que, dans ce délai, la partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations.

Article 10 – Règlements des éventuels différends

La présente convention est soumise aux lois et règlements français. En cas de difficultés sur l'interprétation, l'exécution ou la validité de la convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

Dans l'hypothèse où les Parties ne parviendraient pas à résoudre leur différend dans un délai de six (6) mois à compter de sa survenance, le litige sera porté par la partie la plus diligente devant les tribunaux compétents.

Fait à _____, le
Alain FUCHS
Président de L'Université PSL

Fait à _____, le
Isabelle HUAULT
Présidente de L'Université Paris Dauphine -PSL

**CONVENTION PORTANT CREATION DU SERVICE MUTUALISÉ LOGEMENT DE L'UNIVERSITÉ PSL
PORTÉ PAR PARIS DAUPHINE - PSL**

Entre

L'Université PSL, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ayant le statut d'établissement expérimental par décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019,
Située au 60 rue Mazarine – 75005 PARIS
60 rue Mazarine – 75005 PARIS
Représentée par son président, Alain FUCHS
Désignée ci-après par « PSL »

Et

L'université Paris Dauphine – PSL, – établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ayant le statut de grand établissement par décret n° 2004-186 du 26 février 2004 modifié,
Située Place du Maréchal de Lattre de Tassigny – 75775 Paris Cedex 16
Représentée par sa présidente, Isabelle HUAULT
Désignée ci-après par « Paris Dauphine - PSL »

Et

Dauphine HOUSING, SARL immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 824 170 096,
La filiale de l'Université Paris Dauphine – PSL, constituée conformément aux dispositions de l'article R.711-10 du code de l'éducation,
Ayant son siège social à l'Université Paris Dauphine – PSL, Place du Maréchal de Lattre de Tassigny – 75775 Paris cedex 16
Représentée par sa gérante, Christine CARNEVILLIER-DAUPHIN
Désignée ci-après par « filiale Dauphine Housing »

Ci-après désignés collectivement par « Parties »

Vue la convention cadre inter-établissements portant financement de quatre SMS dédiés à la vie étudiante de l'université PSL, approuvée lors du Conseil d'Administration de PSL du 19/12/19

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet de la convention :

Les établissements d'enseignement supérieur composantes de l'Université Paris sciences et lettres et ses partenaires signataires de la présente convention ont décidé de mettre en place, au 1^{er} janvier 2019, un Service Mutualisé Support (SMS) de gestion de l'accueil logement des étudiants de l'université.

Le financement de ce service repose, d'une part, sur le transfert relevant de la convention cadre inter-établissements portant financement de quatre SMS dédiés à la vie étudiante de l'Université PSL, d'autre part, sur les ressources propres de Paris Dauphine-PSL telles que visées dans la présente convention (art.4 et art.5-1).

Article 2 – Rattachement :

Le service mutualisé support précité est porté et opéré par l'Université Paris Dauphine-PSL et est rattaché à la Direction de la Formation et de la Vie Étudiante de l'établissement. Il est dénommé Service Accueil Logement- PSL.

Article 3 – Missions du service :

Le service mutualisé support assure la gestion du logement pour les étudiants en formation initiale des établissements de l'Université PSL signataires de la convention cadre. Etant entendu entre les Parties, que les logements dont des droits de réservation sont acquittés par des établissements seront attribués en priorité aux étudiants ressortissants de ces établissements et, de la même manière, seront prioritaires dans l'attribution de places de logement dans les parcs directement gérés par leur établissement.

Les parcs de logements concernés ainsi que les établissements bénéficiaires figurent respectivement en annexe 1 et 2 à la présente convention. Ces annexes seront réactualisées annuellement.

Le service Accueil Logement PSL a pour missions de :

Piloter les activités du SMS :

Attribuer des logements dans la limite des disponibilités des différents dispositifs et mettre en relation bailleurs privés et étudiants ;

Articuler les activités du SMS Accueil Logement-PSL avec la filiale Dauphine Housing ;

- Centraliser les relations avec les partenaires et organismes (CIUP, CROUS, bailleurs sociaux, collectivités locales, promoteurs, etc.) ;
- Mettre en qualité le service rendu aux étudiants grâce à une gestion mutualisée de la demande, notamment via les référents logements des établissements de PSL et une articulation avec le *Welcome desk* pour les étudiants internationaux (en mobilité ou en long terme) ;
- Faciliter l'accès des étudiants à la plateforme logement « PSL Housing » (cf. 5.2), conseiller et orienter les usagers en matière de logement.

Développer le nombre de logements mis à disposition de PSL :

- Développer les partenariats avec les bailleurs sociaux et privés ;
- Optimiser le parc de logements : gestion de la vacance, de summer programs, ... ;
- Créer un partenariat avec la Mairie de Paris pour mettre en place un programme de co-location ;
- Etudier l'acquisition de nouvelles résidences en commun et de futures prises à bail ;
- Développer un parc de logements en famille d'accueil et de logements contre services ;
- Sensibiliser les alumni des établissements de PSL.

Le service Accueil logement PSL ne peut en aucun cas se substituer aux services d'aide sociale de l'Université, de ses établissements-composantes ou partenaires ou du CROUS.

Article 4 - Modalités de fonctionnement du service :

Les Parties s'engagent à mettre tout en œuvre pour garantir le fonctionnement du service Accueil logement- PSL, en dehors des périodes de fermeture administrative de Paris Dauphine-PSL.

La coordination entre établissements est assurée par le Service accueil logement -PSL avec l'aide d'un réseau de référents représentant chacun un établissement partie.

Un comité de pilotage réunit au moins deux fois par an un représentant de chaque établissement partie, le-la Vice-Président.e de Paris Dauphine-PSL, la ou le responsable du service mutualisé, le-la Vice Président.e Vie étudiante et RSE de PSL, le-la DGS de PSL qui a l'autorité fonctionnelle sur le service mutualisé. Il est convoqué par la ou le responsable du service mutualisé à son initiative ou à la

demande d'un des représentants des établissements partie sur proposition d'un ordre du jour déterminé. Il définit le programme annuel d'activité proposé par le service et approuve le rapport annuel d'activité présenté par la ou le responsable du service.

Article 5 – Organisation du service et moyens mis à disposition :

5-1 Organisation

En tant qu'établissement porteur et opérateur Paris Dauphine-PSL :

1. Désigne la ou le responsable du service ;
2. Héberge le service : met à disposition les conditions matérielles nécessaires au bon fonctionnement du service (réseau, installations techniques, logistique, ...)
3. Inscrit le budget du service dans son budget global annuel et assure son exécution en dépenses et recettes ;
4. Produit chaque année un bilan détaillé et les justificatifs de l'utilisation des sommes perçues, qu'il transmet à PSL au 15 novembre de l'année N ;

A sa création, le service Accueil logement - PSL est composé de deux personnels :

- La ou le responsable du Pôle Logement de Paris Dauphine-PSL, mise à disposition pour 50% auprès de Dauphine Housing, filiale dédiée au logement et à la prise à bail des résidences étudiantes ;
- Un-une gestionnaire en charge du logement, cofinancé dans le cadre de la convention cadre inter-établissements portant financement de quatre SMS dédiés à la vie étudiante de l'Université PSL (fiche annexe n°4).

Il appartient à Paris Dauphine-PSL d'y affecter ses agents, ou ceux mis à disposition par les établissements composantes.

Tout recrutement et toute affectation des agents seront assurés par la Direction des Ressources Humaines de Paris Dauphine-PSL dans le cadre d'appels à candidatures internes ou externes.

Le cas échéant, les agents mis à disposition par les établissements parties sont soumis au règlement intérieur et aux conditions de travail de Paris Dauphine-PSL.

Les agents du service sont sous l'autorité hiérarchique de leur employeur. Les agents employés par un autre établissement que Paris Dauphine-PSL sont placés sous l'autorité fonctionnelle du chef de service.

Une évaluation de l'évolution du volume d'activité du service sera faite annuellement afin d'examiner la nécessité de faire évoluer son organisation et les moyens humains cofinancés mis à sa disposition

5-2 Les contributions

5-2-1 Participations récurrentes

Conformément à la convention cadre inter-établissements portant financement de quatre SMS dédiés à la vie étudiante de l'Université PSL, celle-ci financera annuellement le fonctionnement ou les équipements nécessaires à la mise en place du service Accueil Logement-PSL porté par Paris Dauphine-PSL.

Cette participation est fixée à 50 000 € par an pour les années 2019 et 2020 (art.2.2 de la convention cadre). Pour les exercices suivants, le Conseil d'Administration de l'Université PSL arrêtera le montant du subventionnement du SMS Accueil-logement à travers l'avenant annuel prévu par la convention cadre qui se traduira par un avenant annuel à la présente convention.

Le service Accueil Logement PSL gère, pour l'Université PSL, une plateforme de logement unique (« PSL Housing »), accessible à tous les étudiants de l'Université afin de les mettre en relation avec les différents bailleurs individuels.

Cette plateforme de mise en relation de propriétaires de logement et étudiants est financée par l'Université PSL qui prend en charge le montant de la convention avec le prestataire de service.

5-2-2 Ressources propres

Les étudiants de l'Université PSL accèdent aux prestations proposées par la filiale Dauphine Housing (aide en matière de recherche de logement et services annexes) en acquittant des frais d'accompagnement logement votés par le Conseil d'administration de Paris Dauphine-PSL.

Pour 2019-2020, ils s'élèvent à 49 euros pour les étudiants long terme (français ou internationaux) et à 180 euros pour les étudiants en mobilité internationale entrante.

5-2-3 Transfert de fonds par PSL à Paris Dauphine-PSL

Les dépenses en lien avec l'octroi de bourses logement et/ou de réservation de chambres auprès d'un organisme (par exemple à la CIUP pour les étudiants du CPES) demeurent prises en charge par leur établissement d'inscription.

Elles ne donnent pas lieu à un transfert des sommes correspondantes à Paris Dauphine-PSL.

Articles 6 - Modalités de règlement à l'Université Paris-Dauphine-PSL et suivi des actions financées

6-1 Modalités de règlement

Le montant relevant de la convention cadre inter établissement de cofinancement des SMS Vie Etudiante de l'Université PSL, soit 50 000€, sera versé par l'université PSL :

- Au 1^{er} octobre de l'année 2019
- Au 1^{er} octobre de l'année 2020.

Le versement s'effectuera par virement sur le compte bancaire ouvert au nom de l'université Paris-Dauphine-PSL :

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank Identifier Code)
FR78	1007	1750	0000	0010	0579	752	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

UNIVERSITE PARIS-DAUPHINE AGENCE COMPTABLE

6-2 Suivi des actions financées (conformément à l'article 3 de la convention cadre)

Les dépenses éligibles sont celles autorisées dans le cadre de la CVEC, conformément à la circulaire n°2019-029 du 20-3-2019.

En tant qu'établissement porteur d'un SMS cofinancé par les établissements de l'Université PSL et conformément à la convention cadre, Paris Dauphine-PSL s'engage :

- en cas de non-utilisation totale ou partielle des crédits transférés, ou encore de leur utilisation non conforme à leur objet, à restituer à l'Université PSL, sans délai à l'issue de l'analyse du bilan financier annuel arrêté au 31 décembre de l'année N, avec une date butoir d'exigibilité du reversement fixée au 31 Mars N+1 et sur simple demande, la somme correspondante. Ces crédits seront alors réservés par l'Université PSL pour permettre un redéploiement vers de nouvelles actions ;
- à produire un bilan détaillé et les justificatifs de l'utilisation des sommes perçues (cf. art.5-1).

Article 7 – Durée de la convention :

La présente convention qui est conclue pour une durée de cinq ans, prend effet à titre rétroactif au 1^{er} janvier 2019, pour s'achever le 31 décembre 2024.

Elle pourra faire l'objet d'une prolongation ou d'une modification par voie d'avenant signé par les parties.

Elle pourra également faire l'objet de dénonciation par l'une ou l'autre des parties, par courrier recommandé avec AR, adressé au moins six (6) mois avant la fin de chaque année civile concernée par la présente convention.

Cette dénonciation ne remettra pas en cause les droits et obligations des parties en cours au moment de ladite dénonciation.

Article 8 – Protection des données à caractère personnel :

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018. Dans le cadre de la collecte et du traitement des données personnelles nécessaires à la gestion du SMS, les Parties seront responsables conjoints de traitement de données.

Article 9 – Résiliation de la convention :

Toute défaillance de l'une ou l'autre des parties, ou tout manquement à l'une des obligations de la présente convention entraînerait pouvoir de résiliation de plein droit par accord de l'autre partie. Cette résiliation ne deviendra effective que six mois après l'envoi à la partie défaillante d'une lettre recommandée avec accusé de réception, exposant les motifs de la résiliation à moins que, dans ce délai, la partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations.

Article 10 – Règlements des éventuels différends :

La présente convention est soumise aux lois et règlements français. En cas de difficultés sur l'interprétation, l'exécution ou la validité de la convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

Dans l'hypothèse où les Parties ne parviendraient pas à résoudre leur différend dans un délai de six (6) mois à compter de sa survenance, le litige sera porté par la partie la plus diligente devant les tribunaux compétents.

Fait à _____, le _____

Alain FUCHS
Président de L'Université PSL

Fait à _____, le _____

Isabelle HUAULT
Présidente de L'Université Paris-Dauphine-PSL

Fait à _____, le _____

Christine CARNEVILLIER-DAUPHIN
Gérante de Dauphine Housing

Annexe 1

Etablissements bénéficiaires des services du SMS Accueil Logement PSL

• **Seuls les Etudiants régulièrement inscrits ou en cours d'inscription pour les nouveaux étudiants dans les établissements suivants peuvent bénéficier des services du SMS Logement**

- Dauphine
- PSL
- Chimie Paristech
- Observatoire de Paris
- École Nationale des Chartes
- Le Femis
- ENSAD (Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs)
- CNSAD (Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique)
- EPHE (Ecole Pratique des Hautes Etudes)
- Ecole Nationale supérieure d'architecture Paris Malaquais
- ENS
- Mines ParisTech
- ESPCI (Ecole Supérieure de Physique et Chimie industrielles)

ANNEXE 2
Nombre de logements disponibles

Parc de logements au 1^{er} mars 2020

A/ Dauphine

- Dauphine Arena : 61 lits
- St Ouen : 190 lits
- Crous de Paris : 157 lits
- ALIT Gennevilliers : 40 lits
- ALIT Boulogne : 8 lits
- ALIT Vaucresson : 8 lits
- STUDELITE : 2 lits
- Crous de Versailles : 65 lits
- Domaxis : 16 lits
- Efidis : 3 lits

Soit un total de 550 lits

B/ PSL

- CIUP- Deutsch de la Meurthe : 72 lits (36 chambres)
- CIUP- Honnorat : 62 lits (31 chambres)
- Crous de Paris : 50 lits

Soit un total de 184 lits

- Les attributions pour l'année 2020/2021 se feront sur la base de ces 184 lits ;
- Les demandes CPES et Licences PSL seront traitées directement par le SAL via le mail dédié logement.housing@psl.eu ;
- L'attribution des bourses logement PSL sera traitée directement par les services du CPES et envoyés sur le mail dédié bourse.cpes.logement@psl.eu ;
- Les demandes de logement des étudiants internationaux « Autres PSL » seront coordonnées par le Welcome Desk de PSL ;
- Les demandes de logement envoyées au SAL ne devront concerner que des demandes « long terme » c'est-à-dire pour un semestre minimum. Le SAL n'est en effet pas en mesure de traiter les demandes court terme pour quelque établissement que ce soit (y compris Dauphine).
- Le lien de demande (Parteja) sera donné par le Welcome desk uniquement aux étudiants « autres PSL » dont le budget et le profil sont compatibles avec l'offre de la CIUP ou du Crous, voire de St Ouen
- Les étudiants hors Dauphine seront affectés sur le parc de PSL (180 lits) et éventuellement sur la résidence HousingbyDauphine de St Ouen.
- Le support informatique de toute l'activité Logement se fera par la DNUM de PSL

2°) Parc de logements gérés hors SMS et réservés aux programmes "Ecole"

- ENS : 756 lits
- Mines ParisTech : 300 lits
- ESPCI : 140 lits



Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 50/2020

Mise à disposition de locaux SJTU

**Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 9 juillet 2020**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres et notamment son article 13 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres.

DECIDE

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve la convention de mise à disposition de locaux entre l'Université PSL et l'Université Jiao-tong de Shanghai.

Article 2 :

Elle est annexée à la présente délibération. Le président est autorisé à la signer.

37 voix « pour », 0 voix « contre » 0 abstention(s),

Le Président de séance
Alain FUCHS





Lettre d'intention
pour l'installation de bureaux de représentation
de l'Université Shanghai Jiaotong à Paris et de l'Université PSL à
Shanghai

ENTRE

L'Université Paris Sciences et Lettres (ci-après nommée « PSL ») sise au 60 rue Mazarine, 75006 Paris, représentée par son Président, le Professeur Alain FUCHS,

ET

L'Université Shanghai Jiao Tong (ci-après nommée « SJTU ») sise 800 Dongchuan Road, Minhang District, Shanghai, P. R. China, 200240, représentée par son Président, le Professeur LIN Zhongqin

ci-après désignées comme « les Parties »,

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Vu la volonté de SJTU de renforcer ses liens traditionnels avec la culture française, de développer ses collaborations existantes avec des universités françaises, en particulier avec PSL, et de créer de nouvelles alliances et des partenariats avec des universités, des entreprises, des organisations gouvernementales et culturelles françaises et européennes,

Vu le souhait de SJTU d'offrir à ses enseignants, chercheurs et étudiants la possibilité de développer leurs activités de recherche et de formation à tous les niveaux en France et en Europe,

Vu la nécessité d'offrir aux Alumni de SJTU en France et en Europe de l'Ouest un lieu de réunion et, par ce biais, de faciliter leur communication,

Vu la volonté de SJTU de créer des réseaux de recherche et de formation en Europe de

l'Ouest afin de renforcer les échanges, les recrutements et plus généralement les collaborations universitaires, et de promouvoir la présence de SJTU à l'échelle régionale,

Vu les liens croissants entre PSL et les universités chinoises, en particulier SJTU à Shanghai, et plus largement, asiatiques, et sa volonté de renforcer les collaborations existantes et de créer de nouveaux partenariats en termes de collaborations de recherche et d'échanges d'étudiants,

Vu l'accord bilatéral signé entre PSL et SJTU avec une date de prise d'effet au 1^{er} juillet 2016 fondé sur des liens préexistants entre SJTU et plusieurs établissements-composantes de PSL, et visant à développer des liens scientifiques forts entre les parties et d'accroître les opportunités partagées en matière d'innovation, de recherche et de mobilité étudiante.

Les Parties s'accordent sur les points suivants :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention établit l'accord des Parties pour la mise à disposition de locaux de représentation de SJTU dans les bâtiments de PSL ou de l'un de ses établissements-composantes à Paris, et prévoit réciproquement la mise à disposition d'un bureau de PSL dans les bâtiments de SJTU à Shanghai.

Les surfaces, les plans et la localisation précise des locaux ainsi que la liste des services et biens mobiliers mis à disposition par PSL à Paris feront l'objet d'une convention d'occupation spécifique, dont une copie sera annexée à la présente convention.

La présente convention prévoit également que des locaux correspondant à un bureau de représentation seront laissés à la disposition de PSL dans les locaux de SJTU à Shanghai. La description précise de ce bureau et des conditions de mise à disposition par SJTU à PSL figurera dans une Convention d'occupation séparée, dont une copie sera annexée au présent accord.

Article 2 : Durée

Le présent accord prend effet à la date de sa signature par les deux Parties. Il est établi pour une durée de trois (3) ans. Le présent accord n'ouvre droit à aucune reconduction tacite. Toute prolongation fera l'objet d'un avenant au présent accord, signé par les deux Parties.

PSL et SJTU se réservent le droit de le suspendre ou de le révoquer à tout moment unilatéralement, soit pour non-respect par SJTU ou PSL de l'une quelconque de ses obligations, soit pour un tout motif d'intérêt général.

Article 3 : Fin de l'accord

A la fin de l'accord, par l'arrivée du terme ou retrait, PSL et SJTU reprendront la libre disposition des biens sans que l'autre Partie puisse prétendre à une quelconque indemnité pour quelque cause que ce soit.

Article 4 : Litiges et différends

En cas de différend, et si des solutions amiables ne peuvent être trouvées, le Tribunal administratif de Paris ou la Commission Arbitrale de Shanghai sont compétents respectivement, selon l'endroit où se produira le différend.

Le présent accord est établi en Français, en Chinois et en Anglais, en deux exemplaires originaux, dont un exemplaire pour chacune des Parties.

Fait à _____, le _____

Pour PSL

Pour SJTU

Alain FUCHS
Président de PSL

LIN Zhongqin
Président de SJTU



Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 51/2020

Charte informatique

**Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 9 juillet 2020**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres et notamment son article 13 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres.

DECIDE

Article unique :

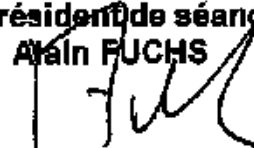
Le conseil d'administration approuve la charte informatique modifiée de l'Université PSL, telle qu'annexée à la présente délibération.

37 voix « pour »,

0 voix « contre »

0 abstention(s),

Le Président de séance
Alain FUCHS



Charte d'utilisation des Ressources du Système d'Information

TITRE I – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

ARTICLE 1 – Objet

La présente charte définit les droits et obligations des utilisateurs du Système d'Information (SI) et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) mis à disposition par PSL – Paris Sciences et Lettres. Elle intègre et décline les dispositions légales et réglementaires qui s'imposent à PSL – Paris Sciences et Lettres et aux utilisateurs.

Elle est complétée par des annexes, notamment par :

- Annexe A – Restrictions d'utilisation d'internet ;
- Annexe B – Politique de confidentialité des données des personnels ;
- Annexe C – Politique de confidentialité des données des étudiants.

ARTICLE 2 - Domaine d'application

1. Utilisateurs

On désigne sous le terme « utilisateur » toute personne physique ou morale, sans exception, disposant d'un accès, utilisant ou intervenant sur les ressources du système d'information mis à disposition par PSL.

Les règles et procédures prévues dans la présente charte s'imposent à tout utilisateur quel que soit son statut vis-à-vis de PSL ou sa situation géographique (personnels, stagiaires, enseignants, étudiants, vacataires, chercheurs, prestataires externes intervenant en sous-traitance, usagers, personnes invitées ... sans que cette liste ne soit exhaustive).

2. Ressources

On entend par Système d'Information (SI) et Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) l'ensemble des moyens matériels, des logiciels, des bases de données et des réseaux de communication pouvant être mis à disposition des utilisateurs.

L'accès à cet ensemble à distance, par un poste fixe ou par l'informatique « nomade » (assistants personnels, ordinateurs portables, smartphones ...), relève également de la présente charte. Il en est de même de toute nouvelle technologie de l'information et de communication mise à disposition par PSL – Paris Sciences et Lettres.

3. PSL – Paris Sciences et Lettres

On entend par PSL – Paris Sciences et Lettres tant la Fondation de coopération scientifique Paris Sciences et Lettres que l'Université Paris Sciences et Lettres.

TITRE II – UTILISATION ET BON USAGE DES SYSTEMES

ARTICLE 3 - Règles d'utilisation du matériel

L'utilisation des ressources du système d'information et l'usage des services Internet sont autorisés dans le cadre de l'activité professionnelle, scolaire, d'enseignement, de recherche et présumés l'être à cette fin. L'utilisation de tels systèmes peut être le cas échéant pour des besoins personnels à la condition que cet usage présente un caractère limité en nombre et en durée de connexions.

L'accès aux réseaux et aux différents systèmes informatiques est strictement personnel et ne peut en aucun cas être cédé, même temporairement, à un tiers. Elle peut être retirée à tout moment. Toute autorisation prend fin lors de la cessation de l'activité professionnelle, scolaire, d'enseignement et de recherche pour laquelle elle a été initialement concédée.

Tout utilisateur est responsable de l'usage qu'il fait des ressources du système informatique auxquelles il a accès. L'utilisation de ces ressources doit être rationnelle et loyale afin d'en éviter la saturation ou leur détournement à des fins personnelles.

L'utilisateur a la charge, à son niveau, de contribuer à la sécurité générale du système d'information de PSL. Il doit notamment appliquer les recommandations de sécurité de PSL mentionnées à l'article 11 de la présente charte, assurer la protection de ses informations en utilisant les différents moyens de sécurité mis à sa disposition, en choisissant notamment des mots de passe sûrs et gardés secrets et être responsable du bon usage de ses droits.

En outre, l'utilisateur se doit de signaler toute anomalie qu'il peut constater au Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) de PSL. Il doit veiller à ne pas installer de logiciels, ni contourner ses restrictions d'utilisation. En dehors d'autorisations exceptionnelles et spécifiques, seules les équipes d'administration sont autorisées à installer les logiciels dûment acquis par PSL.

Afin d'éviter toute usurpation d'identité, l'utilisateur doit veiller à ne pas laisser son matériel sans surveillance et sans se déconnecter (session, comptes...) en laissant des ressources ou services accessibles. Il doit également veiller à ne pas utiliser ou essayer d'utiliser des droits autres que les siens, de masquer sa véritable identité ou d'usurper celle d'autrui.

ARTICLE 4 – Règles d'utilisation des services Internet et messagerie

Il appartient à l'utilisateur de procéder au stockage éventuel de ses fichiers à caractère privé dans un espace prévu explicitement à cet effet (espace exclusivement dénommé « privé » ou « personnel ») dont la responsabilité et la sauvegarde lui incombent. Cet espace est à localiser sur les disques durs du poste informatique et autres périphériques de l'utilisateur et en aucun cas sur les serveurs de fichiers (lecteurs réseaux nominatifs ou communs) ou sur un espace virtuel de stockage mis à sa disposition par PSL. Il lui revient également d'identifier explicitement ses courriels à caractère strictement privé, en ajoutant « personnel » dans l'objet.

Afin d'assurer la continuité de service, l'utilisateur doit privilégier le dépôt de ses fichiers de travail sur des zones partagées par les membres de son service ou de son équipe.

En cas de départ, ou d'absence prolongée, l'utilisateur informe PSL des modalités permettant l'accès aux ressources mises spécifiquement à sa disposition. En tout état de cause les données non situées dans un espace identifié comme privé, sont considérées comme appartenant à PSL qui pourra en disposer.

L'utilisateur doit veiller à ne pas se connecter ou essayer de se connecter sur un serveur, interne ou externe, autrement que par les dispositions prévues par la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) de PSL ou sans y être autorisé. Il ne doit pas se livrer à des actions mettant sciemment en péril la sécurité ou le bon fonctionnement des serveurs auxquels il accède. L'usage des ressources qui sont confiées à l'utilisateur ne doivent pas être utilisées à des fins contraires à la réglementation en vigueur (ex : téléchargement illégal d'œuvres de l'esprit, visionnage de programmes audiovisuels en « streaming »). Enfin, il doit veiller à ne pas utiliser ces ressources pour proposer ou rendre accessibles aux tiers des données et informations confidentielles ou contraires à la législation en vigueur.

L'utilisateur doit faire preuve de la plus grande correction et discrétion à l'égard de ses interlocuteurs dans les échanges et notamment pour les courriers, forums de discussions, intranet, etc. A cet égard, il doit notamment veiller à ne pas émettre d'opinions susceptibles de porter préjudice à PSL.

PSL ne peut être tenu pour responsable des détériorations d'informations ou des infractions commises par un utilisateur qui ne se conforme pas à ces règles.

Les usages relevant de l'activité des organisations syndicales et de leurs représentants sont régis par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Dans ce cadre, les listes de diffusion syndicales ainsi que les pages syndicales ouvertes sur le site de type intranet ou de réseau social interne sont libres d'expression, des restrictions ne pouvant intervenir que conformément à la législation en vigueur.

Les listes de diffusion à destination des étudiants ou des enseignants sont réservées à l'équipe de direction et de la scolarité de PSL. Elles sont utilisées pour communiquer des informations liées à la scolarité et à la pédagogie. Leur usage par tout autre utilisateur et/ou à toute autre fin, devra avoir fait l'objet d'une autorisation préalable de la vice-présidence des affaires académiques ou du service scolarité.

ARTICLE 5 - Confidentialité et protection des libertés Individuelles

L'accès par l'utilisateur aux informations et documents conservés sur les systèmes d'information doit être limité à ceux qui lui sont propres, et ceux qui sont publics ou partagés.

Il est strictement interdit de prendre connaissance d'informations détenues par d'autres utilisateurs soit sur leur messagerie soit sur leur session qui leur sont personnelles, quand bien même ceux-ci ne les auraient pas explicitement protégées.

Il pourra être dérogé à cette règle pour des motifs impérieux de bon fonctionnement du service et notamment afin d'assurer leur bonne continuité ou encore la sécurité des systèmes d'information ainsi que pour tout autre cas autorisé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. La décision devra être prise par l'employeur ou son représentant dans le cas des personnels, et du chef d'établissement ou de son délégataire dans le cas des étudiants.

L'utilisateur, s'interdit de noter dans le système d'information des informations prohibées relatives à la vie privée des tiers ou collaborateurs ainsi que d'émettre des opinions pouvant avoir un caractère injurieux, raciste, pornographique ou diffamatoire.

ARTICLE 6 - Respect du droit de propriété intellectuelle

Les utilisateurs doivent respecter les dispositions du code de la propriété intellectuelle.

L'utilisateur doit notamment utiliser les logiciels dans les conditions des licences souscrites et il est strictement interdit de reproduire, copier, diffuser, modifier ou utiliser les logiciels, bases de données, pages web, textes, images, photographies ou autres créations protégées par le droit d'auteur sans avoir obtenu l'autorisation du ou des titulaire(s) des droits (les logiciels et documents « libres » relèvent aussi de ces dispositions).

De la même façon, les marques ne peuvent être utilisées sans autorisation du ou des propriétaire(s).

L'auteur d'une contrefaçon engage directement sa responsabilité, il peut être poursuivi devant les tribunaux ainsi que le cas échéant, la personne morale qui l'emploie.

ARTICLE 7 - Préservation de l'intégrité

L'utilisateur s'engage à ne pas apporter volontairement des perturbations au bon fonctionnement des systèmes d'information et des réseaux notamment par des manipulations anormales du matériel ou par l'introduction de logiciels malveillants.

L'implantation, l'utilisation, le développement ou la diffusion de programmes mettant en cause l'intégrité des systèmes sont prohibés. Il est interdit de se livrer depuis des systèmes appartenant à PSL à des actes mettant sciemment en péril la sécurité ou le fonctionnement d'autres sites et des réseaux de télécommunications.

La simple accession à un système sans autorisation constitue un délit, même s'il n'en est résulté aucune altération des données ou fonctionnement dudit système.

ARTICLE 8 - Analyse et contrôle de l'utilisation des ressources

Pour des nécessités de maintenance, de gestion technique et de sécurité, l'utilisation des ressources du système d'information et les échanges via le réseau sont analysés et contrôlés dans le respect de la législation applicable et des règles d'utilisation énoncées dans la présente charte.

Les dépositaires de l'autorité ainsi que les services de contrôle habilités de PSL peuvent à tout moment assurer le contrôle du respect de ces obligations par les utilisateurs.

TITRE III - PROTECTION ET SECURITE

Article 9 - Protection des données personnelles

PSL est vigilante à la protection des données personnelles de l'ensemble des utilisateurs qui constitue une priorité. Elle est soumise au règlement européen n°2016/679 dit « Règlement Général pour la protection des données personnelles » (RGPD) et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et libertés ». PSL est donc responsable de traitement au sens du RGPD. Il s'agit de toute donnée à caractère personnel permettant directement ou indirectement l'identification des personnes physiques auxquelles elles s'appliquent.

La mise en place d'un traitement de données personnelles doit avoir fait l'objet d'une concertation en amont avec le Délégué à la protection des données et satisfaire aux textes législatifs et réglementaires susmentionnés.

Dans le cadre de la réalisation de ses missions, l'utilisateur est informé que PSL doit collecter, stocker, utiliser et /ou archiver certaines de ses données personnelles.

Des transferts de certaines des données mentionnées ci-dessus peuvent être effectuées notamment en cas d'obligation légale : Ministères de l'économie et du budget et de l'enseignement supérieur, rectorat, URSSAF, commissaires aux comptes, mutuelle...

Nonobstant l'alinéa précédent, les données personnelles sont traitées en interne par les services de PSL et notamment les services des ressources humaines, des systèmes d'information, la scolarité, de la communication et de la logistique.

Tout autre usage externe de ces données, notamment à des fins de communication, ne seront utilisées qu'après information et si nécessaire avec le consentement de l'utilisateur conformément à l'article 9 du RGPD.

Les types de traitements ainsi que de données personnelles utilisées sont spécifiées :

- En annexe B de la présente charte pour les personnels de PSL ;
- En annexe C de la présente charte pour les étudiants de PSL.

Conformément à l'article 37 du RGPD, PSL a désigné un délégué à la protection des données. Les utilisateurs peuvent faire valoir leurs droits d'accès, de rectification et, le cas échéant, d'effacement de leurs données personnelles :

- Par messagerie électronique : donnees.personnelles@psl.eu ;
- Par courrier à : Université PSL – DPO/Affaires juridiques – 60 rue Mazarine 75006 Paris.

En l'absence de réponse ou en cas de réponse négative, l'utilisateur peut le cas échéant exercer une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Article 10 - Protection informatique

La protection des systèmes d'information s'appuie sur les dispositions légales qui prévoient notamment que sont interdits l'accès illicite (toute introduction dans un système d'information par une personne non autorisée), le maintien frauduleux (maintien sur un SI après un accès illicite et après avoir pris conscience du caractère illicite de cet accès), l'entrave au système (toute perturbation volontaire du fonctionnement d'un système d'information), l'altération des données (toute suppression, modification, ou introduction de données « pirates » ou de logiciels parasites plus connus sous le nom de virus, chevaux de Troie, bombes logiques...avec la volonté de modifier l'état du système informatique les exploitant) ou encore le fait, sans motif légitime, d'importer, de détenir, d'offrir, de céder ou de mettre à disposition un équipement, un instrument, un programme informatique ou toute donnée conçus ou spécialement adaptés pour commettre une ou plusieurs des infractions décrites ci-dessus.

Article 11 – Mesures de sécurité prises par PSL

Au titre de la sécurité du SI et des TIC, PSL définit le niveau d'accès de chaque utilisateur en fonction de son profil qui est établi en prenant en compte son statut, sa fonction, la nature de ses activités et ses besoins. PSL limite pour chaque utilisateur l'accès aux ressources en fonction du niveau d'accès qui lui a été attribué. PSL veille à ce que certaines ressources ne soient accessibles qu'aux personnes spécialement habilitées à cet effet.

Par ailleurs, PSL peut interrompre, modifier ou supprimer tout ou partie des services et équipements, de manière temporaire ou définitive. L'utilisateur en sera informé par courriel.

Article 12 – Règles de sécurité que l'utilisateur doit respecter

Au titre de la sécurité du SI et des TIC, l'utilisateur doit garder strictement confidentiels ses codes d'accès (tout utilisateur doit être enregistré dans les bases de référence de PSL et avoir obtenu des codes d'accès qui lui sont personnels et confidentiels). Si, pour quelque raison que ce soit, l'utilisateur est informé ou estime que ses codes d'accès ne sont plus confidentiels, il doit procéder dès que possible au changement de ces derniers ou en demander la modification au responsable du dispositif.

L'utilisateur ne doit pas utiliser les codes d'accès d'un autre utilisateur, ni chercher à les connaître. Il ne doit pas accéder ou tenter d'accéder à des ressources du SI et aux communications entre tiers pour lesquelles il n'a pas reçu d'habilitation explicite. Il ne doit pas utiliser les services qui lui sont offerts pour proposer ou rendre accessibles à des tiers des informations confidentielles ou des données dont le contenu serait contraire à la législation en vigueur.

La connexion au SI des matériels autres que ceux autorisés par PSL ou encore l'installation, le téléchargement ou l'utilisation sur le SI des logiciels dont les droits de licence n'ont pas été acquittés sont strictement interdits. Toute perturbation au bon fonctionnement du SI et du réseau par des manipulations anormales de matériel ou par l'introduction de logiciels parasites pourra faire l'objet d'une sanction disciplinaire.

Article 13 – Obligations d'information

PSL porte à la connaissance de l'utilisateur tout élément susceptible de lui permettre d'apprécier le niveau de risque encouru dans l'utilisation du SI et des TIC.

L'utilisateur doit informer, sans délai, le RSSI de PSL de tout dysfonctionnement constaté ou de toute anomalie constatée (intrusion, altération, destruction). Il est également tenu de signaler, toute possibilité d'accès à une ressource qu'il aurait constaté et qui ne correspondrait pas à son habilitation.

Par ailleurs, la loi impose que : « Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au Procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs ».

Article 14 – Dispositions relatives à la maintenance et au contrôle

Pour assurer les opérations nécessaires de maintenance technique (corrective, évolutive ou préventive) la DSI de PSL peut réaliser des interventions, éventuellement à distance, sur les moyens informatiques et de communication électronique mis à disposition de l'utilisateur.

Toute information bloquante ou présentant une difficulté d'acheminement à son destinataire peut être isolée, voire supprimée si nécessaire. L'utilisateur en sera informé par courriel.

Dans le respect des dispositions légales et réglementaires, une surveillance et un contrôle de l'usage du SI et des TIC sont mis en place à des fins statistiques, de traçabilité, d'optimisation, de sécurité et de détection des abus, et plus particulièrement en vertu des obligations qui incombent à PSL en tant que fournisseur d'accès, un dispositif d'historisation des données de connexions (conservées durant une année) pouvant être fournies en cas de requête judiciaire ou administrative.

Les personnels (et leurs responsables) chargés des opérations de maintenance et de contrôle sont soumis à une obligation de confidentialité, ils doivent respecter la vie privée et le secret de la correspondance des utilisateurs sous la réserve de l'obligation légale.

Article 15 – Rappel des principales lois française

Il est rappelé que toute personne sur le sol français doit respecter la législation française en vigueur en particulier dans le domaine de la sécurité informatique.

TITRE IV – DISPOSITIONS FINALES

Article 16 – Sanction du non-respect des dispositions de la charte

En cas de non-respect des dispositions de la présente charte, PSL peut prendre toutes mesures conservatoires s'imposant à l'encontre d'un utilisateur, notamment, la récupération du matériel, le retrait des données de connexion, sans préjudice d'éventuelles procédures disciplinaires ou pénales qui seraient engagées.

Article 17 – Entrée en vigueur de la charte

La présente charte entre en vigueur à compter de son approbation par le conseil d'administration, par délibération n°x/2020 du 9 juillet 2020.

Article 18 - Modifications

Toutes modifications, ou adjonctions ou retraites ultérieures, à la présente charte seront soumis à la même procédure.

ANNEXE A – RESTRICTION D'UTILISATION D'INTERNET

Charte relative à l'usage du système d'information et des technologies de l'information et de la communication à PSL

Objet	Public	Limite	Description
Restriction navigation	Tous	Risque pénal (*)	<ul style="list-style-type: none">• Pornographie condamnée en droit français• Drogues• Musiques, Films, Logiciels Piratés• Peer to peer• Terrorisme - Incitation à la Violence – Explosifs et poisons• Racisme - Discrimination - Révisionnisme• Armes• Immigration clandestine et travail illégal• Alcool et tabac condamnés par la loi française• Vente de médicaments condamnée par la loi française• Contrefaçon• Piratage• Jeux d'argent et Casinos condamnés par la loi française
Restriction navigation	Tous	Risque de sécurité(*)	<ul style="list-style-type: none">• Virus - Spyware - Phishing - Codes malicieux• Domaines Parkés• Proxy - Cache - Redirecteur

ANNEXE D – UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES DES PERSONNELS

Conformément à l'article 12, 13 et 14 du règlement général pour la protection des données (RGPD) PSL est tenu à une obligation de transparence vis-à-vis de ses employés. La présente annexe a pour objet de récapituler les finalités de traitement ainsi que les types de données récoltées dans le cadre de la gestion de ses ressources humaines.

INFORMATIONS SUR LE TRAITEMENT DE DONNEES	
1. RESPONSABLE DE TRAITEMENT	<p>Le responsable de traitement est l'employeur du salarié, alternativement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fondation « Paris sciences et lettres » ; - L'Université « Paris sciences et lettres ». <p>Sises 60 rue Mazarine 75006 Paris.</p> <p>Représentées par leur Président, M. Alain FUCHS.</p>
2. FINALITES DU TRAITEMENT	<p>Le traitement opéré par PSL a pour objet d'assurer les fonctions de bases de la gestion administrative de ses personnels.</p>
3. SOUS-FINALITES DU TRAITEMENT	<p>La gestion administrative recouvre cumulativement la gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du dossier personnel individuel de chaque personnel ; - Des outils informatiques nécessaires à l'exercice de leurs fonctions ; - De leur rémunération et des différentes déclarations et paiement des cotisations sociales afférentes ; - De leur évaluation professionnelle ; - Du suivi de leur carrière ; - Des formations professionnelles ; - Le cas échéant, de l'organisation des élections professionnelles et des instances représentatives du personnel.
4. BASE LEGALE DU TRAITEMENT	<p>Le traitement est fondé sur les obligations légales de PSL en tant qu'employeur.</p>
5. TYPES DE DONNEES TRAITÉES	<ul style="list-style-type: none"> - Les données <i>d'identité</i> : nom, prénom, civilité, date de naissance, nationalité, département de naissance, adresse administrative, photographie, le cas échéant, le permis de travail ; - La situation <i>familiale</i> du salarié : marié, pacsé, concubinage, enfants à charge, coordonnées des personnes à prévenir en cas d'urgence ; - La situation <i>professionnelle</i> du salarié : niveau d'études, photocopies des diplômes ; - Les éléments financiers et de protection sociale : numéro de sécurité sociale, le relevé d'identité bancaire (RIB), photocopie de la carte vitale.
6. TRANSFERT EXTERNE	<p>Oui : en cas d'obligation légale vis-à-vis des administrations publiques (caisse primaire d'assurance maladie, ministère du travail...).</p>
7. TRANSFERT HORS DE L'UNION EUROPEENNE	<p>Non</p>
8. DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES	<p>Le dossier de l'agent contenant ses informations personnelles sont conservées pour dix années qui suivent sa sortie des effectifs de PSL. Il sera ensuite définitivement supprimé, sous réserves d'éventuelles obligations réglementaires.</p>

ANNEXE E – UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES DES ETUDIANTS

Conformément à l'article 12, 13 et 14 du règlement général pour la protection des données (RGPD) PSL est tenu à une obligation de transparence vis-à-vis de ses étudiants. La présente annexe a pour objet de récapituler les finalités de traitement ainsi que les types de données récoltées dans le cadre de la gestion de la scolarité de ses étudiants.

INFORMATIONS SUR LE TRAITEMENT DE DONNEES	
1. RESPONSABLE DE TRAITEMENT	Le responsable de traitement est l'Université « Paris sciences et lettres ». Sises 60 rue Mazarine 75006 Paris. Représentées par leur Président, M. Alain FUCHS.
2. FINALITES DU TRAITEMENT	Le traitement opéré par PSL a pour objet d'assurer la gestion administrative et pédagogique des étudiants, pour les diplômes directement opérés par elle.
3. SOUS-FINALITES DU TRAITEMENT	La gestion administrative recouvre cumulativement la gestion : <ul style="list-style-type: none"> - Les inscriptions administratives et pédagogiques ; - De l'emploi du temps et de l'assiduité ; - Des relevés de notes ; - De l'obtention de leur diplôme ; - Des stages, projets de césure...
4. BASE LEGALE DU TRAITEMENT	Le traitement est fondé sur les obligations légales de PSL en tant qu'employeur tant vis-à-vis de ses salariés de droit privé que de ses agents publics.
5. TYPES DE DONNEES TRAITÉES	Les données sont collectées au moment de l'inscription de l'étudiant et comprennent : <ul style="list-style-type: none"> - Les données d'identité : nom, prénom, civilité, date de naissance, nationalité, département de naissance, adresse administrative, photographie d'identité, adresse mail, numéro de téléphone ; - La situation <i>familiale</i> du salarié : responsables légaux le cas échéant ; - La situation scolaire : relevé de notes, établissements précédents, diplômes, stages ; - La situation <i>économique</i> : situation boursière et échelon, attestation CVEC ;
6. TRANSFERT EXTERNE	Oui : en cas d'obligation légale, certaines données pourront être remontées notamment au ministère de tutelle, au rectorat de Paris, au Crous, à la Cité internationale universitaire de Paris ou encore vers ses établissements-composantes.
7. TRANSFERT HORS DE L'UNION EUROPEENNE	Non
8. DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES	Le dossier de l'étudiant est conservé durant 10 ans à compter de l'obtention de son diplôme (ou à défaut de son départ de l'établissement). Il sera ensuite définitivement supprimé, à l'exception des éventuels documents présentant un intérêt archivistique certain et qui seront archivés dans les conditions de l'article L211-1 et suivants du Code du patrimoine.



Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 52/2020

Appels à projets étudiants

**Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 9 juillet 2020**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres et notamment son article 13 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres.

DECIDE

Article 1 :

Le conseil d'administration le modèle de convention de reversement annexé à la présente délibération et relative à l'appel à projets « Preuve de concept 2020 ».

Article 2 :

La Président est autorisé à finaliser les conventions et à les signer.

32 voix « pour », 0 voix « contre » 5 abstention(s).

Le Président de séance
Alain FUCHS



Convention de reversement dans le cadre de l'AAP Preuve de Concept - 2020

ENTRE :

L'Université PSL, Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel dont le siège est situé au 60, rue Mazarine 75006 Paris représentée par son Président, Monsieur Alain FUCHS

ET :

Nom établissement, régie autonome, dont le siège est Adresse, dont le numéro de TVA intra-communautaire est numéro, le numéro de SIRET est numéro, le code APE est numéro, Représentée par son Nom de poste, Monsieur/Madame Prénom NOM, Ci-après dénommée « l'Etablissement d'accueil » ou « Nom établissement/tutelle/laboratoire »

ET

Prénom NOM né le Date domicilié au adresse, ci-après dénommé « le jeune chercheur / l'étudiant entrepreneur » ou « Porteur »

Nom établissement agit au nom et pour le compte du Nom Laboratoire

PSL, le porteur du projet lauréat et l'Etablissement d'accueil sont collectivement dénommés les « Parties », et individuellement par la « Partie ».

Préambule :

PSL Pépite et la délégation régionale à la recherche et à la technologie d'Ile de France (DRRT) lancent un appel à projets Preuve de Concept (AAP POC) 2020 pour soutenir des projets d'entreprises incluant une composante recherche et développement, et bénéficiant d'un partenariat avec une unité de recherche. Cet AAP s'adresse aux étudiants entrepreneurs et/ou jeunes chercheurs (doctorants et post-doctorants) de PSL portant un projet d'entreprise. Il vise à soutenir la réalisation d'une preuve de concept, réalisée en lien avec une équipe de recherche du périmètre de l'université PSL.

Pour donner suite au développement de son projet entrepreneurial, le jeune chercheur/l'étudiant entrepreneur a décidé de candidater à cet AAP POC.

Le jeune chercheur / étudiant entrepreneur a été désigné comme lauréat de cet AAP POC pour son projet « XXX » défini en annexe 1 (ci-après dénommé Le PROJET) ».

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

L'objet de la présente convention (ci-après désignée par « Convention »), est de définir les modalités d'accompagnement du **Jeune Chercheur/ Etudiant entrepreneur** dans son projet entrepreneurial, et les modalités de reversement à l'Établissement d'accueil du montant alloué par PSL pour le développement du projet.

ARTICLE 2 : Obligations de PSL

PSL s'engage à verser la somme prévue dans le « projet » dans les modalités prévus à l'article 5 de la Convention, et à faire bénéficier le **Jeune Chercheur/ Etudiant entrepreneur** de l'accompagnement de son service Innovation & Entrepreneuriat, qui lui apportera expertise et conseils dans le cadre du Projet.

ARTICLE 3 : Obligations de l'Établissement d'accueil :

Au titre de la présente Convention, l'Établissement d'accueil s'engage à :

- Affecter la somme allouée par PSL à la réalisation exclusive du Projet, à concurrence de onze mille euros (11 000€) Toutes Taxes Comprises.
- Ne reverser une partie des crédits alloués au Projet à aucun tiers, sauf prestation de service directement liée au projet, en transmettant une copie du contrat à PSL dès sa signature
- Adresser également à PSL, au plus tard 60 jours après le terme de la présente convention, un relevé complet des dépenses effectuées grâce à la somme allouée.
- Adresser à PSL, sur sa demande, tout autre document qui lui permettrait de répondre aux engagements conclus dans le cadre du soutien de la DRRT, et généralement à ses obligations de reporting et d'évaluation.

ARTICLE 4 : Engagements et Obligations du Jeune Chercheur

4-1. **Le Jeune Chercheur / L'étudiant entrepreneur** est soumis lors de la réalisation de son Projet, aux règles de fonctionnement de cet Établissement.

4-2. **Le Jeune Chercheur / L'étudiant entrepreneur** fournira au service Innovation & Entrepreneuriat de PSL des rapports informels réguliers sur l'avancement du Projet, oralement et/ou par écrit, ainsi qu'un rapport écrit détaillé, visé par le Directeur du Laboratoire, qui devra être remis au plus tard 2 mois après la fin de la durée initiale de la présente convention.

4-3 **Le Jeune Chercheur / L'étudiant entrepreneur** s'engage à ne dépenser la somme allouée que pour les modalités qui ont été prévues dans le Projet

4-4 **Le Jeune Chercheur / L'étudiant entrepreneur** s'engage à participer dans toute la mesure du possible aux formations et autres activités d'accompagnement proposées aux lauréats de l'AAP Preuve de Concept.

4-5 **Le Jeune Chercheur / L'étudiant entrepreneur** s'engage à mentionner le soutien de PSL-Pépité et de la DRRT Ile de France dans le cadre de ses actions de communication liées à sa preuve de Concept.

ARTICLE 5 : Montant et modalités du versement

PSL mettra à disposition du Jeanne Chercheur / L'étudiant entrepreneur un budget d'accompagnement à hauteur de 11 000€ (onze mille euros) TTC. Sur cette somme, l'Établissement d'accueil pourra justifier des frais de gestion sur le montant de 11 000 € qui lui sera versé, dans la limite de 3%.

Le versement sera effectué par PSL à l'Établissement d'accueil sur le compte bancaire suivant :

TITULAIRE					
Domiciliation					
Identification nationale					
Code banque	Code guichet	N° de compte		Clé RIB	
IBAN (international bank account number)					
BIC (Bank Identifier Code)					

Les sommes seront versées par PSL à l'Établissement d'accueil, selon l'échéancier suivant :

- 5 500€ TTC (cinq mille cinq cent Euros TTC) à la signature de la convention
- Le solde après réception d'un relevé complet de dépenses et du compte rendu final du projet, les justificatifs associés seront transmis sur demande de PSL.

ARTICLE 7 : Modalités de restitution

Nom de l'établissement/Laboratoire accueil s'engage à restituer à PSL tout ou partie de la part du versement précisé à l'article 6 dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la demande de restitution par PSL :

- soit en cas d'utilisation non conforme à son objet ;
- soit en cas de non utilisation totale ou partielle ;

Dans tous ces cas, PSL s'engage à communiquer à Nom de l'établissement/Laboratoire accueil tout document justifiant l'opération.

ARTICLE 8 : Publications et Communications

8-1. Dans le cadre de la présente Convention, Nom de l'établissement/Laboratoire accueil s'engage à :

- Mentionner le soutien apporté par l'Université PSL au projet et, par la délégation régionale à la recherche et à la technologie de la région Ile de France, dans ses propres actions de communications sur le Projet, ses résultats et ses publications scientifiques ;
- Faire figurer le nom de l'Université PSL et son logo en tête de tous les supports de communication, matériels et immatériels, notamment sur :
 - le matériel d'édition : plaquette institutionnelle, dossiers et communiqués de presse, catalogues, actes de colloques, affiches, cartons de présentation, cartons d'invitation ;
 - le matériel technique d'environnement : stand, signalisation des conférences au sein et/ou à l'extérieur des établissements de PSL ;
 - la page d'accueil du site internet ;
 - les captations vidéo produites dans le cadre du projet.
- Informer le plus rapidement possible PSL de toute difficulté de mise en œuvre du projet.

8-2 Tous documents ou supports sur lesquels seront reproduits le nom et le logo de PSL seront transmis pour information à la Direction innovation et entrepreneuriat de PSL.

PSL pourra utiliser les supports précités dans le cadre de la présentation générale de ses actions, sur tout support matérialisé et/ou immatériel.

PSL pourra héberger ou donner un point d'entrée au site du projet à partir de son site internet.

ARTICLE 9 : Propriété intellectuelle, valorisation

Les Parties s'engagent mutuellement à s'informer de toute perspective de valorisation et de tout dépôt de titre de propriété intellectuelle issu des développements effectués dans le cadre du Projet, ainsi que de toute cession ou nantissement du titre en cause, dans un délai de vingt (20) jours suivant cette cession ou ce nantissement ;

Sans préjudice du droit des tiers, les tutelles du Laboratoire seront copropriétaires des résultats issus du Projet, en fonction de leurs apports.

Dans le cas où l'activité du Porteur n'est pas encadrée par un contrat de travail, il est convenu entre les Parties que

[Option 1 : les droits qu'il/elle aurait acquis suite à une éventuelle contribution inventive seront cédés à l'une ou les tutelles du Laboratoire. La contrepartie de ladite cession sera équivalente à la rémunération qui serait due à un agent public, au titre des mécanismes de prime au brevet et d'intéressement.]

[Option 2 : Le porteur conservera les droits qu'il aurait acquis suite à une éventuelle contribution inventive. Sauf s'il en est convenu autrement entre les copropriétaires, il sera en charge des frais de propriété intellectuelle relative à sa quote-part de copropriété].

Il est par ailleurs convenu entre les Parties que leur objectif commun est que les résultats du Projet soient transférés à l'entreprise créée ou à créer par le Porteur, dans des conditions propres à faciliter son développement, et qui seront négociées de bonne foi le moment venu.

En cas de dépôt d'un titre de propriété intellectuelle, les Parties et les tutelles copropriétaires, concluront

dans les meilleurs délais un contrat de copropriété visant à définir leurs quotes-parts de copropriété ainsi que leurs droits et obligations dans la gestion et dans l'exploitation dudit titre de propriété intellectuelle.

ARTICLE 10 : Responsabilité des Parties

PSL et l'Établissement d'accueil sont chacune responsables, dans les conditions de droit commun, des dommages que leurs agents ou les personnes relevant de leur autorité pourraient causer aux tiers, y compris; les dommages résultant de l'utilisation d'équipements ou de matériels appartenant à l'autre la responsabilité du propriétaire d'un équipement ou d'un matériel pourrait toutefois être engagée dans le cas où les dommages seraient dus à un défaut de conception, de mise au point, d'installation ou d'entretien de cet équipement ou ce matériel.

Chacune des Parties garantit être assurée pour les dommages, tant matériels et/ou immatériels que corporels, qu'elle pourrait causer à l'autre Partie.

ARTICLE 11 : Entrée en vigueur et Durée de la Convention

La présente Convention entre en vigueur à sa date de la signature, pour une durée d'un (1) an, à l'exception des dispositions de l'article 8 qui resteront applicables pour une durée de 5 ans après la date d'expiration de cette Convention. Ce délai pourra être renouvelé, cela sera décidé au cas par cas et d'un commun accord entre l'étudiant/jeune chercheur, le laboratoire/établissement d'accueil et la Direction Innovation et entrepreneuriat de l'Université PSL.

ARTICLE 12 : Litiges

En cas de difficultés sur l'interprétation ou de l'exécution de la présente Convention, les Parties s'engagent à rechercher un règlement amiable du litige.

Dans l'hypothèse où les Parties ne parviendraient pas à résoudre leur différend dans un délai de six (6) semaines à compter de sa survenance, le litige sera porté devant les tribunaux français compétents.

Fait à Paris, le, en trois exemplaires originaux, avec deux annexes

Pour Nom de l'établissement

Pour PSL

Le Jeune Chercheur/L'étudiant
entrepreneur

Fonction du représentant,
Prénom Noms

Le Président,
Alain FUCHS

XXX

ANNEXE 1 : Descriptif du projet.

Annexe 2 : Budget

Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 53/2020

Tableaux de recrutements pluriannuels

Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 9 juillet 2020

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres et notamment son article 13 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres.

DECIDE

Article unique :

Le conseil d'administration approuve les tableaux de recrutement académique de l'Université PSL, au titre de la période 2021-2023. Ils sont annexés à la présente délibération.

37 voix « pour »,

0 voix « contre »

0 abstention(s),

Le Président de séance


Alain FUCHS

